



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

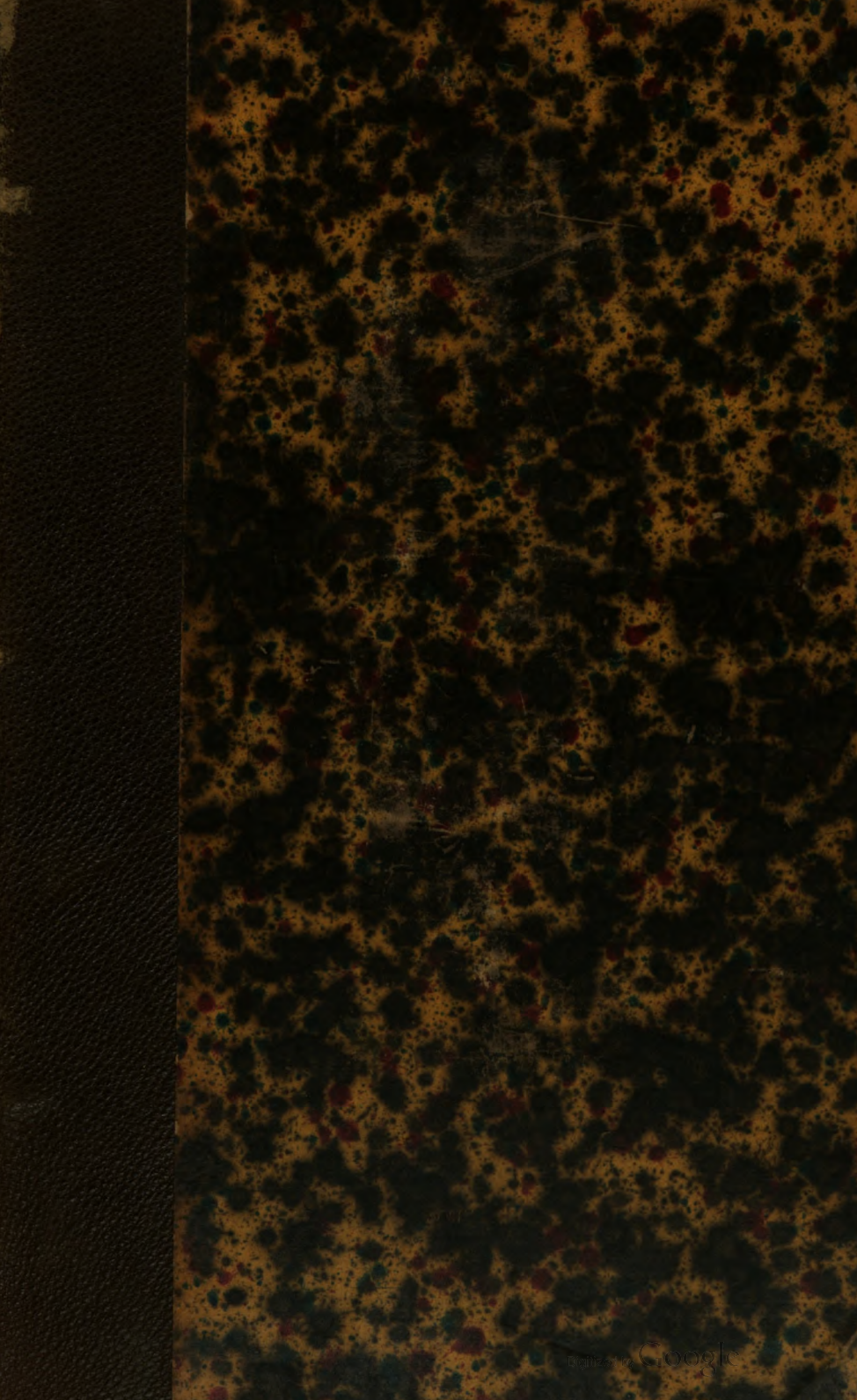
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



Fr 28.1.2



Harvard College Library

FROM THE

MARY OSGOOD LEGACY.

“To purchase such books as shall be most
needed for the College Library, so as
best to promote the objects
of the College.”

Received JUN 5 1888



REVUE DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE.

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud**

QUINZIÈME ANNÉE

TROISIÈME SÉRIE. — TOME IX

(TOME XXIX DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1871. — 1^{er} SEMESTRE.



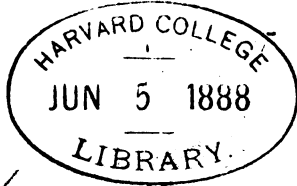
à
NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1871

Fr 28.1.2

~~VII 2121~~



Mary Good fund.

Nantes, imp. VINCENT FOREST ET EMILE GRIMAUD, place du Commerce, 4.

CRITIQUE HISTORIQUE

DE L'AUTORITÉ DE FROISSARD

COMME HISTORIEN DES GUERRES DE BRETAGNE AU XIV^e SIÈCLE

1341 - 1364

I

On sait que Froissard a joni de bonne heure d'une assez grande réputation, comme historien du XIV^e siècle. ¹

Il dut cette renommée et ce crédit, d'abord à l'avantage qu'il avait d'écrire dans notre langue, et non plus dans la langue latine, comme la plupart de ses devanciers. L'étendue de ses chroniques, qui embrassaient l'histoire de l'Europe presque entière, pendant une longue suite d'années, l'ampleur même de sa narration, les agréments et les charmes d'un style à la fois simple et naïf, en même temps que plein de nerf et de vie, lui donnaient encore une incontestable supériorité, tant sur les chroniqueurs, ses devanciers, que sur ses contemporains.

Les *Chroniques* du chanoine flamand n'avaient plus rien, en effet, du laconisme et de la sécheresse de celles des âges précédents. Ce n'était plus cette série monotone, et par suite fatigante,

¹ Cf. Enguerrand de Monstrelet, son premier continuateur. Prologue, etc.

d'événements et de faits importants, ou non, racontés en un seul mot, et se succédant sans ordre ni méthode.

Jean Froissard mit de la suite et de la liaison dans ses récits. Au lieu de s'astreindre à tout mentionner, il se borna aux faits saillants, qui offraient un intérêt général, et eut soin de les exposer avec détail. Enfin, par la mise en scène de ses personnages et par sa narration vive et animée, le nouvel annaliste sut, des premiers, donner à la chronique, jusque-là pâle et terne, tout l'intérêt du drame le plus palpitant.

Telles sont les causes principales qui expliquent le succès du chanoine de Valenciennes. Une autre encore fort plausible et plus décisive se voit dans l'impossibilité où se trouvèrent les chroniqueurs, venus immédiatement après lui, de recourir aux sources originales et aux pièces officielles pour contrôler les récits et les assertions qui étaient consignés dans son ouvrage. Les troubles religieux et politiques qui agitèrent l'Europe dans la première moitié du XV^e siècle, la confusion et le désordre épouvantable, qui en furent la suite, expliquent trop pourquoi Enguerrand de Monstrelet, Corneille Zangfiet, Mathieu Villani, et les autres continuateurs ou compilateurs de Froissard, n'eurent ni le loisir, ni peut-être la volonté de vérifier et de rectifier les assertions de leur devancier.

Ainsi l'histoire commença dès lors à considérer complaisamment Froissard comme une autorité à peu près incontestée, et, depuis, les choses en sont restées dans le même état aux yeux de plus d'un écrivain de France et d'Angleterre.

II

S'ensuit-il cependant que les chroniques du prévôt de Chimay n'aient été l'objet d'aucune suspicion ? Le penser serait une erreur. Des hommes graves, aussi remarquables par leur science que par la sûreté de leur jugement, se sont maintes fois demandé si le crédit de Froissard était justifié par le mérite intrinsèque de son œuvre, la véracité de l'historien. Je puis citer, entre autres exemples anciens,

particuliers à la Bretagne, d'abord celui de notre historien, Pierre Lebaud, écrivain fort judicieux pour son époque. Il se défiait à bon droit des assertions du favori de la reine d'Angleterre, et n'a pas craint de s'en écarter en plus d'une occasion ¹. Malheureusement il n'a pas étendu ce contrôle autant qu'il l'aurait dû, peut-être faute de recourir aux documents diplomatiques et aux actes officiels. Il ne paraît pas même avoir soupçonné qu'il y avait là des matériaux pour l'histoire ; et, toutes les fois qu'il contredit Froissard, il ne le fait qu'en lui opposant les assertions des chroniques contemporaines.

Bertrand d'Argentré ², neveu de Lebaud et son intelligent continuateur, n'eut pas une autre manière de penser et d'agir vis-à-vis du chanoine de Valenciennes. D. Lobineau ³ et D. Morice ⁴, autres historiens bretons, dont personne ne songe à contester la science profonde et étendue, déclaraient également, au XVIII^e siècle, que cet annaliste ne leur inspirait qu'une médiocre confiance.

Je ne veux plus citer que le savant Bréquigny, dont les ancêtres avaient occupé l'importante place de sénéchal de Rennes. ⁵ On ne peut guère trouver un juge plus compétent en matière de chroniques et d'annales. Or il a déclaré ⁶ hautement que l'autorité de Froissard lui paraissait surfaite, et fort inférieure à celle de Gilles de Muis, et d'autres chroniqueurs anciens, peu connus en 1788, aujourd'hui publiés en grande partie.

Il est vrai que l'opinion de ces savants hommes n'a été jusqu'ici ni partagée par le commun des historiens, ni même appliquée ⁷ dans sa rigueur par ceux qui la professaient ; mais cela vient uniquement de ce que, par le passé, les règles de la critique ont été

¹ Lebaud, *Histoire de la Petite-Bretagne*, in-fol., p. 295.

² D'Argentré, *Histoire de Bretagne*, ann. 1341 ; c'est au sujet de l'arrêt de Conflans.

³ D. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. 1, ann. 1364.

Id. *Vies des SS. de Bretagne*, 29 sept. B. Charles de Blois.

⁴ D. Morice, *Hist. de Bretagne*, t. 1, ann. 1364.

⁵ Cf. *Journal de Pichart, apud Preuves de Bret.*, t. 3.

⁶ Cf. *Notices sur les Manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, Paris 1788, t. 2, p. 224 et suiv.

⁷ Lebaud, d'Argentré, Lobineau et Morice ont analysé ou reproduit textuellement Froissard avec une complaisance extrême.

souvent ignorées ou méconnues. Aujourd'hui tout le monde convient qu'il n'en doit plus être ainsi. La science historique, pour être digne de sa mission, ne veut plus rien accepter que sous bénéfice d'inventaire, et elle ne craint pas d'entrer *dans des voies nouvelles*, quand il en est besoin pour faire justice des erreurs et des fables que nous ont léguées soit les âges anciens, soit même les temps modernes.

Froissard, en particulier, a déjà plus d'une fois, depuis trente ou quarante ans, attiré l'attention de nos studieux explorateurs du moyen âge. ¹ On a relevé, dans son œuvre, beaucoup d'erreurs de plus d'un genre, et par suite son crédit est loin d'y avoir gagné.

III

Me sera-t-il permis d'essayer après tant d'hommes savants, et de traiter peut-être plus à fond une question qu'ils n'ont guère fait qu'énoncer, celle de savoir si Froissard est un historien véridique. A cette question générale s'en rattachent d'autres subsidiaires, que je me propose également d'éclaircir, comme celles-ci par exemple : Cet auteur a-t-il puisé ses renseignements à des sources pures ? A-t-il eu soin de faire subir aux nombreuses informations qui lui venaient par la voie orale, le contrôle nécessaire des pièces diplomatiques, et des monuments contemporains ? Avait-il quelque teinture de la chronologie et de la géographie, deux sciences également indispensables à l'historien ? Est-il juste et impartial dans ses jugements et ses appréciations ?

Ces doutes et quelques autres du même genre sont, on le voit, de la plus haute gravité et demandent à être éclaircis soigneusement ; car, de leur solution, dépend le jugement qu'il faut porter sur l'historien et son œuvre. L'histoire, en effet, tout le monde le sait, n'a besoin que de la vérité ; son but unique est de conserver et de transmettre aux générations à venir la connaissance de la

¹ Buchon, éditeur de Froissard en 1835 ; Didot, *Nouv. Biographie générale*, art. Froissard. Laccabane : *Biblioth. de l'École des Chartes*. Bertraudy : *Revue d'Aquitaine et de Gascogne*, ann. 1869-1870, n° de juillet.

vérité. Les agréments du style et les charmes de la diction n'ont auprès d'elle qu'un intérêt fort secondaire. La question qu'il s'agit d'examiner, c'est donc de savoir si Froissard, auquel l'opinion publique reconnaît ce second, mais assez mince avantage, possède aussi le premier, bien autrement appréciable; si on doit, en un mot, le ranger parmi les historiens judicieux, impartiaux, véridiques, dignes de foi et d'autorité.

La question est donc du plus haut intérêt. Toutefois je n'ai pas l'intention d'embrasser tout l'ensemble des volumineuses chroniques du chanoine de Valenciennes. Je laisse ce soin à des plumes plus exercées et plus compétentes. Pour moi, je ne suivrai l'annaliste, ni en Flandre, ni en Angleterre, ni même en France, encore moins en Ecosse et en Espagne, mais je bornerai mes recherches critiques à l'histoire du duché de Bretagne, pendant la guerre entre Charles de Blois et le comte de Montfort (1341-1364).

Je me propose de rechercher uniquement dans ces pages si Froissard mérite de passer pour un historien éclairé et véridique dans les récits détaillés qu'il nous a laissés sur cette *héroïque guerre* de la succession de Bretagne.

Pour atteindre mon but, je me demanderai d'abord jusqu'où s'étendaient les connaissances géographiques et chronologiques de cet auteur; puis, ce qu'il faut penser de la manière dont il juge les grands personnages qui passent sous sa plume; enfin, je chercherai à savoir s'il a eu soin de compulsier les pièces diplomatiques et les documents originaux du temps, pour compléter et contrôler des renseignements oraux et traditionnels recueillis çà et là, un peu de toute main, et, qui, par suite, n'offraient pas toutes les garanties désirables d'authenticité.

Quand ces divers points auront été suffisamment élucidés, le lecteur sera, je l'espère, assez éclairé sur le fond du débat pour porter son jugement et apprécier par lui-même, en connaissance de cause, l'annaliste et son œuvre.

IV

Mais, avant d'entrer en matière, il ne sera pas inutile de faire connaissance avec Froissard, en l'étudiant dans sa vie privée. Quelques détails biographiques sur ce personnage célèbre trouvent donc ici leur place naturelle.

Jean Froissard ¹ naquit à Valenciennes entre 1337 et 1339, de parents de condition aisée, qui le destinèrent à l'état ecclésiastique. On ignore à quelle époque de sa vie il fut promu au sacerdoce, mais il est certain qu'il fut honoré de ce caractère sacré, témoins ses propres paroles ² : « Je, *presbytérien* et chapelain de Monseigneur » de Blois » (Guy de Chatillon, neveu de notre Charles, duc de Bretagne).

Sa vie privée ne fut jamais, malheureusement, celle d'un homme voué au service de Dieu. Doué de beaucoup d'esprit naturel, mais ennemi de toute gêne et de toute contrainte, il rechercha avec ardeur les plaisirs du monde. Ses mœurs faciles, son caractère pliant et flexible, son habileté à faire les petits vers et *les lais d'amour* ³, lui procurèrent un accueil bienveillant et même empressé dans les principales cours royales et féodales d'une époque où la galanterie était en honneur.

Londres le posséda pendant plus de cinq années consécutives (1357-1362) une première fois, et il y reparut dans d'autres circonstances. C'est là qu'il composa le premier livre de ses chroniques. Il le dédia à sa protectrice, Philippine de Hainaut, reine d'Angleterre. Paris eut aussi l'avantage de le posséder à diverses reprises pendant plusieurs mois. Il fréquenta ensuite successivement la cour du comte de Savoie, si connu sous le nom du comte Vert, puis celle

¹ Cf. Buchon. *Vie de Froissard*, t. 3, p. 479 et 409; l'éditeur intelligent présente au lecteur une véritable *autobiographie* de Froissard.

² Froissard. Edit. Buchon, t. 3, p. 1.

³ Froissard a laissé un grand nombre de ces poésies légères; on les trouve encore dans les manuscrits de ses œuvres, mais elles ne méritent pas de voir le jour. Cf. Buchon, éditeur de Froissard, au t. 3 des Chroniques. Il donne le texte de quelques-unes de ses pastorales.

du célèbre Gaston Phœbus. Enfin, ses dernières années se passèrent en Flandre, dans la familiarité de Guy de Blois et du comte de Namur.

Vie légère, on le voit, et trop peu sérieuse. La moralité de l'historien devait porter les traces de cette légèreté. On remarque dans les chroniques de l'auteur flamand un mélange fâcheux de foi et d'indifférence religieuse, de justice sévère et d'un laisser-aller affranchi de tout frein moral.

Le chroniqueur de Valenciennes rappelle et décrit volontiers les habitudes de religion et les pratiques de piété, dont personne n'aurait voulu s'écarter dans un siècle qui n'avait pas encore eu le malheur de connaître les libres-penseurs ; mais, au demeurant, les héros que Froissard loue sans restriction, joignent souvent à ces marques extérieures de religion des vices qui ne sont pas compatibles avec une vraie piété intérieure. On les voit se rendre coupables des injustices les plus criantes, ne pas reculer devant des crimes aussi détestables que la déloyauté ou même le parjure et la félonie. Le chroniqueur passe l'éponge sur tout cela et n'épargne pas les éloges à des personnages si équivoques, pourvu qu'ils aient les dehors de l'intrépidité et de la bravoure du chevalier. Ainsi, Robert d'Artois, Geoffroi d'Harcourt, Charles le Mauvais, et d'autres personnages de même trempe, devenus par leurs trahisons les fléaux de leur patrie, sont célébrés avec le même enthousiasme que Charles de Blois, Beaumanoir, Duguesclin, et les autres loyaux défenseurs du bon droit et de la justice. Froissard va si loin à cet égard, que M. Henri Martin, peu scrupuleux sur cet article, en a été scandalisé¹. Il faut encore remarquer que le chroniqueur flamand aimait peu la France et réservait toutes ses sympathies pour l'Angleterre.

Tel est Froissard comme homme privé et comme écrivain.

Ne serait-on pas tenté de lui trouver plus d'un trait de ressemblance avec notre célèbre fabuliste La Fontaine : aimable conteur aussi, poète charmant, de mœurs douces et faciles, mais souvent mauvais moraliste et juge peu impartial, lorsqu'il s'avise de mettre

¹ Henri Martin. *Hist. de France*, t. V, p. 65.

en scène, sous le voile assez transparent de l'apologue, les personnages politiques de son temps. Or, l'histoire, pour se montrer digne de sa mission, doit être une grande école de moralité publique et privée. Froissard n'était donc pas à la hauteur de son rôle.

N'a-t-on pas lieu de craindre qu'une vie privée si peu sérieuse n'ait été une médiocre préparation pour une entreprise aussi colossale que celle de l'histoire générale de tout un siècle? Gardons-nous cependant de le condamner prématurément avant d'avoir examiné la cause sous les différents aspects que j'ai déjà indiqués. Le moment est venu d'y procéder en forme. J'entre donc en matière, en recherchant d'abord si le chroniqueur de Valenciennes, malgré le nombre assez considérable de ses voyages et l'importance de ses relations avec les principales cours de l'Europe, est un guide quelque peu sûr, soit en géographie, soit en chronologie.

V

Ces deux sciences sont, comme chacun sait, les deux yeux de l'histoire. Or, Froissard n'est familier ni avec l'une ni avec l'autre. Je sais qu'il ne faut pas trop exiger en ces matières d'un écrivain du XIV^e siècle. Peut-être cependant y a-t-il des limites d'ignorance qu'on ne saurait dépasser à aucune époque, sans encourir le blâme d'une censure équitable. On va juger du point où en est rendu le chroniqueur de Valenciennes.

D'abord, pour ce qui touche à la géographie du Morbihan, il nous dira que le château assez problématique¹ de la Roche-Périou, dix fois mentionné, très-proche à la fois de Vannes et du Faouet, deux choses peu conciliables, les deux villages bretons du Faouet transformés en forteresses étant l'un et l'autre fort éloignés de l'ancienne capitale des Vénètes.

¹ Froissard, édit. Buchon, t. 1, p. 132, 157 *et alibi*. On me permettra de citer d'après cette édition estimée des connaisseurs. Je sais que celle de M. Kerwyn de Lettenhove (1862), celle de M. Lucq (1870) et peut-être d'autres sont plus récentes; mais néanmoins elles n'enlèvent rien au mérite de celle de 1835, qui était faite sur de bons manuscrits.

Qui connaît la ville ¹ à la fois maritime et épiscopale de Craais ? Il ne peut s'agir de Quimper (*Civitas Corisopitum*), que plus tard il appellera par son nom *Quimper-Corentin* ². Serait-ce Saint-Pol-de-Léon, Carhaix, ou quelque autre ville du Finistère ? Je l'ignore ; mais, dans tous les cas, elle n'aurait pu être aussi rapprochée d'Auray que le suppose la Chronique ³.

Le Conquest perd aussi sa position géographique à la pointe nord-ouest du Finistère, pour en prendre une autre, à la fois nouvelle et pleine d'incertitude, puisqu'il devient tour à tour voisin de *Hainebont* ⁴ et de Dinan, double voisinage qu'il est assez difficile de concilier, ces deux villes occupant quasi les deux extrémités sud et nord de la péninsule armoricaine, et étant séparées par une distance d'au moins trente lieues.

Voici le château fort de Jugon, dont l'importance était telle dans les siècles de la féodalité, qu'on disait de lui :

« Qui a la Bretagne sans Jugon,
» A la chappe sans chapperon... »

Froissard le place ⁵ aux portes de la ville *maritime et épiscopale de Craais* (Quimper ou Léon). Or, on sait assez que la ville de Jugon occupe une position tout autre, se trouvant enfoncée dans les terres à peu près à égale distance de Saint-Brieuc et de Dinan.

Cette dernière ville, qui joue un grand rôle dans le récit de Froissard et revient sans cesse sous sa plume, reçoit aussi de lui les situations géographiques les plus contradictoires.

Elle se trouve tantôt auprès de Vannes et ⁶ tantôt auprès du Faouet ⁷, et du château *merveilleusement fort de Goy-la-Forêt* ⁸. A

¹ *Ibid.*, p. 132.

² *Ibid.*, p. 156.

³ *Ibid.*, p. 132 *et alibi*.

⁴ *Ibid.*, p. 154. « En partant le matin de *Hainebont*, on arrivait environ *nonne* au Conquest, » ce qui ne donnait que huit ou neuf heures pour le trajet.

⁵ Froissard, édit. Buchon, t. 1, p. 163.

Ibid., p. 151.

⁷ *Ibid.*, p. 158.

⁸ *Ibid.*, p. 158. Qu'est-ce que ce château ? A-t-il jamais existé ?

quelques pages de distance, elle, devient ville maritime, et n'occupe rien moins sur le littoral de l'Océan, qu'une position intermédiaire entre Redon et Hainebont. Quelle ignorance, ou plutôt quelle duperie ! Je sais qu'un des éditeurs des *Chroniques de Valenciennes* a proposé, ² pour sortir d'embarras, de distinguer dans ces passages deux villes, celle de Bignant, près de Vannes, et la ville actuelle de Dinan. Mais, à vrai dire, c'est reculer la difficulté et non la résoudre ; car le village actuel de Bignant n'a jamais eu aucune importance, et ne répond pas, par sa situation géographique, aux assertions de la *Chronique*. Puis il paraît évident par le contexte que l'annaliste ne parle que de la seule et unique ville de Dinan, encore actuellement debout sur sa base de granit, comme aux temps de ses nobles seigneurs. Or, qui peut ignorer que cette ville n'a jamais été port de mer, et qu'elle se trouve à une grande distance de Redon, d'Auray et de Vannes ?

Les exemples cités prouvent assez que Froissard ne connaissait ni la géographie des Côtes-du-Nord, ni celle du Finistère, ni celle du Morbihan. A-t-il été mieux renseigné sur les deux autres départements ? Il est permis d'en douter, lorsqu'il fait de Guérande ³ « une moult grosse ville maritime, honorée de cinq églises paroissiales, sise sur le même littoral que Dinan et Redon ⁴, ou lorsqu'il prétend que *Rennes n'est qu'à huit lieues d'Auray* ⁵. Un passage ⁶ fort curieux aussi est celui où le chroniqueur raconte comment une tempête dispersa la flotte bretonne auprès de Caimperlé et la rejeta à six vingts lieues de là sur les côtes de Navarre, c'est-à-dire sur la même côte de l'Atlantique. Il serait facile de multiplier les exemples de ce genre ; mais à quoi bon en dire davantage ? N'ai-je pas suffisamment établi l'incompétence absolue du chroniqueur flamand sur l'article de la géographie bretonne ?

¹ *Ibid.*, p. 157.

² *Ibid.*, édit. Buchon, p. 151, note.

³ Froissard, t. 1, p. 155. On sait assez que cette ville n'a jamais été ni port de mer important, ni ville considérable.

⁴ *Ibid.*, p. 155.

⁵ *Ibid.*, p. 190.

⁶ *Ibid.*, p. 167 et 168.

Cette ignorance, bien qu'excessive, serait cependant quelque peu excusable, comme je l'ai déjà dit, en raison de l'époque, si notre auteur ¹ « ne se vantait d'avoir visité la Bretagne, pour se mieux » informer de la situation des lieux. » On se demande à quel dessein il tient un langage si peu véridique. Ne serait-ce point pour se donner du crédit, et persuader à ses lecteurs qu'il parle toujours en pleine connaissance de cause ? Dans ce cas, la bonne foi et la franchise dont il se targue en maints endroits deviendraient quelque peu suspectes. A vrai dire, il suffit de jeter un coup d'œil sur la manière dont il orthographie les noms de lieux et de famille particuliers à la Bretagne, pour reconnaître qu'il n'a jamais eu de rapport avec les Bretons de la langué bretonnante et qu'il n'a aucune connaissance de leur idiome ². Tous ses noms sont francisés et tirés du latin. Il paraît donc prouvé que tous les voyages de Froissard en Bretagne se sont bornés à faire le trajet de Nantes à Angers.

Mais j'ai hâte d'arriver aux erreurs chronologiques, qui sont presque aussi nombreuses, et dont les conséquences sont encore plus graves.

VI

La *première erreur* de ce genre, sur laquelle j'appelle l'attention, a trait aux débuts de la guerre de la succession. Froissard nous dit très-sérieusement ³ : « Il y eut trêve accordée entre la comtesse de » Montfort et messire Charles de Blois depuis la Toussaint 1342,

¹ *Ibid.*, p. 127.

² Ainsi Vannes, dans son langage emprunté du latin, devient *Vennes* (*Civitas Venetensis*), Hembont s'adoucit et se change en *Hainebont*, Saint-Mahé de Fine-Terre s'appelle *Saint-Mathieu de Fine-Poterne*, Ploërmel, *Ployermel*, etc.

Je suis heureux de dire que je dois ces dernières remarques sur l'orthographe de Froissard à l'obligeance de M. Anatole de Barthélemy, qui a bien voulu approuver mon travail, et en trouver les conclusions très-modérées. On comprend quel prix s'attache à un tel suffrage, émanant d'un auteur connu par d'importants travaux sur la Bretagne, membre du Comité des travaux historiques et de plusieurs sociétés savantes.

³ Froissard, t. 1, p. 162-163, 166.

» jusqu'à la Pentecôte de l'année suivante (13 mai 1343)... et
 » l'observation en fut assez exacte de part et d'autre. »

Impossible de faire une supposition plus malheureuse ; car ces prétendus jours de paix sont précisément ceux où la guerre prenait un nouveau caractère de gravité. C'était le moment où, d'un côté, Édouard III d'Angleterre, fatigué de l'insuccès de ses lieutenants, franchissait les mers en personne avec une armée formidable, et assiégeait à la fois Vannes et Nantes pendant que, d'un autre côté, son rival de France entraînait en Bretagne à la tête de toute sa chevalerie, et présentait la bataille aux Anglais dans les plaines de Ploërmel (décembre 1342).

Cette erreur de date, déjà si capitale, entraîne après elle les plus graves conséquences. Ne recule-t-elle pas, en effet, au mois de mai 1343, c'est-à-dire à une époque où les hostilités avaient cessé, la célèbre bataille navale de Grenesey, le siège de Vannes ¹, (quadruple, s'il faut en croire notre annaliste) et tant d'autres exploits de guerre, qui, ainsi rejetés hors de leur ordre chronologique, passeront peut-être pour des fables, car ils n'ont pu évidemment s'accomplir en temps de paix, et cependant l'année précédente (sept. 1341, nov. 1342), était déjà plus que remplie (si on accepte comme vrais les récits du chroniqueur flamand), par une série ininterrompue de sièges de villes, et de châteaux pris, repris, de nouveau attaqués, ou même par des batailles en règle ?

L'annaliste de Valenciennes n'a pas mieux connu la date de la trêve, non plus imaginaire, mais véritable, qui fut conclue entre les partis belligérants le 19 janvier 1343. Non-seulement il la recule d'un an (1344) pour être d'accord avec lui-même, mais il la place au mois de décembre ² et suppose que le monarque anglais eut le temps de rentrer à Londres pour les fêtes de Noël. Une faute de ce genre est d'autant moins excusable que notre historien vint, peu après cette époque, fixer ³ son séjour à la

¹ *Ibid.*, p. 155 et seq.

² Froissard, édit. Buchon, t. 1, p. 178.

³ Froissard, t. 1, *Prol.*, p. 2.

cour de Westminster, et commença à rassembler les matériaux de l'œuvre qu'il méditait. Pourquoi donc n'a-t-il pas consulté les documents officiels de la chancellerie d'Angleterre? Il y aurait appris qu'Édouard III ne rentra dans son palais que dans les premiers jours de mars 1343 ¹. Mais cette question des monuments diplomatiques trouvera sa place plus loin.

J'arrive de suite ² aux années (1354 *et seq.*), où notre chroniqueur, déjà parvenu à l'âge de l'adolescence, et se préparant au rôle d'historien de son siècle, aurait dû naturellement, semble-t-il, se rendre compte par lui-même, tout au moins, de la suite des événements les plus importants et en tenir note exacte. Comment se fait-il donc que le spectacle émouvant des guerres de Bretagne ait si peu attiré son attention ³, qu'il avance de deux ans le terme de la captivité de celui qui en fut le héros principal, Charles de Blois? La date du fameux siège de Rennes, tant célébré par les biographes de Duguesclin, et par Froissard lui-même, a échappé également à ses investigations ⁴. « Il eut lieu, dit-il, vers la mi-mai 1357, et dura longtemps. »

Le malheur est que la levée de ce siège de neuf mois (4 juillet 1357) coïncide à peu près avec l'époque où le chroniqueur le fait ouvrir.

Je ne veux pas prolonger outre mesure cette énumération des erreurs chronologiques de notre annaliste flamand pour ne pas fatiguer le lecteur. Encore quelques mots cependant : il n'est pas jusqu'à la date mémorable de la bataille d'Auray qui ne soit faussée à son tour. Tout le monde sait que la lutte définitive, qui décida du sort du duché de Bretagne, s'engagea le 29 septembre 1364. Or, d'après Froissard, la bataille ne se livra ⁵ que le dimanche 9 octobre. Une erreur de dix jours paraîtra peu de chose au premier

¹ Rymer, *Acta et fœder.*, t. v, 584.

² Froiss., t. 1, *Prol.*, p. 2; c'est à cette date aussi qu'il cessait d'avoir pour guide les travaux de son devancier Jean le Bel; dont il sera bientôt question.

³ *Ibid.*, p. 304; il place en 1354 la délivrance de Charles de Blois, qui est du 10 août 1356. V. Rymer, t. v, p. 861.

⁴ Froissard, *Chroniques*, t. 1, p. 369.

⁵ *Ibid.*, p. 493.

abôrd ; mais si l'on réfléchit qu'il s'agit d'un fait de la plus grande importance, on en jugera tout autrement. En outre, il faut considérer que par ce changement tous les jours de la semaine se trouvaient déplacés et hors de leur ordre, car le 29 septembre et le 9 octobre ne pouvaient occuper deux dimanches consécutifs. Les tables dominicales de Froissard étaient donc défectueuses ou peut-être ne s'occupait-il pas de les dresser, ce qui semble assez étrange pour un historiographe en quelque sorte attiré et officiel. Une autre erreur du même genre se présente à ma mémoire et confirme l'accusation que je soulève ici. C'est à propos de la bataille de Brinais, près de Mâcon, où les *grandes compagnies* remportèrent un si désastreux triomphe sur le connétable de France, Jacques de Bourbon. Le combat se livra le mercredi saint de l'année 1362, selon tous les calculs. D'après notre chroniqueur ⁴, il aurait eu lieu un an plus tôt *le vendredi après Grands Pâques*. Ce qui fait une triple erreur : le jour, l'année et la date pascale étant fautifs.

Je m'arrête ici, croyant avoir suffisamment prouvé que le chroniqueur de Valenciennes n'a pas été guidé dans sa marche par le second flambeau de l'histoire, la science chronologique.

A-t-il été mieux renseigné sur les personnages dont il a raconté et jugé les actions ? C'est ce que je vais examiner dans les pages qui suivent.

VII

Bien que les erreurs géographiques et chronologiques soient loin d'être indifférentes en histoire, cependant elles n'ont pas, à beaucoup près, l'importance de celles qui concernent les personnes, ces dernières ayant pour résultat immédiat d'empêcher la science historique d'atteindre la fin qui lui est propre. L'histoire n'est, en effet, qu'une scène vivante, sur laquelle les personnages, qui ne sont plus de ce monde, viennent comparaître, pour représenter aux yeux de la postérité le rôle qu'ils ont joué pendant le cours de leur vie mortelle. Leur faire tenir un rôle différent de celui qu'ils ont

⁴ *Ibid.*, p. 457.

rempli, ce n'est plus de l'histoire, mais de la fable et de l'invention. Dénaturer leur caractère en bien ou en mal, ternir injustement leur mémoire ou leur attribuer une gloire dont ils sont indignes, est-ce agir en homme de probité, d'honneur et de conscience? Non, évidemment. Les choses étant ainsi, voyons si Froissard est exempt de reproche à cet égard.

Quand, par exemple, le favori de la reine d'Angleterre fait du noble Hervé de Léon¹, d'abord un fauteur ardent du comte de Montfort, puis un misérable transfuge, qui trahit son premier drapeau pour un léger froissement d'orgueil, ne sort-il pas de la vérité pour outrager à plaisir un grand personnage, digne de tous les égards de l'histoire. Oncle de Jeanne de Penthièvre, le vicomte de Léon fut toujours, en effet, pour l'époux de sa nièce, un ami dévoué, ou plutôt un second père². Il se montra, dès le début de la lutte, l'adversaire le plus déclaré de l'usurpateur, et ne fit jamais aucun pacte avec lui, ainsi que l'avouent les propres partisans de Montfort dans un acte public³.

Tout ce que l'on dit⁴ de la présence du même Hervé de Léon aux sièges d'Auray et de Vannes (juillet-décembre 1342) n'est pas moins dénué de fondement, puisque, surpris⁵ dès le mois de mai de la même année dans une embuscade secrète, qui ressemblait beaucoup à un guet-apens, et devenu prisonnier du capitaine anglais, Gauthier de Mauny, il fut conduit à Londres le 7 juillet 1342, enfermé dans la fameuse Tour, devenue alors la prison de toutes les infortunes royales et féodales. On ne sait s'il lui fut donné d'en sortir et de rentrer en Bretagne, mais indubitablement cela ne put arriver qu'après la conclusion de la trêve de Malestroit (janv. 1343). Par conséquent, ce noble seigneur ne put en aucune façon prendre

¹ Froissard, t. 1, p. 128, 132, 137, etc.

² *Acta canonisat.*, tom. 1, f. 62. *Le duc Charles ne gouvernait la Bretagne que par les avis paternels d'Hervé de Léon.*

³ *Preuves de Bret.*, t. 1, 1431.

⁴ Froissard, t. 1, p. 172, 174, etc.

⁵ Knyghton : *Chronica Eduardi III*, anno 1342.

part aux sièges de Vannes et d'Auray, et la chronique de Froissard est complètement en défaut sur ce point, comme sur bien d'autres.

L'évêque de *Graais ou de Léon*¹, Guy de Léon, oncle du précédent, est accusé, lui aussi², d'avoir embrassé, au début de la lutte, le parti de Montfort plutôt par entraînement que par conviction. On le voit bientôt imiter son neveu, trahir d'une manière peu loyale³ son premier drapeau et combattre ardemment la cause qu'il avait d'abord servie. Autant d'assertions également fausses et calomnieuses. Car, en 1341, l'Église de Léon n'avait à sa tête aucun membre de l'illustre famille des vicomtes du Léonnais; son évêque s'appelait Pierre de Guémené; mais c'est bien à tort qu'on l'accuse d'avoir servi, puis abandonné les drapeaux du rival de Charles de Blois. En effet, dès le début de la querelle, il se montre entièrement opposé aux prétentions du comte de Montfort. La preuve authentique nous en est fournie dans les procédures de Conflans⁴. On y voit figurer l'évêque de Léon parmi les nombreux Bretons également recommandables par leur naissance, leur mérite personnel ou les hautes dignités dont ils étaient revêtus, qui vinrent à Paris faire leur déposition juridique en faveur de Charles de Blois, et de ses droits exclusifs à l'héritage de Bretagne.

VIII

Si Froissard traite mal les amis du duc de Bretagne, doit-on s'étonner qu'il n'ait pas épargné la mémoire de Charles de Blois lui-même. A la vérité⁵, il ne lui refuse ni la loyauté du gentilhomme, ni l'intrépidité du chevalier, ni même les *vertus du saint*, mais il a tempéré ces éloges par certains traits acérés, qui ont plus nui à la réputation de cet illustre personnage que toutes les injures lancées contre sa mémoire par Guillaume de Saint-André, le pané-

¹ Froissard, t. 1, 148 et 149.

² Ibid., p. 132.

³ Ibid., p. 148, 149, 152.

⁴ Interrogatoire des témoins à décharge, etc. M^{ss} des Blancs-Manteaux, n^o 73.

⁵ Froissard, t. 1, pass. et surtout p. 495 et 497.

gyriste officiel de la maison de Montfort. Ainsi, par exemple ¹, il le présente comme faible de caractère et condescendant à l'excès vis-à-vis d'une femme qu'il peint à son tour sous des couleurs assez noires. Ce reproche n'a aucun fondement, et Jeanne de Penthièvre ne s'est jamais immiscée dans les affaires du gouvernement pour imposer ses volontés à un mari qu'elle respectait et aimait uniquement. Mais ce sujet demanderait des développements dans lesquels je ne puis entrer présentement ²; je préfère m'appesantir sur une seconde accusation plus dangereuse encore de Froissard. Elle consiste à prétendre que Charles de Blois n'a pas eu assez de vertu pour demeurer fidèle aux saintes lois du mariage. Voici le passage de la chronique où ce grave reproche est formulé :

« ³ Charles de Blois reçut le coup mortel dans les plaines
 » d'Auray... Au près de lui tomba mort aussi un *sien fils bâtard*,
 » nommé messire Jean de Blois, appert homme d'armes, qui ne
 » succomba qu'après avoir tué le meurtrier de messire Charles de
 » Blois. »

Ces paroles renferment une double erreur : en premier lieu, Charles de Blois n'eut jamais d'enfant illégitime ; en second lieu, le soldat perfide qui venait de le percer traîtreusement de sa dague mortelle ne trouva point la mort dans la mêlée sanglante du 29 septembre 1364. Quant à ce dernier, il était indigne de mourir de la mort des braves au champ d'honneur. Aussi un tout autre sort lui était réservé. Une chronique contemporaine ⁴ rapporte que l'esprit impur s'empara de ce malheureux, dans les jours qui suivirent sa coupable action ; et, au moment où il s'en vantait comme d'un beau fait d'armes, l'esprit malin le tourmenta cruellement jusqu'à ce qu'enfin ses parents l'eussent conduit à la tombe de sa

¹ Ibid., p. 490, « Charles de Blois était moult doux et moult courtois, mais aussi si bouté de sa femme et de ses chevaliers qu'il ne s'en pouvait retraire ni dissimuler. »

² Cette matière fera l'objet d'un parallèle entre Jeanne de Penthièvre et Jeanne de Flandre.

³ Froissard, t. 1, p. 496.

⁴ Cavelier : Chronique de Bertr. Duguesclin, t. 1, p. 236, v. 6440. etc.

victime. Il s'y prosterna humblement, implorant son pardon ; on fit des vœux pour lui. C'est alors qu'il recouvra la paix de l'esprit et le calme des sens par les mérites du bienheureux Charles de Blois. Telles sont les nobles vengeances des saints et des amis de Dieu.

Après avoir ainsi établi que Froissard s'est trompé sur ce point, je reviens à sa première assertion, si outrageuse pour la mémoire d'un vertueux prince, honoré par Dieu après sa mort du don des miracles. A-t-elle quelque fondement dans l'histoire ? Ne se trouve-t-elle pas démentie de la manière la plus formelle par des témoignages d'une autorité irréfragable ?... Je puis répondre d'un mot à ces deux questions, en disant que l'assertion ne repose que sur l'allégation téméraire du chroniqueur flamand, tandis qu'elle est contredite par les déclarations solennelles et authentiques des hommes les plus compétents sur la matière et les plus dignes de foi.

Ces témoins dont j'invoque ici l'autorité en toute confiance pour opposer leur déposition juridique à l'assertion hasardée d'un chroniqueur mal informé, ce sont d'abord les soixante témoins du procès de canonisation¹, qui, pour la plupart, ayant rempli autrefois les fonctions de secrétaire, de conseiller, de chapelain, de familier, à la cour ducale, connaissaient tous les secrets de la vie privée de Charles de Blois. Ce sont ensuite les habitants de la ville de Guingamp où le pieux duc avait fait son séjour le plus habituel². Enfin c'est le propre évêque de Tréguier³, qui, élevé à la dignité de chapelain du rival de Charles de Blois, devait être naturellement peu disposé à flatter le compétiteur de son maître, au risque d'en courir sa disgrâce et de perdre la faveur dont il jouissait.

Or, tous ces témoins, si éclairés et si désintéressés, n'ont qu'une voix⁴ pour déclarer, sur la foi du serment le plus saint, que Charles

¹ *Acta canonisat. Caroli Blesensis*, t. 1, passim., m^{ss} Paris, n. 538.

² *Acta canonisat.*, t. II, fol. 394.

³ *Ibid.*, fol. 399.

⁴ *Castus : Verba et actus castitati oppositos valde abhorrebat... nunquam fuit diffamatus circa hanc rem.* » *Acta canonisat.*, t. 1, fol. 28 et alibi. passim.

de Blois a parfaitement gardé toute sa vie les lois de la chasteté et n'a jamais été à cet égard l'objet du moindre soupçon. Comment refuser d'ajouter foi à une telle force de témoignages? D'ailleurs, si un bruit du genre de celui dont Froissard s'est fait l'écho tardif avait eu quelque fondement, n'aurait-il pas été recueilli avidement et mis en œuvre par Guillaume de Saint-André, si empressé d'habitude à dénigrer la mémoire du compétiteur de la maison de Montfort? Comprend-on aussi qu'il eût pu échapper à la connaissance des papes Urbain V et Grégoire XI, ainsi que des membres de la commission apostolique, chargés en 1371 de procéder aux informations sur les vertus et les miracles du religieux Charles, duc de Bretagne? Mais alors les procédures eussent été sur le champ interrompues, ou plutôt on n'eût jamais songé à les commencer.

Ainsi donc cette noire calomnie n'est qu'une fable inventée à plaisir par le chroniqueur de Valenciennes. Duchesne, D. Lobineau et D. Morice en avaient fait sans peine bonne justice de leur temps; mais de nos jours, elle n'en a pas moins été relevée et présentée comme un fait d'une authenticité incontestable par une certaine école historique¹, qui se glorifie de marcher à la suite de Voltaire, et se targue des mêmes sentiments d'incrédulité et d'impiété. Comment s'étonner que des esprits animés de telles dispositions, n'eussent pas saisi avec joie l'occasion, qui leur était offerte, d'outrager une mémoire chère à l'Église catholique? Mais il est bien évident que leurs paroles ne sont d'aucune valeur à cinq siècles de distance, et ne peuvent donner du poids à une assertion calomnieuse, digne d'être ensevelie dans un éternel oubli.

DOM FRANÇOIS PLAINE,

Bénédictin de l'Abbaye de Ligé.

¹ Henri Martin, Michelet, etc. On s'afflige de voir des écrivains bretons entrer dans les mêmes voies déplorables. Ainsi, l'auteur de l'art. Jean IV dans la *Biographie bretonne*.

(La fin à la prochaine livraison.)

LE ROCHER D'UZEL

RÉCIT DU BATELIER

I

Le chemin de fer de Rennes à Redon est certes l'une des plus jolies lignes de Bretagne : le parcours compris entre Rennes et Bruz, qui est la première station, est désigné par les géologues sous le nom de terrain calcaire de l'Ille-et-Vilaine. C'est là que se trouvent les fours à chaux de Lormandière et les belles prairies où s'étale, l'été, la grande famille des orchidées, si recherchée des botanistes. Le pays est plat, avec des arbres en si grande quantité que l'on dirait une forêt. Plus loin, de Bruz à Bourg-des-Comptes et de Bourg-des-Comptes à Bain-Lohéac, le voyageur contemple un délicieux panorama.

Presque partout l'on côtoie la Vilaine, encaissée entre de grands rochers gris, sur le sommet desquels croissent des sapins, des houx épineux, des genêts toujours verts et de superbes fougères. A leurs pieds, dans leurs flancs, poussent des plantes vraiment rares, spéciales à la contrée.

Les landiers fleuris, les bois touffus, les horizons immenses, les clochers élancés des églises de villages, les gracieuses villas, cachées comme des nids au milieu de la verdure, forment des tableaux ravissants.

La Vilaine elle-même cesse d'être *vilaine* dans ces parages : elle est claire et spacieuse, et de gros et lourds bateaux, chargés de pierres à bâtir, de sable, de chaux, de billes de bois, s'en vont doucement, au chant des mariniers, vers Rennes ou vers Redon. De nombreux moulins font entendre leur tic-tac, au déversoir des écluses, et les pêcheurs à la ligne, mélancoliquement penchés sur l'eau, à l'ombre des saules et des oseraies, ne sont troublés dans leurs rêveries que par le martin-pêcheur au vol rapide et au cri aigu, qui, jaloux de voir d'autres pêcheurs que lui, va et vient d'une rive à l'autre. Enfin, les chèvres et les moutons grimpent sur les rochers, ou s'éparpillent dans les landes et les prés, en compagnie de petites vaches noires et blanches (*gares*, disent les paysans), pendant que leurs gardiennes déguenillées regardent passer le train.

Notre description ne s'étendra pas au delà de la gare de Bain-Lohéac, parce que c'est là que se passa jadis le récit qui va suivre et qui nous fut raconté, il y a déjà longtemps, par le batelier chargé de conduire les passagers d'une rive à l'autre de la Vilaine, c'est-à-dire, des pieds du rocher-d'Uzel au chemin qui conduit au bourg de Saint-Malo-de-Phily.

Ce rocher d'Uzel, sur la rive gauche de la rivière, à cent cinquante mètres seulement de la gare, était, sans contredit, le roc le plus élevé des bords de la Vilaine, avant l'établissement du chemin de fer qui l'a fait disparaître en partie.

Au haut du rocher s'élançaient de gigantesques pierres, dans les interstices desquelles nichaient d'énormes corbeaux royaux, dont l'espèce est complètement disparue du pays. Vers le milieu existent encore des grottes naturelles où l'on voit, gravés sur les pierres, les noms des proméneurs qui les ont visitées. Ces grottes, à l'abord assez difficile il y a quelques années, sont presque impraticables aujourd'hui.

II

Lorsque Pierre d'Amiens, dit l'Ermite, petit, maigre, couvert de haillons, sans souliers, monté sur un âne, s'en alla, en 1095, prêcher la première croisade, pour empêcher les profanations dont les saints lieux étaient le théâtre, arrêter les traitements cruels qu'on faisait subir en Palestine aux adorateurs de Jésus-Christ, et défendre enfin nos coreligionnaires opprimés et persécutés, un jeune homme de l'Armorique fut un des premiers à suivre le pieux ermite.

C'était un pauvre cadet de famille, du nom de Loïc de Kerdris, qui n'avait rien à espérer de la succession de ses pères, et qui, pour ce motif, s'était vu refuser la main de la belle Jeanne de Coëtlogon, sa voisine.

Il habitait le château du Plessis-Bardoul, sur la rive gauche de la Vilaine, non loin du rocher d'Uzel, dont nous parlions tout à l'heure ; et celle qu'il aimait demeurait à la Driennais, de l'autre côté de la rivière, près du bourg de Saint-Malo-de-Phily.

Jeanne, elle aussi, aimait Loïc.

Les deux familles vivaient en bonne intelligence et se voyaient fréquemment. Jeanne, fille unique, avait perdu sa mère de bonne heure et avait, pour ainsi dire, été élevée par M^{me} de Kerdris.

L'amour des deux enfants était né presque en même temps qu'eux, sans qu'ils s'en doutassent l'un et l'autre, et avait grandi avec les années, tout en restant parfaitement pur.

Cependant le vieux Coëtlogon, riche et avare, n'entendait pas marier sa fille à un cadet de famille, malgré toute l'affection qu'il témoignait au fils de son ami. Les jeunes gens comprirent que toute résistance serait inutile, et que les plus beaux raisonnements viendraient se briser contre l'entêtement du vieillard, qui, d'ailleurs, avait déjà choisi pour gendre un gros rustre, pour le moins aussi riche que sa fille.

Le chagrin des deux enfants était navrant, et, sans les idées chrétiennes dont Loïc était animé, il eût certes songé à en finir avec

la vie. Aussi apprit-il presque avec joie la croisade prêchée par Pierre d'Amiens, et peut-être même espéra-t-il ne jamais revenir de Palestine. La Providence en avait décidé autrement.

Lorsqu'il fit part de sa détermination à sa famille, sa mère pleura bien, à l'idée de se séparer de son fils ; mais, comme la cause qu'il allait défendre était noble et louable, elle ne chercha pas à l'en détourner.

Son père lui fit don d'une longue rapière de famille, fine lame qui avait été bénie autrefois par un saint de Bretagne, et qui était encore toute rouge du sang de l'ennemi.

Loïc fit ses adieux à Jeanne et à son père, et, après avoir pris congé des siens, partit, suivi d'un jeune paysan, qui, pour ne pas quitter son maître, lui proposa de l'accompagner en qualité d'écuyer.

Du reste, à cette époque, la foi était vive dans tous les cœurs. Ceux qui voulaient prendre part à l'expédition, s'attachaient une croix de drap rouge sur l'épaule, et le nombre était grand des chrétiens s'en allant partout en criant : *Diex li volt !* (Dieu le veut!).

III

Au mois de mai 1096, une armée de quarante mille hommes fut sous les armes et s'achemina vers la Terre-Sainte, ayant à sa tête Pierre l'Ermite, Gautier de Pexego et son neveu, Gautier Sans-Avoir. Loïc faisait partie de cette avant-garde.

Une autre armée, tout aussi nombreuse, mais sans aucune espèce de discipline, commandée par un prêtre allemand, du nom de Gottschalk, s'avança, elle aussi, à travers la Hongrie et la Serbie, où elle fut décimée presque complètement par les maladies, les privations, ou massacrée par les populations traversées, furieuses de se voir chaque jour pillées et ruinées par ces guerriers sans pain.

Enfin, trois mois plus tard, Godefroi de Bouillon, duc de la Basse-Lorraine, et son beau-frère Baudouin, réunissaient une

nouvelle armée, forte de quatre-vingt mille hommes, et qui fut elle-même rejointe par Hugues de Vermandois, fils du roi de France, par le comte de Blois et de Chartres, le comte de Flandre, le comte de Toulouse, etc. ; de sorte que l'armée des croisés atteignit le chiffre formidable de six cent mille hommes environ. Mais elle eut tant de combats opiniâtres à soutenir, tout le long du chemin, qu'elle fut réduite des quatre cinquièmes avant d'arriver devant Jérusalem.

Ce fut en juin 1099, des hauteurs d'Emmaüs, que ces braves chrétiens virent les murs de la ville sainte et crièrent en chœur : « Jérusalem ! Jérusalem ! »

Ils s'agenouillèrent pour prier Dieu et se relevèrent pour aller au combat.

Les assiégés se défendirent si vaillamment, que les croisés furent un instant forcés de se replier ; mais leurs chefs, entre autres Godefroi de Bouillon, les rallièrent, relevèrent leur courage, et la bataille recommença. Cette fois, les infidèles furent vaincus et s'enfuirent de toutes parts. Alors ce fut une véritable boucherie, un carnage tellement grand, que devant la grande mosquée il y avait une mare de sang dans laquelle les chevaux enfonçaient jusqu'au poitrail.

Ce fut là que Loïc vit son écuyer, atteint d'un javelot, mourir à ses côtés, tandis que lui semblait invulnérable, au plus fort de la mêlée où il s'était résolument avancé. Sa flamberge faisait merveille. Les infidèles reculaient épouvantés devant cette terrible lame, qui tuait son homme à chaque coup.

IV

Le jeune Breton venait de transpercer un Sarrasin, qui, en tombant sur le sol, eut encore le courage de le mordre au mollet. Notre guerrier se retourna et lui enfonça de toute sa force son épée au travers du corps. Malheureusement, l'arme rencontra un caillou et se brisa par la moitié.

Il ne restait à Loïc qu'un tronçon d'épée, qui ne pouvait guère lui être utile pour se défendre. Au même instant, un rire satanique parut à ses côtés, et il vit s'avancer vers lui un grand gaillard, noir comme un nègre, qui semblait le défier par son air insolent.

Loïc, exaspéré de l'accident et de l'effronterie de cet homme, prit son épée par le tronçon et voulut en asséner un coup sur la tête de son ennemi. Mais il lui suffit de diriger, du côté du Sarasin, la poignée de son arme, qui représentait une croix bénie par un saint de l'Armor, pour que l'infidèle tombât à la renverse en poussant un cri de rage.

Loïc s'avança vers lui, s'empara de ses armes, le garrotta et lui dit : « Je te laisse la vie ; suis-moi. Mon écuyer vient d'être tué, tu le remplaceras. »

L'homme noir ne se le fit pas dire deux fois ; il se releva et accompagna son maître d'un air soumis.

La campagne terminée, Kerdris revint en France avec son écuyer, d'une soumission à toute épreuve et même d'un dévouement incroyable. Ce fut lui qui, le premier, demanda à ne pas se séparer de son maître.

De retour en Bretagne, aussi pauvre qu'à son départ, Loïc sentit renaître ses chagrins, en apprenant que le mariage de Jeanne était décidément arrêté et qu'il allait avoir lieu bientôt.

Pour s'étourdir, Loïc, toujours suivi de son fidèle écuyer, chassait les bêtes fauves du matin au soir, sous le soleil, la pluie ou le vent. Rien ne l'arrêtait. La fatigue elle-même n'avait pas de prise sur lui ; il partait au lever du jour et ne rentrait que lorsque la nuit avait depuis longtemps enveloppé la terre de son voile noir.

Triste, pensif, malheureux, il laissait souvent son cheval errer à l'aventure au milieu des bois, ne s'apercevant même pas que l'animal s'arrêtait pour paître l'herbe ou les feuilles des arbres. Parfois, au contraire, il enfonçait les éperons dans le ventre de la bête et lui faisait faire des courses folles, fantastiques, vertigineuses, sans but, en dépit des obstacles nombreux, dans un pays de montagnes, de forêts et de rivières. Les paysans se signaient en voyant ce coursier passer comme un ouragan, suivi de son écuyer noir, qui ne le

quittait pas plus que son ombre ; les femmes et les enfants se cachaient au plus vite à leur approche.

Un autre que le Sarrasin n'aurait certes jamais pu résister à ce genre de vie. Indifférent à tous les caprices de son maître, il semblait posséder un don surhumain pour affronter les mêmes périls, et, dans ses courses, ne jamais le distancer d'une semelle. Cette existence paraissait même lui plaire, car, plus d'une fois, lorsque Loïc arrivait au paroxysme du chagrin et commençait une course insensée, les yeux du valet lançaient des éclairs de joie et un sourire plissait ses lèvres.

Quel motif pouvait donc le rendre joyeux devant l'atroce souffrance du pauvre garçon ?

Nous le saurons tout à l'heure.

V

C'était à la fin de l'automne, à la Toussaint. Les jours, à cette époque, sont courts, tristes, brumeux, ténébreux. L'humidité suinte partout ; de grosses larmes tombent des arbres, quand le vent les agite. Les gais passereaux sont partis, et il ne reste plus que les corbeaux, qui croassent dans l'air, et les hiboux, qui huent, perchés sur les branches mortes des arbres.

Le jour du mariage de Jeanne était proche, et la tristesse de Loïc empirait.

Un soir qu'il revenait de la chasse, plus morose et plus malheureux que jamais, son valet rompit le silence — ce qu'il n'avait pas encore fait — et dit : — Maître, j'ai une communication à vous faire.

— Eh bien ! parle, répondit Loïc distrait.

— Je ne puis le faire ici. Il faut que vous vous laissiez conduire par moi quelque part.

— Passe devant. Marche. Je te suis.

Le Sarrasin s'en alla aussitôt à travers de grandes landes, éclairées par une lune blafarde, au milieu des bruyères non frayées, du

sein desquelles se dressaient de grandes pierres blanches ressemblant à des croix.

S'approchant de l'une de ces pierres, qui sembla reculer devant lui, un trou béant parut s'ouvrir sous les pieds de l'homme noir, qui y descendit, immédiatement après avoir allumé une lanterne, qui se trouvait cachée dans une cavité du mur.

Loïc, sans hésiter, descendit à son tour et suivit son guide dans un souterrain glacial et humide. Ils marchèrent d'abord dans la boue noire, car l'eau coulait le long des murailles. Les chauves-souris effrayées volaient en tous sens sur leurs têtes.

Bientôt ils montèrent plusieurs escaliers étroits et rapides, taillés dans le roc, et arrivèrent enfin au milieu d'une grotte éclairée par des *feux-follets*, et qui ressemblait à la demeure d'un alchimiste ou d'un sorcier.

Il y avait des cornues, des alambics sur une table, une forge dans un coin, des instruments de toutes sortes et de toutes formes épars sur le sol. Des squelettes pendaient aux murs, de l'herbe aux sorciers bouillait dans une marmite, des pépites d'or étaient sur un fourneau, et des monceaux de pièces de métal brillaient çà et là.

Loïc, de plus en plus surpris, dit enfin à l'homme noir : — Où sommes-nous ici ?

— Dans une arrière-grotte du rocher d'Uzel.

— Chez qui ?

— Chez moi.

— A qui cet or ?

— A toi, si tu veux.

C'était la première fois qu'il tutoyait son maître.

— Qui donc es-tu ?

— Satan.

Loïc, un peu troublé à cette réponse, se remit cependant et reprit : — Que veux-tu que je fasse de cet or ?

— Porte-le au vieil avaré de Coëtlogon, afin de devenir son gendre.

— Qui t'a dit que j'aimais Jeanne ?

— Je l'ai deviné.

Loïc de Kerdris contemplait ces tas d'or et se disait : C'est vrai ; avec cela je pourrais peut-être encore l'épouser.

— Quelles sont tes conditions ? dit en tremblant le pauvre jeune homme, qui supposait bien que le diable ne lui donnerait pas son or gratuitement.

— Prends ces millions, répondit Satan ; fais-en ce que tu voudras ; mais épouse Jeanne, qui, dans dix ans, cessera d'être ta femme, car elle m'appartiendra, et je viendrai la chercher ici, sur le haut de ce rocher.

— Tais-toi, misérable ! Jeanne t'appartenir ! Oh ! jamais, jamais ! Garde ton or et laisse-moi sortir d'ici !

Satan toucha une pierre qui tourna aussitôt sur elle-même et laissa pénétrer une bourrasque de vent. Loïc sortit par cette ouverture et se trouva dans les grottes connues du rocher d'Uzel.

— Tu as huit jours pour réfléchir, lui cria le diable. Ce délai écoulé, je retourne dans mon empire. Toutes les nuits, je serai ici à t'attendre ; réfléchis bien.

A partir de ce moment, le Sarrasin ne reparut plus au Plessix ; mais Loïc le rencontrait, à chaque pas, dans ses promenades solitaires. Lorsque ce dernier songeait aux monceaux d'or de la grotte, Satan lui apparaissait immédiatement, tantôt à califourchon sur un talus, tantôt assis au pied d'un arbre, dans les clairières des bois, ou bien encore, le soir, adossé aux pierres grises des landes. Partout il le trouvait, presque au même instant, dans les endroits les plus opposés.

VI

Le hasard voulut que Loïc et Jeanne se rencontrassent dans la campagne, à quelques jours de là. Tous les deux, instinctivement, furent l'un à l'autre, sans oser lever les yeux. Tout à coup, Jeanne se mit à fondre en larmes et voulut s'éloigner. Loïc lui prit la main, qu'il garda dans les siennes.

En voyant les pleurs de Jeanne tomber dans la poussière du chemin, comme de grosses gouttes de pluie, il pleura à son tour

en lui racontant ses chagrins, ses souffrances, ses tortures et enfin sa visite nocturne au rocher d'Uzel.

La jeune fille, tout d'abord effrayée de ce récit fantastique, se remit promptement et dit à Loïc : Dieu qui nous voit ne permettrait pas que sa fille devint la proie du diable. Accepte, Loïc, puisque c'est le seul moyen qui nous est offert. Nous saurons, par des prières, déjouer les projets du malin esprit.

Et les deux jeunes gens se quittèrent dans la crainte d'être aperçus.

La journée parut longue à Loïc, qui, ce jour-là, ne rencontra pas Satan, et fut obligé d'attendre la nuit.

L'heure tant désirée arriva enfin. Mais, lorsque le moment fut venu, Loïc, épouvanté de l'engagement qu'il allait prendre, n'osait plus avancer. Il se disait, pour ranimer son courage près de défaillir : Dix ans de bonheur ! c'est encore long et séduisant. Puis, Dieu ne permettrait pas, comme l'a dit Jeanne, qu'une femme pieuse et bonne devint la proie du diable.

Malgré tous ces raisonnements, il ne pénétra qu'en tremblant dans les grottes du rocher, en se déchirant aux ronces et aux épines qui obstruaient les abords.

Satan l'attendait. Que se passa-t-il entre eux ? On l'ignore ; toujours est-il que Loïc en sortit vieilli de plus de dix ans, les cheveux presque blancs, mais le dos ployant sous des sacs énormes.

Dès le matin, il se rendit chez M. de Coëtlogon, pour lui apprendre qu'il avait apporté de Palestine un trésor immense, qui lui permettrait d'acheter, s'il le voulait, les paroisses entières de Guichen et de Pipriac, et il fit voir tant d'or au vieillard, que celui-ci, ébloui, lui sauta au cou, l'appela son « cher gendre, » et congédia le galant qui avait ses entrées dans la maison.

Le mariage se fit très-promptement.

VII

Les jeunes époux auraient été les plus heureux du monde, sans cette date néfaste, qui les préoccupait sans cesse.

Deux beaux enfants, nés de cette union, avaient seuls le privilège de faire sourire leur père, de plus en plus affecté à mesure que les jours, les mois, les années s'envolaient ; — et le temps s'écoule vite lorsqu'on craint de le voir fuir !

Jeanne était un peu plus calme. Elle pria son mari de lui faire élever une chapelle sur l'un des coteaux qui avoisinent le bourg de Saint-Malo-de-Phily. Aussitôt qu'elle fut construite, elle la fit bénir et mettre sous la protection de la Vierge ¹.

La jeune châtelaine s'y rendait chaque jour, accompagnée de ses deux enfants, pour prier la mère du Christ de ne pas l'enlever à ces deux êtres, qui avaient tant besoin d'elle.

Le moment terrible approchait toujours, et Loïc, aussi triste qu'à son retour de la Terre-Sainte, recommença ses promenades, ses chasses et ses courses échevelées, jusqu'au jour où il aperçut Satan, assis au pied des pierres blanches des landes. Alors il n'osa plus sortir, de peur de le rencontrer.

Hélas ! les dix années expirèrent. Jeanne, effrayée à son tour, car elle aussi avait aperçu le démon rôdant autour du castel, s'en alla de nouveau se jeter aux pieds de la Vierge, afin de la supplier de ne pas l'abandonner dans un pareil moment.

Qu'on juge de son étonnement, de sa surprise, de sa joie, lorsqu'elle vit la statue de Marie s'animer, descendre de l'autel, et qu'elle l'entendit lui dire : — Jeanne, je viens à ton secours. Dans un instant, j'aurai chassé le mauvais ange de la terre, et alors tu pourras sortir d'ici sans aucune espèce de crainte.

¹ Cette chapelle, m'assura le batelier, se trouvait située à la même place que la petite chapelle de Notre-Dame du Mont-Serrat, que l'on voit aujourd'hui, et qui a été élevée par les soins de la famille du Bouëxic. Le père Ballard m'affirma également — ce qui n'est pas probable — qu'elle portait, dès cette époque, le nom de *Notre-Dame du Mont-Serrat*, nom qu'il continua de lui donner dans son récit.

De la taille de Jeanne, et avec des vêtements identiquement semblables à ceux de la châtelaine, elle sortit de la chapelle et regarda où pouvait être Satan. Elle l'aperçut sur le haut du rocher d'Uzel, qui la guettait, comme un hibou guette une souris. Il était là, les bras croisés, qui la regardait venir d'un air joyeux.

Il ne se doutait pas du sort qui l'attendait.

Notre-Dame du Mont-Serrat descendit la montagne jusqu'au bord de l'eau, détacha elle-même le bateau amarré au rivage et le dirigea sur l'autre rive sans le secours de personne.

Le diable, émerveillé de son adresse, la regardait toujours.

Elle mit pied à terre et gravit doucement le rocher d'Uzel. Un voile épais cachait son visage.

Arrivée presque au sommet du roc, elle releva son voile et étendit le doigt vers le démon, d'un air menaçant.

En reconnaissant la mère du Christ, Satan jeta un cri de désespoir, de terreur et de rage. Pour fuir, il se transforma en serpent et voulut se sauver dans les broussailles. Mais peine inutile : la Vierge, aussi prompt que lui, lui mit le pied sur la tête, et l'écrasa comme un vil reptile.

Elle revint ensuite, par le même chemin, dire à Jeanne, restée en prières, de retourner près des siens pour les rassurer, les consoler et leur apprendre qu'ils étaient débarrassés de leur ennemi.

A partir de ce jour, la vie de cette pieuse famille s'écoula à bénir leur bienfaitrice et à distribuer en aumônes le trésor du diable.

Jusqu'au jour où le chemin de fer est venu faire abattre le rocher d'Uzel, la cime élancée de ce roc représentait une Vierge. Tous les paysans de la contrée vous l'affirment, et, si vous leur montrez l'image de la Vierge, un serpent sous ses pieds, tous vous diront encore : C'est *Notre-Dame du Mont-Serrat*, écrasant le Sarrasin !

ADOLPHE ORAIN.

POÉSIE

LE PATINEUR

BALLADE

A OCTAVE DE ROCHEBRUNE

Le feu luit dans la cheminée,
Et sur la vitre un rayon clair ;
Par la porte capitonnée
Ne filtre pas un souffle d'air.
Qu'on aime entendre, de sa chambre,
Au dehors frissonner décembre!...
Il a bon lit, foyer ardent :
Heureux est l'homme de Sedan!

Soulevant les rideaux de soie,
Il suit les caprices charmants
Du verre gelé, qui flamboie
Plus qu'un écrin de diamants.
Mais le feu, détruisant le charme,
De chaque fleur fait une larme,
Et le parc, au loin s'étendant,
Se montre à l'homme de Sedan.

Le sol est blanc ; aux branches d'arbre
 Le verglas, comme pour un bal,
 A mis des guirlandes de marbre
 Et des lustres de pur cristal.
 Son âme rêveuse est saisie
 De cette austère poésie,
 Et, du haut perron descendant,
 Entre au parc l'homme de Sedan.

Le jour est long, la vie est dure,
 Et l'exil fait trop de loisirs,
 Quand décembre vient sans froidure,
 L'hiver, sans ses mâles plaisirs :
 Salut, froid, par qui l'eau se glace,
 L'eau qui du foyer nous délasse !...
 Le ciel est bleu, l'air est mordant :
 « Glissons ! » dit l'homme de Sedan.

Joyeux écolier en vacance,
 Aux épaules un lourd manteau,
 Vers le grand bassin il s'avance,
 Suivi d'un valet du château.
 « C'est plus beau que mil huit cent douze !...
 » Oh ! si j'avais ma noble épouse !
 » Quelle joute !... » A son confident
 S'ouvre ainsi l'homme de Sedan.

Il marche d'allée en allée :
 « Je veux, dit-il, soirs et matins,
 » Fendre la neige immaculée
 » Du soc courbé de mes patins,
 » Et, du lac remplaçant les cygnes,
 » Dessiner d'onduleuses lignes... »
 Le ciel est bleu, l'air est mordant :
 Qu'il glisse, l'homme de Sedan.

Et le fer à ses pieds se noue.
 Le danger ne peut l'émouvoir !
 Avec quelle grâce il se joue
 Sur ce parquet, sur ce miroir !
 Il va, vient, tourne à perdre haleine ;
 D'allégresse il a l'âme pleine...
 Le ciel est bleu, l'air est mûrdant :
 « Volons ! » dit l'homme de Sedan.

Or, tandis qu'aux lacs d'Allemagne
 S'ébat l'auguste patineur,
 Le royaume de Charlemagne
 Lutte contre le déshonneur,
 Et s'épuise en efforts sublimes,
 Pour ne pas rouler aux abîmes !...
 — On se repose en se rendant :
 N'est-ce pas, homme de Sedan ?

De noir se voilent sœurs et mères ;
 Chez nous, tout cœur gémit, tout œil
 Est baigné de larmes amères ;
 Chez nous, le feu, le sang, le deuil !...
 En quatorze siècles, la France
 Ne connut pas telle souffrance :
 Elle râle et meurt !... Cependant
 Il glisse, l'homme de Sedan !

ÉMILE GRIMAUD.

Nantes, 2 janvier 1871.

LE SOUFFLE DE BIEU

A FRÉDÉRIC MISTRAL

I

Oh ! comme le vent d'est mugit et tonne !... Il semble,
A ses coups furibonds, que toute l'île tremble.
Le ciel est calme et pur ; mais, sous le fouet de l'air,
Se tordant, écumant, au loin gronde la mer.

C'est ton adieu, *mois noir*, rude mois de novembre.

— Le soir n'éclaire plus que faiblement la chambre.
Au dehors le jour baisse, un jour croît au dedans,
Qui ne vient pas d'en haut, mais des tisons ardents,
Dont la flamme crépite et danse au fond de l'âtre ;
Et les meubles sont teints de sa lueur rougeâtre.
Elle arrive affaiblie en un coin écarté ;
Là scintille toujours une pâle clarté,
Du cœur qui l'alimente humble et visible image,
A la Reine des cieux perpétuel hommage.
Blanche, sur un autel où blanchissent des lis,
La Madone se voile en sa robe à longs plis.

Profond est le silence, et plus la nuit augmente,
Plus le vent s'exaspère et le flot se lamente.

Dans un fauteuil antique, auprès du feu riant,
Une femme est assise, ou rêveuse, ou priant,
Et qui cherche, quand naît une pensée amère,
La croix du Dieu martyr ou l'autel de sa mère.
Les sillons du visage et les cheveux, tout blancs,
Montrent que cette tête a porté bien des ans.
Lorsqu'un assaut plus brusque ébranle la fenêtre,
Elle joint les deux mains, un frisson la pénètre,
Et sa lèvre murmure : « O mon fils ! ô mon fils ! »
Et son regard mouillé va droit au crucifix.
Elle songe, entendant cette lugubre plainte,
A la France qu'écrase une effroyable étreinte ;
Elle songe au soldat, à l'enfant bien-aimé,
Dans les murs de Paris, si loin d'elle enfermé !
N'y restera-t-il pas — tant son bouillant courage
Méprise les périls — foudroyé par l'orage ?
Et quand le jour luira, car il luira bientôt,
Où l'âme de sa mère ira vivre là-haut,
Lui, n'aura pas, pleurant sur sa funèbre couche,
Le suprême baiser que donnera sa bouche !
« Éloignez ce calice, ô Maître en qui je crois ! »
Dit-elle, et ses regards ne quittent pas la croix.

En ces effusions l'heure avait suivi l'heure.
Des pas ont retenti dans la vieille demeure :
Tous les fervents chrétiens qu'abrite la maison,
Maîtres et serviteurs, viennent à l'oraison.

Cette chambre est pour eux comme le chœur d'un temple.
De ses yeux attendris la veuve les contemple,
Entourant le prie-Dieu qu'ont usé ses genoux.

Mais une voix s'élève, aux sons pieux et doux :
Pour tous s'adresse au ciel la plus jeune des vierges,
Devant la Vierge-Mère et sous l'éclat des cierges.

Comme un flot parfumé monte de l'encensoir,
Telle de ces cœurs droits la prière du soir
Vers Jésus et Marie, objets de leurs louanges,
S'exhale, et réjouit Dieu, les saints et les anges.

Les serviteurs partis : « Mère ! je vous défends, »
Dit le fils dont l'aïeule embrasse les enfants,
« De pousser plus avant cette pénible veille ;
» Que votre corps en paix jusqu'à l'aube sommeille.
» Pourquoi rester ainsi, mère, auprès du foyer ? »
— « Pour la France et pour vous, mon fils, je dois prier. »

Quand douze coups vibraient sur le timbre sonore,
Dans l'antique fauteuil elle priait encore.
Elle s'éloigne enfin de l'âtre qui pâlit ;
Mais son âme en dormant va prier dans le lit.

II

A cet instant, vers les étoiles,
Sous l'ombre des nocturnes voiles,
Comme une nef sortant du port,
Dans le mystère et le silence,
Un fier aérostat s'élance
Du milieu de Paris qui dort.

Protégé par Dieu, vole ! vole !
Car tu n'es pas un jeu frivole,
Courrier, frère de l'alcyon ;
Car à la patrie il importe

Que ceux que ta nacelle emporte
Mènent au but leur mission.

Puisque autour de la capitale
Se noue une chaîne fatale,
Noire des engins de l'enfer ;
Que tout Français qui la traverse
Tombe soudain à la renverse,
Victime ou du plomb ou du fer ;

Puisque Paris est comme une île,
Que du monde entier l'onde exile,
Et d'où jamais vaisseau ne part ;
Nous saurons, barbare adversaire,
Tromper les griffes de ta serre :
Au ciel tu n'as point de rempart.

Vous, que la barque aérienne
Enlève, ah ! que l'on se souviene,
Messagers hardis, de vos noms.
Tout cœur de mère en soi les grave :
Les vents que votre audace brave
Sont plus cruels que les canons.

Votre rôle a d'austères charmes :
Combien ils vont sécher de larmes
Tous ces plis qu'ont baignés des pleurs !
Pays, las d'une attente affreuse,
Tu sauras si, moins rigoureuse,
La Victoire suit nos couleurs !

Colombes aux puissantes ailes,
Vous, nos traits d'union fidèles,
Planant sur nos sombres débats,

Vous reviendrez dire à nos frères
Nos destins heureux ou contraires,
Et saluer leurs grands combats.

En ce long et sanglant déluge
Où nous plonge le divin Juge,
Vous fendez l'air sans dévier :
La colombe du patriarche
Apporta moins de joie à l'arche,
Avec son rameau d'olivier.

Mais voici l'aube, encor douteuse,
Epanchant sa lueur laiteuse ;
L'ombre décroît, le jour grandit ;
Les flambeaux de la nuit s'éteignent ;
De pourpre et d'or les cieux se teignent,
Et l'astre royal respandit.

Glacés dans ces sphères si hautes,
Combien aux deux aéronautes
Il rit, ce beau rayon vermeil !
Ils vont, bercés par leur nacelle,
Comme par son lit qui chancelle
Un enfant, dans un doux sommeil.

Leur œil en vain sonde l'espace :
Quelle est la zone où leur vol passe ?
De Paris sont-ils prêts encor ?
Quel est ce bois ? cette montagne ?...
— Le vent à travers la Bretagne
Les emportait en son essor.

De la colline et de la plaine,
Partout des bords de la Vilaine,

Au ballon montent des hourras.
 Comme pour suspendre son aile,
 Mères, sœurs, fils, chacun l'appelle,
 Tendait son âme avec ses bras.

Sur Rennes un instant il plane,
 Et passe... Oh ! sur Sainte-Anne
 Sans doute il cherche à s'arrêter !...
 Mais non ; Mère de la Madone,
 Il vous fuit... Ah ! Dieu leur pardonne !
 A la vague ils vont se jeter !...

Et c'est, de paroisse en paroisse,
 Une clameur d'horrible angoisse ;
 Et de tes côtes, Morbihan,
 Vers le pauvre esquif du nuage,
 Pour lui prolonger ton rivage,
 Cent barques volent d'un élan.

Là-haut qui peindra ce qu'on souffre !
 Sous eux, l'épouvantable gouffre,
 Et le sourd râlement du flot !
 Plus de terre, que l'Amérique !...
 Un grain de sable d'Armorique
 Reste pourtant... c'est un îlot.

• Aux cordages l'un d'eux s'élance :
 Le fluide avec violence
 Sort, délivré par le couteau.
 Grand aigle dont l'aile est brisée,
 Descendant comme une fusée,
 Le ballon tombe au bord de l'eau.

III

Ils gisent au milieu des goëmons et des pierres ;
 Comme s'ils n'étaient plus, se ferment leurs paupières,
 Et tel que d'un raisin meurtri par le pressoir,
 Le sang de leur front coule. — Au plus prochain domaine
 La foule, qui se hâte, en les plaignant les mène ;
 Et chacun de penser : « Ils vont mourir ce soir ! »

Ils ont les meilleurs lits, la chambre la meilleure.
 Seule, une femme est là qui veille, et prie, et pleure.
 Leur œil se rouvre enfin : quel sort leur est échu ?
 « Dites-nous votre nom, vous, dont la tête blanche
 » Avec tant de pitié sur les blessés se penche !... »
 — « Je suis la mère de Trochu. »

IV

Rendez grâces au ciel : non, ces aéronautes,
 Ce n'est point le hasard qui les a faits vos hôtes :
 C'est le souffle même de Dieu !
 A ce vent qui troublait pendant la nuit votre âme :
 « Conduis-les — ordonna le Maître — à cette femme,
 » En ce point de l'océan bleu. »

Et le vent fut docile, et eux que, membre à membre,
 Il rompit, sont couchés dans cette même chambre
 Où naquit le premier enfant !
 Heureux ce noble toit ! heureuses vos entrailles !
 Car, cet enfant, c'est lui qui garde nos murailles,
 C'est lui, lui seul, qui nous défend !

Oui ! vous êtes, ô mère, entre toutes élue !
 La France devant vous s'incline et vous salue,
 Proclamant vos vertus en chœur :
 Vous êtes celle-là que nomme l'Écriture,
 Sage, humble, craignant Dieu, faible par la stature,
 Mais forte et d'esprit et de cœur.

Pour diriger au bien votre chrétienne race,
 Nul soin ne vous surprend, nul ne vous embarrasse ;
 Vous vous levez avant le jour.
 Oh ! qui dirait combien tous les vôtres vous aiment !
 Oh ! qui compterait l'or qu'en tous lieux vos mains sèment,
 Femme de foi, d'espoir, d'amour !

Lorsqu'il liait votre âme, en la créant bretonne,
 A ce récif étroit où la vague moutonne,
 Dieu concevait un grand dessein :
 — Il oppose par vous la justice à la force,
 La franchise à la fourbe, et Belle-Ile à la Corse ;
 Dieu chasse un lâche et prend un saint.

Comme il vous récompense au bord de votre tombe !
 Notre honneur survivra, si notre droit succombe :
 Paris lave Sedan et Metz.
 Votre fils nous arrache à cette boue immonde ;
 Le nom pur qu'il vous doit et qu'admire le monde,
 Votre nom ne mourra jamais.

EMILE GRIMAUD.

Nantes, 22 décembre 1870.

A LA FRANCE

Lève ton front sanglant et montre ta blessure,
Mère! nous sommes prêts pour de nouveaux combats;
Lance un dernier appel avec une foi sûre
A ton Dieu dans le ciel, à tes fils ici-bas.

Sois fière des enfants issus de tes entrailles;
Tous ont ta flamme au cœur et feront leur devoir;
Dussions-nous perdre encor mille et mille batailles,
Tu peux garder, ô France, un invincible espoir!

Frappe d'un pied certain notre terre héroïque;
Des soldats en sont nés! Vois-les tous accourir...
Sous les chênes bretons, sous les palmiers d'Afrique,
Tous ayant fait serment de vaincre ou de mourir;

Tous égaux par l'honneur, ouvrier, gentilhomme,
Matelot, laboureurs soulevés des sillons...
Et deyant eux, le prêtre, armé du Dieu fait homme,
A la mort des martyrs conduit leurs bataillons.

Les mères et les sœurs, pâles, mais sans murmures,
Serrant le havre-sac travaillé de leurs doigts,
Bouclent aux flancs des fils ces rustiques armures,
Et revêtent leurs fronts du signe de la croix.

Les vieux pères courbés, qui maudissent leur âge,
 Donnant leur dernier souffle aux efforts belliqueux,
 Vont porter leurs brancards sur les champs du carnage,
 Pour ramasser leurs fils ou tomber avec eux.

Un deuil vaillant, assis au foyer de famille,
 Unit le saint travail à ses saintes douleurs ;
 Pour les chers combattants, l'infatigable aiguille
 Court avec la prière et se mouille de pleurs.

Ainsi, d'humble courage et de vertu secrète
 Un muet sacrifice est offert en tout lieu...
 Femmes, ne pleurez pas ! la palme est toute prête :
 Ces hommes sont martyrs, s'il est un juste Dieu.

Croyons à la vertu du noble sang qui coule,
 Au pouvoir des soupirs lancés avec ardeur ;
 Ces victimes de choix qui se donnent en foule,
 Ainsi que ton salut assurent ta grandeur.

Tu resteras la France et la tête du monde,
 Le vrai peuple choisi pour montrer le chemin,
 Le peuple fraternel en qui l'amour abonde,
 Ouvrant à tous son cœur et sa loyale main.

Car ton génie à toi, c'est l'humanité même,
 L'âme du Dieu martyr saignant sur ton autel ;
 Accepte avec orgueil cette lutte suprême,
 Peuple, sois patient, je te sais immortel !

Tourne-toi vers le Christ, trop oublié naguère,
 Ce Dieu des chevaliers et non des conquérants,
 Qui l'employa mille ans à ses Gestes de guerre...
 Pour son œuvre de paix, il a besoin des Francs.

Si tu cessais un jour de marcher la première,
Si tu manquais au Dieu qui t'aime et te conduit,
Si les ombres du Nord étouffaient ta lumière,
C'est que le genre humain rentrerait dans la nuit.

Poursuis donc ce combat sans haine, mais sans crainte ;
Puisqu'il est à l'amour, l'avenir est à toi !
Seule et sans alliés, poursuis ta guerre sainte ;
Car nul ne t'aidera, pas mieux peuple que roi.

Qu'ils gardent donc leur sang et que Dieu seul t'assiste ;
Qu'ils rêvent ta dépouille et te raillent entre eux ;
Nul sang n'est assez pur, dans l'Europe égoïste,
Pour couler près du tien sur ton sol généreux.

Tu le donnais à flots pour le salut des autres,
Ce sang qui fait germer partout la liberté ;
Mais il en reste encore à tes soldats apôtres,
Pour toi, pour la justice et pour l'humanité.

Combats loyalement ces armées déloyales,
Ces sauvages pillards au cœur sordide et froid,
Et montre aux nations, tes jalouses rivales,
Où sont les vrais soutiens de l'honneur et du droit.

Tandis qu'il va, ce roi, ce lâche incendiaire,
Ecraser les berceaux et les femmes en deuil,
Toi, peuple, à tes vaincus tends la main sans colère ;
Sois grand par la pitié, comme lui par l'orgueil.

Qu'il entasse ton or dans ses fourgons avarés,
Qu'il enfonce en ta chair ses ongles de vautour . . .
La terre est aux plus doux et non aux plus barbares :
Tu la posséderas, France, à force d'amour.

TOME XX (IX DE LA 3^e SÉRIE).

4

En vain tu vois périr tes villes embrasées
Et tes plus nobles fils égorgés dans tes bras ;
Quand tu t'affaisserais sur tes armes brisées ,
N'abdique pas l'espoir . . . tu te relèveras !

Des malheurs surmontés tu sortiras plus forte,
Libre des corrupteurs et d'un chef criminel,
Pauvre, mais fière et pure..... O ma France, qu'importe
La fortune d'un jour ? ton cœur est éternel.

Tu répandras encor ta chaleur qui déborde,
Aux droits des opprimés fidèle sans retour ;
Toi seule, tu sais vaincre avec miséricorde :
Tes vainqueurs de hasard l'apprendront quelque jour.

Tu verseras encor sur tous ces peuples sombres
Tes sereines clartés et ta vive raison ;
Par toi l'idée en feu s'échappera des ombres
Où ces pesants rêveurs la tiennent en prison.

Sans ton lucide esprit et sans ton doux génie,
Confus et divisés par des murs ténébreux,
Ces peuples incertains et privés d'harmonie,
Comme autour de Babel, s'ignoreront entre eux.

Au fraternel concert c'est toi qui les engage ;
Le jour se fait pour eux quand ta parole a lui ;
Ils se comprennent tous en ton heureux langage,
Clair comme le soleil et fécond comme lui.

Tu ne tariras pas, ô source de lumière ;
Tes flots soulèveraient la pierre du tombeau !
Jamais de tes splendeurs, de ta liberté fière,
Ces barbares obscurs n'éteindront le flambeau.

Tu vaincras ! Dieu te garde une ère magnifique ;
Mon indomptable foi me l'a su découvrir.
L'amour à ton enfant donne un cœur prophétique :
Va ! je le sentirais, si tu devais mourir.

Je ne suis qu'un poète inhabile aux batailles,
Mais ton nom prononcé m'enivre et me rend fort ;
Ta grande âme palpite au fond de mes entrailles ;
J'ai vécu de ta gloire et mourrais de ta mort.

Je vois ton pied , posé sur la bête cruelle,
Ecraser d'un seul coup tant de rois scélérats...
J'en jure par le Dieu qui t'a faite immortelle,
Ne désespère point, ma mère, tu vaincras !

VICTOR DE LAPRADE.

AUX HELLÈNES

QUI VIENNENT COMBATTRE POUR LA FRANCE

A M. GENNADIOS.

Allez, fils des Hellènes, délivrer la patrie, les femmes, les enfants, les temples des dieux, les tombeaux des ancêtres. Voici la lutte suprême.

ESCHYLE. (*Les Perses.*)

Est-ce que nous ne sommes pas tous venus mourir pour la France?

(*Paroles d'un volontaire grec.*)

Allez, fils de la Grèce, et soyez un exemple
A ces peuples ingrats, sauvés par notre sang ;
D'un regard lâche et froid l'Europe nous contemple,
Et vous venez pour nous mourir au premier rang.

Vous seuls vous souvenez des œuvres de la France,
Lorsque chacun l'oublie, ou l'insulte en son deuil ;
Vous seuls vous prononcez le mot : Reconnaissance !
A le dire bien haut vous mettez votre orgueil.

Soyez bénis ! venez, ô généreuse race,
Vous de la liberté les plus anciens soldats ;
Vous seuls sous nos drapeaux méritez une place,
Enfants de Thémistocle et de Léonidas.

Passez calmes et fiers, et brillez dans nos villes
 Comme un rayon de gloire à travers nos malheurs ;
 Et tombez avec nous, héros des Thermopyles,
 Tels que vos grands aïeux, et ceints des mêmes fleurs.

Peuple orné par le ciel de ses dons les plus rares,
 Peuple chez qui la Muse eut son premier autel,
 Enseignez-nous, ô Grecs, à chasser les Barbares ;
 Montrez-nous comme on meurt pour renaître immortel.

Guerriers que mon enfance admirait avec larmes,
 Salut, ô Nikitas, Canaris, Botzaris !
 Je reconnais vos fils et je baise vos armes ;
 Athènes vous devait à sa fille Paris.

Venez de tous ces lieux dont nous vint la lumière,
 Où le jour s'est levé pour tout le genre humain ;
 Et des Huns ténébreux, sauvez, peuple d'Homère,
 Le flambeau du progrès remis à notre main !

Dussiez-vous y périr, votre gloire est certaine ;
 Chacun de vos exploits au loin sera conté ;
 Lorsqu'on dira vos noms dans Sparte et dans Athène,
 La France répondra : « Mort pour la liberté ! »

Deux nations, deux sœurs par les hautes pensées,
 Mères de la pitié, mères des douces lois,
 Préparent à ces morts des couronnes tressées
 Du laurier de l'Attique et du chêne gaulois.

Et vous, soyez témoins ! vous leurs divins ancêtres,
 Du haut du Parthénon regardez jusqu'à nous ;
 Vous que l'esprit humain aura toujours pour maîtres,
 Et saluez vos fils... ils sont dignes de vous !

Ils tiennent de vous seuls ces généreuses flammes,
Poètes souverains, guerriers, sculpteurs, penseurs ;
Vous avez fait leurs corps aussi beaux que leurs âmes,
Et vous nous les donnez, maîtres, pour défenseurs.

O Grecs ! mon humble voix par les pleurs étouffée,
Vous dit trop mal nos cœurs, nos vœux reconnaissants ;
L'alouette gauloise aux cygnes de l'Alphée
Adresse de trop bas ses saluts impuissants.

Mais, là-haut, dans l'éther, loin du monde éphémère
Que souillent ces tyrans, promis aux coups des dieux,
Dans les champs éternels peints par le grand Homère,
Je vois se rencontrer deux groupes radieux :

Ils sont là tous, Bayard, Turenne, Ulysse, Achille,
Platon et Phidias, et Lamartine aussi !
Et, devant eux, Corneille a pris la main d'Eschyle,
Le salue et l'embrasse en lui disant... merci !

VICTOR DE LAPRADE,
De l'Académie française.

S. A. R. MADAME

DUCHESSE DE BERRY*

M. Thiers est, dit-on, surtout un homme de bon sens. Je ne sais si, en cette occasion, il en fit preuve ; il sacrifia certainement la morale et l'honneur du gouvernement qu'il comptait servir, et en cela il alla contre l'intérêt de la dynastie de son choix. Ces marchés sont lourds à porter devant les générations ; néanmoins, ce marché fut proposé, accepté et conclu. M. Thiers, prétend Deutz, qui seul a pu jusqu'ici nous révéler ce mystère, me présenta un matin, dans son cabinet, un homme, dévoué comme moi, me dit-il, au gouvernement de Louis-Philippe, et qui avait déjà eu l'occasion de rendre à la nouvelle dynastie plus d'un service ; cet homme, qui portait le ruban rouge à sa boutonnière, s'exprimait avec facilité, avait de bonnes manières et l'usage du monde, était M. Joly, que je ne savais pas alors attaché à la police. C'était lui qui, sous la Restauration, avait arrêté l'assassin du duc de Berry !¹

Deutz, parti seul de Paris, sous le nom d'Hyacinthe de Gonzague, avec un ancien passeport signé du cardinal Bernetti, retrouva à

* Voir la livraison de décembre, pp. 466-473.

¹ *Arrestation de Madame*, par Simon Deutz.

Angers l'homme de police Joly ; ils se parlèrent et se quittèrent pour se retrouver à Nantes, où ils arrivèrent, l'un Joly, en poste, l'autre, Deutz, par le bateau à vapeur. La première personne que ce dernier trouva sur le quai, en débarquant, fut encore Joly, qui, ne le perdant pas de l'œil et le surveillant, le suivit jusqu'à l'hôtel de France. « Vous êtes attendu, ce soir même, à la préfecture, lui dit-il, mais vous allez, dès maintenant, me remettre le paquet dont vous êtes chargé pour MADAME. » Je le lui remis, continue Deutz, historien de sa propre infamie ; il contenait vingt-six lettres, la plupart, me dit-on, du roi Charles X, des membres de sa famille, de plusieurs princes étrangers. »

En attendant l'heure du rendez-vous à la préfecture, Deutz alla voir une Madame P..., parente de M. Jauge, banquier de MADAME. S'étant vanté d'avoir des lettres à remettre à la princesse, cette dame dit malheureusement qu'il serait peut-être possible de les lui faire parvenir.

L'heure étant enfin venue, Deutz se rendit chez le préfet. C'était M. Maurice Duval, homme actif, énergique, ayant, dit-on, du talent, assurément propre à l'œuvre pour laquelle on le destinait. Deutz en fit le plus grand cas.

M. Maurice Duval, ayant encore besoin de deux ou trois jours, pour ordonner les dernières mesures jugées indispensables, engagea Deutz à visiter les environs. Celui-ci partit pour Paimbœuf ; mais, « assiégé par mille et mille pensées, tourmenté par l'inquiétude, fatigué de l'inaction, » il n'y put rester que deux jours, et il arriva de nouveau à Nantes, impatient de livrer...

Cependant Deutz ne savait où était MADAME, ni comment la découvrir. Son instinct de traître le conduisit à la cathédrale. Il demanda à parler au curé. C'était précisément ce prêtre, qui, par un excès de prudence, avait obligé la princesse à se réfugier chez M^{lles} du Guini. Cette même prudence, bien inspirée cette fois, conduisit M. l'abbé Audrain à se défier de celui qui, avec un flot de paroles pieuses, venait vers lui pour le surprendre. Il le reçut fort mal, le traita d'envoyé du gouvernement, et « s'oublia, nous dit Deutz, jusqu'à m'injurier ; je crus que j'étais TRAHI (!), mais, sans me décon-

certier, je fis tête à l'orage : à l'emportement j'opposai du sang-froid, aux injures, des raisons, et, si mes efforts pendant cinq quarts d'heure ne purent le ramener, du moins je le laissai dans le doute et l'incertitude, et je n'en voulais pas davantage. » M^{me} P., chez laquelle Deutz alla ensuite, ne le reçut guère mieux, mais consentit néanmoins à se charger des lettres qui devaient être remises à la princesse. Elle les porta à M^{me} de la Ferronnays, sœur de l'ancien ministre, laquelle était supérieure des dames de la Visitation. M^{me} de la Ferronnays refusa tout d'abord le rôle d'intermédiaire qu'on lui offrait. Deutz, rebuté partout, et ignorant la présence de MADAME à Nantes, se décida à reprendre la poste pour Paris ; M. Maurice Duval lui signa son passeport.

Cependant les amis de MADAME n'avaient pu ni dû lui cacher les pas et démarches d'un homme se disant porteur de lettres nombreuses, à elle adressées. La princesse voulut voir ces lettres.

Prêt à repartir pour Paris, Deutz se promenait de long en large sur la place Graslin, en face de l'hôtel de France, attendant que les chevaux fussent attelés à la voiture, lorsqu'il fut abordé par une dame, qui, sans s'arrêter, lui dit en passant : « Je crois que c'est vous que je cherche : n'êtes-vous pas M. de Gonzague ?

— » Oui, eh bien ?

— » Béni soit Dieu ! M^{me} P. vous attend avec impatience ; allez la voir de suite. »

« Quelques minutes après, continue Deutz, j'étais chez M^{me} P. Elle s'excusa d'abord de sa méprise, puis me montra une lettre de M^{me} de la Ferronnays, dans laquelle cette dernière lui disait qu'elle était désolée de la réception que m'avait faite le parti carliste, et que, sur les rapports qui lui étaient parvenus, MADAME m'avait reconnu et avait témoigné le désir de me voir. Cette fois, M^{me} la supérieure de la Visitation ne refusa plus de se charger de ma correspondance. Elle la transmit sans délai à MADAME, et celle-ci m'adressa presque immédiatement un billet de sa main : c'était l'indication d'une audience pour le mercredi, 28 octobre, à six heures du soir : « Un homme, auquel vous pouvez vous confier, ajoutait-elle, viendra vous prendre à cette heure et vous servira de guide auprès de moi. »

Hélas! oui! sans partager cette confiance, que Deutz se vante d'avoir inspirée et qu'il n'inspira jamais à personne, sinon à MADAME, on fut obligé de l'introduire. MADAME, ayant lu les lettres, avait voulu voir l'homme qui les avait apportées. A cette nouvelle, l'alarme fut grande. En vain M. l'abbé Audrain, d'une part, M^{me} de la Ferronnays, de l'autre, pressèrent mes tantes, pour que la princesse ne donnât pas suite à ce projet; en vain M^{lles} de Kersabiec prièrent MADAME de renoncer à cette entrevue, assurant que toutes les personnes qui avaient vu M. de Gonzague affirmaient que ce ne pouvait être, que ce n'était qu'un traître : on ne put rien obtenir. Ne sachant plus quoi faire, et connaissant la réelle affection que S. A. R. avait pour Petit-Paul, on tenta ce dernier moyen. Petit-Paul, toujours souffrant de la chute de cheval faite dans la forêt de Rocheservière, se traîna chez M^{lles} du Guini, et supplia MADAME de céder à ses craintes, aux craintes de tous ses amis : la princesse fut inflexible; Petit-Paul, tombant à genoux, osa insister... MADAME alors se fâcha, et dit qu'on paraissait vouloir peser sur ses décisions. Il ne restait plus qu'à obéir; on obéit.

Deutz, en possession de son billet d'audience, courut le montrer à Maurice Duval et à Joly. On se félicita, et l'on convint que l'homme de police, avec quelques agents, apostés non loin de l'hôtel où Deutz était descendu, le suivraient à distance, et que six cents hommes, consignés dans leur caserne, se tiendraient prêts à marcher, au premier signal. Le 28 octobre arriva enfin.

Il était sept heures du soir, lorsque l'homme annoncé par MADAME se présenta. Cet homme paraissait ivre; Deutz en fut surpris; néanmoins, il ne s'agissait pas de faire le difficile : se laissant donc prendre par le bras, il s'abandonna à son étrange conducteur. Cet homme ivre ne l'était pas : c'était M. Alexandre du Guini, le frère des hôtes de MADAME, l'homme, assurément, le plus loyal et le plus dévoué à Dieu et aux hommes qui existât. C'est lui qui devait ainsi conduire au but ce juif, doublement traître, puisque Deutz, on le sait, après avoir abjuré le judaïsme, y était déjà revenu, quoique faisant ostensiblement profession de catholicisme et de ferveur. M. du Guini, contraint d'obéir, jouait l'homme ivre, voulant, par suite de nom-

breux tours et détours dans les rues, les ruelles, les portes, les allées de la vieille ville mal éclairée, tellement embrouiller les souvenirs de M. de Gonzague, qu'une fois laissé seul, ce dernier ne pût retrouver dans sa mémoire les mille et un sentiers du labyrinthe. Il y réussit au delà de ce qu'il souhaitait, car il dépista même les agents de police de Joly, dont il ne se savait pas suivi, et dont pas un ne put conserver ses traces.

Parvenu chez M^{lles} du Guini, Deutz n'aperçut, d'abord, que M. de Mesnard ; il demanda la princesse ; on lui répondit qu'elle n'était pas encore arrivée, qu'on l'attendait, d'un moment à l'autre. En effet, Son Altesse Royale entra, quelques instants après, portant des souliers poudreux, et avec toute l'apparence d'une personne qui vient de faire une longue course. L'accueil que MADAME fit à Deutz fut si plein de bienveillance et de confiant abandon, que le misérable en fut bouleversé. — « Me voici, mon cher Deutz, » lui dit-elle. A ces mots, continue celui-ci, je me sentis faiblir ; un nuage s'étendit sur mes yeux, et je me trouvai mal. Alors, avec cette bonté qui lui était naturelle, MADAME m'approcha elle-même une chaise, en ajoutant : « Remettez-vous, mon ami. »

» Ce ton, cet accent, cette prévenance, me pénétrèrent, et je me surpris, un moment, élevant des doutes sur la nécessité de son arrestation. » Réflexions faites, Deutz « retrouva toute sa fermeté, et MADAME eût été arrêtée sur l'heure, si M. Joly, au milieu de l'obscurité d'une nuit froide et pluvieuse, n'eût perdu ses traces. »

Le conseil des ministres se réunissait presque tous les soirs, attendant avec anxiété des lettres de Nantes. Deutz, de retour à son hôtel, le 28 octobre à 10 heures du soir, écrivit à ces Excellences : « Je sors de chez MADAME. » On expédia en hâte, à Paris, un courrier, porteur de cette grande nouvelle.

Pendant Deutz, quoique ayant vu MADAME, ne savait où la retrouver pour la faire saisir ; c'était un insuccès ; il ne se découragea pas. Impatient d'en finir avant la prochaine ouverture des chambres, il sollicita une nouvelle audience : « En présence de tant de grandeur et d'infortune, écrivait-il, j'ai oublié de traiter avec MADAME une question du plus haut intérêt. »

Les supplications se succédèrent alors près de la princesse, afin qu'elle refusât ; ce fut peine perdue. MADAME, persistant dans une confiance que rien, hélas ! ne justifiait, fit savoir à Deutz, trois jours après cette demande, qu'en se présentant à l'hôtel du Guini, il y trouverait ses ordres et une direction.

Le billet, paraît-il, indiquait cinq heures. « Je me hâtai, poursuit Deutz, d'en informer MM. Duval et Joly. Nous décidâmes que l'on ferait prendre les armes à toute la garnison, et que, pour ne pas exciter de soupçon, on prierait le général commandant la division militaire, d'ordonner pour le 6 une grande revue, de la prolonger jusqu'à cinq heures, puis de faire rentrer les troupes dans leurs casernes, et de les y consigner, dans l'attente de l'événement ; que, de mon côté, j'irais à quatre heures et demie au rendez-vous, et que si, à cinq heures, je n'avais point envoyé de contre-ordre, on investirait la maison des demoiselles du Guini. Toutes ces mesures, enveloppées du secret jusqu'au dernier moment, furent ponctuellement exécutées, et les autorités administratives et militaires rivalisèrent de zèle et de dévouement. »

La confiance absolue de MADAME envers Deutz, surtout le mépris qu'elle fit de toutes les craintes manifestées autour d'elle par ses amis les plus dévoués, ont cela de très-particulier, qu'ils contrastent davantage avec un des traits spéciaux du caractère de la princesse. MADAME était très-italienne, on a pu déjà le remarquer et je l'ai dit ; elle avait de son pays la foi vive et aussi les superstitions ; tout devenait pour elle matière à pronostics : c'est ainsi qu'elle s'était mise à attacher une grande importance à la possession d'une petite épingle, dont elle se servait pour attacher je ne sais plus quelle pièce de son costume. « Si je la perdais, disait-elle souvent, vous verriez qu'il m'arriverait quelque malheur. » Or, MADAME perdit son épingle dans ces jours mêmes. Deux jours avant, le 6, MADAME eut un rêve, dont elle rendit compte à M^{lle} de Kersabiec : « Croiriez-vous, Stylite, lui dit-elle, que j'ai vu cette nuit un affreux singe, qui m'a poursuivie ? Enfin j'ai pu l'éviter ; mais rêver singe est mauvais signe. » — « Comment, lui répondit ma tante, MADAME peut-elle attacher de l'importance à un rêve ? » —

Le lendemain, même confiance : la princesse avait revu le singe, et l'avait encore évité. M^{lle} de Kersabiec fit encore la même réponse. Enfin, le 6 au matin, MADAME, fort agitée, s'écria en apercevant sa compagne : « C'est affreux ! Le croiriez-vous, Stylite ? ce singe m'a, comme les nuits précédentes, poursuivie, et, cette fois, il m'a décoiffée ! » — « Bah ! répondit ma tante, ce n'est, après tout, qu'un rêve ! »

La veille du jour où il se rendit chez MADAME, Deutz passa chez M^{me} P., qui avait reçu de M. Jauge, son parent, deux lettres sous enveloppe, avec cette suscription en anglais : *Donnez les lettres ci-incluses à notre ami.* Deutz, se reconnaissant en cet « ami, » rompit le cachet de l'une d'elles ; mais, « ne reconnaissant, assure-t-il, ni l'écriture, ni la signature, » il supposa que ces lettres étaient pour MADAME.

Deutz, fidèle au rendez-vous, se trouva, le 6 novembre, à quatre heures et demie, chez M^{lles} du Guini. S'inclinant devant la princesse, il lui présenta, en s'excusant de son indiscretion, la lettre qu'il avait décachetée. « Oh ! lui dit MADAME en l'interrompant, je n'ai pas de secrets pour vous ; je vais lire cette lettre en votre présence. » En même temps, à l'aide de réactifs, elle fit paraître les caractères, tracés en encre sympathique. L'une de ces lettres était de M. Jauge, qui la prévenait de se tenir sur ses gardes. « Je sais, lui disait-il, de source certaine, qu'un homme, possédant toute la confiance de MADAME, l'a trahie et vendue à M. Thiers pour un million. » La princesse, jetant avec insouciance cette lettre sur la table placée près d'elle, regarda Deutz en souriant et lui dit : « Vous avez entendu, monsieur Deutz : c'est peut-être vous ? » — Et je lui répondis sur le même ton : « C'est possible ! »

A peine entré dans la maison, Deutz avait reconnu les lieux, où déjà, une première fois, il avait été reçu ; il ne douta plus dès lors que MADAME ne demeurât dans cette maison. Abusant de la bonté de sa victime, il lui débita, d'un ton pénétré, tout un roman sur les choses dont il avait oublié, dit-il, à une première entrevue, de rendre compte, saisi qu'il avait été du spectacle d'une si grande infortune, supportée avec un si grand courage. Il termina par les

expressions les plus ardentes et les plus passionnées de son dévouement pour la cause que MADAME était venue défendre, et il flatta longtemps et habilement la pauvre mère, en lui parlant de « son cher Henri » et de « sa bonne Louise. »

Cette audience ayant duré une heure, Deutz se retira, non sans jeter en passant un coup d'œil dans la salle à manger entr'ouverte. Il y compta sept couverts. Or, M^{lles} du Guini habitaient seules leur hôtel; donc, MADAME devait dîner là. Deutz courut d'un trait chez le préfet et lui fit part de son entrevue et de ses remarques, le priant de se hâter, afin d'arriver au milieu du repas et de ne pas manquer la princesse, au cas où celle-ci, ne demeurant pas dans la maison, se retirerait tout de suite après. Maurice Duval se rendit aussitôt chez le général comte d'Erlon, après avoir, au préalable, consigné Deutz dans l'arrière-cabinet de la préfecture, où il le fit garder à vue par un homme de la police, qui ne devait pas le quitter, pendant tout le temps que l'on s'assurerait de la vérité de ses dénonciations. Le général d'Erlon envoya immédiatement des ordres au général Dermoncourt, et l'investissement de l'hôtel du Guini commença.

« Un assez grand déploiement de forces était nécessaire, pour deux raisons : la première, parce qu'il pouvait y avoir révolte parmi la population ; la seconde, parce qu'il fallait cerner un pâté tout entier de maisons ; en conséquence, douze cents hommes, environ, furent mis sur pied ; depuis le matin, ils avaient l'ordre de se tenir prêts. »

» Les deux bataillons, continue le général Dermoncourt, à qui j'emprunte ces renseignements précis, les deux bataillons se divisèrent en trois colonnes, dont je pris le commandement, accompagné du comte d'Erlon et du préfet, qui dirigeait l'opération. La première, conduite par le commandant de la place, descendit le cours, laissant des sentinelles jalonnées le long des murs du jardin de l'évêché et des maisons contiguës, longea les fossés du château et se trouva en face de la maison du Guini où elle se déploya.

» La seconde et la troisième colonne, à la tête desquelles je m'étais mis, se dirigeant par la rue de l'Évêché, traversèrent la place

Saint-Pierre et se divisèrent là : l'une, à la tête de laquelle j'étais, descendit la Grand'Rue, fit coude par celle des Carmélites et vint rejoindre, par la rue Basse-du-Château, la colonne commandée par le colonel Simon Lorrière.

» La troisième, après que je l'eus quittée, descendit directement la rue Haute-du-Château, et vint, sous la conduite du colonel Lafeuille, du 56^e, et du commandant Viaris, rejoindre les deux autres et se réunir à elles, en face de la maison du Guini. Ainsi, l'investissement fut complet.

» Il était environ six heures du soir ; la nuit était belle. A travers les fenêtres de l'appartement où elle était, la duchesse voyait, sur un ciel calme, la lune se lever, et sur sa lumière se découper, comme une silhouette brune, les tours massives, immobiles et silencieuses du vieux château. Il y a des moments où la nature nous semble si douce et si amie, que l'on ne peut croire qu'au milieu de ce calme un danger veille et nous menace. »

MADAME, d'ailleurs, avait, ce soir-là, le cœur joyeux : elle donnait à dîner, et c'était chose rare, si rare, que semblable aubaine était devenue une véritable fête pour la recluse. Mon grand-père devait être transporté, vers ce temps, à Blois pour y être jugé ; M^{lle} Céleste de Kersabiec se disposait à l'y accompagner. La princesse, qui avait pris et qui prenait toujours tant d'intérêt à cette affaire, voulut qu'avant de partir, ma tante vint causer et faire un dernier repas avec elle. « Sœur grise, lui avait-elle dit, vous viendrez dîner avec moi, le 4 novembre ; c'est la Saint-Charles, jour de ma fête : nous boirons à ma santé, et aussi à votre père. Amenez Louise avec vous. » Louise était M^{me} la baronne de Charette. Ma tante fit observer que précisément, parce que le 4 novembre était la Saint-Charles, il faudrait prendre plus de précautions ce jour-là que les autres ; que le mieux serait peut-être de renoncer à cette fête. « Non, non, dit MADAME ; seulement, au lieu du 4, venez le 6. » Voilà pourquoi, le 6 novembre, Deutz, en s'en allant, put compter sept couverts dans la salle à manger.

M^{lle} de Kersabiec et M^{me} de Charette venaient de franchir le seuil de l'hôtel du Guini, et, en attendant le dîner, causaient gaiement

près du feu avec la princesse, lorsque M. Guibourg, s'approchant de la fenêtre, vit reluire les baïonnettes, et s'avancer vers la maison la colonne conduite par le colonel Simon Lorrière. « Sauvez-vous! sauvez-vous! MADAME! s'écria-t-il à l'instant; sauvez-vous!! » — MADAME se précipita sur l'escalier qui conduisait aux mansardes; M^{lle} Stylite de Kersabiec, MM. de Mesnard et Guibourg la suivirent; M^{lles} du Guini, M^{lle} Céleste de Kersabiec et M^{me} de Charette restèrent près du feu, calmes à l'extérieur, mais, au fond, le cœur plein d'angoisses.

C'était dans la mansarde qu'occupait MADAME que se trouvait la cachette : la cheminée, au lieu de tenir au mur de la maison, était appuyée sur un mur de refend, élevé à peu de distance du premier; l'espace vide présentait, en largeur, environ quatre pieds; en profondeur, quatorze pouces; en hauteur, cinq pieds deux ou trois pouces. Une plaque de cheminée mobile, de douze pouces sur dix et montée sur des gonds, en fermait l'entrée. Ce n'était qu'en se traînant sur le foyer qu'on pouvait pénétrer dans le réduit. Comme la hauteur n'était pas partout la même, on ne s'y plaçait que par rang de taille, en commençant par M. de Mesnard. Quand les fugitifs arrivèrent dans la mansarde, la cachette était, heureusement, ouverte : « Allons ! dit MADAME, comme à la répétition ! » — M. de Mesnard entra, M. Guibourg le suivit, M^{lle} de Kersabiec voulait que la princesse, passant devant elle, se mit tout d'abord à l'abri; peu importait ce qui fût arrivé pour elle-même. MADAME insista et lui dit en riant : — « En bonne stratégie, Stylite, lorsqu'on opère une retraite, le commandant doit marcher le dernier. » Ma tante obéit, et la porte de la cachette se referma, au moment où celle de la rue s'ouvrait.

Deutz, en sortant, ayant dit aux agents de police qui de loin l'avaient suivi de l'œil lorsqu'il était entré, que MADAME était dans la maison, la porte de l'hôtel avait été l'objet d'une surveillance incessante. Or, comme cette porte ne s'était pas ouverte depuis, on était certain que la princesse n'était pas partie. M. Joly, arrivant avec toute la police, pensait donc opérer à coup sûr. Les commissaires venus de Paris, réunis à ceux de Nantes, entrèrent les premiers,

le pistolet au poing, précédant la force armée. Je ne sais à quoi l'on pensait et sur quelle résistance on comptait, pour faire un semblable étalage; peut-être ces agents n'étaient-ils pas moins émus que les habitants de la maison : l'un d'eux, en agitant maladroitement son arme dans cette cohue, se blessa à Ja main. Cependant, comme on n'eut devant soi que deux femmes de service, la cuisinière et la femme de chambre, on se remit, et la bande, se précipitant sur l'escalier, se répandit dans les appartements. « Mon devoir, dit le général Dermoncourt, témoin et acteur, avait été de cerner la maison, je l'avais fait; le devoir des policiers était de la fouiller; je les laissai faire. Deutz avait donné une description si exacte des lieux, que M. Joly parcourait toutes les pièces, comme s'il eût été un des habitués de l'hôtel. Il remarqua la salle à manger et les sept couverts mis. » Dubois, un de ses acolytes, pénétrant dans la chambre à coucher de M^{lle} Pauline du Guini, et voyant des femmes assises, et parmi elles une personne blonde, arriva sur elle, en lui mettant le pistolet à la figure. Il la prenait pour MADAME; ayant reconnu sa méprise, il s'écria : « Où est votre Dame ? » — « Monsieur, lui répondit M^{lle} Céleste de Kersabiec, vous vous méprenez. » — « Encore une fois, où est votre Dame ? » — « Je n'en sais rien; ce n'est pas moi qui ai l'honneur d'être près de MADAME. » Joly, arrivant sur ces entrefaites, s'écria : « Je vous arrête ! »

S'étant ainsi assuré de M^{lle} de Kersabiec, de M^{me} de Charette et de M^{les} du Guini, Joly monta le petit escalier de bois conduisant aux mansardes, et, allant droit à la chambre où MADAME avait reçu Deutz : « Ah ! dit-il à haute voix, en y entrant, voilà la salle d'audience ! » Ces paroles retentirent dans la cachette, et la princesse n'eut plus de doute sur la trahison de Deutz. « Du moins, murmura-t-elle avec satisfaction, ce malheureux n'est pas Français ! »

Le préfet, M. Maurice Duval, après avoir pris la précaution d'enfermer Deutz, arriva pour donner plus d'activité aux recherches. Des sentinelles furent posées dans tous les appartements; la force armée fermait toutes les issues; le peuple s'amasait autour des soldats : la ville entière était descendue dans les rues. A l'intérieur, on ouvrait les meubles, quand il y avait des clefs; on les brisait,

quand il n'y en avait pas ; les sapeurs, les maçons sondaient planchers et murailles, à grands coups de haches et de pioches ; des architectes, amenés de chambre en chambre, examinaient les coins et recoins, découvrant les moindres placards. Dans un d'eux, l'on trouva des bijoux, de l'argenterie et du linge appartenant à M^{lles} du Guini et à diverses autres personnes ; on crut que ces objets appartenaient à la princesse et l'on ne se fit pas scrupule de les garder, au moins en partie. Arrivés à la mansarde où était la cachette, les architectes affirmèrent que là, moins qu'ailleurs, on n'avait pu en établir une. « Alors les recherches s'étendirent aux maisons voisines ; on fit venir des ouvriers, qui se mirent à attaquer les murs, les planchers, les cheminées, à coups de haches, de mandrins, avec une violence telle, qu'on put croire, un moment, à la démolition de la maison de M^{lles} du Guini et de deux maisons contiguës. M. le préfet, dans un nuage de poussière, se faisait remarquer, au milieu des travailleurs, des plâtres et des débris, donnant des ordres, animant les démolisseurs du geste et de la voix, répondant aux observations des demoiselles du Guini : « Les ouvriers qui démoliront la maison seront chargés de la reconstruire. » Du fond de la cachette on entendait tout ce bruit, ainsi que les injures et les imprécations des soldats, fatigués et furieux de l'inutilité de leurs recherches. « Nous allons être mis en pièces, c'est fini !... Ah ! mes pauvres enfants ! » dit alors la duchesse. Puis elle ajouta aussitôt, en s'adressant à ses compagnons : « C'est cependant pour moi que vous vous trouvez dans cette affreuse position ! »⁴

Cependant, faisant, comme on dit vulgairement, contre mauvaise fortune bon cœur, M^{lles} de Guini avaient fait servir le dîner et s'étaient mises à table avec leurs deux compagnes, disant ne devoir plus attendre les autres convives, que, sans doute l'envahissement de leur maison n'avait pas engagés à venir. Quoique gardées à vue et certes n'ayant point envie de manger, ces dames firent contenance. Pendant que Charlotte Moreau, la femme de chambre, servait à table, on s'était emparé de Marie Bossis, la cuisinière, que l'on conduisit à la caserne de gendarmerie ; elle y fut soumise à

⁴ LA VENDÉE ET MADAME. — Biographie de MADAME.

tous les genres d'intimidation et de séduction ; des sommes d'argent furent en vain étalées sous ses yeux : on ne put rien obtenir sur le séjour de M^{me} la duchesse de Berry chez ses maîtresses. Deutz par ailleurs avait parlé du dévouement de Charlotte Moreau en termes tels, que la police n'osa guère insister près d'elle. Honneur à ces fidélités ! Je l'ai dit déjà, je le répète encore, parce qu'on ne saurait assez rendre hommage à ces fortes vertus, de plus en plus rares. Il y en eut, alors, de nombreux et consolants exemples ; je pourrais ajouter beaucoup de noms à ceux que j'ai déjà cités ; je veux du moins rappeler celui de M^{me} Chauffard, celui encore de cette brave femme des halles, la Brevet, si connue à Nantes sous le nom de la mère Bontemps, femmes courageuses et vraiment nobles de cœur, qui se dévouaient obscurément à transmettre les correspondances et à cacher les proscrits. Que d'importants secrets passèrent entre leurs mains ! Avec quels dédains elles repoussaient les insinuations ou les avances de la police, bravaient et supportaient la prison ! C'est une des gloires de l'ancienne monarchie d'avoir poussé ses racines jusqu'au fond des classes populaires et d'y avoir fait croître ces fleurs et ces fruits d'honneur et de dignité.

Après le dîner, il avait fallu prendre une décision, à l'endroit de M^{lle} Céleste de Kersabiec et de M^{me} de Charette, sa compagne. Ce fut une petite scène où le sang-froid ne manqua pas. Comment faire sortir M^{me} de Charette de cette maison, sans la nommer ? Comment la ramener sous notre toit, sans compromettre ni MADAME ni M. de Charette, objet lui-même de poursuites ? Il fut convenu qu'elle passerait pour une M^{me} de Freslon, parente de M^{lles} du Guini, habitant ordinairement Rennes, et, partant, inconnue à Nantes. Lors donc que M^{lle} Céleste de Kersabiec eut obtenu de se retirer, elle s'adressa gravement à M^{me} de Charette et lui dit : « Madame, vous ne pouvez rester chez mesdemoiselles vos cousines, en l'état où est cette maison ; voulez-vous me faire l'honneur de prendre gîte chez moi ? » L'offre fut acceptée, et c'est ainsi qu'elles sortirent, donnant le bras à des fonctionnaires qui leur firent fendre la foule.

Ces recherches, prolongées jusque fort avant dans la nuit, n'a-

menèrent aucun résultat ; les démolisseurs, rendus de fatigue, demandèrent du repos ; le préfet, le leur accorda, et se retira lui-même, promettant de revenir le lendemain, de bonne heure. On laissa un nombre d'hommes suffisant pour occuper toutes les pièces et garder toutes les issues ; les commissaires de police s'établirent au rez-de-chaussée, et une partie de la troupe fut remplacée par la garde nationale, pour continuer l'investissement de la maison et de tout le quartier environnant.

Deux gendarmes se trouvèrent placés dans la mansarde où était la cachette. Un silence perfide avait succédé au bruit ; les reclus, sous peine de se trahir, durent se condamner dès lors à l'immobilité. Si l'on songe qu'ils étaient quatre, pressés en cet étroit espace, on juge que cette fatigue se changea promptement en un supplice réel. Par ailleurs, la nuit était devenue brumeuse ; l'humidité filtrant à travers les ardoises, enveloppait les prisonniers d'une atmosphère glacée ; aucun d'eux néanmoins ne pensa à se plaindre, car, MADAME, impassible, ne se plaignait pas.

Le froid, se faisant sentir dans la mansarde, trouva les gendarmes moins stoïques : l'un d'eux descendit, et remonta les mains pleines de mottes à brûler, dix minutes après, un feu superbe brillait dans la cheminée. Ce feu, réchauffant les prisonniers derrière la plaque, fut accueilli par eux comme un bienfait, et l'on se félicita tout bas de cette bonne inspiration ; mais bientôt il fallut changer de note ; le mur brûlant, à n'y pas tenir la main, et la plaque, quasi incandescente, communiquèrent à la petite retraite une chaleur qui alla toujours en augmentant. Le bien-être devint insensiblement un insoutenable malaise. En même temps, on entendait résonner aux alentours les coups des ouvriers qui, avec leurs barres de fer ou leurs madriers, ébranlaient les murailles des maisons voisines, de telle sorte, que MADAME put, à diverses reprises, se demander si elle allait mourir étouffée dans ce réduit, ou périr écrasée sous les décombres. Néanmoins, elle ne perdait rien de son courage, je dirais presque de sa gaieté : « Plusieurs fois, c'est le général Dermoncourt qui affirme tenir ce détail de la princesse elle-même, plusieurs fois, elle ne put s'empêcher de rire des propos gaillards et militaires de ses gardiens. »

Toute conversation a une fin ; la verve des gendarmes tarit peu à peu, et, à mesure qu'ils se laissèrent aller au sommeil, le feu se ralentit et s'éteignit. Dans l'intérieur, M. de Mesnard, dont la tête touchait aux chevrons, parvint à déranger quelques ardoises du toit : l'air extérieur, renouvelant celui de la cachette, rendit la vie aux prisonniers ; on put croire le danger passé. Mais il y avait treize heures que l'on était resserré, debout, immobile, dans cet étroit espace, passant du froid pénétrant à la chaleur suffocante ! M. de Mesnard, ne se soutenant plus, dit à ses compagnons : « Les jambes me manquent ; je me sens défaillir. Si je me trouvais mal, je ferais du bruit. Tâchez de vous arranger pour me laisser asseoir : on se mettra sur moi comme on pourra. » C'est ce qui fut exécuté, avec le moins de bruit possible.

Malheureusement, la faim se fit sentir : on était entré dans la cachette, au moment de se mettre à table ; on n'avait donc rien mangé depuis la veille au matin, il y avait tout à l'heure vingt-quatre heures ! M. de Mesnard découvrit dans un sac, près de lui, quelques morceaux de sucre, et les offrit à la princesse ; MADAME, quoiqu'il y en eût très-peu, voulut partager ce pauvre repas avec ses trois compagnons, puis, chose extraordinaire, MADAME, dominant la fortune, s'endormit assez longtemps et assez profondément pour donner des inquiétudes à ses compagnons, qui, ne l'entendant plus respirer, la crurent évanouie ; on eut, bien innocemment sans doute, la cruauté de l'éveiller.

Un des gendarmes gardiens s'éveilla lui aussi, et s'éveilla gelé par le froid matinal. A peine eut-il les yeux ouverts, qu'il chercha, à droite, à gauche, de quoi ranimer les mottes engourdies. L'idée lui vint d'ouvrir un placard, qui était à sa droite ; il le trouva plein de *Quotidiennes*, assemblées en paquets. Ce malheureux jette ces journaux sur les cendres ; la flamme emplit la cheminée, la fumée pénètre par des fissures dans la cachette ; la plaque, qui n'était pas encore refroidie, redevient brûlante ; pour respirer, MADAME et ses compagnons doivent, à tour de rôle, appliquer leur bouche contre les ardoises. La princesse était de tous celle qui souffrait le plus, car, entrée la dernière, elle se trouvait appuyée contre la

plaque ; chacun lui offrit, à plusieurs reprises, d'échanger sa place avec elle ; elle n'y voulut jamais consentir. Cependant le gendarme, prenant plaisir au beau feu qu'il faisait, jetait dans la cheminée journaux sur journaux. Au danger d'être asphyxiés se joignit, pour les reclus, celui d'être brûlés vifs, car la plaque était rouge, et, deux fois déjà, le bas de la robe de la princesse avait pris feu ; elle l'avait étouffé à pleines mains au prix de deux brûlures. La position n'était plus tenable ; chaque minute raréfiait l'air intérieur, que les trous pratiqués dans le toit ne suffisaient pas à renouveler, les poitrines étaient haletantes ; rester plus longtemps dans cette fournaise, c'était vouer S. A. R. à une mort certaine, chacun la suppliait de sortir ; néanmoins tous, fidèles, on peut le dire, jusqu'à la mort, attendaient que MADAME décidât. MADAME ne voulait pas ; ses yeux laissaient échapper de grosses larmes de colère, qu'un souffle ardent séchait sur ses joues. Le feu prit encore une fois à sa robe ; une fois encore, elle l'éteignit ; mais, dans le mouvement qu'elle fit pour se relever, elle souleva la gâchette de la plaque qui s'entr'ouvrit un peu ; M^{lle} de Kersabiec y porta aussitôt la main, pour la rentrer dans le pêne et se brûla violemment.

Le mouvement de la plaque avait dérangé le beau feu du gendarme ; les mottes et les journaux en roulant attirèrent son attention ; quittant la lecture, assez peu assidue d'ailleurs, qu'il faisait d'une *Quotidienne*, il se mit à réfléchir sur cet incident, et, entendant le bruit produit dans l'intérieur de la cheminée par les tentatives de M^{lle} de Kersabiec pour refermer la cachette, il eut la singulière idée de croire que ce mouvement et ces bruits étaient produits par des rats que la chaleur allait forcer de sortir ; la perspective d'une chasse traversant son esprit, il réveille son compagnon, et tous deux, dégainant, se postent, de façon à ne pas manquer leur coup.

Il n'y avait plus moyen de tenir ; MADAME donna l'ordre de se rendre ; M. Guibourg, frappant du pied la plaque, chercha à l'ouvrir ; elle résistait, tant par suite de la chaleur, qui l'avait rendue moins mobile sur ses gonds, qu'à cause de l'échafaudage de mottes et de journaux qui encombraient le foyer. Heureusement un des

gendarmes entendit le coup distinctement, et, abandonnant l'idée des rats, se hasarda à demander : « Qui est là ? » M^{lle} Stylite de Kersabiec, alors, toujours d'après l'ordre de MADAME, répondit : « Nous nous rendons ; nous allons ouvrir ; ôtez le feu. » Un second coup de pied fit tomber la plaque. Les gendarmes s'élançant sur le feu, qu'ils dispersent ; MADAME, précédée de M^{lle} de Kersabiec, sort, en se traînant avec peine sur le foyer brûlant ; ses compagnons la suivent.

Un des gendarmes avait vu jadis MADAME, à Dieppe, affable pour tous, chérie de tous, entourée de vœux et d'hommages. La retrouvant en cet état, il ne put contenir son émotion : « Quoi ! s'écria-t-il, c'est vous, Madame la duchesse ! » Et il tremblait. La princesse, touchée de cet accent loyal, lui répondit en se relevant : « Vous êtes Français et militaire : je me fie à votre honneur. » Puis, elle fit appeler le général.

Il était neuf heures du matin ; il y avait seize heures que le siège de cette cachette durait, et que MADAME et ses compagnons tenaient en échec toutes les forces de l'homme et de la nature : généraux et préfet, soldats et garde nationale, démolisseurs et gens de police, le froid glacial, l'implacable faim et la flamme ardente.

Le général Dermoncourt était alors dans l'hôtel du Guini ; un des gendarmes descendit le chercher, au rez-de-chaussée, où il se tenait de préférence, ne voulant pas que sa présence pût être, un instant, confondue avec celle des gens de la police. Lorsque, se rendant aux désirs de la princesse, le général fut arrivé aux mansardes, MADAME avait quitté la chambre où était la cachette, et se trouvait dans celle où Deutz avait été reçu, et que M. Joly avait appelée « la chambre d'audience. » Elle s'y était enfermée, afin de se soustraire aux regards des curieux. Sur l'avis de sa venue, donné par M^{lle} de Kersabiec, MADAME, s'avança précipitamment, et dit : « Général, je me rends à vous, et me remets à votre loyauté. » « MADAME, répondit le général, Votre Altesse est sous la sauvegarde de l'honneur français. »

« Je conduisis alors Son Altesse, continue le général Dermon-

court, vers une chaise ; elle avait le visage pâle, la tête nue, les cheveux hérissés sur son front comme ceux d'un homme, elle portait une robe de *napolitaine*, simple et de couleur brune, sillonnée en bas par plusieurs brûlures, et ses pieds étaient chaussés de petites pantouffes de lisière. En s'asseyant, elle me dit, en me serrant fortement le bras : « Général, je n'ai rien à me reprocher ; j'ai rempli les devoirs d'une mère pour reconquérir l'héritage d'un fils. » Sa voix était brève et accentuée.

» A peine assise, elle chercha des yeux les autres prisonniers ; elle les aperçut, à l'exception de M. Guibourg, qu'elle fit demander. « Général, dit-elle, je désire ne point être séparée de mes compagnons d'infortune. » Je le lui promis, au nom du comte d'Erlon ; car j'étais bien sûr qu'il ferait honneur à ma parole.

» MADAME paraissait très-altérée, et, quoique pâle, elle était animée, comme si elle avait eu la fièvre. Je lui fis apporter un verre d'eau, dans lequel elle trempa ses doigts : la fraîcheur la calma un peu. Je lui proposai d'en boire un autre ; elle accepta, et ce ne fut pas chose facile que de trouver de suite un second verre d'eau, dans cette maison bouleversée. Enfin, on en apporta un ; mais elle aurait été obligée de le boire sans sucre, si je n'avais avisé M. de Mesnard dans un coin. L'idée me vint qu'il était homme à avoir du sucre sur lui. Je lui en demandai donc, comme une chose que j'étais sûr qu'il allait me donner : en effet, en se fouillant, il en trouva deux morceaux dans ses poches. La duchesse les fit fondre dans le verre, les tournant avec un couteau à couper du papier ; car il aurait fallu trop longtemps pour trouver une cuillère, et il ne fallait même pas y songer. Lorsque la princesse eut bu, elle me fit arriver près d'elle.

» Pendant ce temps, mon secrétaire et mon aide-de-camp s'étaient rendus, l'un chez le comte d'Erlon, et l'autre chez M. Maurice Duval, pour les prévenir de ce qui venait de se passer. M. Maurice Duval arriva le premier.

» Il entre dans la chambre où nous étions, le chapeau sur la tête, comme s'il n'y avait pas eu là une femme prisonnière, qui, par son rang et ses malheurs, méritait plus d'égards qu'on ne lui

en avait jamais rendus. Il s'approcha de la duchesse, la regarda en portant cavalièrement la main à son chapeau, et, le soulevant à peine de son front, il dit : « Ah ! oui, c'est bien elle. » — Et il sortit pour donner ses ordres.

— « Qui est cet homme ? » me demanda la princesse.

— « MADAME ne devine pas ? » lui répondis-je.

— « Le Préfet ? » dit-elle avec un léger sourire ; et, après une pose : « Est-ce que cet homme a servi sous la Restauration ? »

— « Non, MADAME. »

— « J'en suis bien aise pour la Restauration ¹. »

Ce fut toute la vengeance de MADAME.

M. Maurice Duval rentra et demanda à la princesse ses papiers. MADAME dit de chercher dans la cachette, et qu'on y trouverait un portefeuille blanc, qui y était resté ; M. Guibourg et M. Baudot, substitut du procureur du roi, y furent, et le rapportèrent. « M. le Préfet, dit MADAME avec dignité, les choses renfermées dans ce portefeuille sont de peu d'importance ; mais je tiens à vous les donner moi-même, afin que je vous désigne leur destination. » A ces mots, elle l'ouvrit : — « Voilà ma correspondance. Ceci, ajouta-t-elle, en tirant une petite image peinte, est un *saint Clément*, auquel j'ai une dévotion toute particulière.... Elle est plus que jamais de circonstance. »

Le comte d'Erlon fit annoncer sa venue : « Vous ne me quitterez pas ? » dit la princesse au général Dermoncourt. Celui-ci le lui promit. Alors MADAME, se levant, alla vivement à la rencontre du nouvel arrivant : « Monsieur le comte, lui dit-elle, je me suis confiée au général Dermoncourt, je vous prierai de me l'accorder pour rester près de moi : je lui ai demandé de n'être point séparée de mes malheureux compagnons, et il me l'a promis en votre nom ; vous ferez honneur à sa parole ? »

Le général comte d'Erlon ratifia toutes les promesses faites, et cela, en des termes d'une courtoisie et d'un respect profonds ; puis, comme il se mit à parler à voix basse au général Dermoncourt, MADAME se retourna vers M^{lle} de Kersabiec et M. de Mesnard.

¹ Dermoncourt, la Vendée et MADAME.

Il fut décidé entre les généraux que la princesse serait immédiatement transportée au château, où l'autorité militaire, d'accord avec le préfet, avait fait faire tous les préparatifs pour la recevoir. Le général Dermoncourt proposa donc à la princesse de quitter la maison : — « Et pour aller où ? » dit elle en le regardant fixement.

— « Au château, » MADAME.

— « Ah ! bien, et de là à Blaye, sans doute ? »

M^{lle} de Kersabiec s'avança alors vers les deux interlocuteurs, et, s'adressant au général Dermoncourt, lui dit : « Général, S. A. R. ne peut aller à pied ; cela n'est pas convenable. » — « Mademoiselle, reprit le général, une voiture ne ferait que nous encombrer, le trajet est très-court, MADAME peut aller à pied, en jetant un manteau sur ses épaules et un chapeau sur sa tête. » — M. Maurice Duval, se piquant de galanterie, se hâta de descendre au second et rapporta trois chapeaux, qui appartenaient sans doute aux demoiselles du Guini ; il y en avait un noir ; MADAME le choisit, en disant : « Il convient à la circonstance. » Puis, prenant le bras du général et se tournant vers ma tante et MM. de Mesnard et Guibourg, elle ajouta : « Allons, mes amis, partons ! »

On passa devant la mansarde et la cachette, qui était demeurée ouverte : « Ah ! général, dit MADAME en y jetant un regard, si vous ne m'aviez pas fait une guerre à la *saint Laurent*, ce qui, par parenthèse, ajouta-t-elle en riant, est au-dessous de la générosité militaire, vous ne me tiendriez pas sous votre bras à cette heure. »

Lorsqu'on sortit de l'hôtel pour gagner le château, M. Guibourg, escorté du préfet et de M. Baudot, ouvrit la marche ; ma tante suivait, accompagnée du général comte d'Erlon et, enfin, venait MADAME, appuyée sur le bras du général Dermoncourt ; derrière étaient M. de Mesnard, les officiers d'état-major et les aides-de-camp. Il était midi ; la troupe de ligne et la garde nationale formaient la haie, contenant une foule énorme, entassée et se haussant sur les pieds pour mieux voir par dessus les baïonnettes ; foule agitée de sentiments divers, les uns, comprenant le respect dû au malheur ; les autres, gnobles, laissant échapper de honteux murmures. Le cortège ayant traversé le pont-levis, MADAME fut dirigée au fond de la cour d'honneur,

vers les appartements occupés par le colonel d'artillerie; en montant les longs escaliers, elle faillit s'évanouir, par suite de la faim qu'elle endurait. « J'allais me mettre à table, lorsque vous m'avez dérangée, dit-elle, et il y a trente-six heures que je n'ai rien pris. »

Enfin, le déjeuner arriva. Comme elle se mettait à table, MADAME, toujours affable, se tournant vers le général qui lui avait offert son bras, lui dit : « Si je ne craignais que l'on ne dit que je cherche à vous séduire, général, je vous proposerais de partager mon repas. » — « Et moi, MADAME, si j'osais, j'accepterais volontiers, car je n'ai rien pris depuis hier, à onze heures du matin. » — « Ah ! bien, général, en ce cas, nous sommes quittes ! » dit gaiement la princesse.

« Pendant qu'on était à table, continue le général Dermoucourt, M. le préfet entra. Comme la première fois, il ne se fit pas annoncer; comme la première fois, il souleva son chapeau à peine. Il paraît que, ce jour-là, M. Maurice Duval était comme madame la duchesse de Berry et moi : il avait faim ; il alla droit au buffet, où l'on venait de porter des perdreaux, desservis de la table de la duchesse. Il se fit donner une fourchette et un couteau, et se mit à manger, tournant le dos à la princesse.

» MADAME le regarda, avec une expression que je n'oublierai jamais, et reportant les yeux sur moi : — « Général, me dit-elle, savez-vous ce que je regrette le plus dans le rang que j'occupais ? »

— « Non, MADAME. »

— « Deux huissiers pour me faire raison de monsieur. . . »

V^{te} ÉDOUARD DE KERSABIEG.

(La fin à la prochaine livraison.)

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — L'année 1870. — Bombardement de Paris. — Deux protestations. — Les Volontaires de l'Ouest et leur chef depuis la journée de Patay. — Nos victimes de la guerre : Le colonel Humbert de Lambilly. — Le lieutenant-colonel de la Monneraye. — Le lieutenant Auguste Brune. — MM. Joseph Houdet, Fernand de Bouillé, Antoine de la Gournerie, Félix Rousselot, de Rodellec du Porzic et l'abbé Kermoalquin. — Nos chevaliers de la Légion d'honneur.

L'année qui vient de s'abîmer au gouffre éternel comptera, hélas ! parmi les plus calamiteuses, parmi les plus terribles que notre France ait vécues depuis qu'elle existe sous le soleil. L'année 1870 est morte, emportant les malédictions de tous ; elle est morte, mais pour vivre à jamais dans le souvenir de l'humanité comme une des dates effroyables où se sont plus ouvertement manifestées la vengeance de Dieu et la férocité de l'homme.

Cette férocité s'est surtout traduite, dans les derniers jours de décembre, par l'ouverture du bombardement de Paris, auquel on finissait par ne plus croire. Cet acte de sauvagerie a provoqué deux protestations solennelles, que lira la postérité. Voici, d'abord, celle qu'a fait entendre le gouvernement de la Défense nationale :

« Nous dénonçons aux cabinets européens, à l'opinion publique, le traitement que l'armée prussienne ne craint pas d'infliger à la ville de Paris.

» Voici quatre mois bientôt qu'elle investit cette grande capitale et tient captifs ses 2,400,000 habitants ; elle s'était flattée de les réduire en quelques jours, elle comptait sur la sédition et la défaillance ; ces auxiliaires faisant défaut, elle a appelé la famine à son aide. Ayant surpris l'assiégé privé d'armée de secours, et même de gardes nationales organisées, elle a pu l'entourer à son aise de travaux formidables, hérissés de batteries qui lancent la mort à 8 kilomètres ; retranchée derrière ce rempart, l'armée prussienne a repoussé les offensives de la garnison, puis,

elle a commencé à bombarder quelques-uns des forts. Paris est resté ferme.

» Alors, sans avertissement préalable, l'armée prussienne a dirigé contre la ville les projectiles énormes dont ses redoutables engins lui permettent de l'accabler à deux lieues de distance.

» Depuis quatre jours cette violence est en cours d'exécution.

» La nuit dernière plus de deux mille obus ont accablé les quartiers de Montrouge, de Grenelle, d'Antin, de Passy, de Saint-Jacques et de Saint-Germain.

» Il semble qu'ils aient été dirigés à plaisir sur les hôpitaux, les ambulances, les prisons, les écoles et les églises. Des enfants et des femmes ont été broyés dans leur lit.

» Au Val-de-Grâce, un malade a été tué sur le coup ; plusieurs autres ont été blessés. Ces victimes inoffensives sont nombreuses, et nul moyen ne leur a été donné de se garantir contre cette agression inattendue.

» Les lois de la morale la condamnent hautement.

» Elles qualifient justement de crime la mort donnée hors des nécessités cruelles de la guerre. Or, ces nécessités n'ont jamais excusé le bombardement des édifices privés, le massacre des citoyens paisibles, la destruction des retraites hospitalières. La souffrance et la faiblesse ont toujours trouvé grâce devant la force, et quand elles ne l'ont pas désarmée, elles l'ont déshonorée.

» Les règles militaires sont conformes à ces grands principes d'humanité.

« Il est d'usage, dit l'auteur le plus accrédité en pareille matière, que » l'assiégeant annonce, lorsque cela lui est possible, son intention de » bombarder la place, afin que les non-combattants, et spécialement les » femmes et les enfants, puissent s'éloigner et pourvoir à leur sûreté. » Il peut cependant être nécessaire de surprendre l'ennemi, afin d'enlever rapidement la position, et, dans ce cas, la non-dénonciation du » bombardement ne constituera pas une violation des lois de la guerre. »

» Le commentateur de ce texte ajoute :

« Cet usage se rattache aux lois de la guerre, qui est une lutte entre deux Etats et non entre des particuliers. User d'autant de ménagement que possible envers ces derniers, tel est le caractère distinctif de la guerre civilisée. »

» Aussi, pour protéger les grands centres de population contre les dangers de la guerre, on les déclare, le plus souvent, villes ouvertes, même s'il s'agit de places fortes. L'humanité exige que les habitants soient prévenus du moment de l'ouverture du feu, toutes les fois que les opérations militaires le permettent. Ici le doute n'est pas possible. Le bombardement infligé à Paris n'est pas le préliminaire d'une action militaire, il est une

dévastation froidement méditée, systématiquement accomplie, et n'ayant d'autre but que de jeter l'épouvante dans la population civile, au moyen de l'incendie et du meurtre.

» C'est à la Prusse qu'était réservée cette inqualifiable entreprise sur la capitale qui lui a tant de fois ouvert ses murs hospitaliers.

» Le Gouvernement de la Défense nationale proteste hautement, en face du monde civilisé, contre cet acte d'inutile barbarie, et s'associe de cœur aux sentiments de la population indignée, qui, loin de se laisser abattre par cette violence, y puise une nouvelle force pour combattre et repousser la honte de l'invasion étrangère.

» Signé : Général TROCHU; JULES FAVRE; EMMANUEL ARAGO; JULES FERRY; GARNIER-PAGÈS; PELLETAN; E. PICARD et JULES SIMON.

» Les membres de la Délégation du Gouvernement de la Défense nationale, établie à Bordeaux, déclarent s'associer à la protestation solennelle contre le bombardement de Paris signée par leurs collègues :

» AD. CRÉMIEUX; L. GAMBETTA; AL. GLAIS-BIZOIN et L. FOURICHON.

» Bordeaux, le 13 janvier 1871. »

Mgr le comte de Chambord n'a pu retenir dans son cœur l'indignation dont l'a fait bondir la conduite du César prussien, et il a poussé ce cri, où se fondent, pour ainsi dire, les voix irritées de tous ses nobles et héroïques ancêtres :

« Il m'est impossible de me contraindre plus longtemps au silence.

» J'espérais que la mort de tant de héros tombés sur le champ de bataille, que la résistance énergique d'une capitale résignée à tout pour maintenir l'ennemi en dehors de ses murs, épargnerait à mon pays de nouvelles épreuves; mais le bombardement de Paris arrache à ma douleur un cri que je ne saurais contenir.

» Fils des rois chrétiens, qui ont fait la France, je gémis à la vue de ses désastres. Condamné à ne pouvoir les racheter au prix de ma vie, je prends à témoin les peuples et les rois, et je proteste comme je le puis, à la face de l'Europe, contre la guerre la plus sanglante et la plus lamentable qui fut jamais.

» Qui parlera au monde, si ce n'est moi, pour la ville de Clovis, de Clotilde et de Geneviève; pour la ville de Charlemagne, de saint Louis, de Philippe-Auguste et de Henri IV; pour la ville des sciences, des arts et de la civilisation?

» Non! je ne verrai pas périr la grande cité que chacun de mes aïeux a pu appeler : MA BONNE VILLE DE PARIS.

» Et, puisque je ne puis rien de plus, ma voix s'élèvera de l'exil pour protester contre les ruines de ma patrie; elle criera à la terre et au ciel, assurée de rencontrer la sympathie des hommes, en attendant tout de la justice de Dieu.

» 7 janvier 1871.

» HENRI. »

Fermons, un instant, nos oreilles au bruit de ce sauvagement bombardement, abandonnons nos frères héroïques de Paris, pour suivre dans leurs luttes nos frères héroïques de l'Ouest : c'est, on le comprend, des Volontaires de Charette que nous voulons parler.

Blessé grièvement sur la colline de Patay, le 2 décembre, qu'était devenu l'intrépide colonel? Était-il tombé aux mains de l'ennemi, et sa légion, corps sans âme, serait-elle condamnée à lui dire : « Rends-toi, brave Charette, nous avons encore combattu, et tu n'y étais pas! » Ce fut, pendant quelques semaines, à Poitiers surtout, où le corps des zouaves pontificaux se reformait, une anxiété, une angoisse indéfinissables.

Un digne lieutenant, M. d'Albiousse, avait pris le commandement, et il l'annonçait dans ces termes admirables à ses compagnons d'armes :

« Officiers, sous-officiers et soldats,

» Appelé, pendant l'absence du colonel de Charette, au commandement de la légion, j'éprouve le besoin de me rapprocher de vous pour ne pas être écrasé sous le poids de l'honneur qui m'est fait et de la responsabilité qui m'incombe.

» La crise que traverse la légion est terrible; mais, quelque désastreuse que soit la situation qui nous est faite par l'éloignement de notre illustre chef et la perte de tant de nos braves camarades tombés sur les collines de Patay, nous ne devons pas nous décourager.

» La guerre que nous subissons est une guerre d'expiation, et Dieu a déjà choisi parmi nous les victimes les plus nobles et les plus pures. Élevons donc nos cœurs à la hauteur de la mission qui nous est confiée et soyons prêts à tous les sacrifices. Retrempons notre courage dans nos convictions religieuses et plaçons notre espoir dans la divine Sagesse dont les secrets sont impénétrables, mais qui nous fait une loi de l'espérance.

» C'est par un acte de foi que la France est née sur le champ de bataille de Tolbiac; c'est par un acte de foi qu'elle sera sauvée; et tant qu'il y aura dans notre beau pays un christ et une épée, nous aurons le droit d'espérer.

» Quoi qu'il arrive, avec l'aide de Dieu et pour la patrie, restons ici ce que nous étions à Rome : les dignes fils de la fille aînée de l'Église.

» *Le commandant de la légion;*

» D'ALBIOUSSE. »

Or, comme l'année allait finir, un bruit de favorable augure se répand tout à coup : « Le colonel est libre ! le colonel revient ! » — Et il revint, en effet ; et ce fut une scène qu'aucune plume ne saura rendre, la scène qui se passa dans la maison des Pères Jésuites de Poitiers, où étaient casernés les zouaves, quand on vit, de ses yeux, paraître, la main sur une canne et boitant, le chef bien-aimé, le chef qui était perdu et que l'on retrouvait enfin. L'émotion qui s'empara de tous les cœurs est intraduisible. Voici, à peu près, ce que M. de Charette dit à ses soldats, à ses amis, à ses enfants :

« Messieurs, ah ! je ne puis vous dire la joie que j'éprouve de me retrouver au milieu de vous ; mon premier mot doit être un compliment. Je suis content de vous, je suis fier de commander à des soldats comme vous. Jamais je n'ai vu plus belle manœuvre que celle exécutée à Patay, par notre premier bataillon ; jamais je n'ai vu des hommes marcher plus froidement à la mort, plus courageusement à l'ennemi ; mais tous, il faut le dire, avaient la conscience à l'aise, avec Dieu, tous lui avaient offert leur vie pour le salut de notre pays ; notre plus pur sang a arrosé les collines de Patay, comme le disait si bien naguère le commandant d'Albiousse, pour notre dette à l'expiation commune.

» Nous pleurons beaucoup d'amis, mais leur sang ne sera pas perdu, car ces morts seront des protecteurs pour nous.

» Bientôt, j'espère, je pourrai tous vous réunir, nous marcherons tous ensemble à l'ennemi, nous saurons tenir haut l'honneur de notre uniforme et notre cri de ralliement à tous est et restera toujours : Dieu et la France ! »

Le colonel s'empressa de constater publiquement sa rentrée au corps par l'ordre du jour suivant :

« Officiers, sous-officiers et soldats,

» Séparé de vous depuis un mois, je remercie la Providence qui me donne l'indicible joie de me retrouver parmi vous.

» Plusieurs de nos camarades sont morts.

» Honneur à ceux qui sont tombés pour la défense de la patrie et ont enregistré une gloire de plus dans les annales du régiment !

» Je tiens à remercier M. le commandant d'Albiousse de la manière brillante avec laquelle il vous a conduits pendant mon absence. Je le remercie surtout de son ordre du jour, où il a su si bien exprimer les sentiments de dévouement, d'abnégation et de patriotisme qui sont au cœur de chacun de nous.

» Soldats, de nouveaux périls, de nouvelles gloires nous attendent. Restons à la hauteur de notre mission. Marchons à l'ennemi, forts de notre

passé, fiers du présent, et confiants dans la protection de ceux que nous avons perdus.

» Que notre cri de ralliement soit toujours :

» DIEU ET LA FRANCE !

» Poitiers, le 9 janvier 1871. »

Peu de jours après, M. de Charette se rendait à Bordeaux, près du ministre de la guerre, qui le saluait général. C'était fort bien ; mais le colonel y mettait une condition : on le laisserait à la tête de ses zouaves ; sinon, il refusait les étoiles, et voulait rester colonel comme devant. De plus, il tenait à aller reformer son corps dans une ville plus rapprochée du théâtre actuel de la guerre. Que pouvait-on refuser à ce héros de Sougy ? — Il rentra donc à Poitiers, et adressa à son bataillon un nouvel ordre du jour :

« Je viens d'apprendre la belle conduite du 4^{er} bataillon, au combat du Mans.

» On m'annonce qu'il a été mis à l'ordre du jour.

» Je n'ai pas encore de nouvelles du 3^e ; mais il aura fait brillamment son devoir !

» Que ce sang répandu pour la défense du pays engendre de nouveaux dévouements, et sachons être à la hauteur des circonstances difficiles dans lesquelles la Providence a placé notre pauvre patrie !

» Le régiment n'ayant pu, malgré tous mes efforts, être réuni depuis sa formation, je viens enfin d'obtenir du gouvernement l'autorisation voulue.

» C'est à Rennes que je vais essayer de réunir les glorieux débris de nos bataillons, sûr que ce noble exemple ne peut être que sympathique aux enfants de la valeureuse Bretagne et qu'il aura un écho dans la France entière.

» Les dépôts resteront à Poitiers, où le recrutement sera toujours ouvert. Un autre bureau sera établi à Rennes. »

Le dimanche, 15 janvier, c'était fête à la gare de notre ville : le bataillon des zouaves y arrivait et y séjournait quelques heures, au milieu des témoignages les plus chaleureux de la sympathie et de l'admiration. Le soir même, avant son départ pour Rennes, M. de Charette, touché de notre accueil, nous en remerciait par ce mot, adressé au rédacteur en chef de l'*Espérance du peuple*, M. Emerand de la Rochette :

« Mon cher ami,

» Je ne saurais vous dire combien j'ai été touché de l'accueil sympathique que les Nantais ont fait au régiment.

» Je viens vous prier de vouloir bien être mon interprète et celui de la légion tout entière auprès des habitants de cette noble ville.

» C'est un grand encouragement pour nous. Et plus que jamais nous persèvererons dans la voie où la Providence nous a conduits jusqu'à ce jour, et qui peut se résumer par ces deux mots :

» DIEU ET PATRIE ! »

Alors que le deuxième bataillon se préparait ainsi à rentrer en lutte, le premier, comme on l'a vu, se couvrait d'une nouvelle gloire, sous les murs du Mans, pendant ces néfastes journées, où la victoire trahit encore une fois nos drapeaux. Sans les Volontaires de l'Ouest, notre artillerie était perdue : le général Gougéard, qui cherchait des braves, et voulait s'adresser aux marins et aux chasseurs à pied, rencontrant le premier de zouaves, les appela à la rescousse, se précipita avec eux sur l'ennemi, et le délogea de la position qu'il avait prise et où il était maître de nos mitrailleuses et de nos canons. « Vous êtes les premiers soldats du monde ! » s'écriait ensuite le général, plein d'admiration pour cette poignée de héros sans peur et sans reproche : « La journée est bien à vous, mes braves ! » leur disait-il encore, et il faisait mettre le bataillon à l'ordre du jour de l'armée.

Dieu sait à quel prix furent achetés ces exploits !

Ces mêmes journées virent tomber un Breton, que sa bravoure et ses talents militaires auraient certainement fait parvenir aux plus hautes destinées. Nous le saluons avec d'autant plus de cordialité, que le comte Humbert de Lambilly était presque l'un des nôtres : dans notre livraison de juin 1868, il appréciait, en des pages où l'on sentait battre le cœur d'un vrai Breton, le livre de M. de Carné sur les *Etats de Bretagne*.

Capitaine d'état-major, quand la guerre éclata, M. de Lambilly n'eut pas de repos qu'on ne l'eût admis dans les rangs de l'armée en campagne. Un magnifique trait d'héroïsme signala bientôt son nom à l'attention publique.

Le 10 novembre, lendemain de la bataille de Coulmiers, près d'Orléans, le contre-amiral Jauréguiberry, commandant la 1^{re} division d'infanterie du 16^e corps, dont l'intelligence militaire avait puissamment contribué au gain de la bataille, apprit que, non loin de lui, à Saint-Péravy, se trouvaient un détachement d'infanterie ennemie et deux pièces de canon. Immédiatement, il ordonne une attaque sur ce point, et confie à son chef d'état-major, le capitaine de Lambilly, dont il avait su apprécier le coup-d'œil, la direction de l'opération. Celui-ci prenant quarante-cinq dragons et hussards, les seuls cavaliers qu'il parvint à réunir, leur ordonne de se diviser en deux groupes et d'aller résolument couper la retraite à l'ennemi en arrière du village, pendant qu'un des bataillons de la division attaquera de front le village.

Il venait de transmettre ces divers ordres, lorsqu'il est informé que l'ennemi faisait ses préparatifs pour évacuer Saint-Péravy, et que déjà on

n'apercevait plus ses vedettes en avant du village. Sans consulter le petit nombre des cavaliers qui lui étaient confiés, sans attendre le renfort d'infanterie, encore éloigné de plus d'une demi-lieue, qui lui arrivait, et craignant de voir l'ennemi lui échapper, il se met lui-même à la tête des quarante à quarante-cinq dragons et hussards qu'il avait sous la main, et les lance à bride abattue à travers le village de Saint-Péravy, qu'il traverse d'un bout à l'autre : il apprend que l'ennemi venait d'en sortir à l'instant même ; et bientôt il aperçoit, à trois cents mètres tout au plus en dehors du village, un convoi complet d'artillerie ennemie, protégé par de l'infanterie et marchant en ordre sur la route de Patay. Nos hommes hésitent, paraît-il, un moment devant le nombre ; mais, payant de leurs personnes, le capitaine de Lambilly et les officiers qui étaient avec lui s'élancent immédiatement en avant à la charge, entraînant ainsi nos hommes par leur exemple.

Surpris par une si brusque attaque, les artilleurs ennemis sont sabrés sur leurs chevaux, ou renversés à coups de revolver, la petite escorte d'infanterie mise en déroute et dispersée ; bientôt ce ne fut plus qu'une course folle de plus de six kilomètres, pendant laquelle chacun, longeant au galop la ligne du convoi, arrêtait les chevaux et les voitures ou tuait les hommes qui tentaient de résister. La poursuite ne s'arrêta qu'à Patay, quand il n'y eut plus rien à prendre, c'est-à-dire quand on eut atteint la tête du convoi, que l'on fit immédiatement retourner en arrière, et qui fut ramené triomphalement dans nos lignes.

Ce hardi coup de main nous a valu 2 canons, 30 voitures de munitions, 150 chevaux, 150 prisonniers et plusieurs officiers, dont deux, l'officier d'artillerie, chef du convoi, et l'officier d'infanterie, commandant l'escorte chargée de le défendre, avaient été faits prisonniers de la main même de notre brave compatriote. Le tout appartenait à l'armée bava-roise. Dans les prises se trouvait la voiture particulière du général bava-rois commandant la division d'infanterie à laquelle appartenait cette artillerie.

Nous avons tué à l'ennemi plusieurs hommes, nous en avons blessé un certain nombre, et, vu la rapidité étourdissante de l'attaque, les pertes s'étaient bornées, de notre côté, à quelques blessures légères d'hommes et de chevaux.

Déjà, la veille, 9 novembre, à la bataille de Coulmiers, le capitaine de Lambilly avait eu un cheval tué d'un obus, et s'était fait remarquer par son intrépidité, signalée, du reste, au général en chef.

A l'affaire de Pontlieu, le lieutenant-colonel de Lambilly¹ ne s'épargna

¹ Humbert-Henri comte de Lambilly, lieutenant-colonel d'état-major, sous-chef d'état-major du 16^e corps de l'armée de la Loire, né en 1832, à Rennes, était le fils aîné de M. Thomas-Hippolyte, marquis de Lambilly, et de dame Alphonsine-Modeste-Paule de Sesmaisons.

pas plus qu'à Saint-Pérvy et que partout où il lui fallut payer de sa personne : la mitraille prussienne ne l'épargna point, hélas ! Emmené mourant du champ de bataille, et ne voulant pas rendre le dernier soupir au milieu des Prussiens, il demanda à être transporté à Nantes, dans sa famille.

Ici vient se placer une lettre de M^r Reyne, évêque de la Guadeloupe, page émouvante, bien digne de la mémoire de celui qui mérita d'être surnommé par les soldats *le preneur de canons*, et de cette vieille race chevaleresque des Lambilly, qui a mêlé son sang à tous les holocaustes du pays. Sur les champs de bataille de la Bretagne ou du Maine, comme sur ceux de la Palestine, de Pavie, de Dettingen, de Fontenoy ou de Mentana, partout et toujours, les Lambilly ont combattu dans les guerres saintes et sont morts pour les nobles causes.

« Saint-Nazaire-sur-Loire, le 14 janvier 1871.

» L'évêque de la Guadeloupe a l'honneur d'exposer à la famille de Lambilly que, se trouvant à Angers, le 12 de ce mois, pour venir prendre le paquebot des Antilles, à Saint-Nazaire, il vit arriver un convoi considérable de blessés venant du Mans. Le train partait pour Nantes au moment où le train du Mans arriva. Les places de 1^{re} classe étant insuffisantes dans le train d'Angers à Nantes, on détacha un wagon de 1^{re} classe du train qui venait du Mans, et on le mit au train de Nantes (circonstance providentielle.)

» L'évêque de la Guadeloupe, qui n'avait pas trouvé de place dans le seul wagon de premières, du train préparé pour Nantes, monta dans le wagon ajouté, et apprit que, dans le compartiment à côté de celui qu'il occupait, se trouvait un colonel grièvement blessé. Il fit immédiatement offrir ses services au pauvre malade par un intendant qui surveillait *les préparatifs du départ et les soins à donner au colonel*.

» Le colonel accepta l'offre avec reconnaissance. Je me rendis immédiatement dans son compartiment; il était couché au milieu, accompagné d'un médecin militaire et de son ordonnance. Le colonel me serra la main avec effusion; un rayon de joie éclaira sa belle figure; je m'installai au chevet de son lit, et, après quelques paroles échangées, dans lesquelles il m'assura que je ne lui étais pas inconnu, je l'exhortai à la résignation, et sa confession commença.

» Il reçut l'absolution avec une piété touchante, faisant plusieurs fois le signe de la croix, portant souvent la main à sa poitrine, sur laquelle il portait une croix avec des reliques et plusieurs médailles.

» Un peu de délire survint après la confession, mais sans aucune fatigue pour le malade. Il prit un peu de bouillon; un moment après, une infusion de fleurs d'oranger, un peu de rhum. Le pauvre soldat qui l'accompagnait avait pour son colonel des soins attendrissants.

» Vers les neuf heures, l'agonie commençait; elle fut presque insensible; l'âme du brave colonel quittait peu à peu son enveloppe terrestre, sans le moindre effort; je lui appliquai l'indulgence plénière *in articulo mortis*, et, à la fin, je lui fermai moi-même les yeux.

» La figure du défunt resta calme et sereine, comme s'il ne fût qu'endormi; le Seigneur venait cependant de le recevoir, pour récompenser ses qualités privées et sa bravoure. Nous commençâmes les prières pour les morts : tant que je vivrai, j'aurai devant les yeux le spectacle émouvant que présentait le compartiment dans lequel nous nous trouvions : ce colonel mourant, comme les guerriers antiques, pour sa patrie et pour son Dieu; cet évêque, amené providentiellement auprès de lui; ce chirurgien et ce pauvre soldat qui fondait en larmes, en répondant aux prières; une seule bougie, tenue par le soldat, éclairait la scène. J'en suis encore si ému que je puis à peine écrire, tant ma main tremble, et mes yeux sont obscurcis par les larmes. Et cependant, j'ai suivi nos marins dans toutes les expéditions, pendant dix-huit ans; rien ne peut rendre ce que j'ai éprouvé dans ce wagon.

» A notre arrivée à Nantes, je courus dans la gare pour chercher M^{me} la comtesse de Lambilly. Après quelques courses, j'eus la douleur d'apprendre qu'elle était partie pour Angers : nous nous étions croisés en route. J'ai eu la visite, dans la gare, de quelques-uns des parents ou des amis du défunt; je leur ai raconté à peu près ce qui précède...

» Je demande mille fois pardon à la famille de Lambilly d'écrire ces quelques lignes sur une feuille aussi peu convenable, mais elle voudra bien excuser un pauvre évêque qui, partant pour la Guadeloupe, n'a à sa disposition que le papier et la mauvaise plume de l'hôtel qu'il va quitter à l'instant pour se rendre sur le paquebot.

» Puissent ces quelques lignes, écrites à la hâte avec une émotion profonde, adoucir les regrets que laisse au milieu de sa famille et de ses amis, celui que nous retrouverons dans une meilleure patrie!

» † J.-C. REYNE,

» Evêque de la Guadeloupe.

Citons encore quelques-unes de nos *victimes de la guerre*. Les nommer toutes serait impossible.

— Le lieutenant-colonel de la Monneraye, du 122^e régiment, du corps du général Vinoy, blessé grièvement sous Paris, dans la journée du 30 novembre, est mort le 2 décembre des suites de sa blessure.

L'ordre du jour du 18 décembre le place au rang de ceux à qui leur bravoure et leur dévouement ont mérité le haut témoignage de l'estime de l'armée et de la gratitude du pays.

Albert de la Monneraye avait contracté, il y a un peu plus d'un an, une union charmante et pleine de promesses de bonheur; il était père, depuis

trois mois, d'une petite fille qu'il n'a jamais vue, et dont il apprenait la naissance la veille du blocus de Paris.

Il avait conquis deux grades depuis moins de six mois.

— M. Auguste Brune, lieutenant des mobiles d'Ille et-Vilaine, qui avait reçu la croix de la Légion d'honneur pour sa belle conduite au combat du 2 décembre, vient de mourir des suites de l'amputation du bras droit.

M. Brune est mort avec les sentiments de foi qui l'avaient soutenu dans ses cruelles souffrances, après avoir reçu tous les secours de la religion. Cette mort glorieuse et chrétienne sera une consolation précieuse pour la famille du jeune officier, et particulièrement pour son vénérable oncle, M. Brune, chanoine de la cathédrale de Rennes.

— Un des héros de Sougy, un Nantais, M. Joseph Houdet, a succombé, lui aussi, d'une amputation d'un bras, à Orléans, où, le jour de Noël, M. le comte Fernand de Bouillé avait rendu à Dieu son âme vaillante.

— Nous avons appris avec le plus sincère regret, la mort d'un autre Nantais, un des fils de notre cher et excellent collaborateur, M. Antoine de la Gournerie, qui avait été frappé de deux balles, l'une à la bouche, et l'autre à l'épaule, au combat de Droué, le 17 décembre.

Ses blessures ne furent pas d'abord jugées mortelles, mais bientôt le mal s'aggrava, et, le 5 janvier, il a rendu son âme à Dieu, après vingt jours de souffrances, supportées avec une fermeté et une piété toutes chrétiennes.

— C'est à ce même combat de Droué que nous avons perdu M. de Rodellec.

Henri de Rodellec du Porzic, lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur à vingt-huit ans, avait donné sa démission et renoncé au brillant avenir qui s'ouvrait devant lui, pour se consacrer tout entier aux devoirs de la vie domestique. Mais M. de Rodellec n'hésita pas à aller au camp de Conlie prendre le commandement de deux compagnies de ses intrépides marins.

Lorsque le général de Kératry, à la fin de novembre, conduisit à Yvré, contre l'ennemi menaçant nos contrées d'une prochaine irruption, l'élite de son armée bretonne, M. de Rodellec et ses marins ne pouvaient manquer d'être appelés au premier rang, et, à partir de ce moment, incorporé au 21^e corps, il se porta au secours de l'armée de la Loire, prit la part la plus brillante à ses derniers combats, et suivit tous ses mouvements.

Dans la belle retraite que fit l'armée de Chanzy, de Vendôme sur le Mans, le 17 décembre, une partie de l'armée traversait Droué. M. de Rodellec, avec son artillerie, était à l'arrière-garde. Sept à huit cents Prussiens étaient surpris dans le village, et ils allaient tomber en nos

mains, sans la trahison infâme des habitants, qui consentirent à les ramasser et à les cacher si soigneusement, que l'armée française ne put pas se douter de leur présence. Elle passa donc, en grand nombre, et longtemps... Il y avait là 5 à 6,000 hommes.

M. de Rodellec, nous l'avons dit, était à l'arrière-garde et chargé de protéger la retraite. Il ne se pressait donc pas, lui. Quand le gros du corps fut passé, et qu'il n'y eut plus que peu de monde, nos ennemis sortirent des retraites que leur avait menagées l'infamie de leurs hôtes, et qui, par une fenêtre, qui, par des trous pratiqués dans les planchers du premier étage, tirèrent sur nos hommes à coup sûr, attendant tranquillement dans la rue ou dans les rez-de-chaussée le moment du départ.

C'est ainsi que notre vaillant compatriote a été atteint. Frappé au côté gauche, il n'a survécu que quelques instants à sa blessure.

— Le 13 janvier, on célébrait, dans la cathédrale de Saint-Brieuc, les obsèques du vénérable abbé Kermoalquin, chanoine de la cathédrale, vicaire-général honoraire du diocèse et aumônier en chef du camp de Conlie, où il était décédé. Toutes les autorités, dit l'*Indépendance bretonne*, un nombreux clergé et une foule considérable assistaient à cette triste cérémonie. Les mobiles formaient la haie autour du cercueil.

M^{rs} David a rappelé cette existence si digne d'être imitée. Ce fut l'homme de Dieu, *ce fut un prêtre* dans toute l'acception du mot, que M. l'abbé Kermoalquin. Toute sa vie, il pratiqua l'oubli de soi-même et il est mort, sous le regard de Dieu, pour la Patrie, victime de sa charité. Le bon pasteur, l'Évangile à la main, appelle à lui tous les hommes de bonne foi ; il n'appartient à aucun parti politique ; il est prêt à donner sa vie pour son troupeau. N'est-ce pas là ce que fit toujours le regretté M. Kermoalquin ? C'est moins le sang que le dévouement qui fait le martyr. Quel dévouement que celui de l'aumônier en chef de Conlie, heureux d'être appelé au poste de la charité et demandant à Dieu d'y mourir !

M^{rs} David, en terminant, s'est écrié après avoir flétri nos ennemis, indignes du nom de chrétiens. Puisse Dieu, touché de nos larmes, de nos prières et de tant de sang répandu, nous accorder la consolation, la victoire et la paix ! »

Au moment où nous achevons cette chronique, une douloureuse nouvelle nous arrive : un de nos compatriotes, M. Félix Rousselot, a succombé, à Angers, aux fatigues excessives qu'il avait eu à supporter pendant la campagne de l'armée de la Loire, qu'il avait voulu faire, bien qu'exempt, comme franc-tireur de Cathelineau, en compagnie de son frère Paul, âgé de dix-neuf ans.

Félix Rousselot n'en avait que vingt et un. Pour ceux qui l'ont intimement connu, c'était un esprit très-distingué, une vraie nature d'artiste. Le cœur, chez lui, valait la tête, et ses compagnons d'armes, qui l'aimaient

pōur sa douceur et sa bonté, s'apercevront, sans doute, bien des fois, qu'ils n'ont plus auprès d'eux cette main si largement aumonière.

Inclinons-nous devant ces nobles victimes du dévouement volontaire, le plus beau de tous les dévouements.

— Mentionnons maintenant ceux qui, ayant été à la peine, viennent d'être appelés à la récompense.

A Paris, ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur dans les gardes mobiles de la Vendée, MM :

De la Boutetière, chef de bataillon ; Lorient, capitaine-adjutant-major ; de Béjarry, capitaine-adjutant-major.

Dans les gardes mobiles d'Ille-et-Vilaine, il faut citer le colonel Carron, qui, après le combat du 2 décembre, avait fait valoir, dans son rapport, les mérites de ses soldats en oubliant les siens ; mais le ministre de la guerre s'en est souvenu, il a voulu récompenser lui-même le colonel Carron, et c'est en l'embrassant qu'il lui a remis la croix ; — M. Hovius, lieutenant au 5^e bataillon.

Côtes-du-Nord. — MM. Sabatier, chef de bataillon ; de la Moussaye, capitaine adjudant-major, et de la Goublaye de Nantois, capitaine faisant fonctions de chef de bataillon.

Finistère. — M. Samson, lieutenant-colonel.

Loire-Inférieure. — MM. Fournier de Pellan, chef de bataillon ; de la Rochetulon, capitaine, et Montaigu, lieutenant.

Sont nommés chevaliers :

Dans la légion des Volontaires de l'Ouest, MM. Hippolyte de Montcuit, chef de bataillon, blessé ; Zacharie du Réau, capitaine, blessé ; Henri Garnier, lieutenant ; Antonin de la Peyrade, sergent, blessé ; Lallemand, capitaine, Pavy, lieutenant ; ces deux derniers, ainsi que M. de Montcuit, pour leur brillante conduite sur le champ de bataille du Mans.

Chacun sait que MM. de Charette et Cathelineau avait été, dès le mois dernier, faits chevalier de la Légion d'honneur.

La médaille militaire est accordée à M. Edouard Cazenove, le gendre de M. de Bouillé.

M. l'abbé du Marallac'h, de Quimper, beau-frère de M. le comte de Carné, est enfermé dans Paris avec nos compatriotes. Pendant le combat de l'Hay, son chapeau fut troué par une balle et sa soutane en reçut une demi-douzaine. Qui s'étonnerait après cela, que le gouverneur de Paris ait voulu attacher un ruban rouge à cette glorieuse robe ?

M. l'abbé du Marallac'h est à la fois prêtre et médecin : il soigne également bien les corps et les âmes.

On raconte qu'il a fait connaître à sa famille l'honneur qu'on venait de lui faire, en le décorant, par cette phrase charmante : « Un cas de décoration s'est présenté dans mon ambulance : c'est moi qui en ai été atteint. »

LOUIS DE KERJEAN.

PROPOS D'UN ASSIÉGÉ

LES BRETONS AU SIÈGE DE PARIS *

Je rêvais tristement à ces souvenirs si divers, quand je fais l'agréable rencontre de deux Nantais, M. A*** R*** père et mon excellent ami W. Thornton. Je m'empresse de demander à ce dernier des nouvelles de son frère, colonel d'un régiment de cavalerie, que je savais avoir pris part à la désastreuse expédition de Sedan. J'appris avec grand plaisir qu'il était sain et sauf, mieux que cela, qu'il avait su se soustraire à la honte de la capitulation. De concert avec son collègue du 3^e zouaves, le vaillant officier, à la tête de son régiment, s'était rué sur les lignes prussiennes et les avait rompues, frayant ainsi au reste de l'armée une voie, la voie du salut et de l'honneur, que ses chefs n'ont pas su lui faire suivre.

Le jour même, sur le champ de bataille de Sedan, le colonel Thornton ayant été promu général, en récompense de sa valeureuse conduite: « Je refuse, dit fièrement le digne Breton: je ne veux pas qu'il soit dit que j'ai été nommé général après une bataille perdue! » — Le mot n'est-il pas vraiment antique, ou mieux vraiment français? De tels traits consolent de certains officiers préluant à la défaite et à la capitulation en courant les cafés et les bals. Aujourd'hui, le

* Voir la première partie dans le n^o de décembre 1870, pp. 474-480. Ces pages-ci nous sont parvenues, par ballon, le lendemain du jour où paraissait notre livraison de janvier. Ce retard ne leur enlève point leur intérêt.

colonel (sans aucun doute à présent général), après avoir reformé son régiment, en grande partie composé de Bretons et même de Nantais, et dont il est à bon droit adoré (il est aussi aimable et excellent que brave et énergique), doit être l'un des meilleurs officiers supérieurs de l'armée de la Loire. Ses services patriotiques et désintéressés ne pourront manquer d'aider puissamment au succès final de nos armes, au salut de notre pauvre France, si cruellement éprouvée. N'a-t-il pas d'ailleurs une revanche à prendre contre ces Prussiens, qui ont bien pu l'écraser par le nombre, mais non l'enserrer avec les autres dans le réseau de leurs canons et de leurs fusils à aiguille ?

J'ai dit que Paris était un vaisseau : c'est bien plutôt toute une flotte, dont chaque fort est un bâtiment distinct, avec son commandant, son équipage, et dont la tenue est soumise aux dispositions d'un règlement analogue à celui qui préside à la vie de chaque navire de guerre à l'ancre dans un port. C'est comme une ceinture de frégates géantes entourant et protégeant le vaisseau-amiral, Paris. Là-haut, au sommet, dirait-on, d'une houle immobile, plane le Mont-Valérien, *vigie* de cette flotte de pierre. Embarqués à bord de leurs forts respectifs, quand nos matelots, en vertu d'une rare faveur, viennent en ville, ils appellent cela « descendre à terre. »

Ce fut au lendemain de cette série de néfastes journées, Wœrth, Forbach et Sedan, que Paris vit lui arriver ces défenseurs inattendus, à la figure ouverte et franche, à l'allure décidée, au chapeau luisant à bords retroussés, au large col bleu liseré de blanc. Ils ne firent guère que traverser nos boulevards et nos rues ; la besogne, et quelle besogne ! qui les appelait, était pressante ! Au milieu du désarroi, de l'ahurissement général, des défaillances (pourquoi ne pas l'avouer ?) de plus d'un de leurs frères d'armes de la guerre, rares échappés de nos désastres, démoralisés par tous ces échecs successifs et criant à la trahison ; au milieu des échauffourées révolutionnaires, de manifestations aussi tapageuses qu'intempestives, de cette ardente fièvre qui agitait de ses soubresauts ce mobile

Paris, si prompt aux émotions; au milieu de tout cela, nos marins surent garder leur sang-froid, leur discipline, leur infatigable activité pleine de bonne humeur, et qui ne recule devant rien, travaillant sans relâche à mettre en état de défense et à armer nos forts, qui, hélas! dans le plus pitoyable délabrement, n'avaient guère, comme tout le reste, que les apparences de la force. S'il se fût présenté alors, l'ennemi n'aurait pas trouvé, pour le repousser, *un seul* canon sur un affût! Nouvel exemple de la folle présomption, de l'imprévoyance insensée qui avait présidé à tous les détails de cette horrible guerre. Mais, une ou deux semaines, quel changement! Casematés, blindés de sacs de terre, ceints de tranchées, de barricades et de torpilles; nettoyés, « parés, » « astiqués, » comme le pont d'un navire, nos forts pouvaient défier le Prussien. A chaque embrasure, une pièce de marine de 16, de 19 ou même de 24 (car nos ports nous avaient envoyé tout à la fois leurs canons et leurs canonnières) allongeait sa gueule menaçante. Et ce fut bientôt un concert journalier, que les Parisiens, si peu habitués à pareille musique, se prirent quasi à aimer : chaque coup de canon ne leur disait-il pas que leurs vaillants gardiens veillaient et protégeaient la grande ville? On se réveillait la nuit au bruit d'une canonnade furieuse; on se disait : ce sont nos marins qui causent avec leurs vis-à-vis les Prussiens, — et, tranquille, on se couchait sur l'autre oreille et on se rendormait, jusqu'à ce que le ton de plus en plus élevé du dialogue de poudre et de fer vous réveillât de nouveau.

Prêts et propres à tout, à quelles fonctions diverses nos marins ne furent-ils pas employés? Les quatre éléments devinrent leur domaine. L'eau les voyait, sur leurs canonnières et leurs batteries flottantes, aller audacieusement bombarder et fouiller l'ennemi jusque dans ses repaires. Sur terre, de leurs forts immobiles, ils ne l'inquiétaient pas avec moins de succès. Le feu, qui sut mieux qu'eux le lancer d'un œil sûr et l'affronter tour à tour? — Ce n'était pas assez. Matelots de l'air, on les dressa à la manœuvre des ballons, ces navires aériens qui voguent sans gouvernail, à la grâce de Dieu et du vent. Leur froide intrépidité, leur habitude du danger, leur adresse à manier les agrès, les rendaient tout particulièrement aptes à cet autre genre de navigation. Aussi presque toutes les tra-

versées auxquelles ont présidé ces précieux pilotes ont-elles été heureuses. C'est encore par l'un d'eux, sans aucun doute, que sera guidé le ballon qui emportera ces lignes. La nef voyageuse arrivera-t-elle à bon port, ou bien, trahie par le vent, complice du Prussien, percée peut-être d'une balle allemande, comme un oiseau blessé, ira-t-elle, ainsi qu'il est arrivé à quelques autres, tomber entre les mains d'un implacable ennemi, qui, sans pitié pour tant de malheur, profanera d'un œil féroce joyeux, ou déchirera brutalement toutes ces lettres, messages intimes échappés tout palpitants de milliers de cœurs anxieux vers de chers absents, dont depuis des mois on n'a pas de nouvelles ! Des tigres seraient émus : des Prussiens déclarent « prisonniers de guerre » aéronautes, aérostat et lettres, et les traduisent devant une cour martiale. Les naufragés sont chose sacrée pour tous les peuples civilisés : ces écumeurs de la terre et de l'air les décrètent de bonne prise, s'estimant magnanimes s'ils ne les fusillent pas. L'air, comme la terre, n'est-il pas chose prussienne, et a-t-on le droit de s'aventurer, même au sein des nues, sans un laisser-passer signé Bismark ?

Que de ballons sont ainsi partis, confiés aux caprices du vent par la grande cité captive, chargés, lestés, si j'ose dire, de ses tendresses, de ses appels patriotiques, de ses angoisses, et aussi de ses espérances ! Aucun, hélas ! n'est revenu. S'il est vrai, et les preuves de ce fait sont nombreuses, que la nécessité soit l'aiguillon du génie, le stimulant des découvertes, jamais le problème, insoluble jusqu'ici, de la direction des aérostats ne fut plus près de sa solution, en supposant qu'elle soit possible ; car jamais nécessité ne se montra plus urgente et dans un pareil centre de lumières. Aussi la science et les inventeurs se sont mis tout d'abord à l'œuvre. Ce matin même, un ballon muni d'un système d'hélices imaginé par M. le vice-amiral Labrousse, et manœuvré par quatre marins, a dû s'élever de la gare d'Orléans, avec espoir de retour. Un autre marin éminent, le créateur de notre flotte cuirassée, rivale en perfection et en puissance de la flotte anglaise, l'illustre ingénieur naval Dupuy de Lôme (encore un Breton, car en tout ceci, malgré les apparences, nous ne sortons pas de notre sujet spécial), travaille à la confection d'un ballon dirigeable sous un angle de 25° à 30°, ce

qui constitue, sinon le mot définitif de l'énigme de l'aviation, du moins un notable progrès.

En attendant que le moyen de diriger les ballons soit découvert, ceux que nous envoyons emportent, pour suppléer à leur impuissance de retour, quelques-uns de ces gracieux aérostats vivants que Dieu, en se jouant, crée par millions pour la consolation des pauvres prisonniers, et dont tout le génie de l'homme n'a pu encore que bien imparfaitement imiter la structure, à la fois si frêle et si puissante, d'un mécanisme si simple, mais si admirable, d'une si désespérante perfection : — des pigeons, oiseaux désormais sacrés pour Paris, qui placera à l'avenir, en tête de son écu armorial, un pigeon à droite et un ballon à gauche, en souvenir de ce cruel et à jamais illustre siège. C'est à ces messagers ailés quasi seuls que, pendant ces longs mois de captivité, la grande et triste assiégée aura dû de n'être pas entièrement isolée du reste du monde, et de recevoir, trop rarement, hélas ! quelques nouvelles de France, une parole du cœur, un mot d'espoir réconfortant !

Battue, plus longtemps que l'arche de Noé, par une tempête de fer et de feu, l'arche parisienne, de temps en temps, lâche, comme elle aussi, une colombe qui revienne lui apporter la bonne nouvelle de la fin prochaine du déluge. Souvent, hélas ! la colombe ne revient pas : le vent, le froid, des ennemis plus cruels encore et ignorés de la colombe du patriarche, l'épervier prussien ou une balle de fusil à aiguille, a tué en route le pauvre petit messager. Parfois aussi, guidé par son merveilleux instinct, le cher oiseau revient fatigué, harassé, demi-mort, mais portant sous son aile un mot de la France qui nous crie : Courage et espérance !

Au moment même où j'écris ces lignes (9 janvier), Paris tressaille de joie. Après VINGT-CINQ mortels jours d'un silence plein d'angoisses, la France crie une fois encore aux captifs qu'elle ne les oublie pas et qu'elle travaille activement à leur délivrance. Et c'est encore un pigeon (que de milliers de lèvres voudraient couvrir de baisers le charmant courrier ailé !), le seul qui soit revenu depuis le 15 décembre, qui nous apporte enfin ces nouvelles si impatientement attendues. Et quelles nouvelles ! deux victoires de Faidherbe au nord (*C'est du nord aujourd'hui que nous vient la*

victoire, — victoire, mot si français, qui, après une courte éclipse, le redevient enfin, cette fois, j'espère, pour ne plus cesser de l'être); Chanzy et Bourbaki tenant en échec Frédéric-Charles à l'ouest et au sud; Bressolles et Cremer se préparant à couper à l'est les communications et la ligne de retraite de l'ennemi : — la revanche commencée et se préparant à être éclatante !

En outre de ces nouvelles générales, le précieux envoyé de la France (jamais ambassadeur fut-il chargé d'aussi hauts et précieux intérêts!) nous apportait près de *quinze mille* dépêches particulières, tombant comme une manne sur tant de cœurs affamés, et dont l'ensemble, équivalant au contenu de deux ou trois volumes, a pu tenir, grâce au miracle de la micrographie photographique, sur un carré d'un centimètre ! Encore une merveille d'hier, dont la découverte sera due au siège de Paris.

Nous pouvons désormais attendre avec confiance que revienne à l'arche la dernière colombe, tenant au bec le rameau vert et nous annonçant la fin du déluge de l'invasion !

En même temps que nous revenait, avec ces réconfortantes nouvelles, le pigeon emporté par le ballon la *Délivrance* (nom d'heureux augure!) nos assiégeants, d'autre part, nous dépêchaient toute une volée de messagers d'une autre sorte, ailés aussi et plus rapides, mais de fer et de plomb, des messagers de mort. Exaspérés sans doute de la défaite des leurs et de notre tenace résistance, ils exécutaient enfin une menace que, depuis trois mois, ils tenaient suspendue sur Paris. Les naïfs les supposaient arrêtés par de vaines considérations d'humanité, de pudeur, de respect pour la civilisation et l'opinion de l'Europe ! Comme si nos ennemis étaient accessibles à de telles faiblesses ! Opinion du monde civilisé, humanité, pudeur : mots qui ne sont pas prussiens. L'humanité, c'est leur intérêt; la pudeur, c'est leur indomptable et féroce orgueil, grisé, affolé par des triomphes inouïs. Quant au monde civilisé, c'est, et ceci a été imprimé et réimprimé en toutes lettres, l'Allemagne, et l'Allemagne seule : en dehors de l'Allemagne, il n'y a que barba-

rie, et la lâche attitude de l'Europe, et même de ces fiers Etats-Unis américains, en présence de cet attentat sans exemple d'un peuple pillant, incendiant, égorgeant un autre peuple, semble donner raison à d'aussi insolentes prétentions.

Donc, Paris est bel et bien bombardé! Et, s'il ne l'a pas été plus tôt, les considérations de civilisation et d'humanité n'y ont été pour rien. En douter serait faire injure au caractère de notre ennemi, dur, âpre, hautain, envieux, violent et cruel, mais mathématiquement cruel, méthodiquement violent. Canons et munitions n'étaient pas prêts : voilà tout le secret de cette humanité prétendue. Il a fallu que, se faisant le complice du Prussien et de ses vassaux, un hiver exceptionnellement long et rigoureux durcît assez le sol pour leur permettre d'amener jusqu'aux épauléments, dès longtemps et patiemment préparés, leurs monstrueux canons Krupp et les non moins monstrueux projectiles qu'ils allaient faire pleuvoir sur nos têtes, de la distance d'une à deux lieues. Déjà nos forts de l'est, du nord et du sud avaient reçu un déluge de fer et d'acier, déluge qui continue sans faire de mal bien sérieux d'ailleurs, si peu sérieux même, que doit en gémir cet excellent M. de Bismark, dont le bon cœur s'apitoyait en termes si touchants, dans certaine dépêche, sur « le gaspillage insensé » que nous faisons de nos munitions.

C'était à notre tour de renvoyer au charitable chancelier sa pitié de crocodile. Quel intérêt si puissant avaient donc nos économistes Germains à gaspiller ainsi en prodigues leur poudre et leur fer? On a pu déjà recueillir jusqu'à 350,000 kilogrammes de débris d'obus prussiens, qu'on se prépare à refondre et à renvoyer fort poliment en obus tout neufs à messieurs nos assiégeants (ne faut-il pas rendre à autrui, même à son ennemi, ce qui lui appartient? Que n'en faites-vous autant, ô nobles soldats et officiers allemands, de nos meubles, de nos pendules, montres, bijoux, argenterie, dentelles, étoffes de toute sorte, etc., etc., que vous avez si vaillamment pillés et volés!)

En entendant tout ce fracas, Paris ne s'en émouvait pas plus que de raison. C'était un duel de canon à canon, de forts à batteries, la guerre enfin. Que pouvait-il craindre pour lui-même? Ne savait-il pas qu'au cas improbable où les canons prussiens l'attaqueraient à

son tour, le droit des gens, les lois du code militaire, universellement reconnues par les peuples civilisés, faisaient à l'adversaire une stricte obligation d'honneur de lui adresser, vingt-quatre ou quarante-huit heures à l'avance, une sommation préalable, lui permettant de mettre en sûreté les femmes, les enfants, les vieillards et les malades ? Naïf Paris ! qui dormait tranquille sur la foi du droit des gens, des lois militaires, de l'honneur, comme si de telles choses et de tels mots, encore une fois, étaient prussiens !

Tout à coup, dans la nuit du 6 janvier, les paisibles habitants du faubourg Saint-Jacques sont réveillés par un bruit inaccoutumé, un long et strident sifflement, que suit quelques secondes après une bruyante détonation. C'était le premier obus prussien qui franchissait la ligne de nos remparts : le bombardement de Paris commençait. Puis, autres sifflements et autres détonations... Ce fut bientôt une averse de bombes s'abattant sur les maisons endormies, semant l'effroi, le ravage et la mort. Nuit d'angoisses et de terreur. C'était comme un vol incessant d'on ne savait quels oiseaux fantastiques fendait les airs en poussant de longs cris lugubres, nous disait un de nos amis échappé lui-même par miracle à une pluie de fragments d'un obus éclaté sous ses fenêtres, faisant soudain irruption chez lui en brisant ses vitres en mille pièces.

Ainsi, sans avertissement préalable, sans sommation, la nuit, dans les ténèbres, le Prussien, comme un voleur, assaillait lâchement une ville, et quelle ville ! pendant son sommeil ; tuait, blessait, massacrait des neutres, des inoffensifs, des innocents, des femmes, des enfants, des vieillards, des malades, les hommes valides se trouvant presque tous de service dans les divers postes, aux remparts, ou aux grand'gardes. Attentat assurément sans exemple dans les annales de la guerre, et qui suffirait à lui seul à flétrir l'honneur d'un peuple, et qui n'est pourtant qu'une atrocité de plus à ajouter à tant d'autres, qui rendront cette guerre à jamais exécration.

Ce n'était là encore que le prologue du drame. La nuit du 8 allait être particulièrement terrible. Car c'est décidément la nuit (n'est-ce pas l'heure préférée des crimes et des assassinats ?) que les hiboux prussiens ont choisie pour accomplir contre Paris leurs méfaits, non point par honte, pour les cacher à la lumière du

soleil, mais par un raffinement de barbarie qui est fort dans leur caractère, pour frapper plus sûrement la population parisienne d'épouvante, et rendre leurs coups, portés dans l'ombre, plus difficiles à éviter, et, par suite, plus meurtriers.

Pendant la journée, je m'étais rendu, comme tant d'autres, à cet amphithéâtre du Trocadero, que M. Haussmann avait préparé à grands frais aux visiteurs de l'Exposition universelle de 1867 (il y a un siècle de cela !) pour leur permettre de jouir mieux de l'incomparable coup d'œil du Champ-de-Mars, et d'où l'on contemple aujourd'hui ce spectacle bien autrement étrange et émouvant : Paris bombardé ! — La foule était énorme. Maris, femmes, enfants, on était venu là en famille. On regardait de tous ses yeux, on causait, on ne se faisait même pas faute de rire un peu. Singulier peuple que ce peuple parisien, avide d'émotions, riant aux bombes, à la mort ; puisant dans sa légèreté même cette élasticité qui lui permet de se redresser quand on le croit abattu, de réagir contre les souffrances matérielles et morales, et Dieu sait le niveau toujours croissant auquel montent pour lui en ce moment ces souffrances-là !... Un obus tombant parmi cette multitude aurait fait d'affreux ravages. Mais la tempête sévissait plus loin.

De Châtillon à Meudon et à Saint-Cloud, toute la ligne des hauteurs s'estompait de trainées de fumée blanche, qui rampaient le long des pentes et que déchiraient çà et là de rapides éclairs : c'étaient les batteries prussiennes tonnante contre les nôtres, qu'elles dominaient. Plus bas, les forts de Vanves, d'Issy et de Montrouge, superbes d'insoucieuse placidité sous cet ouragan de fer, ne lâchaient que de rares bordées. Au-dessous encore et plus près, nos remparts, de leurs pièces de marine, contre-battaient vigoureusement l'ennemi. Tout au loin, à gauche, vers Ivry ou Vitry, rougissait sinistrement la flamme d'un incendie, allumé sans doute par un obus prussien. Devant nous, l'immense ville (c'était précisément la partie bombardée qui s'étalait à nos pieds), silencieuse et recueillie, semblait se reposer de ses trances nocturnes et panser ses béantes blessures, en attendant que la nuit prochaine lui en fit de plus cruelles encore. La fumée de la poudre, exhalée de toutes ces

gueules de bronze, flottait éparse au-dessus de la pauvre grande cité blessée, et lui faisait comme un voile de deuil..

Le soir vint. La pleine lune brillait de tout son éclat dans un ciel clair et froid, argentant dômes, tours et flèches, comme pour mieux les désigner au tir de l'ennemi. L'orage ne tarda pas à éclater plus furieux que jamais. Paris gardera longtemps le souvenir de cette nuit-là.

Le lendemain, le pieux roi Guillaume put adresser à son Augusta un télégramme conçu à peu près en ces termes :

« La Providence vient d'accorder à nos armes une nouvelle et éclatante victoire, non plus cette fois contre des forteresses et des soldats, mais contre des maisons inoffensives et paisibles, des hôpitaux, des hospices, des églises, des femmes, des enfants, des vieillards, des malades et des blessés. C'est un exploit, et ce sera le plus glorieux, à ajouter à tous ceux qui ont marqué en traits de feu et de sang la marche de nos invincibles phalanges à travers cette France orgueilleuse et vaincue : bombardement de Strasbourg, incendie de Bazeilles, où les femmes et les enfants furent rejetés dans les flammes à coups de crosse de fusil, incendie suivi de milliers d'autres, à la lueur desquels nos armées triomphantes se sont avancées jusqu'au cœur du pays ennemi, portant « partout, partout, partout, » comme l'a dit notre Fritz, la ruine, la terreur et la mort. Jamais depuis mes prédécesseurs Attila et Gengiskhan, depuis nos pères : Cimbres, Teutons, Goths et Vandales, pareille chose ne se sera vue. Moi, Guillaume de Prusse, je suis aussi le *Fléau de Dieu*.

» J'ai reçu du ciel, tous nos philosophes me l'affirment, la mission de purifier le monde de cette sentine de corruption et de vices qui s'appelle la France, et dont Paris est le centre, comme a pu s'en convaincre notre auguste neveu Alexandre, empereur de Russie, qui, le soir même de son arrivée à Paris, en 1867, n'eut rien de plus pressé que d'aller voir la *Grande Duchesse* au théâtre des *Variétés*. (J'y serais volontiers allé moi-même, pour sonder de mes yeux toute la profondeur de la corruption parisienne, mais j'ai craint que nos piétistes de Berlin, esprits un peu étroits, comme tu sais, ne se méprisent sur mes intentions.)

» J'en reviens aux femmes et aux enfants tués par nos obus pendant la nuit du 8.

» Ainsi que je te l'ai déjà télégraphié, Bismark ayant jugé que « le moment psychologique, » — dans notre grande Allemagne tout doit être réglé d'après les lois de la science pure et de la philosophie — de bombarder Paris était venu, de Moltke donna ses ordres en conséquence. Cette suprême expiation, réclamée par-toute la vertueuse Allemagne, allait enfin être infligée à la Babylone moderne, ce « Moloeh du mensonge, » comme l'appelle bibliquement notre *Gazette d'Augsbourg*, si judicieusement inspirée par Bismark, ce type bien connu de franchise et de loyauté chevaleresque.

» Paris fut donc bombardé, — à l'improviste, en pleine nuit. — Tu te figures le réveil de ces corrompus de Parisiens ! Bismark, de Moltke et moi nous en avons bien ri. Il paraît que, suivant les lois de la guerre, il est d'usage que l'assiégeant prévienne un ou deux jours d'avance une ville menacée de bombardement. Mais que sont les lois de la guerre pour des Prussiens victorieux ! « La force prime le droit, » a dit Bismark dans un axiome désormais immortel, premier article du code futur des nations. Nous avons la force, nous en usons, voilà tout. En dehors de la force — tant que nous l'aurons, s'entend — nous ne reconnaissons ni droits, ni lois. — Le lendemain, de mon quartier-général de Versailles, je te mandais que ce commencement de bombardement avait déjà produit « un bon effet, » assez piètre effet pourtant, il faut le reconnaître, le nombre des femmes et des enfants tués ou blessés étant peu considérable encore. La nuit suivante, le feu de notre artillerie s'étendit sur un plus vaste champ et tua plus de monde. Il embrassa bientôt un ensemble de quartiers dont la population égale quasi celle de tout Berlin. Juge des ravages et des morts !

» Vint la grande nuit du 8. Pendant huit heures entières, cette nuit-là, nos batteries firent pleuvoir sur la ville coupable *neuf cents* obus, soit *deux par minute*, et pas un de ces projectiles, tombant sur ces groupes pressés de maisons, qui ne produisit son effet de ruine ou de mort. Aussi m'est-il impossible de t'énumérer les toits effondrés, les petits enfants éventrés dans leur berceau ou dans les bras de leur mère, les femmes *coupées en deux*, les époux frappés en-

semble dans leur lit, et autres effets « psychologiques » analogues. Je te citerai toutefois, comme spécimen curieux, deux toutes jeunes sœurs de treize et de huit ans tuées côte à côte, cinq enfants tués et sept blessés du même coup à l'école des Frères de Saint-Nicolas, trois malades tués et cinq blessés à l'hôpital de la Pitié, etc., etc. Car il faut te dire que nos pointeurs prennent fort adroitement pour point de mire habituel le dôme des édifices publics, particulièrement de ceux que « protège » ce chiffon blanc à croix rouge que l'on appelle le drapeau de la Convention de Genève (comme s'il y avait d'autre « Convention » que notre bon plaisir et notre intérêt!) Aussi, pas un hôpital ou un hospice de la rive gauche qui-n'ait reçu une preuve frappante (c'est bien le mot ici) de l'habileté de nos artilleurs.

» L'hospice de la Salpêtrière, le plus vaste du monde, et peuplé de quatre mille vieilles femmes, a été atteint, à lui seul, par quinze obus, et l'hôpital de la Charité par huit. Une pluie de projectiles s'est abattue sur Sainte-Perrine et ses neuf cents vieillards. La Maternité (cinq femmes blessées), la Pitié, la Maison d'accouchement, l'hôpital du Midi, les jeunes Aveugles, les Enfants malades, etc., ont également reçu leur contingent de bombes. Le célèbre hôpital militaire du Val-de-Grâce, que signale de loin son dôme surmonté du drapeau blanc, et où sont soignés nos propres blessés, avec une sollicitude que je ne saurais méconnaître sans injustice, devait être pour nos braves canonniers un objectif de prédilection, au risque de tuer nos nationaux.

» J'apprends à l'instant que cette crainte ne devra plus, à l'avenir, paralyser l'adresse de nos pointeurs dans leur tir contre le Val-de-Grâce, le Gouverneur de Paris, un *humanitaire* dont Bismark et moi nous rions volontiers entre deux chopes, ayant eu la précaution de faire déposer nos blessés allemands dans des salles casematées, à l'abri de nos obus!

» (Entre nous, crois-tu que si Berlin était bombardé par les Français, nous serions assez niais pour prendre la même précaution à l'égard de leurs blessés?)

» Je ne parle pas du menu fretin des ambulances, publiques ou particulières, de l'Odéon, du Jardin des Plantes, du Luxembourg,

etc., d'où nos obus ont chassé les blessés, que l'on s'est hâté d'évacuer vers le centre de la ville, dût ce déplacement précipité empirer leur état et amener la mort d'un grand nombre.

» Et les établissements scolaires ou scientifiques, dont je ne te parle pas ! (*Scientifiques !* cela fait sourire ; comme s'il existait une science française ! comme s'il y avait une science en dehors de la docte Allemagne !) Aucun, non plus, qui ait été épargné par nos intelligents projectiles. Cette vieille Sorbonne, la plus ancienne académie de l'Europe, ces écoles Normale, Polytechnique, de Médecine, de Droit, des Mines, de Pharmacie, dont Paris est si fier ; cet Observatoire, illustré par les Cassini, Clairault, Lacaille, Laplace, Arago, Le Verrier ; les lycées Saint-Louis, Corneille, Descartes, Sainte-Barbe, — ont été bombardés par la savante Allemagne.

» La bibliothèque Sainte-Geneviève, l'une des plus riches de Paris, et par conséquent du monde, est menacée d'être réduite en cendres, comme celle de Strasbourg. Son voisin, le Panthéon, a vu son dôme orgueilleux transpercé par un boulet. Les nombreuses églises qui s'élèvent aux environs (Saint-Etienne-du-Mont, Saint-Sulpice, le Val-de-Grâce, etc.) sont également détériorées : nos dévots piétistes se réjouiront fort, je n'en doute pas, de ce commencement de ruine infligé à ces repaires de l'idolâtrie papiste. Le Jardin-des-Plantes, enfin, ce célèbre établissement, le doyen et le modèle de tous ses analogues, où notre A. de Humboldt étudia les sciences naturelles avec Cuvier et Geoffroy-Saint-Hilaire, le Jardin-des-Plantes lui-même ne pouvait trouver grâce devant nos bombes civilisatrices : un obus, scientifiquement lancé, est venu tomber sur ses fameuses serres, sans rivales en Europe, et les ont réduites en poudre, en attendant que soient anéanties ces riches galeries minéralogiques, botaniques, anthropologiques, ornithologiques, anatomiques et autres.

» Il faut que Paris, si fier de ses monuments en tout genre, qui ne le cèdent qu'à ceux de Rome en nombre et en magnificence ; de ses vieilles institutions savantes, jadis l'école de l'Europe ; il faut que cet orgueilleux Paris ne fasse plus honte à notre Berlin. Il faut que cette France arrogante soit ruinée dans ses richesses matérielles et

intellectuelles au profit de la grande Allemagne; il faut qu'elle soit anéantie et fasse place enfin, sur la scène du monde, à la glorieuse Prusse. Notre illustre Gervinus n'a-t-il pas péremptoirement démontré que « l'avenir appartient à la chaste et forté race allemande? » Et notre non moins illustre historien Mommsen n'a-t-il pas posé cet axiome, emprunté à la célèbre théorie darwinienne sur l'évolution des espèces et races animales : « Toute nation plus faible doit être anéantie par la plus forte? » Donc, anéantissons la France vaincue, puisque nous sommes les plus forts : la science ethnologique nous en confère le droit, que dis-je? le devoir. La science est vraiment une belle chose! à la condition toutefois qu'elle soit appuyée d'une puissante artillerie, destinée à l'appliquer? Or, la « grande Allemagne » a la science et les canons Krupp : c'est assez dire que le monde est à elle. A elle d'inculquer sa science aux peuples ignorants et barbares, de les civiliser, s'il le faut, à coups de canons, de mitrailleuses et de fusils à aiguille, pour mieux faire entrer dans les cerveaux rebelles la science et la civilisation dont elle est la glorieuse propagatrice.

» C'est par la France frivole et corrompue que nous devons inaugurer ce mode héroïque de civiliser les nations. La France résiste au remède : tant mieux, nous l'exterminerons; nos journaux ne nous répètent-ils pas chaque jour que c'est là précisément « la mission de l'Allemagne aux mœurs pures? » Ainsi que le rappelait l'autre jour encore notre savante *Gazette d'Augsbourg*, « c'est dans les champs catalauniques que, il y a 1419 ans, la grande lutte s'est livrée entre la barbarie asiatique et la civilisation occidentale; ce seront les mêmes champs, peut-être, qui verront la victoire de la civilisation allemande sur la barbarie française. » Je crois plutôt, moi, que nous remporterons cette glorieuse victoire sous les murs mêmes de Paris, la Sodome impure, digne capitale du nouveau Bas-Empire.

» Ceci me ramène au bombardement.

» Tu auras peut-être remarqué que, et ce n'est pas sans dessein, nous bombardons de préférence des faubourgs, habités par une population de 400,000 âmes, gens en général peu riches ou même pauvres, tout peuplés de couvents, d'églises, d'écoles, de musées

de bibliothèques, d'hôpitaux, d'hospices et d'ambulances. Comme Werder à Strasbourg, nous avons voulu agir par la terreur. Outre que ces quartiers sont mieux à portée du feu de nos batteries, Bismark et de Moltke espèrent de ce mode d'opérer un effet « psychologique » plus marqué et plus prompt (il faut avouer que, jusqu'ici, leur attente a été déçue; ce peuple de Paris est si étrange, qu'il dérouté toutes les prévisions; la « canaille » elle-même n'a pas répondu aux espérances que Bismark en avait conçues.)

» Si nous épargnons les quartiers riches, ce n'est point lâche pitié de notre part, une telle faiblesse serait indigne d'un cœur allemand et surtout prussien. Non; nous voulons tout simplement, et tu l'as déjà deviné, réserver à nos vaillants soldats cette poire pour la soif, comme on dit (et Dieu sait la soif qui les dévore depuis quatre mortels mois de vaine attente!) en prévision du jour prochain où cet opulent Paris sera enfin livré à leur juste convoitise. Jamais butin n'aura été plus immense, jamais proie n'aura mérité de plus persévérants efforts!

» Arrêtés si longtemps aux portes de ce paradis qui les fascine, tourmentés du supplice de Tantale, avec quelle vaillante furie ils vont se ruer sur cette ville sans pareille, la plus riche du monde, si chèrement conquise! Je vois d'ici les interminables convois qui vont transporter dans notre grande, mais pauvre Allemagne, les produits de toute nature d'un pillage si glorieusement gagné. Mon cœur de père se réjouit d'avance du bonheur de mes braves soldats. J'aurai ma part des dépouilles de Paris, comme tu penses. Bismark et moi nous nous réservons le ministère des finances, la Banque et le Mont-de-Piété. Cela ne m'empêchera point de te choisir, chez quelque bijoutier du Palais-Royal ou de la rue de la Paix, une parure en brillants, qui, je l'espère, sera de t'on goût. Quand nos douces jeunes Allemandes recommandent avec une si tendre sollicitude à leurs fiancés, dans les lettres d'amour qu'elles leur écrivent, de ne pas oublier, le jour du pillage de Paris, de prendre à leur intention, dans quelque boutique de joaillier, « une paire de boucles d'oreilles, en souvenir de la guerre, » — c'est bien le moins que ton vieux Guillaume n'oublie pas non plus sa bonne et chère Augusta.

» Bismark me fait espérer que, dans huit jours, nous célébrerons ma fête aux Tuileries. Quelle gloire pour moi si, ce jour-là enfin, il m'était donné de ceindre, dans le vieux palais des rois de France, cette couronne impériale, achetée au prix de centaines de milliers de vies humaines ! Ma récompense ne sera-t-elle pas glorieuse précisément en raison des sanglants sacrifices et des ruines dont l'auront payée nos ennemis et mes propres sujets ? Mais, avant d'en arriver là, il faudra, je le prévois, tuer encore pas mal de femmes et d'enfants.

» Le moment suprême semble cependant de plus en plus prochain. Nos espions nous affirment que la population parisienne est aux abois. Le froid, la faim, la misère, la mort (car la mortalité va croissant de semaine en semaine), nous sont venus fort à propos en aide, et, avec moi, tu verras là une preuve nouvelle que Dieu bénit nos armes. Grâce à ces « auxiliaires, » comme disent nos journaux, nous aurons bientôt achevé d'accomplir notre « mission providentielle. »

» En résumé, nombre de maisons effondrées, de vieillards, de malades, de femmes et d'enfants tués ou blessés : tel est le glorieux bulletin de notre nuit du 8.

» Tu éprouveras sans doute le besoin de t'unir à moi pour remercier Dieu, qui nous protège et nous aide si visiblement depuis le commencement de la campagne.

» P.-S. J'apprends qu'un de nos obus vient de couper en deux la bière et le corps d'un petit enfant qu'on portait au cimetière (*historique*). Ne trouves-tu pas cela du dernier drôle ? — Béni soit Dieu de tout ! »

LUCIEN DUBOIS.

S. A. R. MADAME

DUCHESSE DE BERRY

L'impartialité me fait une loi de dire que M. Maurice-Duval a tenté, depuis la chute de Louis-Philippe, de démentir ces étranges façons d'agir. Mais il ne parut pas trouver mauvais qu'on les lui imputât, durant ce long règne. Deutz, lui aussi, dans un opuscule auquel j'ai fait plus d'un emprunt, a prétendu n'avoir trahi que par honneur et pour l'honneur; il n'aurait jamais reçu d'argent. Je l'ignore, et n'ai point de goût à creuser ces honteux mystères. Toutefois, on ne s'expliquerait pas pourquoi Deutz fut enfermé par M. Maurice-Duval à la préfecture, pendant les perquisitions faites sur les indications données par lui. Pourquoi s'assurer de sa personne, si quelque monnaie ne lui avait été déjà glissée dans la main, et si l'on ne s'était engagé à lui en donner d'autre?

La porte du cabinet, où l'on avait enfermé Deutz, était à deux battants; mais on n'avait pas eu la précaution de remarquer que celui des deux battants, sur lequel venait s'engager le pêne de la serrure, pouvait s'ouvrir en dedans du cabinet, sans effort et sans effraction: Deutz en profita. Une chaise de poste dans laquelle il serait parti, aussitôt

* Voir la livraison de Janvier, pp. 55-75.

la prise de MADAME, afin d'en porter la nouvelle à Paris, se trouvant là, il la prit et, sans attendre le résultat, il partit ; si bien que M. Maurice-Duval, de retour à la préfecture, dans la nuit qui précéda l'arrestation de la princesse, fatigué de recherches inutiles, trouva par surcroît son complice évadé. ●

Tandis que MM. Maurice-Duval et Deutz se montraient embarrassés et de mauvaise humeur, eux, pourtant, dont les plans réussissaient, MADAME, au contraire, était toujours calme, pleine d'affabilité, d'entrain et d'une simplicité vraiment charmante, qui subjuguait les cœurs les moins prévenus en sa faveur. En veut-on la preuve ? Qu'on lise ce portrait, tracé par le général Dermoncourt :

« C'était la première fois que je voyais la duchesse de Berry, et j'avoue que son air de franchise et de bonté fit une vive impression sur moi.

» Marie-Caroline, comme toutes les jeunes filles napolitaines, quel que soit le rang dans lequel elles sont nées, n'a reçu qu'une éducation peu soignée : chez elle, tout est nature et instinct ; les exigences de l'étiquette lui sont insupportables et les formes du monde pour ainsi dire presque inconnues. Elle se laisse entraîner sans essayer de se retenir et se livre avec un abandon naïf, aussitôt qu'on lui a inspiré quelque confiance. Capable de supporter toutes les fatigues et tous les dangers, avec la patience et le courage d'un soldat, la moindre contradiction l'exaspère ; alors sa figure, naturellement pâle, s'anime, elle crie, elle bondit et menace, puis, aussitôt qu'on a l'air de faire ce qu'elle veut, elle sourit, s'apaise, et vous tend la main. Contre la nature des princes, elle est reconnaissante, et n'en rougit pas ; du reste, aucune haine, aucun fiel dans l'âme, même contre ceux qui lui ont fait le plus de mal. Qui l'a vue une heure connaît son caractère ; qui l'a vue un jour connaît son cœur. »

Une foule d'exemples prouveraient, au besoin, la vérité de ces observations et de ce portrait : « Il est plus malheureux que moi, » dit-elle avec pitié, mais sans colère, en parlant de Deutz ; et ce fut toute sa vengeance ; elle n'en parla plus. A M. Bacqua, qui montrait avec une admiration douloureuse, à quelques personnes, les ravages

du feu sur sa robe, elle répondit : « Je vous permettrai d'en parler, si c'étaient les trous des balles des ennemis de la France. »

Son esprit mobile songeait à tout : — « Je veux écrire, dit-elle soudain, à mon frère, le roi de Naples, et à ma sœur, la reine d'Espagne; je n'ai à leur faire part que de ma mauvaise aventure; mais j'ai peur qu'ils ne soient inquiets de ma santé, et que, vu l'éloignement où nous sommes les uns des autres, des rapports faux ne leur soient faits. A propos, ajouta-t-elle en se tournant vers le général Dermoncourt, que pensez-vous de la conduite de ma sœur d'Espagne? — Mais, MADAME, répondit le général, je crois qu'elle suit la bonne route. — Tant mieux, reprit MADAME en soupirant, pourvu qu'elle arrive à bien! Louis XVI a commencé comme elle. »

MADAME, on le voit, n'était pas libérale au sens moderne; d'ailleurs, les événements ont donné raison à ses soupirs et à son incrédulité.

Ces lettres écrites, MADAME demanda des journaux. — « Lesquels? » reprit son interlocuteur.

— « Voyons? Mais d'abord, l'*Echo*, la *Quotidienne* et... le *Constitutionnel*. »

— « Le *Constitutionnel*! Vous, MADAME. »

— « Pourquoi pas? »

— « Seriez-vous prête à abjurer votre politique? »

— « Croyez-vous que cette lecture pourrait me convertir? »

— « C'est un journal très-serré de raisonnement et très-entraînant de convictions!!... »

— « C'est égal, je me risque, reprit MADAME avec une légère pointe d'ironie; je voudrais aussi le *Courrier français*. »

— « Le *Courrier*! s'écria le général, MADAME n'y pense pas! Elle va devenir *ultralibérale*! »

— « Général, j'aime tout ce qui est franc et loyal, et le *Courrier* est franc et loyal. Je désire aussi l'*Ami de la Charte*. »

— « Oh! pour le coup... »

— « Ah! celui-là, c'est pour un autre motif... Celui-là m'appelle toujours Caroline tout court, et c'est mon nom de jeune fille,

et je le regrette, car mon nom de femme ne m'a pas porté bonheur... »

Le général Dermoncourt, brave homme d'ailleurs, avait affaire, sans s'en douter, à forte partie.

— « Général ! lui dit soudainement la princesse, me connaissiez-vous avant les événements de Juillet ? »

— « Non, MADAME. »

— « Vous n'êtes donc jamais venu à Paris ? »

— « Pardon, MADAME, j'y suis allé deux fois pendant la Restauration. »

— « Comment ! vous êtes allé deux fois à Paris, et vous ne m'avez pas vue ? »

— « Pour une bonne raison ! »

— « Expliquez-moi donc cela. »

— « C'est que, quand je voyais venir MADAME d'un côté, je m'en allais bien vite d'un autre. »

— « C'est peu galant, Monsieur, mais enfin pourquoi ? »

— « Pourquoi, MADAME ? pardonnez ma franchise, elle est un peu crue, je l'avoue : c'est que je n'aimais pas la Restauration. »

« La duchesse, ajoute le général, me regardant avec bonté, — moi, je crois que c'est plutôt avec une certaine malice, — dit à M^{lle} de Kersabiec : « N'est-ce pas, Stylite, qu'il est bon enfant ? »

— « Avez-vous vu mon fils, général ? » continua-t-elle.

— « Je n'ai pas eu cet honneur. »

— « C'est un bien bon enfant, bien vif, mais bien français, comme moi. »

— « Vous l'aimez beaucoup ? »

— « Autant qu'une mère peut aimer son fils. »

— « Eh bien ! reprit le général, s'élevant imprudemment encore vers des sommets vraiment au-dessus de son vol, que MADAME me permette de lui dire que je ne comprends pas comment, lorsque tout a été fini dans la Vendée, elle n'a pas eu l'idée de retourner aussitôt près de ce fils qu'elle aime tant ? »

— « Général, répondit MADAME, c'est vous qui avez saisi ma correspondance, je crois ? »

— « Oui, MADAME. »

— « Vous avez lu mes lettres ? »

— « J'ai eu cette indiscretion. »

— « Eh bien ! vous avez dû voir que, du moment où j'étais venue me mettre à la tête de mes braves Vendéens, j'étais résolue à subir toutes les conséquences de l'insurrection. Comment ! c'est pour moi qu'ils se sont levés, qu'ils ont compromis leur tête, et je les aurais abandonnés !... Non, général, leur sort sera le mien ; je leur ai tenu parole. D'ailleurs, il y a longtemps que je me serais rendue, pour faire tout finir, si je n'avais eu une crainte... »

— « Laquelle ? »

Alors MADAME, avec ce coup d'œil vraiment royal qu'elle possédait, et comme mué d'un esprit quasi prophétique, se mit à développer, — il y a de cela trente-neuf ans, — ce plan d'invasion et d'abaissement que nous voyons si malheureusement se poursuivre sous nos yeux. — L'Europe jalouse cherche des prétextes pour s'allier contre nous ; la Révolution a surexcité les craintes et le mauvais vouloir des uns, paralysé la bonne volonté des autres ; MADAME ne veut pas être le prétexte d'une guerre qu'elle redoute. — « Je pouvais craindre, dit-elle, qu'à peine prisonnière, je serais réclamée par l'Espagne, la Prusse et la Russie. Le gouvernement français, de son côté, voudrait me faire juger, et c'est tout naturel ; mais, comme la Sainte-Alliance ne permettrait pas que je comparusse devant une cour d'assises, — car la dignité de toutes les têtes couronnées de l'Europe y est intéressée, — de ce conflit d'intérêts à un refroidissement, et d'un refroidissement à une guerre, il n'y a qu'un pas ; et, je vous l'ai déjà dit, je ne voulais pas être le prétexte d'une guerre d'invasion. *Tout pour la France et par la France*, c'était la devise que j'avais adoptée, et dont je ne voulais pas me départir. D'ailleurs, qui pouvait m'assurer que la France, une fois envahie, ne serait point partagée ? Je la veux tout entière, moi ! »

Le général, préoccupé d'idées moins hautes, se mit à sourire.

— « Pourquoi riez-vous ? » lui dit MADAME vivement.

Le général s'inclina sans répondre.

— « Voyons, pourquoi riez-vous? je veux le savoir. »

— « Je ris de voir à Votre Altesse toutes ces craintes d'une guerre étrangère... »

— « Et si peu d'une guerre civile, n'est-ce pas? »

— « Je prie MADAME de remarquer qu'elle achève ma pensée et non point ma phrase. »

— « Oh! cela ne peut me blesser. Quand je vins en France, je croyais qu'elle se soulèverait; que l'armée passerait de mon côté; d'autant plus que j'ai été invitée à rentrer en France, plus par mes ennemis que par mes amis... Au reste, ils sont plus embarrassés que moi, général. »

Là-dessus la princesse se leva et se mit à se promener comme un homme, les mains derrière le dos.

Hélas! aujourd'hui, que doit-on penser des prévisions et des craintes de MADAME? Nous subissons la guerre étrangère suivie d'invasion, conséquence des guerres civiles dont l'étendard fut levé par les hommes de 1830. Quelques envieux se mirent à attaquer un pouvoir, scrupuleux d'honnêteté, pur dans son origine, bienfaisant dans son exercice; qui, ayant trouvé tout détruit, rétablit tout : industrie, commerce, finances, la liberté sage à l'intérieur en même temps que l'autorité dans la conduite des affaires, et au-dedans et au-dehors. Par leurs appels à l'émeute du haut de la tribune et dans les journaux, par les complots ténébreux, les assassinats et les soulèvements dans la rue en pleine paix, ils parvinrent à le renverser, et alors, l'œil mouillé et la bouche pleine de phrases hypocrites, ils s'en furent dire à tous venants : « Pas de guerre civile! » alors que c'étaient eux qui l'avaient faite! La révolte de 1830 fut un crime de lèse-nation. De révoltes en émeutes, et d'émeutes en révolutions, nous sommes tombés à l'état présent : les partis innombrables, les haines, les dissensions, la confusion et la désunion à l'intérieur; l'irrésolution et la dissolution, en face de l'invasion étrangère.

MADAME, interrompant sa promenade, se rapprocha du général Dermoncourt : — « Si je suis en prison, dit-elle, j'espère, du

moins, que je ne suis pas au secret, et que M. Guibourg pourra dîner avec moi? »

— « Je n'y vois pas d'inconvénients, répondit le général, d'autant plus que je pense que c'est la dernière fois qu'il aura cet honneur. »

MADAME se mit à table à neuf heures; à dix heures et demie, M. Guibourg, qui venait de se retirer, fut averti qu'une voiture l'attendait, pour le conduire à la prison; il y monta, et cette disparition fut cause que, le lendemain, la princesse eut une vive explication avec le général Dermoncourt :

— « Ah! c'est comme cela, Monsieur! lui dit-elle; je ne l'aurais jamais cru, vous m'avez trompé : Guibourg a été enlevé, cette nuit, et conduit en prison, malgré la promesse que vous m'aviez faite que je ne serais pas séparée de mes compagnons d'infortune. »

Le général s'excusa sur ce que M. Guibourg avait été revendiqué par l'autorité judiciaire, à laquelle ni le comte d'Erlon ni lui n'avaient pu résister.

Il fallut que M^{lle} de Kersabiec intervînt pour calmer la princesse.

Peu après, MADAME reçut en cadeau, de la part des dames de la Halle, un beau panier d'oranges; elle en fut très-touchée. Elle reçut aussi la visite de M^{lles} Eulalie, Céleste et Mathilde de Kersabiec, de leur sœur, M^{me} Adolphe de Biré, et de M. Louis de Kersabiec, le plus jeune de mes oncles. M^{me} la baronne de Charette les accompagnait. Ces dames furent introduites par le général d'Erlon, qui avait pris l'initiative de les aller chercher, et qui fut, en toutes ces circonstances, d'un tact et d'une délicatesse parfaits. Ce général ne voulut jamais paraître devant MADAME revêtu de son uniforme, et, pendant la visite dernière que ces dames firent à la princesse, il voulut, nonobstant la présence de l'agent de police Joly, qui prétendait tenir ouverte la porte du salon, afin de ne rien perdre de vue, il voulut, dis-je, qu'elle fût fermée, et il se plaça lui-même devant cette porte, afin d'assurer la liberté des adieux.

Si M^{lles} du Guini ne furent point là, c'est qu'elles avaient été conduites en prison; inintelligente mesure assurément : pouvait-

on espérer, en effet, faire un crime d'une hospitalité qui sera toujours une gloire? Elles écrivirent au général d'Erlon cette lettre, que je dois reproduire :

« Nous vous supplions de nous accorder la grâce la plus précieuse pour nous : c'est la permission de passer une journée aux pieds de S. A. R. Notre devoir, et surtout notre cœur, nous commandent de remercier MADAME de la confiance qu'elle nous a témoignée, du bonheur qu'elle nous a donné, en venant prendre asile dans notre maison. »

La fidèle Charlotte Moreau avait ajouté en post-scriptum : — « Je ne suis qu'une femme de chambre; mais, si MADAME ne m'en trouve pas indigne, je sollicite la même grâce que mes maîtresses. »

Ainsi, MADAME, au château, recevait les hommages de tous. Généraux et fonctionnaires ne pouvaient s'empêcher de se presser autour de leur prisonnière; on admirait cette bonne grâce, ce courage, cette simplicité, cette grandeur, et on admirait tout haut.

Le 8 novembre, à quatre heures du soir, les autorités se réunirent, pour se concerter sur les mesures à prendre à l'égard de l'embarrassante princesse. On décida d'exécuter, sans plus tarder, les ordres du gouvernement, qui prescrivaient d'envoyer S. A. R. à Blaye. Il fut alors proposé, mais en vain, de conduire la princesse par terre à sa prison. M. Maurice-Duval s'y opposa et insista pour la voie de mer, voie périlleuse en cette saison, certainement fatigante : il l'emporta.

Les personnes désignées pour accompagner MADAME furent MM. Polo, adjoint au maire de Nantes, Robineau de Bougon, colonel de la garde nationale, Rocher, porte-étendard de l'escadron d'artillerie de la même garde, Chousserie, colonel de gendarmerie, Ferdinand Petit-Pierre, adjudant de la place de Nantes, et Joly, l'éternel commissaire de police. Un bateau à vapeur fut préparé pour recevoir la princesse et la conduire à Saint-Nazaire, à bord du brick stationnaire la *Capricieuse*, commandant Mollien, capitaine Le Blanc.

Le 9, à minuit, MADAME, M^{lle} Stylite de Kersabiec et M. de Mesnard, furent réveillés; à trois heures du matin, les principales

autorités se trouvant réunies au château, les prisonniers montèrent dans une voiture, qui les conduisit au port de la Fosse. La princesse, en arrivant sur le bateau, remarqua, tout d'abord, l'absence de M. Guibourg; elle demanda immédiatement du papier et de l'encre, et, séance tenante, elle lui écrivit le billet suivant :

« J'ai réclamé mon ancien prisonnier, et on va écrire pour cela; Dieu nous aidera, et nous nous reverrons. Amitiés à tous nos amis; Dieu les garde! Courage, confiance en lui! Sainte Anne est notre patronne, à nous autres Bretons! »

Ce billet, remis entre les mains de M. le maire de Nantes, fut envoyé fidèlement à son adresse.

Outre les personnes nommées plus haut, M. le général comte d'Erlon, MM. Maurice-Duval, Ferdinand Favre, maire de Nantes, et Louis Vallet, un de ses adjoints, suivirent MADAME jusqu'à Saint-Nazaire.

On partit de Nantes à quatre heures du matin; à huit heures, MADAME fut reçue à bord de la *Capricieuse*. Ce petit brick, insuffisamment aménagé pour la destination qu'on lui avait donnée, d'une façon assez imprévue, avait un équipage incomplet, composé de matelots novices en leur métier. Le temps, en outre, était si mauvais, que le commandant ne crut pas devoir cacher ses craintes pour le voyage. La princesse souffrit beaucoup du mal de mer. Ce ne fut qu'après sept jours d'une navigation laborieuse et fatigante, qu'on parvint à l'entrée de la rivière de Bordeaux. Mais le temps, n'étant pas favorable pour se rendre à Blaye, il fallut quitter la *Capricieuse* et passer sur le bateau à vapeur le *Bordelais*. Le transbordement ne s'exécuta pas sans danger. On avait mis à la mer le canot de la *Capricieuse*. MADAME s'y embarqua avec M^{lle} de Kersabiec, M. de Mesnard, M. Chousserie, son aide de camp, M. Ferdinand Petit-Pierre, et le capitaine Le Blanc.

Le bateau à vapeur stationnait à une grande distance. Le capitaine Le Blanc, ayant fait à ce navire des signaux qui furent mal compris, cette distance s'accrut encore. En même temps, la mer, qui était assez belle, changea et devint houleuse; un grain se leva, de grosses vagues commencèrent à rouler sur la frêle embarcation

et inondèrent les passagers. Le capitaine, en proie à la plus vive inquiétude, était agité comme le temps. MADAME, au contraire, suivait, impassible, tous ses mouvements, et se taisait. A un moment, M^{lle} de Kersabiec, tout aux dangers que courait la princesse, ne put s'empêcher de manifester vivement ses craintes : « Mademoiselle, calmez-vous ; prenez exemple sur S. A. R., » s'écria le capitaine, rendant, jusqu'au dernier moment, hommage à la grandeur d'âme de celle qu'ils conduisaient prisonnière.

Les craintes de ma tante étaient légitimes cependant, car, bien que le vent faiblît, les vagues étaient si furieuses, que le passage du canot au navire fut à la fois difficile et dangereux. Tantôt le canot était porté jusqu'au niveau du pont du *Bordelais*, tantôt il redescendait au bas de l'échelle du bord. Enfin, le capitaine Le Blanc, qui tenait la princesse par la taille, put saisir un mouvement d'ascension et la jeter dans les bras de ceux qui étaient à bord du navire à vapeur, en criant : « Sauvez la princesse ! » Les autres passagers arrivèrent aussi à bord sains et saufs, et l'on cingla sur le champ vers Blaye. Le pinceau de Perraud a reproduit cette page héroïque des travaux de MADAME.

« Ce fut sur la plage, au-dessous de la citadelle, que la duchesse prit terre. Cette citadelle est, à proprement parler, l'ancienne ville de Blaye ; il s'y trouve un assez grand nombre de maisons et même de rues. C'est Vauban qui l'a fortifiée. Une maison isolée et assez grande, qu'occupait le commandant, avait été préparée pour recevoir la duchesse. Si les fenêtres n'en eussent pas été garnies de barres de fer, elle n'eût pas offert l'aspect d'une prison. Derrière cette maison, se trouve un jardin assez grand pour qu'on puisse y prendre de l'exercice. On mit à la disposition de la prisonnière un salon, dans lequel donnaient deux chambres à coucher ; la princesse prit la plus commode ; M^{lle} de Kersabiec occupa l'autre : l'appartement était complété par une petite salle à manger, placée au bout d'un corridor et donnant sur la mer. M. de Mesnard fut placé dans un autre corps de logis.

» Pendant le jour, la circulation demeurait libre pour les prisonniers ; au coucher du soleil, on fermait le salon, et il ne restait de

communication qu'entre les deux chambres à coucher. Tant que M. Chousserie fut gouverneur de la citadelle, le séjour de la prison fut tolérable, quoiqu'il dût exécuter mille ordres vexatoires, qui lui arrivaient à chaque instant de la part du gouvernement. On s'était établi aussi bien que possible ; on fit venir de Blaye, pour le service de la duchesse, qui n'avait pas une seule personne auprès d'elle, un homme et une femme qui durent renoncer à leur liberté et partager la captivité de la princesse. M^{lle} de Kersabiec remplit tout à la fois les fonctions d'honneur et de service, jusqu'au moment où, sur la demande de la princesse, M^{me} Hansler, l'une de ses femmes, lui fut envoyée de Paris. Bientôt après, M^{lle} Stylite de Kersabiec, réclamée par le tribunal de Nantes, et M. de Mesnard, réclamé par le tribunal de Montbrison, durent quitter le château de Blaye, et y furent remplacés par M^{me} la comtesse d'Hautefort et par M. le comte de Brissac ¹.

Ici finissent ma tâche et ce qui peut intéresser dans mes souvenirs : MADAME cesse d'appartenir à la Bretagne et à la Vendée. Quelques mots encore, cependant. La princesse avait dit : « Ils sont plus embarrassés que moi. » Erreur ; rien ne devait embarrasser ceux qui alors étaient ministres. Ils savaient, — comment ? je l'ignore ; peut-être par Deutz ; — toujours est-il qu'ils savaient un mystère que l'on ignorait en Vendée, où l'on a les regards portés plus haut. Ce mystère, il fallait l'arracher à MADAME ; et, à force d'inquisitions honteuses, ils en obtinrent l'aveu. Le voici :

« Pressée par les circonstances et par les mesures ordonnées par le gouvernement, quoique j'eusse les *motifs les plus graves* pour tenir mon mariage secret, je crois devoir à moi-même, ainsi qu'à mes enfants, de déclarer m'être mariée secrètement, pendant mon séjour en Italie. »

« La femme politique avait disparu, — continuent les biographes de MADAME, deux républicains bien connus, à qui j'ai emprunté beaucoup dans le cours de ce récit, et que l'on peut consulter, si l'on veut plus de détails sur cette déclaration de mariage et ses

¹ *Biographie de MADAME*, par Saint-Edme et Germain Sarrut.

suites, — la femme politique avait disparu; Marie-Caroline avait renoncé à tout jamais à ses droits à la régence, par cette déclaration; aussi la fit-on insérer dans les colonnes du *Moniteur*, du 26 février. »

« Ce fut, dit la *Gazette de France* d'alors, un abus du pouvoir et de la force. Prisonnière d'Etat, M^{me} la duchesse de Berry devait croire que sa déclaration serait un secret d'Etat. Rien ne fait comprendre comment, sans cette conviction, elle l'aurait faite et livrée aux mains qui en ont abusé.

» MADAME accepta la position nouvelle que les circonstances, les mesures prises par le gouvernement et sa trop loyale confiance lui créaient, avec un courage et une résignation, avec une abnégation de soi-même, que l'esprit de parti défigura, et que les légitimistes ne remarquèrent pas assez. Tout entière aux devoirs que cette position lui dictait, elle proclama elle-même le nom de son époux, le comte Luchesi-Palli, fils du prince de Campo-Franco, descendant d'une maison souveraine d'Italie¹. »

C'était un ami d'enfance. Or, en se rappelant le caractère de MADAME, si ennemi de toute étiquette et si frondeur des habitudes reçues et des conventions, ainsi que cette phrase qui, au château de Nantes, lui échappait, à propos de l'*Ami de la Charte* : « Celui-là m'appelle Caroline tout court, et c'est là mon nom de jeune fille, et je le regrette, car mon nom de femme ne m'a pas porté bonheur, » on s'étonnera moins peut-être que la princesse ait voulu reprendre la vie simple et les habitudes plus libres de sa jeunesse.

MADAME, sortie de prison, fut reçue en Italie avec tous les honneurs dus à son rang : le roi Ferdinand des Deux-Siciles lui fit préparer à Naples un délicieux palais, au bord de la mer, et vint le premier la voir; et, comme la princesse se hâtait de s'habiller pour aller rendre ses devoirs à la reine, il l'interrompit, en disant : « Non, ma sœur, la reine va venir chez vous la première; je veux que cela soit ainsi. » A Rome, le pape Grégoire XVI l'envoya complimenter par le cardinal-ministre, qui lui dit de la part de Sa

¹ *Biographie de MADAME*, par Saint-Edme et G. Sarrut.

Sainteté que, si elle voulait venir le voir, elle eût à lui obéir ; qu'à sa dernière visite, le Saint-Père avait consenti à recevoir la *comtesse de Sagana*, mais que, cette fois, ce serait à S. A. R. Madame la duchesse de Berry qu'il voulait rendre ce qui lui était dû.

En conséquence, le grand maître des cérémonies de Sa Sainteté vint faire à MADAME une invitation, à laquelle S. A. R. se rendit, accompagnée de l'ambassadeur de Naples, des personnes de sa maison, du prince et de la princesse de Bauffremont, etc. Le Saint-Père reçut MADAME, non comme la première fois, dans une chambre du musée, mais dans la salle du trône, où S. A. R. parvint, après avoir traversé un grand nombre de salons, remplis de gardes et de dignitaires civils et ecclésiastiques. Le Saint-Père vint au-devant de MADAME, la fit asseoir près de lui et l'entretint longuement ; après quoi, Sa Sainteté Grégoire XVI reconduisit elle-même la princesse jusqu'à la porte de cette première salle, et ses grands officiers l'accompagnèrent ensuite jusqu'à sa voiture. Le surlendemain, le grand maître des cérémonies vint, de la part du pape, rendre à MADAME sa visite et lui porta des présents. MADAME reçut ensuite les cardinaux, les ambassadeurs et les principaux de Rome. A Florence, ce furent mêmes honneurs et mêmes hommages de la part du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse.

Après avoir traversé ainsi, triomphalement, on peut le dire, une partie de l'Italie, M^{me} la duchesse de Berry apprit que le roi Charles X, quittant Prague, venait au-devant d'elle jusqu'à Léoben. Elle s'empressa de s'y rendre, et y passa huit jours, avec ses enfants, puis elle se retira à Gratz, en Styrie. Elle acheta, près de cette ville, la terre de Brunsée, d'où elle ne sortit plus que pour aller passer ses hivers à Venise.

Tandis que le Souverain-Pontife, les rois et les princes accueillaient ainsi MADAME, en France, les salons légitimistes se montraient pour elle sévères, plus que sévères. La raison en est simple ; je la dirai telle qu'elle se découvre à l'œil non prévenu ; ce sera la conclusion de ce récit.

MADAME, venant en Vendée, avait mis en demeure de se produire les dévouements qui l'appelaient en France ; ils se produisirent

abondants en paroles, rares en effets. MADAME ne ménagea pas ces défaillances ; l'occasion paraissant bonne, on ne ménagea pas MADAME. L'histoire se met au-dessus de ces rancunes, et, après avoir dit que le second mariage de la princesse fut une faute, elle ajoute que cette faute n'infirmé en rien ni son héroïque courage, ni sa vaste et sûre intelligence des choses politiques, ni son dévouement. L'histoire dit qu'un jour, une femme, seule, tenta de rendre le trône à son fils, et que, si ses efforts échouèrent en apparence, elle triompha en réalité. Le duc de Bordeaux a été proclamé roi et reconnu roi, sans compromis révolutionnaire, sur le territoire français par des Français, qui ont donné à sa royauté cette affirmation suprême : la protestation, le témoignage du sang. Or, c'est là l'essentiel. Cette page héroïque, nul ne peut la déchirer, et cette page, c'est MADAME et ses compagnons qui l'ont écrite.

Quel que soit l'avenir, MADAME a, d'une main virile, gravé pour toujours le nom de son fils au catalogue des rois.

V^{te} ÉDOUARD DE KERSABIEC.

DE L'AUTORITÉ DE FROISSARD*

COMME HISTORIEN DES GUERRES DE BRETAGNE AU XIV^e SIÈCLE

1341 - 1364

IX

Si Froissard met volontiers sur le compte de Charles de Blois et de ses amis des crimes dont ils sont innocents, il ne lui en coûte pas davantage d'attribuer sans motif à son riyal les actions les plus éclatantes de courage militaire et de sagesse politique.

Prenons pour premier exemple la série des *prétendus exploits* accomplis par le comte de Montfort, pendant le court intervalle des deux mois qui s'écoulent entre la mort du duc Jean III et l'ouverture des débats de Conflans (30 avril-4 juillet 1341).

Il est nécessaire d'analyser un peu en détail tout ce passage, afin d'en faire mieux saisir les invraisemblances vraiment phénoménales.

Le dernier fils d'Arthur ¹ a commencé, au dire de la chronique flamande, par se faire reconnaître à Nantes et par convoquer les

* Voir la livraison de Janvier, pp. 5-23.

¹ Froissard, t. I, p. 128-134.

États de Bretagne. Puis, sans perdre de temps, il s'en va à Limoges s'emparer du trésor ducal, et s'y fait rendre hommage comme héritier légitime du vicomte décédé. De retour à Nantes, le prétendant voit les États réunis hésiter à lui accorder la couronne ducale, mais lui, dans son ambition et son audace, se met fièrement en-devoir de conquérir le duché par la force des armes.

Brest, qu'il assiège d'abord, ne se rend qu'après une vive résistance. De là, il va droit à Rennes, franchissant ainsi, sans coup férir, au moins trente lieues d'un pays occupé par les partisans de Jeanne de Penthièvre. La capitale de la Bretagne dut à son tour céder au droit du plus fort, et subir la loi du vainqueur. Après la prise de Rennes, nouvelle volte-face, et siège de Hainebont.

Vannes, La Roche-Périon, Auray, Gœf-la-Forêt, enfin Graais, c'est-à-dire Léon, furent ensuite successivement attaqués et forcés d'ouvrir leurs portes. Dans une dernière révision de son travail, ¹ le chroniqueur, enchérissant encore sur ses récits antérieurs, prétendit que Jean de Montfort avait conquis, de la même manière, les villes de Dinan, Guingamp, Tréguier, etc. Quand on invente, le plus ou le moins n'est-il pas chose assez indifférente ! Il faut convenir cependant que cet itinéraire en zigs-zags continuels et ces sièges multipliés n'étaient pas le moyen le plus favorable d'épargner un temps court et précieux. Mais, qui le croirait ? après tant de courses et d'exploits, le prétendant eut encore le loisir d'aller prendre la mer au *Credo* ² (Guildo ?) et de passer en Angleterre en la compagnie de vingt chevaliers. « Il nagea si bien, qu'il put » aborder en Cornouaille au port qu'on nomme *Cepsée* ? De là il » se rendit à Windsore où il fit hommage au roi d'Angleterre, par » lettres écrites, lues et scellées. » Tous les vœux de Jean de Montfort semblaient alors comblés ; car non-seulement il avait conquis la Bretagne, mais il pouvait, en outre, compter sur l'appui armé du roi d'Angleterre, pour s'assurer la conservation d'un héritage si envié. Aussi, reprenant alors paisiblement la route de sa

¹ Froissard, édition de M. Kerwyn de Lettenhove, faite sur le mt du Vatican, mt autographe, que l'on croit être de 1394.

² Froissard, t. I, p. 133.

patrie, il vint aborder de nouveau à *Credo*, et de là, se rendit à Nantes, puis enfin à Paris pour l'ouverture des débats de Conflans (premiers jours de juillet 1341).¹

Tel est succinctement le récit que nous a laissé Froissard.

Or, je le demande, est-il possible que tant de voyages longs et difficiles, tant d'actes de la plus haute gravité, tant de sièges de villes et de châteaux aient pu s'accomplir dans le court espace de sept ou huit semaines? Qui ne s'aperçoit que le chroniqueur nous transporte dans le domaine de la fiction, du roman et de la fable? Je pourrais descendre dans le détail, prendre une à une la plupart des assertions émises ici, et prouver qu'elles sont notoirement fausses; mais cela m'entraînerait trop loin.

Il me suffira, je pense, de prouver que l'expédition de Limoges, et l'hommage rendu au roi d'Angleterre en 1341, les deux points les plus saillants de cette série d'événements, sont deux faits également controuvés, car si leur fausseté est une fois bien établie, on pourra à bon droit se défier de toutes les autres assertions contenues dans le même chapitre.

Or il est certain d'abord que l'expédition de Limoges n'a jamais eu d'existence que dans l'imagination de Froissard, et que Jean de Montfort n'a jamais exercé les fonctions de vicomte dans cette ville. J'en ai pour garants,² d'abord le silence absolu des chroniques limousines, sur ce fait assez marquant cependant, puis la déclaration authentique d'un des témoins de l'enquête de Conflans,³ qui nous assure que le titre vicomtal de Limoges était possédé sans contestation au mois d'août 1341, par la veuve de notre duc Jean III. Les procédures qui eurent lieu en 1345, à Paris⁴, au sujet de cette même succession féodale, sont une nouvelle preuve en notre faveur. Charles de Blois et Jean de Montfort, en effet, se

¹ Cf. un document authentique publié par Hay du Chastelet, chron. de Duguesclin. Paris 1666, in-fol., p. 284. Ce document nous apprend que le débat dont il s'agit commença le dimanche après la S.-Martin d'été (4 juillet).

² Bonaventure de S.-Amable: *Histoire de l'Eglise de S.-Martial. Chroniques anciennes du Limousin, etc.*

³ Enquête déjà citée plus haut.

⁴ Preuves de Bretagne, t. I, f. 1442.

trouvèrent de nouveau en présence, à cette occasion, et revendiquèrent l'un contre l'autre cette seconde part de l'héritage de Jean III de Bretagne. Or, il se trouve que le rival de l'époux de Jeanne de Penthièvre ne s'autorise nullement dans son plaidoyer d'une possession antérieure de quatre années : puissant argument cependant que l'habile comte de Montfort n'eût pas manqué de mettre en avant, s'il avait joui réellement du titre vicomtal, ainsi que le prétend la chronique flamande.

Enfin, quel était le but principal de l'ambitieux fils d'Yolande de Dreux, en se rendant à Limoges? C'était, nous dit toujours Froissard, ² de s'emparer du trésor ducal de Bretagne, qui y était gardé, afin de pouvoir ensuite, à l'aide des sommes considérables qu'il renfermait, lever des troupes, acheter des partisans et soutenir son drapeau. Or, le trésor ducal de Jean III ne se trouvait point à Limoges, mais bien dans la tour neuve du Château de Nantes, ³ au témoignage des documents officiels, et le comte de Montfort le distribua si peu en largesses à ses amis, dans les jours qui suivirent la mort du fils aîné d'Arthur II, qu'environ deux mois après ce décès, les exécuteurs testamentaires ⁴ trouvèrent ledit trésor intact et le consignèrent dans cet état entre les mains du trésorier de Nantes, partisan déclaré de Charles de Blois.

Il faut convenir que l'erreur de Froissard est dans le cas présent si manifeste qu'on ne peut la nier de bonne foi. Voici peut-être ce qui a donné lieu à cette méprise, et nous l'explique sans la justifier. L'inventaire, auquel je fais allusion, porté à Londres par le ⁵ comte de Montfort, sera tombé entre les mains du chroniqueur. Or il se trouvait que la *recette de Limoges* entraînait pour une part considérable dans ces sommes d'or et d'argent, qui formaient le trésor

¹ V. Preuves de Bretagne, t. I, p. 1442.

² Froissard, t. I, p. 128-130.

³ Preuves de Bretagne, t. I, p. 1412.

Cet acte contient l'inventaire du trésor ducal, dressé paisiblement le 15 juin 1341.

⁴ Même acte.

⁵ Rym., t. V, p. 258. Si Rymer a trouvé cet inventaire dans les papiers de la Chancellerie de Westminster, il faut qu'il y ait été déposé par Jean de Montfort ou par ses partisans.

ducal de Bretagne. Cette circonstance aura donné au chroniqueur, ou à ses amis, l'idée de bâtir sur ce thème le roman dont je viens de prouver la fausseté historique.

Quant à l'hommage de fidélité, rendu à Edouard III par le prétendant de Bretagne, au mois de juin 1341, il n'est pas moins fictif : témoin l'acte du 20 juillet de l'année ¹ suivante, dans lequel la comtesse de Montfort promet, au nom de son mari, d'acquiescer aux désirs de la cour de Westminster, et de faire acte formel d'hommage, dès qu'une occasion favorable se présentera : *parati sunt homagium facere*. Promettre est moins qu'accomplir. Par conséquent, si Jean de Montfort avait prêté serment de fidélité en 1341, la cour de Westminster n'aurait pas songé à en exiger la simple promesse en 1342; mais la vérité est que l'époux de Jeanne de Flandre ne fit qu'au mois de mai 1345, ce serment déloyal et félon de fidélité au roi d'Angleterre, reconnu lâchement pour légitime héritier de la couronne de saint Louis ².

Après cette trop longue digression sur les erreurs et les invraisemblances de ce passage de Froissard, je reprends la suite des récits du chroniqueur, relativement à un personnage, qu'il voudrait glorifier outre mesure.

Pourquoi cet écrivain qui prétend connaître si pertinemment les premiers exploits du comte de Montfort, ignore-t-il si profondément les actes qui marquèrent la fin de sa carrière? Il avance, en effet, son trépas de près de trois années, et le fait mourir dans la Tour du Louvre. ³ S'il avait interrogé tant soit peu les documents originaux, ⁴ et les pièces officielles des archives de Paris et de Londres, il y aurait appris, sans peine, que Jean de Montfort sur-

¹ Rymer, t. II, p. 331. — Preuv. de Bret., t. I, fol. 1432.

² Ibid, t. V, p. 1452, et Ibid, t. I, f. 1449. Le texte authentique prouve bien qu'il s'agit d'un premier serment de fidélité, et non d'un renouvellement d'hommage.

³ Froiss., t. I, p. 138 et 179.

⁴ Rym. Acto., t. V, p. 452. Preuv. de Bret., t. I, f. 1452.

⁵ Chronica Adami Murim., ann. 1345.

vécut longtemps à la trêve de Malestroit, ¹ repassa en Angleterre, et revint continuer la guerre en Bretagne, où il ne mourut que le 25 septembre 1345.

X

L'écrivain flamand, si prodigue d'éloges envers le comte de Montfort, ne pouvait manquer de traiter avec plus d'égards sa femme Jeanne de Flandre, à titre de gloire nationale. C'est le dernier personnage sur lequel j'appelle l'attention, avant de signaler dans les chroniques de Valenciennes une quatrième source d'erreurs aussi dangereuse que les précédentes, et plus compromettante encore pour sa réputation d'historien.

A entendre Froissard, la fille du comte Robert de Flandre s'est signalée par des exploits de courage que rien n'égale. Mais, sans m'arrêter à prouver qu'il y a du louche et de l'équivoque dans cette réputation d'amazone et de femme incomparable attribuée à une princesse ² dont les annalistes flamands et français, anglais et bretons, au moins ceux qui ont écrit avant le chroniqueur de Valenciennes, connaissent à peine le nom, je ne veux éclaircir ici qu'un seul point. Il est capital, je crois, et il aura pour conséquence immédiate de faire crouler la meilleure partie de cet édifice de fables et de mensonges élevé à la gloire de la comtesse de Montfort. Il s'agit de savoir si Jeanne de Flandre, au lieu de fuir timidement après la trêve de Malestroit (janv. 1343) et de chercher un refuge

¹ Chronicon Briocence, ann. 1345.

² ^{1°} Le second continuateur de Nangis (1340-1367) et l'auteur des *Grandes chroniques de France*, parlent une fois ou deux de Jeanne de Flandre, mais sans lui donner aucun éloge.

^{2°} It. Gilles de Muis; l'auteur est mort vers 1356; sa chronique a été publiée en 1841 par l'Académie royale de Belgique, en même temps qu'une ancienne chronique française de Flandre (1335 à 1356), où le nom de Jeanne de Flandre n'est même pas prononcé.

^{3°} Il en est de même des anciennes chroniques bretonnes, qu'on peut consulter. (*Preuves de Bret.*, t. 1). It. Guillaume de Saint-André, le panégyriste officiel de la maison de Montfort.

^{4°} Quant aux chroniqueurs anglais: Adam de Mornouth, Walsingham, Knyghton, ils ne mentionnent aucun des faits d'armes accomplis par la comtesse.

en Angleterre, eut le courage de rester en Bretagne et de fixer sa résidence à *Hennebont*, pour de là continuer à tenir le timon des affaires politiques et militaires. Froissard l'affirme hardiment¹ et son opinion, adoptée d'abord trop légèrement et sans preuve par Lebaud, n'a pas manqué depuis lors d'être admise avec la même complaisance par les historiens français et bretons ; mais au fond il n'en est rien.

Le chroniqueur de Valenciennes a fait fausse route cette fois encore et a précipité dans son erreur ceux qui l'ont suivi inconsidérément. J'en ai pour garants incontestables deux annalistes bien autrement dignes de foi que Froissard, et de plus j'en trouve la preuve irréfragable dans les actes publics d'Angleterre et de Bretagne. Ce point d'histoire mérite, on le voit, d'être éclairci ; il me sera donc permis d'entrer dans quelques détails, afin de bien établir que l'opinion de Froissard est l'opposé de la vérité.

Voici d'abord ce que dit à ce sujet le chroniqueur contemporain et officiel de la cour de Westminster, Adam de Mormouth, chanoine de Londres, celui pour qui les archives les plus secrètes de la cour d'Édouard III n'avaient pas de mystère². Après avoir raconté comment le monarque anglais, en reprenant la mer pour repasser dans la Grande-Bretagne, fut assailli par une furieuse tempête qui dispersa sa flotte, il conclut ainsi : « La *duchesse* de Bretagne qui, avec son fils et sa » fille, faisait partie de l'escadre royale, fut rejetée sur la côte de » Devonshire et passa le carême à Oxford. »

³ Le chantre attitré de la maison de Montfort, Guillaume de Saint-André, écrivait vers 1387, et connaissait par lui-même tous les faits qu'il raconte. Or, il avoue à son tour qu'après la conclusion de la trêve de Malestroit, « Jeanne de Flandre et son fils furent » réduits à s'en aller tristement en exil, comme pources (pauvres) » gens en tapinage, sans amis ne biens. »

¹ Froissard, t. I, p. 179, 260 et 304.

² Adam Murimuth. *Chronica sui temporis* (1303-1346). Londres, 1848, in-8°, anno 1343 : « *Ducissa Britannia cum filio et filia applicuerunt in Devoniam et per totam quadragesimam morabantur Oronia.* »

³ Guill. de S.-André, p. 255-265, apud Charrière, loc. citato, t. II, p. 435.

Peut-on donner un démenti plus formel aux assertions de la chronique flamande ?

Les documents diplomatiques d'Angleterre confirment aussi ce fait de la manière la plus authentique. Ainsi, au mois de juillet 1344¹, le roi Edouard III considérant le triste état d'abandon dans lequel se trouvait celle qui avait espéré ceindre la couronne ducale de Bretagne par l'appui de ses armes, et songeant à pourvoir à son entretien sur les frais du trésor anglais, lui assignait pour demeure le château de Tykill, et chargeait un des officiers de sa cour de veiller à l'exécution de cette ordonnance royale. La comtesse de Montfort n'était donc pas alors en Bretagne et n'espérait guère y rentrer de sitôt.

Il y a loin sans doute de cette condition « *d'exilés sans abri et* » sans ressource, obligés de *mendier* le pain de l'étranger, » à la situation pleine de gloire et d'éclat que le prévôt de Chimay attribue à la mère et au fils. Mais qu'y faire ? les deux opinions ne jouissent pas évidemment d'une égale probabilité.

Les actes publics postérieurs à celui du 4 juillet nous portent aussi à croire que la comtesse de Montfort resta jusqu'à la mort dans son exil et ne reparut pas dans sa patrie d'adoption. Les affaires de Bretagne continuèrent, en effet, à donner bien de l'occupation au fils d'Edouard II². Le monarque anglais ne cessa d'envoyer fréquemment de nouvelles troupes, d'instituer des lieutenants généraux pour tout le duché, ou des capitaines pour les villes et les forteresses, de disposer, à son gré, des honneurs, des dignités et des biens ; mais dans aucun de ces documents officiels il n'est question ni de la comtesse de Montfort, ni de l'assentiment qu'elle donne à tant de mesures arbitraires et tyranniques. Qu'en conclure ? sinon qu'elle n'avait pas regagné la Bretagne ; car, antérieurement à la trêve de Malestroit, les actes publics étaient rendus en son nom, ou au moins on y parlait d'elle.

N'avons-nous pas encore, pour appuyer notre thèse, l'aveu formel

¹ Rymer, t. v, p. 418, acte du 4 juillet 1344.

² V. Rymer, t. v et vi. *Passim act. publica ad februaris ann. 1343, ad octob. 1384.*

de son jeune fils Jean IV, qui connaissait sans doute ces faits mieux que personne? Or, à la date du 7 juillet 1362, il faisait la déclaration suivante, dont je prends acte, comme d'un point important :
 « Nostre Piere (Père), le roi d'Angleterre..... a soustenu nos guerres » en *Bretaigne* par li et par ses gens ; *il a nourri nostre personne* » jusques encéa (aujourd'hui) à grands frès de lai. »

Ces paroles, répétées ² dix fois par le même Jean IV dans d'autres déclarations du même genre, sont claires par elles-mêmes et n'ont pas besoin d'être commentées. Mais ne prouvent-elles pas avec évidence que le rôle éclatant qu'on fait jouer à Jeanne de Flandre en 1343 et dans les années suivantes est une pure fiction, et n'a aucun fondement authentique dans l'histoire? C'est tout ce que je voulais établir pour achever de mettre dans tout son jour combien Froissard mérite peu de créance sur l'article des personnages auxquels il fait remplir un rôle important dans la querelle de Bretagne.

XI

Il y aurait bien à dire aussi ³ sur les invraisemblances dont fourmillent les mêmes chroniques, et même sur certaines contradictions qu'on y rencontre ; mais j'ai promis de ne plus toucher qu'un point. Je vais donc rechercher à quelles sources notre auteur a puisé ses renseignements, et c'est par là que je finirai.

Il a été question plus haut du séjour que Froissard avait fait dans les principales cours royales ou féodales de l'Europe. On comprend sans peine que ces cours, surtout celles de Paris et de Londres,

¹ Rymer, t. vi, p. 381. Preuv. de Bretagne, t. i, f. 1351.

² Preuv. de Bret., t. i, col. 1673 et t. ii, pass.

³ Je ne puis m'étendre sur les *invraisemblances* de Froissard, car il faudrait citer des pages entières. Quant aux contradictions, voir ce qu'il dit p. 128 et p. 135 du comte de Montfort, tour à tour frère germain, puis simple frère utérin de Jean III ; it. p. 163 et 169, Girard de Rochefort, capitaine de Jugon pour Charles de Blois, combat en même temps sous les murs de Vannes en faveur du comte de Montfort, etc.

lui offraient de grandes facilités pour rassembler les matériaux de l'ouvrage qu'il méditait, en le mettant en rapport avec la plupart des grands personnages de l'époque, et en ouvrant à ses investigations le vaste trésor des actes officiels et des documents diplomatiques. Le chanoine de Valenciennes était donc en même temps à la double et abondante source des renseignements oraux et des renseignements écrits. Il pouvait y puiser à loisir, mais, pour le faire avec profit, il fallait y apporter deux qualités indispensables : d'abord le zèle du travail, puis un sage discernement dans le choix des éléments. On comprend facilement, en effet, que les renseignements oraux qui parvenaient à Froissard, c'est-à-dire les récits des batailles, des sièges, ou des événements politiques, faits de vive voix, même par des témoins oculaires, avaient le plus souvent besoin d'être rectifiés et complétés pour être dignes de l'histoire. Les défaillances de la mémoire, la chaleur du débit, souvent même la passion et l'esprit de parti expliquent trop les lacunes et les erreurs de narrations de ce genre recueillies au milieu des fêtes et des plaisirs.

Le devoir d'un auteur sérieux dans ces circonstances était tout tracé. Il devait soumettre les renseignements venus d'une telle source au contrôle sévère des documents officiels et des monuments originaux toutes les fois que cela était possible ; mais, pour le faire, il aurait fallu se condamner pendant des semaines et des mois aux rudes labeurs de l'étude et aux fatigues prolongées de l'érudition. Malheureusement Froissard, esprit léger et superficiel, comme il a été dit, ennemi de toute gêne, n'était pas homme à entreprendre de tels travaux, et je crois pouvoir affirmer qu'il n'eut jamais aucun souci de compulsier les actes publics et les documents contemporains. En voici quelques preuves, qui ne me paraissent que trop convaincantes.

On a déjà vu plus haut, à propos du comte et de la comtesse de Montfort, comment le chroniqueur avait adopté les opinions les plus fausses, uniquement faute d'avoir consulté les documents diplomatiques de la cour de Westminster. Il serait inutile de revenir sur ce thème, je rappelle seulement ces faits comme premières pièces de conviction.

J'ai dit aussi que la trêve de 1342 ¹ si bien gardée pendant près de neuf mois, n'avait jamais eu d'existence que sous la plume du chroniqueur.

Il avance également sans hésiter ² « que les trêves de 1343 furent » moult bien gardées de part et d'autre. » Or, trente documents ³ officiels émanés des chancelleries d'Avignon, de Paris et de Londres, constatent que les choses se passèrent tout autrement, et que la trêve de Malestroit eut à peine un léger commencement d'exécution.

Plus bas, il soutient, avec la même outrecuidance ⁴, « que les » trêves de Bordeaux (mars 1357), ne s'occupèrent ni du roi de » Navarre, ni de la duché de Bretagne. » Or, le texte authentique mentionne expressément les clauses particulières à l'un et l'autre pays.

Enfin quel homme, un peu au courant des annales du xiv^e siècle peut ignorer que le traité qui mit fin aux guerres de Bretagne fut conclu à Guérande (11 avril 1365)? Cependant Froissard ne craint pas ⁵ de nous dire que cette paix fut conclue à Quimper-Corentin, et d'entrer à cette occasion dans les détails les plus circonstanciés, et par suite les plus faux.

Est-il nécessaire de prouver plus longuement que le chroniqueur de Valenciennes n'a jamais eu aucun souci de consulter les documents contemporains? Aussi il ne les cite pas d'habitude ⁶ et n'invoque guère que la tradition orale à l'appui de ses assertions. Cependant il s'est avisé une fois d'analyser le célèbre arrêt de Conflans, qui décerna le duché de Bretagne à Charles de Blois. Rien de plus infidèle que cette analyse. Le morceau mérite pour cela même d'être cité dans le texte original.

¹ Froissard, t. I, p. 162, 163, 166.

² Ibid., p. 260.

³ Rymer, t. v, p. 439, 451, etc.

⁴ Froissard, t. I, p. 368.

⁵ Ibid., p. 500.

⁶ V. Buchon, t. III, p. 513 et seq.; il cite un grand nombre de passages où le chroniqueur fait connaître sur quelles autorités il s'appuie. Or, ce sont tous des témoignages oraux, un seul excepté.

« ¹ Les pairs et barons de France adjugièrent la duchie de Bretagne à messire Charles de Blois, pour deux raisons : l'une pour tant que le comte de Montfort était d'un autre père, qui *onques* duc n'avait esté;..... l'autre parce que ledit comte l'avait relevée d'autre seigneur que du roi de France..... et aussi parce qu'il avait trespasé le commandement de son seigneur le roi et brisé son arrêt et sa prison, et s'en était parti sans congé. »

On tombe des nues lorsque l'on compare ² le texte authentique de l'arrêt en question avec cette analyse, qui devrait cependant en être le résumé fidèle et exact, car il n'y a pas un seul mot de vrai dans ce que dit la chronique. Les pairs de Conflans reconnaissent à bon droit dans leur sentence ³ que *Jean de Montfort était fils et frère de duc*, mais ils se gardent bien d'accuser de félonie celui qui implorait alors en sujet fidèle la sentence de son suzerain. Encore moins y est-il question de prison et de captivité, vis-à-vis d'un puissant vassal, qui n'avait encore subi jusque-là aucun outrage semblable.

Veut-on voir quelle différence il y a entre écrire l'histoire sur des rapports trompeurs et l'écrire pièces en main, et avec le zèle de la vérité et de la justice? qu'on me permette de citer un contemporain de Froissard. Voici l'analyse que nous a laissée des procédures de Conflans l'écrivain qui a retracé dans les *Grandes Chroniques de France* le règne de Philippe VI.

Charles de Blois ⁴ disait dans le plaidoyer où il revendiquait la succession ducale de Jean III « que par raison de coutume

¹ Froissard, t. I, p. 135.

² Preuv. de Bret., t. I, c. 1421.

³ L'ignorance de Froissard est vraiment ici impardonnable, puisqu'elle porte sur le fonds même du grave débat qui s'agitait entre Charles de Blois et le comte de Montfort. On a voulu rejeter la faute sur les copistes, parce qu'en effet Froissard, quelques pages plus haut (p. 428) avait dit avec vérité que Jean de Montfort était fils d'Arthur II, mais l'erreur est bien son fait et lui est si personnelle, que dans une dernière révision de son œuvre, il a effacé le premier passage pour ne laisser subsister que le second dans l'un et l'autre endroit. V. Froissard, édition de M. Kerwyn de Lettenhove.

⁴ *Grandes Chroniques de France*, éditées par M. Paulin Paris. Paris, 1846, in-fol. c. 1346.

» approuvée et courant par toute Bretagne, se aucun, tant noble
 » comme non noble, trespasait sans hoir de son corps et eust frères,
 » le premier-né après le mort possèderait l'héritage et la seigneurie.
 » Mais soit donné qu'il eust plusours frères, et encores soit
 » donné, que *celui qui est secondement né*, ne mourust devant le
 » premier-né (comme Guy de Bretagne, père de la femme de
 » Charles de Blois), toutes voies se celui secondement né avait
 » hoirs de son corps *mâle ou femelle* (Jeanne de Penthièvre était
 » dans ce cas) icelui hoir devant tous les autres frères après la
 » mort du premier-né, serait héritier et joirait de l'héritage. »

On ne peut résumer plus fidèlement et plus clairement le plaidoyer du gendre de Guy de Bretagne. La réplique de Jean de Montfort se trouve également renfermée tout entière, pour ce qu'elle avait d'important, dans les deux lignes qui suivent :

« Le comte de Montfort disait que la coustume entre les non-nobles courait; toutes voies entre les nobles et mesmement entre les princes, elle n'avait nul lieu. »

On se trouvait donc en présence de deux assertions contradictoires sur le point capital du débat, le seul véritablement en cause, à savoir, sur l'état des *Coustumes particulières* de la Bretagne en matière de succession.

« Mais la cause fut menée à la parfin par plusours saiges et experts, et mesmement par plusours évesques dudit pays. »

L'auteur veut dire qu'on procéda à une enquête juridique sur l'état des coutumes bretonnes, et qu'on fit venir du pays même dans ce dessein des témoins compétents et dignes de foi¹. Il conclut ainsi :

« Alors, la devant diste coustume fu suffisamment prouvée, et fu dist par arrest, que le roi devait recevoir et investir ledit Charles à l'hommaige de la duchié de Bretagne. »

Cette citation est un peu longue, mais elle confirme trop bien la vérité de l'opinion que j'ai essayé ici-même de mettre en lumière²,

¹ V, Procès-verbal de l'interrogatoire des témoins. Ms. des *Blancs-Manteaux*, n° 73.

² *Revue*, n° de sept. 1870.

pour que je laissasse passer l'occasion d'en rappeler le souvenir au lecteur. Elle établit aussi, mieux que beaucoup d'autres arguments, que Froissard pouvait et devait, à l'exemple de son contemporain, consulter les actes publics et les documents officiels, s'il avait souci de faire un œuvre digne de passer à la postérité. Il a donc commis une faute inexcusable en ne se livrant pas à un labeur si nécessaire.

C'était le dernier point que je m'étais proposé d'éclaircir, et il doit avoir, de nos jours surtout, une importance capitale. Car, aujourd'hui plus que jamais, l'histoire veut être digne de sa noble mission, en se montrant constamment vraie autant que sérieuse et impartiale. Les on-dit, les rapports fabuleux ou simplement incertains sont regardés, à bon droit, comme le fléau de la science et ne sont plus de saison. Nos contemporains estiment avec raison à la plus haute valeur les documents originaux, et recherchent le texte des actes publics avec une sollicitude infatigable.

Qu'on juge maintenant, en présence de pareilles considérations, si les procédés de Froissard en histoire sont faits pour nous rassurer, et si la manière dont il a recueilli ses renseignements peut inspirer quelque confiance aux esprits sérieux, qui étudient les monuments du passé pour y trouver, non un mélange confus de faits controuvés ou fabuleux, mais la vérité, pure et exempte d'erreur.

XII

Au moment de résumer et de conclure ce travail, je sens le besoin de rappeler aux lecteurs qui trouveraient ma critique un peu sévère, qu'elle est cependant fondée sur les principes de la justice la plus impartiale. En outre, elle ne s'étend, après tout, qu'à une partie assez restreinte des volumineuses chroniques du chanoine de Valenciennes.

Je n'ai, en effet, attaqué que l'historien du duché de Bretagne au xiv^e siècle. L'annaliste des guerres de France, d'Angleterre, de Flandre, d'Ecosse, d'Espagne, a-t-il été mieux renseigné? Je

l'ignore et ne m'en suis point occupé, laissant ce soin aux futurs éditeurs du prévôt de Chimay¹. Il m'a suffi d'établir quatre points principaux, dans la sphère circonscrite que je m'étais tracée.

J'ai prouvé d'abord que Froissard connaissait peu la carte géographique de la Bretagne. On a vu, en second lieu, que la chronologie de sa chronique n'était pas moins en défaut. J'ai constaté, en troisième lieu, qu'en ce qui concernait les personnes, ses assertions et par suite ses appréciations étaient souvent hasardées, ou même notoirement fausses et calomnieuses. Enfin, on vient de voir que l'auteur manquait absolument de critique. Tels sont les vices malheureux qui déparent un récit d'ailleurs plein d'intérêt et de charme sous le rapport du style.

XIII

Je dois ajouter, pour donner aux observations critiques qu'on vient de lire, toute la portée dont elles sont susceptibles, que ce qui vient d'être dit de Froissard, doit s'appliquer à *fortiori*, d'abord à son maître et devancier Jean le Bel, puis à ses nombreux compilateurs et continuateurs, entre lesquels il faut distinguer l'*Ancienne Chronique* de Flandre, connue sous le nom de Denys Sauvage, son premier éditeur. Quelques détails sur ces deux auteurs sont ici nécessaires.

Jean le Bel, personnage fort considéré de son temps dans les cours de Flandre et d'Angleterre, était chanoine de Saint-Lambert de Liège, et commença à rédiger les *Chroniques générales* de son temps, qu'il acheva pour les années 1326-1356². Cet ouvrage, demeuré inédit jusqu'ici, vient d'être mis au jour par les soins de l'Académie royale de Belgique. Or, il suffit de comparer ce texte

¹ Je crois savoir que M. Luce s'en occupe activement. Le public a droit d'attendre de ce savant éditeur un travail de grand mérite. L'excellente préface, mise en tête de la *Chronique des quatre premiers Valois*, nous est un sûr garant de ce que sera l'introduction de la nouvelle édition des œuvres de Froissard.

² *Chroniques de Jean le Bel*; etc., publiées par M. Polain, Bruxelles, 1864, 2 in-8°.

avec celui du premier livre de Froissard pour reconnaître que le chanoine de Valenciennes n'a point fait sur cette période une œuvre qui lui fût propre, mais s'est contenté de reproduire, avec quelques légères modifications de style, le travail antérieur du chanoine de Saint-Lambert. Le premier est le texte *primitif*, le second, c'est ce même texte remanié. C'est assez dire aussi que toutes mes observations critiques s'adressent en première ligne à Jean le Bel, et lui sont de tout point applicables. Il serait donc inutile de s'y arrêter plus longuement.

² Quant à l'auteur anonyme de l'ancienne chronique de Flandre, connu à tort sous le nom de Denys Sauvage, son premier éditeur (1564), il écrivait environ un siècle après Froissard, dans les premières années du règne de Charles VIII (1490), car on trouve l'épithaphe du père de ce roi, Louis XI, sur les derniers feuillets de son manuscrit. Par suite, il se trouve trop éloigné des temps de Charles de Blois pour parler, *de visu vel auditu*, de la guerre de la succession de Bretagne, et cependant il ne cite jamais les autorités sur lesquelles il appuie les détails, parfois nombreux et circonstanciés, qu'on ne trouve que dans sa compilation.

En outre, plusieurs endroits ont plus l'apparence de la fable et du roman que d'une histoire sérieuse, tant l'imagination y joue un grand rôle, et tant les invraisemblances s'y multiplient.

Tels sont, par exemple, les exploits et les vengeances de Jeanne de Belleville, mère du Connétable de Clisson. Je ne puis entrer à cette occasion dans une discussion, qui serait déplacée ici, et m'entraînerait trop loin de mon sujet, mais je dois au moins faire remarquer que le chroniqueur s'appuie, comme point de départ, sur le prétendu séjour de la comtesse de Montfort à Hennebont, après la trêve de Malestroit. Or, il a été prouvé amplement, plus haut, que ce séjour était une pure fiction. Si la base croule, que penser de l'édifice lui-même ? Cet anonyme est cependant, à ma

² Chronique générale de Flandre, par Denys Sauvage, Lyon, 1562, in-fol. Lelong, t. III, n° 39,369, prétend que le texte primitif ne s'étendait que jusqu'à l'année 1384, mais le manuscrit de cette même chronique, publié récemment par l'Académie royale de Belgique, sous le titre de *Chroniques générales des Pays-Bas, etc.*, présente l'épithaphe du roi Louis XI, qui sert de base à mon argumentation.

connaissance du moins, le seul auteur. ancien sur lequel repose cette partie des traditions clissoniennes. ¹

Quoi qu'il en soit d'ailleurs de ce point particulier, on doit toujours dire, en thèse générale, qu'un auteur anonyme, postérieur de près d'un siècle et demi, et étranger à la Bretagne, ne peut faire par lui-même autorité. Par conséquent, Duchesne (*Histoire de la maison de Châtillon*) et les historiens de France et de Bretagne ont été mal inspirés, lorsqu'ils ont attribué à cet anonyme flamand une valeur historique injustifiable.

XIV

Me voici arrivé au terme de la difficile carrière que j'ai essayé de parcourir. Il serait inutile de m'arrêter longuement à formuler des conclusions, qui ont été déjà suffisamment indiquées et qui ressortent assez de tout ce qui précède. Le lecteur est à même de juger en pleine connaissance de cause, si les récits de Froissard et des deux autres auteurs dont il vient d'être question, méritent créance, en ce qui touche particulièrement notre duché de Bretagne. Leur témoignage, considéré sous ce point de vue spécial, ne doit guère être pris en considération, si je ne me trompe, toutes les fois qu'il est isolé, et dépourvu de tout autre appui.

Est-ce à dire qu'il faille bouleverser toute une période importante de notre histoire nationale, et la refaire à neuf? Nullement. Sans doute, il y aurait lieu de revenir sur certains faits adoptés trop complaisamment, et sur quelques appréciations hasardées ou même erronées et calomnieuses. Mais, après tout, la première phase de la *Guerre de la succession* (mai 1341, fév. 1343) est à peu près seule en cause, et j'ai indiqué dans le cours de ce travail les principales

¹ Je prie M. Péhant de m'excuser, si je parle ainsi de la femme qu'il a chantée récemment avec tant de verve et de patriotisme. Ma critique ne s'adresse nullement à lui; on sait assez que la poésie doit avoir toute liberté de déployer ses ailes, et de recueillir toutes les traditions qui peuvent donner de l'éclat à ses héros, mais il n'en est pas de même de l'histoire; et l'auteur de l'art. *Clisson*, dans la *Biographie Bretonne*, eût bien fait de se demander si l'anonyme flamand, dont il reproduit les assertions avec tant de complaisance, était digne de foi ou sans autorité.

rectifications qui ont besoin d'être faites. Froissard, ou plutôt son devancier Jean le Bel, s'était donné ici trop libre carrière, en mettant sur le compte de Jeanne de Flandre et de ses partisans mainte prouesse et maint exploit militaire, dont il serait impossible d'établir la vérité. Semblablement, il avait trop rabaisé Charles de Blois et ses partisans.

Les choses changent de face après cette date de 1343. Les annalistes flamands deviennent plus sobres de détails et ne racontent plus que quelques épisodes de la guerre, en sorte que la critique n'a plus guère occasion de réfuter leurs allégations. Tel est le jugement motivé que je crois devoir porter sur Froissard et les deux autres chroniqueurs nommés plus haut.

Puissent les considérations que l'on vient de lire être acceptées par la science, et débarrasser ainsi l'histoire de la Bretagne, au XIV^e siècle, de plus d'une erreur fâcheuse.

C'est toute la récompense que j'espère de ce travail et des fatigues qu'il m'a imposées. Si j'ai servi en quelque manière la cause de la vérité et de la justice, qu'ai-je à désirer autre chose ?

DOM FRANÇOIS PLAINE,

Bénédictin de l'abbaye de Ligugé.

UNE MÉPRISE

C'était au premier mois de son glorieux siège.
Comme un lion captif qui veut rompre le piège,
Paris s'est élancé des murs. — Un bataillon
Est debout, l'arme au pied, tandis qu'à Châtillon,
Tout près, sur la hauteur, on se bat. Dure attente!
Ces fils de la Bretagne ont l'âme palpitante :
La poudre les enivre ; on les cloue au terrain,
Coursiers qu'on éperonne et qu'arrête le frein.

Le soir tombe, et toujours ils rongent leurs entraves.

Or, soudain, pêle-mêle, un troupeau de zouaves,
Comme devant des loups se sauvent des moutons,
Sans sacs et sans fusils, passent près des Bretons ;
Français qui n'en sont pas, tourbe honteuse et vile,
La panique les chasse aux remparts de la ville.

Les voyant accourir, un des Armoricaïns,
Imberbe paysan, croit qu'aux républicains
A souri la victoire, et, les yeux pleins de larmes,
Il chante, et bat des mains, et bondit sous ses armes.

« Tais-toi, Daniel! » lui crie une voix dans le rang.
Les fronts de ses amis sont baissés... il comprend :

« Pardon ! je vais bondir encore, mais de rage !
» J'avais pris ces couards pour des gens de courage,
» Et me réjouissais, me disant dans mon cœur :
» Lorsque l'on court si fort, c'est que l'on est vainqueur ! »

En ce mot, tout naïf, mais digne d'être antique,
Ne sent-on pas vibrer la grande âme celtique?...
Je l'enchâsse en mes vers comme en un médaillon,
Ce mot, qui vous flétrit, fuyards de Châtillon.

ÉMILE GRIMAUD.

Nantes, 25 décembre 1870.

BONS ALLEMANDS !

Bons Allemands, on vous faisait injure :
On vous tenait pour un peuple penseur ;
On vous aimait, chez nous, je vous le jure ;
De votre muse on vantait la douceur ;
Et le Français, peuple vain et frivole . . .
Mais fort épris et de science et d'art,
Très-humblement allait à votre école,
Chez Kant, Schiller, Hegel, Gœthe, Mozart.
Il vous disait humains, loyaux, honnêtes...
Pardonnez-nous ces mauvais sentiments !
Nous savons mieux, enfin, ce que vous êtes,
Bons Allemands, bons Allemands !

Déjà deux fois, sur le sol de la France,
Un Bonaparte, hélas ! vous amena ;
Juste retour ! Vous aimez la vengeance,
Et Waterloo payait pour Iéna.
Depuis ce temps, les muses immortelles
Semblaient nous faire amis, quoique rivaux ;
L'Europe avait oublié ses querelles
En soixante ans de paisibles travaux.
Il nous suffit, à nous, d'un peu de gloire,

Pour couper court aux vieux ressentiments..
 Mais vous avez une longue mémoire,
 Bons Allemands, bons Allemands!

Peuple penseur!... il pense à ses rentrées;
 Il a le don du vol intelligent,
 Et ses fureurs sont bien administrées;
 Dans la victoire il voit surtout l'argent.
 Nous l'avons eu chez nous, commis tranquille,
 Ouvrier lourd; on se fiait à lui;
 Il a tenu nos caisses par la ville,
 Hier espion et voleur aujourd'hui;
 Il nous revient le sabre sur les côtes,
 Il sait l'endroit des tiroirs verrouillés.
 Bons Allemands, nos voisins et nos hôtes,
 Pillez, pilliez, pilliez, pilliez!

Vous triomphez... honneur à la Science;
 Le fer en main nous vous gênions souvent,
 Lorsqu'on luttait à force de vaillance...
 Vous combattez de loin, c'est plus savant;
 Pour l'écraser sous vos bombes en flammes,
 Vous choisissez, ô généreux vainqueur,
 Ce pauvre toit, plein d'enfants et de femmes,
 Plus sûr, alors, de nous frapper au cœur.
 C'est pourtant nous qui restons les barbares,
 Luttant de près comme aux temps reculés...
 Bons Allemands, frères des bons Tartares,
 Brûlez, brûlez, brûlez, brûlez!

Vous avez mis contre nous en campagne
Bourgeois, vilains, étudiants, vieillards,
Landwehr, landsturm, toute votre Allemagne,
Tous vos pédants devenus des soudards.
Mais par vos lois — car vous êtes les maîtres —
De nous défendre il nous est défendu :
Nos francs-tireurs sont jugés comme traîtres,
Le paysan qui les cache est pendu.
Le droit n'est rien, la force est souveraine :
Vous êtes forts, nous sommes condamnés...
• Bons Allemands, contentez votre haine,
Assassinez ! assassinez !

Bons Allemands, je n'ose pas redire,
Même en latin, tous vos autres exploits ;
L'histoire, un jour, les devra tous écrire,
Mais un poète y salirait sa voix.
Puis vos gretchen, vos chastes Doroathées
N'y croiraient pas, connaissant votre ardeur ;
Thécla, Mignon en seraient attristées,
Et je me tais... respect à leur pudeur !
Mais on saura des horreurs sans pareilles :
Chanteurs de lieds, purs et discrets amants,
Vous resterez les héros de Bazeilles...
Bons Allemands, bons Allemands !

Bons Allemands, belles âmes loyales,
Penseurs, docteurs, philosophes en *us* !
Au temps des Huns, des Goths et des Vandales,
Grâce à vous seuls, nous voilà revenus.
Vous avez fait d'une sotte querelle

Cent ans de haine et d'une guerre à mort;
Ainsi le veut l'histoire naturelle
Où le plus faible est mangé par le fort.
Vous avez dit : « Plus de race latine !... »
Mais la fortune a ses revirements.
Debout, Français !... et qu'on vous extermine,
Vils Allemands, vils Allemands!

VICTOR DE LAPRADE,
De l'Académie française.

ORIGINES PAROISSIALES

(ILLE-ET-VILAINE.)

CANTON D'ARGENTRÉ

I. — GENNES ¹.

La paroisse de Gennes existait sans doute dès la première moitié du XI^e siècle. Comme beaucoup d'autres, son église était tombée en main laïque. Elle n'en sortit que postérieurement à l'an 1055, grâce à deux moines de l'abbaye de Saint-Sergé d'Angers, Bérenger et Morien, qui, moitié don, moitié achat, trouvèrent moyen de l'acquérir à leur monastère.

Ce fut une négociation assez compliquée : ils n'eurent pas affaire à moins de quatre ou cinq personnes. D'abord, le propriétaire même de l'église, ou, plus exactement, les propriétaires, car ils étaient deux, deux frères, Geoffroi et Rivallon, qui la possédaient par indivis, du chef de leur père Gerbaud. Puis le seigneur féodal, réputé fondateur de l'église, et de qui les fils de Gerbaud la tenaient en fief ; il s'appelait Rénier de Denée, et, outre son droit de mouvance sur l'église, il possédait aussi une part du cimetière, et même des offrandes mises sur l'autel. Le nom patronymique de ce seigneur lui venait de la terre de *Denée* (en Gennes), fief important à cette

¹ J'écris ce nom avec un *s* pour obéir à l'usage actuel, qui est d'ailleurs ancien ; mais je dois remarquer que, dans les actes primitifs, notamment dans ceux du XI^e siècle, le nom latin a toujours la forme du singulier : *Gena, ecclesia sancti Sulpitii de Gena.*

époque, investi du droit de haute justice, et auquel sa suzeraineté sur l'église semblerait même attribuer la qualité de seigneurie dominante de la paroisse. — Qualité qui eût pu toutefois lui être disputée par une autre terre (très-probablement celle de *la Motte*), alors aux mains d'un seigneur voisin, Geoffroi de Moutiers, à qui elle donnait des droits importants sur l'autel, le cimetière et le bourg de Gennes. — Enfin, outre ces quatre personnages, il en était un cinquième, qu'on ne pouvait nécessairement omettre dans la circonstance, je veux dire le prêtre séculier qui, du consentement des fils de Gerbaud, — en vertu d'une convention quelconque, passée avec eux (et que d'ailleurs nous ne connaissons pas) — desservait l'église de Gennes et en percevait le revenu, sauf (bien entendu) les droits réservés par les propriétaires et les deux seigneurs ci-dessus. Ce prêtre, dans nos vieux actes latins, est appelé *Hildemannus*, ce qui, en langue vulgaire, devait faire un nom à peu près comme Hodenfan ou Hodemon.

Les fils de Gerbaud s'expédièrent très-couramment et donnèrent l'église sans rien demander. Rénier de Denée céda tous ses droits sur le cimetière et l'autel; il se les fit payer en partie. Geoffroi de Moutiers céda aussi tous les siens, mais sous des conditions assez lourdes. Voici d'abord ce qu'il avait et donna à l'abbaye de Saint-Serge : une part. (on ne dit pas laquelle) dans les prémices et les offrandes déposées sur l'autel de Saint-Sulpice de Gennes; le tiers des cens du cimetière, c'est-à-dire des rentes en argent payées par ceux qui y possédaient des terrains ou des maisons (car on sait qu'à raison du droit d'asile presque tous les cimetières renfermaient alors des habitations); une partie (probablement la moitié) des droits perçus sur les marchandises vendues, soit dans le cimetière, soit dans tout le bourg.

Ce n'est pas tout : au moine qui serait chargé de desservir la paroisse il fallait un logement voisin de l'église; pour en bâtir un, un particulier appelé Engebaud¹ donna à Saint-Serge un terrain

¹ Il avait même un surnom que je ne sais trop comment traduire. Il est appelé en latin *Ingelbaldus Dalinoxa* ou *Dalivoxa*. (D. Morice, *Preuves*, I, 496.)

proche du cimetière; Geoffroi de Moutiers, comme seigneur du fief, autorisa ce don et promit l'autorisation de sa femme dès qu'elle serait relevée de gésine. Cette intervention obligatoire de la femme de Geoffroi montre que c'est par elle qu'il avait à Gennes tous les droits mentionnés en cette circonstance. Ces droits comprenaient, entre autres, la juridiction; mais Geoffroi, prévoyant que des habitations ne tarderaient pas à s'élever à l'entour du prieuré, sur le terrain des moines¹, la céda aux moines sur les hommes de leur fief, en ce sens du moins que, s'il s'y commettait quelque délit, la plainte en devait être d'abord portée au prieur, Geoffroi se réservant d'agir dans le cas seulement où le prieur n'en tiendrait compte².

On voit bien clairement par là que Geoffroi de Moutiers était le seigneur justicier du bourg de Gennes; et comme — ainsi qu'on l'a vu — il tenait ces droits de sa femme; comme encore, et de tout temps, la terre de la Motte de Gennes a été tenue pour la seigneurie principale du bourg et de la paroisse, il y a lieu de voir dans la femme de Geoffroi l'héritière de cette terre. Simple conjecture, mais à peu près nécessaire pour expliquer comment le seigneur de Moutiers pouvait posséder à Gennes des droits de cette importance.

Quoi qu'il en soit, les libéralités de ce seigneur envers les moines ne furent point absolument gratuites. D'abord, il reçut de Dabert, abbé de Saint-Serge, cent sous d'argent, grosse somme en ce temps-là (répondant au moins à 1,000 ou 1,500 fr. de nos jours.) Puis il imposa au moine qui serait mis en résidence à Gennes, dans le cas où il posséderait un mulet ou un palefroi, l'obligation de le prêter une ou deux fois l'an à lui Geoffroi pour aller à la cour du duc de Bretagne. En outre, si Geoffroi avait un message urgent

¹ « In burgo qui tunc erat et ex̄crescet circa cim̄terium et monasterium. » (*Ibid.*)

² « Si clamor illi (Gaufrido) vel suo homini venerit de aliquo forfacto, prius clamorem faciet monacho; quod si rectum facere neglexerit, ipse (Gaufridus) vindictam faciat. Et mercatum aut forum monachus nisi ejus (Gaufridi) licentia faciat. »
D. Morice a omis ce passage, pourtant assez important, pour montrer que si Rénier de Denée était le seigneur de l'église de Gennes, Geoffroi de Moutiers était, par sa femme, le seigneur du bourg.

à expédier, il pourrait contraindre le moine à s'en charger, en lui payant ses frais de route. Enfin, il se réserva le droit de lever, en cas de nécessité, sur les habitants du bourg (y compris sans doute le moine lui-même) une sorte d'emprunt forcé, à la condition toutefois de rendre la somme ainsi prêtée avant de pouvoir exiger un nouveau prêt.

Restait aux moines de Saint-Serge à se mettre en possession de l'église et de la cure de Gennes. Ayant appris que Main, évêque de Rennes, était à Vitré, ils vinrent solliciter son approbation, lui firent de menus présents; à lui, à l'archidiaque et au doyen¹, et lui ayant exposé l'affaire, revinrent à Gennes enchantés de sa réception. Forts de cet appui, ils se mirent à traiter avec le prêtre séculier Hodemon, qui exerçait alors, comme je l'ai dit, les fonctions curiales, et qui d'abord, sans grande difficulté, promit de remettre l'église aux moines à la prochaine fête de la Chandeleur. Mais ce terme venu, je ne sais quelle difficulté s'éleva, et il refusa de partir. Il fallut plaider. Il ne semble pas, d'ailleurs, qu'Hodemon eût dans sa vie aucun de ces scandales, trop fréquents alors malheureusement chez le clergé séculier. Il n'en était que plus difficile à évincer. Aussi, après de longues chicanes, les moines durent se résigner à traiter sur cette base : qu'il continuerait jusqu'à sa mort à desservir la paroisse, en partageant avec eux tous les revenus. Cette transaction — dont le détail serait trop long à donner ici — fut approuvée par l'abbé Dabert.

Tels sont les plus anciens faits venus jusqu'à nous concernant l'église de Gennes. La mention de l'abbé Dabert et de l'évêque Main permet d'en fixer l'époque d'assez près. Main régit l'Eglise de Rennes de 1037 ou 1038 à 1076; Dabert gouverna l'abbaye de Saint-Serge de 1055 à 1082. Les faits rapportés dans cette notice eurent donc

¹ « Dederunt monachi episcopo Mainoni octo solidos denariorum, Radulpho archidiacono tres, Gestino decano duodecim denarios. » (Titre inédit.) — C'était moins des présents que le paiement ou la représentation de la redevance annuelle due par l'église de Gennes à l'évêque, à l'archidiaque et au doyen de qui elle dépendait; aussi la copie du xvi^e siècle sur laquelle je prends ce texte a-t-elle en marge : « Gennes ne doit que 8 sols à l'evesque, 3 sols à l'archidiaque, et 12 deniers au déan. »

lieu nécessairement entre les années 1055 et 1076, probablement aux environs de 1065 ¹.

II. — BRIELLES.

Les origines paroissiales de Brielles et de Gennes se ressemblent d'aussi près que leurs territoires se touchent. Comme la paroisse de Gennes, celle de Brielles date très-probablement de la première moitié du xi^e siècle ; comme Gennes, Brielles eut le malheur de tomber en main laïque, puis le bonheur d'en sortir, comme Gennes, dans la seconde moitié de ce siècle, pour devenir — toujours comme Gennes — une possession de l'abbaye de Saint-Serge d'Angers. — C'est dans les actes relatifs à ce dernier fait que se trouvent les plus anciennes mentions authentiques de la paroisse de Brielles.

A ce moment, l'église, la cure et les droits en dépendant étaient partagés plus ou moins inégalement entre trois possesseurs. D'abord le prêtre qui desservait la paroisse ; il s'appelait Orri. Puis un laïque, Hamelin, qui devait être le principal seigneur de la paroisse, car dans un des actes relatifs au prieuré de Gennes on le voit parmi les témoins désigné sous le nom d'*Hamelin de Brielles*. Enfin un autre laïque appelé Godefroi, qui semble avoir été un cousin d'Hamelin.

Le prêtre Orri n'était pas — il s'en fallait — aussi irréprochable que le prêtre Hodemon dont il a été question dans notre notice sur *Gennes*.

¹ Cette notice a été composée sur trois actes originaux (en forme de notice) : — le premier contenant la donation des fils de Gerbaud, celle de Rénier de Denée, l'approbation de l'évêque Main, la première convention avec Hodemon ; — le second, relatant la donation de Geoffroi de Montiers ; — le troisième, la transaction finale avec Hodemon. La première et la troisième de ces pièces sont inédites ; je les ai prises d'une copie du xvi^e siècle, faite sur le cartulaire de Saint-Serge, et qui a dû jadis être déposée aux archives de la baronnie de Vitré. Quant à la donation de Geoffroi de Montiers (transcrite aussi dans cette copie du xvi^e siècle), elle a été publiée par D. Morice, au tome I^{er}, col. 496 des *Preuves de l'histoire de Bretagne*, sauf le passage rapporté ci-dessus dans la note 3 de cette notice.

Orri avait cédé à ce torrent de corruption qui roulait alors ses vagues jusqu'au sanctuaire ; il s'était marié ; il avait un fils appelé Tébaud, auquel il se proposait sans doute de transmettre par héritage sa cure et tous ses émoluments. Mais un jour il fut touché de la grâce, il résolut d'obéir enfin aux canons de l'Église, de quitter un ministère dont il était indigne et de faire de son fils, en place d'un mauvais prêtre, un bon religieux. Il avait un frère appelé Ernaud, il lui confia son fils, et Ernaud le conduisit à Saint-Serge pour l'y faire admettre au rang des moines ; en même temps il donna à cette abbaye, au nom d'Orri, la cure de Brielles avec toutes ses dépendances et tous ses droits, un verger et une pâture au-dessous du presbytère, et un trait de dîme¹. Cette donation fut aussitôt approuvée par l'évêque et le chapitre de Rennes.

Peu après, Hamelin de Brielles, lui aussi, se fit moine à Saint-Serge d'Angers ; à cette occasion, et du consentement de son fils Tesson, il donna à ce monastère tout ce qu'il avait dans les dîmes et les offrandes de l'église de Brielles, sa part dans les revenus du cimetière, le dixième de la dîme de son domaine et la dîme de ses moulins. Enfin Godefroi lui-même et son fils Buteman étant venus à leur tour visiter l'abbaye de Saint-Serge, lui cédèrent également tous les droits perçus par eux dans l'église de Brielles et une autre part du cimetière, — outre quoi ils lui donnèrent un pré et le dixième de la dîme de leur terre.

L'acte qui contient toutes ces donations n'est pas daté ; mais celui qui relate l'approbation de l'évêque de Rennes, Silvestre, est expressément daté du 9 des calendes de mars (21 février) 1087². La

¹ « Orricus, presbiter de Brîelles, misit filium suum Tetbaldum ad monachatum et dedit cum eo Sancto Sergio et monachis ejus totum presbiteratum, et virgultum et herbagium subtus monasterium, et tractum decimæ. Dedit autem hæc per concessionem fratris sui Ernaldi, per quem misit filium suum ad Sanctum Sergium. » (*Cartul. de S.-Serge d'Angers* — pris sur une copie coll. de 1670). — Les donations d'Hamelin et de Godefroi, dont on va parler, sont relatées à la suite de celle-ci, dans la même notice.

² Voici le texte (encore inédit) de cette notice qui est très-courte : « Anno ab Incarnatione Domini millesimo IIII^{xx} VII. Concessit dominus Silvester, Redonensis episcopus, annuente clero suo, monachis Sancti Sergii *ecclesiam parochiae que voca-*

donation d'Orri, la première des trois, est donc du commencement de cette année ou de la fin de 1086.

Deux siècles plus tard, le 11 janvier 1300, Gilles, évêque de Rennes, étant venu à Brielles au cours d'une tournée pastorale, eut à s'occuper de l'état des prieurés de Saint-Serge, situés dans cette contrée de son diocèse. Il y en avait là trois, en effet, ramassés dans un petit coin, à une lieue à peine l'un de l'autre : Brielles et Gennes que nous connaissions déjà et, dans le nord de cette dernière paroisse, un troisième dit Saint-Laurent de Gouliars ou Goulias, fondé selon toute apparence dans le XII^e siècle, mais sur l'origine duquel nous manquons de renseignements. Chacun de ces trois petits bénéfices ne pouvait nourrir qu'un moine, à grand'peine encore, surtout le dernier. Néanmoins le service divin et (à Brielles et Gennes) le ministère paroissial y furent d'abord pendant longtemps convenablement exercés par chacun des moines qu'y envoyait l'abbaye de Saint-Serge. Mais comme il était arrivé ailleurs que l'isolement de ces moines dispersés un par un dans de petits monastères avait donné lieu à des abus, un jour vint où les conciles interdirent cette pratique et prescrivirent de ne mettre jamais moins de deux moines par prieuré.

Cette règle, portée pour la première fois en 1179 au concile général de Latran (10^e canon) et renouvelée par le pape Honorius III (1216-1227) dans plusieurs décrétales ¹, ne fut cependant pas appliquée de suite dans tous les diocèses. Mais en 1231, le concile de Châteaugontier (par son 29^e canon), en ayant expressément ordonné l'application dans la province de Tours ², les abbayes de cette province durent s'y soumettre. L'abbé de Saint-Serge retira alors des trois prieurés de Brielles, Gennes et Saint-Laurent de Goulias,

tur Brielles. Actum in camera ipsius episcopi IX^o Kalendas Marcii, Testes : ipse episcopus. Arnulfus archidiaconus. Rainulfus. Mainus precentor et Robertus archiclavus. Herbertus canonicus. Ivo et Rainardus monachi Sancti Sergii. dominus Gervasius abbas Sanctis Melanii. Constantinus prior ejusdem. » (*Cartul. de S.-Serge*; pris sur copie ms. du XVI^e siècle.)

¹ Thomassin, *Discipline de l'Eglise*, édit. franç. de 1725, t. I, 1837, et t. III, 778 (1^{re} part. l. I, ch. 69, § 1, et 3^e part. l. II, ch. 27, § 2).

² *Id. Ibid.*, t. I, 1838 (1^{re} part. I, 69, § 5).

le moine placé dans chacun d'eux, réunit au domaine de l'abbaye les biens de ces trois prieurés, et y mit pour continuer le service divin trois prêtres séculiers gagés par lui. Ceux-ci, en vrais mercenaires, ne songèrent qu'à alléger leur besogne, sans s'inquiéter autrement des intérêts spirituels et temporels dont ils avaient charge. Cet état de choses se prolongea, toujours empirant, sous l'administration de cinq abbés¹, et lors de la visite de l'évêque Gilles à Brielles, il durait depuis près de soixante-dix ans. Le résultat se devine sans peine : le culte était fort mal entretenu, les édifices destinés au culte ne l'étaient pas du tout et tombaient en ruine. Le mal voulait un prompt remède.

L'évêque manda à Brielles l'abbé de Saint-Serge (Jean Rebours) et de son consentement, après s'être convaincu que les revenus des trois bénéfices mis ensemble suffisaient tout juste à l'entretien de deux personnes, il unit les prieurés de Gennes et de Saint-Laurent de Goulias au prieuré de Brielles, et il décida qu'en ce dernier lieu résideraient à l'avenir deux moines chargés de desservir les deux paroisses ainsi que la chapelle de Saint-Laurent.

Il est à remarquer que l'évêque confie formellement aux moines eux-mêmes le ministère paroissial à Gennes et à Brielles, sans leur prescrire de se substituer pour cet office des vicaires perpétuels, prêtres séculiers², — et il est d'ailleurs certain que les circonstances, comme on les a expliquées, repoussaient nécessairement cette dernière combinaison.

¹ « Quas quidem cellas seu prioratus ex tunc alternatim tenebant in manu sua quinque predicti monasterii abbates et quinque, ex concessione abbatum, clerici seculares. » Ainsi parle, dans sa lettre pour l'union des trois prieurés, Gilles, évêque de Rennes (V. D. Morice, *Preuves* I, 4137). Saint-Serge était alors gouverné par Jean II, de son nom de famille Jean Rebours, qui fut abbé de 1290 à 1315. Il s'agit donc ici des cinq prédécesseurs de ce dernier, qui sont : Philippe (de 1230 environ à 1243), Nicolas II (1244-1260), Gautier II (1260-1270), Hamelin (1270-1279 ou 1282), Geoffroi II ou Geoffroi Soubril (1282-1290). Voy. *Gallia Christiana*, XIV, col. 650-651.

² « Decernentes (dit l'évêque de Rennes) ex nunc in perpetuum de tribus cellis predictis seu prioratibus unum in dicto loco de Brielles consistere prioratum, ibique duos monachos amodo residere, qui divinum officium in locis predictis et singulis eorundem exercent et faciunt, prout loca requirunt et in eis ordinatum consuetumve extitit ab antiquo. » (Tit. de Saint-Serge — pris sur cop. ms. du xiv^e siècle.) D. Morice n'a pas imprimé cette partie de la charte.

En effet, bien que la discipline générale des conciles interdit aux moines les fonctions curiales ¹, elle leur en permettait l'exercice là où l'évêque diocésain le jugeait à propos ².

Je ne puis finir cette notice sans relever les étranges inexactitudes commises, au sujet de Brielles, par l'ancienne et la nouvelle édition du *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée. — L'ancienne édition appelle *Egide* (en français) l'évêque de Rennes (*Egidius* en latin, en français *Gilles*) qui unit au prieuré de Brielles ceux de Gennes et de Saint-Laurent de Goulias; elle met cette union en 1289, au lieu qu'elle est de 1299, vieux style, et de 1300 suivant notre mode actuel de compter; elle dit enfin que cette union se fit du consentement de Jean, *prieur de Brielles*, tandis que ce Jean était en réalité l'abbé de Saint-Serge.

La nouvelle édition fait mieux encore: suivant elle, « c'est de » puis la réunion des prieurés que Brielles est devenu paroisse; » *Saint-Laurent était autrefois l'église-mère.* » Réverie pure: car on a vu que Brielles était certainement paroisse dès le XI^e siècle; et pour Saint-Laurent de Goulias, non-seulement cette chapelle n'a jamais été paroisse, mais elle n'a jamais été en la paroisse de Brielles, elle est en Gennes.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

¹ Voy. concile gén. de Latran de 1122, et Thomassin, *Disipl. de l'Egl.* éd. fr. de 1725, t. I, 1492-1494 (1^{re} part., I, 22, p. 1, 2, 3).

² Voy. concile de Cognac en 1238, canon 29; concile de Tours de 1239, canon 13, et Thomassin, *Ibid.*, 1494 (1^{re} part., I, 22, 54).

M^{ME} AMÉLIE DE GOUVELLO

SUPÉRIEURE ET FONDATRICE DE LA MAISON DES DAMES DES SACRÉ-CŒUR
ET DE L'ADORATION PERPÉTUELLE, A NANTES.

La vie religieuse, si simple, si modeste, si cachée, offre peu de ressources au biographe chargé d'écrire quelques pages destinées à conserver le souvenir d'une existence passée au milieu des jours uniformes du cloître. Néanmoins, c'est une pieuse coutume, qui tend beaucoup à se généraliser, et, si elle présente certains inconvénients, elle compte, parmi ses avantages, celui d'être un témoignage d'estime et de reconnaissance. Chacun comprend, en effet, que c'est une satisfaction, pour les compagnes, les amis ou les élèves de celle qui n'est plus, que de relire parfois des lignes dont le seul mérite consiste à rendre hommage à la personne regrettée, dont la mémoire vit au fond de leur cœur.

Cependant il appartenait à une plume mieux autorisée que la nôtre, d'écrire la présente notice, et, si nous avons enfin cédé à la demande réitérée qui nous en a été formellement adressée, on voudra bien se montrer indulgent, en raison de l'insuffisance des renseignements que l'humilité de ces Dames ne leur a pas permis de compléter.

Amélie-Marie-Armande de Gouvello de Kerantré, — ou mieux le Gouvello, en français (d^e) Forges, — naquit à Londres en 1799.

Le comte Paul de Gouvello, son père, issu d'une vieille famille bretonne, était colonel des Gardes de Monsieur, comte d'Artois. Ayant pris part à l'affaire de Quiberon, il réussit, quoique blessé, à

rejoindre, à la nage, le vaisseau du prince ¹. Peu d'années après, il épousa en secondes noces M^{lle} Pauline-Adélaïde de la Landelle, dont l'oncle, René-Vincent de la Landelle, après avoir partagé les dangers du comte de Gouvello dans la désastreuse tentative de Quiberon, avait été fait prisonnier, condamné à mort dans la chambre même où il était né, et fusillé à Vannes en 1795.

Le comte et la comtesse de Gouvello, revenus en France vers 1805, fixèrent leur séjour à Rennes, où la mort les frappa, jeunes encore, laissant leur fille orpheline, à dix-huit ans.

Depuis plusieurs années, l'ordre des Dames de l'Adoration perpétuelle, fondé à Poitiers au sortir de la Révolution, possédait un établissement dans l'ancienne capitale de la Bretagne. C'est là que M^{lle} de Gouvello, en qualité de grande pensionnaire, se réfugia, pour ensevelir son deuil et sa douleur. Loin d'être éblouie par les succès que sa fortune et le rang de sa famille lui assuraient au milieu de la haute société, elle laissa son cœur et son esprit se tourner en entier vers la religion douce et consolante, dont l'abbé Caron lui avait enseigné les premiers éléments, et que ses parents s'étaient appliqués à lui faire aimer et connaître.

En vain de brillants partis se présentèrent. Les attrait paisibles d'une solide vocation religieuse agissaient de plus en plus sur l'âme de la jeune fille, qui s'associait, pour une large part, à toutes les bonnes œuvres, alors pratiquées à Rennes, lorsqu'enfin, à l'âge de vingt-cinq ans, elle résolut d'entrer au noviciat de l'Adoration.

M^{lle} de Gouvello partit donc pour Paris, où se trouve la maison-mère, et y fit profession, le 8 avril 1828.

La communauté de Poitiers ayant perdu sa supérieure, M^{me} de la Barre, l'une des premières compagnes de M^{me} de la Chevalerie, fondatrice de l'ordre, M^{me} de Gouvello, quoique bien jeune d'âge et surtout de religion, fut choisie pour la remplacer.

¹ Le frère de M. de Gouvello avait été marié, par le roi Louis XVIII, à M^{lle} de Bourbon-Busset, qui reçut du prince une magnifique parure. — L'abbé Pierre le Gouvello, mieux connu sous le nom de M. de Queriolet, que la *Biographie bretonne* dit pouvoir être, à certains égards, surnommé le saint Augustin de la Bretagne, appartenait aussi à cette famille.

Elle sut se montrer digne du choix des supérieurs. Entre ses mains, la Grand'Maison devint un des pensionnats les plus florissants de la ville¹. A son entrée, elle y trouva trente élèves ; quand elle le quitta, il y en avait quatre-vingt-dix-neuf. En 1838, sa santé, ébranlée par un travail trop assidu et les austérités de la vie religieuse, s'altéra, et l'obligea, au grand regret de ses sœurs et de ses élèves, à se retirer à Paris, où elle fit une longue et douloureuse maladie.

A peine rétablie, M^{me} de Gouvello vint à Nantes, en 1840, avec la mission délicate de fonder un établissement important.

Bientôt, grâce aux soins de la digne supérieure, à son excellente direction, à son dévouement, le pensionnat de l'Adoration prit place parmi les premières maisons d'éducation de notre populeuse cité. En effet, M^{me} de Gouvello ne consacrait pas seulement toutes ses pensées, tous ses instants, au bien-être de ses sœurs et de ses élèves, mais encore la grande fortune qu'elle possédait lui fournissait les moyens d'entretenir la maison, de l'installer, conformément à la destination qui lui était réservée, et d'apporter d'heureuses améliorations dans les édifices, les aménagements, et surtout la nourriture des pensionnaires.

Souvent elle servait elle-même ces dernières, veillait attentivement à ce qu'elles n'eussent besoin de rien, et dînait presque toujours à onze heures et demie, afin de présider plus librement au repas de ses chers enfants, occupation qu'elle considérait comme un devoir.

Rien de gracieux, de coquet, d'élégant, comme les dortoirs de l'Adoration, avec leurs légers lits en fer, aux rideaux d'une blancheur de neige, avec leurs petites fontaines, aux robinets étincelants ; souvent nous avons visité des dortoirs, mais ceux de l'Adoration nous sont restés dans la pensée, comme le type de l'élégance et de la propreté.

Bien que, par moments, d'un abord froid et sévère, auquel s'ajou-

¹ La maison dans laquelle s'établit l'Adoration, à Poitiers, est située rue des Hautes-Treilles ; elle était si petite, comparativement au nombre des personnes qui l'habitaient, que, par antiphrase, elle fut surnommée *la Grand'Maison*.

tait une certaine brièveté de parole propre à déconcerter, M^{me} de Gouvello savait surtout mettre en pratique cette maxime du Sauveur : « *Laissez venir à moi les petits enfants.* » C'était la religieuse au cœur maternel et dévoué, se plaisant au milieu de ses pensionnaires, dont elle se montrait réellement la mère, et qui toutes l'adoraient. Aussi, chaque année, la porte de la communauté s'ouvrait, et *les anciennes*, mères de familles, jeunes femmes et jeunes filles, venaient avec joie se grouper autour de *Madame Amélie*, retremper un instant leur courage, au lieu où s'étaient passées les plus belles années de leur enfance, et recueillir encore quelques bonnes paroles, solliciter quelques conseils de leur maîtresse bien aimée.

« Aimez vos élèves, répétait-elle sans cesse à ses religieuses ; prouvez leur votre affection par une patience et un dévouement sans bornes, vous gagnerez leur estime et leur confiance ; soyez pour elles une mère, vous en obtiendrez ainsi tout ce que vous voudrez et leur ferez aimer et pratiquer la vertu. Il existe, je le sais, des caractères difficiles ; cependant punissez rarement, prenez-les par le cœur, vous réussirez mieux qu'avec la sévérité.

Il est une des nombreuses qualités de M^{me} de Gouvello que nous ne pouvons passer sous silence : c'est la discrétion aimable et empressée avec laquelle elle accueillit nombre d'élèves dont les parents ne pouvaient acquitter les frais d'éducation. Sous ce rapport, l'Adoration fut un des pensionnats qui ont rendu le plus de services, en prodiguant les bienfaits de l'instruction à une foule de jeunes personnes, qui, sans cela, en eussent été privées.

Quelques jours avant sa mort, ayant appris qu'une de ses petites élèves, déjà orpheline, allait perdre sa mère et rester sans ressources, elle pria la sœur qui lui faisait part de cette triste nouvelle de tranquilliser la pauvre mère : « Assurez-la, dit-elle, que je garderai son enfant, (qui est âgée de huit ans), comme si elle était à moi, jusqu'à ce qu'elle puisse se suffire à elle-même ; qu'elle ne se tourmente donc plus ; que le paiement ne la préoccupe pas ; je ne veux plus en entendre parler. »

Supérieure et fondatrice de l'établissement qu'elle administrait, cette position lui donnait certains privilèges que parfois elle aimait à oublier, pour descendre aux dernières fonctions et donner à tous

l'exemple de l'abnégation. Lorsque ses religieuses la surprenaient et lui témoignaient le désir d'exécuter elles-mêmes le travail qu'elle s'était ainsi imposé : « Non, non, répondait-elle simplement, vous ne feriez point cela à mon goût. » Souvent, M^{me} de Gouvello craignait aussi d'avoir à son service plus qu'il ne lui était permis par la règle ; et, à diverses reprises, les sœurs durent recourir à la ruse, afin de lui faire porter les vêtements neufs dont elle avait besoin, et qu'elle distribuait, malgré cela, à celles qui lui semblaient en posséder de plus usés que les siens.

À la suite d'une courte maladie, qui, au début, ne faisait pas présager un dénouement aussi rapide, M^{me} de Gouvello, entourée de ses religieuses, munie des sacrements de l'Eglise, paisible et sans crainte devant la mort, s'endormit doucement dans le Seigneur, le 16 janvier 1871, à neuf heures du matin, laissant sa maison et son pensionnat dans un état prospère, après les avoir sagement gouvernés pendant trente ans.

Noblesse oblige, dit un vieil adage dont l'histoire contemporaine vient encore de montrer la véracité. Si les uns versent leur sang sur le champ de bataille, il en est d'autres qui, dans le silence de la retraite et le calme du cloître, savent ajouter à l'éclat glorieux du nom de leurs ancêtres. La noblesse est vertu, selon La Bruyère.

Jamais M^{me} de Gouvello ne se permit la moindre allusion à l'ancienneté, ni au rang de sa famille ; mais elle sut traduire et parfaitement s'appliquer la vieille devise qui brille au-dessus de son écusson. *FORTITUDINI* signifiait, pour les hommes d'armes, à la force, à la vaillance, au courage ; pour elle, au contraire, à la vertu, à la constance, à la fermeté, trois mots qui peuvent résumer sa vie entière : à la vertu, qu'elle connut et pratiqua si bien ; à la constance, dans l'accomplissement de ses devoirs, dans sa renonciation au monde et à sa fortune, employée en bonnes œuvres ; à la fermeté, dans son dévouement à ses compagnes, à ses élèves, trois choses qui l'ont conduite à doter la ville de Nantes de l'une des meilleures maisons d'éducation religieuse.

S. N.-T.

30 Janvier 1871.

M. DE SAVIGNHAC

DÉPUTÉ DU MORBIHAN.

L'Assemblée nationale est à peine réunie depuis deux semaines que déjà la mort a frappé dans ses rangs.

L'honorable M. de Savignac, ancien officier d'artillerie, ancien conseiller général et, depuis les dernières élections, député du Morbihan, a succombé aux atteintes d'une terrible et prompté maladie.

Désigné de tout temps par l'estime et les vœux hautement exprimés de ses concitoyens pour les représenter, aux premiers rangs, dans nos assemblées politiques, M. de Savignac, dont la modestie n'était égalée que par ses hautes qualités, redoutait et éloigna de lui, aussi longtemps que cela fut possible, une tâche que seul il croyait au-dessus de ses forces. Mais quand les plus mauvais jours se furent levés sur la France, quand le pays fit un suprême appel à ses meilleurs fils, quand la voix du peuple lui imposa ses ordres, l'homme de bien que nous pleurons, cessant toute résistance, se leva pour obéir et se dévouer.

Renonçant à tous ses goûts, à toutes ses habitudes, abandonnant ses chères occupations, qui se traduisaient, autour de lui, par des faits journaliers et d'incomparables exemples, il se rendit aussitôt au poste d'honneur et de combat qui lui était assigné.

Ne connaissant d'autre ambition que celle de marcher, sous les inspirations d'une conscience et d'un cœur droits, vers tout bien possible, sans autre crainte que de ne pouvoir pas mettre ses actes

au niveau de ses désirs et de son amour de la France, il apportait à sa nouvelle tâche une haute intelligence, une instruction rare, un dévouement scrupuleux, un caractère et une foi antiques.

Ceux qui le connaissaient savent bien, comme je le sens moi-même, que mes paroles ne suffisent pas à exprimer, comme je le voudrais, mes sentiments et leur estime.

Puisse du moins ce faible témoignage, écrit dans l'émotion des premiers regrets, porter quelque adoucissement à la douleur de sa famille et de ses amis, et apprendre aux hommes honorables, dont il était hier le collègue, que sa mort est une grande perte pour l'Assemblée et pour le pays.

Lorsque ses mortelles et chères dépouilles toucheront le sol du Morbihan, j'ose prédire que les populations émues viendront à leur rencontre pour le pleurer ensemble, raconter ses bienfaits et bénir sa mémoire.

CHARLES DE LA MONNERAYE.

Bordeaux, 27 février 1871.

Mardi, 28 février, le corps de M. de Savignac a été inhumé à Augan. Mgr l'évêque de Vannes présidait lui-même aux obsèques.

CHRONIQUE

LETTRE DE BORDEAUX

A M. ÉMILE GRIMAUD.

Mon cher ami,

J'espère encore que les abonnés de la *Revue de Bretagne* ne m'en voudront pas trop du retard imposé ce mois-ci à notre livraison, et qui, je l'avoue, est de mon fait.

Vous m'aviez envoyé à Bordeaux pour tracer d'après nature, à vos lecteurs, un crayon de l'Assemblée nationale. Je m'y suis trouvé, tout d'abord, en pays de connaissance, car la *Revue* peut se vanter de compter dans l'Assemblée — outre son fondateur et rédacteur, M. Arthur de la Borderie — de nombreux collaborateurs et amis, entre autres MM. de Laprade, de Lorgeril, Lallié, de la Bassetière, de Kerdrel, de la Monneraye, etc. Grâce à leur obligeance, il m'a donc été facile de m'acquitter de la tâche que vous m'aviez confiée, et je puis dire, à ce sujet, comme *Athalie* :

J'ai voulu voir... j'ai vu !

Mais ce que je voulais voir surtout, ce que je tenais à avoir vu avant de vous écrire, c'était la grande séance, la séance historique, attendue par la France et par l'Europe avec une anxiété si douloureuse, la séance de la paix ou de la guerre. Cette séance vient d'avoir lieu (1^{er} mars 1871), j'en sors, j'en puis parler *de visu*; c'est par là, je vous le répète, que j'espère me faire pardonner mon

retard. Non pas que je veuille vous faire l'*histoire* de cette délibération mémorable; vous l'avez déjà lue au *Moniteur*; mais, ce que vous n'y lirez point, c'est la physionomie même de la séance, ce sont certains incidents caractéristiques, dont moi — qui ne suis point historien, mais simplement chroniqueur — je puis, au contraire, vous faire part.

Dans une grande et belle salle de spectacle, ornée de colonnes dorées et garnie de tentures rouges (il n'y a guère que cela de rouge dans l'Assemblée), figurez-vous 680 représentants environ, entassés comme des sardines dans un baril : qui des tribunes laisserait tomber une épingle, serait sûr de la voir reçue en bas par un crâne législatif. Car il y a des crânes dans cette Assemblée, des têtes chauves et des têtes blanches. Mais il y a aussi en abondance des fronts complètement garnis de leur chevelure, — et il est certain que, depuis longtemps, on n'avait point vu en France une représentation nationale où les *jeunes* fussent en aussi grand nombre.

Au point de vue de la composition politique de l'Assemblée, la *droite* y déborde tellement la *gauche*, que les bancs de gauche de la salle se trouvent nécessairement en très-grande partie envahis par la droite. Cela donne aux votes par assis et levé une physionomie qu'ils n'avaient point dans les autres assemblées; car ici, la majorité se levant en bloc tout entière comme un seul homme et avec un ensemble admirable, et se levant tout à la fois à droite et à gauche de la salle, ce mouvement entraîne tout, pour ainsi dire; il semble qu'il y ait unanimité; et, en effet, à la contre-épreuve, les opposants, manifestement découragés par cette *compacité* imposante, sont presque toujours bien clairsemés.

Apparent rari nantes in gurgite vasto.

S'il fallait indiquer par des chiffres l'importance des diverses opinions représentées dans l'Assemblée nationale, voici ceux que me donnait hier un de nos amis : 540 ou 550 monarchistes, 130 à 140 républicains, dont une cinquantaine seulement constituent

l'extrême gauche, la Montagne *rouge*; le reste se rapproche plus ou moins de Jules Favre et Picard, c'est-à-dire de la république modérée. — Quant aux 550 conservateurs libéraux que j'appelle monarchistes, une explication est nécessaire : c'est que, sur ce nombre, il y en a au moins 450 qui déclarent à tout venant qu'ils préfèrent infiniment une république honnête, vraiment libérale, non exclusive, à une monarchie bâtarde ou mal assise, qui ne réunirait pas autour d'elle tous les hommes d'ordre, c'est-à-dire — pour appeler les choses par leur nom — à toute restauration monarchique qui ne serait pas fondée sur la réconciliation des deux branches de la maison de Bourbon.

La grande majorité de l'Assemblée est donc *fusionniste*, comme on appelait cela il y a vingt ans : disons mieux, elle est avant tout nationale, patriotique et française; elle aspire sincèrement, ardemment, à panser les plaies saignantes de la patrie, avec le concours de tous les bons citoyens, à relever et fonder l'avenir de la France sur l'union solide de tous les vrais conservateurs, de tous les vrais libéraux, de tous les honnêtes gens. — Quant à vous dire combien, parmi les représentants enrôlés sous ce drapeau de l'union conservatrice et libérale, combien il y en a de légitimistes et combien d'orléanistes, en vérité, je ne le tenterai pas, — car, en face du but commun que je viens d'indiquer, la différence des points de départ disparaît. Mais, si vous tenez à savoir combien l'Assemblée compte de bonapartistes, rien de plus aisé que de vous satisfaire; ils se sont comptés hier : ils étaient *huit*. C'est une curieuse histoire; écoutez.

C'était hier, 1^{er} mars, au début de cette mémorable séance d'où allait sortir la paix ou la guerre. M. Victor Lefranc avait lu son patriotique rapport exposant tous les motifs d'accepter, si durs qu'elles fussent, les conditions d'une paix nécessaire. M. Quinet, avec le front, les cheveux, l'habit, les gestes et l'accent monotone d'un pasteur protestant, venait de réciter un long sermon en faveur de la guerre. Tout à coup monte à la tribune un petit député, fluet de taille, affligé d'une voix de fausset, mais qu'on s'efforce d'entendre, parce qu'il est de la Meurthe (M. Bamberger), et qui, au

bout de quelques minutes s'écrie, sans songer à mal, que l'empereur Napoléon III, auteur de tous nos désastres, « sera désormais cloué au pilori de l'histoire. »

Rien, évidemment, de plus simple, de plus certain, de plus élémentaire que cette proposition. L'Assemblée applaudit, mais sans affectation, comme à une vérité devenue déjà un peu lieu commun. Mais voici que, d'un des premiers bancs de la droite, un monsieur s'élançe à la tribune, en protestant avec des gestes furieux.

Ce monsieur était un Corse — non un Corse à cheveux plats, mais à cheveux gris — pour tout dire, M. Conti, ex-sénateur, ex-chef de l'ex-cabinet de l'ex-empereur, nommé représentant par les Corses, sur le vu d'une profession de foi où il leur a promis de restaurer le gouvernement impérial.

Pour commencer à y travailler, le voici à la tribune, d'où il chasse le petit M. Bamberger, le voilà qui se démène avec sa tête, ses grands bras, comme un moulin à vent. Il fait, ou plutôt veut faire l'apologie de l'empire et de l'homme de Sedan. L'Assemblée, dès qu'elle sait le nom de l'orateur et a entendu sa première phrase, se lève tout entière, frémissante, indignée, et tous les bras étendus vers la tribune, toutes les bouches, avec des exclamations enflammées, lui intiment l'ordre de descendre, de se taire, de ne pas souiller le sanctuaire de la représentation nationale par l'éloge du traître qui a souillé la France. Conti insiste; il ose rappeler les serments prêtés à l'empereur; on lui rejette à la face le parjure du deux-décembre. Le président, par suite d'un malentendu, croit que l'Assemblée, ou une partie de l'Assemblée, veut faire parler l'orateur, pendant que tous veulent le faire taire. Là commence une scène indescriptible : plus de droite ni de gauche, tous les représentants de la France debout en face du représentant de l'homme qui a perdu la France, tous décidés à fermer cette bouche impie qui, en présence de ce traité, de cet acte qui mutilé la patrie, prétend trouver des paroles pour défendre et glorifier l'auteur du démembrement et de l'invasion de la patrie.

— Nous ne sommes pas ici pour entendre le panégyrique de

Bonaparte ! — L'apologie de Bonaparte est une insulte à la France !
 — Allez la faire à Sedan ! — Descendez de la tribune ! — A l'ordre !
 — Otez-lui la parole, M. le président !

Telles sont les principales exclamations que j'ai pu distinguer, mais il y en avait bien d'autres, c'était comme une grêle de flèches. Enfin, le président s'obstinant, on ne sait pourquoi, à laisser la parole au sieur Conti, toutes ces exclamations et protestations se sont fondues en un seul cri :

— Il faut en finir. La déchéance ! la déchéance !

Alors le bruit est devenu tel, que Conti a dû descendre, le président s'est couvert, la séance est restée suspendue un quart d'heure. A la reprise, M. Target, gendre de M. Buffet, a proposé à l'Assemblée de clore ce fâcheux incident par l'ordre du jour motivé qui suit :

L'Assemblée nationale, dans les circonstances douloureuses que traverse la patrie, et en face de protestations et de réserves inattendues, confirme la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, déjà prononcée par le suffrage universel, et le déclare responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France.

Accueilli par des bravos unanimes, cet ordre du jour a été mis aux voix : toute l'Assemblée s'est levée pour l'adoption. A la contre-épreuve, j'ai vu debout cinq membres : MM. Conti, Gavini, Galloni, représentants de la Corse ; Joachim Murat (du Lot), Haentjens (Sarthe). Le *Moniteur* d'aujourd'hui ajoute trois noms : MM. Abatucci (Corse), Rolland (Lot), de Wallon (Nord). Pour moi, je ne les ai point aperçus ; en dehors des cinq premiers, je n'ai vu debout que M. de Cumont qui se levait pour voir lui-même ce qui se passait, mais nul ne sera tenté de prendre le courageux rédacteur de *l'Union de l'Ouest* pour un bonapartiste.

Ainsi voilà l'Empire dûment enterré, et c'est à M. Conti qu'on le doit : il s'est assuré par là la reconnaissance de tous les bons citoyens. N'est-il pas, en effet, particulièrement heureux, — je dirais volontiers, providentiel, — qu'au moment où l'Assemblée nationale était forcée de ratifier l'acte emportant le démembrement de la France, la responsabilité de ce grand désastre fût hautement, solennellement rejetée sur le vrai coupable ? Et, s'il appartenait à un chroniqueur de s'élever à d'aussi graves considérations, j'ajouterais : Dieu a voulu faire justice définitive de l'Empire là même où l'Empire avait posé sa première assise sur le mensonge odieux et célèbre : *L'Empire, c'est la paix*. Et c'est à deux pas du monument où ce discours trop fameux avait été gravé sur le marbre en lettres d'or, c'est à deux pas de la Bourse de Bordeaux que la nation française, par l'unanimité de ses représentants, a imprimé au régime impérial cette flétrissure suprême, indélébile, qui soulage la conscience des honnêtes gens.

Que vous dirai-je du reste de la séance ? Vous l'avez lue, le *Mou- niteur* la reproduit assez bien. Pourtant le *fiasco* de ce pauvre Victor Hugo a été beaucoup plus profond et plus complet qu'on ne pourrait le croire à la lecture. Ces antithèses ont tant de fois servi qu'elles sont maintenant édentées, et, dites d'une voix caverneuse, que le grand Victor croit imposante, elles font bâiller tout le monde. Puis il a des effets oratoires et dramatiques tirés de si loin, que l'intelligence très-peu subtile de l'extrême gauche se refuse à les comprendre, et c'est ainsi que la montagne a elle-même, jusqu'à trois fois, interrompu son prophète quand celui-ci parlait d'aller un jour non-seulement reconquérir l'Alsace, mais prendre à l'Allemagne Trèves, Coblentz, etc. La gauche, peu experte en fait de ficelles dramatiques, a cru sérieusement qu'il s'agissait d'une conquête *pour de bon*, tandis qu'il ne s'agissait que d'une antithèse qui restituait aux Allemands, sur la fin de la phrase, les places prises par hypothèse au commencement. La gauche n'en a pas moins, par trois fois, protesté contre toute idée de conquête avec une énergie plus honorable pour ses doctrines politiques que pour son tact littéraire. Ce n'est qu'à la troisième fois, et après la troisième protes-

tation, que le grand Victor a pu passer et aller jusqu'au bout de son antithèse. La gauche, en voyant la fin, semblait tout ébaubie.

Un dernier mot sur un incident relatif à cette séance, et qui est, je crois, à tout point de vue, d'un grand intérêt.

Vous avez dû remarquer, sans doute avec étonnement, parmi les votes contre la paix, celui du général Chanzy.

M. Thiers (comme vous le savez par le *Moniteur*), avait adjuré les hommes compétents, s'ils croyaient à la continuation de la guerre quelque chance sérieuse de succès, de venir le dire à la tribune avec les preuves à l'appui.

Pendant le scrutin, le général Chanzy ayant rencontré M. Thiers, lui dit : « Je viens de voter pour la guerre, parce que je suis un homme d'action. »

— « Général, lui répondit le chef du pouvoir exécutif, si vous aviez su garder le Mans, nous n'en serions pas réduits à signer cette paix ! »

LOUIS DE KERJEAN.

Liste par ordre alphabétique des députés de Bretagne et de Vendée à l'Assemblée nationale.

CÔTES-DU-NORD.

MM. Allenou. — De Boisboissel. — Carré-Kérisouët. — De Champagne. — Depasse. — Flaud. — De Foucaud. — Charles Huon. — Rioust de l'Argentaye. — H. de Saisy. — De Tréveneuc. — Général Trochu.

FINISTÈRE.

MM. Bienvenu. — De Chamillard. — Dumarnay. — Paul de Forsanz. — De Kerjégu. — Emile de Kermenguy. — De Kersauson de Pénendreff. — Général Le Flô. — H. de Legge. — L'abbé du Marhallac'h. — Thiers. — De Tréveneuc. — Général Trochu.

ILLE-ET-VILAINE.

MM. Bidard. — Arthur de la Borderie. — René Brice. — Carron. — De Cintré. — Grivart. — De Kerdrel. — De Kergariou. — Général Loysel. — Du Temple. — Thiers. — Général Trochu.

LOIRE-INFÉRIEURE.

MM. Babin-Chevaye. — Cheguillaume. — Hippolyte de Cornulier-Lucinière. — Dezanneau. — Doré-Graslin. — De Fleuriot. — Ginoux-Defermon. — C^{te} de Juigné. — Alfred Lallié. — De la Pervanchère. — Ernest de la Rochette. — Fidèle Simon.

MORBIHAN.

MM. H. Boucher. — Dahirel. — Fresneau. — L'abbé Jaffré, recteur de Guidel. — De Kerdrel. — De Kéridec. — De la Monneraye. — De Pioger. — De Savignac. — Général Trochu.

VENDÉE.

MM. Edouard de la Bassetière. — Bourgeois. — Eugène Defontaine. — Alfred Giraud. — Louis Godet de la Riboullerie. — De Puyberneau. — Général Trochu. — Vandier.

Lettre de Monseigneur le comte de Chambord à M^{me} la comtesse de Bouillé,

NÉE DE BONCHAMPS.

10 janvier 1871.

« Madame la comtesse,

» C'est au moment où j'étais rempli d'espoir pour vos chers blessés que j'apprends l'affreux malheur qui vient de vous frapper. Bien digne du sang des Bonchamps qui coulait dans ses veines, votre fils a couronné par une mort héroïque et chrétienne une vie toute de dévouement et de fidélité.

» Quelle douleur pour votre cœur de mère ! quelle affliction pour votre belle-fille et pour vos deux petites-filles, qui ne vivent, comme vous, depuis un long mois, que d'angoisses et de larmes !

» Quant à moi, justement fier de l'admirable conduite de ces trois braves volontaires de l'Ouest, qui, à la voix et à l'exemple de Charette, sont tombés sur le champ de bataille, en défendant notre malheureuse patrie envahie par l'étranger, je pleure avec vous cet ami, pour lequel vous connaissiez ma sincère gratitude et mon bien vif attachement. Que ne m'a-t-il été donné d'être avec eux dans cette glorieuse, mais fatale journée, et de verser comme eux mon sang pour la France !

» Vous puiserez, dans l'élévation de vos sentiments, dans l'ardeur de votre foi et dans l'énergie de votre grande âme, la force nécessaire pour supporter un coup aussi cruel et pour soutenir le courage des pauvres affligées qui vous entourent. Dites-leur que je suis constamment avec elles, comme avec vous, par la pensée et par le cœur.

» Je prie Dieu de vous conserver votre petit-fils, qui se montre si fidèle à toutes les traditions de sa famille. Je le prie aussi de rendre bientôt à la tendresse de votre petite-fille Edouard de Cazenove, pour qui je sens redoubler mon amitié.

» Comptez plus que jamais, Madame la comtesse, sur mes sentiments les plus affectueux.

» HENRY. »

La lettre suivante a été adressée par le général de Charette à des dames de Rennes qui s'étaient entendues pour lui offrir un magnifique fanion, d'or, d'un côté, à la croix de Mentana, et d'argent, de l'autre, aux armes de Bretagne, avec la devise : *Potius mori quam fœdari !*

« Mesdames,

» C'est une belle et noble devise que celle qui est écrite sur le fanion que vous avez eu la gracieuseté de m'envoyer. C'est, à coup sûr, la vôtre, Mesdames, c'est celle de tous les cœurs généreux.

» Je l'accepte avec reconnaissance, et quels que soient les devoirs qu'elle impose, avec l'aide de cette croix, sous la protection de laquelle nous avons si longtemps combattu, j'espère la porter fièrement.

» Merci de la confiance que vous avez eue en nous, c'est la plus belle récompense du peu que nous avons pu faire et pour la religion et pour la France. Ce fanion, quelque indigne que je sois d'un pareil présent, est pour nous tous un gage du passé, un engagement pour l'avenir, et, dans les moments difficiles que nous traversons, nous y verrons toujours tracé notre devoir : *Potius mori quam fœdari!*

» Veuillez agréer l'hommage de ma plus profonde gratitude et de mon entier dévouement.

» J'ai l'honneur d'être, Mesdames, votre bien dévoué serviteur.

» **BARON DE CHARETTE.** »

Nous signalons à l'attention de nos lecteurs deux ouvrages pleins d'à-propos : *Le Pater Noster de la France*, par le P. V. Alet (in-18, Nantes, Mazeau), et *La Légitimité et le Progrès*, par un économiste (in-8°, Bordeaux, Féret, cours de l'Intendance ; 2 fr. 25).

Dans ce dernier livre, l'auteur démontre que la légitimité est, à la fois, une garantie de liberté et de progrès à l'intérieur, et de paix et de puissance morale à l'extérieur. Puis il examine les garanties personnelles qu'offre le comte de Chambord à la confiance d'une grande nation.

Le Secrétaire de la Rédaction, ÉMILE GRIMAUD.

M. HENRI DE BELLEVUE

CAPITAINE DES ZOUAVES PONTIFICAUX.

I

C'est un enseignement de tous les temps d'épreuves et de calamités, répété bien des fois dans l'histoire du monde, c'est l'enseignement de cette guerre néfaste dont la fin semble proche et qui a été le châtement de notre France coupable, que les bons expient souvent sur cette terre les crimes des méchants, et qu'ils sont en quelque sorte choisis par Dieu pour être immolés à sa colère, comme les hosties pures, sans tache, propitiatoires de leur siècle. Sans aller au delà de notre âge, combien n'en avens-nous pas vu de ces victimes providentielles, depuis les martyrs de Castelfidardo jusqu'aux héros du Mans? Tristes, mais précieux holocaustes qui auront peut-être sauvé la patrie, menacée de périr.

Henri de Bellevue, capitaine des zouaves pontificaux, a été du nombre des justes privilégiés dont nous parlons. Il s'est préparé par une vie chaste, laborieuse, détachée de la terre, pleine d'œuvres méritoires, sinon pleine de jours, à une mort qui fut un véritable sacrifice sur l'autel de la justice divine pour le salut de la France.

II

Cette préparation commença de bonne heure par l'offrande volontaire de son sang à la cause de la religion.

Henri de Bellevue n'avait que seize ans quand il s'engagea dans la petite armée de Pie IX, au lendemain de Castelfidardo. Il faisait alors ses études au collège Saint-Vincent de Rennés, qui, avec le collège Saint-Sauveur de Redon, partage la gloire d'avoir fourni le plus de défenseurs au siège de Pierre. C'était ce qu'on appelle, dans le meilleur sens du mot, un bon enfant, aimé de ses condisciples et de ses maîtres, d'une conduite irréprochable, et, cela va sans dire, après ce dernier éloge, catholique inébranlable, sans piété sensible peut-être, mais croyant comme nos pères savaient l'être.

Voilà le principe de foi qui le fit agir.

Sa décision ne fut point l'effet d'un enthousiasme irréfléchi, ou, comme chez quelques-uns, du désir d'échapper à la surveillance et aux labeurs scolaires. Ses amis purent l'affirmer d'abord sans craindre un démenti de l'avenir. Sa famille le comprit : elle ne refusa pas au jeune écolier la faveur d'être zouave du Pape.

III

Comme il est des justes qui expient pour les pécheurs, il y a des maisons vertueuses auxquelles il semble que Dieu veuille imposer la charge de racheter par leurs peines les vices de certains ménages scandaleux.

La famille de Bellevue venait de vouer une fille aux sacrifices du cloître, déjà un autre sacrifice lui était demandé qui, hélas ! ne devait pas être le dernier. Quelques mois avant l'engagement d'Henri de Bellevue, sa sœur Marie avait pris le voile du Carmel. Néanmoins, il put lui-même se ranger librement sous cette bannière de la Papauté, portée si haut et si vaillamment par la main du général de la Moricière.

Son père et sa mère savaient bien que *noblesse oblige*, et plus encore celle du baptême que celle du sang.

IV

Nous ne suivrons point le nouveau zouave dans son apprentissage militaire, apprentissage dont la moitié des Français sont aujourd'hui à même d'apprécier les ennuis et les difficultés, ni dans ses garnisons à Rome ou autour de Rome, ni dans ses expéditions aventureuses et fatigantes à travers les montagnes, à la poursuite des brigands italiens. Disons seulement qu'il fut toujours et partout fidèle au poste qu'il s'était assigné. A peine le quittait-il à de longs intervalles pour prendre un court congé. Ce fut sa veille d'armes.

D'une exactitude sévère dans l'accomplissement de ses devoirs de soldat, il ne se permettait d'autres distractions que la société d'amis soigneusement choisis, n'admettant jamais dans son intimité, même apparente, un jeune homme dont la conduite ne fût pas exemplaire.

C'est là un trait de son caractère, remarquable aux temps de faiblesse et de tolérance où nous vivons.

Nous citerons, comme un autre trait également saillant, également rare, osons le dire, son amour de la famille et de la vie de famille. Son respect, son obéissance, sa piété filiale, son dévouement pour les siens étaient poussés jusqu'au sacrifice de son bien-être. Il se fût soumis à toutes les privations pour leur épargner une seule contrariété. Il sentait vivement leur absence, et jamais il ne rêva d'autres plaisirs ni d'autre bonheur que les joies pures du foyer domestique.

Je me trompe : le plaisir de voir le Saint-Père était pour lui comparable à celles-ci, et un jour il rêva le bonheur de mourir pour Pie IX sur les marches du Vatican. Ce zouave aimait Pie IX comme un fils aime son père et comme les anciens Français aimaient leur roi.

V

Il le prouva pour la première fois d'une manière éclatante sous les murs de Mentana.

Faut-il que nous rappelions cette victoire aux catholiques affligés

par la prise de Rome ! Mais qui de nous n'en a suivi les détails glorieux et qui ne s'en souvient avec amertume, en songeant au présent ? Alors les soldats français étaient unis aux zouaves pontificaux pour protéger la Ville-Sainte contre ces bandes impies, soudoyées par Victor-Emmanuel l'Excommunié et conduites par Garibaldi, l'homme aux guenilles rouges, le même que notre gouvernement de la Défense nationale a payé, nourri et soigné depuis à nos frais pour effaroucher les Prussiens.

On se rappelle les péripéties du combat, la charge héroïque des zouaves sous le feu de l'ennemi ; le cri du colonel de Charette : « En avant, zouaves, en avant ! vous combattez devant l'armée française ; » l'assaut des collines de Mentana au pas de course.... L'action devient générale, les bataillons français rivalisent de courage avec les compagnies pontificales, les Garibaldiens traqués, chassés, foudroyés ou faits prisonniers, délogés des bois et des replis de terrain où ils se cachent, poursuivis de nouveau, sont bientôt en pleine déroute ; Garibaldi lui-même ne doit son salut qu'à la fuite et aux ombres de la nuit qui approche. Quand le jour reparut, ce fut pour éclairer la reddition de Mentana, de Montebotondo et la honte du triste personnage d'Asivalunga.

Entre tous les braves qui s'étaient signalés par leur audace, Henri de Bellevue fut mis à l'ordre du jour et nommé lieutenant.

Ainsi nos ancêtres gagnaient leurs éperons de chevalier, ainsi les zouaves gagnent leurs épaulettes. Un regard, un sourire, une bénédiction de Pie IX auraient amplement récompensé le jeune vainqueur, tant il était modeste et tant il aimait le Pape.

VI

Entre Mentana et la prise de Rome, Henri de Bellevue vit s'ouvrir ce grand Concile œcuménique dont les débats ont passionné le monde entier, événement imprévu des plus clairvoyants, et qu'un écrivain prophète, J. de Maistre, avait déclaré impossible au début de ce siècle ! triomphe nouveau de la Religion sur l'Athéisme, de la Papauté sur la Révolution, du Christ sur Satan ! lumière sou-

daine venant révéler la vérité aux peuples que l'erreur menaçait d'aveugler par ses ombres toujours croissantes !

Les luttes théologiques, au sujet du dogme de l'infaillibilité du Pape, ne seront jamais oubliées. Que d'éloquents discours, que d'éloquentes brochures elles produisirent, mais surtout quel écho retentissant elles eurent dans le public ! Les journalistes s'en mêlèrent : il y eut des journaux *inopportunistes* et des journaux *infaillibilistes*, M. Veuillot s'y jeta. Il n'avait voix au chapitre et n'entendait rien à la question, non plus que ses confrères, mais il fit plus de tapage qu'eux tous ensemble en faveur du dogme ou plutôt contre le dogme (un tel auteur nuit aux causes qu'il défend). De là des querelles et des rixes qui n'auraient pas encore pris fin, si une guerre autrement sérieuse n'était venue distraire l'opinion.

Notre lieutenant de zouaves ne soutint, en général, dans ces discussions que le parti de la patience, mais avec ses soldats il crut d'avance au suprême attribut du Pontife, que tous les fidèles doivent maintenant reconnaître sous peine d'hérésie.

Les fêtes du Concile, hélas ! ne durèrent pas longtemps. Elles furent brusquement interrompues par l'invasion sacrilège des Etats-Romains. La France, menacée elle-même d'une invasion, cessa de protéger Rome, ou plutôt l'usurpateur qui occupait le trône des anciens rois, fils aînés de l'Eglise, retira la défense de ses soldats au patrimoine de Saint-Pierre. Napoléon III écarta l'épée de la France, et Victor-Emmanuel put marcher librement à ses conquêtes impies, s'imaginant, l'insensé, gagner ainsi la Révolution à sa cause.

VII

Henri de Bellevue était en congé à Saint-Malo, son pays natal, quand surgirent les événements que nous rappelons. Il portait le deuil de sa seconde sœur, jeune mariée morte en couches, et cherchait, par sa présence, à consoler sa famille qu'avait déjà éprouvée peu d'années avant la mort de sa sœur aînée la carmélite, épuisée de bonne heure par les mortifications et la vie austère du cloître.

De part et d'autre ils goûtaient bien vivement et bien doucement cette consolation : elle ne leur fut pas laissée. L'espoir qui revenait

dans ces cœurs affligés fit place à de nouvelles inquiétudes. La déclaration de guerre avec la Prusse éclata partout comme un coup de foudre, prélude d'une tempête qui devait laisser après elle le souvenir de tant de naufrages !

VIII

Le grand nombre ne s'en montra pas effrayé : au contraire, un enthousiasme étrange accueillit cet appel aux armes. Je ne sais quel aveuglement couvrait tous les yeux, je ne sais quel vertige entraînait toutes les âmes au chant patriotique de la *Marseillaise* et, malgré les prédictions de M. Thiers, condamné au rôle de Cassandre, les Français se jetèrent tête baissée dans la guerre, s'imaginant courir de victoire en victoire jusqu'aux portes de Berlin.

Je parle des classes prétendues éclairées de la société ; je ne parle pas de nos paysans qui furent consternés et n'auraient certes pas répondu *oui* à la question multiple du plébiscite, s'ils avaient pu prévoir qu'en approuvant les folies passées du gouvernement impérial, ils encourageaient une prochaine et dernière folie, pire que les premières.

Mais Dieu voulait châtier la France : de là ce bandeau sur les yeux, ce trouble dans les têtes, enfin cette fièvre de patriotisme.

Henri de Bellevue partagea jusqu'à un certain point le commun élan ; il n'en fut pas détourné de sa voie. Son regard, perçant l'horizon, devina un orage du côté de Rome. Le zouave breton était croisé avant tout au service du Pape ; il reprit le chemin de la Ville Éternelle.

Sa famille désolée n'essaya pas de le retenir. Son père lui dit au moment du départ : « Mon fils, si tu n'avais eu la pensée de partir, je t'aurais conseillé de le faire. »

IX

Hélas ! la petite troupe des zouaves pontificaux pouvait rougir de son sang ces pierres romaines sanctifiées par tant de martyrs, mais elle n'était qu'une faible digue opposée au flot envahisseur de l'armée d'Italie.

Pie IX le comprit, et il écrivit au général Kanzler ces belles paroles, réglant la défense :

« Je crois de mon devoir d'ordonner qu'elle se borne à une
» protestation propre à constater la violence et rien de plus, c'est-
» à-dire, à ouvrir des négociations pour la reddition dès que la
» brèche sera ouverte. En un moment où l'Europe entière pleure
» les innombrables victimes qui sont la conséquence d'une guerre
» entre deux grandes nations, qu'on ne puisse jamais dire que le
» Vicaire de Jésus-Christ ait consenti, quoique injustement atta-
» qué, à une grande effusion de sang. Notre cause est celle de Dieu
» et nous mettons toute notre défense entre ses mains. »

Telle fut la défense de la capitale du monde catholique. S'il y eut peu de sang versé, c'est grâce à cet ordre empreint de modération et de dignité. Autrement les zouaves se seraient tous fait tuer jusqu'au dernier pour leur Pontife bien-aimé.

Henri de Bellevue fit preuve d'un courageux sang-froid dans cette défense où il occupait l'une des places les plus dangereuses. Nous retrouvons encore son nom à l'ordre du jour comme à Mentana.

A peine échappé au péril, le brave soldat écrivait à sa famille :
« Quel sort plus digne d'envie que le nôtre ! Après avoir donné nos
» services à Pie IX, nous allons pouvoir verser notre sang pour la
» France, chasser l'étranger de son sol. » Il avait déjà pris la résolution d'aller combattre pour ses foyers, après avoir combattu pour l'autel. *Pro aris et focis!* C'était bien là un vrai guerrier d'autrefois.

L'héroïque Charette avait formé le même projet. A sa suite et sous son commandement, tous les zouaves auraient marché, à quelque nation qu'ils appartenissent, si notre allié fidèle et chèrement acheté, le roi d'Italie, n'y avait mis bon ordre en y opposant son *veto*. Les Français seuls purent exécuter leur vaillant dessein.

X

Cependant le Pontife, vaincu, s'était retiré au Vatican, d'où il avait lancé les foudres de l'excommunication contre les sacrilèges envahisseurs. Un envoyé de Victor-Emmanuel, ce Judas couronné, osa

venir l'y poursuivre, porteur d'une lettre pharisaïque de son souverain. Il reçut cette fière réponse : « Votre roi a cru, en s'emparant de Rome, augmenter sa puissance ; vous pouvez lui dire, de notre part, qu'il ne tardera pas à savoir ce qu'il en coûte de s'être fait le bourreau d'un pape. »

Nous sommes certain que la menace pontificale se réalisera un jour, qui est peut-être moins éloigné qu'on ne suppose.

C'est d'une fenêtre du Vatican que Pie IX, prisonnier, bénit une dernière fois ses zouaves désarmés. Nous empruntons à la correspondance de l'un d'entr'eux les détails de cette scène, en même temps que le tableau de la ville à l'heure de désolation où nous sommes :

« Les Piémontais nous ont traités, après que nous avons mis bas les armes, d'une manière indigne, et cela après nous avoir, comme le voulait la capitulation, rendu les honneurs de la guerre. Les officiers surtout ont été d'une inconvenance et d'une dureté rares envers les prisonniers. J'ai même vu plusieurs d'entr'eux cracher à la figure des malheureux soldats désarmés.

» Les Italiens, qui se méfient sans doute de leur valeur, sont venus attaquer la ville avec une armée forte de plus de soixante-dix mille hommes, pour prendre une place défendue par dix mille hommes à peine. Dans la nuit du 19 septembre, ils ont placé leurs batteries, et ils ont ouvert le bombardement dans la matinée du 20 avec plus de deux cent quatre-vingts pièces.

» A la suite de l'armée italienne-marchaient environ six à sept mille individus, rebut de l'Italie, qui se sont jetés dans Rome où ils ont commis toutes sortes d'horreurs, avec l'aide de la lie de la population. Le soir, la ville offrait un spectacle vraiment navrant, et ma plume se refuse à vous dire toutes les cruautés et les abominations qui ont été commises.

» On a vu des bandes de gens, vrais démons, porter au bout des baïonnettes des têtes de zouaves, de gendarmes, de légionnaires ; une sœur de Saint-Vincent-de-Paul, assaillie par ces hordes sanglantes, a été lâchement assassinée et son corps a été traîné dans les rues, puis jeté dans le Tibre.

» Lorsque les troupes qui s'étaient repliées sur la place Saint-Pierre, à la suite de la capitulation, ont défilé pour poser les armes, un cri unanime de *Vive Pie IX !* s'est fait entendre, et le Saint-Père s'étant montré à une des fenêtres du Vatican, a béni ses malheureux soldats qui défilaient pour la dernière fois sous ses yeux, mais qui défilaient en poussant des sanglots ; car tout le monde pleurait : le Pape même, ne pouvant contenir son émotion, s'est couvert la figure avec les deux mains et s'est retiré de la fenêtre. »

XI

Pendant que ces choses étonnantes avaient lieu à Rome, en face de toute la Chrétienté, « la justice de Dieu, » suivant les fortes expressions de M^r de Nantes, « la justice de Dieu passait sur la France comme une tempête, renversant toutes nos prospérités, humiliant toutes nos grandeurs, creusant des abîmes, accumulant les ruines, jetant partout la stupeur et l'effroi. »

Un nouvel Attila et de nouveaux Huns ravageaient notre pays avec le fer et avec le feu, sans rencontrer, hélas ! un Léon-le-Grand ou une Geneviève pour les arrêter : une partie de nos provinces étaient prises, plusieurs de leurs capitales pillées ; la moitié de notre armée était tombée au pouvoir de l'ennemi ; Strasbourg avait succombé au bombardement, Metz était assiégé, Paris en révolution venait lui-même d'être étroitement bloqué ; le sol de la France entière tremblait sous la marche terrible d'un million de barbares.

Comme compensation, l'auteur de tant de désastres, Bonaparte, avait perdu sa puissance : depuis le deux décembre il ne pouvait plus perdre son honneur.

Et nous, catholiques, devant un spectacle si prodigieux en un siècle de civilisation et si en dehors des proportions humaines, nous pouvions nous écrier avec l'évêque breton dont nous citons plus haut la foi éloquente : « Oui, vraiment, c'est Dieu qui passe en châtiant son peuple. C'est Dieu qui se révèle à nous dans sa justice. La voix que nous entendons tonner, c'est bien la sienne, la voix pleine de majesté qui brise les cèdres et fait trembler la terre. Le bras qui s'appesantit sur nous, c'est bien le sien, le bras invin-

cible auquel rien ne peut résister, le bras terrible dont la Vierge de la Salette disait, il y a vingt-quatre ans : *Le bras de mon Fils est devenu si lourd que je ne puis plus le soutenir.* »

XII

De retour en France, les zouaves pontificaux reprirent leurs armes et se constituèrent en corps sous le commandement de Charette : ils changèrent seulement leur titre contre celui de *Volontaires de l'Ouest*.

La Délégation de Tours voulut bien accepter leurs services, mais elle se garda de rendre à leur renommée et à leurs blessures ces honneurs royaux qu'elle allait accorder à la chemise rouge et aux rhumatismes de Garibaldi. M. de Charette put attendre à la porte de M. Gambetta ; nous n'en savons rien, mais à coup sûr nos délégués républicains ne firent pas antichambre chez M. de Charette, comme plus tard à l'hôtel où descendit l'illustre ganache.

Entre les garibaldiens et les zouaves, il y eut encore ce contraste que les premiers commencèrent leurs exploits par le sac des communautés et des églises, tandis que les seconds, à peine débarqués, marchèrent contre les Prussiens.

XIII

Ils les rencontrèrent à Orléans, pour la première fois, dans la journée du 11 octobre, à Orléans menacé et laissé, pour ainsi dire, sous la garde de la statue de Jeanne d'Arc, glorieux souvenir, mais impuissant à retenir des barbares. Des troupes rassemblées à la hâte, mal exercées, ou déjà démoralisées par la défaite et une artillerie dont les pièces importantes arrivèrent trop tard pour servir, voilà toute la défense !

C'était l'armée de la Loire en formation.

La bravoure du général de la Motterouge, son commandant en chef, et les décrets de M. Gambetta ne pouvaient la transformer d'un jour à l'autre en rivale sérieuse des Prussiens victorieux. Elle ne tint pas contre les batteries ennemies, toujours formidables, et son général, voulant la sauver, dut commander la retraite.

La légion étrangère et quelques compagnies de zouaves furent chargées de la couvrir. A force de se multiplier sur un point et sur un autre, elles réussirent dans leur mission, au prix de quels efforts et de quelles pertes, l'histoire le dira. Sur quinze cents soldats la légion étrangère perdit un millier d'hommes. Quant aux zouaves, ils se battirent deux heures durant, cent cinquante au plus, contre deux à trois mille Prussiens. Ils étaient échelonnés en tirailleurs, de quinze à cinquante pas d'intervalle, dans le bois le plus fourré. « On se fusillait à bout portant, » raconte un témoin, « au milieu des cris sauvages poussés par les troupes de la garde royale. »

Le lieutenant Henri de Bellevue se vit un moment cerné par l'ennemi avec sa compagnie, mais il sut lui échapper et sauver ses hommes. Un tel acte d'intrépidité et de sang-froid le fit mettre à l'ordre du jour du régiment.

Henri de Bellevue ne se battait jamais sans être remarqué de ses chefs. Il avait tellement d'élan qu'on le voyait, en quelque sorte, partout à la fois où il y avait un danger à courir et des ennemis à vaincre. Toujours il se montra brave entre les braves. Lui et le capitaine Le Gonidec méritèrent les premiers honneurs de cet engagement de Cercottes, où les zouaves pontificaux baptisèrent d'un baptême de sang leur nouveau nom de Volontaires de l'Ouest.

XIV

Un mois plus tard, presque jour pour jour, l'armée de la Loire, ayant à sa tête le général d'Aurelles de Paladines, reprit Orléans dans les combats de Marchenoir, de Coulmiers, de Bacon, autrement dit la bataille d'Ouzouer-le-Marché.

Il y avait des Volontaires de l'Ouest à Marchenoir, et Henri de Bellevue en était, car je sais de source certaine qu'il n'a pas manqué une seule affaire pendant leur campagne.

La reprise d'Orléans fut accueillie par des acclamations exagérées de triomphe. La France, à chaque instant percée de nouvelles blessures et abattue en apparence par le cruel et dernier coup de la capitulation de Metz, la France se releva pour applaudir. Toutes

les voix de la presse crièrent victoire; M. Gambetta redressa encore plus haut sa tête, comme s'il eût été le général vainqueur ou le coq gaulois en personne; le plan d'une prochaine délivrance eut quelques chances de réussite dans la pensée du général Trochu, l'illustre et modeste gouverneur de Paris, dont l'énergie et l'esprit de conciliation, vrais remparts de la capitale, maintenaient, depuis longtemps déjà, d'un côté les Prussiens au dehors, de l'autre les révolutionnaires au dedans; enfin, pour résumer la situation des esprits, les Français les plus découragés se remirent à espérer, et les Français les plus enthousiastes reparlèrent d'assiéger Berlin.

XV

Hélas! la victoire d'Orléans ne fut qu'un rayon, presque aussitôt voilé par de nouveaux nuages. Le chef prussien, qu'on avait accusé de forlanterie pour avoir dit, en quittant cette ville: « Nous nous absentons pour quelques jours seulement, mais nous reviendrons, » y revint en effet.

Malgré des efforts suprêmes et d'héroïques combats, malgré les succès partiels de Brou, d'Artenay, de Neuville, malgré le sanglant engagement de Patay, l'armée française évacua forcément Orléans pour la seconde fois.

Le général d'Aurelles de Paladines, qui avait évité, par cette retraite, d'être enveloppé par l'ennemi et de renouveler la capitulation de Sedan, fut destitué par Gambetta, comme précédemment le général de la Motterouge.

Chanzy lui succéda, mais eut moins de bonheur encore. Il commença cette belle retraite tant vantée, qui aboutit à la déroute du Mans.

XVI

Les Volontaires de l'Ouest continuèrent à faire leur devoir et à sacrifier leurs vies, peut-être sans beaucoup d'espérance, mais avec une ardeur surnaturelle.

Tandis que d'autres soldats se laissaient aller au découragement, ils semblaient cuirassés contre ses atteintes. Les premiers

chrétiens ne marchaient pas plus joyeusement au martyre que les zouaves pontificaux à la mort. C'est qu'ils entrevoyaient devant eux, à travers la souffrance, une autre vie et une autre gloire que la gloire et la vie terrestres. Qu'ils fussent défaits ou victorieux contre les Prussiens, ils savaient triompher dans l'éternité de la mort par leurs vertus, que dis-je ? ils savaient triompher dans le temps de la colère de Dieu par leur sang versé en sacrifice. Dieu a-t-il jamais résisté longtemps aux prières et aux sacrifices de son peuple coupable, mais repentant ?

Voilà le principal secret du courage inébranlable de nos zouaves, et voilà aussi la preuve que la religion ne fait pas seulement les bons prêtres, mais les bons soldats et les héros dans toutes les carrières.

XVII

Un admirateur de leur bravoure, le général de Sonis, l'avait compris et le fit comprendre à tous au combat de Brou.

Un corps de soldats de l'armée française, parmi lesquels un bataillon de Volontaires de l'Ouest et un détachement de marins, venait de remporter sous ses ordres un brillant avantage. Ils avaient pris deux villages, enlevé plusieurs canons, fait plus de cinq cents prisonniers et poursuivi l'ennemi pendant cinq lieues.

Après le combat, et sous le coup de son émotion, le général embrassa le brave colonel de Charette en s'écriant : « Vive Pie IX ! »

XVIII

A Patay, les zouaves se montrèrent plus admirables encore, s'il est possible, sous les yeux du même général. Nous extrayons du *Courrier de la Vienne* les traits glorieux de cette action :

« Le 2 décembre, le 17^e corps avait été engagé vers midi, et le combat était favorable à nos armes. Partout l'ennemi avait été contenu ou refoulé dans ses lignes ; vers quatre heures, une seule position n'avait pas été enlevée. Le général de Sonis donna l'ordre à un régiment de ligne, soutenu par les francs-tireurs, de débusquer l'ennemi sur ce point. C'était une hauteur protégée par un bois et occupée par 1,500 Bavares.

» Le régiment de ligne, après avoir essuyé une première fois le feu

meurtrier de l'ennemi, avait reculé et paraissait hésiter à revenir en avant. Indigné de cette hésitation et emporté par l'ardeur de son courage, le général de Sonis, avec son escorte d'officiers de spahis, s'élança au galop vers le campement des zouaves pontificaux, où le premier et le deuxième bataillon, commandés par Charette, avaient été laissés en réserve.

» M. de Sonis demanda au colonel un de ses bataillons, et s'adressant aux zouaves qui l'entouraient : « Messieurs, leur dit-il, je compte sur vous pour faire voir, puisqu'il le faut, comment les hommes de cœur enlèvent une position à la baïonnette. »

» Aussitôt les rangs se forment, le colonel monte à cheval, après avoir laissé au camp dix hommes par compagnie pour la garde des effets; trois cent cinquante zouaves environ se mettent en mouvement.

» Le général, avec son état-major, marche à l'ennemi au petit trot, accompagné de Charette, et, derrière eux, le baron de Troussure était à la tête de son bataillon. Arrivés à la portée des Prussiens, les zouaves ouvrirent le feu en tirailleurs; mais celui de l'ennemi était tellement supérieur, qu'ordre fut donné de ne plus tirer et de se porter en avant à la baïonnette.

» C'était un spectacle saisissant et magnifique que celui que présentaient tous ces jeunes hommes, s'avancant au pas gymnastique comme à la parade, en ligne avec leur drapeau, sans daigner répondre par un seul coup de fusil au feu effroyable des ennemis.

» Le bataillon avait beaucoup de jeunes recrues qui n'avaient pas vu le feu, et cependant il n'y eut pas une seule hésitation.

» En ce moment, l'étonnement, je n'ose dire l'admiration, saisit les Bavaois; ils restaient comme stupéfaits de tant d'audace, sans tirer, ou tiraient au hasard.

» Cependant les zouaves avançaient toujours.

» La pointe de nos premières baïonnettes se fit sentir à l'ennemi, qui se mit à fuir à la débânde.

» Les zouaves le suivirent, la baïonnette dans les reins, emportés par leur élan : leurs chefs n'étaient plus là pour arrêter la poursuite au moment où le succès avait été obtenu.

» Le général de Sonis, blessé le premier, était resté sur le champ de bataille; Charette gisait à côté de son cheval tué sous lui, et le brave commandant de Troussure était tombé frappé mortellement d'une balle.

» Ici un détail topographique devient nécessaire.

» Sur le revers de la colline, dont les zouaves vainqueurs couronnaient la crête, se trouvait un petit bois, au delà une plaine, et enfin un village crénelé et fortifié, que l'ennemi occupait en forces.

» C'est en poursuivant les Bavaois jusque dans cette plaine, que les

nôtres, en découvrant leur petit nombre, fournirent aux fuyards l'occasion d'une revanche qui fut terrible, car, sur 350 zouaves, une soixantaine seulement regagnèrent le camp.

» Mais la retraite fut digne de l'attaque.

» Ecrasés par le nombre des assaillants, servant de but aux boulets, aux obus et aux feux de mousqueterie, les zouaves pontificaux se retirèrent lentement, avec le sang-froid des troupes les plus aguerries, disputant le terrain pas à pas, jusqu'à ce qu'ils eussent gagné la limite du petit bois, qu'ils n'auraient pas dû franchir, et où l'ennemi ne se risqua pas à les poursuivre.

» Ils regagnèrent tous ensemble et en bon ordre leur campement.

» Mais que la gloire, hélas ! leur avait coûté cher !...

» M. de Vertamon avait laissé sa carabine pour porter le drapeau : il fut tué raide à l'attaque du petit bois. M. de Traversay, sergent-major, était à sa gauche, et M. Jacques de Bouillé à sa droite. Une balle vint frapper et renverser M. de Traversay au moment où il allait prendre le drapeau ; M. Jacques de Bouillé saisit alors le glorieux emblème qui servait de mire à l'ennemi, et, le brandissant avec force, il poussa un terrible hurrah en se précipitant sur le bois, qui fut traversé d'un seul élan par tous les zouaves. Au delà du bois, une balle le frappa à son tour, et ce fut un jeune zouave qui eut la gloire de rapporter intact au campement le drapeau du bataillon.

» Pendant la retraite, le colonel Charette fut rencontré gisant derrière un pli de terrain, et l'un de ses zouaves put lui serrer la main. Tout blessé qu'il était, il put encore faire preuve d'héroïsme. Autour de lui se trouvaient des blessés qui, sous le feu de l'ennemi, le suppliaient, dit-on, de se laisser emporter par eux. Mais le colonel, jugeant qu'ils se feraient tuer inutilement en essayant de le sauver sous une grêle de projectiles, leur ordonna de le laisser là, avec cette autorité du commandement à laquelle aucun des siens ne résistait.

» Le caporal de Cazenove, qui se trouvait à côté de lui, blessé à la main, a pu s'échapper à la faveur de la nuit. Parmi les blessés ou les morts, on cite son beau-père, M. de Bouillé, qui a été vu blessé dans les ambulances françaises ; M. Ferdinand de Charette, frère du colonel, une balle dans la jambe ; M. La Peyrade, sergent, qui a un doigt de la main droite emporté ; le lieutenant du Boischevalier, très-grièvement blessé et fait prisonnier ; le capitaine du Reau, blessé à l'épaule ; le sergent-major de Bellevue, cousin du lieutenant, blessé très-grièvement et laissé sans connaissance sur le champ de bataille.

» Parmi les officiers, quatre seulement sont revenus sans blessures, ce sont les lieutenants de Bellevue, Pavy, Bouquet des Chaux et Garnier. »

Nous ajouterons que le jeune brave dont nous dressons ici les états de service, titres ineffaçables à la reconnaissance de son pays, au souvenir de la postérité, à l'imitation de ses neveux, n'échappa que par miracle aux feux de l'ennemi. Son uniforme fut criblé de six balles et une septième vint s'aplatir sur la poignée de son sabre.

Le lieutenant fut promu au grade de capitaine.

XIX

Je ferai remarquer en passant la belle conduite de son cousin, le sergent-major. Il y avait encore un autre Bellevue dans les zouaves, mais celui-là simple soldat. Le frère lui-même du lieutenant, Paul de Bellevue, était alors franc-tireur de Cathelineau : pour s'engager il avait dû quitter sa jeune femme et trois petits enfants. Parents par le cœur autant que par le sang, tous ces jeunes gens laissaient en parlant l'exemple, qui ne fut pas rare dans notre Bretagne, d'une famille où les vieillards, les femmes, les enfants restaient seuls à garder leurs foyers.

Certes, de toutes les provinces de France, on peut dire que la Bretagne est celle qui a le plus mérité de la patrie en danger.

XX

Mais il nous faut le répéter, malgré le patriotisme d'un grand nombre et les derniers efforts nationaux, nos armées reculaient toujours, et toujours s'avancait l'invasion : ainsi les eaux débordées renversent tout obstacle sur leur passage. Les levées en masse de citoyens, auxquels manquaient des armes et des chefs, formaient contre l'ennemi le même effet stérile que des entassements désordonnés de matériaux sans consistance contre l'inondation.

M. Gambetta, ce jeune avocat, éloquent, mais dépourvu de bon sens, croyait peut-être par ses décrets organiser la victoire, et il organisait la défaite. Sa dictature insensée fut un malheur de plus pour la France, une fortune de plus pour la Prusse. L'écervelé avait promis à Paris une armée de secours, pourvu qu'il résistât quel-

ques semaines : Paris résistait depuis des mois, et, loin d'être secouru, il voyait son cercle d'investissement s'élargir et se fortifier sans cesse par les nouvelles conquêtes de l'ennemi.

XXI

Après l'évacuation d'Orléans, nous l'avons déjà dit, l'armée de la Loire commença une retraite qui fut habilement dirigée jusqu'aux approches du Mans. Là eut lieu une grande bataille, où, de part et d'autre, près de cent mille hommes furent engagés ; mais quel contraste entre les combattants ! Les uns, bien équipés et bien nourris, exercés dès longtemps, supérieurement armés, conduits par des chefs pleins d'expérience, avaient marché de victoire en victoire ; les autres, à peine vêtus au cœur de l'hiver, souvent manquant de pain, épuisés de misère, mal exercés et plus mal armés, sans confiance dans leurs officiers, ne connaissaient que la défaite ou ne connaissaient pas même le combat.

La victoire n'hésita pas entre les deux drapeaux. Les aigles monstrueuses de la Prusse, semblables à cette tête de Méduse de l'égide antique, répandirent partout dans nos rangs la terreur et la fuite. Quelques soldats d'élite et parmi eux nos zouaves pontificaux osèrent seuls les regarder en face. Ils les firent reculer un moment : cette épisode est digne d'une épopée.

« C'était le second jour de la bataille du Mans, lisons-nous dans une correspondance de *l'Espérance du Peuple*, une partie des troupes, après de grands efforts en avant d'Ivré-l'Evêque, reculèrent tout à coup, abandonnant d'importantes positions et laissant sur le terrain une partie de leur artillerie.

» Les généraux Colin et Gougéard voient le danger : la retraite de l'armée est compromise. Alors, s'avancant vers les zouaves en réserve, qui essaient de ramener les fuyards au combat, ils donnent l'ordre au 1^{er} bataillon de charger l'ennemi et de reprendre les positions perdues.

» Ils n'étaient pas 500 et n'avaient pour tout renfort que deux compagnies de mobiles des Côtes-du-Nord, environ 250 hommes.

» Il s'agissait de faire deux kilomètres, enlever une position à pic et toujours dans la neige.

» Ils partent en poussant un hourra retentissant, s'avancant sous une pluie de fer et de feu.

» L'ennemi, effrayé de tant d'audace, recule. Les zouaves avancent toujours ; bientôt ils couronnent la cime ; le combat s'engage corps à corps. Nos pièces de canon et nos mitrailleuses perdues sont reconquises. Les zouaves sont maîtres de nos positions.

» Le combat finit avec le jour : les troupes françaises rentrèrent dans les positions que les zouaves venaient d'arroser de leur sang. Les généraux ont crié : « Vivent les zouaves ! vous êtes les premiers » soldats de la France ! vous avez sauvé l'armée ! »

Le capitaine Henri de Bellevue fut l'un des héros de cet exploit du plateau de Champagné.

Il faut savoir comme il s'y prépare et où il puise le courage invincible qu'il revêt pour combattre, en même temps que ses armes. La veille de la bataille, il se purifie de ses péchés au tribunal de la pénitence (il le faisait toujours en pareil cas) ; il s'agenouille à la table sainte et mange le pain des forts. Son ami intime et son compagnon d'armes, le capitaine Maurice du Bourg, était à ses côtés. Tous deux reçoivent ensemble le Dieu des armées, et, comme ces guerriers de la Fable dont parle Homère, réellement assistés de la divinité, ils s'élancent ensemble au combat.

Le premier jour de la bataille, ils parurent invulnérables : Henri de Bellevue est décoré de la croix de la Légion d'honneur. Le second, les deux amis sont vus au premier rang, à l'assaut de la position escarpée de Champagné. Ils couraient, entraînant leurs compagnies, aussi insensibles en apparence contre la mitraille que des drapeaux.

« Lorsque David, » rapporte notre grand Bossuet dans une oraison funèbre, « lorsque David déplora la mort de deux fameux capitaines qu'on venait de perdre, il leur donna cet éloge : *Plus vites que les aigles, plus courageux que les lions.* »

De même combattaient Henri de Bellevue et Maurice du Bourg à l'heure où chacun d'eux, « emporté d'un coup soudain, » suivant

d'autres expressions du même orateur, « meurt pour son pays, comme un Judas le Machabée. »

Henri de Bellevue est frappé à la ceinture d'une balle qui le traverse de part en part. Il tombe. Sa tête s'appuie sur son bras gauche pour s'endormir du dernier sommeil ; de la main droite il fait signe à ses soldats d'avancer ; un dernier éclair de vaillance et d'espoir anime son regard.

C'est dans cette attitude qu'il est mort : c'est dans cette attitude que les siens doivent le faire représenter sur le monument de sa tombe.

Et maintenant, au lieu des lauriers éphémères qu'il allait cueillir sur la terre, il jouit au ciel d'une couronne éternelle de gloire et de bonheur.

Quels éloges pourrions-nous ajouter au récit, peut-être court, mais fidèle, d'une telle vie et d'une telle mort ? Les paroles du sage sont trop vraies à l'égard d'un jeune homme si religieux et d'un si brave soldat : « *Ses seules actions le peuvent louer.* »

Cependant il est un autre éloge digne de lui, et que nous citerons en terminant. C'est ce mot que Charette écrivit à la mère de son officier : « Madame, en perdant votre fils, j'ai perdu un ami de dix ans. »

XXII

Au moment de la déroute du Mans, Paris était bombardé. La grande cité capitula peu de jours après, et, comme ce roi chevaleresque qui l'a jadis gouvernée, la France put se dire à elle-même et répéter aux autres nations, en montrant ses glorieuses blessures : « *Tout est perdu, fors l'honneur !* »

HIPPOLYTE LE GOUELLO.

Thouaré, février 1871.

ORIGINES PAROISSIALES

(ILLE-ET-VILAINE.)

CANTON D'ARGENTRÉ *

III. — LE PERTRE.

Le Pertre se trouve pour la première fois mentionné dans une pièce relative à des faits qui eurent lieu dans les douze années comprises de l'an 1082 à 1093. C'était dès lors un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Jouin de Marne (au diocèse de Poitiers), et la pièce en question rapporte justement les principaux incidents d'un long et curieux procès dans lequel les moines de Saint-Jouin, du chef de leur prieuré du Pertre, revendiquaient contre l'abbaye de Saint-Serge d'Angers la possession de l'église de Bréal (sous Vitré).

Le principal argument des moines de Saint-Jouin, c'était la haute antiquité du Pertre : « Le Pertre, disaient-ils, avait été dans » le principe une abbaye construite par le roi Clovis en l'honneur » de saint Martin de Vertou ¹. » Comme saint Martin de Vertou est mort dans le VII^e siècle, il ne se pouvait agir ici de Clovis I^{er}, mort en 511, mais seulement de Clovis II, successeur de Dagobert I^{er}, et qui régna de 638 à 658. C'est déjà une antiquité bien respectable. Malheureusement, les moines de Saint-Jouin ne réussirent pas à

* Voir la livraison de février, pp. 143-151.

¹ Voy. D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bret.*, I, 476.

prouver leur dire ; mais le seul fait d'articuler une telle prétention prouve au moins que la paroisse du Pertre passait alors pour être fort ancienne ; et l'on ne se hasarde guère en lui donnant dès cette époque un siècle d'existence, ce qui la ferait remonter à la fin du x^e siècle, peu de temps après la fin des invasions normandes.

Quant au procès en lui-même, qui est réellement intéressant, nous y reviendrons à l'article de Bréal. En ce moment, nous nous bornerons à résumer quelques documents anciens relatifs aux droits du prieur du Pertre et des hommes de son fief dans la forêt et les vastes landes du Pertre.

Cette forêt, qui couvre aujourd'hui de 1,200 à 1,250 hectares, était jadis, comme la plupart des forêts, bien plus étendue. Ainsi le bois de la Branchette, récemment détruit, mais que nous avons vu encore subsister dans la paroisse d'Argentré, à une notable distance (environ trois quarts de lieue) de la forêt du Pertre, en faisait au xiii^e siècle partie intégrante, sans solution de continuité¹. Du côté du nord elle montait, vers la fin du xi^e siècle, non-seulement dans la commune de Bréal, mais même jusqu'à celle d'Erbrée et à la rive gauche du ruisseau de Vilaine, du côté du village du Rallai².

Du xi^e au xiii^e siècle, ce grand canton de bois et de landes qui embrassait les trois paroisses actuelles de Bréal, du Pertre, de Mondevert, et une partie d'Argentré, semble avoir formé entre la Bretagne et le Maine une sorte de terre-frontière et de marche commune possédée en indivis par les sires de Laval et de Vitré³.

Chacun de ces seigneurs entretenait un nombre égal d'officiers pour la conservation de ce domaine, et ces officiers étaient souvent en conflit avec le prieur du Pertre, au sujet des droits d'usage prétendus par celui-ci et par les hommes de son fief dans les landes

¹ « In illa parte foreste de Pertro que vocatur *la Brancheste*. » (Titre inéd. de l'abbaye de Clermont, de l'an 1239.)

² D. Morice, *Pr.* I, 495.

³ Pierre Le Baud, au chap. XII des *Chroniques de Vitré*, donne pour origine à cette copropriété un fait peut-être vrai en lui-même, mais certainement postérieur au commencement de cet état de choses, dont il faut, par conséquent, chercher la cause ailleurs.

et la forêt. Ces conflits commençaient par des procès et allaient souvent jusqu'aux voies de fait. Vers la fin du XII^e siècle, entre autres, la situation était devenue à cet égard si troublée et si fâcheuse, que, de part et d'autre, on éprouva le besoin d'y mettre fin par une transaction précise et de forme solennelle, dont j'ai retrouvé le texte, et dont voici les principales clauses ¹.

Les sires de Laval et de Vitré, comme seigneurs supérieurs du fief du prieuré, devaient garder les hommes de ce fief et leurs biens, c'est-à-dire pourvoir à la défense de leur terre si elle était attaquée par un ennemi quelconque; en retour de cette protection, il fut stipulé que les vassaux du prieur paieraient chaque année à ces deux seigneurs une rente de 40 livres monnaie d'Anjou (environ 4,000 fr. de nos jours), et donneraient la nourriture à leurs chiens quand ils viendraient de ce côté chasser dans la forêt.

Moyennant ces redevances, le prieur et ses hommes furent confirmés dans la jouissance de leurs droits d'usage, réellement fort étendus. Ainsi, ils pouvaient mettre en prairie les parties de landes du Pertre qui s'y prêtaient le mieux; ils pouvaient prendre dans la forêt tout le bois qui leur était nécessaire, soit pour constructions, soit pour chauffage, soit même pour tout autre objet, à la seule condition d'en user eux-mêmes et de n'en point vendre. Certains quartiers de la forêt, défendus par des clôtures, et que l'on nommait des *breils* ², étaient seuls exceptés de ce droit d'usage, — savoir, les breils ou brieux appelés Lingan, Vanereule, Emingé, Noirlou, les Coudriaux, le breil de Bréal et le breil Jusseume : les usagers n'y pouvaient rien prendre sans la permission de l'un des forestiers du sire de Laval ou du baron de Vitré.

¹ J'ai trouvé le texte latin (encore inédit) de cet acte dans une copie collationnée du XVI^e siècle, qui a dû jadis être déposée aux archives de la baronnie de Vitré. — Ce texte ne nomme point l'abbé de Saint-Jouin qui passa cette transaction, mais il nomme les deux seigneurs avec qui elle fut conclue, Guy VI, sire de Laval après 1170, mort en 1210, et André II, qui fut baron de Vitré de 1173 à 1211. On doit donc placer cet acte vers 1190.

² *Breil* ou *breuil*, du bon latin *brogilum*, *brolium* et même *brellum*; de *breuil* ou *breul*, on a fait le pluriel *breuls*, *breux* et *brieux*; la dernière de ces formes (*brieux*) est la plus usitée aux XVI^e et XVII^e siècles. Sur l'étymologie, voyez Littré, *Dictionn. étymol. de la langue franç.*, au mot *Breuil*.

Dans la forêt, tout comme dans les landes, le prieur et ses hommes avaient droit de faire paître, sans rien payer, tous leurs bestiaux, tous leurs troupeaux, tous leurs porcs; ils pouvaient même envoyer leurs porcs à la glandée, le prieur sans rien payer du tout, ses hommes en payant seulement par an (comme dit un acte du xv^e siècle) « pour chacun porc trois deniers, pour chacun *marsoleau* un denier obole, et les allaitons ne doivent rien ¹. »

Ces droits d'usage se maintinrent longtemps sans changement notable. On les retrouve décrits presque en mêmes termes dans un aveu du prieur du Pertre au baron de Vitré de l'an 1552, avec quelques renseignements additionnels qui ne sont pas sans intérêt. Ainsi l'on y voit qu'outre son chauffage ordinaire, « le prieur doit avoir chacun an son tizon (de Noël), savoir un chesne ou fous-teau; » — que « les hommes dudit prieur, quand ils veulent édifier, sont en bonne possession d'avoir trois chesnes ès usages de la forest du Pertre, pour bastir en la juridiction et fief du prieur; » — et enfin que l'obligation de nourrir à certains jours les chiens du seigneur s'était changée en « la somme de 24 soulz de rente, appelez le *past* des chiens (*pastus canibus*), qui se paient au sieur de Cornaisse, à cause de la garde des chiens, » dont il était chargé.

Au xvii^e siècle, cet état de choses fut modifié par de nouvelles conventions, dont nous n'avons point à nous occuper ici.

Le prieur du Pertre avait haute justice dans tout son fief, qui était considérable. Son domaine n'était pas moins important; on y

¹ Requête du fr. Henry Charpentier, religieux au prieuré du Pertre, en 1496, transcrite à la suite de la transaction du xii^e siècle. — Le mot *allaitons* s'explique tout seul; ce sont de petits pourceaux-non sevrés. Quant au *marsoleau*, c'était un jeune porc né au mois de mars précédent, et âgé par conséquent de cinq à six mois au moment de la glandée. Les glossaires n'expliquent pas ce mot; mais Du Cange (aux mots *Martiolinus* et *Tremesium*) nous apprend qu'en Italie on appelait *Martiolum* ou *Martiolinum* le blé semé au mois de mars. D'autre part, selon Roquefort (*Gloss. de la langue rom.*, II, 148), « on appelle *marsoleaux* en Anjou les linottes dont la gorge est rouge et qui naissent au mois de mars. » — *Marsoleau* est donc évidemment formé sur *martiolellus* qui, comme *martiolinus*, est un diminutif de *martiolus*. *Bladum martiolinum*, *aucellus martiolellus*, *porcus martiolellus*, c'est un blé, un oiseau, un pourceau né au mois de mars. De *martiolellus* est sorti régulièrement le mot français *marcioleau*, *marçoleau* et *marsoleau*, qui est tout simplement un adjectif qualifiant les plantes et les animaux dont l'origine remonte au mois de mars.

trouvait entre autres (en 1552) jusqu'à cinq étangs, savoir: les étangs de Bihéron, de Couriot, de la Pécotière, de la Triballe et de la Muserie.

Un dernier mot sur l'orthographe et la signification du nom du Pertre. Dans les actes latins du XIII^e siècle et de la fin du XII^e, c'est *Pertrum*¹; dans la transaction ci-dessus analysée (vers 1190), on trouve *Pertrum* et *Pertrium*, cette dernière forme n'étant peut-être qu'une faute de copiste. Mais la notice du procès relatif à Bréal (1082-1093) écrit *Pertum*². C'est donc la forme la plus ancienne, d'où il faut partir pour rechercher l'origine du nom.

Le nouvel éditeur du *Dictionnaire de Bretagne*, qui avait noté cette forme, ajoutait: « Nous ne croyons pas qu'on en puisse rien » tirer quant à l'étymologie. » — Il nous semble, au contraire, que c'est de cette forme *Pert* qu'on peut tirer la seule étymologie raisonnable du nom du Pertre. Dans la langue bretonne du pays de Galles, *perth* signifie en effet « un buisson d'épine³, » et l'on s'explique fort bien un tel nom donné à une forêt, voire même à tout un canton couvert de bois et de halliers, comme était celui-là.

IV. — SAINT-GERMAIN-DU-PINEL..

Le Pinel est une terre considérable, importante dès le XIII^e siècle, haute-justice pendant tout le moyen âge, et dont le chef-lieu n'est guère qu'à une demi-lieue de l'église paroissiale de Saint-Germain. Ce voisinage explique assez — du moins en apparence — le surnom donné à la paroisse. Mais, ce qui rend ce surnom moins explicable, ce qui en fait presque une énigme, c'est que le Pinel n'est point situé dans la paroisse à laquelle il donne son nom; il se trouve en Argentré. C'est là une anomalie étrange: aussi ne puis-je m'empêcher de croire qu'il y a eu, de ce côté, empiètement de la paroisse

¹ Titres inéd. de l'abbaye de Clermont de 1194, 1207, 1239.

² « Dicebat Juhellus *Pertum* fuisse abbatiam in honore S. Martini Vertavensis a rege Clodoveo constructam. » Et un peu plus bas: « Abbatia de *Perto*. » (D. Morice, *Pr.* I, 476.)

³ « *Perth*, a thorn bush » (Owen Pughe, *Welsh Dictionary*, 1832, II, 416).

d'Argentré sur le territoire de Saint-Germain, qui devait primitivement renfermer la terre d'où il a pris son surnom. Mais c'est là une conjecture que je n'ai pas eu jusqu'ici le moyen de vérifier.

Quoi qu'il en soit, parmi les actes authentiques que nous connaissons, le nom de Saint-Germain se trouve pour la première fois dans la fondation du prieuré de Saint-Nicolas de la Guerche par Silvestre de la Guerche, évêque de Rennes (de 1076 à 1096), au profit de Gervais, abbé de Saint-Melaine (de 1081 à 1109) : fondation, par conséquent, faite de 1081 à 1096, et où figure, au nombre des témoins, *Hubert de Saint-Germain* ¹.

En 1104, dans la grande notice qui relate la donation de l'église et de la cure d'Erbrée à l'abbaye de Marmoutier, figure un autre membre de la famille seigneuriale de Saint-Germain, *Evain*, marié à la fille de Normand d'Erbrée ².

En 1115, Luce de Saint-Germain (*Lucius de Sancto Germano*), sans doute parent des deux précédents, assiste à la translation des reliques de saint Nicolas dans l'église du prieuré de Saint-Nicolas de la Guerche ³.

Mais, entre ces deux dernières dates, nous trouvons dans le cartulaire de l'abbaye de la Roë, en Anjou (à trois lieues de la Guerche), un acte plus décisif et plus important, à savoir, la donation à cette abbaye de l'église de Saint-Germain-du-Pinel par tous les membres de la famille seigneuriale de cette paroisse, c'est-à-dire par Hugues de Saint-Germain et Rénier son frère, par Evain de Saint-Germain (déjà nommé), par sa femme et par son frère, aussi appelé Hugues. Cette donation fut faite à la Guerche, entre les mains de Quintin, abbé de la Roë, et approuvée peu après par Marbode, évêque de Rennes, en présence d'Hermengarde, duchesse de Bretagne : le tout en l'an 1107 ⁴.

¹ Voy. D. Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, I, 529.

² Arch. d'Ille-et-Vilaine, fonds du prieuré de Sainte-Croix de Vitré (titre inédit).

³ D. Morice, *Pr.*, I, 529.

⁴ Hugo de Sancto Germano, Renerius frater ejus, atque Evanus, concedente uxore ejus et fratre suo Hugone, *ecclesiam Sancti Germani nostræ ecclesiæ dederunt*, etc. Hoc donum factum est in manu Quintini abbatis, Guirchiæ, etc. Omnia hæc concessit nostræ ecclesiæ Marbodus episcopus Redonensis in presentia Armengardis comitissæ, anno ab Incarnatione Domini M. C. VII. → (Extr. du cart. de Notre-Dame de la Roë, dans Bl.-Mx., vol. 39, p. 415.

Ceci nous permet de conclure avec certitude que, comme ses voisines de Gennez et de Brielles, la paroisse de Saint-Germain du Pinel existait dès le XI^e siècle.

V. — ETRELLES et TORCÉ.

L'existence ancienne de ces deux paroisses est prouvée — au moins indirectement — par la présence dans nos actes historiques de certains petits seigneurs, vassaux du baron de Vitré, qui prennent pour surnoms ou pour noms patronymiques les noms mêmes de ces paroisses.

Ainsi, dans les titres de la fondation du prieuré de Sainte-Croix de Vitré, on voit figurer jusqu'à trois fois parmi les témoins Normand d'*Etreilles*, en latin *Normannus Straelarum, de Straelis, et de Straellis*¹. — Cette fondation ayant eu lieu au temps de Main, évêque de Rennes (1037-1076), et de Barthélemy, abbé de Marmoutier (1064-1084), se place nécessairement, dans quelque une des douze années comprises de 1064 à 1076, — époque où vivait, par conséquent, ce Normand, dont le surnom nous révèle pour la première fois l'existence d'Etreilles.

Quant au nom lui-même, on est certain que, dès la fin du XII^e siècle ou le commencement du siècle suivant, il avait déjà, à peu de chose près, dans la langue vulgaire, la même forme qu'aujourd'hui. On a, en effet, un acte d'André II, sire de Vitré (1173-1211), donné *apud Estraeilles*², c'est-à-dire à Etreilles : — car l'*s* qui précède le *t* ne se prononçant pas, la diphtongue *ei* ne se liant pas aux deux *ll* suivants pour les mouiller, mais à l'*a* immédiatement précédent, pour lui donner le son d'*ai* très-ouvert, *Es-traei-llles* se prononçait *E-trai-les*, ce qui rend exactement, sinon l'orthographe, du moins le son du nom actuel.

L'acte le plus ancien où se rencontre le nom de Torcé est une donation, au prieuré de Sainte-Croix de Vitré, de certains droits

¹ Voy. D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bret.*, I, 425; Bibl. Nat., mss. *Cartul. de Marmoutier*, III, 291, et titres inédits du prieuré de Sainte-Croix de Vitré.

² Charte inéd. pour l'abbaye de Clermont, Bl.-Mx, vol. 45, p. 721.

de coutume qui se levaient dans le quartier de Vitré dit le Bourg-aux-Moines, acte daté de 1093, où figure comme témoin Hamelin de Torcé, *Hamelinus de Torceio*¹. — Un siècle plus tard, les moines du même prieuré ayant eu avec le baron de Vitré, André II, de violents démêlés, cette dispute finit en 1196 par un accord, pour la sûreté duquel le baron donna aux moines douze cautions, neuf chevaliers et trois bourgeois : parmi les chevaliers, on trouve un Hervé de Torcé (*Herveus de Torcé*) et un Hervé de Tesnières (*Herveus de Thesneriis*), que je note aussi, parce qu'il était également de la paroisse de Torcé². — Vers la même époque, c'est-à-dire vers la fin du XII^e siècle ou le commencement du suivant, un autre membre de la famille de Torcé, appelé Geoffroi (*Gaufridus de Torceio*) figure encore comme caution donnée aux moines de Sainte-Croix de Vitré pour la sûreté d'un accord relatif à certains droits prétendus dans l'église de Luitré par des laïques, qui y renoncèrent en faveur des religieux³.

A défaut de documents plus anciens, je mentionnerai ici une bulle inédite du pape Paul II, adressée au trésorier de la Magdeleine de Vitré et à l'official de Rennes, sous la date du 13 novembre 1469, par laquelle ce pontife, sur la demande du recteur de Torcé, appelé Mathieu Regnard, et des fabriciens de ladite paroisse, excommunie certains malfaiteurs, encore inconnus, coupables d'avoir envahi, violé à main armée l'église de Torcé et d'y avoir brisé plusieurs verrières⁴. — Je n'ai rien pu découvrir sur les faits auxquels cette bulle fait allusion; je suppose qu'il s'agissait simplement de quelques chicanes entre gentilshommes du crû, se disputant le

¹ D. Morice, *Preuves*, I, 481-482.

² Id., *ibid.*, 725.

³ Tit. inéd. du prieuré de Sainte-Croix de Vitré.

⁴ « PAULUS, servus servorum Dei.... significarunt nobis dilecti filii Matheus Regnard, rector, et magistri fabrice, thesaurarii nuncupati, parrochialis ecclesie de Torceyo Redonensis diocesis, quod nonnulli iniquitatis filii, quos prorsus ignorant, dictam ecclesiam hostiliter invadentes, illam violare et quasdam fenestras vitreas ipsius ecclesie ausu sacrilego violenter destruere presumpserunt, in animarum suarum periculum ipsorumque rectoris et thesaurariorum non modicum detrimentum.... Datum Rome, apud S. Petrum, anno Incarn. Domin. M. CCCC. LX. IX. Ydus Novembris, pontificatus nostri anno sexto. » (Orig. communiqué en 1865 par M. Th. Danjou de la Garrenne).

droit de faire peindre leurs armes aux fenêtres de l'église : genre de dispute bien fréquent en ce siècle, et qui a fait casser plus de vitres qu'on ne saurait l'imaginer.

Quant à l'étymologie, pour Etreilles ni pour Torcé, le latin ne fournit rien. Le celtique, dans ses divers dialectes, présente plus de ressources.

Le breton du pays de Galles a un nom, *ystrail* (prononcez *estrail*), la langue gaëlique a un verbe, *strail*, qui offrent l'un et l'autre un rapport frappant avec le nom d'Etreilles, dont la forme primitive, ainsi qu'on l'a vu, est *straëll*. Le gallois *ystrail* désigne un objet qui a été traîné, roulé, renversé ¹; le gaëlique *strail* marque l'action de frapper, de déchirer ². C'est à peu de chose près le même sens, ici au mode actif, là au passif.

Pour expliquer le nom de Torcé, le gallois nous offre le substantif *tordd* (prononcez *torç*), qui signifie murmure, tapage, tumulte ³, et le gaëlique *tursa* ou *tuirse*, tristesse, chagrin, lamentation ⁴. Encore deux sens qui dans leurs nuances extrêmes se rapprochent au point de se confondre.

Ces noms semblent donc garder le souvenir des catastrophes qui, dès l'âge celtique, ont affligé cette région. A Etreilles on s'est battu, on a frappé, on a été renversé; à Torcé a retenti le murmure de la désolation et le tumulte des larmes. — Mais, hélas! dira le lecteur, quel coin de terre n'a entendu cette musique?

VI. — ARGENTRÉ.

Comme Etreilles, Torcé, et bien d'autres, Argentré trouve les preuves les plus anciennes de son existence dans l'existence des

¹ « *Ystrail*, s. m. — That is drawn, traileed, or turned over » (Owen Pughe, *Welsh dictionary*, 1832, t. II, p. 684). Par extension, ce mot signifie aussi une natte (a mat) faite de paille ou de jonc tressé et tordu; mais je ne vois pas que ce sens puisse avoir ici aucun emploi.

² « *Strail*, v. a. — Percutere, tundere, discerpere. » (*Gaëlic dictionary*, of Highland Society, 1828, t. II, p. 164.)

³ « *Tordd*, s. m. — A murmur, a din, a tumult. » (Owen Pughe, *Welsh dict.*, II, 548.)

⁴ « *Tursa*, s. m. » et « *Tuirse*, s. f. — Tristitia, mœror, lamentatio. » (*Gaëlic dict.*, II, 230 et 227).

premiers seigneurs qui ont pris pour surnom le nom de cette paroisse. Mais à quelle époque remontent ces seigneurs ? C'est ce qu'il faut examiner et établir solidement.

Ogée, en son *Dictionnaire historique de Bretagne*, cite, comme les plus anciens, « Renaud d'Argentré, qui vivait en l'an 1080 ; » André d'Argentré, qui jura l'assise du comte Geoffroy, en 1213 ; » Pierre d'Argentré, qui était, en 1226, sénéchal de Rennes et juge » universel de Bretagne. » (Ogée, 1^{re} édit., au mot *Argentré*.) Ogée, on le sait, n'a par lui-même nulle valeur, nulle autorité, parce qu'il n'a nulle critique ; il en donne ici une nouvelle preuve. Son intention est d'extraire et d'abrégé la généalogie des d'Argentré donnée par le P. Dupaz ¹. Mais il extrait et il copie tout de travers. Dupaz fait vivre Renaud d'Argentré en 1095, jurer l'assise par André en 1192 ; pour Pierre, il le met en 1120, sans en faire d'aucune façon un sénéchal de Rennes. En quoi il a bien raison, tant pour 1120 que pour 1226 ; car, si Ogée, qui a inventé le fait, s'était donné la peine d'ouvrir les *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, à l'an 1226, il y eût trouvé qu'à cette date le sénéchal de Rennes s'appelle *Guillaume* et non *Pierre*, et ne semble avoir aucune attache à la famille d'Argentré ².

Voici, d'ailleurs, comme Du Paz nous les donne, les cinq premiers degrés de la généalogie des d'Argentré :

« 1. *Renaud d'Argentré*, seigneur de Launeel (ou Launai en » Argentré), vivoit l'an 1095. — 2. *Pierre d'Argentré*, 1^{er} de ce » nom, vivoit l'an 1120. — 3. *Robert d'Argentré*, 1^{er} du nom, vi- » voit l'an 1180. — 4. *André d'Argentré*, 1^{er} du nom, jura l'assise » au comte Geoffroy, l'an 1192. — 5. *André d'Argentré*, II^d du » nom, vivoit l'an 1250 et jusques à l'an 1300. Il espousa une dame » nommée Marguerite, et en eut deux fils, *Robert* et *Berthelot* d'Ar- » gentré ³. »

C'est tout. Et, pour appuyer ces cinq degrés, pas un fait ni pas un

¹ Du Paz, *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne* (Paris, 1620, in-fol.), p. 692 et ss.

² Voir l'Enquête sur le nombre de chevaliers dus par l'évêque de Dol à l'ost du duc de Bretagne, de l'an 1226, dans D. Morice, *Pr. I.*, 857 et 858.

³ Du Paz, *Hist. généalog.*, 693.

acte authentique. Les documents certains ne commencent d'être cités qu'à partir de Robert d'Argentré, fils d'André II, lequel Robert signa, en 1374, au contrat de mariage d'Olivier de Clisson et de Catherine de Laval. Aussi, n'hésité-je point à regarder comme très-douteuse l'histoire des cinq degrés précédents. Du Paz ne manquait pas de critique, il s'en faut beaucoup ; mais le plus souvent, pour l'origine de ses généalogies, il était contraint d'accepter telles quelles les traditions, plus ou moins aventurées, ayant cours dans les familles dont il s'occupait.

Ici, il a même si bien senti le peu de fondement de ces cinq degrés dénués de toutes preuves, que pour établir sur une base solide l'ancienneté de la famille d'Argentré, il est allé chercher, dans le cartulaire de Saint-Serge d'Angers, une charte inédite, qu'il a publiée lui-même ¹, où il n'est question d'aucun des cinq personnages ci-dessus, les soi-disant auteurs de la race, mais d'un certain *Poisson d'Argentré (Piscis de Argentreio)*, dont l'existence, jusqu'ici des plus modestes, a du moins l'avantage d'être authentique. Malheureusement, tout en affirmant avec raison que cet acte « est fort ancien, » le P. Du Paz avoue franchement n'avoir pu « découvrir ny l'an ny le temps auquel il fut fait. » C'était là cependant le point important. Voyons si nous serons plus heureux que lui.

Cet acte est une donation, par laquelle un chevalier, aussi appelé Poisson, mais qui n'est pas le Poisson d'Argentré, cède à l'abbaye de Saint-Serge tout ce qu'il a dans la terre de *Rare* ², et opère la tradition de son droit en remettant lui-même entre les mains du moine Raoul, représentant de l'abbaye, une branche de genêt : cérémonie qui se fit à Vitré, au domicile d'une veuve nommée La Brette, en présence de six ou sept témoins, presque tous gentils-hommes des environs, comme Robert de Landavran, Ruellon de

¹ Du Paz, *Hist. généalog.*, 692-694.

² « In terra de Rareio. » Je ne sais ce que c'est que cette terre; je soupçonne un peu ici une faute de copiste qui eût substitué *Rareio* à *Ralcio*, c'est-à-dire *Rallai*, terre aujourd'hui en Erbrée, dont il est déjà question dans une autre pièce du même temps, aussi tirée du cartulaire de Saint-Serge, et que D. Morice a publiée dans ses *Pr.*, I, 495-496.

Saint-Mhervé, et enfin notre Poisson d'Argentré ¹. Quelques jours après, Maleherbe, frère du donateur, confirma et renouvela lui-même cette donation par la remise d'un couteau faite au même moine, dans le porche de l'église Notre-Dame de Vitré, dont furent témoins entre autres, un chanoine appelé Paisant et Guillaume de Champeaux ². D'ailleurs, pas de date, pas d'autre indice que les noms qu'on vient de citer : ils suffisent pour nous permettre de fixer approximativement l'époque de cette donation.

Un premier indice qui nous la doit faire mettre avant 1116, c'est la présence de ce *chanoine* pris à témoin dans le porche de Notre-Dame de Vitré. Cette église, en effet, fut d'abord une collégiale desservie par des chanoines ; mais, en 1116, elle devint un prieuré dépendant de Saint-Melaine de Rennes, et les chanoines furent dès lors remplacés par des moines ³. Les autres témoins cités vivaient tous dans le commencement du XII^e siècle : Robert de Landavran et Ruellon de Saint-Mhervé figurent ensemble dans un acte daté de l'an 1121 ⁴, et le second se retrouve dans un autre qui semble être de la fin du XI^e siècle ⁵. De son côté, Guillaume de Champeaux assiste comme témoin à une transaction conclue entre les moines de Sainte-Croix de Vitré et les *chanoines* de Notre-Dame de cette ville, — transaction nécessairement antérieure à 1116 ⁶. — De tout quoi l'on peut conclure que la donation de Poisson et de Malherbe, à l'abbaye de Saint-Serge, eut lieu de 1100 à 1116, et que c'est là, par conséquent, l'époque la plus ancienne où l'on trouve authentiquement le nom d'Argentré.

¹ • Hoc donum fecit (quidam miles nomine Piscis) apud castrum Vitreii, in domo cujusdam viduæ Brittæ nomine, donumque in manu domni Radulphi monachi cum quodam fuste de genesto misit, videntibus his, . . . Roberto de Landavren, Ruellono de Sancto Merveo, *Pisce de Argentreo*. » (Du Paz, *Hist. gén.*, 692.)

² • Frater ipsius Malaherba . . . dedit cum quodam cultello in porticu Sanctæ Mariæ Vitreacensis. Testes, Paisantus canonicus, Willelmus de Campellis. . » (Id. *ibid.*, 693.)

³ D. Morice, *Pr. I*, 531-532.

⁴ Bibl. Nat. mss. Cartul. de Marmoutier, III, 286, — acte relatif au prieuré de Marcellé.

⁵ D. Morice, *Pr. I*, 496.

⁶ Accord entre les moines de Sainte Croix de Vitré et les chanoines de Notre-Dame du même lieu, au sujet de la paroisse de Sainte-Croix. (Titres inéd. de Sainte-Croix de Vitré, commun. par M. Le Gonidec de Traissan.)

Dom Morice nous fait connaître un autre membre de cette ancienne famille vivant également dans le XII^e siècle, Raoul d'Argentré (*Radulfus de Argentré*) qui vit confirmer par André de Vitré un don que Robert II, père d'André, venait de faire, en 1160, à l'abbaye de Savigni ¹.

Poisson d'Argentré de 1100 à 1116, *Raoul d'Argentré* en 1160, tels sont jusqu'ici les deux seuls membres de cette famille dont l'existence soit authentiquement connue avant le XIII^e siècle.

— Deux mots maintenant sur l'étymologie du nom d'Argentré. Elle semble assez malaisée ; je ne me flatte pas d'y avoir réussi. Cependant, quand dans le *Dictionnaire gaëlique* je lis tout au long cette expression : « *Aircheann tire*, » signifiant littéralement : « la frontière du pays, » je ne puis m'empêcher de trouver dans le sens un grand rapport avec la situation d'Argentré, dans le son un rapport non moindre avec la forme de ce nom.

En effet, une faible contraction de la première syllabe, un adoucissement très-fréquemment usité de l'aspiration médiane (de *ch* en *g*), nous mènent tout naturellement d'*Aircheann* à *Argeanntire*. Ajoutez-y le suffixe *ac*, *eac* ou *iac*, employé, on le sait, en Gaule dans la plupart des noms de lieu d'origine celtique, et vous avez *Argeantireac*, — où l'accent, en se portant sur l'avant-dernière syllabe *ré*, amène la suppression de la voyelle précédente (*i*), ce qui donne *Argeantréac*. De là les formes latines *Argentireacum*, *Argentriacum*, par contraction et adoucissement *Argentreium*, et enfin notre forme française *Argentré*.

VII. — DOMALAIN.

La plus ancienne mention de cette paroisse, en termes clairs et précis, venue jusqu'à nous dans un document authentique, est seulement de l'an 1240. Voici à quel propos.

André III, baron de Vitré, avait eu pour première femme la

¹ D. Morice, *Pr. I*, 642.

princesse Catherine, fille de Constance, duchesse de Bretagne, et de son dernier mari, Gui de Thouars. En 1237, Catherine de Bretagne mourut, ne laissant d'autre enfant à André qu'une fille appelée Philippe, qui, en 1239, épousa Gui VII de Laval ¹. Après quoi le sire de Vitré, dans l'espoir d'avoir un fils, se remaria, dès le commencement de 1240, à Thomase de Pouancé, fille de Geoffroi de Pouancé, seigneur de la Guerche, lequel donna en dot à sa fille (par acte du mois de janvier 1240) nombre de petits fiefs et de petits domaines éparpillés dans une trentaine de paroisses du diocèse de Rennes, entre autres, en Vergeal et Domalain, sauf toutefois l'étang, le bourg et le moulin de Carcraon ², qui avaient déjà d'ailleurs donné lieu à plus d'une contestation entre les seigneurs de la Guerche et de Vitré ³.

De ce que le nom de Domalain paraît pour la première fois dans un acte de 1240, faut-il conclure que cette paroisse n'existait pas avant le XIII^e siècle ? Je n'en crois rien, et je pense tout au contraire qu'elle doit, comme ses voisines, remonter au moins au XI^e siècle. Seulement, jusqu'ici, je n'ai pas découvert de texte qui le constate ; mais j'en puis cependant citer un, prouvant clairement l'existence de cette paroisse dès 1142.

Disons d'abord que l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, à raison de son prieuré de la Celle Guerchoise, possédait en Domalain des biens assez importants. Nous voyons, en 1265, Guillaume, sire de la Guerche et de Pouancé, concéder à cette abbaye et à ce prieuré tous les droits de *voierie* et de juridiction lui appartenant sur leurs possessions sises dans les paroisses de la Celle et de Domalain,

¹ Pierre Le Baud, *Chroniques de Vitré*, chap. 39, 41, 43.

² « Gaufridus de Poenceio, dominus Guilchie (*sic pour Guirchie*)... Ego dedi in maritagium Andree domino de Vitreio, cum Thomasia filia mea quidquid habebam et habere poteram in burgis et parrochiis de Bays, de Verjal, de *Donno Atano* et de Visecha, exceptis burgo de Carqueron, molendinis et situ stangni, et eis que mansionarii de burgo de Carqueron tenent in capite de domino Guilchie. » (Charte orig. en ma possession, cf. D. Morice, *Preuves de l'histoire de Bret.*, t. 1, 917). — On voit par là que Le Baud se trompe quand, au chap. 43 des *Chroniques de Vitré*, il nomme la seconde femme d'André II de Vitré « Thomasse de *Mathefelon*, » tandis que c'était Thomase de Pouancé.

³ Charte de 1198 dans D. Morice, *Preuves*, I, 730.

sauf la poursuite et le jugement des crimes de rapt, meurtre et *encis* ¹.

A côté de cet acte, dont les termes sont clairs et précis, la collection manuscrite des Blancs-Manteaux en contient un autre, dont l'extrait, pris sur une copie défectueuse, semble au premier abord très-obscur. — C'est une charte datée de 1142, par laquelle Alain, évêque de Rennes, confirme à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers la possession de divers revenus ecclésiastiques qui lui ont été donnés précédemment, et dès le temps de l'évêque Hamelin, par certains chevaliers, dans une des églises du diocèse de Rennes. Mais l'extrait des Blancs-Manteaux, pris sur une copie évidemment défectueuse, ne nomme point cette église, mais il dit seulement que les biens ainsi confirmés consistaient en dîmes, ainsi que dans la moitié des offrandes faites dans l'église en question, à cinq fêtes de l'année, savoir : Noël, Pâques, la Toussaint, la Purification « et la » fête de saint Melaine, en l'honneur duquel est fondée ladite » église ². » — Or, l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers — cela est certain — n'a jamais eu de biens ou de droits que dans trois paroisses du diocèse de Rennes, savoir : la Celle Guerchoise, dédiée à saint Martin ; Chelun, à saint Pierre, et Domalain, à saint Melaine. L'indication de ce patronage désigne donc incontestablement cette dernière paroisse. Voilà donc la preuve directe qu'elle existait dès la première moitié du XII^e siècle, et il y a lieu d'espérer que des recherches, entreprises dans les titres de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, permettraient de remonter encore plus haut, au moins jusqu'à l'origine première des donations faites à cette abbaye en cette paroisse.

¹ « In parrochia de Cella Guirchiensi et in *Dono Alano*. » (Tit. de S.-Aubin d'Angers, *Coll. des Bl.-Mx.*, vol. 45, p. 468.) — L'*encis* « était le meurtre d'un enfant dont une femme était enceinte, ou le meurtre de la mère causé par les coups qu'on lui avait donnés. » (Guérard, *Cartul. de S.-Père de Chartres*, Prologomènes, § 112.) Quant à la *voierie*, ce mot semble désigner en Bretagne le droit de poursuivre et de réprimer les crimes contre les personnes et les propriétés.

² « Et medietatem oblationum quinque festivitatum in eadem ecclesia, scilicet Nativitatis Domini et Purificationis Beate Mariæ, Paschæ, Omnium Sanctorum, et Beati Melanii in cuius honore predicta ecclesia fundatur. » Tit. de S.-Aubin d'Angers, *Bl.-Mx.*, vol. 45, p. 468.)

A défaut de renseignements historiques plus complets, la recherche étymologique peut ici présenter quelque intérêt.

Dans les actes de 1240 et de 1265, Domalain est appelé « *parrochia de Domno* ou *de Donno Alano*. » Si cette paroisse avait pour patron saint Alain, cette traduction latine donnerait la vraie signification du nom ; car, dans la formation des noms de lieu empruntés aux noms de saint, l'usage a quelquefois remplacé le titre ordinaire de sainteté, *sanctus*, par *dominus*, *domnus* ou *donnus*, en français *dam* ou *dom* : de là, par exemple, à trois lieues de Fougères, *Dompierre* du Chemin, paroisse dédiée à saint Pierre ¹. Mais Domalain n'ayant jamais eu d'autre patron que saint Melaine, *Domnus Alanus* n'est rien qu'un calque littéral de la forme française, on plutôt la traduction d'un calembour (Dom-Alain) tiré de cette forme.

Toutefois, ce calembour pourrait bien nous mettre sur la voie de la vraie étymologie. *Melanius*, en effet, mis en français, peut tout aussi bien donner *Melain* que *Melaine* ; ces deux formes ont dû coexister. Dès lors remplaçant (comme dans Dompierre) le titre de *Saint* par celui de *Dom*, il s'ensuit qu'une paroisse dédiée à saint Melaine a très-bien pu s'appeler *Dom-Melain* et devenir, par une légère altération, *Dommalain*.

Si l'on rejette cette explication, si l'on tient à rechercher l'origine de ce nom dans les dialectes celtiques, on trouvera dans le breton de Galles *dwfn* ou *doufn*, en bas-breton *doun*, qui veut dire profond, et encore dans le gallois *magl*, diminutif *maglen*, contrée, région, portion d'un pays, canton ², — soit *Doun-maglen*, canton profond, d'où l'on passe, par une double élision fort usitée, à *Doumalen*, puis par une faible contraction à *Domalen* ou *Domalain*. Mais pourquoi ce nom de « canton *profond* ? » Sans doute, à cause de cette grande vallée de la Seiche et de Carcraon, qui occupe une bonne partie du territoire de Domalain. Toutefois, je préfère pour ma part l'autre explication.

¹ Voyez aussi M. Jules Quicherat, *De la Formation française des Noms de lieu* (Paris, 1870, p. 70.)

² Owen Pughe, *Welsh Dictionary*, I, 482, et II, 320. « *Magl*, s. f. — a portion of land. *Maglen*, diminut. (*magl*). »

Mais, dans un cas comme dans l'autre, ce qui reste acquis, c'est que la forme latine du XIII^e siècle, *Domnus Alanus*, n'est qu'une traduction *après coup* de la forme française, dont elle ne peut dès lors aucunement expliquer l'origine.

CHARTES INÉDITES

1142. — « Ego Alanus, Dei gratia Redonensis episcopus, concessi (monachis S. Albini Andegavensis) decimas . . . quas quidam milites, qui eas hæreditario jure possidebant, eis concesserunt, archidiaconorum meorum et capituli nostri assensu, et medietatem oblationum quinque festivitatum in eadem ecclesia, scilicet Nativitatis Domini, et Purificationis Beatæ Mariæ, Paschæ, Omnium Sanctorum, et Beati Melanii in cujus honore predicta ecclesia fundatur. Sed quia hoc donum a tempore venerabilis prædecessoris nostri Hamelini, quamvis non ita manifeste, factum fuerat, etc. Actum Redonis (in) camera nostra, anno ab Incarnatione Domini M. C. XL. II. etc. » (Tit. de S.-Aubin d'Angers, *Coll. des Bl.-M^x*, vol. 45, p. 468).

1265. — « Universis etc. . . nobilis dominus Guillelmus de Guircheia et de Poenceio, miles. Noveritis quod nos concedimus monachis Sancti Albini et prioratui de Cella Guirchiensi omnem villicariam et omnem jurisdictionem et districtum quos habebamus in elemosinis quas possident in parochia de Cella Guirch. et (in) Dono Alano etc., excepta villicaria seu jurisdictione trium delictorum, videlicet raptus, murtri et *encim*, etc. Anno Domini M. CC. LXV. » (Tit. de S.-Aubin d'Angers, *Bl.-M^x*, vol. 45, p. 468.)

VIII. — VERGEAL.

La paroisse de Vergeal figure, comme celle de Domalain, dans l'acte du mois de janvier 1240, par lequel Geoffroi de Pouancé, sire de la Guerche, constitue la dot de sa fille Thomase en la mariant à André III de Vitré ¹.

En 1210, André II de Vitré, père d'André III, avant de partir pour la croisade contre les Albigeois, fit son testament, dont le texte n'est pas venu jusqu'à nous, mais dont Le Baud, dans ses *Chroniques de Vitré*, nous a conservé une analyse qui semble très-consciencieuse. On y voit entre autres choses que, par cet acte, « le dit monseigneur André bailla par nom de douaire à Luce Painel, » sa femme, la vicomté de Bays, Cornillé, Torcé, *Vergeal*, Estrelles, » Argentré et Fercé avecques le manoir et la forest ². »

C'est la plus ancienne mention que j'aie trouvée de Vergeal dans les actes authentiques venus jusqu'à nous. Je n'en suis pas moins convaincu que cette paroisse existait longtemps avant 1210, et probablement dès le ^xe siècle; j'espère même qu'en en trouvera la preuve dans quelque texte encore inconnu.

En attendant, disons quelques mots du nom lui-même et de sa signification.

Dans l'acte de 1240, rappelé au commencement de cet article, c'est *parrochia de Verial* ou *Verjal*. Mais, cent ans plus tard, un acte latin de 1340, publié par D. Morice, donne à cette paroisse le nom drôlatique d'*ecclesia de Viridi Gallo* ³: traduction bizarre, extravagante, qui ne traduit même pas le nom français, mais un calembour par à peu près fabriqué sur ce nom (*Vert-gal* pour

¹ « In burgis et parrochiis de Bays, de Verjal, de Donno Alano » etc. (D. Morice, *Preuves*, I, 917).

² *Chroniques de Vitré*, chap. 38, vers la fin.

³ Cet acte a du moins le mérite de nous faire connaître le nom du recteur de Vergeal, qui en 1340 s'appelait Mathieu de Monterfil : on y voit en effet Henri du Bois, récemment élu évêque de Dol par le chapitre de cette église, accepter cette élection « presentibus venerabilibus et discretis viris magistro Guillelmo Matthei, canonico Macloviensi, Mattheo de Monterfil, rectore ecclesie de Viridi Gallo Rhedonsis diocesis, » etc. (D. Morice, *Pr.*, I, 1405.)

Vergeal), et de laquelle par conséquent il n'y a aucunement lieu de tenir compte.

Reste le nom lui-même qui, d'ailleurs, écrit *Verjal* ou *Vergeal*, se prononce exactement de la même façon, toujours en deux syllabes (*Ver-geal*) et jamais en trois (*Ver-gé-al*), en dépit de l'orthographe administrative, qui depuis quelque temps s'est avisée, on ne sait pourquoi, de planter sur le second *e* un accent aigu, qui non-seulement n'a aucune raison d'être, mais présente encore l'inconvénient d'attribuer au nom une prononciation fautive et vicieuse.

Pour expliquer *Vergeal* ou *Verjal*, la langue gaélique offre une étymologie très-séduisante au premier coup d'œil : *uir*, terre, sol, poussière; *geal*, blanc¹. Malheureusement, la couleur générale du sol de cette paroisse ne semble pas confirmer cette interprétation. — Mais dans le breton de Galles on trouve *gwyr*, frais, verdoyant (prononcez *gwer* ou *guër*), et *ial* ou *jal*, beau lieu, beau site, beau pays²; d'où *Gwer-ial* ou *Ver-jal*, beau pays verdoyant, — excellente définition de ce pays de *Vergeal*, où la verdure, soit en arbres, soit en herbages, déborde partout, partout drue, fraîche, opulente.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

¹ « *Uir*, s. f. — Solum, pulvis, terra. » (*Gaëlic dictionary of Highland Society*, II, p. 240). « *Geal*, adj. — Albus, candidus » (*Ibid.*, I, 474).

² « *Jal*, s. f. — A clear, or open space; a fair, or open region » (Owen Pughe, *Welsh dictionary*, II, 251). « *Gwyr*, adj. — That is pure; fresh; lively; vigorous; luxuriant; verdant. » (*Id. Ibid.*, II, 204).

NOS VAINQUEURS

Qu'est devenue cette candide et rêveuse Allemagne que, depuis le célèbre livre de M^{me} de Staël, il était de mode, chez nos littérateurs et nos philosophes, de nous peindre sous de si poétiques couleurs, qu'on nous disait tout entière vouée aux œuvres de l'imagination et de l'esprit, tantôt absorbée dans les abstractions de sa philosophie nuageuse ou scrutant patiemment les arcanes de la science ; tantôt s'en allant à deux errer au bord de ses beaux fleuves, une fleur de *wergiss-mein-nicht* à la main, l'œil perdu dans l'azur, et chantant quelque doux *lied* de Schubert, de Schumann ou de Mozart ! La blonde rêveuse s'est révélée tout à coup Mègère altérée de sang ; le canon Krupp et le fusil Dreyse ont remplacé, dans sa main, le bleu *wergiss-mein-nicht* ; ses amoureux *lieder* sont des chants de guerre et de mort, et ce sont nos fleuves qui la voient, non plus promener ses tendres rêveries, mais couvrir leurs rivages de ruines et rougir leurs eaux de sang français !

Gretchen elle-même, ce type légendaire de grâce naïve, de charme pudique, de douceur, la sentimentale Gretchen n'est plus qu'une harpie cruelle et cupide, qui, dans ses lettres d'amour, soupire après le bombardement et le pillage de Paris, et recommande tendrement à son bien-aimé de voler à son intention, dans quelque boutique de bijoutier, « une paire de boucles d'oreilles en souvenir de la guerre ! ¹ »

¹ Lettre signée Marguerite Schneider et trouvée sur le corps du soldat Jean Dietrich, tué sous Paris.

Ce peuple de philosophes, de poètes et de savants ; ces pédants psychologues, idéologues, anthropologues, archéologues, ethnologues et pédagogues, se sont transformés du jour au lendemain en une horde sanguinaire et pillarde. Ces rêveurs se sont montrés, soudain, positifs, nets et froids comme un chiffre. Ces paisibles universités étaient des camps, ces académies débonnaires, autant de casernes intellectuelles, d'arsenaux où se tramait de longue main et sourdement, comme un complot, une formidable invasion. Pendant que s'aiguisaient les baïonnettes et les épées, que se fabriquaient par millions les fusils à aiguille et se fondaient par milliers les canons Krupp, historiens, ethnologues et philosophes écrivaient leurs livres, prononçaient leurs discours, où ils démontraient fort savamment l'excellence de la noble race germanique sur toutes les autres, l'infériorité géniale de la race franco-latine, son irrémédiable décadence et son prochain asservissement à la grande Allemagne, future dominatrice du monde. Inutile d'ajouter que fusils, canons, livres, discours, étaient surtout prussiens. C'est la Prusse qui a ourdi le complot, avec la persévérante patience d'une rancune longtemps couvée, avec une puissance de moyens égale à sa haineuse envie. C'est la Prusse qui, au nom de la science, de l'histoire, de l'ethnologie, revendique pour l'Allemagne cette prééminence nouvelle, et a pris la tête du mouvement national.

Or, n'en déplaise aux savants docteurs de Berlin, de Tubingue et de Göttingue, il se trouve que la Prusse proprement dite n'est pas *allemande* ! L'histoire et l'ethnologie qu'ils invoquent, avec ce luxe de science dont ils ont seuls le secret, démontrent précisément que les éléments primordiaux constituant le peuple borusse, les ancêtres des Prussiens modernes, étaient surtout finnois-mogols et en partie slaves, mais nullement germaniques. M. de Bismark lui-même, ce hautain revendicateur de la « grande patrie allemande », descendrait d'un chef de tribu slave. Et, à y regarder de près, n'y a-t-il pas en effet dans ce caractère prussien, si cauteleux et si dur, quelque chose de l'astuce et de la cruauté orientales ? Ces sanglants excès, cette rapine effrénée, qui depuis six mois désolent la France et épouvantent le monde civilisé, ne rappellent-ils pas les exploits des

hordes mogoles d'Attila et de Gen-gis-khan, pères ethnologiques de Guillaume et de ses hobereaux ? — Toutefois Attila avait encore quelque chose d'humain dans le cœur et consentait à se laisser fléchir. La bergère Geneviève préserva Paris de ses fureurs, l'évêque Aignan protégea Orléans, contre le pillage de ses bandes, et le pape Léon, par sa seule parole, l'arrêtant aux portes de Mantoue, sauva Rome, et du même coup peut-être la civilisation et la chrétienté. Attila n'était qu'un barbare ignorant. Son fils et successeur Guillaume est un barbare frotté de sanscrit, de philologie, de psychologie, d'idéologie ; verni d'exégèse ; hégélien, fichtien, kantiste, schellingien ; expert dans les arcanes « du moi et du non-moi », « du relatif et de l'absolu », de « l'identité des contraires », toutes choses inconnues du simple et ignorant roi des Huns ; — un barbare enfin, savant et lettré, le pire des barbares. Aussi, voyez la différence ! Ce Paris qu'Attila avait épargné, Guillaume le bombarde ; cette ville d'Orléans à côté de laquelle le barbare illettré a passé sans la livrer au pillage, le barbare civilisé la crible d'obus et l'écrase de millions d'impôt, pillage en bloc méthodique et savant. Mantoue et Rome, qui échappèrent aux excès de l'ignorant, assez faible pour céder, lui, le farouche païen, aux prières d'un pape, — le philosophe ne demanderait pas mieux que de les bombarder à leur tour et de les réquisitionner un peu, et les supplications d'un Pie IX ne pourraient rien sur son cœur bronzé par la psychologie et l'ethnologie. Une autre Geneviève, armée de son inoffensive quenouille, aurait surgi pour défendre Paris : les modernes Huns l'auraient fusillée comme n'appartenant pas à « un corps régulier. » Attila respecta saint Aignan : le neveu de Guillaume vient de condamner à la prison, n'osant sans doute le condamner à mort, son successeur, l'héroïque et glorieux évêque patriote Dupanloup, coupable d'avoir osé plaider la cause de ses malheureux diocésains, ruinés par les exactions journalières d'un impitoyable ennemi.

Barbare pour barbare, je préfère Attila. Chez lui, du moins, la cruauté n'était qu'intermittente ; à jeun, et, dans certains moments, les bons côtés du cœur pouvaient prendre le dessus ; il se montrait, à ses heures, accessible à la pitié. Rien de pareil chez ses

successeurs : Guillaume, Bismark, de Moltke, cela n'a plus rien d'humain, c'est une impersonnalité, un système, une théorie scientifique, rigide, froide, impassible, inexorable. Stratégie, manœuvres d'armées, discipline, réquisitions, pillage, incendies, fusillades, bombardement : ils ont réduit la guerre, et quelle guerre ! en théorèmes géométriques, combinés, réglés, d'une inflexible précision. Du fond de son cabinet, un vieux mathématicien à face d'eunuque, au visage glabre et osseux, penché, le compas à la main, sur une carte topographique, fait mouvoir à la minute, par le télégraphe, à cinquante, cent, deux cents lieues de distance, un million d'hommes, colossal automate dont il joue à sa guise, dont il tire les fils (j'allais dire les ficelles), suivant ses combinaisons de géomètre. Et cela marche, va, vient, tue, pille, fusille, bombarde, comme ferait une machine savamment montée. C'en est une en effet, et la plus formidable machine de ruine et de mort que le monde ait jamais vue, formidable par le nombre, par son armement, le plus perfectionné et le plus meurtrier qui figura jusqu'ici sur un champ de bataille ; formidable par la savante combinaison de ses rouages et son merveilleux organisme,

C'est contre ce lourd, pédantesque, mais puissant automatisme qu'est venue se briser, hélas ! l'héroïque *furie française*, tout étourdie de ses défaites successives, si nouvelles pour elle, si désastreuses pour nous ! C'est le triomphe de la mécanique sur l'âme humaine. La machine prussienne-allemande, elle ne se pique pas d'héroïsme (une machine ne saurait être héroïque), ni de valeur chevaleresque. Chez elle, tout est méthode, ruse, calcul. Le soldat allemand se cache, se met à l'affût derrière un arbre, un mur, une pierre, un fossé ; se creuse des trous, se terre, comme un lapin ; se couche à plat ventre et restera là un jour entier, immobile, inerte, invisible, guettant de l'œil, seule partie de sa machinale personne qui vive et remue. A la fois loup et renard, il marche surtout la nuit, sans bruit, en silence, sous le discret et obscur couvert des forêts, surprend son adversaire toujours imprudent et inattentif, le fusille de loin sans se découvrir et, toujours invisible et à l'abri de ses coups, le foudroie de son artillerie à longue portée. Il arrivera ainsi, de bois en bois, de Berlin jusqu'à Paris ; et, comme il semble que la fortune et la nature prennent à tâche d'aider de concert au succès

de ses calculs, il se trouvera que, tout à l'entour de Paris, un cercle quasi ininterrompu de bois et de forêts lui offrira en abondance, pour assiéger la grande capitale, ces impénétrables tanières si chères à ses habitudes de fauve. Aussi ai-je entendu plus d'un défenseur de Paris déclarer, après cinq mois de siège, qu'il n'avait jamais réussi à apercevoir le visage d'un soldat prussien !

Tactique à la fois de ruse et de calcul, savante et sauvage, d'ingénieur et de Peau-Rouge, de pièges, d'embuscades, rarement de batailles rangées, en-rase campagne, à poitrine découverte ; — tactique de Mobicans polytechniciens.

Ce ne sont pas ces Bas-de-Cuir psychologues qui commettront jamais ces sublimes folies qui s'appellent la charge des cuirassiers de Reischoffen, ou la charge, non moins héroïque, à la baïonnette, des Zouaves pontificaux à la bataille de Patay. Ces choses-là font hausser les épaules aux stratégestes calculateurs berlinois. Mais d'où vient que les victoires prussiennes, si méthodiquement gagnées, laissent froid comme un problème d'algèbre correctement résolu, tandis que l'héroïque défaite d'un Mac-Mahon ou d'un Chanzy émeut et passionne ? Cela ne viendrait-il pas de ce que, d'un côté, on ne voit que le jeu savant d'une machine, et que, de l'autre, on sent l'homme ?

Les voyageurs ont remarqué que dans certaines langues sauvages il n'existe aucun mot équivalant à celui d'*honneur*. On peut dire que la langue allemande, pourtant la plus riche de l'Europe, présente la même lacune. Tout au moins l'honneur prussien ne ressemble-t-il pas plus à l'honneur français, que la valeur prussienne à la valeur française. Il ne s'est peut-être pas livré un seul combat sous Paris, sans que se soit produit cet incident caractéristique : quand la mêlée devenait trop chaude et le danger trop pressant, on voyait le premier rang des soldats allemands lever la crosse en l'air et demander à se rendre ; puis, quand les nôtres sans défiance approchaient pour recevoir les prisonniers, le deuxième et le troisième rang ennemi les fusillaient à bout portant. Exaspérés de cette félonie qui, tant de fois renouvelée, trompait toujours leur trop généreuse pitié, nos soldats se ruaient furieux sur ces traîtres et ne faisaient plus de quartier. Le 2 décembre, à Epinay, la terrible

hache d'abordage de nos marins fit ainsi un effrayant massacre de Bavaois, car les alliés des Prussiens leur empruntent volontiers leurs procédés et se sont montrés leurs dignes rivaux. Le 29 novembre, au combat de l'Hay, prélude des deux grandes batailles sur la Marne, un détachement allemand arbore le drapeau blanc. L'officier français, un capitaine, si je ne me trompe, d'un bataillon de braves mobiles bretons du Finistère, — lesquels, par parenthèse, comme faisaient jadis les Vendéens, quittèrent ce jour-là leurs chaussures pour mieux courir au feu — se présente, suivi de quelques hommes seulement, à la barricade prussienne (car, encore une fois, les Allemands se battent toujours abrités derrière quelque chose). L'officier allemand le déclare prisonnier, lui et ses hommes, eux qui étaient venus, sur la foi du drapeau parlementaire, convaincus que c'étaient, au contraire, les Prussiens qui voulaient se rendre ! Ils s'échappèrent à grand'peine, poursuivis par une fusillade meurtrière.

Voilà les deux honneurs, et voilà les deux nations : ces seuls faits suffisent à les caractériser. Ce qui pour nous est trahison et déloyauté, les Prussiens l'appellent stratagème, ruse de guerre. Ruse de guerre encore, le drapeau de la Convention de Genève arboré sur des poudrières et des convois de munitions. Et tant d'autres faits analogues, tel encore que M. de Moltke, au rapport d'un témoin oculaire, assistant et président à l'un des combats sous Châtillon, protégé, lui général en chef, du brassard blanc à croix rouge des ambulances. Voilà une protection à laquelle n'auraient jamais songé à recourir Trochu, Ducrot ou Vinoy.

Un autre caractère de cette guerre terrible qui la déshonorerait jamais, ainsi que le peuple qui nous la fait, c'est ce vaste espionnage qui la prépara. — Ce sera sans doute la première fois que le monde aura assisté à ce fait monstrueux d'un peuple se faisant l'espion d'un autre pour le mieux ruiner et égorger, s'installant chez lui par centaines de mille, envahissant toutes les carrières, toutes les positions, depuis la plus infime jusqu'à la plus élevée, depuis l'égotier et le balayeur des rues, jusqu'au banquier millionnaire.

Commis dans les administrations publiques ou privées, ouvrier de toutes professions, négociant en tous genres, propriétaire, châtelain, employé de maisons de commerce, garçon de ferme, de café ou de brasserie, domestique dans les familles, se dispersant enfin sur toute la surface du pays, s'insinuant partout, et partout accueilli en ami, en frère; profitant de cette imprudente confiance pour noter tout, étudier tout à loisir, se rendre compte des lieux et des gens, de nos ressources publiques et privées.

La France, elle, toujours bonne, généreuse, hospitalière, et aussi, hélas! légère, insoucieuse, ignorante, accueillait tous ces étrangers avec sa bonne grâce traditionnelle. De préférence même à ses propres nationaux, — car nous sommes ainsi faits que nous poussons jusqu'à la manie, jusqu'à la *mode*, pour tout dire, l'hospitalité en faveur de ce qui est étranger, hommes et choses, — elle les plaçait dans ses usines, dans ses chemins de fer, dans ses banques, à commencer par la Banque de France! Si bien que, l'invasion venue, les envahisseurs se sont partout retrouvés comme chez eux. Mais comment, avec notre caractère confiant et loyal, soupçonner d'aussi perfides calculs? Ces Allemands, d'ailleurs, étaient de si bonnes gens, si zélés, si obséquieux! La « bonhomie allemande » n'était-elle pas passée à l'état d'axiome, quasi de proverbe! Il subsistait bien encore, dans quelque recoin de la mémoire, un souvenir des deux invasions de 1814 et de 1815, et des excès de tout genre qui les avaient signalées. Mais la France ne sait pas haïr longtemps; ses rancunes se fondent vite à la douce chaleur de sa bienveillance native.

Pendant que la France oubliait, la Prusse, elle, se souvenait toujours; et de quoi? — que sais-je? de Louvois et de l'incendie du Palatinat, de toutes les querelles qui divisèrent jadis l'Empire et le royaume de France, d'Iéna surtout et de Napoléon entrant à Berlin (car le second empire nous fait payer le premier). Que dis-je? au rapport d'Henri Heine, — cet Allemand si Français, qui, mieux que Wieland, mérita, par son esprit, d'être appelé le Voltaire germanique, et qui, par aversion pour ses compatriotes, qu'il avait trop appris à connaître et à apprécier, s'appelait plaisamment lui-même « Prussien libéré, » — la Prusse se souvenait, pour la venger à l'occasion, de la mort d'un certain Conrad, tué je ne sais où et je ne sais comment,

en plein XIII^e siècle, au temps de saint Louis ! Tant les haines et les rancunes s'éternisent dans ces têtes carrées, froidement passionnées ! La double revanche de la Prusse en 1814 et en 1815, et on sait si elle fut féroce ! ne lui suffisait pas. Elle ne tendait à rien moins qu'à nous anéantir, à nous exterminer comme nation. Sa haineuse jalousie ne pouvait se satisfaire à moins. Tandis que la France ouvrait à sa voisine sa main et sa porte, la douce, la rêveuse, la patriarcale Allemagne aiguisait dans l'ombre un couteau.

L'imprévoyante connivence de notre gouvernement ne servit pas peu au succès de ses projets contr nous. Qui ne se rappelle cette incroyable série de paroles et de faits, cette prodigieuse lettre d'un souverain français estimant la Prusse « mal délimitée » et l'invitant complaisamment à s'agrandir ; cette non moins prodigieuse circulaire de M. de la Valette, déclarant que tout était pour le mieux dans la plus grande des Prusses possible ; ces théories sophistiquées des « grandes agglomérations » et des « nationalités », redoutables machines de despotisme et de conquêtes, aux mains des forts pour l'écrasement des faibles ; toute cette politique enfin, à la fois sentimentale et astucieuse, dont les finasseries se trouvèrent si inopinément déjouées par la rude main d'un homme d'Etat audacieux et sans scrupules ? — Etrange ironie ! c'est au nom du principe des nationalités que la Prusse qui, par ses origines, n'est pas allemande, revendique à son profit l'unification de l'Allemagne, et chasse de cette même Allemagne quinze millions d'Allemands de l'archiduché d'Autriche ! De même en Italie : ce sont les Piémontais, nullement Italiens d'origine, mais Gaulois cisalpins, qui entreprennent, au nom du même principe des nationalités, la conquête et l'unification de l'Italie. De part et d'autre, d'ailleurs, mêmes procédés, même violence, même brutalité, même fourberie, même politique sans scrupule. Victor-Emmanuel est le digne frère de Guillaume, à la bigoterie piétiste près (on sait que le « galant homme » ne se pique pas même de dévotion), et M. de Cavour était déjà en 1859 un Bismark fort réussi. Les Piémontais sont les Prussiens de l'Italie, comme les Prussiens sont les Piémontais de l'Allemagne. Et, à y regarder de près, il y a dans le caractère des deux

peuples plus d'un point de ressemblance : dureté naturelle, astuce, âpreté au gain d'argent ou de territoire, remarquable aptitude aux choses de la guerre. La dynastie de Savoie et la dynastie des Hohenzollern ont été la digne personnification de leurs pays respectifs, par leur traditionnelle ambition, aussi ardente que peu scrupuleuse sur les moyens de réussir.

Autre fait non moins étrange : cette France que les ethnologues prussiens condamnent dédaigneusement à une fin prochaine, attaquent par la science et par les armes, et veulent anéantir au nom de la prééminence de la « grande Allemagne, » et comme appartenant au tronc pourri des races latines ; cette France se trouve être ethnologiquement, par les origines de son double élément franc et gaulois, beaucoup plus vraiment allemande que la Prusse ! La belle chose que la science se faisant sophisme au service d'une ambition sans frein ! — Voilà pour les « nationalités. »

Quant à cet autre fameux « principe » des « grandes agglomérations, » si pompeusement prôné par nos aveugles gouvernants, il est, hélas ! en train de se pratiquer sur la plus vaste échelle au profit des seules agglomérations italienne et prussienne, au détriment de notre pauvre France abaissée et démembrée !

Un jour, enfin, l'édifice de la haine prussienne se trouva achevé. Sur tout son vaste réseau, l'espionnage avait préparé les voies. La stratégie avait dressé le plan de l'invasion étape par étape. La topographie en avait tracé la carte, si minutieusement détaillée que tout y était prévu : routes, chemins, sentiers, villages, hameaux, maisons isolées, champ par champ, arbre par arbre ; documents plus redoutables que le canon et le fusil à aiguille, et qui ont si puissamment contribué à nos défaites qu'on a pu dire, avec toute raison, que les Prussiens nous ont vaincus moins par la supériorité de leur artillerie que par la géographie. Armés de ces cartes, multipliées par la photographie à des millions d'exemplaires, officiers, sous-officiers ou même simples soldats allemands, allaient se trouver partout comme chez eux, à ce point qu'il leur arrivera plus d'une fois de remettre dans leur chemin des gens du pays égarés !

Et cela, pendant que, chez nous, on voyait des généraux, pour entrer en campagne, acheter chez le libraire du coin une grossière carte d'école primaire à dix sous ! N'allions-nous pas voir l'armée de Mac-Mahon préparant le désastre de Sedan par ses marches et ses contre-marches, s'égarant dans l'Argonne comme elle eût fait au milieu d'une forêt inconnue de l'Afrique centrale, mettant huit jours à faire vingt-cinq lieues, demandant le chemin conduisant à un village qui se trouvait être celui-là même où elle était, — comme si elle eût pris à tâche de donner à l'ennemi le temps d'arriver pour la cerner ? Et même, sous Paris, n'avons-nous pas vu certains généraux ne sachant, pour attaquer telle position, quelle route prendre, en dépit des belles cartes de notre état-major, lesquelles, il est vrai, longtemps sans rivales, sont fort dépassées et se trouvent en retard de trente années pour certaines parties de notre territoire ?

Pareil à une araignée au milieu de sa toile, longuement et savamment tissée, M. de Bismark guettait le moment où il pourrait saisir sa proie. Il la savait inattentive, non préparée ; il la savait aussi, hélas ! (pourquoi ne pas l'avouer ?) irréfléchie, ignorante des ressources d'autrui et des siennes propres, infatuée d'elle-même, susceptible, prompt à se piquer et à porter la main à son épée, sans regarder à quel ennemi elle a affaire. Ignorance et défauts, sur lesquels le Machiavel prussien a su spéculer avec une habileté perfide.

Rien n'était prêt chez nous : tout était prêt chez eux. Restait une dernière et suprême habileté : nous amener à leur déclarer la guerre, cette guerre qu'ils désiraient ardemment, qu'ils avaient préparée avec un si formidable appareil, et à laquelle nous ne songions nullement la veille encore ! Cette habileté, M. de Bismark l'eut, grâce à ses machinations méphistophéliques et au fatal aveuglement de nos gouvernants. Pour en arriver là, il lui fallait des complices : il en trouva.

Démon tentateur, tour à tour, il transporta sur les Alpes le roi Victor-Emmanuel, et sur les Pyrénées l'aventurier Prim, montrant à l'un la Savoie, berceau de sa race, à reconquérir ; à l'autre, nos

départements du Midi à annexer à l'Espagne. Déjà, dit-on, notre reconnaissant obligé, le roi « galant homme », prêtait une oreille complaisante aux suggestions du Méphistophélès prussien, lequel avait sans peine gagné à ses plans ce Cialdini qui avait si glorieusement, à vingt contre un, versé le sang français à Castelfidardo : le général Lamarmora, plus honnête, rappela son maître à la pudeur. Prim fut moins scrupuleux. Alors surgit soudain, comme d'une boîte à surprise — la boîte de Pandore ! cette fatale candidature Hohenzollern, qui allait déchaîner sur le monde tant de calamités ! On sait comment une politique funeste, acclamée par ses ordinaires complaisants, se hâta de tomber étourdiment dans le piège qui lui était tendu. Ces mêmes hommes, qui avaient applaudi à la paix à tout prix en 1866, alors seulement que la guerre eût été opportune, applaudissaient en 1870 à la guerre, alors que nous allions être seuls à la soutenir, et que nous n'avions que 339,000 soldats (chiffre officiel du récent plébiscite) à opposer à 4 million et demi ! Il suffisait d'avoir quelque connaissance des lieux, des hommes et des choses, pour trembler à la pensée de revers possibles et de leurs résultats, pour prévoir que la France allait s'engager là dans l'une des plus terribles aventures qu'elle eût jamais courues !

Les avertissements n'avaient cependant pas manqué. Non que nos diplomates eussent deviné quoi que ce fût de ce qui se passait autour d'eux : on sait que leur spécialité, fort opulemment rétribuée et fort justement récompensée en outre par des titres de comte, était de ne rien voir, de ne rien soupçonner des trames qui se nouaient sous leurs yeux. Mais, sans parler de la clairvoyance si étonnamment prophétique de M. Thiers qui, dix années durant, depuis cette funeste aventure d'Italie, cause première de tout le mal, ne cessa, inutile Cassandre, d'avertir le gouvernement impérial de ses fautes et d'en prédire les conséquences ; — que dire de ces rapports officiels, si lumineux, si précis, si douloureusement prophétiques aussi, que M. le colonel Stoffel, notre attaché militaire à l'ambassade de France, adressait de Berlin, dès 1869, à nos gouvernants, et dans lesquels ce juge si compétent, frappé, effrayé des préparatifs militaires que la Prusse ne cessait d'accumuler en armes

et en hommes, pendant que la France s'endormait dans une insoucieuse et fatale inertie, jetait le cri d'alarme avec une si patriotique angoisse ! — On nous a conté, d'autre part, et de source sûre, qu'un diplomate étranger, le mieux en position d'être exactement renseigné, avait, quelques jours avant la déclaration de guerre, représenté à l'empereur Napoléon III qu'il savait la Prusse toute prête à engager la lutte, et disposée à mettre sur pied en deux semaines 1,400,000 soldats ! A quel homme d'Etat d'ailleurs, je dirais volontiers à quel enfant, était-il permis d'ignorer la redoutable organisation militaire prussienne, depuis surtout que Sadowa en avait révélé les foudroyants effets, et que son application au reste de l'Allemagne en avait doublé la puissance ? Ce qu'un enfant devait savoir, nos hommes d'Etat semblaient n'en avoir pas soupçon.

Ce fut dans de telles conditions, avec la certitude d'avoir à lutter un contre quatre, que la guerre fut déclarée, et on se rappelle au milieu de quelles folles et délirantes acclamations ! Pour être juste et faire la part de chacun, ajoutons qu'une partie de l'opinion publique et de la presse, aussi légère qu'ignorante, se fit la complice et, jusqu'à un certain point, l'instigatrice du mouvement. Il est vrai qu'un maréchal de France avait solennellement déclaré que nous étions prêts, et si bien prêts que, dût la guerre durer un an, l'armée française n'aurait pas besoin d'un simple « bouton de guêtre ! » Ce « bouton de guêtre » restera comme un monument de l'ineptie humaine. En réalité, le désarroi allait être partout : nos arsenaux étaient vides ; nos places fortes de l'Est, boulevards de notre indépendance nationale, bases de nos futures opérations, n'avaient ni munitions, ni vivres ! Metz n'avait pas un biscuit ! Supposez six mois de vivres dans cette place d'une importance si capitale, et la France était sauvée ! Une telle imprévoyance, entraînant la défaite et la ruine d'un grand pays, n'est-ce pas un crime de lèse-patrie ? L'histoire se refusera à croire à ce comble de la démesure et de l'aveuglement. Parmi ceux, en bien petit nombre, qui, plus calmes et plus froids, se souvenant et réfléchissant, connaissant, pour l'avoir visité, le futur champ de bataille, osaient concevoir des inquiétudes, prévoir des difficultés, craindre la possibilité de

quelques revers pour nos armes, — à qui de nous, à Paris et sans doute ailleurs, n'est-il pas arrivé de s'entendre flétrir de l'épithète de « Prussien ? »

Un affront fait, disait-on, à notre ambassadeur fut l'étincelle qui mit le feu à la chatouilleuse susceptibilité de notre caractère national. Il ne fallait rien moins que l'égorgeant de deux peuples pour laver ce manque de politesse d'un roi ivre envers un diplomate inepte. Encore paraît-il avéré que cette prétendue injure, hautement niée par l'ambassadeur et par le souverain, n'était qu'une impudente invention de ce satanique génie d'un Bismark, qui sut perfidement exploiter son mensonge dans une circulaire célèbre.

Il connaissait bien le caractère français, celui qui osait spéculer par de tels moyens sur sa légèreté, son infatuation, sa susceptibilité ombrageuse et follement chevaleresque, lui — le moins chevaleresque, le plus froidement positif, le plus astucieux des hommes.

Ce fut sur ce malentendu, sur cette ruse grossière, que la France, ou plutôt son gouvernement, aveuglé par un faux point d'honneur, se jeta tête baissée, « le cœur léger, » dans le traquenard que lui tendait le renard prussien.

M. de Bismark en était arrivé à son but : c'était la France qui déclarait la guerre à la Prusse, et l'artificieuse Prusse put se donner, aux yeux de l'Europe prévenue, le faux air de l'innocence persécutée, d'un paisible agneau injustement attaqué par un loup furieux, — elle, la provocatrice réelle, qui allait entrer en lutte armée jusqu'aux dents, et déployer dans cette guerre voulue, prévue et préparée par elle, une puissance de moyens jusque-là sans exemple !

La guerre éclate : — le peuple espion qui, grâce à une confiance imprudemment généreuse, a pu tout à loisir étudier les ressources tant publiques que particulières du peuple son hôte, rentre chez lui à l'appel du chef de cette vaste police secrète internationale, s'arme et revient, implacable ennemi, envahir ce pays qui, pendant des années, l'a nourri de son pain, enrichi de son industrie. Alors

on vit ce spectacle hideux de traîtres guidant les incendiaires et les pillards vers ces mêmes villages, fermes, usines, maisons, établissements, au foyer desquels ils étaient assis naguère encore, et dont ils reconnaissent la trop confiante hospitalité en présidant au sac, à l'incendie de ces villages ou de ces maisons, et parfois même à l'assassinat de leurs habitants. Un corps d'armée envahit un jour la gare de Creil, point central de tout un réseau de voies ferrées : l'officier qui conduit la troupe dispose en un clin d'œil les divers postes dans les différentes parties de la gare, avec une connaissance parfaite des lieux. Il y a quelques semaines à peine, l'officier en question occupait dans l'administration de cette même gare un des principaux emplois. Un autre jeune Prussien se fait naturaliser Français : comme de juste, on se hâte de le nommer conseiller de préfecture à Melun ; — arrive l'invasion, le conseiller espion, subitement disparu, reparaît un beau jour à Melun, mais avec avancement, en uniforme de préfet ; depuis, il administre, à la plus grande satisfaction de M. de Bismark, un département dont il a pu, comme conseiller, connaître tout à son aise les hommes et les choses. Et, ainsi partout : M. de Moltke venant chaque année en villégiature à Saint-Germain, sous prétexte de santé, et comme si la beauté du lieu eût captivé ce taciturne et froid géomètre, en réalité pour étudier les lieux en stratéliste et préparer le plan du futur investissement de ce Paris, dont il pouvait voir la banlieue de la terrasse du pavillon où naquit Louis XIV ; — le baron S. . . , un opulent grand seigneur, ayant des propriétés un peu partout, menant grand train, faisant courir, et tant d'autres : espions encore. — M. de Bismark avait insensiblement enveloppé la France entière de l'espionnage prussien comme d'un filet, en attendant le jour où le sombre et rusé pêcheur pût capturer sa proie.

Si, par un malheur à jamais lamentable, Paris venait à succomber à son tour devant un assaut de vive force, la pauvre grande vaincue, cette ville sans analogue, si largement hospitalière qu'elle est la capitale plutôt du monde que de la France, Paris ne serait-il pas exposé à voir les 70,000 Allemands qu'il nourrissait, il y a quelques mois à peine, et dont il nourrit encore en partie les femmes et les enfants,

présider au pillage de ces maisons, de ces magasins, de ces banques, de ces administrations, si bien connus d'eux, où ils étaient employés à divers titres, de préférence souvent à nos propres nationaux ? Le dédale souterrain de nos 125 lieues d'égouts, cette *Cloaca maxima* parisienne si peu connue et si étonnante pourtant, supérieure au fameux aqueduc de Tarquin, l'une des merveilles encore de la Rome actuelle, — n'a pas un détour que ne sachent par cœur nos ex-égoutiers allemands. Nos usines à gaz ont découvert, dit-on, que certains de leurs employés, ouvriers ou même simples manœuvres, étaient des officiers prussiens. Rapprochez ces usines à gaz et ces égouts, et il ne vous sera pas difficile d'imaginer des mines toutes préparées pour faire sauter Paris au besoin. Il est vrai que, depuis plusieurs mois déjà, le gaz nous fait défaut ; mais la préméditation n'en semble pas moins évidente, et le complot moins habilement ourdi.

Grande et cruelle leçon, dont nous ne profiterons guère, je le crains, grâce à notre légèreté, à notre facile oubli, répugnant à la rancune, et aussi à notre sociabilité native.

Eloquente leçon aussi pour les autres peuples européens ! Qu'ils songent que chaque Allemand qu'ils accueillent est ou peut devenir contre eux un espion redoutable, quand l'effrénée politique d'un Bismark jugera à propos de leur chercher noise, et cela arrivera pour tous un jour ou l'autre, car qui peut se dire à l'abri de ces querelles de Prussien ? Le tablier ou le bourgeron de ce garçon de brasserie, de ce domestique, de cet ouvrier, en apparence inoffensif, cache peut-être un ingénieur, un officier allemand, qui, pour espionner mieux à son aise, a quitté son uniforme pour se cacher sous la livrée d'un valet. Certes, c'est là encore un trait particulier à l'armée allemande, et qui jette un triste jour sur le caractère du peuple tout entier. Dans quelle autre armée d'Europe trouverait-on des officiers consentant à s'abaisser à ce rôle déshonorant, que le patriotisme lui-même est impuissant à excuser ? Cela dénote dans le caractère prussien-allemand : gens du peuple, grands seigneurs, officiers, une basse astuce, un excès de servilisme, qui répugneraient à la dignité et à la loyauté d'un simple soldat français.

Un tel peuple, courbé encore en partie sous le servage féodal, tout entier élevé à la dégradante école d'une discipline militaire inflexible, soumis, surtout en Prusse, au joug de fer de ces hobereaux qui le battent, le souffletent, lui donnent la schlague ; — un tel peuple peut être, comme armée, et est en effet, par ses défauts mêmes, son obéissance passive, sa basse soumission, sa brutalité, sa rapacité, une fort redoutable machine de guerre ; mais, comme peuple, c'est un troupeau tout préparé pour le despotisme césarien. Aussi, obéissant à la logique des choses, les Allemands se préparent-ils à se donner un empereur, un César, un maître unique, qui puisse mieux les pressurer. Le moment est bien choisi, en effet, et l'exemple fort concluant et engageant au lendemain de Sedan ! Nos ennemis n'auront que ce qu'ils méritent, et ce sera là le commencement de notre vengeance.

L'Europe, étonnée, assiste, en plein XIX^e siècle, à un phénomène qu'elle ne croyait plus possible, à la réapparition du Barbare, animé de la même rage destructive que ses ancêtres d'il y a quinze siècles, mais plus fort qu'eux, plus redoutable, armé des engins les plus perfectionnés de la civilisation, ayant discipliné ses hordes et fait de la tactique militaire une mécanique savante. Grattez ce philosophe kantiste ou hégélien, ce linguiste, fût-il un Bopp ou un Pott ; cet historien, fût-ce un Gervinus ou un Mommsen, et vous retrouverez le Borusse, le Teuton, le Goth, le Cimbre ou le Vandale : sous des dehors civilisés, même violence d'instincts, même brutalité d'appétits, même exclusivisme, même étroitesse de patriotisme, de tribu ou de clan ; même basse envie de la supériorité ou de la richesse d'autrui ; même soif de pillage, de conquêtes ; même cruauté.

Ce sont ces philosophes et ces savants qui, plus arriérés peut-être et plus étroits dans leurs vues que le simple peuple, ont allumé chez lui ces ardentes et malsaines convoitises, ces rancunes et ces vengeances, et lui ont prêché cette sanglante croisade, cette guerre

sans merci contre cette France qui, calomniant son propre génie, réservait le plus clair de son admiration pour ces écrivains étrangers !

Combien, en Allemagne, ont été rares les hommes, poètes, philosophes, historiens, écrivains de toute sorte qui, sachant se mettre au-dessus de ces basses rancunes et de ces haines, osant rendre justice à la France et à son rôle dans le monde, — ont pu dire avec Goëthe :

« Je ne haïssais pas les Français... Comment pouvais-je, moi »
 » pour qui la civilisation et la barbarie sont des idées d'une impor-
 » tance exclusive, concevoir de l'antipathie pour une nation qui
 » compte parmi les plus cultivées de l'univers, et à qui je devais
 » une si grande part de mon éducation personnelle ?

Goëthe ajoute :

« En général, la haine nationale offre ce caractère particulier »
 » que vous la trouverez toujours plus intense et plus violente à »
 » mesure que vous descendrez l'échelle intellectuelle ; mais il est »
 » un degré où elle disparaît complètement, où l'on domine en »
 » quelque sorte les nations, où l'on sympathise au bonheur ou à »
 » l'infortune du peuple voisin, comme si c'étaient des compa-
 » triotes ¹. »

Evidemment, en disant cela, le grand poète, qui savait s'élever à cette large et surhumaine impartialité, imitée depuis par Louis Børne et l'illustre historien Léopold Ranke (il est vrai que ni l'un ni l'autre n'étaient prussiens ; ils le seraient aujourd'hui !) ne prévoyait pas les Gervinus, les Mommsen, les Dore et tant d'autres célébrités allemandes contemporaines qui poussent le haineux antagonisme de races jusqu'à se faire, après un demi-siècle de paix, l'écho passionné des gallophobes de 1813, Arndt, Stein, Jahn, Blücher.

« Brûlez Strasbourg, s'écriait en 1815 le féroce Gørres : ne »
 » laissez subsister que la flèche de la cathédrale, pour éterniser la »
 » vengeance des peuples allemands ! »

¹ *Entretiens de Goëthe et d'Eckermann*, trad. Chasles, 264-265.

Reconnaissez-vous le cri du Vandale? Il n'a pas tenu au bon vouloir d'un autre Vandale, Werder, que « la vengeance des peuples allemands ne fût complète : Strasbourg n'est qu'à moitié brûlé, et, s'il reste de la cathédrale autre chose que la flèche, les bombes allemandes, du moins, lui ont infligé pour trois millions de ruines. »

« Toute nation plus forte doit exterminer la nation plus faible. »

— « La force prime le droit. »

Deux axiomes qu'acclameraient des Caraïbes, et qui, après dix-huit siècles de christianisme, viennent d'être posés, l'un par le premier historien de l'Allemagne, l'autre par son premier homme d'Etat. Toute la politique prussienne est là, et aussi toute la « civilisation » prussienne. Principes dignes de cette politique et de cette civilisation « de fer et de sang, » et qu'auraient réprouvés, comme trop barbares, les Germains de Tacite, dont le caractère n'était pas du moins sans quelque générosité.

Mais leurs fils se sont tant civilisés !

Arminius n'était qu'un grossier Barbare, comparé à M. de Bismark, lequel pourtant, qu'il le veuille ou non, est au fond plus barbare qu'Arminius, mais barbare portant paletot et bottes vernies, et posant des axiomes fort barbares, il est vrai.

Ces prétendus chrétiens continuent, plus ou moins consciemment, d'adorer les dieux de leurs ancêtres idolâtres, Thor et Odin, les sanguinaires divinités de la violence brutale et de la guerre. Ils ont ajouté à leur Panthéon Mercure, le dieu de la rapine et du vol.

C'est toujours la horde antique, toute la tribu convoquée par le *heerbann* (ban de guerre), marchant en armes et emmenant femmes et enfants dans des chariots. Il est vrai que, sur ce dernier point, la civilisation a sensiblement amélioré les choses : si des chariots suivent encore les armées allemandes pour recueillir le butin, ils sont le plus souvent remplacés par des wagons, beaucoup plus amples et plus rapides. Le pillage n'y perd rien, tout au contraire. Au lieu du lourd et lent chariot de leurs barbares ancêtres, qui pouvait à grand'peine contenir le butin pris sur quelques particuliers, aujourd'hui, grâce à la vapeur, les Germains civilisés peuvent

emporter du même coup, et dans un seul train de chemin de fer, la dépouille d'un village, d'une ville ! Osez nier encore le progrès, ô sceptiques, l'utilité de la civilisation !

Pour ce qui est des femmes et des enfants, la vieille coutume germaine subsiste également. Les environs de Paris, et il doit en être de même des autres localités envahies, fourmillent de familles allemandes qui, avec cet instinct toujours subsistant de hordes émigrantes, et ce sans-*façon* naïvement brutal et tout germain aussi de s'approprier ce qui ne vous appartient pas, se sont installées comme chez elles dans les maisons et villas abandonnées (et Dieu sait s'il y en a par ces temps cruels !) ou même, dit-on, ont chassé certains habitants pour prendre leur place, en vertu de l'axiome de M. de Bismark. Conformément au même axiome aussi, ces familles que nous envoie la « patriarcale Allemagne » comme spécimen de ses « mœurs pures, » ne se font pas faute de considérer comme leur propriété meubles, linge, argenterie, bijoux, ce qui leur tombe sous la main ; d'emporter ces objets avec elles quand une alerte les force à changer de résidence, ou de les expédier à toute vapeur en Prusse, en Bavière ou en Saxe. Toute la banlieue de Paris, à plusieurs lieues à la ronde, est ainsi livrée en proie aux soldats allemands et à leurs vertueuses sœurs : ce qui échappe à la rapacité des premiers, est patriarcalement pillé par celles-ci. Le faible particulier que la « grande et chaste race allemande » professe pour nos pendules est déjà proverbial, et passera dans l'histoire à l'état de légende.

C'est à croire que la Prusse et ses vassaux n'ont connu jusqu'ici que les coucous en bois de la Forêt-Noire, et qu'ils ne nous font cette guerre féroce que pour se pourvoir d'horloges. Dieu merci, grâce à ce pillage organisé à la prussienne, avec le concours des deux sexes, la « savante Allemagne » n'en sera plus réduite au seul chant de son coucou mécanique pour savoir quelle heure il est.

On raconte même que, par un raffinement de rapacité dont sont seuls capables ces « naïfs rêveurs, » ils confisqueraient purement et simplement leurs denrées à des marchands français de certaines localités, puis installeraient sans façon au comptoir leurs blondes

compagnes, qui revendraient à beaux bénéfices ces mêmes denrées au public et aux marchands dépouillés et évincés ! Il faut appartenir à la « grande et vertueuse Allemagne ; » il faut être, par mission divine, professeur de « civilisation , » pour s'aviser de pousser à ce degré de perfection le vol en partie double.

Ailleurs, les Prussiens, après avoir réquisitionné tous les blés et toutes les farines, se font meuniers, boulangers, et rationnent les populations affamées en leur revendant, sous forme de pain, les céréales qu'ils ont confisquées.

A Nancy, après avoir vidé à leur profit tous les greniers de la ville et des campagnes environnantes, ils font venir des blés d'Allemagne, puis, les blés venus, les font moudre, pétrir, cuire (pour eux seuls, cela va sans dire), et, qui mieux est, PAYER par les habitants ! Versailles vient, disent les journaux, de recevoir, à beaux deniers comptants (on ne saurait payer trop cher de tels enseignements) la même leçon « de civilisation. »

Un corps prussien est cantonné quelque part ; le besoin ou simplement le désir d'une certaine somme d'argent se fait-il sentir ? La recette est des plus aisées : un coup de fusil est tiré dans la nuit par un soldat allemand. « C'est un franc-tireur, » disent nos loyaux ennemis : coût mille francs extorqués à la caisse communale. Trois mille francs encore imposés à une autre communé voisine de Paris, pour la rupture d'un fil télégraphique, qui n'a jamais existé !

On sait avec quelle absence de vergogne les Allemands ont emprunté aux bandits grecs l'ingénieux et fructueux système des otages et des rançons. Le neveu d'un de nos amis, faisant fonctions de maire d'Argenteuil (le maire titulaire a été déporté en Allemagne, où il est mourant et peut-être mort), s'est vu menacé cinq ou six fois d'être fusillé, et a dû chaque fois payer rançon pour sauver sa vie.

Et combien de faits analogues nous seront plus tard révélés ?

A côté de ces candides psychologues, qui appliquent à l'art de rançonner et de voler d'aussi savants procédés, les héros de la haute pègre, les légendaires brigands des Calabres et des *Sierras* espagnoles ne sont que des naïfs barbares, qui n'entendent rien au

pillage scientifique et civilisé. Aussi un publiciste allemand a-t-il pu récemment porter sur ses compatriotes ce jugement mémorable et impartial :

« Cette nation (la nation allemande) est la plus honnête, la plus » probe, la plus civilisée et la plus esclave de la vérité, du monde » entier. »

Que serait-ce, juste ciel! si elle n'était ni « honnête, » ni « probe, » ni « civilisée, » puisqu'étant tout cela, elle fait de telles choses! J'aime fort aussi ce « la plus esclave de la vérité » dit de cette nation d'espions, gouvernée par un Bismark.

Autre portrait, — moins flatté, mais, je le crains, plus ressemblant, — des Prussiens par un Prussien :

« LE PRUSSIEEN EST MÉCHANT PAR NATURE; LA CIVILISATION LE » RENDRA FÉROCE. »

Nous ne le voyons que trop !

Autre aveu dépouillé d'artifice :

« Le seul mal que nous rapporterons de cette guerre, si Dieu » veut que nous en revenions, c'est que nous n'en saurons plus dis- » tinguer le tien du mien ; nous serons tous des VOLEURS fieffés.... » Quand nous n'aurons plus rien à voler, nous nous volerons entre » nous. »

C'est un officier prussien qui écrit ces jolies choses, avec le calme d'une belle âme, à sa « chère petite mère. »

Qu'a-t-il fait, d'ailleurs, sinon obéir aux ordres de son chef supérieur, le « *prince de Waldeck*, » s'il vous plaît, qui lui a dit : « *Prenez et volez tout ce que vous pourrez : c'est le plus grand » service que vous puissiez me rendre.* »

Paroles à graver en lettres d'or sur le marbre ou le bronze.

— « Ci-joint, ajoute l'officier pillard, quelques faibles échantil- » lons de mon savoir-faire, » faisant évidemment une délicate allusion à des bijoux, dentelles ou autres objets de toilette, envoyés par cet excellent fils à sa « chère petite mère, » à l'intention de laquelle il les a pieusement volés.

Ce prince commandant à ses subordonnés le vol et le pillage; ce fils parlant de ce ton à sa mère de ses rapines, et osant lui en offrir

le produit ; cette mère acceptant le fruit des vols de son fils : — toute la « vertueuse Allemagne » est là.

Certes, toute armée a ses irréguliers et ses violents, qui trop souvent commettent de condamnables excès ; mais ces excès sont individuels, et dus à l'inévitable licence de soldats isolés, et n'entachent pas l'honneur du drapeau, encore moins celui de la nation. Il en est autrement dans les armées allemandes, si automatiquement organisées. Quand elles pillent, incendient ou fusillent, elles le font par ordre supérieur, méthodiquement, systématiquement, « scientifiquement ; » cela fait partie de leur discipline. Ici, tout est prévu, rien n'est abandonné à l'initiative du soldat. A côté des corps de la cavalerie, de l'artillerie, de l'intendance, il y a le corps tout aussi régulier des « badigeonneurs, » chargés d'enduire d'huile de pétrole les murs de la chaumière et du château, et d'y mettre le feu, à moins que, le pistolet sur la gorge, on ne condamne les malheureux habitants à incendier eux-mêmes leur propre demeure, raffinement de barbarie dont il n'y a que trop d'exemples.

Nous savons un propriétaire dont la maison a été partiellement brûlée jusqu'à huit fois ! Chaque fois qu'un nouveau corps prussien y passe, les « badigeonneurs » y mettent le feu ; cela est, paraît-il, « réglementaire. » Réglementaire également le pillage partiel de ladite maison par chaque corps de passage, généraux en tête, sans parler des réquisitions, aussi ruineuses qu'incessantes.

En outre du corps des badigeonneurs, incendiaires patentés, les armées allemandes ont aussi le corps des « voleurs de vaches, » dont la mission est d'aller de ferme en ferme réquisitionner le bétail. (L'un d'eux, racontant ses exploits à quelqu'un de notre connaissance, dans l'intervalle d'une trêve, ne pouvait s'empêcher de rougir de honte, tout Prussien qu'il était, en narrant notamment certain épisode d'une pauvre femme à laquelle, malgré ses supplications et ses larmes, il dut — l'impitoyable discipline prussienne ne connaît ni cœur ni entrailles — enlever son unique vache, et qui, privée de son gagne-pain, de sa nourrice, est sans doute depuis morte de chagrin et de misère ! Et que de drames inconnus de ce genre confondus dans l'immense drame général !)

Ne semble-t-il pas qu'on rêve, et vit-on jamais pareil brigandage à main armée, organisé sur une aussi vaste échelle, avec cette méthode inexorable, cette fureur à froid, cette brutalité systématisée, cette barbarie savante !

Comment ne pas dire un mot aussi d'un autre côté, le plus douloureux peut-être de ce lamentable sujet ?

Contraste étrange : pendant que la mortalité est effrayante chez nos blessés français, elle sévit beaucoup moins sur les blessés allemands. Dans une salle du Val-de-Grâce, hélas ! trop souvent visitée, nous avons pu, de nos yeux, constater ce fait singulier : trois blessés allemands, dont un Saxon et deux Bavaois, guérissaient en peu de temps de blessures graves, au milieu des morts ou des mourants français. « Les Prussiens guérissent tous, tandis » que presque tous nos pauvres soldats meurent, » nous disait, les larmes aux yeux, l'une des excellentes sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ; — ce qui n'empêchait pas l'angélique créature de prodiguer à « ces Prussiens » les mêmes soins, une sollicitude plus empressée peut-être encore qu'à ses compatriotes : les premiers n'étaient-ils pas pour elle des frères aussi, même plus chrétiennement chers, au double titre d'ennemis d'étrangers ?

Toujours est-il qu'à cette différence de mortalité il y a une cause. Où la trouver ? Faut-il la demander à ce rapport d'un savant médecin, que je lisais l'autre jour, et duquel il résulterait que les éléments composant la cartouche allemande produiraient, par suite de la conflagration de la poudre, des sels vénéneux, un poison subtil qui, s'insinuant dans la circulation du sang, rendrait toute blessure mortelle, si l'extraction de la balle était trop différée ?

Si les conclusions de l'analyse du savant chimiste étaient exactes, si surtout les effets toxiques qu'il décrit étaient prévus et prémédités par nos ennemis, calculateurs si méthodiques en tout, — la pensée serait épouvantée d'une telle monstruosité. Pour l'honneur de l'humanité, nous préférons ne pas y croire. Les armées allemandes et leurs chefs n'ont déjà que trop de méfaits à leur dossier. Celui-ci y mettrait le comble.

Et c'est ce peuple d'espions, de pillards, d'incendiaires, de fusil-

leurs, de bombardeurs de femmes et d'enfants, qui se proclame l' « envoyé de Dieu, » qui se vante pieusement d'être appelé par la Providence pour nous punir, nous châtier de nos « vices, » de notre « corruption, » de notre « barbarie ; » pour nous apporter la « civilisation, » — la civilisation de l'espionnage, de l'hypocrisie, du vol, de l'incendie, de la fusillade ; la civilisation prussienne, à la Bismark, ayant pour première loi ce principe emprunté au code des sauvages : « La force prime le droit ! »

En vérité, ce serait à rire, si nous n'avions tant à pleurer !

L. D.

DIALOGUES DES VIVANTS ET DES MORTS

I

Voltaire, M. de Bismark et M. Edmond About.

(La scène se passe à Paris, sur le quai Voltaire, dans la nuit du 2 au 3 mars 1871).

VOLTAIRE à M. de Bismark.

Je veux être le premier, monsieur le comte, à saluer votre entrée dans ma bonne ville de Paris. « Mon pauvre génie tout usé baise très-humblement les pieds et les ailes du vôtre ¹. »

M. DE BISMARK, en costume de cuirassier.

Puis-je savoir, monsieur, à qui j'ai l'honneur de parler? Vos traits ne me sont point inconnus, et j'ai un vague souvenir de vous avoir déjà rencontré quelque part... en 1867, à l'époque de l'Exposition universelle... Si ma mémoire me sert bien, c'était sous le péristyle du Théâtre-Français...

VOLTAIRE.

On y voit en effet ma statue : je suis M. de Voltaire.

M. DE BISMARK, lui serrant la main.

Ah! monsieur de Voltaire, que je suis donc charmé de trouver enfin l'occasion de vous exprimer les sentiments d'admiration et de reconnaissance que je ressens depuis si longtemps pour vous! Votre correspondance avec Frédéric II est mon livre de chevet : c'est là

¹ *Lettres de Voltaire à Frédéric II. Œuvres complètes. Édition Furne, t. X, p. 250.*

que j'ai puisé cette maxime qui m'a bien été de quelque utilité dans la présente guerre : « Celui qui met ses bottés à quatre heures du matin a un grand avantage au jeu contre celui qui monte en carrosse à midi ¹. »

VOLTAIRE, *souriant*.

Je crois qu'il était midi bien sonné lorsque l'empereur Napoléon est monté dans son carrosse.

M. DE BISMARCK.

Je ne m'endors jamais sans avoir lu quelques pages de cette merveilleuse correspondance, et, à Versailles, je l'avais toujours sur ma table. Avec quel enthousiasme vous y parlez de la Prusse ! Avec quel dédain vous y parlez de la France et des Français, de ces pauvres Welches, comme vous les appelez si plaisamment ! Ce matin encore, je relisais avec délices votre fameuse lettre du 2 septembre 1767 : « Le fond des Welches sera toujours sot et grossier... Allez, mes Welches, Dieu vous bénisse ! vous êtes la ch...se du genre humain. » (*Il rit et se frotte les mains*).

VOLTAIRE.

Mes sentiments n'ont point changé, monsieur le comte, et j'estime toujours que « l'uniforme prussien ne doit servir qu'à faire mettre à genoux les Welches ². » J'aime à me rappeler ce que j'écrivais, — il y a cent ans, — à l'illustre aïeul du roi, votre maître, qui m'avait envoyé son portrait : « Il n'y a point de Welche qui ne tremble en voyant ce portrait-là ; c'est précisément ce que je voulais :

Tout Welche qui vous examine,
De terreur panique est atteint ;
Et chacun dit à votre mine
Que dans Rosbach on vous a peint ³. »

¹ *Correspondance de Voltaire et de Frédéric II*, 30 mars 1759.

² *Op. cit.*, mai 1775.

³ *Op. cit.*, 27 avril 1775.

M. DE BISMARCK.

Il est certain que la défaite des Français à Rosbach vous a fourni d'heureuses inspirations. Est-il rien de plus charmant que vos vers au grand Frédéric quelques semaines après la bataille :

Héros du Nord, je savais bien
Que vous avez vu les derrières
Des guerriers du roi très-chrétien,
A qui vous taillez des croupières ¹...

Est-il rien de plus exquis, de plus délicatement tourné que ce début de l'une de vos lettres au roi : « Toutes les fois que j'écris à Votre Majesté sur des affaires un peu sérieuses, je tremble comme nos régiments à Rosbach ². »

VOLTAIRE.

Et cependant Rosbach était bien peu de chose auprès de Forbach, — auprès de Sedan et de Metz, auprès du Mans et de Paris ! Hélas ! Monsieur le comte, pourquoi faut-il que je ne sois pas né un siècle plus tard ? Il m'a été donné sans doute de célébrer la gloire de votre Frédéric ; mais ce sera pour moi un éternel regret de n'avoir pas été appelé à célébrer les victoires de notre Fritz.

M. DE BISMARCK.

Soyez sûr, Monsieur de Voltaire, que je ne manquerai pas de transmettre à Son Altesse Impériale et Royale l'expression de ce regret patriotique.

VOLTAIRE.

Si je n'ai pu être le témoin de vos triomphes et y applaudir, si je n'ai pu voir l'annexion de l'Alsace et le démembrement de la Lorraine, j'ai vu du moins le démembrement de la Pologne : c'est ma consolation.

M. DE BISMARCK.

Quelle admirable lettre vous écrivîtes à ce sujet au grand Frédé-

¹ *Op. cit.*, 2 mai 1758.

² *Op. cit.*, 28 mai 1775.

ric : « On prétend que c'est vous, sire, qui avez imaginé le partage de la Pologne, et je le crois, parce qu'il y a là du génie...¹ »

VOLTAIRE.

Bien que cette lettre soit en effet l'un de mes meilleurs titres, souffrez, Monsieur le comte, que je lui préfère celle où j'ai eu l'honneur de saluer l'avènement et de prédire la grandeur de la Prusse : « Vous voilà, sire, le fondateur d'une très-grande puissance. Vous tenez un des bras de la balance de l'Europe, et la Russie devient un nouveau monde. Comme tout est changé ! et que je me sais bon gré d'avoir vécu pour voir tous ces grands événements !... Je ne sais pas quand vous vous arrêterez, mais je sais que l'Aigle de Prusse va bien loin. Je supplie cet Aigle de daigner jeter sur moi, chétif, du haut des airs où il plane, un de ces coups d'œil qui raniment le génie éteint² »

M. DE BISMARCK (*bas*).

Le plat valet ! (*haut*). Monsieur de Voltaire, on n'écrit pas en meilleur français !

VOLTAIRE.

Vous allez rentrer à Berlin, Monsieur le comte, dans la lumière et l'éclat du triomphe, au milieu des cris de joie d'un peuple enivré. Je vais regagner dans quelques instants les bords du Styx, le royaume du silence et de la nuit. Avant de nous séparer, je prendrai la liberté de vous présenter et de recommander à votre bienveillance le dernier et le meilleur de mes élèves. C'est *un bon jeune homme*, et dont je m'assure que vous serez satisfait.

(À ce moment, M. Edmond About qui, depuis le commencement de la scène, marche religieusement derrière l'ombre de Voltaire, et que M. de Bismark n'a pas encore aperçu, s'avance et s'incline).

VOLTAIRE, *le présentant*.

M. Edmond About, lauréat de l'Université de France, auteur de *la Grèce contemporaine*, de *Rome contemporaine*, de *l'Égypte con-*

¹ *Correspondance de Voltaire et de Frédéric II*, 18 novembre 1772.

² *Op. cit.*, 16 octobre 1772.

temporaire.. .. (A M. About). Allons, mon ami, offrez vos respects à M. le comte. (A M. de Bismark). Et de quelle langue voulez-vous qu'il se serve avec vous ?

M. DE BISMARK.

De quelle langue ?

VOLTAIRE.

Oui.

M. DE BISMARK.

Parbleu ! de la langue qu'il a dans sa bouche. Je crois qu'il n'ira pas emprunter celle de son voisin.

VOLTAIRE.

Je vous dis, de quel idiome, de quel langage ?

M. DE BISMARK.

Ah ! c'est une autre affaire.

VOLTAIRE.

Le garçon a fait à Charlemagne d'excellentes humanités ; il a depuis beaucoup couru l'Europe et l'Afrique. Voulez-vous qu'il vous parle latin ?

M. DE BISMARK.

Non.

VOLTAIRE.

Grec ?

M. DE BISMARK.

Non.

VOLTAIRE.

Italien ?

M. DE BISMARK.

Non.

VOLTAIRE.

Turc ?

M. DE BISMARK.

Non.

VOLTAIRE.

Français ?

M. DE BISMARCK.

Non, non ; alsacien, alsacien, alsacien.

VOLTAIRE.

Ah ! alsacien. Fort bien, notre jeune homme est justement de Saverne.....

M. ABOUT.

Oui, Montsir le gomte, de Saberne, bir fus serbir.

M. DE BISMARCK (*à part*).

Quelle langue admirable et comme cet alsacien sonne agréablement à mes oreilles !

M. ABOUT.

Montsir de Pismark, je salue en vus un grand homme, un frai baladin.

M. DE BISMARCK.

Hein ! qu'est-ce que cela veut dire ? Je suis un baladin !

VOLTAIRE.

Au contraire, il dit que vous êtes un vrai paladin... Vous oubliez qu'en ce moment il parle alsacien.

M. DE BISMARCK.

Ah ! c'est vrai.

M. ABOUT.

Montsir de Pismark, moi aussi j'ai daché te vaire quelque chausse bir l'embire d'Allemagne. J'ai abordé ma betite bierre à l'étifice. Gomme mon maldre, ici brésent, j'ai drafaillé bir le roi de Brusse. Vous avez peud-êdre endendu barler te ma betite prochure : *la Brusse en mil huit cent soixante* ? Si Vodre Excellence le tézirait, je bourrais lui en cider les plus peaux bassages.

M. DE BISMARCK.

Je les écouterai avec le plus vif plaisir.

M. ABOUT, *récitant.*

« Nous nous sommes pris d'une vive sympathie, — ma prochure a été gombosée en français, il le vallait, — nous nous sommes pris d'une vive sympathie pour les Allemands à mesure que nous les avons mieux connus.... L'Allemagne est portée par une aspiration légitime vers l'unité et le progrès. Les Allemands ont compris qu'il était inutile et presque ridicule de nourrir 37 gouvernements lorsqu'il suffirait d'un seul. Ils pressentent l'énorme accroissement de force et de prospérité, de dignité et de grandeur, que la centralisation leur donnera quelque jour, et ils marchent au but d'un pas résolu, malgré toutes leurs entraves. Jamais cette noble nation n'a été plus grande que de 1813 à 1815, car jamais elle n'a été plus une... L'Allemagne n'avait qu'une seule passion, qu'un seul cœur; elle se leva comme un seul homme, et la défaite de nos armées montra ce que pouvait l'unité allemande ¹. »

VOLTAIRE à *M. de Bismark.*

Hein ! que dites-vous de ce garçon-là ?

M. DE BISMARK.

Nous en ferons quelque chose.

M. ABOUT, *continuant.*

« Que l'Allemagne s'unisse; la France n'a pas de vœu plus ardent ni plus cher... Que l'Allemagne s'unisse; qu'elle forme un corps assez compacte pour que l'idée de l'entamer ne puisse venir à personne. La France voit sans crainte une Italie de 26 millions d'hommes se constituer au Midi; elle ne craindrait pas de voir 32 millions d'Allemands fonder une grande nation sur la frontière orientale ². »

M. DE BISMARK, *se caressant la moustache.*

Tout cela est aussi bien pensé que bien écrit.

¹ *La Prusse en 1860* par Edmond About. Paris, chez Dentu, 1860, pages 5 et 8.

² *Op. cit.*, p. 10.

M. ABOUT.

« Le peuple allemand aime la Prusse. Il regarde ses progrès avec une admiration sympathique et un intérêt filial. Si elle se décidait à jouer le rôle du Piémont, tous les Allemands s'empresseraient de lui aplanir les voies. Aujourd'hui surtout, le Régent du royaume, S. A. R. le prince de Prusse paraît être l'objet d'une adoration poussée jusqu'au fanatisme. Nous sommes heureux d'apprendre que l'unité allemande a trouvé son centre et rien ne pouvait nous être plus agréable que de voir la nation se grouper autour d'un esprit ferme et d'un cœur droit.¹ »

M. DE BISMARCK.

Bon jeune homme !

VOLTAIRE.

Monsieur le comte, ce n'est pas parce que c'est mon élève, mais je puis dire que j'ai sujet d'être content de lui, et que tous ceux qui le voient en parlent comme d'un garçon qui n'a point de méchanceté.

(Tout en causant, Voltaire, M. de Bismark et M. About sont arrivés sur la place de l'Institut, au pied de la statue de Voltaire.)

M. DE BISMARCK, *levant les yeux.*

Tiens, c'est votre statue.

VOLTAIRE.

Oui, c'est celle qui m'a été élevée, dans les derniers jours de l'Empire, entre Forbach et Sedan, avec le produit de la souscription Havin, *Ære Havino*, M. Henri Chevreau étant préfet de la Seine, *Henrico Consule*.

M. DE BISMARCK.

Votre statue, Monsieur de Voltaire, sera beaucoup mieux à sa place à Berlin qu'à Paris, et comme j'ai l'habitude de prendre mon bien où je le trouve, je vais donner l'ordre à mes soldats de la descendre de

¹ *Op. cit.*, p. 14.

son socle et de l'emballer. Nous l'emporterons dans nos bagages avec le canon de M. Rochefort, et sur son piédestal nous ferons graver ces vers :

Chaque peuple, à son tour, a régné sur la terre,
Par les lois, par les arts et surtout par la guerre :
Le siècle de la Prusse est à la fin venu ¹.

(On entend, du côté du bois de Boulogne, une musique militaire jouant une marche triomphale.)

VOLTAIRE.

Qu'est-ce que cela ?

M. DE BISMARCK.

C'est l'avant-garde de l'armée prussienne qui entre dans Paris.
(Le soleil se lève et dore de ses premiers rayons le dôme de l'Institut.)

VOLTAIRE.

Voici le jour. Adieu, mes amis. (*Son ombre s'évanouit dans les airs. — Le bruit de la musique se rapproche.*)

M. ABOUT, portant les mains à son front.

Ah ! malheureux que je suis ! Qu'ai-je fait ? (*Il s'évanouit sur le pavé.*)

M. DE BISMARCK, avec un sourire.

Pauvre garçon ! (*Il allume un cigare et se tournant vers la statue de Voltaire.*) Au revoir, Monsieur de Voltaire.

(Il traverse le pont des Arts et se dirige vers les Champs-Élysées, où retentit de plus en plus distinctement la marche prussienne *Pariser Einzug*.)

EDMOND BIRÉ.

¹ Correspondance de Voltaire et de Frédéric II, 1^{er} mai 1775.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Honneurs rendus à nos morts. — Une oraison funèbre de M. l'abbé Pergeline. — Un discours du général de Charette. — Proclamation de l'Assemblée nationale. — Paris jugé par un Breton. — Le *Pater noster de la France*, du P. Alet.

Les premières semaines de ce mois, qui aura trop de titres, hélas! au souvenir de l'histoire, ont été consacrées à rendre des honneurs dignes d'eux aux héroïques enfants de la Bretagne tombés sous les coups de l'ennemi. Les familles se sont empressées de profiter de la liberté rendue par la paix, pour aller retirer leurs chers morts des sépultures provisoires qui les gardaient loin de nous. C'est ainsi que nous avons tour à tour, dans nos diverses églises de Nantes, été verser nos larmes et nos prières près des cercueils glorieux de MM. Houdet, Hippolyte de la Brosse, Le Lièvre de la Touche, Camille Thébaud, du Boischevalier, Fernand de Bouillé (le père, car le corps de son fils Jacques n'a pas été retrouvé), etc.

Peu de jours avant les funérailles des trois premiers zouaves pontificaux que nous venons de nommer, le 6 mars, M. l'abbé Pergeline, vicaire général et supérieur des Enfants-Nantais, dont ils avaient été élèves, prononça en leur honneur, dans la chapelle de cet externat, une oraison funèbre des plus touchantes et qu'il est impossible de lire sans émotion. Nous voudrions pouvoir la placer intégralement sous les yeux de nos lecteurs. En voici du moins quelques passages :

« ... S'enrôler de soi-même au service de la vérité et de la justice, disait, il y a dix ans, l'illustre évêque de Poitiers, épouser spontanément la cause délaissée du droit, de la morale et de l'honneur; embrasser le parti du faible contre le fort, de l'innocent contre l'oppresser; courir à une mort certaine pour la défense de l'Eglise attaquée, et tomber victime volontaire de sa religion et de sa foi : c'est le comble de l'héroïsme. »

» Or, mes frères, ce fut là l'héroïsme de ceux à qui nous rendons en ce moment les derniers devoirs. Ni le sort, ni la nécessité, ni la nature, ni l'attrait ne les firent soldats. Ils furent volontaires dans la plus rigoureuse, mais aussi dans la plus sublime acception du mot. Ils n'acceptèrent

pas les armes; ils les prirent d'eux-mêmes, en dépit de leurs habitudes et de leurs goûts, et seulement parce qu'ils voulurent se dévouer et mourir.

» Quand ils s'enrôlèrent, ce n'était plus l'heure de l'enthousiasme, l'heure de folle illusion, où nos armées, ivres d'orgueil, couraient à la frontière, saluées des acclamations de la multitude. C'était celle où, comme le disait Lacordaire, d'une autre époque, voisine de la nôtre, « la France venait d'être visitée par les plus grands désastres de son histoire, l'heure sinistre où ses chemins lui ramenaient de tous côtés les débris vaincus de ses légions. » Elle avait subi l'humiliation de Sedan; elle allait subir celle de Metz.

» Depuis deux mois qu'elle combattait, elle n'avait rencontré sur aucun champ de bataille la victoire, sa fidèle compagne pendant tant de siècles. Eh bien! ce fut en présence de ces infortunes inouïes que nos jeunes concitoyens se levèrent et se firent soldats... La gloire n'avait pu les séduire, la mâle beauté du sacrifice les charma. Tant qu'il ne fut question que de conquêtes et de triomphes, tant que la patrie souriante et fière ne s'occupa que de tresser, pour elle-même et pour ses défenseurs, des lauriers qui ne devaient parer aucune tête, ils restèrent dans leur chère obscurité et dans cette paix bénie du foyer domestique qu'ils aimaient plus que toute chose au monde. Mais quand se furent accomplis les désastres que je rappelais tout à l'heure, quand ils virent la France ravagée, couverte de ruines, mutilée et toute sanglante, l'heure de la souffrance, l'heure du sacrifice et de la mort; c'est la nôtre, et leur résolution fut prise.

* ... Vous vous demandez, mes frères, si à ces sublimes morts il nous sera donné de faire de dignes funérailles. Que sont devenus leurs glorieux cadavres? Le dernier mort, Joseph Houdet, en attendant la tombe de ses pères, a reçu dans Orléans même l'hospitalité d'un noble sépulcre.

» Mais de la Brosse, mais Le Lièvre, où dorment-ils leur dernier sommeil? Au fond de quel vallon, sur quelle colline, dans quel obscur sillon? Seule, la pieuse tendresse d'une sœur a pu découvrir cette tombe ignorée. Une scène digne des âges antiques se passait, il y a quelques semaines, dans ces champs de Patay, muets témoins du trépas des héros. Comme les chrétiennes des premiers jours allaient chercher les reliques des martyrs, à l'ombre des échafauds, dans la cendre refroidie des bûchers ou sur l'arène des amphithéâtres, deux faibles femmes parcouraient la campagne déserte et en interrogeaient tous les plis et tous les replis... Elles se firent ouvrir toutes les tombes. Pleines d'angoisses et toutes tremblantes, mais voulant à tout prix retrouver les précieuses dépouilles pour les rendre aux amours qui les attendaient, avec un courage que Dieu seul connaît et des terreurs que nous soupçonnons tous, elles passèrent cette lugubre revue des morts. Dieu bénit leur héroïque persévérance...

Elles rencontrèrent enfin le trésor qu'elles cherchaient, et elles eurent la consolation de pouvoir préparer, pour un avenir prochain, le retour des bien-aimés et vénérés défunts sur cette terre de Bretagne, que leurs cercueils feront tressaillir, et qui s'honorera à jamais de les garder dans son sein. »

— Au moment où les restes de M. le comte de Bouillé allaient être descendus dans le caveau de famille, à Casson, le général de Charette traduisit ainsi sa douleur :

« Permettez-moi, Messieurs, de venir déposer sur cette tombe l'hommage de la profonde affliction d'un compatriote et d'un ami.

» En face de ce cercueil, qui renferme des restes si chers, je ne puis que m'incliner et admirer.

» Hélas !... Espérons que Dieu prendra pitié d'une famille désolée, et permettra qu'une même tombe renferme ceux qui furent unis dans la mort comme dans la vie.

» Vous, qui les avez connus, qui avez vécu près d'eux, vous savez mieux que personne ce que ces nobles cœurs renfermaient de bonté, d'affection et d'héroïsme; mais ce que vous ne pouvez savoir, c'est ce qu'il y a eu d'admirable dans leur sacrifice.

» Certes, Messieurs, depuis dix ans, j'ai vu bien des dévouements à la cause que nous servons, et nul pays au monde n'en a fourni plus que Nantes; mais je n'en ai jamais connu de plus complet, et offert avec plus de simplicité. Ils ont été le type du soldat chrétien, dans la plus belle et la plus noble acception du mot. Ils sont morts pour la défense de la plus sainte des causes... la Patrie envahie !

» Je n'ai pu assister à leurs derniers moments, et ce sera le regret le plus amer de ma vie... Mais je connaissais le fond de leur cœur; ils ont été vraiment les petits-fils de ce Bonchamp qui demandait, en mourant, la grâce des prisonniers !...

» Eux aussi, ils ont offert leur vie en sacrifice, et en tombant ils ont teint de leur sang la bannière du Sacré-Cœur, emblème de l'amour et de l'expiation.

» Pleurons, Messieurs, mais soyons fiers; de si grandes victimes doivent apaiser la colère de Dieu, et attirer ses miséricordes sur nous, et sur notre malheureuse Patrie.

» Et vous, nobles amis, dont les corps, quoique momentanément séparés, vont reposer dans cette terre que vous avez tant aimée, priez pour ceux qui restent, pour qu'ils vous imitent en tout; priez pour que cette France, arrosée de votre sang, régénérée et relevée, marche dans la voie qu'elle a suivie pendant des siècles, et qu'on puisse de nouveau enregistrer dans ses annales cette phrase sublime qui fait en partie sa force :

» *Gesta Dei per Francos.* »

— Que dire maintenant des événements qui terrifient la France? Comment caractériser ces *Journées de mars*, qui menacent de précipiter notre infortuné pays au fond d'un abîme d'où il ne pourra plus jamais sortir? Où en sommes-nous, grand Dieu! quand nos représentants sont contraints d'adresser de Versailles à la nation un appel suprême comme celui-ci :

L'Assemblée nationale au peuple et à l'armée.

« Citoyens et soldats,

» Le plus grand attentat qui se puisse commettre chez un peuple qui veut être libre, une révolte ouverte contre la souveraineté nationale, ajoute en ce moment comme un nouveau désastre à tous les maux de la patrie.

» Des criminels, des insensés, au lendemain de nos revers, quand l'étranger s'éloignait à peine de nos champs ravagés, n'ont pas craint de porter dans ce Paris qu'ils prétendent honorer et défendre, plus que le désordre et la ruine, le déshonneur.

» Ils l'ont taché d'un sang qui soulève contre eux la conscience humaine, en même temps qu'il leur interdit de prononcer ce noble mot de République, qui n'a de sens qu'avec l'inviolable respect du droit et de la liberté. Déjà, nous le savons, la France entière repousse avec indignation cette entreprise odieuse. Ne craignez pas de nous ces faiblesses morales qui aggravent le mal en pactisant avec les coupables. Nous vous conserverons intact le dépôt que vous nous avez commis pour sauver, organiser et constituer le pays. Ce grand et tutélaire principe de la souveraineté nationale, nous le tenons de vos libres suffrages, les plus dignes qui furent jamais. Nous sommes vos représentants et vos seuls mandataires : c'est par nous, c'est en notre nom que la moindre parcelle de notre sol doit être gouvernée, à plus forte raison cette cité héroïque, le cœur de notre France, qui n'est pas faite pour se laisser longtemps surprendre par une minorité factieuse.

» Citoyens et soldats, il s'agit du premier de vos droits; c'est à nous de le maintenir, de faire appel à vos courages et de réclamer de vous une énergique assistance.

» Vos représentants sont unanimes, tous à l'envi, sans dissidence.

» Nous vous adjurons de vous serrer étroitement autour de cette Assemblée, votre œuvre, votre image, votre espoir, votre unique salut. »

— Un de nos amis, un loyal Breton, qui habite Paris depuis longtemps, nous écrivait ceci, le 23 mars :

« Est-elle assez inouïe, assez stupéfiante la situation de ce Paris, tombé au-dessous des républiques espagnoles de l'Amérique du Sud, et capturé, par suite d'une incroyable surprise, dans un coup de filet tendu par des

inconnus, venus on ne sait d'où! Ce serait du dernier grotesque, si ce n'était aussi effroyablement navrant.

» Je viens de visiter le champ du carnage d'hier, de cet assassinat de trente à quarante personnes commis à la pleine lumière du soleil, au centre d'une ville de deux millions d'âmes! La foule circule au milieu des insurgés en armes, qui vont, viennent, construisent leurs barricades des deux côtés de la place Vendôme, devenue leur quartier général, une forteresse armée de quatre canons, braqués, deux sur les boulevards, deux vers le jardin des Tuileries.

» Et ils en ont comme cela de quatre à cinq cents, que la criminelle faiblesse de notre gouvernement d'avocats les a fort tranquillement laissés accumuler dans leurs arsenaux des buttes Chaumont et Montmartre, pendant *trois semaines!*

» Joignez à cela des centaines de milliers de fusils, chassepots pour la plupart (des quatre, cinq, six par homme!) des millions de cartouches (douze à quinze millions, dit-on), pillées dans les poudrières des secteurs et ailleurs, et vous comprendrez la formidable puissance d'un pareil armement et l'effrayant danger d'une telle situation. Voilà où nous a conduit « l'excessive mollesse » dont l'avocat Jules Favre faisait l'aveu dans son dernier discours, en se frappant la poitrine : il est bien temps!

» Quel compte auront à rendre devant l'histoire, surtout devant la France, ces impuissants, qui, au lendemain du 4 septembre, ont osé assumer la responsabilité qui les écrase aujourd'hui et qui ont sans doute amené cet effondrement, qu'un appel au pays aurait pu sauver! Issus de l'émeute, ils étaient sans force contre l'émeute; aussi, ont-ils constamment usé de faiblesse envers le désordre, ménageant la chèvre du quartier de la Madeleine et le chou de Belleville. Beau système d'équilibre qui nous a conduits où vous voyez! En septembre, il suffisait de porter blouse pour recevoir un fusil de toute main. Tel Bellevillois, m'a-t-on conté, avait chez lui jusqu'à six fusils, tandis qu'on n'en trouvait plus un seul pour armer des bataillons entiers de la garde nationale.

» Déjà la guerre civile s'organisait; et, quand les bataillons de Belleville lâchaient pied devant les Prussiens, on les excusait au club, on les félicitait presque de garder toutes leurs cartouches pour les bourgeois, « les seuls Prussiens à combattre. »

» Point d'illusion donc : c'est la guerre sociale qui est engagée; c'est le *prolétariat* en lutte contre la *bourgeoisie*; le prolétariat formidablement armé, grâce à l'inconsciente connivence de nos gouvernants d'hier, et la bourgeoisie surprise, sans mot d'ordre, sans entente préalable...

» Comment sortir de cette horrible impasse? Dieu et les Prussiens le savent! C'est à se voiler la face de honte et de douleur. Cinq mois de siège, de canonnade, de bombardement, ne m'ont pas plongé dans de telles angoisses!... »

— Les événements qui se précipitent ne nous laissent plus guère, hélas! le loisir d'étudier les ouvrages nouveaux. En voici un cependant, un tout petit volume, qui nous saisit par son à-propos et dont, en ces temps d'épreuves, nous recommandons la lecture à tous : c'est le *Pater noster de la France*, par le P. V. Alet, de la résidence de Nantes. Par ces instructions, données à la dernière neuvaine de notre église Sainte-Croix, l'éloquent prédicateur s'est attaché à nous faire connaître le sens profond et pénétrer tous les mystères de la prière par excellence.

« Quand l'homme, dit-il, sent le malheur tomber sur lui comme la foudre, quand tous les fléaux l'accablent à la fois, et qu'il voit disparaître l'un après l'autre les anciens fondements de son espérance; alors, mes Frères, si l'infortune a trouvé et laissé intact le trésor de sa foi religieuse; au lieu de s'abandonner aux lâchetés du découragement ou aux emportements du désespoir, il relève vers le Ciel une tête humiliée, mais suppliante encore et saintement confiante; il pousse du fond de l'abîme un de ces cris puissants qui percent le cœur de Dieu : *Notre Père qui êtes au ciel, venez à mon secours! Pater noster qui es in cœlis!*

» Ne vous semble-t-il pas, Chrétiens, que telle est en ce moment la douloureuse situation de notre pauvre France, et que telle doit être l'ardente prière de ses vrais enfants? Si tout nous abandonne sur la terre, vous du moins, ô notre Père céleste, ne nous abandonnez pas, ayez pitié de nous : *Pater noster qui es in cœlis!* »

Oh! dirons-nous avec le P. Alet, oh! si tous les Français récitaient, comprenaient, pratiquaient leur *Pater*, la France serait sauvée!

LOUIS DE KERJEAN.

UNE EAU-FORTE PATRIOTIQUE

STRASBOURG, eau-forte par M. Octave de Rochebrune. — A Nantes, chez T. Montagne, rue de la Fosse, 42. Prix : 12 fr.

La vaillante pointe de notre aquafortiste vendéen vient d'exécuter, avec une vigueur admirable, une planche qui est sa protestation d'artiste contre le démembrement de notre pays. Jamais, selon nous, il n'avait été mieux inspiré, et nous ne doutons pas que cette page émouvante n'obtienne le plus rapide et le plus brillant succès.

Laissons M. de Rochebrune nous exposer lui-même l'idée qu'il a voulu rendre et qu'il a si noblement rendue.

E. G.

A Émile Grimaud.

Fontenay-le-Comte, 28 mars 1871.

Mon cher ami,

Je viens enfin de terminer *Strasbourg*. Le douloureux sacrifice est donc consommé ! Cette grande unité du territoire national, si difficilement, si courageusement accomplie pendant des siècles par l'illustre famille des Bourbons¹, s'égrène pièce à pièce sous le souffle révolutionnaire. Paris lui-même, foyer impur de la violence et de l'anarchie, va subir cette loi fatale !... Impossible de vous dire l'amère douleur qui m'étouffe, quand je vois ce que font de la France les hideux sectateurs de Marat et de Robespierre ! C'est plus que jamais le cas de s'écrier : Dieu protège notre malheureuse patrie !...

La planche que je vous envoie a pour but de rappeler à nos enfants qu'il ne doivent jamais oublier l'affront sanglant que la Prusse nous a fait subir. C'est par une vie austère, dévouée au travail et à la reconstitution de notre ordre social, si fortement ébranlé, qu'ils auront à préparer la revanche. Ce point essentiel, qui est, pour ainsi dire, l'expression philosophique de l'œuvre, étant posé, j'arrive à tous les détails de la gravure.

Au centre, s'élève la flèche de Strasbourg (*le Munster*), prise du côté de la porte Saint-Laurent, bombardée, comme le dit la légende du bas de la plaque, par le Prussien Werder, l'un des capitaines du moderne Attila.

Le haut de l'encadrement est principalement consacré aux hommes illustres qui ont honoré la ville, dans les siècles passés : c'est Guttemberg. (*Fiat lux !*) En regard, l'écusson de Schœffer, son associé ; puis, entre ces écussons, sur des cartels, Erwin de Stinbach, le constructeur de la cathédrale ; Conrad Dassipodius, l'auteur de l'horloge astronomique ; Schwilgué, son restaurateur ; Dieterlin, à qui l'on doit un recueil de gravures architecturales très-recherché ; enfin, Onmach, le restaurateur de la cathédrale. Autour des armes de la ville, se déroule cette belle légende : **URBEM, CHRISTE, TUAM SERVA.**

J'ai placé au milieu de rayons glorieux les drapeaux de la vieille monarchie française, avec les noms de Condé, Villars, Turenne, et des batailles gagnées par ceux qui nous avaient conquis ces belles provinces, momentanément séparées de notre sol par la violence et la rapacité d'un implacable ennemi. Plus bas, sur les drapeaux de l'Empire, on lit : *Iéna* et *Awerstaedt*, pour rappeler aux Prussiens que, comme les flots, le sort des armes est mobile

¹ L'illustre famille des Bourbons, qui, en se retirant sur la terre étrangère, comme l'a si bien dit M^{rs} le c^o de Chambord, laissait à la France cette merveilleuse conquête [l'Algérie] comme un joyaux précieux, dont le plus pur rayon de la gloire militaire relevait encore l'éclat. *

et changeant. Des trophées militaires, des branches de laurier entourent cet écusson et la couronne murale, sous laquelle s'ombrage la croix, symbole du grand Justicier, qui saura bien prouver un jour aux Prussiens, par la main des Francs, que LA FORCE ne PRIME jamais LE DROIT.

Deux canons soutiennent l'édicule supérieur : l'un s'appelle le *Kléber*; l'autre, le *Kellermann* (Kellermann et Kléber, vous le savez, sont nés à Strasbourg), avec les victoires de Jemmapes et de Valmy, auxquelles ils ont puissamment contribué. Sur la gueule de ces canons reposent deux réchauds. J'ai inscrit sur celui de gauche : *Haine à Guillaume de Prusse*; sur celui de droite : *Fondons les boulets vengeurs*. En effet, deux boulets s'échappent de la fournaise qu'ils renferment. Ces canons supportent, en outre, deux cartels : le premier contient la date de la reddition de la ville; le second, l'époque, laissée en blanc, où nos enfants la reprendront.

Les deux canons reposent sur des armures antiques, images de l'ancienneté de la ville, dont le fondateur, Drusus, est représenté immédiatement au-dessous, par une médaille, exactement reproduite d'après un type du temps, avec cette légende : *Condidit urbem*. Le pilastre correspondant présente la médaille frappée par Louis XIV en commémoration de la prise de Strasbourg, avec cette légende : *Cœpit urbem*.

La frise d'en bas est principalement consacrée à la grande inscription centrale, ainsi conçue :

« FRANÇAIS, SOUVENEZ-VOUS QUE STRASBOURG FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU SOL SACRÉ DE LA PATRIE. IL EN A ÉTÉ ARRACHÉ PAR LA FORCE; C'EST PAR LA FORCE, AVEC L'AIDE DE DIEU, QUE VOUS DEVREZ UN JOUR LE REPRENDRE. »

Cette frise est également consacrée aux défenseurs glorieux de Strasbourg : en tête, le général Urich; plus bas, Keller, Küss, maire de la ville; puis, les officiers qui se sont le plus distingués pendant le cours du siège : Moreno, Barral, etc. Une moulure, formée de boulets et d'obus, sert de bordure au sujet central.

Voilà, mon cher ami, l'explication que je tenais à vous donner de ma planche patriotique. Puisse-t-elle vous sembler digne des suffrages des gens de goût et surtout de ceux des gens de cœur !

OCTAVE DE ROCHEBRUNE.

Le Secrétaire de la Rédaction, ÉMILE GRIMAUD.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE & VENDÉENNE

APERÇU DE LA CONSTITUTION DE L'HOMME. Discours prononcé à la séance de rentrée des Facultés de Rennes; par G. Regnault, professeur à l'École de Médecine. In-8°, 26 p. — Rennes, imp. et lib. Oberthur.

ARMOIRIES DE LA VILLE DE NANTES (extrait du LIVRE DORÉ); par A. Perthuis et S. de La Nicollière. In-8°, 16 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

(Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*)

ARMORIQUE (L') AU V^e SIÈCLE, par M. Morin, professeur d'histoire à la faculté des lettres; LE DISTRICT DE MACHECOUL, par M. Lallié, avocat à Nantes; compte-rendu par M. Lambert, conseiller à la cour impériale de Rennes, à la Société académique de Nantes, du concours et du prix de mille francs créés par décret impérial. In 8°, 28 p. — Nantes, impr. V^e Mellinet.

(Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes.*)

BRETAGNE (LA) ANCIENNE ET MODERNE; par L. Lesaint, officier d'Académie. In-8°, 144 p. — Limoges, impr. et lib. E. Ardant et Thibaut.

BULLETIN ET MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE. — Tome 7. In-8°, 454 p. — Rennes, imp. Catel et C^{ie}.

COMPTE-RENDU des épidémies, des épizooties et des travaux des conseils d'hygiène du Morbihan en 1869; par le docteur Alfred Fouquet, médecin des épidémies de l'arrondissement de Vannes. In-8°, 32 p. et tableaux. — Vannes, imp. Galles.

CONCILIATION. — MONARCHIE MUNICIPALE ET REPRÉSENTATIVE, par M. Henri Lafosse. — Vendu au profit des victimes de la guerre. — Broch. in-8°, III-81 p., Nantes, Morel.

COURS DE CHIMIE AGRICOLE, professé en 1870; par M. G. Lechartier, à la faculté des sciences de Rennes, In-12, 171 p. — Rennes, impr. Oberthur et fils.

ELOGE FUNÈBRE DE JOSEPH HOUDET, FERNAND LE LIÈVRE DE LA TOUCHE ET HIPPOLYTE DE LA BROSSE, Volontaires de l'Ouest, prononcé dans la chapelle des Enfants-Nantais le 6 mars 1871, par M. l'abbé Pergeline, vicaire général. — Broch. in-8°, 24 pages. Nantes, Mazeau. » fr. 40 c.

ESSAIS ET SOUVENIRS; par Paul Kerlor. In-16, 65 p. — Rennes, imp. Oberthur et fils. 1 fr.

FABRIQUES DE POTERIES ARTISTIQUES A FONTENAY, PRÈS DE RENNES, AU XVI^e ET AU XVIII^e SIÈCLE; par J. Aussant. In-8°, 35 p. et 8 pl. — Rennes, imp. Catel et C^{ie}.

FACULTÉ (UNE) DE MÉDECINE DANS L'OUEST, par Edouard Bureau, docteur en médecine et ès-sciences. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. — Broch. pet. in-8°, 16 p.

(Extrait de la *Gazette de l'Ouest.*)

GRANDE CHARTE DE HENRI DE TRANSTAMARE, CONFÉRANT A BERTRAND DU GUESCLIN LE DUCHÉ DE MOLINA (4 mai 1369). Texte espagnol avec la traduction française et des notes; par M. André, conseiller à la cour impériale de Rennes. In-8°, 41 p. — Rennes, imp. Catel et C^{ie}.

ANNE-TOUSSAINTE DE VOLVIRE

DITE LA SAINTE DE NÉANT

INTRODUCTION

Nous trouvons pour la première fois le nom du château du Bois-de-la-Roche, paroisse de Néant, écrit dans notre histoire de Bretagne, en l'an 1288. A cette époque, un seigneur nommé Hervé l'habitait, et paraissait comme témoin d'un accord passé entre le vicomte de Rohan et Hervé de Léon. (*D. Morice.*)

La veille de la Pentecôte, en l'année 1420, Robert de Montauban et Marie de Saint-Denoual, son épouse, par suite de la mort d'Olivier de Saint-Denoual, frère de ladite Marie, et dont elle devenait héritière, rendirent aveu au duc de Bretagne pour le manoir du Bois-de-la-Roche, ses bois alentour contenant trois cents journaux, les moulins, les rentes et terres adjacentes. (*D. Lobineau.*)

A partir de ce moment, la famille de Montauban demeura, pendant un siècle, propriétaire du Bois-de-la-Roche. A Robert succéda Guillaume, son fils, qui occupa le milieu du xv^e siècle, et fut père de l'illustre chancelier de Bretagne, Philippe de Montauban. On sait que le duc François II, en mourant, le nomma tuteur de sa fille, la princesse Anne, conjointement avec le maréchal de Rieux. Philippe exerça beaucoup d'empire sur l'esprit de sa pupille, et devint la cause de son mariage avec Charles VIII, et, par conséquent, de la réunion définitive de la Bretagne à la France. Il transforma le vieux manoir du Bois-de-la-Roche et en fit une magnifique forteresse, flanquée de neuf tours, de mâchicoulis et de douves profondes. Le

parc voisin, qui l'entourait en partie, fut entièrement cerné de murs. Philippe mourut le 1^{er} juillet 1514, laissant deux filles, dont l'une épousa le seigneur de Montejean, et l'autre René de Volvire.

La famille de Volvire, qui seule doit nous occuper, paraît tirer son origine d'Igelelme, fils puiné de Raoul, vicomte de Thouars, qui vivait en 973. Plusieurs de ses membres occupèrent de hautes positions dans le monde, et firent même des alliances princières.

René de Volvire eut de Catherine de Montauban, son épouse, entre autres enfants, Philippe, qui naquit en 1532 et devint célèbre. Il s'était déjà fait un nom, quand, en 1565, il prit en mariage Anne d'Aillon, fille et sœur des héroïques comtes de Lude, dont la valeur était connue de toute l'Europe. Il fut chargé par les rois Charles IX et Henri III de missions importantes, et mérita le titre de commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. On connaît sa belle résistance aux ordres de Catherine de Médicis, à Angoulême, dont il était gouverneur au moment des guerres civiles et religieuses. Il mourut assassiné à Paris, en 1585, et Angoulême reconnaissant réclama ses restes mortels, qui lui furent accordés par Anne d'Aillon, et qu'on inhuma dans la cathédrale. Cette femme, catholique à toute épreuve comme son digne époux, vivait encore au Bois-de-la-Roche en 1594. L'année suivante, le baron de Camor s'empara de cette forteresse, et les troupes de la Ligue ne la quittèrent qu'au moment de la pacification, en 1598.

Henri de Volvire, fils ou petit-fils du précédent, eut pour parrain le roi Henri III, et pour marraine Marguerite, duchesse de Savoie. Il épousa Hélène de Talhouët, rendit des services signalés aux rois Henri IV et Louis XIII, et fit presque toutes les guerres de son temps. Il mourut au château du Bois-de-la-Roche, et fut enterré dans le tombeau de ses pères, au couvent des Carmes de Ploërmel.

De son mariage avec Hélène de Talhouët, il eut, entre autres enfants, Charles, né en 1621, et qui, vers 1651, épousa Anne de Cadillac, très-jeune encore, et née au château de la Ménauraie, paroisse de Locmalo, au diocèse de Vannes. Charles n'entra point dans les fonctions publiques, il demeura dans ses terres pendant

toute sa vie. Il eut de sa femme une dizaine d'enfants ; la première fut Anne-Toussainte, dont nous allons parler.

Une grande figure de femme, de chrétienne et de duchesse apparut au xv^e siècle, en Bretagne : la bienheureuse Françoise d'Amboise, dont l'Eglise célèbre la mémoire depuis quelques années. — Anne-Toussainte de Volvire venait du même sang. Elle descendait aussi des seigneurs de Thouars, du côté paternel, puisque sa famille en était issue. Du côté maternel, elle venait également des Montauban. En effet, Béatrice, fille de Guillaume de Montauban, avait épousé, en 1395, Jean III de Rieux, et deux enfants naquirent de ce mariage, François et Marie de Rieux.

Or, Marie devint la femme du vicomte de Thouars, et en eut Françoise, qui devint duchesse de Bretagne en s'unissant à Pierre II.

Robert de Montauban, qui se maria avec Marie de Saint-Denoual du Bois-de-la-Roche, comme nous l'avons vu, était frère, ou tout au moins cousin-germain, de Béatrice, aïeule de la bienheureuse Françoise d'Amboise. — C'est ainsi que Anne de Volvire, dont la trisaïeule était une Montauban, se trouvait issue des mêmes souches que la « bonne duchesse. »

François vivait dans une position que l'histoire ne peut oublier. Anne a vécu de la vie privée. Ses bienfaits, déposés dans le sein des malheureux de toute nature, devaient demeurer sans écho après sa mort. Elle n'avait travaillé qu'en vue de Dieu, et Dieu avait récompensé ses vertus au ciel. Il semble donc que tout devrait être fini pour elle en ce monde. Heureusement, il n'en a pas été ainsi ; ses mérites dépassaient, dans une mesure abondante, les mérites du commun même des bons chrétiens. Sa mémoire ne devait pas périr ; Dieu et les hommes ne l'ont pas voulu.

On n'a jamais écrit jusqu'ici qu'un tout petit abrégé de la vie de M^{lle} de Volvire, publié sous différentes formes. Nous avons fait de longues et minutieuses recherches, et nous livrons un nouveau travail au public. Nous l'aurions voulu plus complet encore ; on nous pardonnera notre impuissance.

I. — LA NAISSANCE D'ANNE DE VOLVIRE.

Commençons par l'acte de baptême : « Le second jour de novembre 1653, je, soussigné, recteur de la paroisse de Néant, ai baptisé Anne-Toussainte de Volvire de Ruffec, fille de haut et puissant seigneur messire Charles de Volvire de Ruffec, comte du Bois-de-la-Roche, Bedée, le Rox, Binio, Châteautro, S aint-Guinel et autres lieux ; — et de haute et puissante dame Anne de Cadillac, sa compagne et épouse. — Parrain, Jean Gaspais ; marraine, Julienne Nouvel, pauvres.

» Signé : JEAN RIOU, recteur de Néant. »

Anne de Cadillac était fille de Louis du nom, seigneur de la Ménauraie, et de Marie de Quélen. Ce manoir dépendait du grand fief des Rohan-Guéméné et était situé dans la paroisse de Locmalo. — Elle avait un frère, nommé Jean, qui ne se maria point. Tous les deux avaient été élevés dans les sentiments d'une véritable piété.

Au xvii^e siècle, nous voyons souvent la noblesse choisir, pour tenir ses enfants sur les fonts du baptême, les fermiers les plus honnêtes et les plus aimés, ou les pauvres les plus respectables du voisinage. C'est ainsi que le christianisme, quand il s'empare des âmes, abaisse les puissants et les riches, et relève les faibles et les humbles, dans les liens d'une douce confraternité.

M. et M^{me} de Volvire accueillirent la naissance de leur première née avec un grand bonheur ; toute la famille fut dans la réjouissance. Ils la regardèrent comme un don du Ciel ; et c'en était un en effet ; mais les pensées de Dieu sont souvent différentes de celles des hommes.

Les années suivantes, ces dons se multiplièrent. Ces bons époux ne firent point de calculs avec la Providence, qui les bénit comme les patriarches. Les registres de la paroisse de Néant nous fournissent les noms de Joseph de Volvire, né le 16 octobre 1654 ; — de Jean-Philippe, né le 11 février 1656 ; — de Marie-Charlotte, née le 9 décembre 1658 ; — de Geneviève, née le 13 janvier 1661 ; — de Béatrice, née le 27 février 1665 ; — de Marguerite, née le 8 juillet

1666 ; — d'Agathe-Blanche, née le 10 février 1670 ; — enfin, de Clément, né le 8 septembre 1673. — Nous voyons donc neuf enfants, et nous ne sommes point certain que notre relevé soit complet, ou que quelqu'un n'ait été inscrit sur le registre de quelque autre paroisse.

Anne-Toussainte tint aussi plusieurs enfants sur les fonts du baptême. Nous en nommerons quelques-uns : d'abord, c'est sa sœur Béatrice, le 27 février 1665. L'année suivante, elle assistait, dans la chapelle du château, aux cérémonies du baptême de sa sœur Marguerite ; sa signature, apposée dans ces deux circonstances, montre une belle écriture et une instruction avancée pour son âge.

Si deux pauvres habitants de la campagne avaient été les témoins et les garants de la rénovation spirituelle de M^{lle} de Volvire, elle rendit ce bienfait sans parcimonie. Le 1^{er} juillet 1659, à l'âge de sept ans, elle tenait sur les fonts sacrés Toussainte Le Mercier ; — le 27 juillet 1666, Mathurin Le Sourt ; — le 23 février 1667, Françoise Boisson ; — le 2 septembre 1675, Anne Coquand, dont M. Jean-François d'Andigné, seigneur d'Arradon, fut le parrain. On pourrait relever d'autres faits pareils ; mais ceux-ci suffisent pour nous montrer que Anne, dès son enfance, éprouvait déjà ces élans de charité qui, un jour, produiront de doux et beaux fruits.

II. — ÉDUCATION.

Charles de Volvire et Anne de Cadillac n'avaient qu'à suivre les traditions de leurs ancêtres, pour comprendre leur mission dans l'éducation de leurs nombreux enfants. Pendant les guerres civiles et religieuses de la fin du xvr^e siècle, les habitants du château du Bois-de-la-Roche avaient toujours été pour le catholicisme. Philippe de Volvire et sa noble compagne n'ignoraient pas ce qu'ils devaient à leur roi, mais ils savaient aussi ce qu'ils devaient à leur Dieu, et ils ne transigeaient pas. Henri, leur descendant, et Hélène de Talhouët, son épouse, transmirent les mêmes sentiments à leur fils. La source était bonne et chrétienne ; ses ondes devaient être pleines de religion et de vertus.

Anne-Toussainte semble avoir reçu son éducation entière à la maison paternelle, car on l'y retrouve sans cesse. Ses parents prenaient des institutrices, qu'ils surveillaient, et qu'ils aidaient de leurs conseils et de leur autorité. Cependant, à mesure que leurs enfants avançaient en âge et se multipliaient, ils en mirent plusieurs, surtout les garçons, dans les établissements les plus sûrs et les plus renommés pour compléter leur instruction et se préparer, au besoin, pour les carrières publiques.

Nul fait ne donne à soupçonner qu'aucun des membres de la grande famille ait forfait à l'honneur et à la vertu. En laissant Anne à part, deux autres filles embrassèrent l'état religieux, et il est présumable qu'un des fils suivit leur exemple. La conclusion est facile : l'éducation fut pure et sérieuse.

Les habitants du château vivaient en bonne intelligence avec les gentilshommes du pays, et se faisaient de mutuelles visites. On organisait des parties de plaisir : c'était un moyen de donner aux enfants les joies compatibles avec leur âge et avec leurs besoins physiques et moraux.

Dans sa jeunesse, grâce à la haute position de son père, M. Charles de Volvire avait vu le grand monde. Il avait conservé des rapports avec des parents et des connaissances de la capitale, dont quelques-uns occupaient de hautes fonctions dans l'Etat. Vers 1668, il eut besoin d'aller à Paris, et, croyant être utile à sa fille bien-aimée, il la mena avec lui. Il lui fit voir le monde, qui prodigua ses compliments. Père sensible et heureux, il voulut, à l'instar d'autres familles, faire prendre le portrait de sa chère enfant ; elle s'orna de ses plus beaux atours, et posa devant un peintre habile.

Ce portrait existe encore au château du Bois-de-la-Roche. On peut toujours le lire, quoique un peu vieilli. Il est placé dans un grand salon, et encadré dans un fond de mur, qui semble avoir été fait pour le recevoir. La jeune fille est reproduite dans sa grandeur naturelle. Son front, pur et élevé, est ceint d'une tresse de cheveux blonds retenue par un peigne perlé. Ses yeux bleus, limpides et vifs, brillent sur un figure rose et fraîche. Un collier de perles resplendit autour du cou, tandis que des bracelets précieux parent les

avant-bras. La robe, à forme décolletée, de couleur bleu-cendré, relevée par des nœuds autour du corsage, est garnie de riches fleurs. De la main droite, Anne tient une magnifique guirlande, qui vient, à gauche, se perdre dans des ombres. En face, est une table splendidement garnie, sur laquelle repose une riche corbeille.

On croirait que ce tableau ressemble à un délicieux parterre, au milieu duquel respandit une intelligente et gracieuse figure, que le monde caresse, et qui paraît prête à se donner à lui. Cependant l'âme, grande et fière, qui s'entrevoit dans tous les traits, s'ignore visiblement encore. Si elle a joyeusement posé pour obéir à son père, on pressent qu'elle s'admire aussi, et ne serait point mécontente d'attirer l'admiration d'autrui ; mais rien n'annonce qu'elle voudrait uniquement plaire au monde. Toutefois le moment des tentations est arrivé.

Faute d'autres documents, ce tableau nous donne une idée de la jeunesse de M^{lle} de Volvire, ou tout au moins d'un de ses jours de fête. Cette jeunesse fut celle des personnes de son rang et de son sexe. L'amour de Dieu et des vanités du monde pouvait se mélanger par moments dans son cœur, mais rien n'y fait entrevoir le mal.

Cependant nous venons d'exposer les causes des expiations futures de la noble demoiselle.

III. — CONVERSION.

L'antique manoir du Bois-de-la-Roche, reconstruit par Philippe de Montauban, augmenté d'une aile par Henri de Volvire, était splendide au milieu du xvii^e siècle. La partie nouvelle, jointe à la partie ancienne, formait une espèce de fer à cheval, dont le portail principal s'ouvrait au coin du parc. Là, une route droite, prenant à gauche, se rendait vers la rivière du Livet, au sud. A environ trois ou quatre cents mètres, sur le bord du chemin, était une vieille carrière de pierres, à pic et profonde, déguisée par des bois taillis et autres, qui étendaient leurs branches sur l'abîme. Cette carrière, dont le filon était épuisé, fournit sans doute autrefois les matériaux

de construction du manoir et des maisons environnantes. Quoique comblée en partie par les éboulements successifs et les détritns des feuilles, elle a encore aujourd'hui une vingtaine de mètres de profondeur. Nous allons voir, dans un moment, que ces détails ne sont pas inutiles, et qu'un fait important va se passer ici.

Anne-Toussainte avait dix-sept ans en 1670. Pleine d'espérances et de grâces, elle était recherchée par plusieurs prétendants. Elle repoussait leurs hommages; car, en secret, elle aimait un jeune gentilhomme du voisinage, qui avait, aux yeux de son père, le tort de ne posséder qu'une médiocre fortune. Pressé entre le désir de voir sa fille choisir un autre pour époux, et la crainte de la voir malheureuse, il eut l'idée de réunir, dans une grande partie de chasse, un certain nombre de jeunes seigneurs. En leur donnant une fête brillante, où chacun montrerait tout son savoir-faire, il mettrait ainsi Anne-Toussainte, qui serait l'héroïne de la circonstance, à même de faire un choix important et d'avenir. La réunion fut considérable, et chaque invité voulut, en effet, resplendir de tous ses avantages : riches costumes, magnifiques livrées, somptueux équipages, meutes bruyantes, arrivèrent de toutes parts, le matin du jour indiqué. — M^{lle} de Volvire, en costumé d'amazone, accompagna la chasse sur un beau cheval, qu'elle conduisait avec grâce et dextérité. Elle marchait auprès de son père, songeant surtout au bonheur d'échanger, de temps en temps, un furtif coup d'œil avec celui que son cœur avait choisi, et qu'elle savait toujours retrouver dans la foule. Tout à coup une fanfare éclatante et inattendue frappe l'oreille de son cheval; l'animal éperdu fait un bond, prend sa course, franchit l'espace avec la rapidité de l'éclair, arrive sur le bord de la carrière, déguisée par quelques feuillages, et, n'étant plus maître de lui-même, s'y précipite épouvanté.... La foudre n'est pas plus rapide que cette course effrénée.

Un frisson glacial s'empare de tous ceux qui entourent la noble demoiselle. L'un d'eux, et on devine lequel, surmonte immédiatement son épouvante; son œil ayant tout entrevu, il lance son coursier... et regarde le précipice, au fond duquel gît, palpitant et broyé, le cadavre d'un cheval. La jeune fille, détachée de la selle,

est restée suspendue au-dessus de l'abîme, accrochée par la robe à quelques branches fragiles, que le moindre effort peut briser. Elle est évanouie; rien n'indique qu'elle ait quelque connaissance de sa position.

L'intrépide jeune homme n'écoute que son courage et son cœur. Au péril évident de sa propre vie, il veut délivrer celle dont il avait deviné et pressenti les sympathies. Après d'incroyables efforts, il y parvient, mais le Ciel lui était venu en aide.

La compagnie, arrivée dans un instant, avait tout vu, et, dans un frémissement de terreur impossible à décrire, avait coopéré, dans la mesure de ses forces, au salut de la jeune fille.

M. de Volvire fut plongé dans la stupeur et l'anéantissement; son cœur fut brisé, sa tête comme perdue. Il ne revint de son désespoir qu'en revoyant sa chère enfant hors de péril, confondant avec elle et avec le jeune homme ses larmes et sa reconnaissance.

Quand le calme se fut fait et que la raison eut repris le dessus, Charles de Volvire prit les mains de sa fille, et, les unissant à celles du jeune homme qui venait de la sauver: « Anne, lui dit-il, mon enfant bien-aimée, voilà votre époux. Il est digne de vous. Soyez heureux tous les deux... » Il ne put rien ajouter; son émotion étouffa sa parole. — « Mon père, répondit la jeune fille, d'une voix pénétrée et solennelle, il est trop tard... L'union que vous m'offrez aurait fait tout mon bonheur, il y a quelques instants; maintenant, il m'est défendu de l'accepter. Je suis reconnaissante plus que je ne puis l'exprimer..., mais je viens, dans le péril, de m'adresser à Dieu, qui, désormais, sera mon unique époux. » Et elle se prit à verser des larmes.

Anne, en effet, n'appartenait plus au monde. Dans l'effroyable danger qu'elle venait de courir, une pensée rapide et forte avait traversé son âme. Sans espérance humaine, elle s'était dit que, si Dieu la sauvait, elle serait toute à Dieu.

Cette promesse, elle la renouvela devant les assistants surpris, étouffant dans les commotions de l'âme et des sens ses dernières pensées de bonheur terrestre.

Pendant M. et M^{me} de Volvire crurent d'abord qu'une crise,

instantanée et vive, avait seule produit une résolution que le temps et la réflexion emporteraient. Dans la jeunesse surtout, l'exaltation d'un moment ne fixe pas d'ordinaire, d'une manière irrévocable, le sentier de la vie. Il en serait ainsi pour leur fille.

Ils retinrent donc au château le jeune gentilhomme, dans l'espérance que sa présence produirait naturellement une révolution dans le cœur d'Anne. Ils se trompèrent. Au bout de quelques semaines, ce jeune homme comprit le sacrifice de celle qu'il s'était promise, car il avait une âme chrétienne et élevée. Il se retira donc, en lui conservant son estime à la place de son amour.

M. de Volvire ressentit de cet événement de pénibles impressions, tandis que sa femme se soumettait.

IV. — ÉPREUVES.

Anne embrassa avec ardeur une vie toute nouvelle. Dieu avait fait en sa faveur quelque chose de ce qu'il avait fait pour Paul, Madeleine et tant d'autres. C'était le coup d'une grâce puissante, sous la forme d'un fatal accident. Or, si les dons de Dieu sont sans repentir, M^{lle} de Volvire ne se repentit jamais non plus d'avoir écouté et compris sa voix. Elle se mit à suivre vivement le sentier qui lui était tracé.

Cependant, au bout d'un certain temps, au milieu de l'isolement et de la solitude qu'elle s'était créés, des moments de tristesse se firent sentir. Ayant exagéré ses devoirs et ses exercices, la souffrance en advint. Le besoin d'ouvrir son cœur, d'avoir un guide et ses consolations augmenta ses peines. Que faire? Elle pria, et pria beaucoup.

Un bon prêtre de la paroisse de Guilliers demeurait dans un village voisin : il jouissait d'une réputation bien méritée. Il venait parfois faire une courte visite au château; car il connaissait toute la famille, qui le voyait avec plaisir. Il n'ignorait pas les nouvelles dispositions d'Anne; mais il se tenait sur une prudente réserve, craignant de la gêner ou d'inquiéter les parents, dont il savait tous les désirs. Cependant elle voulait lui parler en particulier et secrè-

tement; elle en chercha l'occasion et la trouva : leurs âmes se comprirent. Il résolut d'aider la novice dans ses voies mystérieuses. Sans doute des difficultés se rencontreraient, mais les difficultés ne sont-elles pas, bien souvent, le cachet des œuvres peu communes ?

Une modeste et antique chapelle existait, alors comme aujourd'hui, auprès du village de Kernéant, dans la paroisse de Néant, et en portait le nom. Placée sur une éminence, entourée de chênes séculaires, quelques mètres de distance la séparaient des murs du parc du château. Une porte, dont on voit encore les traces, y donnait accès. Un sentier, d'environ un kilomètre, y conduisait à travers les taillis et les futaies, et pouvait merveilleusement servir la jeune fille pour s'y rendre, presque chaque jour, méditative et silencieuse. Une fois sortie de la cour, elle demeurait donc cachée.

C'est dans cette chapelle qu'elle se rendit, dans les premiers temps, à l'insu de son père ; — car la mère savait tout, — pour entendre la sainte messe, recevoir la sainte communion, et s'entretenir des intérêts de son âme avec l'homme de Dieu.

Cependant cette situation était irrégulière et tendue ; elle devait avoir un terme. M. de Volvire se préoccupait d'autant plus de sa fille, qu'il la voyait prendre un genre de vie plus contraire à tous les projets qu'il avait médités pour son avenir. Aussi, il regardait son attrait pour la solitude, le recueillement et la prière, comme une sorte de sauvagerie ; son courage à suivre les voies divines, comme de l'entêtement. — Il connut bientôt les voyages à la chapelle, les entretiens avec le prêtre, et son jugement fut fixé : c'était là qu'elle puisait les défauts qui faisaient son chagrin. Son esprit s'en aigrit de plus en plus.

Un jour, n'y tenant plus, il sortit, accompagné de deux domestiques, pour suivre de loin sa fille, qu'il avait vue partir pour la chapelle. Il était tellement hors de lui-même, que de sinistres préoccupations lui passèrent sans doute par l'esprit, car il fit prendre des armes à ses deux serviteurs et en prit lui-même. Profondément ému, agité, défait, il entra brusquement dans la chapelle. Là, un prêtre, qu'il connaissait, célébrait le saint sacrifice. Sa fille, dans

une posture humble et recueillie, l'entendait. De part et d'autre, un frémissement traversa les âmes. M. de Volvire, rapidement, sans mot dire, la larme à l'œil, sortit, et se mit, d'un pas vif et saccadé, à marcher sous les vieux chênes qui entouraient et ombrageaient l'oratoire. Mille pensées diverses lui traversaient l'esprit; il était visiblement sous l'empire d'un rude combat intérieur. — Pendant le reste du saint sacrifice, Anne redoubla de ferveur et de prières. Elle pria pour son confesseur, car, s'il était dans un moment difficile, elle en était la cause. — Elle pria pour son bien-aimé père : si, depuis un certain temps, il était dans la peine et le mécontentement, cela ne venait-il pas d'elle encore? — Elle pria pour elle-même, ne demandant que l'accomplissement de la volonté divine sur son existence... Pauvre fille ! son âme était pleine de toutes les angoisses !

Au moment de la communion, elle s'approcha de la table sainte. Le Dieu de paix et de consolation vint prendre possession de son cœur anxieux et brisé. Son action de grâces fut plus longue que de coutume : elle demanda de nouveau au bon Sauveur un cœur droit et un esprit juste. Elle s'interrogea sur sa conduite depuis sa conversion : nul remords ne vint troubler sa conscience; un attrait plus fort la dominait plutôt. Elle n'oublia pas son père, qu'elle affligeait, et finit par tout remettre entre les mains de la Providence.

Enfin, elle sortit de la chapelle, non sans quelque inquiétude, et suivie du bon prêtre. M. de Volvire avait triomphé de lui-même, après une lutte où la grâce céleste avait eu sa bonne part. Tranquille et ouvert, il s'approcha d'eux : — « Merci, dit-il au prêtre, des soins religieux que vous donnez à ma fille, et de toutes les peines que vous prenez pour elle. Je suis tout confus d'un dévouement que je reconnais un peu tard, mais que je reconnais bien sincèrement. Désormais, vous voudrez bien venir remplir vos saintes fonctions dans la chapelle de mon château, et accepter la cordiale hospitalité que je vous offre, toutes les fois que vous nous rendrez ce service et nous ferez ce plaisir. » Puis, se tournant vers Anne-Toussainte : — « Quant à vous, ma fille, ajouta-t-il, grâce des peines que nous nous sommes faites, et qu'il n'en soit plus ques-

tion. Dieu a disposé de vous, il est mon maître comme le vôtre. Vous lui avez obéi; je veux lui obéir à mon tour. Désormais soyez à lui comme vous l'entendrez, et priez pour votre père... »

A ces derniers mots, de grosses larmes jaillirent des yeux du comte : la paix était faite.

V. — TRANSFORMATION.

Au moment où nous sommes arrivés, M. de Volvire devait avoir environ cinquante ans; sa femme, trente-quatre, et leur fille, dix-huit ou dix-neuf.

On rapporte qu'un ange apparut, un jour, à une personne, jeune encore, et qui devait devenir une grande sainte. Il lui présenta un voile magnifique, mais couvert de quelques taches, en lui disant : « Voilà une image de votre âme. » Ensuite, il le retourna, le lui remit sous les yeux, orné des fleurs les plus riches et les plus délicates, et ajouta : — « Vous devez ainsi orner votre âme par vos vertus et par vos mérites. »

M^{lle} de Volvire avait eu les défauts de son âge et quelques attaches aux mondanités. Elle devait les expier, si déjà la chose n'était faite. Il lui restait à orner son âme par une conduite vraiment chrétienne. Voyons ce qu'elle fit.

A sa naissance, elle avait reçu de grandes qualités naturelles : une brillante intelligence, un cœur droit et aimant, une volonté ferme et souple, un caractère jovial, une rare beauté physique ; en un mot, tout ce qui fait le charme et l'ornement de la vie.

La grâce, en s'emparant de cette riche nature, devait la rendre plus belle et meilleure encore. Les influences religieuses, en effet, ne font que détruire ce qui est mauvais et perfectionnent tout ce qui est bon.

Anne posa devant elle son âme comme un miroir, afin d'y voir ses fautes, ses penchants, ses défauts.

Elle expia ses péchés par un esprit et des actes de pénitence, qui durèrent toute sa vie. Elle poussa cette vertu si loin, qu'elle dépassa même la charité pour le prochain. Si sa santé en souffrit, elle ne marcha que plus rapidement vers le ciel. Comme tous les saints, elle fut sévère pour elle-même.

Elle avait parfois occupé son *esprit* à des lectures frivoles, à des pensées peu sérieuses ou mondaines. Ici encore, la première idée fut celle de l'expiation ; la seconde, fut de s'adonner à l'étude des vérités éternelles et religieuses. Elle se mit à lire la *Vie des Saints* et des livres de piété. La méditation devint son aliment journalier. D'abord, elle éprouva des difficultés, qui disparurent bientôt, grâce à sa fermeté et aux communications intérieures du Dieu qui ne se laisse point vaincre en générosité.

L'examen de sa vie intérieure et extérieure lui fit voir que sa *volonté* avait suivi, par moments, plutôt les attraits de penchants naturels, que la voix de la conscience. Elle s'imposa la mortification des sens intimes, et une grande surveillance sur les mobiles de ses actions. Son changement de vie lui imposait de nouveaux devoirs ; elle prit conseil de personnes instruites dans les voies de la spiritualité et demanda les lumières de la Sagesse divine. Pour dompter l'orgueil inné, il y avait un moyen supérieur à tous les autres, l'obéissance. Elle fit donc la promesse d'obéir, toutes les fois qu'elle le pourrait sans pécher, quand aucun devoir ne serait en opposition. Plus tard, cette promesse prit de l'extension et devint un véritable vœu. Cette vertu la rendit plus docile, plus souple et plus facile dans ses rapports avec son père, avec sa mère, avec tout le monde.

Anne avait subi un instant les entraînements de son *cœur*. Rien ne prouve qu'elle avait dépassé en cela les limites du naturel et du licite. Cependant elle en eut, sinon des remords, au moins des inquiétudes. Cette leçon lui servit pour surveiller davantage ce cœur si ouvert et si bon. Puisqu'il lui fallait une nourriture incessante et vive, elle la lui fournit : l'amour de Dieu peut être sans mesure, un cœur n'est point capable de le contenir. Elle pria et versa des larmes, et bientôt, comme Augustin, elle s'écriait, dans l'abondance de son amour : « O beauté toujours ancienne et toujours nouvelle, je vous ai connue bien tard ! Donnez-moi de vous aimer, de vous aimer de toutes les forces de mon âme, de toute l'ardeur de mes désirs ! »

Elle aima surtout le Dieu fait homme, et qui se plaît à habiter au milieu des hommes. Elle le visitait fréquemment dans la chapelle

du château et le recevait dans la sainte communion ; et, comme les disciples d'Emmaüs, elle sentait son cœur brûlant pendant qu'elle s'entretenait avec lui.

Après l'amour de Dieu, arrivait l'amour du prochain. Ses contemporains et les générations suivantes nous ont fait savoir combien elle aima tout le monde, les pauvres et les malades, en particulier.

De prime abord sa *mémoire* la ramenait, non-seulement vers les joies d'enfance, mais aussi vers les plaisirs un peu mondains auxquels elle avait pris part. Elle voulut y mettre un frein, et, comme la pensée des choses divines et éternelles s'était emparée de son âme, son but fut bien vite atteint. Les préoccupations de ses œuvres de charité firent disparaître le reste de ses souvenirs.

Le caractère de M^{lle} de Volvire était heureux, enjoué, plein de saillies amusantes et spirituelles. Dans une famille et dans une société, elle pouvait apporter beaucoup de charmes et s'attirer des applaudissements. Mais on ne fait pas longtemps briller son esprit, sans occasionner d'ordinaire de petits froissements d'amour-propre aux autres. Elle sentit les dangers de sa nature, et travailla à y mettre un ordre convenable. Le Sauveur l'a dit : Bienheureux ceux qui sont doux, pacifiques, humbles et charitables. Il fallait croire et imiter le divin modèle.

Les *sens extérieurs* devaient obtenir, de sa part, la même attention. Tous les biens de ce monde ne valent pas une âme chaste, dit l'Esprit-Saint. Anne fit le vœu de virginité ; et, pour mieux le garder, elle forma un pacte avec ses yeux et tous ses sens, afin de les retenir dans les réserves de la modestie.

Pour opérer et soutenir ces transformations sévères, il fallait des secours surnaturels. La faiblesse humaine, abandonnée à elle-même, n'a qu'une certaine mesure de courage et de force ; mais Dieu, qui sait de quel limon il nous a formés, n'abandonne pas ceux qui mettent leur confiance en lui. Une magnifique chapelle, de style gothique, avait été construite par Philippe de Montauban, dans la dernière tour, à l'extrémité sud-ouest du château. Anne obtint de son père qu'une messe presque quotidienne y fût célébrée ; et bientôt, M^r l'Evêque de Saint-Malo permit d'y conserver la sainte

Eucharistique. Une vaste chambre, donnant sur un des plus beaux points de vue qu'on puisse admirer, avait une porte, joignant à la tribune, et qui était en face de l'autel sur lequel reposait le Rédempteur des hommes. Elle occupa cette chambre, qui lui fut laissée pendant toute sa vie. Il lui fut donc facile de contenter désormais ses attraits pour la solitude, la prière, les entretiens fréquents avec Dieu. Elle put rafraîchir et fortifier son âme aux sources pures de tous les sacrifices et de toutes les vertus.

VI. — TRAIN DE VIE.

On venait de fonder à Vannes, pour la première fois, une Maison de retraites, dont les pieux exercices prenaient de l'extension et devaient produire un grand bien dans les âmes. M^{lle} de Francheville, la première fondatrice, vint à Ploërmel, accompagnée de Pères Jésuites, pour y donner une de ces retraites. M^{lle} de Volvire y assista et s'efforça d'en profiter de son mieux. Elle en ressentit un grand bienfait, et remarqua que beaucoup d'autres âmes y avaient trouvé un moyen efficace de purifier leurs consciences et de s'attacher à une piété solide. Elle fit connaissance avec la sainte directrice, qui désira se l'adjoindre comme coopératrice. Anne se prêta très-volontiers à ces ouvertures, et désira faire partie du nouvel institut. Son père s'y refusa, en lui disant qu'il avait déjà fait pour elle un grand sacrifice; mais, qu'en retour, il comptait bien qu'elle resterait désormais tranquille au milieu de sa famille. Elle se soumit immédiatement. Toutefois, elle s'entendit avec les supérieures des Dames de la Retraite, pour en obtenir une sorte d'affiliation, qui lui fut concédée. Elle étudia avec soin leurs règlements, leurs exercices de piété, leurs œuvres journalières, afin d'y conformer sa conduite dans la mesure de ses autres devoirs. Elle adopta leur costume pour ses voyages et toutes les circonstances extraordinaires.

Au château et dans la vie privée, elle quitta ses anciens habits du monde, et se revêtit d'une simple robe noire et d'une coiffe plus simple encore. En un mot, ses habillements furent propres, convenables, mais peu riches et recherchés. Ses parents ne voulurent point contrarier ses goûts, conséquences du changement de

vie de leur fille. Sa femme de chambre prit la liberté de lui demander pourquoi elle ne portait plus d'atours brillants et somptueux et n'en changeait plus, comme autrefois, deux fois le jour. — « Hélas ! répondit Anne, cette vanité me coûte bien cher aujourd'hui. Si j'avais été moins mondaine, je ne serais point obligée à tant de pénitence. »

Elle voulut ajouter la mortification dans la nourriture à celle qu'elle mettait dans sa toilette. Si son nouveau costume lui venait en aide pour éviter certaines compagnies et mieux pratiquer l'esprit de solitude, une nourriture prise à part augmenterait ce bonheur et lui donnerait la facilité, en se privant, de soulager les malheureux. Son père lui permit seulement de prendre ses repas dans sa chambre, quand il aurait de la société ; mais il voulut jouir de sa présence, quand il serait seul avec sa famille. Ce faisant, il se proposait de l'empêcher de nuire à sa santé par des privations indiscretes ; et, d'un autre côté, il voulait que, par son caractère enjoué, sa conversation intelligente et ses bons exemples, elle fût utile à ses frères et sœurs.

La pieuse demoiselle étudiait beaucoup la vie du divin Sauveur, afin d'y conformer la sienne. Elle remarqua que, dans la crèche, il n'avait qu'un peu de paille pour se reposer, tandis qu'elle couchait sur un lit moelleux. La différence était trop grande à ses yeux ; et elle voulut la rendre moins sensible. Cette fois, elle ne crut point devoir prendre conseil de ses parents, car l'ordre de la maison n'aurait pas à souffrir. Elle fit donc disparaître de sa couche tout ce qui lui semblait du luxe, et n'y déposa que de la paille, tout en prenant bien soin de lui conserver son ancienne forme extérieure. Comme elle se servait elle-même et refaisait son lit tous les matins, son secret resta longtemps caché ; une maladie, qu'elle éprouva, vint le mettre à découvert.

Si Anne n'avait observé que les lois de l'Église sur le jeûne et l'abstinence, sa santé n'aurait pas subi d'atteintes, car elle était forte ; mais aux mortifications intérieures et extérieures, dont nous avons déjà parlé, elle en ajouta bien d'autres. Sa mère, qui l'aimait beaucoup, exerçait aussi une grande surveillance. S'étant aperçue

de certaines exagérations, elle donna des ordres, avertit le confesseur, et finit par les réprimer.

Généralement, chaque dimanche, une messe était célébrée dans la chapelle du château. On était éloigné de plus d'une lieue des églises paroissiales les plus rapprochées. Tout le personnel de la maison y assistait, ainsi que beaucoup d'habitants des villages voisins. M^{lle} de Volvire recevait la sainte communion à cette messe, et, après avoir pris quelque nourriture, se rendait à pied à la grand'messe de Néant. Quand elle pouvait être seule, dans le parcours, elle priait et méditait; quand elle avait de la compagnie, sa conversation, charitable et pieuse, tendait à inspirer de bonnes pensées, de bons désirs, une vie toujours meilleure.

Elle devait, suivant l'usage général de nos campagnes, porter avec elle sa provision du midi, si elle voulait prendre quelque chose entre la grand'messe et les vêpres. Lorsque les jours étaient mauvais, elle mangeait son morceau de pain et de beurre dans une maison du bourg; s'il faisait beau temps, elle allait, avec quelques filles et femmes, dans le coin d'un champ. Là, elle partageait souvent sa maigre provision avec quelque personne pauvre. En tout cas, elle trouvait toujours moyen de donner la réfection spirituelle des bons conseils, car les cœurs lui étaient ouverts. Elle consolait donc les âmes souffrantes, qui ne manquent jamais, et s'efforçait d'y mettre le baumé de la confiance en Dieu.

M^{lle} de Volvire apprit vite que ce ne sont pas les longues années qui nous chargent de mérites, mais les années bien remplies. Or, les jours composent les années, et notre vie s'écoule comême la fumée et la joie d'un jour. Quand on le commence, on ne sait si on le verra finir. Il est donc nécessaire de hâter son travail. Comme certains ouvriers de la parabole de l'Évangile, elle ne croyait pas être arrivée aux premiers moments. Elle se posa pour règle de se lever de grand matin. Après une prière et une méditation, plus ou moins longues, elle se mettait à l'œuvre, et nous verrons quelle fut son activité.

L'ABBÉ PIÉDERRIÈRE.

(La fin à la prochaine livraison.)

LES CONGÉS

DES DUCS DE BRETAGNE

L'art de grossir les revenus publics, en multipliant les formes de l'impôt, passe généralement pour une invention éclosée dans le cerveau des économistes modernes, et cependant rien n'est moins nouveau dans notre pays. Nos rois, qui en avaient appris toutes les subtilités des proconsuls romains, n'ont cessé de le mettre en pratique dans leurs rapports avec leurs vassaux, et l'ont si bien implanté dans nos mœurs, qu'à l'heure des réformes de la Révolution, la plupart de leurs procédés financiers étaient encore en vigueur.

Pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir l'histoire du moyen âge, non pas les annales incolores qui ne parlent que de guerres, mais celles qui relatent les actes de l'administration féodale. Aux yeux même les moins prévenus, l'esprit de fiscalité apparaîtra comme l'un des traits caractéristiques de l'époque. Il est difficile de créer plus de taxes et de redevances que les suzerains de la féodalité n'en ont imaginé pour accroître leurs profits de fiefs.

Quoique ce régime social ait fourni déjà une ample matière à de nombreuses dissertations, il s'en faut bien que le thème soit épuisé. Il nous reste encore plus d'un nom à ajouter à la liste des impôts féodaux et des particularités curieuses à noter dans ce que les seigneurs appelaient leur domaine utile.

Les dictionnaires ne manquent pas de renseignements sur le cens, le rachat, la taille, la dime, le champart, qui frappaient les produits du sol ; sur la traite foraine, les droits de banalité, de pré-

vôté, de coutume, etc., qui entravaient le commerce et l'industrie ; mais ils sont trop laconiques en ce qui touche les profits d'aventure, tels que les congés de mer, désignés, dans les anciennes chartes, sous les noms analogues de briefs ou brieux de sauveté et sceaux de mer. Je vais essayer d'en faire la notice.

Suivant une coutume, que la féodalité tenait sans doute des temps barbares auxquels elle succédait, et qu'elle n'avait pas répudiée, les seigneurs des terres riveraines de l'Océan jouissaient d'un droit de confiscation, appelé droit de bris ou de lagan, sur les équipages et les marchandises des navires qui échouaient sur les côtes. Ce qu'il y a de plus répugnant à dire, c'est que les villages les plus voisins du désastre n'avaient pas honte de réclamer une part dans le butin, et qu'ils devançaient trop souvent la vigilance des officiers préposés à la triste besogne de dépouiller les naufragés. On assure que, sur certaines côtes du Finistère, ces mœurs, dignes des cannibales, n'ont pas complètement disparu ; mais je veux croire que c'est une calomnie.

Dans tous les cas, il est malheureusement bien établi que la Bretagne a été, pendant longtemps, une terre maudite pour les naufragés, et que les ducs ont accru leurs revenus en profitant de la loi inhumaine du lagan.

L'Eglise, qui avait protesté contre l'esclavage de l'antiquité et le servage de la féodalité, devait naturellement s'élever contre de pareils abus. Elle ne manqua pas à ce devoir, et en fit l'objet d'une condamnation spéciale, au concile de Nantes de 1127. L'archevêque de Tours, Hildebert, ayant demandé au pape de confirmer la sentence d'excommunication prononcée contre les spoliateurs, Honoré II répondit, avec un plein assentiment, qu'il jugeait inique et cruel de dépouiller ceux que la clémence divine avait daigné sauver du péril¹.

¹ • Quidquid evadebat ex naufragio totum fisci lege vindicabat patrie passos que naufragium miserabilibus violentia principis spoliabat quam maris rapina. (*Ep. Hildeberti.*)

• Iniquum enim censemus ut quem divine clementie magnitudo a sævientis pelagi voracitate diverterit, hominum sæva rapacitas audeat spoliare. » (*Ep. Honorati.*)

(D. Morice, *Hist. de Bret.*, Pr. t. I, col. 555-556).

Si les seigneurs de Cornouaille et de Penthievre furent insensibles aux remontrances du concile, du moins les ducs de Bretagne témoignèrent par leurs concessions qu'ils n'avaient pas perdu tout sentiment d'humanité. On ne peut pas cependant les louer sans réserve, car, en se soumettant, ils ne voulurent pas renoncer aux compensations et changèrent leur confiscation en un droit de rachat, comme la suite le montrera.

Ils imaginèrent de créer des lettres de congé, que les receveurs des havres et ports du duché furent chargés de délivrer aux patrons des navires fréquentant les côtes de la Bretagne. Ce congé ne les garantissait pas de la rapacité des riverains, sur lesquels la surveillance était difficile ; mais, du moins, il les préservait des poursuites des officiers en cas de naufrage. A quelle date remonte cette innovation ? Je ne saurais le préciser. D'après les termes d'une transaction, passée en 1231, entre le duc et le roi de France, que j'aurai occasion de citer plus loin, il est à présumer qu'elle n'est pas très-postérieure à 1127.

Ce qu'il importe de constater ici, c'est que la mesure prise par les ducs, en réalisant un progrès, a aussi notablement modifié leurs rapports avec les autres puissances féodales. Afin d'échapper à la tyrannie du droit de bris, les cités maritimes ont été forcées, sous peine de saisie, d'accepter les conditions offertes, et, malgré leur ombrageuse fierté, de supporter dans leurs murs un agent du fisc breton. Ce qui suit le prouve, du moins pour Bordeaux et La Rochelle.

Aux navires sortant des ports bretons il était facile de se pourvoir d'un brevet de sûreté, signé du duc ; mais comment en prémunir ceux qui venaient de l'Espagne, de l'Angleterre et des diverses provinces maritimes de France ? La coutume, en accordant aux naufragés un délai égal au retour de deux marées, ne laissait pas toujours un espace de temps assez long pour acquérir une sauvegarde et se mettre à couvert de la saisie. Pour que les marins non bretons fussent réellement admis à participer au bénéfice des brevets de sûreté, il fallait qu'on leur donnât la facilité de s'en procurer à leur point de départ.

Les habitants de Bordeaux et de La Rochelle sollicitèrent et obtinrent des ducs l'établissement d'un bureau de congé dans leur cité. Cette faveur ne pouvait être refusée à deux villes qui entretenaient avec la Bretagne tant de relations commerciales.

Après la série de réflexions qui précède, le fait que j'énonce n'a rien de surprenant ; il paraît beaucoup moins naturel, quand il se présente à l'esprit sans préambule. On ne s'explique pas sans peine comment les ducs de Bretagne ont joui, dans deux ports étrangers, d'un droit de congé, à une époque où chaque seigneur était jaloux de ses prérogatives et peu disposé à s'en dessaisir. C'est en cherchant à dévoiler cette énigme que j'ai été amené à traiter la question des briefs de sauveté.

Le Père Arcère, dans son *Histoire de La Rochelle* ¹, assure que la concession ci-dessus eut lieu sous le règne de saint Louis, à la prière des Rochelais et des Bordelais. C'est une conjecture de la part de cet auteur ; l'acte suivant prouve qu'il faut la placer à une époque antérieure.

Dans un concordat de 1231, conservé aux Archives du département, le roi s'engage, vis-à-vis du duc Pierre, à respecter les privilèges de la Bretagne, et, au nombre de ceux-ci, il indique :
 « les brevets ou sceaux des brevets, c'est à savoir de salvations ;
 » de saufs conduits ; de vivres pour les marchands et passans
 » par la mer de Bretagne, en la salvation et faveur d'iceux marchands, d'ancienneté, par certaine composition, pour ce ordonnés, tant es ports et havres et villes de son duchié comme aussi à
 » Bourdeaux et à La Rochelle. »

Il ressort de ce texte plusieurs enseignements : c'est d'abord qu'en 1231, les brevets en question étaient d'ancienne création ; que les ducs les avaient établis par une transaction à l'amiable avec les commerçants du royaume ; et qu'enfin ces congés étaient de plusieurs sortes. J'insisterai sur ce dernier point :

1° Les brevets appelés salvations ou briefs de sauveté étaient destinés à protéger les navires contre le droit de bris ;

¹ T. I, p. 113.

2^o Les brefs de conduit, ou des sauf-conduits, donnaient la faculté de se faire piloter en dehors des dangers de la côte ;

3^o Les brefs de victuaille permettaient de se ravitailler dans les ports.

Voici, d'après deux pancartes de la Chambre des Comptes, les règles, assez singulière, suivies pour leur délivrance. Elles divisent toutes deux les navires en quatre catégories, dont la taxe était ainsi fixée :

Tarif de 1454. A chaque navire portant 5 tonneaux et au-dessous, sera baillé brief d'année ; — à chaque navire de 5 à 9 tonneaux, bref de victuaille ; — à chaque navire de 9 à 19 tonneaux, brefs de victuaille et de conduit ; — à chaque navire de 18 tonneaux et au-dessus, brefs de conduit, victuaille et sauveté.

Le tarif de 1565 est plus complet ; il nous donne le prix de chaque classe : pour 6 tonneaux et au-dessous, brief d'une année, qui est de 7 sous 6 deniers ; — de 6 à 10 tonneaux, bref de victuaille, 17 sous 6 deniers ; — de 10 à 19 tonneaux, brefs de conduit et victuaille, les deux, 55 sous ; — de 19 tonneaux et au-dessus, tous brefs, valant ensemble 110 sous.

En 1371, les prix étaient un peu inférieurs. Dans une quittance de cette date, ils sont portés à 5, 10, 25 et 35 sous. Ainsi, les trois classes de brefs, différentes d'abord par leur nom et leur destination, se trouvaient confondues en une seule, et transformées en une sorte de patente commerciale.

Le *Trésor des chartes des ducs de Bretagne* renferme plusieurs pièces, au moyen desquelles nous pouvons évaluer le produit de la délivrance des brefs ; cependant, elles ne sont pas assez nombreuses pour que nous puissions suivre la progression ou la décroissance de cette branche de revenu. Dans le compte des recettes du duché de 1503, les brefs de mer s'élèvent à 6,000 ¹ livres. Guy, sire de Penthièvre, ayant obtenu du duc, son frère, en 1321, l'abandon provisoire des émoluments recueillis sur les sceaux de mer de Bordeaux et de La Rochelle, les afferma à Guillaume de Rochefort, son créancier, pour quatre ans, au prix de 16,000 francs ²,

¹ Ce chiffre ne comprend sans doute que la recette perçue en Bretagne.

² *Trésor des chartes*, arm. K., cass. E., n° 20.

avec promesse, si lesdits briefs ne valaient pas 5,000 livres, par an, de parfaire le reste.

En 1364, le bail de la recette des sceaux de Bordeaux et de La Rochelle¹ fut concédé pour cinq ans à Mahé de Gournay, moyennant 80 tonneaux de vin de Gascogne et deux rentes, l'une de 200 marcs d'argent, l'autre de 50 écus. D'après le même acte, le duc prenait à sa charge le clerc de la recette et la fourniture des lettres de sûreté; mais il laissait à la solde du fermier les autres préposés.

En 1380², les brefs du port de Bordeaux seuls furent affermés à un marchand de la ville, pour la somme de 500 francs.

Il s'en faut bien que les ducs de Bretagne aient toujours joui paisiblement des revenus de ces deux recettes. Les Bordelais et les rois d'Angleterre, ducs d'Aquitaine, jaloux des profits qui se percevaient sous leurs yeux et à leur détriment, ne laissaient échapper aucune occasion d'en contester la légitimité. De leur côté, les ducs de Bretagne ne fournissaient que trop de prétextes à la chicane, en cherchant à étendre ce qu'ils appelaient leurs droits. Oubliant leur qualité d'étrangers et l'origine de leur privilège, ceux-ci auraient volontiers régné en maîtres dans un port où la tolérance seule les avait établis. A la faveur de l'ancienneté de leur coutume, leur ambition ne visait qu'à transformer en impôt obligatoire le congé, qui devait toujours rester facultatif.

Le mandement et l'enquête qui suivent, attestent qu'ils rencontrèrent une résistance opiniâtre.

« Edward, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande et d'Acquitaine, à nos chers et feaux connestable, maire, comsoils et jurés de nostre cité de Bordeaux, saluz.

» Nostre très cher fils Jehan, duc de Bretagne, nous admonstré commant feu Jehan son père et feu Jehan son oncle, naguières dux de Bretagne, que Dieux absoule, soloient avoir et avoient de fait leurs breffs en nostre dicte cité et certain lieu à ce député pour y bailler et délivrer leurs diz breffs, et tout le temps qu'ils gouver-

¹ *Trésor des chartes*, armoire M, cass. A, n° 6.

² *Trésor des chartes des ducs*, armoire V, cass. B, xiv.

nèrent ladicté duché de Bretagne, ils estoient en paisible possession et saisine de ce faire et avoir sanz contredit ou empeschement de nous ou de nos ministres quelconques, et sur ce nous a humblement et à grande instance requis que il nous pleust commander à li faire en ce cas droit et raison.

» Par quoy nous vous mandons et chargeons que sur les dictes choses vous vous informez sommerement et de plain, et si vous trouvez par tele imformation et par autres notables evidances que la chose est veritable, soffrez avoir a nostre dit filz et à ses commis et desputés ses breffs en nostre dicte cité de Bordeaux par manière que ses davanciers les avoient et tenoient en temps passé; faisons sur ces choses tel acomplissement de justice que nostre dict filz n'ait cause de se plaindre à nous pour deffaut de bonne excusation de nostre present mandement.

» Donné par tesmoignance de nostre grant seil à nostre palais de Westminster, le VIII^e jour de juillet, l'an de grace mil trois cens soixante et deux, et de nostre règne trente-sisme ¹. »

Le résultat de l'enquête ne nous est pas parvenu, mais il y a lieu de croire qu'il fut favorable, puisqu'en 1378, sans plus ample informé, le roi Richard II s'empessa de confirmer les privilèges du duc.

Au moment de les faire enregistrer au greffe de la sénéchaussée de Guyenne, le maire de Bordeaux forma opposition à l'exécution des lettres, en alléguant que les navires bordelais étaient libres de sortir du port sans lettres de congé des ducs, et que leurs préposés avaient outrepassé leurs droits en voulant les imposer à tous les marchands. La pièce suivante nous révèle les détails de ce curieux procès.

« Per devant nous ², Johan, sire de Neville, lieutenant d'Aquitaine pour nostre très souverain seigneur le roy de Franse et d'Engleterre, en présence du m[aire] procurour de la ville de Bourdeux et de plusieurs dez bourgeois merchanz et citezeins dudit lieu, de

¹ *Trésor des chartes*, arm. T, cass. C, n° 4.

² *Trésor des chartes*, arm. M, cass. A, n° 2. — La charte est rongée en plusieurs endroits.

la partie du duc de Bretagne par Johan Guoyère, son procurour et attorné, furent lieuz et publiez unes lettres patentz de mandement de nostre dit seigneur le Roy et son conseil à nous adressantz, dont la teneur s'enseust :

« Richardus, Dei gratia rex Anglie et Francie et dominus Hibernie, dilectis et fidelibus nostris locum tenentibus sive senescallis »
 » nostris Aquitanie ac maiori et constabulario nostro Burdegalensi »
 » qui nunc sunt vel qui pro tempore fuerunt et eorum cuilibet loca »
 » tenenti, salutem.

» Cum inter cetera in quodam tractatu certis de causis, habito »
 » inter nos et concilium nostrum et carissimum fratrem nostrum »
 » Johannem, ducem Britannie, facta et concordata, que nos, pro »
 » parte nostra, custodire, tenere et perimplere promisimus, concor- »
 » datum existit quod idem dux habeatque litteras nostras officiariis »
 » nostris Burdegalensibus directas quod iidem officarii ipsum »
 » ducem, *brevibus* suis, que ipse habet apud Burdegalam, uti et »
 » gaudere permittant, prout ipse dux et antecessores sui eidem »
 » *brevibus*, temporibus retroactis, uti et gaudere consueverant, prout »
 » in litteris nostris patentibus eidem duci de eodem tractatu factis »
 » plenius continetur; vobis et cuilibet vestrum injungimus et man- »
 » damus quatenus ipsum ducem *brevibus* suis predictis ibidem uti »
 » et gaudere permittatis, juxta tenorem tractatus supradicti et prout »
 » ipse et antecessores sui predicti *brevibus* illis, ante hæc tempora, »
 » ibidem uti et gaudere consueverunt; prefactum ducem in hac »
 » parte non molestantes in aliquo seu gravantes. Datum apud West- »
 » minster, quarta decima die Aprilis, anno regni nostri primo, »
 » etc. »

» Par la vertu desquelles ledit Johan Guoyere disoit, par ledit duc, que il, ses prédecessours et devanciers avoient autrefois heu, en temps passé, en dreit monsieur le prince, que Dieux pardone, et autrement deparavant et despuys pocation et sazone de ballier et délivrer les brefs dudit duc à chacun vessel que fust chargée de vyns al port de Bourdeux, et que les mestres et merchantz desditz vesseaux ou de chacun chargées, comme dit est, devoit et estoit

tenus prendre et payer de faicte les ditz briefs, chacun endroit soy de nécessité, et par fin estonoir avant parler dudit point de Bourdeaux. Et par vertu desdites lettres de mandement, voloit ledit Johan Guoyère, pour ledit duc, continuer, maintenir, user et joir de la dite possession et sazine, affin que toutes manières dez marchantz que chargeassent vins ou les mestres de chacun des vesseaux chargées des vins audit port, ou est mettes, devoit et estoit tenu de prendre et payer les ditz breffes avant estre délivrez ni de partir, comme dit est.

» Ledit procureur en nom des citezeins et bourgeois dudite ville en présence dudit meire et de plusieurs desditz bourgeois et habitants estantz présents illoques, conut bien ledit duc et ses prédécessours avoir heu possession et sazine de bailler sesditz brefs par dela à Bourdeaux à ceux qui de leur volonté prendre les voudroient et non autrement.

» Et ledit Johan Guoyère en nom dudit duc disant le contraire : sur quoy, de notre office et affin d'avoir plus pleine informacion de l'un propouser et de l'autre avons volu enquerrir de la verité des possessions avouez afin de faire raison as parties, selon la tenor de mandement.

» Et sur ce avons fait jurer enquis et examinez troys tesmoigns dignes de fey, bourgeois, citezeins et marchantz dudit lieu que ont recordé par leur serement, en audience de tous, que ils ont veu par plusieurs foitz, en temps de monseigneur le prince, que Dieux pardone, que toutes foitz et quant il y avoit acuns et quelconques vesseaux chargés de vins au port de Bourdeaux que ils ont veu les mestres ou marchantz des vesseaux que chargé estoient et de chacun d'eulx, de nécessité et par fin estonoir prendre et payer lesditz brefs des officiers dudit duc avant estre delivrés de l'eschaper, ne départir leurs vesseaux fors dudit port, pour eulx avaler; et que lesditz tesmoigns mesment en leurs personnes qui pour marchandises par plusours foitz avoyent chargé de vins, en celluy temps, par semblable manière, ont pris et payé lesditz brefs à chascun veiage que faisoient et ainsi..... veu user.

» Après quoy nous avons pris à nos avisez sur ce ové notre con-

seil affin de faire raison entre eulx comme appartendra selon la teneur dudit mandement.

» Donné à Bourdeaux..... jour de décembre, l'an mil trois cent septante et huyt. »

Vers 1384, une nouvelle contestation s'éleva sur le même sujet. Le roi d'Angleterre refusa de se dessaisir des brefs de Bordeaux qu'il avait confisqués, en soutenant que le duc devait protéger les vaisseaux naviguant dans les eaux de Bretagne, contre le pillage et la rapine des riverains, en retour des lettres de sûreté, et qu'il manquait à cette obligation. Pour défendre ses droits, le duc de Bretagne envoya en Angleterre plusieurs ambassadeurs, dont les négociations eurent un plein succès. Les explications qu'ils adressèrent au roi, en réponse aux allégations du chancelier d'Angleterre, nous ont été conservées dans un procès-verbal, qui mérite d'être cité ici de nouveau, quoique dom Morice¹ l'ait déjà publié dans les *Preuves* de son histoire.

Ils affirmèrent que le duc n'était pas tenu de protéger les navires marchands côtoyant la Bretagne; que tel n'était pas le but des brefs; mais que les havres et côtes de Bretagne étant très-périlleux, les rois et ducs, chacun selon leur temps, avaient droit de briefs à Bordeaux et ailleurs, afin que tous les marchands, obligés de naviguer dans les parages de la Bretagne, pussent se pourvoir de lettres de sûreté; qu'il ne tenait en rien ce droit de sceau du roi d'Angleterre, quoiqu'il l'exercât à Bordeaux. En terminant, les députés ajoutèrent que leur maître pouvait s'emparer des navires échoués et de leurs marchandises, et qu'il userait de ce droit, si la jouissance des brefs de Bordeaux ne lui était pas restituée.

La menace produisit son effet. Pressé de mettre fin au litige, le roi d'Angleterre s'empressa de reconnaître en principe le privilège revendiqué; mais, dans la crainte de mécontenter les Bordelais sans satisfaire son rival, il évita de se prononcer sur la forme et le caractère des congés. Au mois de juin 1384², il adressa à son lieutenant d'Aquitaine un nouveau mandement, dans lequel il lui or-

¹ *Preuves*, t. II, col. 450.

² *Trésor des chartes*, arm. M, cass. E, n° 3.

donnait de laisser jouir le duc Jean IV de ses droits de brefs, *de la même manière* qu'au temps de ses prédécesseurs. La question restait donc la même qu'avant l'enquête.

Loin de se déconcerter, le duc ne voulut rien rabattre de ses prétentions et continua d'exiger une redevance de tous les navires de Bordeaux à destination de la Bretagne. En 1395¹, le patron du navire *Sainte-Marie*, de Bayonne, ayant négligé de prendre un congé, fut taxé à une amende de 200 écus d'or et de 12 tonneaux de vin.

Les lacunes des archives m'empêchent de poursuivre plus loin l'histoire des congés de mer en Bretagne. On sait seulement, par le tarif de 1565, que les rois, devenus héritiers des ducs, continuèrent, au XVI^e siècle, d'exploiter cette source de revenus, dont le profit constitua sans doute une partie de l'apanage du grand amiral.

Au XVIII^e siècle, les sceaux de mer ne figurent pour aucune somme dans les comptes de la province, au chapitre des revenus casuels. On peut donc en inférer qu'ils étaient tombés en désuétude. La Rochelle et Bordeaux, ayant perdu presque tous leurs documents historiques, il est peu probable que de nouveaux éclaircissements se produisent autour de cette question. Les quelques pièces qui nous restent à Nantes n'en ont que plus de valeur, et toutes les remarques auxquelles elles peuvent donner lieu n'ont pas été relevées ici. En se plaçant à un autre point de vue, et en les rattachant à d'autres documents, on en tirerait de nombreuses déductions pour l'histoire des relations commerciales de la Bretagne.

LÉON MAITRE,

Archiviste.

¹ *Trésor des Chartes*, arm. N, cass. B, n^o 36.

DIALOGUES DES VIVANTS ET DES MORTS*

II

M. Gambetta, Mercure et Caron¹.

CARON.

Quel homme mènes-tu là? Il fait bien l'important. Qu'a-t-il de plus qu'un autre pour s'en faire accroire?

MERCURE.

Il était jeune, impétueux, bouillant, éloquent, propre à charmer tout le monde. Etudiant, avocat, député, ministre, il n'a cessé de faire du bruit. A peine au sortir du lycée, il est devenu le Jupiter Tonnant des tables d'hôte et des brasseries du Quartier Latin. Avocat, il a cassé les vitres du Palais de Justice et prononcé en faveur du citoyen Delescluze un plaidoyer retentissant, qui donna dans Paris le signal du *Réveil*; député, il a proclamé à la tribune la déchéance de Napoléon III; ministre, il a gouverné la France pendant quatre mois, brisant les conseils municipaux et les conseils généraux, destituant les chefs d'armée, brouillant tout, renversant tout...

CARON.

Mais ne renversera-t-il pas aussi ma barque, qui est vieille et qui fait eau partout? Pourquoi vas-tu te charger de telle marchandise? Il valait mieux le laisser parmi les vivants. Son ombre me fait peur. Comment s'appelle-t-il?

* Voir la livraison de mars, pp. 231-239.

¹ Voyez Fénelon, *Dialogues des Morts*, xx: Alcibiade, Mercure et Caron.

MERCURE.

Gambetta. N'en as-tu pas oui parler ?

CARON.

Gambetta ! Hé ! toutes les ombres qui viennent me rompent la tête à force de m'en entretenir. Il n'en est pas un, parmi les nouveaux arrivants, qui ne fredonne autour de moi : Gambetta, Gambetta-ballon, Gambetta-discours, Gambetta-pigeon, Gambetta-Lonjumeau, car ils ont mis à son nom une flamboyante aigrette de sobriquets.

MERCURE (*à part*).

Ce pauvre Caron a de singulières façons de parler depuis qu'il est devenu romantique pour avoir passé le bon poète Auguste Vacquerie, l'ombre de l'Ombre de Victor Hugo. (*Haut.*) Allons, Gambetta, ne nous attardons pas sur la rive.

CARON.

N'est-ce pas lui qui a soutenu dernièrement, contre le philosophe Jules Simon, cette lutte épique dont les péripéties ont tenu, pendant cinq jours, les deux mondes en suspens ?

MERCURE.

C'est lui-même. J'ai appris tous les détails de ce grand combat à la Bourse de Bordeaux, où je me trouvais hier par hasard.

CARON.

Raconte-moi cela, Mercure.

MERCURE.

Gambetta avait publié un décret au nom du Gouvernement provisoire de Bordeaux. Survient Jules Simon, délégué du Gouvernement provisoire de Paris, et porteur d'un décret diamétralement contraire. Douze journaux publient le décret de Paris ; Gambetta les fait saisir. Protestation des journalistes, qui vont frapper à la porte du Recteur chez lequel Jules Simon était descendu. Notre philosophe était sorti. Les visiteurs laissent leurs cartes et annoncent

qu'ils reviendront le lendemain matin, à dix heures. Le lendemain, à l'heure indiquée, ils se présentent de nouveau. Notre philosophe venait de sortir.

CARON.

Et que faisait pendant ce temps Gambetta, pour parer les bottes que Simon lui portait ainsi sans relâche ?

MERCURE.

Par Hercule ! Gambetta n'était point en reste. Il se faisait céler chez lui, et à ceux qui demandaient à le voir, il faisait répondre énergiquement qu'il était indisposé. Cependant les journalistes, gens peu faciles à contenter, insistaient pour que Jules Simon usât vis-à-vis de son collègue des pleins pouvoirs qui lui avaient été donnés à Paris. Jules Simon leur dépêcha un secrétaire, qui leur apprit que ces pleins pouvoirs avaient été mis naturellement dans la malle du philosophe, que cette malle avait été, non moins naturellement, oubliée à la gare d'Orléans, et que le général prussien, commandant le corps d'occupation, s'était écrié en la voyant : Cette malle doit être à moi ! Jules Simon, qui joint au courage du lion la prudence du serpent, recommandait instamment aux douze journalistes de se tenir cois jusqu'à l'arrivée de trois autres membres du Gouvernement de Paris : Pelletan, Arago et Garnier-Pagès, — les trois Anabaptistes, — et, en attendant, de faire comme lui, de prendre des mesures personnelles de précaution.

CARON.

Ses jours étaient-ils menacés ?

MERCURE.

Hé ! hé ! Gambetta, qui joint à la prudence du serpent le courage du lion, avait signé l'ordre de l'arrêter et de le conduire à la citadelle de Blaye, lui et les douze journalistes. Seulement, l'heure de l'exécution venue, il mit l'ordre dans sa poche.

CARON.

Et comment finit ce terrible duel ?

MERCURE.

Il durait depuis cinq jours et cinq nuits lorsque, tout à coup, il finit comme le combat d'Olivier et de Roland dans la *Légende des Siècles*. Le poète Vaquerie, que tu n'as certainement point oublié, Caron, nous a récité ces beaux vers pour prix de son passage, et je les ai retenus. Il semble vraiment que Victor Hugo les ait écrits pour apprendre aux races futures comment se dénoua cette formidable lutte entre Simon et Gambetta :

Plus d'épée en leurs mains, plus de casque à leurs têtes.
Ils luttent maintenant, sourds, effarés, béants,
A grands coups de troncs d'arbre, ainsi que des géants.

Pour la cinquième fois, voici que la nuit tombe.

Gambetta tout à coup, aigle aux yeux de colombe,
S'arrête et dit :

« Simon, nous n'en finirons point.
Tant qu'il nous restera quelque tronçon au poing,
Nous lutterons ainsi que lions et panthères.
Ne vaudrait-il pas mieux que nous devinssions frères ?
Ecoute, j'ai du vin, mon hardi compagnon,
Vidons un broc ou deux. —

— Je veux bien, dit Simon.

Et maintenant buvons, car l'affaire était chaude. »

Ils burent du Limoux, département de l'Aude. ¹

CARON.

Ne crains-tu pas qu'un homme aussi redoutable, qui a tenu tête à Jules Simon, ne mette le trouble dans le royaume de Pluton et ne menace son autorité? Aussi bien, je crois m'apercevoir qu'il est borgne, et, dans le royaume des aveugles, les borgnes sont rois.

MERCURE.

Je te le livre tel qu'il est. S'il fait autant de fracas aux Enfers qu'il en a fait toute sa vie sur la terre, ce sera chez vous un beau vacarme! Mais demande-lui un peu comment il fera. O Gambetta, dis à Caron comment tu prétends faire ici-bas.

¹ Voyez, dans la *Légende des siècles*, « le Mariage de Roland. »

GAMBETTA.

Moi, je prétends y passer mes jours le plus doucement du monde, à la façon antique, entre Epicure et Anacréon. Pluton peut dormir en paix : Jupiter me garde de conspirer contre lui ! Pour Proserpine, je lui dirai des nouvelles de la Sicile qu'elle a tant aimée : je peux lui en donner de toutes fraîches, que je tiens de mon illustre ami Garibaldi. Je lui parlerai des Nymphes avec lesquelles elle cueillait des fleurs quand Pluton la vint enlever. Je lui raconterai aussi toutes mes aventures, et il y aura bien du malheur si je ne parviens à lui plaire.

MERCURE.

Je ne m'étonnerais point qu'il y réussit, car jamais mortel n'a eu plus de talents à sa disposition. A la Bourse de Bordeaux, dans un groupe où je me trouvais, on ne parlait de rien moins que des six cent mille talents de Gambetta.

CARON.

Six cent mille talents ! C'est beaucoup pour un homme seul. Cet Emile Ollivier, que j'ai passé l'autre jour, et qui nous énumérait les siens avec tant de complaisance, ne se vantait pas d'en posséder la dixième partie !

MERCURE.

Eh ! mon ami, je ne parle point ici des talents de l'orateur ni de ceux de l'homme d'Etat. Je parle d'or en ce moment. Au lieu de talents, mettons des drachmes, si tu l'aimes mieux : il en a dépensé, en moins de quatre mois, plus de trois milliards.¹

CARON.

Trois milliards ! Plus de trois milliards de drachmes ! Monsieur Gambetta, donnez-vous donc la peine d'entrer dans ma barque.

GAMBETTA.

Excusez-moi ; mais, de ces trois milliards, il ne me reste rien, pas même l'obole nécessaire pour payer mon passage.

¹ La drachme valait 95 centimes environ ; le talent valait 5,000 drachmes.

CARON.

C'est égal, entrez tout de même. Mercure, je crois que nous nous trompons sur son compte. Il m'a tout l'air d'un honnête garçon, bien revenu des choses de ce monde, — je veux dire de l'autre monde, — dépouillé maintenant de toute ambition, et qui ne saurait porter ombrage à notre roi Pluton.

MERCURE.

Caron, seras-tu donc toujours le même ? Te laisseras-tu éternellement prendre aux belles paroles des Ombres qui traversent le Styx ? A quoi te sert ton expérience de vieux nocher ? En es-tu donc encore à apprendre que celui qui a gouverné sans contrôle, ne fût-ce qu'un hameau et ne fût-ce qu'une heure, celui-là ne renonce jamais à ressaisir le pouvoir ? Que sera-ce de celui qui a, pendant plusieurs mois, gouverné des millions d'hommes ?

GAMBETTA.

J'ai exercé la dictature, il est vrai, mais c'était pour sauver mon pays envahi par les barbares ?

MERCURE.

Les as-tu chassés, ces barbares ? Et ton pays, l'as-tu sauvé ? La dictature ne peut avoir qu'une excuse : le succès. Cette excuse, oserais-tu l'invoquer ?

GAMBETTA.

Je n'ai pas réussi, je le reconnais. Mais c'est la faute des généraux qui commandaient mes armées. C'est la faute à d'Aurelles, c'est la faute à Bourbaki...

MERCURE.

Halte-là, mon jeune ami. Lorsque d'Aurelles de Paladines remporta un premier succès, à Coulmiers, tu fis sonner bien haut que cette victoire était due à tes combinaisons savantes, et lorsqu'un mois plus tard ces mêmes combinaisons échouaient misérablement, tu en déclinais la responsabilité, jetant l'insulte à la face de celui qui avait exécuté tes ordres. Lorsque Bourbaki marchait sur Belfort

et que les Prussiens semblaient reculer devant lui, tu publiais des dépêches annonçant que ce triomphe était le résultat des plans stratégiques enfantés par ton génie militaire, doublé de celui de ton aide-de-camp, l'illustre M. de Serres, et quand Bourbaki, à son tour, était réduit à reculer devant l'ennemi victorieux, tu n'étais plus pour rien dans ces fameux plans, par lesquels était consommé le désastre de ton pays.

CARON.

Qu'est-ce que ce M. de Serres, dont il avait fait son aide-de-camp ?

MERCURE.

Ce M. de Serres, qui ne se nomme point de Serres, mais Wiewiczinski, est un jeune Polonais qui a reçu de Gambetta des lettres de grande naturalisation, en même temps que des titres de noblesse.

CARON.

Je croyais que ces titres avaient été abolis par la République française.

MERCURE.

Tu croyais peut-être aussi, mon pauvre Caron, qu'elle avait aboli le *Cabinet noir* ?

CARON.

Assurément.

MERCURE.

Encore une illusion à laquelle il te faudra renoncer. Tiens, lis ce journal que j'ai acheté deux oboles sous le péristyle du grand théâtre de Bordeaux. (*Il lui remet un numéro du GAULOIS.*)

CARON, lisant.

« Monsieur Dutré, prévôt civil attaché à la place de la résidence du Gouvernement, est autorisé à requérir à la poste la délivrance de toute lettre dont il indiquera le destinataire. Tours, le 27 novembre 1870. *Signé, Léon Gambetta.* »

GAMBETTA.

Oseriez-vous prétendre, Mercure, que vous-même, lorsque vous

faisiez le service de la correspondance de l'Olympe, vous n'avez jamais violé le secret des lettres?

MERCURE.

Comme avec irrévérence
Parle des dieux ce maraud !

Caron, je te conjure de le passer le plus vite que tu pourras ; car nous ne gagnerons rien avec lui. Prends garde seulement qu'il ne surprenne les trois juges et Pluton même : avertis-le de ma part que c'est un scélérat capable de faire révolter tous les morts et de bouleverser le plus paisible de tous les empires. La punition qu'il mérite, c'est de ne voir aucune femme et de se taire toujours.

(*En entendant ces mots, Gambetta courbe la tête et s'assied au fond de la barque, qui s'éloigne du rivage.*)

III

Un banquet chez Pluton.

(La scène représente une vaste salle, ornée de colonnes et de statues. Autour d'une table couverte de mets et de vins, de fruits et de fleurs, sont rangés un grand nombre de convives, à la tête chenue. Dans le fond de la salle, Platon et Victor Cousin sont debout et observent, pareils aux deux philosophes que Couture a peints dans son tableau des *Romains de la décadence*, au musée du Luxembourg.)

M. TROPLONG.

Mes chers collègues, je vous remercie d'avoir bien voulu répondre à l'invitation que j'ai pris la liberté de vous adresser, le jour où je vous ai conviés tous à venir souper chez Pluton.

M. DE BOISSY.

Permettez, monsieur le président....

M. TROPLONG.

Monsieur de Boissy, vous n'avez pas la parole.

M. DE BOISSY.

Si j'avais pu me dispenser d'assister à ce banquet, je ne m'en serais point fait faute. J'aimerais cent fois mieux, pour ma part, souper chez Véfour, au Palais-Royal, que chez Pluton, aux Champs-Élysées. Ne vous en déplaît, le lieu me semble assez mal choisi pour un repas de corps. (Cris : *A l'ordre ! à l'ordre !*)

M. TROPLONG.

Vous le voyez, Monsieur de Boissy, vos paroles légères et vos comparaisons malséantes froissent les sentiments de l'Assemblée. Vous m'obligez à vous rappeler que nous sommes dans le royaume du silence, où la première loi est de se taire.

Le général HUSSON, le général LA WËSTINE, le maréchal BARAGUEY-D'HILLIERS, en chœur :

Un vieux soldat sait souffrir et se taire
Sans murmurer.

M. DE BOISSY.

Me taire, moi, me taire ! Ce serait mourir deux fois, et c'est bien assez d'une. Comment admettre, d'ailleurs, que le Règlement d'ici-bas ne permette pas au moins l'Ombre d'une interruption ?

M. ÉMILE AUGIER, à son voisin :

Devant l'Ombre d'un auditeur,
J'ai vu l'Ombre d'un orateur,
Qui prononçait une harangue
Et qui, pour humecter sa langue,
Au beau milieu de son morceau,
Buvait l'ombre d'un verre d'eau.

M. TROPLONG.

L'incident est clos. L'ordre du jour...

M. DE BOISSY.

Que parlez-vous d'ordre du jour dans le royaume des ténèbres ?
(*Murmures prolongés.*)

M. TROPLONG.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur Napoléon et le premier Empire. La parole est à M. le procureur général Dupin.

M. DUPIN AINÉ.

« Le gouvernement de B^{***} était militaire, la voix des lois était étouffée par le cliquetis des armes; toute la considération semblait réservée aux soldats : *Togæ cedebant armis.* »

M. PERSIL.

Je demande la parole.

M. SAINTE-BEUVE.

Je la demande également.

M. DUPIN AINÉ.

« N^{***} ne règne plus, mais toutes ses lois nous restent, et ce sont ces lois qui ont fait le malheur de la nation française. Notre bonheur dépend donc de leur prompt abolition¹. »

M. ÉMILE AUGIER, à son voisin :

Les B., les N. voltigeaient sur son bec.

M. TROPLONG.

Excusez-moi, Monsieur Dupin, si je vous interromps.

M. DE BOISSY.

Ah ! je vous y prends, Monsieur le président; voilà que, vous aussi, vous interrompez les orateurs. (*Bruit à droite.*)

¹ *Des magistrats d'autrefois, des magistrats de la Révolution, des magistrats de l'avenir*, par André-Marie-Jean-Jacques Dupin, avocat à la Cour royale de Paris, docteur en droit, membre correspondant de l'Académie Ionienne, etc. Juin 1814; avec cette épigraphe:

Sous un sceptre de fer, tout un peuple abattu,
A force de malheurs, a repris sa vertu;
Tarquin nous a remis dans nos droits légitimes :
Le bien public est né de l'excès de ses crimes.

Dans cette brochure, M. Dupin ne désigne jamais le nom de l'Empereur que par son initiale, suivie de trois étoiles.

M. TROPLONG.

Vous trouverez bon, Messieurs, que je ne m'arrête point aux attaques de M. de Boissy, tant qu'elles ne s'adressent qu'à ma personne. (*Très-bien, très-bien. Mouvement marqué d'approbation.*) Monsieur Dupin, je vous prierai de nous dire quel est ce B. et cet N. dont vous venez de parler.

M. DUPIN AINÉ.

Pourquoi me condamner, Monsieur le président, à prononcer un nom que j'abhorre, un nom que je voudrais pouvoir effacer des pages de notre histoire nationale, comme je l'ai effacé des pages de mes livres ?

M. TROPLONG.

Mais encore.

M. DUPIN AINÉ.

Eh bien ! puisque vous m'y forcez, puisque vous voulez absolument que je dise ce nom dont les syllabes brûlent mes lèvres, je le ferai, quoi qu'il m'en coûte : l'homme dont j'ai parlé est Napoléon Bonaparte ! (*Profonde sensation.*)

M. ÉMILE AUGIER, à son voisin.

Son nom jamais n'attristera mes vers.

M. TROPLONG.

M. Persil a la parole.

M. PERSIL.

Je ne dirai qu'un mot : « Le code pénal façonné par Buonaparte est l'œuvre d'un tyran ¹. »

M. MOCQUART.

J'estime, en ce qui me concerne, que « les dispositions du Code pénal de 1810, relatives aux crimes politiques, ne se peuvent comparer qu'aux lois de Tibère ². »

M. DE BOISSY.

Tu quoque, Mocquart !

¹ Plaidoyer de M^r Persil, pour M. Bavoux, prononcé devant la cour d'assises de la Seine, le 31 juillet 1819.

² Plaidoyer de M^r Mocquart dans l'affaire de l'*Épingle noire*, octobre 1817.

M. TROPLONG.

Monsieur Sainte-Beuve, vous avez la parole.

M. SAINTE-BEUVE.

« Le pouvoir de Bonaparte était impudemment despotique ¹. (*Très-bien ! très-bien !*) Ses guerres étaient insensées ². J'oserai dire que Bonaparte est l'homme qui a le plus démoralisé d'hommes de ce temps, qui a le plus contribué à subordonner pour eux le droit au fait, le devoir au bien-être, la conviction à l'utilité, la conscience aux dehors d'une fausse gloire.... Si l'on essaie d'énumérer la quantité d'hommes honnêtes, recommandables par le talent, l'étude et des vertus de citoyen, que 89 avait fait sortir du niveau, qui avaient traversé avec honneur et courage les temps les plus difficiles, que la Terreur même n'avait pas brisés, que le Directoire avait trouvés intègres, modérés et prêts à tous les bons emplois; si l'on examine la plupart de ces hommes tombant bientôt un à un, et capitulant, après plus ou moins de résistance, devant le despote, acceptant de lui des titres ridicules, auxquels ils finissent par croire, et des dotations de toutes sortes, qui n'étaient qu'une corruption fastueusement déguisée, on comprendra le côté que j'indique, et qui n'est que trop incontestable. L'éclat tant célébré des triomphes militaires d'alors, cette pourpre mensongère qu'on jette à la statue et qui va s'élargissant chaque jour, couvre déjà, pour beaucoup de spectateurs éblouis, ces hideux aspects, mais ne les dérobe pas encore entièrement à qui sait regarder et se souvenir. (*Applaudissements.*) Napoléon n'estimait pas les hommes à titre de ses semblables; il était aussi peu que possible de cette chair et de cette âme communes aux créatures de Dieu : c'était un homme de bronze, comme l'a dit Wieland.

M. ÉMILE AUGIER, à son voisin.

Rien d'humain ne battait sous son épaisse armure ;
 Sans haine et sans amour...

¹ M. Sainte-Beuve, *Revue des Deux Mondes*, septembre 1834.

² *Revue des Deux Mondes*, décembre 1832.

M. SAINTE-BEUVE, *continuant.*

« Egoïste, sans pitié, sans fatigue, sans haine, un demi-dieu, si l'on veut, c'est-à-dire plus et moins qu'un homme ; car, depuis le christianisme, il n'y a rien de plus vraiment grand et beau sur la terre que d'être un homme, un homme dans tout le développement et la proportion des qualités de l'espèce. Les demi-dieux, les héros violents et abusifs, tiennent de près aux âges païens, à demi esclaves et barbares ¹. » (*Applaudissements prolongés.*)

(M. Sainte-Beuve se rasseoit au milieu d'un enthousiasme indescriptible. M. Prosper Mérimée, qui est assis à sa gauche, lui serre les mains avec effusion).

M. MÉRIMÉE.

Je suis assuré, Messieurs, d'être votre interprète en exprimant à mon ami, M. Sainte-Beuve, les sentiments de vive et sympathique admiration que nous inspirent les nobles paroles qu'il vient de faire entendre. Cet admirable discours d'outre-tombe nous montre bien que, chez notre illustre collègue, le grand écrivain était doublé d'un grand orateur, et vous regretterez comme moi qu'il ait attendu d'être ici pour en fournir la preuve. Je ne me hasarderai certes point à prendre la parole après lui ; je voudrais seulement, puisque nous sommes en famille et que nous voilà au dessert, vous dire en deux mots, entre la poire et le fromage, ce que je pense du régime impérial. J'emploierai, si vous le permettez, (*oui, oui, parlez*) une forme qui n'aura rien d'académique. J'esquisserai rapidement devant vous le scenario d'une petite comédie que nous appellerons, si vous le voulez bien, *les Espagnols en Danemark*. (*Écoutez ! écoutez !*) — La scène, Messieurs, se passe en 1808, dans l'île de Fionie, où Napoléon a envoyé les troupes espagnoles mises à sa disposition par le roi Charles IV. Le marquis de la Romana, qui les commande et qui vient d'apprendre les événements de Madrid du 2 mai 1808, cherche le moyen de faire embarquer ses soldats pour l'Espagne, afin d'aller, à leur tête, grossir les rangs des défenseurs de l'Indépendance. Il a pour complices, dans la

¹ *Revue des Deux Mondes*, février 1834.

poursuite de son patriotique dessein, Juan Diaz, son aide-de-camp, et sir John Wallis, officier de la marine anglaise, à qui je fais jouer le rôle le plus noble et le plus généreux.

M. DE BOISSY.

Je proteste. Je n'accorderai jamais qu'un enfant de la perfide Albion puisse jouer un beau rôle. Pour moi, en ce monde-ci comme dans l'autre, je ne cesserai de demander qu'une armée française traverse la Manche et fasse une descente en Angleterre. Ce jour-là, encore bien que je ne sois plus que l'Ombre de moi-même, je m'enrôlerai en qualité de tambour.

M. ÉMILE AUGIER, à son voisin.

Voyez-vous ce brave marquis
 Ne rêvant que peuples conquis,
 Ne trouvant pas la Manche large,
 Et qui, pour mieux battre la charge,
 S'exerce la nuit et le jour
 A frapper l'ombre d'un tambour,
 Comme un timbalier en goguette,
 Avec l'ombre d'une baguette.

M. TROPLONG.

Veillez continuer, Monsieur Mérimée.

M. MÉRIMÉE.

En regard de sir John Wallis et des deux officiers espagnols, j'ai placé, pour représenter le régime napoléonien, quatre Français : le chargé d'affaires du gouvernement de l'Empereur, le baron Achille d'Orbassan, un sot et un lâche ; Madame Leblanc et sa fille, qui appartiennent toutes les deux à la police impériale ; enfin, Charles Leblanc, chevalier de la Légion d'honneur, lieutenant des grenadiers de la garde, un brave auquel La Romana et Juan Diaz ont sauvé la vie à Friedland, et qui, pour leur témoigner sa reconnaissance, imagine la combinaison suivante : Le baron d'Orbassan invitera le général Romana avec tout son état-major à dîner, et, au dessert, proposera la santé de l'Empereur. A ce signal, les grena-

diers de la garde entrèrent dans la salle et coucheront en joue tous les Espagnols. Leblanc prendra le général au collet, et si lui ou les siens font des façons pour se rendre, d'Orbassan et le lieutenant de la garde impériale se jeteront sous la table, et les grenadiers feront un feu de file. Après quoi, on barricadera les portes, et si des Espagnols viennent au secours de leur général, Leblanc et ses hommes tueront tous leurs prisonniers. — Madame Leblanc, élevée à l'école de Fouché, propose de recourir simplement à l'arsenic et d'empoisonner La Romana et tous les officiers de son état-major. Ce procédé ne laisse pas de sourire assez au diplomate, élevé à l'école de Talleyrand. Cependant le plan du lieutenant de la garde, élevé à l'école de l'Empereur, finit par obtenir la préférence; il reçoit même un commencement d'exécution, et ne manque son effet que parce que Mademoiselle Leblanc trahit le secret de son frère. Ainsi finit ma comédie. Excusez les fautes de l'auteur¹. (*Applaudissements.*) — Je vous remercie de vos applaudissements, mes chers collègues, et je les ai peut-être mérités en ne négligeant aucune occasion de tourner en ridicule, dans ma pièce, le système impérial, le blocus continental, les bulletins de la *Grande Armée* et les victoires du Grand Homme. (*Rires d'approbation.*)

M. SAINTE-BEUVE.

C'est une justice, en effet, que nous devons rendre à notre éminent collègue. « Quand il a abordé dans ses écrits le règne de Napoléon, ç'a été la critique et l'ironie qui ont prévalu; il nous a peint des lieutenants de la vieille armée espions, des jeunes fils de famille bonapartistes grossiers, et sa sublime *Prise d'une redoute* n'est que le côté lugubre de la gloire militaire. On n'est pas moins *chauvin* que M. Mérimée¹. »

M. DE BOISSY.

Très-bien! très-bien!

PLATON, à M. Victor Cousin.

Ah! çà, mon cher traducteur, que sont donc ces hommes, et

¹ Voyez dans le *Théâtre de Clara Gazul*, par M. Prosper Mérimée, les *Espagnols Danemark*.

² Article de M. Sainte-Beuve dans le *Globe*, janvier 1831.

d'où sortent-ils? Si j'en juge par ce que nous venons d'entendre, Napoléon n'avait pas d'ennemis plus irréconciliables, et ils appartenaient sans doute à quelque société secrète ayant pour but le renversement de l'Empire?

VICTOR COUSIN.

Vous pourriez même ajouter, ô divin Platon, qu'ils n'ont pas peu contribué à amener sa chute. Mais voici leur président qui se lève et qui se prépare à porter un toast.

M. TROPLONG.

Mes chers collègues, je vous propose, avant de nous séparer, de joindre votre voix à la mienne et de pousser avec moi ce cri qui exprime et résume toutes nos convictions et tous nos sentiments : Vive Napoléon ! Vive l'Empire ! Vive l'Empereur !

M. DUPIN AINÉ, le général HUSSON, le général LAWÆSTINE, M. EMILE AUGIER, le maréchal BARAGUEY-D'HILLIERS, M. PERSIL, M. MOCQUART, M. SAINTE-BEUVE, M. MÉRIMÉE, en chœur : *Vive l'Empereur !*

M. DE BOISSY.

Monsieur le président, je demande...

M. TROPLONG.

La séance est levée.

PLATON, à M. Victor Cousin.

Je n'y comprends plus rien. Ces fougueux ennemis de l'Empire..

VICTOR COUSIN.

Etaient justement les membres du Sénat impérial.

(Les convives se lèvent de table et allument des cigares. M. de Boissy en présente un à M. Troplong, qui le refuse avec le geste d'Hippocrate rejetant les présents d'Artaxercès. La salle se vide peu à peu. Platon et Cousin, rêveurs, suivent longtemps du regard *les Sénateurs de la décadence.*)

EDMOND BIRÉ.

POÉSIE.

LES JOURS SOMBRES

A UN VIEIL AMI.

Honte à qui peut chanter tandis que Rome brûle !

LAMARTINE.

Pourquoi donc, lui faisant sans cesse violence,
Veux-tu forcer ma muse à rompre le silence ?
Le poète est bien fou qui se prend à chanter,
Si d'avance il n'est sûr de se faire écouter !
Oui, l'auteur est bien fou qui polit un poème,
Quand il sait qu'il n'aura de lecteur que lui-même !
Et pourtant, dans les jours de trouble et de frayeur,
Les plus beaux vers jamais ont-ils un sort meilleur ?
Quel est donc le mortel, s'il n'a pas le délire,
Qui peut être séduit par la voix d'une lyre,
Alors qu'autour de lui bondissent, déchaînés,
Des révolutions les flots désordonnés ?
Où trouver, au milieu des publiques tempêtes,
Une oreille assidue aux accents des poètes ?
La tienne ! Mais toi-même, oses-tu, devant moi,

Quand d'horribles clameurs sèment partout l'effroi,
 Oses-tu t'engager, — sois franc sur ce chapitre, —
 A lire jusqu'au bout ma familière épître,
 A commenter mes vers, au rappel des tambours
 Qui révèlent l'émeute accourant des faubourgs ?

Quoi ! tu veux qu'à chanter ma muse se hasarde,
 Lorsque, vieux monument qui partout se lézarde,
 La société tremble et peut, au premier coup
 D'un marteau furieux, s'écrouler tout à coup !
 Chanter ! quand le canon tonne au milieu des villes,
 Quand mugit l'ouragan des discordes civiles !...
 Les troubadours charmants qu'inspire le bon Dieu,
 Les oiseaux chantent-ils quand la nue est en feu ?
 La mouette, elle seule, avec son cri sauvage,
 Annonce la tempête aux nochers du rivage.

Chanter ! mais sur quel ton chanterai-je ? Veux-tu
 Que, la voix lamentable et le front abattu,
 Donnant aux alarmés une nouvelle transe,
 Je résume en ces mots le destin de la France :
 « La République avec Quatre-vingt-treize au bout,
 Et, derrière Blanqui, Robespierre debout ! »

Ou oien, le ton railleur, le sourire à la lèvre,
 Quand du corps social une brûlante fièvre
 A calciné les os, dois-je, gai boute-en-train,
 D'un joyeux vaudeville aiguïser le refrain,
 Et, tout respect perdu, toute pudeur bannie,
 Du vieux monde expirant chansonnier l'agonie ?

Faut-il que je m'arrache à mes paisibles mœurs ?
 Que j'aïlle, de la foule approuvant les clameurs,
 Mendier au forum un laurier populaire ?
 Faut-il, les poings crispés, l'œil ardent de colère,
 Prompt à jeter l'injure à la face des rois,

Que j'aïlle apprendre au peuple à formuler ses droits?
 Mais y songes-tu bien! c'est une tâche immense;
 Plein de sentiments purs parfois on la commence,
 Et, jouet malgré soi d'un orgueil décevant,
 Veuf de sa propre estime, on l'achève souvent.
 Les *rostres* pour la muse ont un attrait perfide;
 De bravos à tout prix elle y devient avide;
 Son beau langage perd sa grâce et son parfum:
 On débute poète, on termine tribun!

Comme tous les mortels, groupés sur cette sphère,
 Les poètes, sans doute, ont une tâche à faire;
 Ils doivent eux aussi, Dieu toujours l'exigeant,
 A l'œuvre universel fournir leur contingent;
 Mais, ainsi que l'on voit, à la saison nouvelle,
 Lorsque dans sa splendeur le printemps se révèle,
 Lorsqu'un tiède zéphyr succède à l'aquilon,
 L'abeille butiner son miel dans le vallon,
 C'est dans les jours de paix, quand tout fleurit, prospère,
 Quand le fils peut compter sur la moisson du père,
 Que l'inspiration, prenant un libre essor,
 Cueille, elle aussi, son miel, poétique trésor!

Des vers qu'au sein du calme enfante le génie,
 Toujours la grâce exquise ou la mâle harmonie,
 Des siècles recevant l'hommage mérité,
 Trouvèrent un écho dans la postérité.
 Malheur aux vers qu'un jour d'orage fait éclore!
 L'élan qui les soutient, le feu qui les colore,
 Tout s'éteint à la fois quand se sont amortis
 Les ferments qu'échauffait la haine des partis.
 Les chants désordonnés, fils de la circonstance,
 N'ont pu vaincre jamais le temps ni la distance.
 C'est des flots irrités le murmure confus;
 Dès qu'on quitte la plage on ne les entend plus.

Du silence, elle aussi, la muse est tributaire;
Comme elle sait chanter, qu'elle sache se taire.
Lorsque le ciel châtie un peuple corrompu,
Et que les passions dont le frein est rompu,
Sur les lois, sur les mœurs, étendent leurs ravages;
Des instincts criminels, des maximes sauvages,
Quand le débordement d'heure en heure s'accroît,
Mille fois insensé le poète qui croit,
Par les alexandrins, que sa muse prodigue,
Aux révolutions opposer une digue !
Ne ressemble-t-il pas, ce barde délirant,
Au roseau qui voudrait arrêter le torrent ?

HIPPOLYTE MINIER.

M^{GR} SOYER

ÉVÊQUE DE LUÇON

I

La famille Soyer est originaire de la partie de l'Anjou qui s'étend de la rive gauche de la Loire aux limites de la Vendée. Depuis longtemps elle y jouit de l'estime générale. Elle s'est constamment montrée plus avide de vertus que de richesses; elle a toujours plus prisé l'honnêteté que les honneurs; et, lorsqu'à la fin du XVIII^e siècle, tant de défaillances vinrent affliger la religion et compromettre l'avenir de la société, elle sut conserver la sévérité et la noblesse des mœurs antiques.

Elle avait déjà fourni à l'Eglise et à l'armée des hommes pleins de mérite; sa vieille sève, sans cesse rajeunie dans la pratique des vertus chrétiennes, devait fleurir de nouveau dans la personne d'un évêque de Luçon et de trois chefs vendéens, tous frères, tous unis par le même dévouement à de saintes causes, plus encore que par les liens du sang. Le premier prendra place parmi les prélats qui, par leur piété, leurs talents, la fermeté de leur caractère et leur attachement au Siège apostolique, ont le plus honoré l'Eglise de France dans la première moitié de ce siècle; les derniers, aussi remarquables par la constance de leur courage que par la modération avec laquelle ils traitèrent toujours un ennemi vaincu, rece-

vront, pour récompense de leur sang versé sur les champs de bataille, de glorieuses distinctions, aux applaudissements des hommes impartiaux de tous les partis.

René-François Soyer naquit à Thouarcé, le 5 septembre 1767. Ses parents le placèrent, à six ans, chez son oncle, le second de la famille qui occupât la cure de Saint-Lambert. L'enfant avait appris les lettres de l'alphabet sur les genoux de sa mère; et, si jeune encore, il faisait la lecture aux domestiques de son oncle. Celui-ci cultiva avec soin ses talents naissants, et l'initia de bonne heure à l'étude du latin. L'élève répondit aux intentions de son maître, et unissant l'amour de la sagesse à l'amour du travail, il reçut, à l'âge de dix ans, la tonsure cléricale. Il était alors dans la maison paternelle. Après cette première démarche, il ne regarda pas en arrière, et suivit constamment la carrière que la Providence ouvrait devant lui. Ce que l'on a dit de son passage par les grades militaires est faux et n'appartient qu'à la légende et au roman.

Il fut pourvu d'un bénéfice simple par suite de son entrée dans la cléricature : c'était une chapelle située à la Jubaudière. Il vota comme chapelain, en 1789, avec le clergé de sa province, pour les Etats-Généraux.

Il continuait avec activité ses études. Il avait achevé ses humanités de la manière la plus brillante au collège de Château-Gontier, et était entré au séminaire d'Angers, que dirigeaient les Sulpiciens. Le supérieur était M. Duclaux, qui venait de remplacer le célèbre M. Emmery, comme il le remplaça plus tard dans la supériorité générale de Saint-Sulpice.

Sous des maîtres aussi pieux que savants, le jeune Soyer fit des progrès rapides, et songea bientôt à prendre des grades. La vieille Université d'Angers, qui, fondée en 1364, avait autrefois jeté un éclat très-vif dans le monde chrétien, n'avait plus, comme tant d'autres, que des rayons affaiblis et mourants; mais elle vivait encore, et l'abbé Soyer fut le dernier prieur de licence reçu par elle. Ce grade lui donnait droit à un bénéfice, et, par une de ces coïncidences qui ressemblent à l'effet d'un pressentiment, il jeta son dévolu sur un canonicat de Luçon. Dieu voulait en effet qu'il

appartint à cette Eglise, mais avec un autre titre que celui de chanoine.

Après ces premiers succès, le studieux séminariste se préparait avec ardeur aux dernières études qui devaient lui procurer l'insigne honneur du doctorat, la Révolution le devança, et emporta l'Université au moment où celle-ci allait, par son suffrage suprême, couronner les longs et pénibles travaux de son licencié. « Il avait toute la science du docteur, dirons-nous après M. Menuet, il ne lui manqua que le titre ¹. »

Il venait d'être ordonné diacre lorsque la tourmente éclata. Il comprit toute l'étendue du danger; il n'oublia pas non plus l'étendue de ses devoirs. Il ne permit pas au doute d'entrer dans son esprit ni à la crainte d'ébranler son cœur. Il vit avec une douleur extrême l'apostasie de quelques prêtres; et sa foi si vive, si ferme, si éclairée, le porta à en fortifier plusieurs autres dans la fidélité qu'ils avaient jurée à Dieu et à l'Eglise. Il écrivit même et publia à cette époque une brochure à laquelle il eut la modestie de ne pas attacher son nom, et dans laquelle il combattait victorieusement les erreurs de l'Eglise constitutionnelle.

Justement suspect aux amis de la Révolution, il fut cité comme accusé au district de Vihiers pour un fait dont la connaissance n'est pas venue jusqu'à nous. Il se défendit adroitement en demandant qu'on lui fit connaître ses accusateurs. Ses juges, ne pouvant ni reconnaître la légitimité de cette exigence, ni lui donner satisfaction, furent contraints de le renvoyer.

Il résolut de profiter du moment de répit qu'on lui laissait, pour se rendre à Poitiers. Il dirigea d'abord sa marche vers Doué, où se trouvait la famille de l'abbé Breton, un de ses amis. Les temps devenaient de plus en plus menaçants. La prudence le força à quitter l'habit ecclésiastique. Dans la maison de son ami, on lui fabriqua à la hâte un déguisement à l'aide duquel il gagna l'antique capitale du Poitou. Il y trouva la famille de Cambourg, à laquelle il fut heureux de se joindre.

¹. *Oraison funèbre de M^{re} Soyer*, par M. l'abbé Menuet, son vicaire-général.

Pendant son séjour dans cette ville, il vit un jour, de la fenêtre de la chambre qui lui servait d'asile, une procession passer dans la rue. L'évêque constitutionnel, les pieds nus, portait la vraie Croix, avec les marques d'une grande piété. Cependant la plupart des fidèles se tenaient renfermés dans leurs maisons où ils maudissaient l'apostat. L'intrus était l'abbé Montault, évêque d'Angers, après le concordat : homme vraiment religieux, qu'un moment de faiblesse et d'égarement, qu'il a pleuré le reste de sa vie, avait fait sortir de la ligne de l'orthodoxie et jeté dans le schisme.

Les deux prêtres, que séparait en ce moment un abîme, devaient un jour se donner la main dans l'intérêt du Poitou et de l'Anjou, ces deux provinces, qui, unies à la Bretagne, ont donné à la religion un nouveau peuple de Dieu et fait surgir de leur sein fécond des milliers de Macchabées.

Les temps approchaient. La persécution sévissait, mieux fixée sur son but et plus violente. L'infortuné Louis XVI, récemment ramené de Varennes dans sa capitale révoltée, avait vu se changer dans ses mains débiles le sceptre en roseau. Incapable de se préserver lui-même, il ne pouvait plus couvrir de sa protection, ni les institutions, ni les personnes. C'était surtout à la religion et à ses ministres que la Révolution en voulait, et sa fureur devint telle, que l'abbé Soyer, quittant Poitiers pour se rendre à Paris, où il devait recevoir la prêtrise, ne put emporter son bréviaire.

Arrivé à sa destination, il en trouva un chez les Carmes. Bien des fois, sans doute, il se renferma avec le livre de prières dans la chapelle qu'un an après, devait ensanglanter le martyr de trois évêques et de près de cent quarante prêtres. Au près de cet autel, qui inspira tant de courage aux athlètes de la foi, il médita pendant les jours qui précédèrent son ordination, et, l'on ne saurait en douter, il médita sur le martyr. Il fit de nouveau à Dieu l'offrande de sa vie, et, le 25 septembre 1791, il se présenta dans ces dispositions à M^r de Bonal, évêque de Clermont, pour recevoir l'onction sacerdotale. Il eut pour compagnon d'ordination l'abbé Langlois, qui, comme lui, a laissé un nom vénéré dans l'Église. Une même foi, une même espérance, une même charité, les unissaient ; un même

zèle les porta, au sortir du cénacle, à prêcher Jésus-Christ, l'un, aux peuples persécutés de France ; l'autre, aux peuples persécuteurs des pays étrangers. L'abbé Soyer risqua mille fois sa tête dans les rues de Poitiers, de Bordeaux et dans le Bocage vendéen ; M. Langlois revint de ses expéditions lointaines, portant de nobles cicatrices, marques authentiques de sa sainte audace. L'un mourut dans sa chère Vendée, qu'il avait fécondée par ses sueurs et instruite par sa parole ; l'autre mourut à Paris, supérieur de la maison des Missions étrangères de la rue du Bac, après avoir envoyé chez les infidèles des apôtres de charité, pour continuer son œuvre et leur porter les lumières de l'Évangile. Après une vie pleine de travaux, de dangers et de mérites, les deux ordinands de 1791 se réunirent au ciel, aux pieds du Pontife suprême, comme ils s'étaient réunis, le 25 septembre, aux pieds de M^{SR} l'évêque de Clermont ; mais, cette fois, pour ne plus souffrir et ne plus se séparer.

II

Aussitôt après son ordination, M. Soyer revint en Anjou, où il brûlait d'exercer son zèle ; Dieu, qui le voulait ailleurs, permit que la surveillance exercée contre lui par suite de la publication de la brochure qu'on ne lui attribuait pas faussement, le mit dans l'impossibilité d'y remplir les fonctions de son ministère. Il connaissait assez de familles dévouées dans la ville de Poitiers pour croire que, là mieux qu'ailleurs, il pourrait travailler au salut des âmes. Ses prévisions ne furent pas trompées.

Il arriva dans la capitale du Poitou au moment où le vénérable abbé Pruel, curé de Sainte-Radégonde, chassé de son église par un intrus, poursuivi, traqué par les ennemis de la foi, se sauvait difficilement, grâce à l'adresse et à l'énergie des fidèles, en s'exposant sans cesse avec eux aux plus grands périls. Cédant aux instances de ses amis, il consentait à s'éloigner. La présence de l'abbé Soyer devait lui en faciliter les moyens. Celui-ci connaissait les principales familles d'Angers. Il donna au prêtre fugitif une lettre de recom-

mandation conçue en ces termes : « Je certifie que M. Desprez est un honnête marchand de vin, qu'il donne du bon et à bon marché. On peut s'adresser à lui en toute confiance et sûreté. » Même en ces mauvais jours, se conservait la vieille gaieté française.

Muni de ce passeport, M. Pruel partit, et n'arriva pas à Angers sans être exposé à de grands périls. Au but de son voyage, l'attendait du moins la cordiale hospitalité d'un excellent chrétien. M. de Cumont et sa famille l'entourèrent des soins les plus délicats. Angers n'en restait pas moins pour lui la terre de l'exil ; elle devint bientôt la terre de la désolation : la guerre civile éclata. De sa chambre, le saint prêtre voyait chaque jour fusiller les prisonniers vendéens et tomber ces innocentes victimes. Le soir, sous l'habit de garde national, il faisait avec un de ses hôtes les rondes de nuit.

Que de fois son souvenir se portait vers son cher Poitiers, vers sa douce paroisse de Sainte-Radégonde ! Il semblait s'interroger lui-même et chercher dans son cœur des réponses à ce qu'il désirait savoir. Le père arraché à la tendresse de ses enfants n'éprouve pas plus de chagrins et d'angoisses que le prêtre violemment éloigné de son troupeau. « Chaque fois qu'il offrait le divin sacrifice en présence de quatre ou cinq personnes seulement, il se reportait par la pensée vers ses paroissiens, et il songeait que, depuis longtemps peut-être, ils n'avaient pas entendu la messe¹. » Heureusement sa pieuse sollicitude lui grossissait le mal, déjà si grand en réalité : sainte Radégonde n'avait pas abandonné son peuple et la divine Providence avait pourvu à tout. Les enfants spirituels de M. Pruel gémissaient de l'éloignement de leur pasteur, mais ne manquaient pourtant pas de secours. « Presque tous les prêtres qui passèrent à Poitiers évangélisèrent le faubourg Montbernage, dit M. de Coursac, beaucoup s'y attachèrent, plusieurs y ont laissé un nom justement vénéré. De ce nombre fut M^{SR} Soyer, qui, un des premiers, annonça la parole de Dieu à ce peuple fidèle ; car il connaissait, dès 1791, le surnom de M. *Grandpré* qu'avaient donné les habitants de Mont-

¹ *Le faubourg Montbernage au point de vue religieux pendant la Révolution française*, par M. Ch. de Coursac. Excellent ouvrage auquel je ferai d'autres emprunts.

bernage à leur curé. De ce nombre fut encore M. Coudrin, le fondateur de Picpus, qui pénétra dix-huit mois plus tard dans le faubourg. »

M. Coudrin exerçait en quelque sorte les fonctions de curé : M. Soyer était plutôt son coadjuteur que son vicaire. « *Tous deux, nous ont dit les anciens, ne se quittaient guère; mais en l'absence de M. Pruel, nous regardions M. Coudrin comme notre curé*¹. » Plusieurs personnes ne lui donnaient pas d'autre nom. L'abbé Coudrin, enfant du diocèse, et honoré de la confiance de M. de Bruval, vicaire-général, avait droit à cet honneur; M. Soyer, aussi modeste que zélé, s'accommodait très-bien d'un rôle secondaire, qui lui permettait d'ailleurs de donner un libre essor aux élans de sa charité; car si l'ordre demandait que, parmi les ecclésiastiques qui travaillaient ensemble au salut des âmes à Montbernage, il y eût une tête, l'union entre la tête et les membres était telle que l'action de chacun d'eux se combinait avec l'action générale sans perdre de sa force et de sa spontanéité. M. Soyer surtout était intimement lié avec M. Coudrin. Ils se consultaient l'un l'autre, de manière à ce que rien d'important ne s'entreprît sans une entente préalable. Cet accord constant, joint à l'énergie de chacun des apôtres, se communiquait au troupeau fidèle, dont ils étaient momentanément les pasteurs.

« Une porte séparait alors la ville du faubourg. Elle s'élevait en face la grand'rue, sur la dernière pile du *Pont-Joubert*, et non loin d'une maison qui servait de corps de garde. La voie qui longe le Clain ne dominait pas assez le niveau de la rivière, et chaque année les eaux l'inondaient. Aussi, durant les débordements et depuis des siècles, les habitants du quartier communiquaient-ils entre eux par les jardins, et cette disposition des lieux n'est pas sans importance, car beaucoup de prêtres lui durent leur salut. La route du Breuil-Mingot n'était pas tracée et les maisons qui la bordent en amphithéâtre se reliaient directement par des sentiers, au bois de Pimpancour, l'asile des proscrits, en cas d'alerte. Au sommet du plateau, dans un terrain planté d'acacias et terminé à l'une de ses extrémités par une pente longue et abrupte, se trouvait le cimetière de la paroisse. Tout autour

¹ M. de Coursac.

se pressait une population énergique, sincèrement attachée à la religion, et unie, à quelques exceptions près, par une admirable communauté de sentiments ¹. »

Tel était le lieu où les confesseurs de la foi avaient à exercer leur zèle. Afin de le faire avec moins de péril, ils durent songer tout d'abord à changer leurs noms, plusieurs d'entre eux l'avaient déjà fait. M. Coudrin se faisait appeler *Marche-à-terre*; M. Soyer, *Fauvette*; M. Martin, *Marie-Jeanne*; M. Sainton, de Richelieu, était connu sous le nom de *M. Pancrace*; M. Leigna-Chassagne, sous celui de *M. Sophie*. Ils changèrent aussi de costume; M. Soyer prenait différents déguisements; mais l'habit du garde national ou du gendarme était celui qui lui offrait le plus de sécurité. Sa taille atteignait près de six pieds, sa tête, admirablement plantée sur ses larges épaules, présentait sous des traits réguliers une physionomie où la grâce le disputait à la majesté; il s'avancait, le corps droit, et dissimulait habilement un certain vice dans la démarche, qui lui venait d'un léger défaut de constitution dans les jambes. Le costume du guerrier lui allait si bien, que parfois les habitants du faubourg eux-mêmes ne pouvaient le reconnaître.

Les noms changés, les déguisements bien réussis, c'était beaucoup; ce n'était pas tout encore. Il fallait se faire une langue, afin de pouvoir se comprendre entre soi, sans être compris des personnes étrangères-aux secrets. Pour former ce nouveau langage, les proscrits et leurs pieux recéleurs donnèrent des significations nouvelles aux mots déjà connus. Par d'ingénieuses combinaisons, les noms d'arbres, de plantes, etc., en retenant pour les profanes leur sens ordinaire, exprimèrent une tout autre pensée pour les initiés. Ce fut ainsi qu'en 1793, une courageuse femme de Montbernage, madame Bernard, dite *la Guste*, écrivant à M. Pruel, lui disait : *Nous avons blanchi tant de chemises*, ce qui signifiait : on a fait faire la première communion à tant d'enfants. La nécessité est mère de l'industrie : on s'entendait, et, malgré la malice des méchants, on arrivait d'ordinaire à ses fins.

Soutenus par l'excellent esprit de la population, les prêtres pouvaient célébrer, presque toutes les semaines, le saint sacrifice dans

¹ Le faubourg Montbernage, par de Coursac.

le faubourg. Ce n'était pas toujours dans le même oratoire ; mais le plus souvent pourtant c'était dans la grange des époux Pasquier.

« La veille, à la chute du jour, on entendait tout à coup le son de la corne, et aussitôt prêtant l'oreille, les chefs populaires écomptaient le nombre de fois qu'il retentissait : car c'était le mode convenu entre eux pour s'indiquer mutuellement le lieu de la prochaine réunion. Fixés sur ce point important, ils en donnaient avis aux *Réveille-Matin*, qui propageaient la nouvelle dans le faubourg. On désignait sous ce titre de ferventes chrétiennes, qui avaient pris l'engagement de réveiller leurs voisins quelques minutes avant que la fête religieuse commençât. C'était *Lisette David*, la fille *Servant*, *Louise Patrault*, la jeune *Jacquillon*, *Radégonde Petit*, la femme *Berluquart*, beaucoup d'autres, dont le souvenir s'est perdu ¹. Vers les onze heures ou minuit, elles frappaient doucement à la porte des habitants de leurs quartiers et, lorsqu'elles avaient l'assurance d'avoir été entendues, elles se rendaient à la chapelle improvisée, où, près de l'autel, elles avaient des places d'honneur. A côté d'elles se rangeaient les chanteuses, que dirigeaient les femmes Augustin Bernard et Favreau... Cependant chacun se hâtait, de peur d'être en retard, car les chambres étaient toujours trop petites pour le nombre de fidèles ; *et bien des fois*, nous disait un des derniers témoins de cette époque, M^{lle} Marianne Patrault, *il nous est arrivé, à mes sœurs, à ma mère et à moi, de demeurer dehors*. Les jeunes *gars* les plus lestes s'échelonnaient jusqu'au *Pont-Joubert*, afin de donner l'alarme, en cas de visites domiciliaires ; d'autres gardaient à vue dans leurs maisons les personnes entachées d'idées révolutionnaires ; des hommes, armés de bâtons noueux, se mettaient derrière les femmes pour les protéger au besoin, et lorsque l'assemblée était au complet, la cérémonie commençait.

» On disait d'abord tout haut le chapelet ; les chanteuses entonnaient ensuite les cantiques du P. de Montfort, et elles les répétaient avec tant d'entrain, qu'une nuit elles les chantèrent tous à

¹ Les Réveille-Matin de Monthernage étaient trop pauvres pour avoir des horloges, mais les coqs de leur basse-cour leur en servaient. Un matin, celui de Lisette David ne chanta pas : aucun habitant de son quartier n'entendit la messe.

l'exception de deux, dont elles ne savaient pas les airs, et le recueil en contient cent cinquante-quatre. Elles répétaient encore ceux qu'avait composés M. Coudrin, et qui étaient pour l'auditoire une véritable prédication ; l'un d'eux commençait par ces mots :

» Qu'entends-je autour de moi, qui crie ?

» On me traite de fanatique. . . »

» Un autre se terminait de la sorte :

» J'ai fait mon choix,

» Je mets tout au pied de la Croix.

» Un autre, bien plus remarquable, rappelait aux assistants la peine capitale qu'ils encourageaient par leur désobéissance à la loi civile et la récompense réservée aux martyrs dans l'éternité. Voici un couplet de ce dernier :

» Faut-il, sous le fer assassin,

» En ce moment courber nos têtes ?

» Du ciel adorons le destin,

» Il nous prépare un jour serein ;

» La paix remplace les tempêtes.

» Ici l'on faisait une pose pour figurer le moment où roulait sur l'échafaud la tête de la victime ; et l'assemblée tout entière reprenait le refrain, antithèse d'un autre refrain trop connu :

» Voler à la patrie,

» C'est le sort le plus beau,

» Le plus digne d'envie.

» Le temps s'écoulait de la sorte depuis onze heures ou minuit jusqu'à deux, trois et quelquefois quatre heures du matin.

» Personne ne le trouvait trop long : les hommes rivalisaient de piété avec les femmes, et l'éclat du culte était relevé par le danger du moment.

» Un léger mouvement, continue M. de Coursac, annonçait enfin l'arrivée du prêtre, qui souvent n'habitait pas le faubourg et n'y pénétrait qu'au péril de sa vie, tantôt comme M. Coudrin, déguisé en mendiant, tantôt comme M. Soyer, sous l'uniforme de garde national. Bientôt l'officiant montait à l'autel et disait la messe : on la

chantait aux fêtes solennelles; et une nuit qu'on la célébrait dans une grange de la *Cueille-Aiguë*, les habitants de la basse-ville du *Pont-Joubert*¹ entendirent distinctement les paroles du *Credo*. Le lendemain, on en causait publiquement dans les rues de Poitiers, et chacun disait qu'il y avait dû avoir à Montbernage une cérémonie bien extraordinaire. Après avoir retrempé dans le sang de l'Agneau ce peuple si éminemment chrétien, le confesseur adressait à l'assemblée ses conseils et lui donnait le signal de la retraite; alors se repliaient les vedettes du faubourg, le blocus des révolutionnaires cessait, et tous rentraient dans leurs demeures, dans l'ordre le plus parfait.

» Pendant que cet hommage était rendu à la religion dans le faubourg, la vieille basilique de Sainte-Radégonde était souillée chaque jour par de nouvelles profanations. Au remplaçant de M. Pruel, pauvre capucin, qui ne laissa de son passage dans la paroisse que le souvenir de sa faiblesse, avait succédé un de ces malheureux dont le nom est gravé dans nos annales en caractères ensanglantés; il appartenait à une famille honorable, et ses parents étaient connus par leur attachement aux vrais principes; ce qui lui attira cette réponse d'une veuve Puisais, qu'il invitait à se rendre à sa messe : *J'irai, quand monsieur votre père ira*. Maître Cherprenet, l'expert et l'un des notables du pays, avait repoussé une proposition semblable par un refus tout aussi formel; s'il ne traita pas l'intrus de *loup dévorant*, comme le firent certains habitants de Montbernage, il lui reprocha du moins sa conduite et lui déclara qu'à ses yeux, M. Pruel était toujours le curé de Sainte-Radégonde². Il n'en fallait pas tant pour exaspérer le prêtre jureur, et puisque les voies de la persuasion étaient impuissantes pour amener *son peuple* à l'église, il résolut de recourir à la violence. Un jour donc, on vit le singulier spectacle de paroissiens portés de force aux offices par l'ordre de l'intrus. Mais ce nouveau mode de convertir

¹ On désigne, à Montbernage, le bas de la Grand'Rue et tout ce quartier sous le nom de basse-ville du Pont-Joubert.

² Le fils de M^e Cherprenet était prêtre; lorsqu'on le somma de prêter serment à la constitution civile du clergé, il leva la main et répondit : « Je jure d'être toujours fidèle à Dieu. » Il passa dix ans en exil.

les âmes ne réussit pas à son inventeur ; à peine eût-on introduit de la sorte dans le temple désert une femme, nommée également Puisais, qu'elle s'échappa des mains de ses bourreaux, et, tournant le dos à l'apostat qui venait à sa rencontre, elle se mit à chanter :

» Reviens, pécheur, c'est ton Dieu qui t'appelle.

» Vous devinez le reste : l'intrépide chrétienne fut chassée de l'église, et le déserteur de la foi voua dès lors une haine implacable à la population fidèle qui ne craignait pas de le braver en face.

» Dans sa fureur il répétait ces paroles, qu'il accompagnait d'horribles blasphèmes : *Je ne souffrirai pas plus d'aristocrates dans ma paroisse que d'épines dans mes pieds.* Or, les aristocrates étaient, selon le père Brimeau, les amis de la religion. Suivant la mère Brangeard, âgée aujourd'hui de 95 ans, c'étaient ceux qui ne voulaient pas aller à la messe de l'intrus. Souvent le faux pasteur se promenait dans Montbernage, semant les doctrines révolutionnaires. Il les prêchait ouvertement dans le sanctuaire ; à l'issue de la messe, il lisait les gazettes, les commentait et donnait la parole à ses partisans les plus fougueux qui péroraient du haut des tribunes du vieux monument. La mère Brangeard fut un jour témoin de ces scènes scandaleuses, et elle n'a trouvé qu'un mot pour nous rendre l'impression qui lui en est restée : *Il n'y avait plus de diables en enfer, mon cher Monsieur, ils étaient tous sortis.*

» L'abîme appelle l'abîme, a dit l'Écriture, et cette grande vérité se réalisa bientôt pour le persécuteur de Montbernage. En novembre 1793, à peu près à l'époque où le citoyen Gobel, évêque constitutionnel de Paris, *abdiqua ses fonctions sacerdotales pour embrasser le culte de la liberté et de l'égalité*, la mère Brunet vit, selon son expression, l'intrus de Sainte-Radégonde *se déprériser* sur un théâtre qu'on avait dressé tout exprès devant la cathédrale. Plus tard, il épousa une de ces femmes qui figuraient les déesses du paganisme dans les fêtes de la République, et, lorsque le bon sens français eut fait justice de ces artisans de désordre, il mourut dans la misère.

» Nous aurions gardé sur ce malheureux un silence complet, si nous n'avions été condamné en même temps à faire les actes de courage qu'il provoqua par sa conduite. Nous tenions, d'ailleurs, en montrant le porte-étendard de la révolution dans le faubourg, à donner une idée des obstacles que surmontèrent les prêtres fidèles pour y maintenir l'orthodoxie. Mais alors même qu'ils étaient absents, le culte extérieur ne fut jamais interrompu. Chaque soir, à la tombée de la nuit, les mères de famille se rendaient avec leurs enfants à la croix du cimetière, où les attendait, à genoux, un homme du nom de Gervais. Il récitait le chapelet à haute voix, adressait à la foule quelques paroles d'encouragement, et, s'il faisait encore jour, terminait les réunions par une lecture spirituelle. Tous les dimanches, on chantait la messe chez les époux Pasquier, et, comme nous manifestions notre étonnement à la femme Boutet de ce qu'elle et ses compagnes n'eussent jamais été surprises par la force armée, elle nous répondit : *Le bon Dieu nous a toujours gardées*. Le Seigneur les gardait visiblement, il couvrait de ses ailes les époux généreux que nous nommons pour la seconde fois. Tant que gronda l'orage, ils mirent à la disposition des proscrits leur bourse, leurs bras, leur vie. C'était dans leur chambre haute que se disait habituellement la messe, et, comme le plancher avait fléchi sous le nombre des fidèles, il fallut l'étayer par une poutre ; dans leur grange se célébraient également les solennités de l'église, et presque tous les vieillards, qui existent encore à Montbernage, y ont fait leur première communion. Leurs procédés vis-à-vis des victimes de la persécution étaient d'une délicatesse exquise : afin que rien ne troublât les ministres de Dieu dans leurs exercices de piété, ces braves gens leur abandonnèrent un bâtiment, séparé par une ruelle du corps de l'habitation. Ils n'en veillaient pas moins à la sûreté de leurs hôtes, même à l'heure du repos. Bien des fois, de crainte de surprise, le sommeil de M. Coudrin fut interrompu par Pasquier, et c'est à cette circonstance que le saint prêtre faisait allusion, quand il disait, au terme de sa carrière : *Il me semble voir encore les venelles par où l'on m'emmenait la nuit dans les bois !*

» Il est manifeste pour nous que c'était là le centre et le foyer religieux du faubourg ; mais la messe s'est dite dans beaucoup d'autres endroits, et il est peu de maisons, nous ont dit les anciens, que notre divin Maître n'ait honorées de sa présence. Le sang de l'Agneau coulait d'ordinaire aux *Quatre-Roues, la rue des Hautes-Treilles de M. Pruel*, dans une grotte où M. Soyer bénit à la fois sept mariages. Il coulait encore sous le toit paternel de M^{lle} Marianne, d'où l'on s'échappait par dix-huit issues ; enfin, à des époques très-rapprochées, chez la femme Augustin Bernard, l'héroïne la plus vénérée de Montbernage, et dont le nom seul a le privilège de faire verser des larmes de regret à tous ceux qui l'ont connue. »

On le voit, les prêtres et les fidèles rivalisaient de zèle et de courage. Il n'était pas de moyen qu'on n'employât pour paralyser les efforts des tyrans et conserver, malgré eux, le flambeau sacré de la foi. Un jour, en 1792, M. Coudrin et M. Soyer se trouvaient ensemble chez *la Guste* ; le premier, déguisé en garde national, entendait les confessions derrière une porte, tandis que le second, sous son costume traditionnel de gendarme, accoudé sur une table, exerçait un peu plus loin son ministère. M^{me} Thomas, alors pensionnaire des *Filles de la Sagesse*, se présenta, et ayant peur de M. Soyer, s'adressa à M. Coudrin ; mais la jeune Boutet s'étant à peu près dans le même temps confessée à M. Soyer, fut saisie, dit-elle, *d'un tel débattement de cœur à la vue de son plumet rouge, qu'il envoya bien loin ses péchés, et qu'elle ne put les rattraper*¹.

« Un autre jour, une personne connue par sa piété n'avait plus que quelques instants à vivre, et les *patriotes* gardaient à vue sa demeure, pour qu'aucun prêtre n'y pénétrât. M. Soyer en fut informé ; il endossa son uniforme de gendarme, entra tête haute dans le poste le plus rapproché, demanda des hommes de bonne volonté pour faire une visite domiciliaire, les mit en sentinelle à la porte du moribond, confessa ce dernier et sortit aussitôt, disant qu'il n'avait rien trouvé de suspect.

¹ M. de Coursac.

» Le costume militaire lui allait si bien, que parfois les habitants du faubourg ne pouvaient le reconnaître sous ce déguisement. Une nuit même ce fut la cause d'un grand effroi à Montbernage. Une foule nombreuse se pressait dans la grange du sieur Pasquier, lorsque le futur évêque parut tout à coup, le sabre au côté, le plumet sur la tête. *Nous sommes perdus !* s'écria-t-on de tous côtés ; mais M. Soyer, dominant le tumulte : *Paix, braves gens : c'est un ministre du Seigneur, revêtu de l'habit des brigands.* Quelques minutes après, il célébrait la sainte messe¹. »

L'ABBÉ DU TRESSAY.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

¹ M. de Coursac.

CHRONIQUE

M. LE C^{TE} THÉODORE DE QUATREBARBES

Cet article était en partie composé lorsqu'a paru l'admirable oraison funèbre prononcée à Chanzeaux par M^{sr} l'évêque d'Angers. Je n'avais plus dès lors qu'à supprimer ce que j'avais écrit ; mais à la *Revue* on a pensé qu'il était convenable qu'un hommage particulier fût rendu par la *Rédaction* même à la mémoire du noble comte. Mon amour-propre étant seul en jeu, je l'ai mis de côté. Les lecteurs de la *Revue* n'y perdront rien, d'ailleurs, car ils trouveront, après ces humbles pages, l'éloquent discours de M^{sr} Freppel.

Je ne comptais pas reprendre si tôt la plume ; mais il y a des douleurs qui s'imposent, et lorsqu'on a souffert soi-même on sent plus vivement les douleurs des autres, surtout lorsqu'il s'agit de la mort d'un homme tel que M. de Quatrebarbes, type accompli du dévouement à toutes les saintes causes. Sans la révolution de 1830, le comte Théodore de Quatrebarbes eût atteint les premiers grades militaires, ou, s'il l'eût préféré, il eût rempli avec éclat de hautes charges politiques, tandis qu'il n'a été qu'un grand propriétaire, écrivant avec distinction, à ses loisirs, et faisant le bien toujours ; mais cela seul eût suffi, n'eût-il pas même eu pour lui le glorieux souvenir d'Ancône, pour faire de son deuil un deuil public ; pourquoi ? parce que, suivant le mot de saint Augustin, *ce qui fait l'homme, c'est le cœur*, et que, dans les moindres actes du comte de Quatrebarbes, c'est toujours le cœur qu'on retrouve. Lui-même le disait dans son dernier écrit : « Ce livre n'a point la prétention d'être un ouvrage littéraire, mais bien un acte de foi. Écrit avec le

cœur, il a souvent été interrompu par des larmes ¹. » Une foi vive avec un cœur ardent, c'était tout l'homme.

La première impression de jeunesse dont il nous ait conservé le souvenir, est celle que lui causa la vue des ruines vendéennes. « Je n'oublierai jamais l'émotion dont je fus saisi en foulant, pour la première fois, le sol de la Vendée. J'étais bien enfant encore... Des hauteurs d'Erigné aux collines calcaires du Pont-Barré, des rives du Layon aux bords de l'Evre, les yeux ne tombaient que sur une terre dévastée et jonchée de décombres ².... » Ce fut sa première leçon d'histoire ; il ne l'oublia jamais.

Une autre leçon se présentait naturellement pour lui dans l'histoire de sa famille, celle de servir son pays, comme l'avaient fait ses ancêtres sur tous les champs de bataille. Les conditions du service, sans doute, n'étaient plus les mêmes : il ne pouvait plus espérer avoir un régiment ou même une compagnie au sortir du collège, et je suis bien sûr qu'il ne le regretta pas, car personne ne comprenait mieux que lui la nécessité du travail et l'utilité de la lutte. Entré à Saint-Cyr en 1822, il en sortit des premiers en 1824, et prit rang dans le corps d'état-major, immédiatement après notre compatriote Alphonse Bedeau, qui devait rester jusqu'au dernier jour son ami.

La campagne d'Alger fut sa grande joie militaire. Le caractère chevaleresque de la cause qui rappelait les Croisades, l'intérêt de la patrie, celui de la civilisation, un pays magnifique à enlever aux barbares pour y relever la croix ; tel était l'avenir qu'il entrevoyait et qu'il saluait avec enthousiasme. Attaché, comme officier d'état-major, au 34^e de ligne, il se distingua à la fois par ses connaissances et sa bravoure, et mérita, lors de l'expédition de Blidah, d'être mis à l'ordre du jour de l'armée. Vainement chercherait-on trace de cette citation dans l'ouvrage qu'il publia, l'année suivante, sur la campagne d'Afrique.

On sait comment finit, pour beaucoup d'officiers, cette courte et brillante campagne. Placés entre une carrière qu'ils aimaient et un serment nouveau, ils n'hésitèrent pas à briser leur épée. Nul ne le fit avec moins d'hésitation ni avec plus de regrets que le comte de Quatrebarbes ; mais à ces regrets ne se joignit aucune amertume contre ceux de ses camarades qui crurent qu'en demeurant armés ils pouvaient encore servir la patrie. Ainsi, il restait le fidèle correspondant de Bedeau ; il recommandait à La Moricière le jeune marquis de Bonchamps, qui avait été mis quatre fois à l'ordre du jour, avant de pouvoir obtenir l'épaulette ; il consacrait les plus touchantes pages à la mémoire du général d'Armaillé. Rigide pour lui-même, son caractère ne cessait jamais d'être bienveillant pour les autres.

¹ *Souvenirs d'Ancône*, p. 3.

² *Une paroisse vendéenne sous la Terreur*, p. 1.

Rendu à la vie privée, la première pensée de M. de Quatrebarbes fut de publier, sous le titre de *Souvenirs de la campagne d'Afrique*, un *récit fidèle* des événements qui l'avaient signalée. « Indigné de l'esprit de parti qui avait semé, à pleines mains, la calomnie et l'outrage sur le général de cette glorieuse expédition, je pris, disait-il, l'engagement de rétablir la vérité des faits, de consacrer quelques pages à la gloire de la noble armée dont j'avais fait partie, et de flétrir, autant qu'il était en moi, la coupable indifférence du pouvoir qui, depuis six mois, n'a tenu aucun compte du sang versé pour la France ¹. »

Ce dessein fut rempli avec sobriété, simplicité et une vivacité d'imagination qui va bien à la jeunesse. La dernière page révèle à quel point le sang des chevaliers *adventueux* du temps passé bouillonnait encore dans ses veines. On parlait beaucoup alors (1831) de l'abandon de l'Afrique, ce qui était, en effet, le vœu secret de Louis-Philippe, et M. de Quatrebarbes s'indignait à cette seule pensée. — Que le gouvernement permette au moins « aux officiers qui se sont séparés avec violence de leurs compagnons d'armes, disait-il, de retourner en Afrique; qu'il les laisse libres de choisir leurs couleurs; ils ne feront qu'un serment, celui de conserver à la France sa plus belle conquête ou de mourir. Puis, si les flottes ennemies paraissent sur les côtes, s'ils sont abandonnés aux Anglais, s'ils doivent changer de patrie, plutôt que de courber la tête sous le joug de l'étranger, ils invoqueront une princesse auguste. La fille d'Henri IV entendra cet appel; elle traversera les mers, tenant son fils par la main. Ils sauront lui conquérir un royaume, et, si des matelots français, surpris par la tempête, viennent échouer sur la plage, au lieu de la captivité ou de la mort, ils trouveront au moins des frères pour les secourir ². »

Chimères, dira-t-on. Qu'ils sont rares, du moins, les esprits capables de former de pareilles chimères!

L'année 1832 apporta de cruelles déceptions à M. de Quatrebarbes, sans ébranler d'ailleurs ni sa foi monarchique, ni ses espérances; il chercha alors un refuge contre les tristesses du moment dans la paisible admiration du passé, et conçut la pensée d'un *Voyage historique* dans les communes vendéennes. M. de Quatrebarbes donna même à ce projet un commencement d'exécution, en 1833, *sous les verrous de la geôle*; mais, — « la conscience de ma faiblesse, écrivait-il plus tard, m'ayant fait renoncer à l'impression de cet ouvrage j'ai cru devoir en extraire l'histoire d'une paroisse qui m'a adopté³ et où j'espère, à moins de nouvelles tempêtes, couler et finir me, jours ³. »

Depuis 1833, en effet, le comte Théodore de Quatrebarbes était

¹ *Souvenirs de la campagne d'Afrique*. Chez Dentu, 1831. Avertissement.

² *Souvenirs de l'expédition d'Afrique*, p. 91.

³ *Histoire d'une paroisse vendéenne*, p. 5.

devenu l'hôte de la paroisse et du château de Chanzeaux, dont il avait épousé la future héritière, et il n'avait fallu que quelques jours pour que les liens les plus affectueux s'établissent entre lui et les habitants. Mettre en relief la part que ces habitants prirent aux luttes de la Vendée, se faire le Bourdigné ou le Froissard de leurs dangers, de leurs souffrances et de leur héroïsme, telle fut la noble pensée qui lui vint à l'esprit, et qu'il a réalisée avec une verve émue, qui fait de son petit volume un joyau, un chef-d'œuvre. Ici, ce ne sont point les héros connus de la grande guerre vendéenne qui sont en scène. Cathelineau, Stofflet, Lescure, La Rochejaquelein ne font que cadre au tableau; mais, le tableau lui-même, c'est Chanzeaux, avec ses braves moins connus, sans être moins dignes de mémoire : Forest, qui devait devenir commandant de la cavalerie de l'armée d'Anjou; les cinq frères Godillon, dont quatre périrent les armes à la main; les deux frères Legeay, qui, à eux seuls, reconquirent à Fontenay la célèbre couleuvrine *Marie-Jeanne*; le sacristain Maurice Ragueneau, qui, avec dix-huit hommes et dix femmes, soutint dans le clocher de Chanzeaux un siège devant lequel pâlisserent les hauts faits des héros d'Homère; c'est la sublime M^{lle} Picherit, dénoncée par un républicain qu'elle avait sauvé de la mort, et qui marche au supplice suivie de femmes, dont l'une plus qu'octogénaire, en chantant le *Salve Regina*. Il n'est pas enfin un habitant de Chanzeaux, ayant pris part à la guerre, dont le nom ne revive dans ces pages touchantes, et la plupart avec des traits caractéristiques qui révèlent, chez ces simples natures, une grandeur d'âme d'autant plus admirable que, le plus souvent, elle s'ignore elle-même. Les épisodes les plus variés de ton et de forme ajoutent encore à la richesse de l'ensemble. Quelles émouvantes histoires, par exemple, que celles de M^{me} Boguais et de ses filles, de M^{me} de Cambourg, de M^{me} de la Paumelière! Quels plus beaux et plus sympathiques caractères que ceux de ces gentilshommes campagnards dont M. de Quatrebarbes retrace avec amour les rares et modestes vertus, MM. de Caqueray, d'Armaillé, de Grignon. Un portrait manque, c'est le sien; mais on peut dire qu'il ressort de tout l'ouvrage.

Je ne puis oublier, enfin, cette charmante scène d'une *première communion dans la prairie de Fruchaud, pendant la Terreur*, que le pinceau de M. Marquerie a si habilement reproduite. Ici, le narrateur et l'artiste luttent ensemble de poésie et d'émotion. Tout est neuf dans cette scène, et tout est vrai, situation, personnages, attitudes. Quelles belles têtes vendéennes, prises toutes à Chanzeaux! Quelle énergie chez ces hommes qui prient, l'arme au poing; quelle douce piété chez ces veuves, à qui il ne reste plus que Dieu et leur enfant! Et ces fraîches couleurs d'une aurore du mois de mai, ces enfants si pieux, cette belle tête de jeune prêtre, dans laquelle nous retrouvons les traits de celui qui devait être plus

tard M^r Soyer, et qui, alors, était l'apôtre de Chanzeaux; voilà tout ce que nous avait admirablement dit M. de Quatrebarbes, et qu'a fait revivre à nos yeux M. Marquerie, comme si nous assistions encore à ces douces fêtes des martyrs¹.

J'ai dit que M. de Quatrebarbes s'était peint lui-même, sans y penser, dans son livre d'*Une paroisse vendéenne*. Il est impossible, en effet, de le lire sans se représenter immédiatement le châtelain et la châtelaine de Chanzeaux. Portant un vieux nom, ils avaient tenu à entourer leur demeure de toutes les richesses artistiques des vieux âges : hautes et larges tours, flanquées elles-mêmes de tourelles en encorbellement, fenêtres ouvragées, hardis pinacles. A l'intérieur, c'est encore le vieux temps, mais le vieux temps tel que le comprenait la mère de Bayard, lorsqu'elle lui disait : Soyez facile et courtois, *serviable à toutes gens*, soyez *léal en faits et dictis*, soyez charitable aux pauvres, et Dieu vous le *guerdonnera*.

Modeste pour lui-même, — ses écrits le prouvent à chaque page, — M. de Quatrebarbes était fier des bons paysans qui l'entouraient, et il était fier pour eux. « Rien de touchant, écrivait-il, comme la familiarité respectueuse et la probité à toute épreuve qui sert de base aux relations continuelles du métayer et du propriétaire. Si celui-ci sait comprendre tout ce qu'il y a de noblesse dans cet attachement héréditaire, il n'est pas une joie de famille, pas un chagrin de cœur qui ne relentisse du château à la chaumière... Cependant, jamais parole servile n'est mêlée à l'expression de ce dévouement. Le plus pauvre paysan connaît sa dignité; il porte haut la tête et le cœur, et, s'il est disposé à aimer celui dont les champs nourrissent sa famille, une noble fierté, un sentiment d'indépendance et de liberté chrétienne lui apprennent ce qu'il vaut et ce qui lui est dû. Il sait qu'en pressant la main qui lui est offerte, il honore autant qu'il est honoré lui-même, et ses hommages ne sont jamais rendus qu'à la vertu, la bienfaisance et la bonté. Partout ailleurs, quand la reconnaissance est étrangère à l'accomplissement du devoir, il passe, et s'éloigne en silence². »

On comprend ce qu'était un homme qui savait ainsi apprécier les autres. Le bienfaiteur de tous les instants se cachait toujours derrière l'ami. Aussi son influence était-elle générale, non-seulement dans l'arrondissement de Beaupreau, mais dans tout l'Anjou, car il n'était pas un intérêt angevin dont il ne fût l'appui, pas une gloire angevine qu'il ne s'étudiait à remettre en honneur. Il procurait un noble cénotaphe aux cendres délaissées des Cathelineau; il faisait

¹ Le tableau de M. Marquerie a, il est vrai, un défaut : il est original, il est pathétique, mais il sort du convenu du jour. S'il nous représentait quelque Leda ou quelque Vénus, il ne serait pas aujourd'hui encore chez l'artiste, après avoir été admiré au Salon.

² *Une paroisse vendéenne sous la Terreur*, pp. 184-186.

rééditer par les presses angevines les anciennes chroniques d'Anjou de Jean de Bourdigné, et les enrichissait de notes et de commentaires, où se fait remarquer sans cesse un pieux empressement à appeler l'attention sur les nombreuses familles dont le nom se présente sous la plume du vieil historien ; il publiait enfin les œuvres du *bon roi René*, œuvres poétiques, artistiques, qu'il faisait précéder d'une curieuse étude historique et littéraire. C'était un premier et beau monument à l'honneur du bon roi ; mais il en voulait un autre, et il fit ériger sa statue sur un des plus beaux emplacements de la ville d'Angers. Pour l'érection de cette statue, M. de Quatrebarbes avait fait choix de David, très-connu dès lors pour ses opinions républicaines, mais qui avait trois mérites à ses yeux : le premier, d'être un grand artiste ; le second, d'être Angevin ; le troisième, d'avoir sculpté le tombeau de Bonchamps.

Cette haute impartialité était si habituelle à M. de Quatrebarbes, qu'elle lui avait valu l'estime et l'affection de tous. Et comment eût-il pu en être autrement, quand on voit avec quelle élévation de sentiments et d'idées le comte de Quatrebarbes envisageait l'avenir. « Honneur à toi, sainte Vendée ! écrivait-il ; le sang de tes martyrs n'a pas coulé en vain ; non, tu ne seras plus divisée en deux partis ennemis, prêts à s'égorger dans la lutte. Je ne sais quelle sera ta destinée, mais si Dieu te réserve encore la gloire de sauver la société expirante, élève la croix bien haut ! c'est avec tous les enfants, tous sans exception, que tu combattras, que tu triompheras par elle ! »

N'y avait-il pas un peu d'illusion dans cette espérance ? Peut-être ; mais, si l'illusion est le faible des grandes âmes, elle est aussi, jusqu'à un certain point, leur force. Combien souvent, sans elle, ne s'arrêterait-on pas dans la lice, épuisé et découragé.

Ce mot, *élève la croix bien haut*, est, en définitive, et sera toujours le dernier mot de la politique chrétienne. Aussi, M. de Quatrebarbes éprouva-t-il une grande joie de ce concile du Vatican, qui a commencé la restauration de l'esprit chrétien parmi nous.

L'homme de foi dominait donc toujours en lui l'homme politique. Sans doute, il était attaché à la vieille race de nos rois par tradition de famille ; il lui était attaché comme à un principe d'ordre et de stabilité, dont l'absence se fait chaque jour plus cruellement sentir parmi nous ; il lui était dévoué comme à la gloire, à la grandeur et à l'unité de la France, qui furent en grande partie son œuvre ; mais il l'était plus encore à la descendance de Robert-le-Fort et de saint Louis, à la dynastie qui, malgré quelques erreurs passagères, avait contribué à mériter et à maintenir à la France son plus beau titre, celui de fille aînée de l'Église.

Sa foi politique n'était donc pas seulement pour lui une affaire d'attachement, c'était une conviction, et j'ajouterai qu'elle ne

¹ Une paroisse vendéenne sous la Terreur, p. 258.

cessa jamais d'être pour lui une espérance. En s'isolant néanmoins du pouvoir, il n'entendit jamais s'isoler des intérêts sociaux qui, bon gré, mal gré, sont chaque jour en jeu; le militaire avait brisé son épée; le citoyen resta sur la brèche, pour la défense de droits sans cesse menacés. Liberté de l'enseignement, liberté de la charité, liberté de l'Eglise, voilà dans quel vaste champ s'exerça son zèle, et tels furent les grands intérêts pour lesquels il renonça au système d'abstention qui nous avait éloignés pendant dix ans des urnes électorales. Mais, alors aussi, s'ouvrit pour lui une nouvelle carrière. En effet, il eut beau présenter des candidats pour la députation, et les appuyer de son influence, si habituellement dominante, il s'aperçut tout à coup que cette influence ne pouvait plus rien. — « Non, non, Théodore, lui fut-il dit d'une voix unanime, dans une réunion préparatoire, c'est vous qui serez notre député, personne autre que vous. »

C'était en 1842; le succès, alors, ne couronna pas les efforts de nos amis; mais la minorité fut imposante, et l'on fit promettre à M. de Quatrebarbes, dont on redoutait toujours le désintéressement, de se représenter aux élections suivantes. Ces élections eurent lieu en 1846, et M. de Quatrebarbes fut élu à Cholet, tandis que M. de Falloux l'était à Segré. Ce fut un double et beau succès.

A la Chambre des députés, comme plus tard à la Constituante, M. de Quatrebarbes continua de se distinguer par la dignité et l'ouverture de son caractère, la franchise de ses opinions et par ce sceau de l'homme de foi, si rare aujourd'hui, et qui marquait tous ses discours. C'est ainsi qu'ancien soldat de l'armée d'Afrique, il osa dire que la conquête, commencée avec l'épée, ne pouvait se finir qu'avec la croix; grande vérité, constamment méconnue, et qu'après quarante ans de douloureuse expérience on s'obstine à méconnaître encore.

M. de Quatrebarbes n'était point ce qu'on appelle un détracteur des temps présents. Ni au point de vue des hommes, ni au point de vue des choses, il n'était systématiquement hostile. Il admettait très-volontiers les progrès réels comme les intentions droites; mais ce qu'il n'admettait pas, c'était le faux, ou un mélange bâtard du vrai et du faux; ce qu'il ne pouvait considérer comme progrès, c'était cet affaiblissement croissant de toutes les doctrines, qu'on nous donne chaque jour comme la conséquence heureuse de la liberté. Pour lui, la politique n'était pas l'art de tourner les questions, mais bien l'art de les résoudre, et cet art n'existe que pour celui qui ne dit pas comme Pilate: — Qu'est-ce que la vérité? — mais qui sait où la prendre.

M. de Quatrebarbes la prenait, pour toutes les questions vitales, là où Dieu l'a mise, ce qui ne lui interdisait, à coup sûr, aucun ménagement convenable pour l'esprit du temps. La base, pour lui, c'était la *pierre angulaire*. Aussi, lorsqu'on s'attaqua à cette pierre,

on comprend quelle fut son émotion de chevalier et de chrétien. Et, cependant, il s'abstint d'abord de répondre à l'appel du général de la Moricière, qui le pria de venir lui donner un *coup de main*. — A cinquante-sept ans, se disait-il, et après une lacune de trente ans dans sa vie militaire, quels services pouvait-il rendre ? — Toujours la même défiance de ses forces.

La Moricière insiste, et le vieux chrétien, le vieux brave n'hésite plus. Il va saluer à Lucerne le glorieux héritier de nos rois, prend ses conseils, toujours dictés par la foi la plus vive comme par le désintéressement le plus absolu, et, le 30 juillet 1860, il était aux pieds de Pie IX. Lorsque La Moricière lui demanda, quelques jours après, quel grade il désirait dans l'armée : — Celui qui coûtera le moins aux finances du Saint-Père, répondit-il modestement ; j'étais, il y a trente ans, nommé capitaine à Alger. — Je vois, lui répondait le général, que vous ne croyez pas, comme les Allemands, que le grade ajoute à la valeur de l'homme. — Et il était nommé capitaine.

Plus tard, ses services en tout genre devenant de plus en plus nécessaires, il fut nommé gouverneur civil d'Ancône ; et, soit comme capitaine, soit comme gouverneur, soit comme gonfalonier de la ville, c'est-à-dire comme maire, fonctions qu'il exerça pendant l'état de siège, il suffit à tout et pourvut à tout, aux travaux des remparts, à l'établissement des postes de combat, aux casernes, aux approvisionnements, à la police ; il organisa un hôpital, il assainit la ville, en faisant même profiter les finances municipales de cet assainissement par la vente des immondices, et mérita que La Moricière lui écrivit : *Vous voyez bien que c'est le bon Dieu qui vous a envoyé, pour sauver la province d'Ancône*¹.

La province d'Ancône ne fut pas sauvée, parce qu'on ne peut rien contre la trahison et contre le nombre, surtout lorsqu'on combat un contre dix. Mais ce qui fut sauvé, ce fut l'honneur, et avec lui l'espérance. Le comte de Quatrebarbes exprimait admirablement cette pensée dans la proclamation qu'il fit afficher après la défaite de Castelfidardo :

« Un triomphe immédiat, disait-il en terminant, ne fut jamais assuré aux causes les plus saintes, et elles sont souvent soumises à de cruelles épreuves. Si Dieu le veut ainsi, c'est sans doute pour élever l'âme et le cœur des hommes qu'il a choisis. Mais, malgré le désastre de Castelfidardo, la victoire du bien sur le mal, du droit sur la force, n'est pas plus douteuse aujourd'hui qu'elle l'était hier. Heureux ceux qui verront un semblable triomphe ; plus heureux encore ceux qui mourront avec la certitude que leur sang n'a pas coulé en vain². »

Telle fut la confiance qui soutint jusqu'au bout M. de Quatrebarbes, au milieu des plus cruelles déceptions. Revenu en France,

¹ *Souvenirs d'Ancône*, p. 83.

² *Souvenirs d'Ancône*, p. 180.

il vit, après peu d'années, le général La Moricière, l'épée du catholicisme, brisé dans toute sa force. « Oui, mon cher général, écrivait-il alors, vous avez cherché le royaume de Dieu avant toute chose; votre demande a été entendue, et, au bonheur éternel dont vous jouissez, il a ajouté la gloire humaine sans bornes et sans mesure... Hâtez maintenant, par vos prières, la victoire de la justice et du droit; jetez aussi un regard sur vos anciens compagnons d'armes; inspirez-leur, par votre exemple, le dévouement jusqu'à la mort à tout ce qui est grand et saint, à Dieu, à la papauté, au catholicisme, à la France. Apprenez surtout aux vieux soldats épargnés dans les batailles à mourir comme vous et Bayard, la foi au cœur, la prière sur les lèvres et le crucifix à la main ¹. »

Le comte de Quatrebarbes chercha alors un adoucissement à ses tristesses en retraçant ses souvenirs d'Ancône, qu'il fit suivre, à la manière de Lactance, d'un tableau abrégé des vengeances de Dieu sur les princes persécuteurs de l'Eglise. Le tableau s'arrêtait toutefois à Louis de Bavière. — « Je ne pousserai pas plus loin ce court exposé des jugements de Dieu, ajoutait-il. L'histoire contemporaine est dans toutes les mémoires, et il serait sage à Victor-Emmanuel de profiter de ses leçons ². »

L'histoire contemporaine a fait de grands pas depuis, et l'on a vu les plus forts devenir tout à coup les plus misérables. Reste à savoir si ceux que n'a pas encore atteints la justice divine y verront de grandes leçons.

Cependant la santé du comte de Quatrebarbes s'affaiblissait, et les deuils se multipliaient pour lui : deuils de l'Eglise, deuils de la patrie, auxquels venaient se joindre tantôt des deuils, tantôt des inquiétudes de famille. S'il n'avait pas d'enfants, il avait de nombreux neveux et petits-neveux, dans lesquels il se retrouvait tout entier par l'esprit de dévouement et de sacrifice, et ces enfants d'adoption laissaient de leur sang sur presque tous les champs de bataille où les intérêts de l'Eglise et de la France étaient en jeu : à Castelfidardo, à Monte-Rotondo, à Patay. Les femmes n'étaient pas moins héroïques que les hommes; les unes, en ne disputant jamais à l'honneur ni à Dieu ce qu'elles avaient de plus cher; les autres, les plus jeunes, en sacrifiant volontiers toutes les séductions que leur offrait le monde pour les joies surnaturelles du cloître. Voilà ce que vit autour de lui M. de Quatrebarbes et il eût pu dire, en mourant, ce que le vieux Mathathias disait à ses cinq fils : — « Suivez notre famille de génération en génération, et vous verrez que, lorsqu'on espère en Dieu, on ne décline jamais. *Cogitate per generationem et generationem, quia omnes qui sperant in eum non infirmantur* ³. »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

¹ *Souvenirs d'Ancône*, p. 285.

² *Souvenirs d'Ancône*, p. 293.

³ I *Macchab.*, II, 61.

**Oraison funèbre de M.^r l'évêque d'Angers, aux obsèques de
M. le C.^{te} de Quatrebarbes.**

*In memoriâ æternâ erit justus; ab auditione
malâ non timebit.*

La mémoire du juste demeure éternelle-
ment; il n'a rien à craindre des discours
mauvais.

PSAUME CXI, v. 7.

Mes très-chers frères,

Au moment où nous allons réciter sur cette dépouille mortelle les dernières prières de l'Eglise, je croirais manquer au devoir de la justice et de la reconnaissance, si je ne payais en quelques mots le tribut de ma respectueuse sympathie à la mémoire de M. le comte Théodore de Quatrebarbes, que la mort vient de ravir en si peu de jours à sa famille et à son pays.

Il est des vies qui sont à elles seules tout un enseignement, et lorsqu'elles viennent à s'éteindre au milieu de nous, chacun doit se replier sur soi-même, pour en tirer la leçon qu'elles renferment et recueillir pieusement les souvenirs qui s'y rattachent.

Nous admirions dans ce noble cœur, qui a cessé de battre, les plus beaux sentiments dont l'âme humaine soit capable. Et d'abord, la foi chrétienne y tenait la première place. Issu d'une famille où les convictions religieuses sont héréditaires comme la noblesse du nom, le descendant des seigneurs de Montmorillon avait compris de bonne heure, suivant le mot de Bossuet, que la piété est le tout de l'homme. Ces convictions, puisées au foyer de ses pères, comme une tradition de plus de dix siècles, s'étaient encore affermiées par l'éducation; à Beaupreau d'abord, où il fut pour maître cet homme de Dieu, que je puis appeler le restaurateur des études chrétiennes en Anjou, le vénérable abbé Mongazon; à Montmorillon ensuite, sous la direction de ces religieux célèbres, auxquels l'admiration générale a décerné depuis trois siècles la palme de l'enseignement. C'est à pareille époque que se forma cette foi robuste, dont la vigueur et l'intégrité ne se sont pas démenties un instant. Jeune homme, elle soutint M. de Quatrebarbes à travers les séductions du monde; homme public, elle le dirigea comme la règle invariable de ses actes; vieillard éprouvé par les coups de la mort et par de longues infirmités, elle le fortifia au milieu des difficultés et des afflictions de la vie. C'est elle enfin qui lui inspira ces dévouements dont l'Eglise et la France garderont le souvenir.

Ah! oui, il aimait l'Eglise, comme un enfant aime sa mère. Il associait au triomphe de cette grande cause le progrès des lumières et de la civilisation dans le monde entier. Soit qu'on le vit, à la tribune, prendre en

main les intérêts des chrétiens de Syrie; soit qu'il revendiquât, dans les conseils de la nation, cette liberté de l'enseignement que nous avons conquise à demi et au prix de tant de luttes, les droits de l'Eglise n'avaient pas de défenseur plus ardent ni plus convaincu. Faut-il s'étonner que cette grande âme ait tressailli d'indignation à la vue des attentats sacrilèges qui, en dépouillant le souverain Pontife de son domaine temporel, mettaient en péril la liberté et l'indépendance de l'Eglise? Avec cette clairvoyance que donne aux âmes droites le sens de la foi, le comte de Quatrebarbes pressentait les conséquences de la guerre d'Italie, origine et point de départ de tous nos malheurs, de cette guerre qui, en aidant à faire une unité chimérique au-delà des Alpes, allait en amener une autre au-delà du Rhin, plus réelle et plus formidable, sous les coups de laquelle nous sommes écrasés. Il prévoyait surtout que la chute du pouvoir temporel de la Papauté serait le signal du déchaînement de toutes les passions révolutionnaires : et vous savez s'il voyait juste!

Ah! c'est à une autre voix, plus haute et plus auguste, que je dois laisser le soin d'apprécier cette page de la vie du défunt.

Quand mon cœur se tourna pour la première fois vers la terre d'Anjou, devenue le champ de mon activité pastorale, je cherchais, à travers les souvenirs du passé, le nom des hommes qui, de nos jours, avaient illustré davantage cette portion de l'Eglise; et, pour ne parler que des morts, je me trouvais devant deux grandes figures, celle de cet héroïque général de Lamoricière, qui nous appartient par les meilleurs côtés de sa vie, et celle de son noble compagnon d'armes, le brave gouverneur d'Ancône. Je fis part de mes impressions au Père commun des fidèles, et il me dit, avec un accent de bonté reconnaissante dont je me souviendrai toujours : « Dites bien au comte de Quatrebarbes que je n'oublierai jamais les sacrifices qu'il a faits pour moi et pour l'Eglise; portez-lui mes meilleures bénédictions, ainsi qu'à sa famille. » Je dépose ces mots sur le catafalque qui se dresse devant nous, comme le plus haut témoignage qui puisse être rendu ici-bas à la mémoire d'un soldat chrétien.

Le sentiment patriotique s'alliait, chez le comte de Quatrebarbes, à la foi religieuse. Fidèle aux traditions de sa race, ce fils des croisés avait gravé au plus profond de son cœur la devise de ses pères : Dieu et Patrie. Après de brillantes études militaires, achevées à Saint-Cyr et à l'Ecole d'état-major, il avait débuté dans le noble métier des armes et pris part à la conquête d'Alger, don magnifique que faisait à la France, la veille même de sa chute, le dernier de nos vieux rois. Une valeur hors ligne déployée à l'affaire de Blidah, valut au jeune officier l'honneur d'être mis à l'ordre du jour de l'armée. L'Algérie ne s'effaça plus de ses souvenirs; elle devait lui inspirer une des meilleures productions de sa plume, si fine et si correcte; et, se reportant plus tard vers cette terre, témoin de ses premiers succès, il disait, du haut de la tribune, au gouvernement

de son pays : « Nous avons conquis l'Algérie par l'épée, laissez-nous la civiliser par la croix. » Hélas ! nous n'avons pas voulu comprendre ces paroles, qui renfermaient toute la solution du problème. L'Algérie attend encore la pleine liberté de l'Évangile, cette liberté de la vérité et de la charité qui, seule, pourra nous rallier les cœurs et faire flotter le drapeau de la France, sans murmure ni conteste, des sommets de l'Atlas aux rivages de la Méditerranée.

L'établissement de Juillet, en l'obligeant à briser son épée, arrêta le lieutenant de Quatrebarbes au début d'une carrière inaugurée par de si brillants faits d'armes. Il n'en continua pas moins à servir son pays dans la mesure que lui permettaient les convictions de sa vie entière. Homme de principes avant tout, sans peur ni faiblesse, il désirait voir la France dans les conditions qui ont fait son unité, sa grandeur et sa force. Il la voulait accessible à tous les progrès légitimes, ne se refusant à aucune des améliorations utiles que peut amener le mouvement des esprits, mais fixée au centre par une institution permanente, et trouvant ses garanties d'ordre et de liberté dans la succession naturelle d'un pouvoir stable et incontesté. C'était sa conviction ; et qui donc, en présence de ce qui se passe, songerait à lui en faire un reproche ? Est-ce que nous ne courons pas risque de périr, faute de principes et de convictions ? Si la France se trouve sur le bord de l'abîme, n'est-ce point parce qu'un grand nombre d'esprits, dépourvus de foi et de doctrine, flottent à tout vent d'opinion, prêts sans cesse à renier le lendemain ce qu'ils acclamaient la veille ? Et lorsqu'à travers ces molleses et ces indécisions, il se trouve des hommes résolus, de ces hommes taillés à l'antique, qui, sans se laisser émouvoir par les apparences contraires, restent fidèles à leur drapeau, poursuivent tranquillement leur ligne de conduite et n'attendent le triomphe de leurs idées que du progrès de la raison publique, des leçons de l'expérience, du temps et de la bonté de Dieu, est-ce que de tels hommes ne méritent pas le respect et l'admiration de tous ?

Et dès lors pourquoi tairais-je cette constance et cette fidélité qui ont été l'un des traits caractéristiques de la vie du comte de Quatrebarbes ? Oui, de même qu'il était dévoué de cœur et d'âme à l'Église et à son pays, il aimait cette grande maison de France, sous le sceptre de laquelle notre patrie est restée si longtemps la reine des nations européennes ; cette maison de Robert le Fort dont les destinées ont été unies aux nôtres pendant dix siècles, et qui, par son initiative intelligente et sa vigoureuse impulsion, a préparé les grands faits de notre histoire nationale : l'organisation extérieure de l'Église, l'affranchissement des serfs, l'émancipation des communes, l'avènement de la bourgeoisie et du tiers-état, l'éclosion des sciences, des lettres et des arts ; cette maison, dont le Père Lacordaire a pu dire, il y a quelques années, du haut de la chaire de Notre-Dame de Paris, qu'il ne s'en est pas trouvé de plus illustre dans

l'histoire après la maison de David ; cette maison, vraiment nationale, qui, après avoir assuré au territoire français ses limites naturelles, a su le préserver deux fois de l'invasion, allemande, à Bouvines et à Denain ; cette maison de France enfin à laquelle, — je m'en voudrais de ne pas oser le dire avec un sentiment profond de reconnaissance, — à laquelle, moi, votre évêque, je dois l'honneur d'être français.

Chose étonnante ! mes frères, et bien rare à une époque où l'esprit de parti s'attache à travestir les plus nobles sentiments, ce courtisan du malheur, ce serviteur fidèle des grandeurs déchues a pu rencontrer des adversaires, mais il n'a jamais connu d'ennemis ; et nous avons eu en Anjou cette bonne fortune de voir un homme affirmer hautement ses opinions politiques pendant près d'un demi-siècle, sans ménagement ni réticence, et se concilier néanmoins le respect, je ne dis pas assez, l'affection de tous les partis. Ah ! c'est que nul ne pouvait suspecter la loyauté de cette âme chevaleresque, fermée à toute transaction sur les principes, mais toujours ouverte à la bonté et à l'indulgence pour ceux qui ne pensaient pas comme elle. On savait que la dissimulation n'avait pas de prise sur cette nature franche et droite, et que son langage comme ses actes était l'expression sincère de ses convictions intimes.

En vénérant ainsi ce Français de l'ancienne marque, ce type accompli du gentilhomme angevin, vous n'étiez que justes, M. T.-C. F., car à toutes les grandes choses qui passionnaient son âme, il joignait un tendre amour pour sa terre natale. Il aimait ce pays d'Anjou que Dieu a fait si beau ; il aimait ces populations si honnêtes et si laborieuses. Avec quel soin pieux il commentait votre histoire, ne laissant rien au passé de ce qu'il pouvait lui emprunter pour éclaircir vos traditions ! Avec quelle patience d'érudit il recueillait les « *œuvres de votre bon roi René*, » monument unique dans cette littérature primitive, si peu connue et si digne de l'être ! Avec quel talent d'écrivain il retraçait le tableau « *d'une Paroisse vendéenne sous la Terreur*. » C'est votre histoire, habitants de Chanzeaux, qu'il écrivait dans ce style simple et ferme comme son âme, l'histoire de vos pères qui surent se montrer si généreux et si forts au milieu de la plus terrible des épreuves. Il voulait vous prouver à quelle hauteur s'élève l'âme humaine inspirée et soutenue par la foi divine. Mais son exemple vous le disait plus éloquemment encore que ses écrits. Quarante années durant, vous l'avez vu au milieu de vous, soulageant vos pauvres, soignant vos malades, ouvrant à vos enfants des maisons d'éducation, aidant de ses conseils tous ceux qui avaient recours à ses lumières, opérant toutes ces choses de concert avec sa noble compagne dont le deuil est en ce jour le vôtre, et étendant à l'Anjou tout entier les bienfaits d'une charité inépuisable. Voilà les œuvres qui auront suivi le comte de Quatrebarbes au delà du tombeau, qui plaident en ce moment sa cause au-

près de Dieu, et qui, jointés aux mérites de sa vie entière, lui vaudront la palme de l'éternelle félicité....

Aussi, n'en doutons pas, il est allé rejoindre dans le sein de Dieu toutes ces âmes pieuses qui ont été la gloire et l'ornement de sa race : cette Mère Elisabeth de Quatrebarbes, l'une des fleurs les plus éclatantes du Carmel, et à la mémoire de laquelle il ne manque que l'honneur d'un culte public pour atteindre au plus haut degré de la vénération populaire ; et cet intrépide champion des droits de l'Eglise, ce jeune et vaillant Bernard de Quatrebarbes, mortellement frappé aux champs glorieux de Monte-Rotondo ; et — pourquoi séparerais-je deux familles désormais indissolublement unies ? — ce vénérable Pierre Goureau que ses contemporains surnommaient le « Père des pauvres. » ... Desseins impénétrables de la divine Providence ! il n'a pas été donné à cet homme de foi et d'espérance de voir le triomphe des grandes causes auxquelles il avait voué sa vie. Le Chef de l'Eglise prisonnier au Vatican et dépouillé une seconde fois de son patrimoine sacré ; la France en proie aux horreurs de la guerre civile après avoir subi tous les maux de l'invasion étrangère, voilà le douloureux spectacle qu'il a pu contempler de loin à ses derniers moments. Ainsi Dieu éprouve-t-il la constance de ses serviteurs, ainsi se plaît-il à leur montrer que la récompense n'est point ici-bas et que l'on ne sème sur la terre que pour récolter au Ciel !

Et vous, mes frères, qui êtes venus de tous les points de l'Anjou honorer la mémoire de ce grand chrétien et l'escorter de vos prières jusqu'au seuil de l'éternité, apprenez de lui comment il faut vivre et comment on doit mourir. Ah ! la mort est douce pour ceux qui, à l'exemple du comte de Quatrebarbes, savent s'y préparer par une vie chrétienne. S'il est dur et pénible de voir que les meilleurs nous quittent, ne nous affligeons pas de ces séparations comme ceux qui n'ont point d'espérance. Recueillons dans notre âme les leçons qu'ils nous laissent ; marchons comme eux aux clartés de la foi, sans nous laisser abattre par les épreuves et les tristesses de la vie.

Pour nous chrétiens, le siècle présent n'est qu'une heure d'attente, et la terre, un lieu de passage ; nous n'avons point ici-bas de cité permanente, mais nous cherchons la cité de l'avenir, la cité de la lumière, la cité de l'amour et du bonheur, la cité de la justice et de la paix éternelle. Je prie Dieu de vous y introduire tous au terme de votre carrière ; et c'est dans cet espoir que je vous bénis du plus profond de mon cœur, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il !

NÉCROLOGIE.

La mort ! toujours la mort ! Jamais la Bretagne, jamais l'Ouest ne furent si cruellement éprouvés !

Et d'abord, c'est un martyr de la science, Guillaume Le Jean, qui est tombé, jeune encore, au mois de février dernier, loin du pays de Morlaix, qui s'honore d'avoir vu naître l'explorateur hardi de l'Abyssinie, du Soudan, de l'Asie centrale et de l'Albanie. Nous essaierons d'étudier avec soin cette intéressante vie de voyageur et de géographe.

Voici maintenant les victimes de l'honneur et du patriotisme.

M. Paul du Bouays de la Begassière, lieutenant aux Volontaires de l'Ouest (zouaves pontificaux), décoré de Mentana, a succombé, à Guingamp, le 13 avril, à l'âge de vingt-huit ans, aux blessures mortelles qu'il avait eu l'honneur de recevoir le 2 décembre. Il était à Patay, et il en est mort ! N'est-ce pas, en trois mots, la plus éloquente des oraisons funèbres ?...

— Le mercredi 12 avril, on célébrait solennellement à l'église de Toussaints, à Rennes, les obsèques du général Charles Péchot, et sur sa tombe, M. Le Bastard, maire de la ville, se faisait ainsi l'interprète des sentiments de tous :

« Dès que la triste nouvelle de sa mort prématurée a été connue à Rennes, une émotion profonde s'est emparée de tous les cœurs ; la cité entière a pris le deuil : elle a compris qu'elle venait de perdre un de ses plus généreux enfants.

» M. le général Péchot, en effet, était un de ces hommes dont on ne prononce le nom qu'avec orgueil, lorsqu'on a l'honneur d'être leur concitoyen. Il a vécu sans peur et sans reproche ; il est tombé en vaillant soldat.

» Retenu prisonnier en Allemagne à la suite de la capitulation de Metz, il se désolait de ne pouvoir encore combattre pour la France, qui aurait eu tant besoin de ses services et de son courage dans la lutte désespérée qu'elle soutenait contre l'envahisseur ; son âme si patriotique s'était brisée par nos malheurs : une douleur plus grande lui était réservée.

» À son retour, il a vu des Français frapper de leurs mains criminelles la patrie mutilée et compléter l'œuvre sanglante de l'étranger. Il a dû reprendre son épée pour défendre contre une agression impie le Droit et la Justice, et il est tombé frappé par des balles françaises !... »

— Une mort qui nous a plongé dans la plus douloureuse stupeur, c'est celle de M. Stanislas de Vauguion, beau-frère du directeur même de ce recueil, M. Arthur de la Borderie.

M. de Vauguion a succombé, à Versailles, le 20 avril, à une

bronchite, compliquée au dernier moment d'une congestion cérébrale. Il n'y a qu'une voix, dans la presse, pour louer et regretter ce vaillant député de la Mayenne.

« Officier de marine des plus distingués, dit l'*Union de l'Ouest*, M. de Vauguion avait donné sa démission pour goûter les douceurs de la vie de famille. Lorsque les Prussiens menacèrent la France, il reprit spontanément du service, et fut promu au grade de chef d'escadron dans l'arme de l'artillerie. Il prit une part des plus brillantes à cette pénible mais honorable campagne de la Loire, qui devait se terminer par un désastre. Dévoué à la France, chevaleresque, inébranlable dans ses convictions, M. de Vauguion était appelé à rendre au pays d'aussi grands services dans la carrière politique que dans la carrière militaire. »

En annonçant la douloureuse nouvelle à l'Assemblée, M. de Kerdrel a rappelé que M. de Vauguion avait cru, alors que le pays avait besoin de tous ses enfants, ne pouvant laisser son épée dans le fourreau. Il avait été commandant de l'artillerie de Maine-et-Loire, s'était distingué au combat de Marchenoir, et avait été alors fait officier de la Légion d'honneur. Il avait pris part à tous les combats de l'armée de la Loire, sans exception. Ce sont ces services qui, joints à ses vertus civiles, l'ont désigné aux suffrages de ses concitoyens. M. de Vauguion laisse d'impérissables souvenirs de loyauté, de bravoure et de patriotisme. (*Applaudissements*)

— M^r le comte de Chambord a écrit au frère de M. de Becdelièvre, ex-commandant des zouaves pontificaux, de regrettable mémoire, la lettre suivante :

« Lorsque vous êtes venu me visiter, il y a peu de mois, mon cher Becdelièvre, vous ne m'avez que trop fait prévoir le malheur qui vient de vous frapper. Je disais alors combien je m'associais à vos inquiétudes fraternelles; je veux vous dire aujourd'hui la part bien vive que je prends à votre juste affliction. Je perds, dans la personne de votre excellent frère, un ami fidèle, dont je n'oublierai jamais l'honorable caractère, les grandes qualités et l'inébranlable dévouement. J'ai été touché jusqu'au fond de l'âme des admirables sentiments dont il vous a chargé, dans ses derniers moments, de me transmettre la chaleureuse expression.

» Après avoir vaillamment défendu à Rome la plus sainte des causes, votre frère a couronné une belle existence par une pieuse et chrétienne fin. Son seul regret a été de n'avoir pu combattre pour notre chère France, si cruellement éprouvée. Plus heureux que lui, ses neveux l'ont remplacé au champ d'honneur, et la pensée de leur noble conduite a été pour le brave colonel de Castelfidardo, sur son lit de douleur, une douce consolation, que Dieu réservait à son patriotisme et à sa foi.

» Soyez mon interprète auprès de votre belle-sœur, de vos nièces et de toute votre famille, et recevez vous-même la nouvelle assurance de ma constante affection.

» HENRY. »

Le Secrétaire de la Rédaction, ÉMILE GRIMAUD.

LE BEAU DANS LA NATURE

ET DANS LES ARTS *

Aucun peuple, aucun siècle n'est resté indifférent aux charmes de la beauté.

Quand l'homme, au premier jour de son existence, promenant son regard sur toutes les merveilles qui l'entouraient, considéra le ciel avec sa voûte d'azur, le soleil inondant la terre de ses feux, la lune et les étoiles répandant au sein des nuits leur mystérieuse clarté, les arbres balançant leurs rameaux au souffle des premiers zéphyr, les fleurs s'épanouissant avec leurs couleurs variées, les oiseaux planant dans les airs, les animaux peuplant les vallées et les montagnes, alors il dut éprouver une vive émotion, il eut la jouissance de la beauté.

Après qu'il eut désobéi à Dieu et qu'il eut été exilé du séjour de son premier bonheur, non-seulement il fut obligé de féconder la terre, qui jusque-là produisait d'elle-même, d'arracher les ronces qui envahissaient le champ ensemencé par ses soins ; mais la nature entière n'eut plus à ses yeux autant d'éclat. Comme si la lumière qui l'éclairait se fût amoindrie, elle se décolora, et perdit de ce charme séduisant qu'elle avait eu d'abord. Beaucoup d'objets qui jusqu'alors ne semblaient destinés qu'à plaire se recommandèrent surtout par leur utilité.

* M. l'abbé P. Gaborit, professeur au petit séminaire de Nantes, auteur d'excellentes *Études élémentaires sur l'architecture, la sculpture et la peinture*, publiera prochainement sur le Beau un livre plein de science et d'intérêt. Il veut bien nous permettre d'en reproduire aujourd'hui le premier chapitre, qui montre l'économie et le but de cet important travail.

(Note de la Rédaction.)

Cependant la beauté ne cessa pas entièrement de rayonner au front des créatures, et l'homme à travers ses larmes put toujours la voir briller comme une précieuse lumière. Toujours il lui demanda ses plus douces consolations, ses plus délectables jouissances. Souvent elle troubla son cœur, mais elle ne perdit pas pour cela ses droits imprescriptibles et sacrés.

Le culte de la beauté se perpétua à travers tous les siècles, chez tous les peuples et sous tous les climats. Les ruines des cités antiques nous montrent que les peuples qui les premiers ont marqué leur empreinte sur notre terre, aimaient à orner leurs monuments, à donner à leurs œuvres cet éclat que nous appelons la beauté. Nous savons aussi par la tradition que dès les temps les plus reculés les poètes et les musiciens captivèrent l'admiration des hommes.

Le pouvoir de la beauté a toujours été reconnu non-seulement par les peuples civilisés, mais même par les peuplades les plus barbares. Le sauvage emprunte sa parure à l'oiseau qu'il a frappé de sa flèche, et mêle à sa chevelure un plumage aux riches couleurs ; il couvre son corps de figures bizarres, et il se complaît dans ces ornements.

Il n'est aucune région si désolée que la beauté n'éclaire de quelques-uns de ses rayons. Il n'y a point de langue dans laquelle on ne trouve un mot pour la désigner ; et nous pouvons dire que le beau partage avec le vrai et le bien ce privilège : il répond à un besoin du cœur de l'homme.

Nous-mêmes souvent, et l'on pourrait dire chaque jour, nous avons joui de la beauté. Elle nous est apparue dans les traits candides d'un enfant ; nous avons aimé à la contempler dans une physionomie qui nous exprimait la loyauté et la grandeur d'âme ; nous en avons retrouvé les traces dans les animaux et dans les plantes ; bien des fois nous l'avons admirée dans les grands spectacles de la création ; elle nous a parlé par les grandes voix de la nature et par le silence des forêts profondes ; nous en avons retrouvé l'expression dans les œuvres enfantées par le génie de l'homme, dans les vastes monuments qui étaient la gloire de la

cité; dans les statues qui nous rappelaient le souvenir des grands hommes, dans des tableaux qui nous représentaient les scènes les plus diverses, dans une symphonie exécutée avec les ressources de l'instrumentation la plus complète, ou dans un chant que le père, revenant de son travail, ne croyait lancer qu'aux échos du ciel; nous en avons joui plus d'une fois sans doute en lisant une page de littérature.

La beauté dans ces divers objets nous communiquait des émotions différentes; elle nous charmait quand elle s'échappait comme un doux parfum du calice d'une fleur; elle nous saisissait d'admiration quand elle rayonnait sur le front de l'homme qui avait accompli un acte de dévouement; quelquefois elle nous impressionnait plus profondément encore quand elle nous apparaissait dans les grands spectacles de la nature.

Du moins, dans ces différentes circonstances, les émotions que nous éprouvions avaient un caractère par lequel nous les rapprochions et les rapportions à une cause commune, la beauté.

De même que bien des fois nous avons ressenti le charme de la beauté, souvent nous avons reçu des impressions désagréables de la vue de la laideur.

Il en résulte que nous avons quelque idée de la beauté et de la laideur. Mais cette idée vague est insuffisante pour nous mettre à même de porter avec sûreté des jugements sur cette qualité ou ce défaut des objets. Aussi que de divergences dans les opinions, non-seulement entre les peuples séparés par de vastes mers, mais entre des hommes soumis aux mêmes influences et qui ont reçu la même éducation! Ce qui plaît à l'un laisse l'autre indifférent; telle œuvre d'art, que celui-ci juge digne de son admiration, est dédaignée par celui-là comme laide ou du moins médiocre.

Le langage habituel manque souvent d'exactitude et contribue à fausser la notion qui devrait être la règle de nos appréciations. Ainsi fréquemment nous appliquons la qualification de beauté à des objets qui sont seulement utiles. On dira : Voilà un beau pied d'arbre, uniquement parce que ce pied d'arbre peut servir à la confection d'un meuble; voici un beau bloc de pierre, parce que

ce bloc de pierre peut être employé très-avantageusement dans une construction.

Non-seulement le vulgaire ignore les principes d'après lesquels on peut porter un jugement éclairé sur la beauté; mais même parmi ceux qui semblent avoir consacré leur vie tout entière au culte du beau, combien n'en est-il pas qui n'ont point les données suffisantes pour porter ce jugement et n'ont point raisonné les principes premiers de cette beauté qu'ils veulent nous montrer dans leurs œuvres? Combien n'en est-il pas qui s'égarer étrangement en prenant l'accessoire pour le principal? Ne voyons-nous pas trop souvent des peintres, des musiciens, des littérateurs se préoccuper surtout de capter nos suffrages par une habileté de procédé qui ne donnera jamais à leurs compositions qu'une valeur secondaire.

Pourquoi donc ces errements fâcheux de la part de ceux qui devraient nous faire comprendre et aimer le beau? Pourquoi tant de divergences de la part de ceux qui l'apprécient? Et qui n'aime à se prononcer sur la beauté des objets soit de la nature, soit de l'art?

Sans doute, ces divergences d'opinions, ces erreurs proviennent de causes diverses, que nous reconnaitrons successivement dans le cours de ces études; mais il en est une que nous devons signaler ici. Écoutez Platon, que nous consulterons plus d'une fois : « Il en est beaucoup, dit-il, dont la curiosité est toute dans les yeux et dans les oreilles; qui se plaisent à entendre de belles voix, à considérer de belles couleurs, de belles figures et tous les ouvrages de l'art où il entre quelque chose de beau; mais leur âme est incapable de s'élever jusqu'à l'essence du beau, de la connaître et de s'y attacher¹. »

Ce que Platon disait de son temps est vrai encore aujourd'hui. Beaucoup ont la curiosité des belles choses, bien peu s'élèvent à la considération du beau en lui-même et l'étudient dans ses lois. Or, si dans les jugements portés par la multitude sur le beau, il y a tant de divergences; si, dans les œuvres qu'ils produisent, les ar-

¹ République, liv. V.

tistes font de si fâcheux écarts, n'est-ce pas précisément parce que les principes premiers ne sont point assez connus ?

Si des artistes s'égarèrent en se préoccupant exclusivement du procédé, en prenant comme but ce qui n'est que le moyen, c'est qu'ils ne savent pas assez fixer leur regard sur la beauté elle-même, la contempler à loisir. En effet, leur âme d'artiste serait captivée par les charmes de cette beauté qu'ils négligent; ils comprendraient que sa valeur l'emporte sur les prodiges du métier. Le peintre songerait à la faire rayonner sur le front du personnage qu'il nous représente, et non à nous prouver sa science dans la combinaison des couleurs. Le musicien ne mettrait pas sa gloire à trouver des effets compliqués et surprenants; le littérateur ne se mettrait pas en peine de décrire pour décrire, et n'aurait point à faire oublier, par l'éclat du style, la pauvreté des pensées et des sentiments. Que l'artiste considère donc d'abord en elle-même cette beauté dont il veut se faire le religieux interprète.

D'après Platon, celui qui a su étudier le beau en lui-même et dans son essence, qui ne confond point le beau avec les belles choses, a une vraie science, une science fondée sur une vue claire des objets. Au contraire, celui qui n'a que la curiosité des belles choses et ne connaît pas les lois du beau, celui-là n'a pas une vraie science; ses connaissances reposent sur des apparences et ne méritent que le nom d'opinions. Et le philosophe d'Athènes ajoute : « Qu'est-ce donc que la vie d'un homme qui, à la vérité, connaît de belles choses, mais n'a aucune idée de la beauté en elle-même, et qui n'est pas capable de suivre ceux qui voudraient la lui faire connaître? — C'est un rêve. — Qu'est-ce, en effet, que rêver? N'est-ce pas, soit qu'on dorme, soit qu'on veille, prendre la ressemblance d'une chose pour la chose elle-même ? »

De même que nous devons désirer connaître ce qui est vrai, ce qui est bien, il est aussi de la plus haute importance que nous sachions discerner ce qui est véritablement beau. Le vrai est la lumière de notre intelligence, le flambeau qui éclaire nos pas; par la pratique du bien, nous acquérons des mérites et nous nous ren-

¹ République, liv. V.

dons estimables ; le beau est la source de nos jouissances les plus pures et les plus délectables ; il a sur notre âme, nous le constaterons plus tard, l'influence la plus salutaire. Or, l'intelligence plus complète des lois de la beauté ne peut que rendre plus vives ces jouissances, plus efficace cette influence salutaire ; elle nous fera éviter dans nos jugements des erreurs sans nombre.

De ce qu'il y a des divergences nombreuses dans les jugements portés sur la beauté, quelques-uns ont conclu que la beauté n'a pas de valeur en elle-même et dépend de notre appréciation. Cette conclusion est fautive, et nous devons croire que le beau, comme le vrai et le bien, a une valeur réelle en lui-même. Sans doute, parmi les applications de la beauté, il y en a de moins importantes et qui sont soumises à des influences diverses. C'est ainsi que nous voyons des usages, des formes de costume qui subissent des transformations rapides, et qui ne sont pas les mêmes dans les différentes contrées ; mais nous reconnaitrons plus tard qu'il est facile d'expliquer ces variations en regardant comme invariables les lois du beau. De même nous constaterons que souvent la beauté des objets est différemment appréciée par nous, selon la disposition d'esprit dans laquelle nous sommes ; mais nous reconnaitrons aussi qu'il est des conditions, des caractères de beauté sur lesquels tous doivent s'accorder. Nous devons donc dire que le beau a une valeur en lui-même, c'est-à-dire une valeur objective, et qu'il doit être possible de poser des principes qui servent à l'appréciation de la beauté dans les différents objets.

Tel est le but de notre ouvrage : déterminer ces principes et en faire l'application aux différents genres de beauté qui peuvent s'offrir à nos regards.

L'ABBÉ P. GABORIT.

ANNE-TOUSSAINTE DE VOLVIRE

DITE LA SAINTE DE NÉANT *

VII. — MALADES ET PAUVRES.

Dans les siècles passés, nos religieuses châtelaines, non-seulement faisaient l'aumône aux pauvres, mais elles les aidaient aussi de leurs remèdes et de leurs soins dans leurs maladies et leurs infirmités. Elles avaient des remèdes traditionnels, et s'enquéraient de ceux qu'elles ne connaissaient pas, pour les joindre aux livres des bonnes recettes. Ces traditions de bienfaisance existaient depuis bien longtemps au château du Bois-de-la-Roche. Anne n'était pas de caractère à les laisser dépérir entre ses mains.

Après quelques essais, elle s'aperçut vite que ses connaissances médicales étaient par trop défectueuses. Autour d'elle, personne n'était apte à lui donner des conseils bien éclairés. Il n'était pas dans sa nature de rester dans l'indécision, en présence des nombreuses et grandes misères qu'elle devait soulager. Elle donna ses explications à son père, et obtint de lui la permission d'aller passer quelque temps à l'hôpital Saint-Yves, à Rennes. Là, elle n'aurait rien à craindre, puisqu'elle vivrait au milieu des religieuses; ensuite, elle verrait chaque jour toutes les infirmités humaines, et les traitements divers et appropriés qui leur sont appliqués. De la sorte, son instruction pratique marcherait avec rapidité.

* Voir la livraison d'avril, pp. 249-266.

Dès son arrivée, elle se mit à suivre les sœurs auprès de chaque malade, en se faisant rendre compte de la nature du mal, de ses symptômes, de ses caractères et de ses résultats probables. Les remèdes subissaient ensuite ses investigations, de même que toutes les tisanes.

Quand elle n'était pas sûre des renseignements donnés par les infirmières, elle s'adressait directement aux médecins, qui, l'ayant connue, se firent un bonheur de l'instruire. Son éducation médicale ne tarda pas à être suffisante pour la mission charitable qu'elle désirait s'imposer. Elle acheta quelques *Manuels* utiles, une pharmacie, renfermant les remèdes essentiels et ordinaires, et reprit le chemin du Bois-de-la-Roche.

Disons qu'à cette époque, les campagnes manquaient presque complètement de médecins. Il n'y en avait que dans les grandes villes, ou du moins fort peu dans les petites. Il n'y avait point de grandes routes pour aller les chercher et les faire venir. Les pauvres villageois se trouvaient ainsi abandonnés dans leurs maladies, que le défaut d'hygiène rendait plus nombreuses et plus pleines de périls. Les soins intelligents et charitables étaient, par conséquent, d'un grand prix.

M^{lle} de Volvire avait donc deviné une des grandes misères de son temps. Aussitôt son retour, elle se mit à la disposition des infirmes et des malades pauvres, et, quand ils ne venaient pas assez vite, elle allait les trouver.

Sa charité et son courage furent bien supérieurs à toutes les répugnances de la nature dans le traitement des *infirmités* les plus invétérées et les plus hideuses. Ses yeux, si timides par ailleurs, sondaient les plaies, ses mains délicates enlevaient les pourritures, enfonçaient les charpies, renouvelaient le linge blanc. Elle arrangeait ses topiques, et en faisait toujours l'application avec une rare intelligence et une douce bonté.

Les *maladies* n'étaient pas moins bien traitées. Elle s'efforçait d'en connaître les causes, pour les détruire; la nature, pour donner des remèdes appropriés; les conséquences, pour accorder de bons conseils. Elle faisait elle-même les tisanes, préparait les po-

tions, se constituait infirmière, et ne quittait les personnes souffrantes qu'après les avoir soulagées. Elle revenait toujours le lendemain, pour examiner l'effet de ses médications et les changer au besoin.

Bientôt, les villageois qui avaient de l'aisance, sans secours médicaux eux aussi, s'adressèrent à la bonne demoiselle comme les pauvres. Elle ne les rebuta point, et fit pour eux tout ce qu'elle faisait pour les autres. Pour récompense, elle ne leur demandait que leur pitié pour ceux qui ne possédaient rien. C'était un moyen d'établir l'aide et la charité entre tous. Sa pensée fut comprise, et les cœurs prirent une plus grande dilatation. Comme ses ressources ne pouvaient suffire à tout, elle trouva ainsi des secours dans chaque village, chacun se faisant un plaisir et un devoir de l'obliger.

Cependant, au milieu de ses courses incessantes aux misères du corps, Anne se faisait encore l'apôtre des âmes. Elle n'avait pas pris l'habit de la Retraite pour son simple plaisir : il était un engagement. Elle sut donc réveiller un remords éteint, surexciter la sensibilité du pécheur, encourager au bien, remettre la paix dans les cœurs et dans les ménages. Son caractère bon et franc lui attirait la confiance. Elle ne froissait personne, mais elle aimait à compatir. Aussi on parlait volontiers avec elle de ses peines au foyer domestique, et on la reconduisait pour en parler encore. Cet ange du bon Dieu répandait consolation et joie ; sa douce présence, son passage était un bonheur pour tous.

Les *nécessiteux* avaient aussi une large part à ses tendresses. Elle donnait, avec une joie et une grâce exquises, quelque chose à tous ceux qu'elle rencontrait. Elle allait fréquemment les visiter dans les villages. Ordinairement, elle était seule ; quand le panier aux provisions était trop lourd, elle se faisait accompagner de sa fille de confiance. Dans certaines circonstances, elle initia ses jeunes sœurs à ses bienfaits, et les pria d'y prendre part.

Elle recherchait principalement les *pauvres honteux*, ceux-là qui n'ont rien et passent pour avoir quelque chose, et dont les souffrances sont d'autant plus grandes, que personne n'y compatit. Tout

le monde, dans le voisinage, fut bientôt connu de la bonne demoiselle, car aucun n'avait à rougir de ses indiscretions. La confiance, placée dans son sein, y restait toujours. Elle était la femme forte et prudente, que nos livres saints aiment tant à louer.

M. de Volvire établit sa fille distributrice des aumônes de sa maison en faveur de cette sorte de malheureux, qu'on appelle *mendiants*. Ils venaient au château sans se faire prier; on sait que cette classe n'est généralement pas timide. Anne les connaissait tous en particulier, et savait mettre de l'équité dans ses répartitions. Plusieurs avaient grand besoin d'aumône spirituelle; les réprimandes et les éloges arrivaient à propos. Cependant, en vertu de sa douce piété, elle inclinait plutôt vers la miséricorde. Un jour, sa fille de confiance lui fit remarquer qu'un mendiant, après avoir changé d'habits, revenait, pensant n'être point reconnu, recevoir une nouvelle offrande. « Laissez-le, reprit la bonne demoiselle; la peine qu'il a eue à changer ses haillons mérite, pour cette fois, une seconde assistance. »

M. de Volvire ne manquait ni de religion, ni de cœur; riche, il pouvait être bienfaisant. Désirant avoir une part aux mérites de sa fille, il lui dit de se mettre à l'aise et de prendre dans sa maison tout ce qui lui serait nécessaire. Celle-ci, toute joyeuse d'un pareil concours, alla acheter des étoffes diverses, pour faire des habillements. Elle retint presque continuellement un honnête tailleur, nommé Joseph Chaussée, et travailla elle-même, dans tous ses moments libres, pour faire des vêtements, qu'elle distribuait à ceux qui en manquaient le plus.

Les appartements qui touchaient à sa chambre et à la chapelle, furent mis à sa disposition. C'est là qu'elle pensait les plaies, donnait des consultations, confectionnait les habits, tenait l'école et distribuait de pieux et utiles avis.

Pendant près d'une vingtaine d'années, ces œuvres charitables se renouvelèrent chaque jour.

Ses vues, grandes et généreuses, s'étendirent bien au delà de son domicile ordinaire. Comme elle le constate par son testament, elle eut une bienveillance spéciale pour l'hôpital de Ploërmel. A cette

époque, on le transférait, de la rue qui en a conservé le nom, à Calmonthaut. L'administration voulait centraliser les ressources et les malheureux, sans oublier les nécessités d'un air plus pur et plus sain. La ville acheta des terrains; M. du Boisgelin, seigneur de Malleville, en concéda d'autres, et M^{lle} de Volvire y fut pour sa part.

Le nouvel hôpital fut prêt en 1680. Les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve, fondées à Lamballe en 1660, étaient venues, au nombre de deux, desservir l'ancien hospice dès 1666, et furent admises dans celui qu'on venait de bâtir, aussitôt qu'il fut disponible; c'étaient alors Mesdames Françoise Le Nepvou et Anne Le Meignan.

Les religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve appartenaient primitivement presque toutes à la noblesse, et se dévouaient gratuitement au service des pauvres dans les Maisons-Dieu. Leur institut, qui existe encore, a dû continuer les mêmes traditions.

Une des sœurs d'Anne entra dans cet ordre; et, quand il fut définitivement constitué, elle en devint la première supérieure générale. Au moment de sa mort, à Paris, le 16 octobre 1697, le Père Ange Le Prout, fondateur, l'ayant appelée dans sa chambre, lui communiqua ses dernières volontés, et lui recommanda beaucoup la société naissante. Elle était déjà bien étendue, et accomplissait une œuvre jusque-là abandonnée par les ordres religieux de filles.

Or, M^{lle} Anne-Toussainte alla souvent à Ploërmel, aider les deux religieuses dans leur charitable travail. Il paraît que leur patrimoine n'était pas considérable, et suffisait à peine à leur entretien, car parfois elles prirent quelque chose sur les ressources de l'hôpital. Anne ne voyait que les pauvres et la règle; elle leur dit donc qu'ayant fait vœu de soigner gratuitement les malheureux, elles devaient tenir à leur promesse, ou se retirer. C'était sévère, mais c'était juste. Les directeurs furent du même avis, et les deux religieuses, vers 1695, se virent dans l'obligation de partir.

VIII. — L'ÉCOLE.

Le fils de Dieu évangélisait la Judée, et les apôtres étaient à ses côtés. La foule attentive écoutait ses paroles de vie, quand un bruit se fait entendre ; c'étaient des pères et des mères qui apportaient leurs petits enfants à bénir. Les apôtres, ignorants encore des voies divines, ne les estiment pas dignes d'arrêter un instant les regards de leur maître, et ils les repoussent. Jésus ne peut souffrir un zèle si étroit : « Laissez, dit-il, les petits enfants venir à moi ; le royaume des cieux appartient à ceux qui leur ressemblent. » — En effet, créateur de tous, il savait ce que sa providence avait mis dans les plus humbles et les moins âgés. En les bénissant, il bénissait l'avenir et consacrait la triple espérance de la famille, de la religion et de la société.

L'Église, qui est l'obligée de tous et l'apôtre du monde, s'adresse comme son divin fondateur, à toutes les conditions et à tous les âges, mais elle a des prédilections pour l'enfance, et fait de son éducation la première, la plus sainte de ses sollicitudes. Quand les pères et les mères remplissent ces devoirs, que Dieu et la nature leur imposent, elle leur vient en aide ; quand, par incurie, incapacité ou ignorance, ils ne les remplissent pas, elle s'efforce de les remplacer.

Au xvii^e siècle, l'Église s'occupait encore seule de l'instruction publique. Les évêques fondaient des écoles, mais ils ne pouvaient suffire à tout, car les administrations paroissiales ne prêtaient presque aucun concours. Il fallait recourir au zèle de quelques particuliers.

Alors il y avait, dans notre pays, des prêtres nombreux, et ceux qui n'étaient point occupés dans le saint ministère et n'avaient pas charge d'âmes, acceptaient l'éducation des jeunes gens, dont, grâce à eux, une certaine portion savait lire et écrire. Nos registres de paroisses, dans les campagnes, portent bien souvent plus de signatures qu'on n'en trouverait aujourd'hui. — Les pieuses filles dites sœurs des tiers-ordres prenaient soin des enfants de leur sexe

dans les villages qu'elles habitaient, et leur apprenaient leurs prières, leur catéchisme et la lecture, tout en tâchant de les former à la vertu.

Il y avait des localités où les enseignements charitables et gratuits manquaient, et alors l'éducation, restant aux soins de pères et de mères qui n'en avaient point eux-mêmes, devenait nulle.

Dans le voisinage de M^{lle} du Bois-de-la-Roche, il n'y avait point d'école publique approuvée par l'évêque diocésain. — Elle n'avait point à s'occuper de l'instruction que quelques prêtres isolés donnaient aux jeunes gens. — Restaient les bonnes et pieuses filles des tiers-ordres, bien insuffisantes pour des besoins nombreux et toujours renaissants. Aussi l'ignorance était grande dans certains villages, et les désordres, qui en sont les conséquences, ne prenaient point de relâche. Dans ses courses journalières aux infirmités corporelles, Anne avait remarqué cette autre infirmité intellectuelle, morale et religieuse, et en avait ressenti de la peine.

Mais quelle conduite tenir et quels moyens prendre pour la guérir?

Pour répondre à cette question, la pensée lui vint de se faire elle-même maîtresse d'école; c'était, assurément, le chemin le plus court. Mais deux obstacles se présentaient, et avaient de la valeur à ses yeux. — D'abord, ayant embrassé les saintes voies de la solitude et de la prière, elle savait, par expérience, que le soin des malades et des pauvres lui prenait déjà une grande partie de son temps; l'éducation de l'enfance prendrait le reste. — Ensuite, elle avait toujours éprouvé, pour les enfants sales et grossiers, une telle répulsion, qu'elle n'avait pu la vaincre encore.

Elle consulta Dieu, bien décidée à écouter sa voix, et prit de personnes sages les conseils les plus désintéressés. La réponse de sa conscience et de ses conseillers fut la même, et doublement affirmative.

Elle commença.

Pendant, elle voulut d'abord faire un essai : c'était plus prudent. Elle connaissait une petite fille, bien pauvre, bien infirme, bien répugnante et d'un détestable caractère. Elle alla la demander

à ses parents, et la prit chez elle ; défense fut faite à la femme de chambre de s'en occuper.

Ses répulsions naturelles devaient subir l'épreuve la mieux caractérisée. Anne se fit plus que mère envers cette pauvre déshéritée. Aux soins de la nourriture, de la propreté, des veilles de jour et de nuit, elle ajouta le traitement de l'infirmière. D'abord, elle réussit peu ; toute autre se serait déconcertée. Mais la patience d'une grande chrétienne ne s'abat pas si facilement. Dieu voulait, sans doute, qu'elle sortît triomphante de ce double combat contre elle-même et contre cette autre nature, d'apparence si ingrate. La santé de la petite fille, en subissant bientôt une heureuse transformation, réagit sur son âme, son esprit et son cœur. Au bout de quelques mois, elle était gentille.... L'expérience était faite.

Les petites filles pauvres furent convoquées, et accoururent avec bonheur et joie. M^{lle} de Volvire se mit au milieu de son troupeau. Il y avait beaucoup à faire.

Suivant son habitude, elle voulut d'abord de la propreté, signe extérieur de la décence intérieure. Les vêtements durent être lavés et raccommodés ; peut-être supportables dans les villages, ils ne l'étaient pas dans une réunion. Elle donna du linge nouveau à celles qui en manquaient trop. Elle apprit à toutes à se servir de l'aiguille et à tricoter.

La propreté de l'âme ne pouvait rester en oubli. La bonne maîtresse inculqua la crainte et la fuite du péché, qui mènent à l'amour et à la culture de l'innocence, bien suprême pour ce monde et pour l'autre.

Nous avons tous été créés pour connaître, aimer et servir Dieu. De là des devoirs importants, qu'elle fit pénétrer dans les esprits et dans les cœurs, en apprenant les prières et le catéchisme.

Membres d'une famille, elle fit comprendre ce que chacun doit de respect, d'obéissance, d'assistance et d'amour à son père et à sa mère ; de cordialité à ses frères et sœurs ; de justice et de charité à ses voisins.

Responsables devant Dieu de notre conduite personnelle, chacun devrait respecter son corps et ses sens, son âme et ses facultés, ses pensées et ses actions.

Anne, bien convaincue que ses enseignements ne pourraient atteindre que l'éducation morale et religieuse, se fit toute à toutes, petite avec de petites filles. Elle distribuait le lait susceptible de digestion, et non la nourriture forte et apte pour d'autres plus robustes. Son langage était simple et familier; ses comparaisons à la portée de son humble troupeau. Aussi on l'écoutait avec plaisir; les succès furent rapides et remarquables.

Cependant elle ne voulut point négliger la lecture, car elle savait la valeur d'un bon livre médité et compris, qui occupe les loisirs du dimanche et les soirées des familles. Les mères, par ce moyen, peuvent instruire leurs enfants. Mais comme elle ne suffisait pas à tout, de jeunes filles, plus intelligentes, furent poussées avec beaucoup d'activité, et devinrent ses aides : c'était l'école mutuelle.

M^{lle} de Volvire continua ces pénibles et difficiles fonctions pendant une quinzaine d'années, sans discontinuer le soin des malades et des pauvres. Le triste état de sa santé, vers la fin de sa vie, l'obligea seul à les abandonner. Voyant que cette œuvre pourrait mourir avec elle, son cœur d'apôtre en souffrit. Elle encouragea donc les filles des tiers-ordres par ses avis comme par ses exemples. Ces pieuses paysannes l'écoutèrent, car longtemps elles furent les infirmières des malades et les institutrices des pauvres dans nos campagnes.

Dieu compta les efforts et les peines d'Anne-Toussainte, car, il nous l'a dit, tout ce qu'on fait pour les humbles de ce monde, on le fait pour lui. Les enfants lui accordèrent toute leur vénération, et la firent partager à leurs parents et aux générations suivantes.

IX. — FAITS DIVERS.

Joseph de Volvire, frère d'Anne, épousa, vers 1678, Madeleine-Elisabeth de Beaux de Sainte-Frique. Anne prit une vive part à la joie, mais non aux fêtes du mariage; le bonheur de la famille allait à son cœur, et non le bruit et les mondanités du siècle.

Il se présenta bientôt une autre cérémonie, à laquelle, cette fois, elle prit une part pleine et entière. Sa sœur Geneviève, après une

grande confiance et une douce tendresse, s'était éprise de son esprit de piété. Se sentant appelée à la vie religieuse, elle obtint la permission de ses parents et se retira au couvent des Ursulines de Ploërmel. Elle fit un noviciat plein d'édification. Le jour de la profession arrivé, M. et M^{me} de Volvire s'y rendirent avec leurs enfants. Anne pria beaucoup pour cette autre elle-même, que le bon Dieu prit au bout de quelques années, déjà mûre pour le ciel.

Joseph eut plusieurs enfants : le 1^{er} mai 1681, un premier-né, qui reçut le nom de son père ; ¹ — le 26 mai 1683, un second fils, qui fut appelé Charles comme son grand-père. Anne éprouva beaucoup d'amitié pour eux, et, dès qu'ils furent en état de la comprendre, elle aida leur mère à les former.

La famille avait constamment servi la royauté. Les ancêtres avaient occupé de hautes positions, qu'ils avaient méritées, et plusieurs s'y étaient fait une belle réputation. Charles, resté dans ses terres, ne manquait pas, pour cela, de connaissances et de protecteurs à la cour. Ceux-ci n'avaient pas laissé ignorer son nom au grand roi, ni même les qualités précieuses de sa fille et ses bonnes œuvres multipliées. Les deux garçons de Joseph, déjà arrivés à un certain âge, furent désignés pour faire leurs études au collège de Louis-le-Grand, à Paris. M^{lle} de Volvire fut chargée d'accompa-

¹ Ce Joseph-Philippe de Volvire, né au Bois-de-la-Roche le 1^{er} mai 1780, embrassa la carrière militaire. Dangereusement blessé à la tête au combat de Malplaquet (1^{er} septembre 1709), il ne voulut pas quitter le champ de bataille, quoique toute la maison du roi insistât fortement pour qu'il le fit. Couvert de sang, depuis la tête jusqu'aux sabots de son cheval, il participa encore à plusieurs charges, qui excitèrent l'admiration et l'inquiétude des témoins de son intrépidité. Il fut nommé maréchal des camps et armées du roi, et devint son lieutenant aux évêchés de la haute Bretagne, c'est-à-dire aux évêchés de Saint-Malo, de Dol, de Rennes, de Nantes et de Vannes. En 1746, déjà âgé, il défendit la ville de Lorient contre les Anglais descendus sur les côtes de la mer. — M. de Volvire avait épousé Marie Le Mallier de Chassonville, dont il eut un fils, qui se fit tuer, dans une querelle d'étiquette, au mariage du Dauphin, fils de Louis XV. Par suite de ce décès, la seigneurie du Bois-de-la-Roche revint à une petite-fille de M. l'Ollivier de Saint-Maur, qui épousa M. de Saint-Pern, et dont elle eut dix-huit enfants, tous vivant ensemble et mangeant à la même table, avec le père et la mère. Cette nombreuse famille, comme le château du Bois-de-la-Roche, qu'elle habitait, éprouva presque tout entière les fureurs de la Révolution.

gner son frère pour les y conduire. Elle en éprouva de rudes perplexités intérieures : ses exercices pieux et ses œuvres charitables allaient souffrir. Mais les ordres de son père étaient formels, rien ne pouvait les faire retirer ; elle devait se soumettre, et elle se soumit.

Les enfants remis au collège de Louis-le-Grand, elle visita les églises et plusieurs monastères de la capitale, tandis que son frère remplissait ses devoirs de civilités dans le monde. On parla à Joseph de sa sœur, et les amis de sa famille désirèrent la voir. Bien plus, des indiscretions furent faites à l'oreille du roi, et une présentation à la cour devint nécessaire. Qu'allait faire la pieuse demoiselle ? En obéissant à son père, en quittant le Bois-de-la-Roche pour faire le voyage de Paris, elle avait fait preuve de son bon esprit habituel et accepté en principe tous les incidents qui se présenteraient. — Au jour fixé, elle se revêtit donc de son habit des Dames de la Retraite et se présenta à Versailles. Louis XIV l'entretint quelques instants, et fut si charmé de son esprit et pénétré d'estime pour sa personne, qu'après lui avoir donné ses éloges, il lui fit remettre une somme d'argent pour l'aider dans ses bonnes œuvres.

Bien d'autres, en ce temps-là comme toujours, auraient tressailli d'orgueil, en recevant un pareil honneur de la part du grand monarque. Anne sortit du palais plus humble et plus modeste encore.

Avant son départ, elle avait assisté au mariage de sa sœur Agathe-Blanche avec M. Sébastien l'Ollivier de Saint-Maur, dont la mère était une Rosmadec. A son arrivée, elle trouva son père atteint d'une maladie qui allait le conduire au tombeau. Tout ce que peuvent inspirer les sentiments les plus affectueux et les plus dévoués, elle le fit pour le vénérable auteur de ses jours, et partagea toutes les sollicitudes de sa bonne mère. Le mal faisait, malgré tout, des progrès rapides. Charles avait vécu en chrétien, l'approche de son heure dernière ne l'affligeait pas trop. M. Bellenger, recteur de la paroisse, vint entendre sa confession et lui administra les derniers sacrements. Le 26 février 1692, à l'âge de soixante et onze ans, il rendit son âme à Dieu. Son corps fut transporté dans le tombeau où

reposaient ses ancêtres, depuis Philippe de Montauban, en 1514, dans l'église des Carmes de Ploërmel.

M^{me} de Volvire fut plongée dans la douleur. Depuis quarante ans qu'elle lui était unie, elle avait pu apprécier toutes les grandes et bonnes qualités de son époux. Elle pria et fit prier pour le repos de son âme. Anne fut un ange de consolation pour elle.

X. — MORT.

Après toutes ces secousses, la bonne et sainte fille reprit de son mieux ses œuvres de charité. Mais sa santé, devenue chancelante, ne lui permit point de les continuer avec son activité première. Une grande fatigue et souvent de grandes souffrances paralysaient son courage. Il lui était difficile de se rendre compte de sa position qu'elle acceptait soumise et résignée. Son âme, au contraire, conservait une énergie, qui semblait croître à mesure que l'enveloppe terrestre devenait plus fragile. La maladie augmenta dans les derniers mois de l'année 1693. Anne était sans illusions : ce n'était pas la mort qui arrivait, mais la délivrance. Si elle avait quelque peu aimé le bon Dieu, bientôt elle l'aimerait sans entraves.

M^{me} de Volvire et son fils Joseph, devenu seigneur du Bois-de-la-Roche depuis la mort de son père, ne voyaient pas les choses avec autant de placidité. Ils éprouvaient des inquiétudes et des craintes. Les consultations assidues d'un médecin étaient impossibles au château ; ils prirent la résolution et les moyens de conduire la malade à Ploërmel. Là, la bonne mère ne voulut point se séparer de sa fille chérie, et resta auprès d'elle pour lui donner tous ses soins. Hélas ! tout fut inutile. L'épi était mûr et plein ; Dieu voulait le recueillir.

M. Jean Eon, prêtre de la paroisse de Néant, et qui en devint recteur quelques années plus tard, était le confesseur de M^{lle} de Volvire ; il se rendit plusieurs fois à Ploërmel, et lui accorda tous les secours comme toutes les consolations de son ministère. Au commencement du mois de février 1694, il dut lui administrer le saint Viatique et l'Extrême-Onction. La malade les reçut avec les

dispositions les plus saintes et les plus édifiantes, en présence de plusieurs personnes admises à ce moment solennel.

Anne avait demandé à être enterrée, non dans l'enfeu de ses ancêtres à Ploërmel, mais, suivant l'usage général de ce temps-là, dans l'église de Néant. Une pensée l'avait préoccupée : c'était là qu'elle avait reçu la régénération surnaturelle, qu'elle avait fait ses prières pendant sa vie, participé aux saints sacrifices et à la divine Eucharistie ; ce serait là aussi que les pauvres qu'elle avait aidés, que les petites filles qu'elle avait instruites, viendraient ouvrir leurs cœurs à Dieu, et ne l'oublieraient peut-être pas dans leurs supplications. Alors son désir fut formulé.

M^{me} de Volvire et ses autres enfants partageaient ce désir : la bonne odeur des vertus de celle qui les avait tant édifiés, vivrait encore après sa mort au milieu d'eux. Ils firent plus, car ils voulurent la voir terminer ses jours dans la maison paternelle. Ils organisèrent tout pour la transporter immédiatement au Bois-de-la-Roche.

La sainte fille, désirant être toujours prête, sous tous les rapports, à paraître devant Dieu, avait fait plusieurs testaments. Son frère Joseph lui ayant fait quelques communications, elle jugea à propos d'en faire un nouveau.

Le 10 février 1694, elle appela les notaires, qui se présentèrent pendant la matinée, dans cette chambre, témoin muet d'une si grande partie de sa vie, et placée auprès de la chapelle du château. On peut dire, sans allusion à la formalité ordinaire, qu'ils la trouvèrent saine d'esprit et de jugement.

M. Ermar, curé de Ploërmel, qui l'avait accompagnée à son retour, fut un des témoins ; Joseph de Volvire, son frère, et M. de Carné de Trecesson étaient présents.

Anne-Toussainte renouvela l'expression formelle de sa volonté d'être enterrée dans l'église de Néant, près des fonts baptismaux. La cérémonie de ses funérailles serait simple comme celle des pauvres, sans pompe ni tentures aux autels. Elle pria le clergé de la paroisse et celui des paroisses voisines de vouloir bien y assister ; légua trois cents livres pour payer les frais, dire des messes et faire une distribution aux malheureux.

Elle possédait deux cents livres de rentes, sur un capital de 3,500 livres. Le constitut était placé sur la Chambre des Comptes de Nantes. Le tout fut légué à l'hôpital de Ploërmel, pour la nourriture et l'entretien des pauvres. Si les religieuses du Père Ange, qui le dirigeaient encore, devaient en profiter pour elles-mêmes, ce legs serait annulé par le fait, et transféré à l'hôpital de Loudun, où les sœurs traitaient, en réalité, gratuitement les malades et les pauvres. Afin de reconnaître le bienfait, les habitants de l'hospice, qui en profiteraient, auraient à réciter, chaque jour, le *De profundis*, le *Pater* et l'*Ave* pour le repos de son âme et des âmes de ses parents défunts.

Un capital de neuf cents livres, qui était en sa possession, serait remis à l'hôpital de Saint-Briec. La rente servirait à l'entretien perpétuel d'une petite fille pauvre, jusqu'à l'âge de dix-huit ans, moment où elle serait à même de trouver une bonne condition et de gagner son pain. Anne nomma immédiatement la première, Anne Duparc. Les seigneurs du Bois-de-la-Roche présenteraient les autres à l'avenir. Si, par négligence, ils omettaient quelque jour de le faire, les rentes serviraient à payer l'huile de la lampe du Saint-Sacrement dans la chapelle de l'hospice, et à dire des messes pour le repos de son âme et celles de ses parents défunts.

« Comme ces sommes d'argent, ajouta la testatrice, ne viennent point des biens de notre maison, mais particulièrement de mes soins, de mon travail et de mes ménagements, j'ai toujours prétendu en faire les pauvres mes seuls héritiers. J'espère que M. le comte du Bois-de-la-Roche, mon frère, ici présent, me gardera la promesse qu'il m'a faite à cet égard, car c'est à cause de cette promesse que je révoque aujourd'hui mes précédents testaments. Je nomme M. de Carné de Trecesson, qui m'entend, mon exécuteur testamentaire, et le prie de vouloir bien me rendre fidèlement ce dernier service. »

MM. de Volvire et de Trecesson assurèrent à la bonne malade que ses volontés seraient pleinement exécutées, et qu'elle devait rester tranquille et sans inquiétudes sous ce rapport.

Désormais, toutes les affaires étant réglées, il ne restait plus à Anne qu'à se préparer de son mieux à sa dernière heure.

Son voyage de Ploërmel au Bois-de-la-Roche, malgré toutes les précautions prises, l'avait fatiguée, et les préoccupations nécessaires pour la confection d'un nouveau testament avaient encore ajouté à cette fatigue. Les souffrances avaient donc redoublé d'intensité, et elles étaient déjà grandes auparavant. La malade ne s'en plaignait pas ; elle se plaignait, au contraire, de n'avoir pas assez souffert pour Jésus-Christ, de ne pas souffrir assez pour mériter le ciel. Ses expiations n'étaient rien, à ses yeux, en comparaison des fautes de sa jeunesse. Sa confiance était toute dans les mérites du Sauveur ; elle se tenait attachée de cœur et d'esprit à la croix : le sang divin, qui y fut versé, purifierait et sanctifierait son âme.

Cependant M^{me} de Volvire ne quittait pas sa fille un instant, s'efforçant de cacher des inquiétudes et des peines qui débordaient. Anne recevait ses soins avec reconnaissance et trouvait, de temps en temps, quelques paroles pour la consoler : « Ma mère, lui disait-elle, nous nous reverrons, le chrétien ne meurt pas, il change seulement de demeure. Le ciel est notre patrie. »

Au dehors, les préoccupations étaient générales. Les enfants, les pauvres, les mères venaient demander des nouvelles en pleurant. Il aurait fallu annoncer le retour à la santé, quand le terme de l'existence approchait sans laisser d'espérance.

La bonne demoiselle avait donné des consolations à bien des mourants. Il semble que plus le moment approchait, plus Dieu se faisait lui-même son consolateur, en lui montrant l'immortalité bienheureuse. Il mit fin aux retards. Le 20 février 1694, vers l'heure de midi, cette belle âme se détacha doucement des liens mortels et s'envola aux cieux.

XI. — ENTERREMENT.

La triste nouvelle se répandit avec rapidité ; la consternation et le deuil furent universels. On perdait la meilleure des bienfaitrices et des mères. On vit alors combien les bienfaits et les vertus de M^{lle} de Volvire avaient jeté des racines profondes, car l'amour et la vénération ne devaient pas finir. *In memoria æternâ erunt justi.*

Le corps fut placé dans la chapelle du château, où tout le monde put venir. Ailleurs, la divine justice est suppliée de faire une grande part à la miséricorde; ici, déjà on prenait la liberté d'invoquer la sainte. Les fidèles s'arrachaient les lambeaux de ses vêtements, faisaient toucher à ses membres des objets pieux, et les emportaient comme de précieuses reliques.

Le lendemain aurait lieu l'enterrement; la distance serait d'une grande lieue et les chemins remplis de boue. L'amour triomphe de tout; on se disputa l'honneur de porter en terre ce corps vénéré. Les filles pieuses et pauvres, les bonnes amies de la défunte, obtinrent le privilège ambitionné.

Le clergé de Néant et des paroisses voisines ne se fit pas prier pour assister au convoi funèbre. Les prières liturgiques furent psalmodiées durant le parcours du château à l'église.

Les porteuses, à cause de la fatigue, s'arrêtaient de temps en temps, et, comme elles étaient en nombre, se remplaçaient les unes les autres.

A environ un kilomètre du bourg de Néant, on dut faire un dernier arrêt, et le corps fut déposé à terre. Les nombreux assistants, à genoux, priaient, quelques-uns pleuraient, tous étaient profondément recueillis... Les pieuses filles reprennent la bière, se remettent en marche... Mais, ô surprise! une belle source, inconnue jusque-là, jaillissait subitement au milieu de la route, de l'endroit même que venait de toucher la bière! — Tout le monde regarde; l'assistance connaissait les lieux, son attention est fixée, pas d'erreur possible. Le même cri sort de toutes les âmes : Dieu manifestait publiquement la sainteté et la gloire céleste de sa servante.

Un concours immense, venu de tous côtés, sous l'influence des sentiments du respect, de la reconnaissance et de la douleur, assistait à l'église à la dernière cérémonie et aux dernières prières.

Une tombe était creusée auprès des fonts du baptême : le précieux corps y fut déposé. Chacun, le cœur gros d'émotions, jeta l'eau bénite. Ces émotions, ces prières et ces larmes allaient bientôt prendre une autre direction, et seraient les préludes de celles que les générations futures, dans leur confiance et dans leurs peines,

viendraient aussi apporter sur ce tombeau. *Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus.*

On écrivit, sur le registre commun, l'acte suivant :

« Ce jour, vingt-unième février 1694, a été inhumé, dans l'église de Néant, au haut des fonts baptismaux, du côté vers minuit, où est la sainte piscine, comme elle l'a demandé par son testament, le corps de demoiselle Anne-Toussainte de Volvire, fille aînée de feu messire Charles de Volvire et de dame Anne de Cadillac, seigneur et dame du Bois-de-la-Roche; ladite demoiselle âgée d'environ quarante ans, et après avoir reçu les sacrements de pénitence, d'eucharistie et d'extrême-onction de dom Jean Eon [pendant] qu'elle demeurait à Ploërmel : et décédée le jour d'hier, environ midi.

» Signé : TRESSART, prêtre. »

D'une autre main et d'une autre écriture, la note suivante fut mise à côté de l'acte de décès : « Morte en odeur de sainteté. » — En effet, toute la vie d'Anne-Toussainte, depuis l'âge d'environ dix-sept ans, n'avait été qu'un parfum d'innocence, de grandes vertus et d'innombrables bienfaits. Ces quelques mots résumaient son existence et l'opinion commune. Rien ne pouvait empêcher le sentiment général de faire explosion.

XII. — VÉNÉRATION.

Nous avons vu la vie de M^{lle} de Volvire, de sa naissance à sa mort. Si nous n'avons pas été plus explicite, c'est que les renseignements nous ont manqué.

Sa jeunesse fut bonne, quoique un peu mondaine peut-être.

Sa conversion fut éclatante, sérieuse et complète.

Pendant une vingtaine d'années et plus, elle purifia et anoblit son âme par des austérités, dont seule elle eut à souffrir. Son cœur, on peut le dire sans figure, aima Dieu par-dessus toutes choses, et dans une immense mesure. Si ses efforts s'étaient arrêtés là, il y aurait eu de quoi attirer l'admiration, mais ç'aurait été tout, car Dieu seul l'aurait bien comprise.

Les services qu'elle rendit au prochain, surtout aux malades, aux pauvres et aux enfants, et qui débordèrent comme une passion de la meilleure partie d'elle-même, frappèrent et attendrirent le sentiment public. Ses contemporains éprouvèrent une telle vénération, qu'ils l'élevèrent, comme spontanément, à sa plus haute puissance, celle d'un culte.

Nous l'avons vu, dès le moment de sa mort les fidèles s'étaient pris à l'invoquer. Mais ensuite, le jaillissement subit d'une belle source sous la bière, le récit mutuel de vertus humbles et touchantes, de services continuels rendus avec tant de délicatesse, d'une conduite découverte qu'on n'avait pu surprendre en faute, produisirent un prodigieux effet. Dieu, se disait-on, ne peut laisser tant de mérites sans récompense, et celle qui fut sur la terre notre douce et vigilante bienfaitrice, n'a pu perdre ce titre dans les cieux...; et ils accoururent à son tombeau.

M^{me} de Volvire vécut près d'une vingtaine d'années après sa chère enfant, et fut témoin de son triomphe. Son cœur maternel en fut ému, et, aux approches de ses derniers moments, elle demanda à être enterrée près de sa tombe. Elle eut l'espérance de trouver là quelque-chose de surnaturel, qui élèverait plus facilement son âme vers le ciel; — ceux qui viendraient invoquer la fille, prieraient peut-être pour la mère. Enfin, elle donnerait ainsi une dernière protestation de son amour et de sa vénération, que le public pourrait comprendre.

Le 28 juillet 1713, Anne de Cadillac, âgée de soixante-dix-sept ans, décédée la veille au château du Bois-de-la-Roche, fut donc enterrée dans la première place, au-dessus du tombeau d'Anne-Toussainte.

Nous avons connu, dans notre enfance, une personne née vers 1735, et morte vers 1830, qui avait vu les contemporains de la sainte demoiselle, et qui racontait avec un bonheur ineffable ses belles vertus, ses nombreux bienfaits, le jaillissement de la fontaine miraculeuse, le concours des pèlerins à son tombeau. Son récit était une magnifique légende, dont elle faisait part à ses petits-enfants.

Nous lisons aussi dans le manuscrit de M. Guillotin, écrit à Concorét pendant les plus mauvais jours de la Révolution : « Le tombeau de M^{lle} du Bois-de-la-Roche est toujours dans l'église de Néant, et honoré par l'affluence des pieux fidèles. »

Ce parfum de sainteté et de protection surnaturelle n'a rien perdu avec le temps. Chaque année, des milliers de fidèles viennent encore au pieux tombeau accomplir des promesses, faites au milieu des angoisses de la vie, rendre leurs actions de grâces ou implorer des secours. Il est beau et édifiant de voir leur recueillement dans le parcours de la fontaine au tombeau, où ils présentent leurs cierges bénits, dont la lumière pure semble continuer leurs prières, même après leur départ.

Maintenant il resterait une question à éclaircir, celle des faveurs accordées par la divine Providence à l'intercession de la bienheureuse demoiselle. On le sait, les voies de la grâce et des bénédictions célestes sont ordinairement mystérieuses et cachées. Elles procèdent avec suavité et douceur, sous les apparences des lois de la nature. L'ordre surnaturel est l'auxiliaire de l'ordre naturel, ses influences sont sans secousses, placides et sans bruit. Ainsi, dans la maladie, le médecin prescrit les remèdes et les applique, Dieu en dégage le principe sanitaire qui guérit; dans les grandes tribulations de l'âme, l'homme donne des consolations, Dieu les fait prendre et les rend efficaces. La meilleure de toutes les prières semble donc être celle qui consiste à dire : « Mon Dieu, ayez pitié de moi; cependant que votre sainte volonté soit faite. *Fiat voluntas tua.* »

Les miracles sont une dérogation à la marche habituelle de la vie du monde; aussi ils sont brusques, imprévus, étonnants. Or, Dieu ne peut aimer ce qui trouble. *Non in commotione Dominus.* Demandons-lui, par l'intercession des saints, tous les bienfaits dont nous avons besoin, mais dans la mesure des voies ordinaires, et nous serons écoutés bien plus souvent que nous ne le croirons.

L'affluence incessante de pieux pèlerins au tombeau de M^{lle} de Volvire nous laisse entendre que leurs supplications n'ont pas été vaines, et qu'ils ont éprouvé qu'elle était puissante auprès du Dieu

miséricordieux. La conscience, le cœur et la parole des générations passées et présentes ne peuvent laisser de doutes pour le chrétien, qui veut bien sentir et bien comprendre.

On a rapporté des secours importants, des guérisons extraordinaires obtenues par son intercession. — Nous voulons bien les admettre; cependant nous dirons qu'une chose leur manque, l'authenticité des formes régulières et canoniques. Le jugement de nos tribunaux civils n'a de valeur probante que par l'application des procédures légales; les jugements de l'Eglise sont encore plus rigoureux; le bon sens public est très-exigeant à cet égard, et il a raison.

Nous ne rapporterons donc aucun des faits miraculeux attribués à l'intercession de M^{lle} de Volvire, puisque, jusqu'ici, on n'a pas pris toutes les précautions voulues pour les rendre incontestables. Nous le regrettons, car nous croyons qu'il y en a eu de cette nature. Du reste, Dieu sait marcher sans les hommes, et la confiance dans la protection et dans la puissance de la sainte fille continuera, comme par le passé, à attirer les pieux fidèles à son tombeau.

L'histoire des saints prouve que, toujours et partout, ce fut la foi des peuples et leur vénération pour les personnes mortes en odeur de sainteté, qui attirèrent l'attention de l'Eglise et prévirent ses jugements. Pendant le temps d'épreuve, elle regarde et demeure attentive, bien persuadée que, si le doigt de Dieu n'est pas là, tout finira bientôt. S'il se glisse des abus, elle les réprime. Or, voilà bientôt deux cents ans que M^{lle} du Bois-de-la-Roche subit cette épreuve d'un culte particulier, privé, et l'Eglise ne s'est point prononcée. Il y a plus : elle ne se prononcera probablement jamais, car personne ne sera en mesure de remplir toutes les formalités, si prudentes et si justes, qu'elle exige, même pour la simple béatification.

Disons-le en finissant : les qualifications de *bienheureuse*, de *sainte*, dont nous avons pu nous servir, tenaient à la nature de notre récit. Nous n'avons point eu la pensée de devancer le jugement de l'Eglise, nous nous soumettons à toutes ses lois.

L'ABBÉ PIÉDERRIÈRE.

DIALOGUES DES VIVANTS ET DES MORTS

IV

LA BARQUE

Caron, Mercure, Proudhon, Le Bœuf, Marguerite Bellanger, l'empereur Guillaume, le prince de Bismark, Rouher, Renan, le prince de Hohenzollern, le comte de Moltke, Garibaldi, Victor Hugo.

CARON.

Sachez où nous en sommes. Ma barque est petite, usée ; elle fait eau presque de toutes parts. Pour peu qu'elle penche d'un côté, elle chavirera. C'est qu'aussi vous arrivez tous ensemble et tous chargés de bagages ! Oui, si vous montez avec tous ces paquets, je crains fort que vous n'ayez à vous en repentir, surtout ceux d'entre vous qui ne savent point nager.

LES MORTS.

Comment faire ?

CARON.

Je vais vous le dire : il faut monter nus et laisser sur la rive ces fardeaux inutiles ; à peine la barque vous pourra-t-elle recevoir en cet état. Toi, Mercure, aie soin de n'admettre personne qui ne soit entièrement nu et débarrassé, comme je l'ai dit, de son bagage, même le plus léger. Debout, au pied de l'échelle, examine-les bien et tiens la main à ce que les choses se passent régulièrement.

MERCURE.

Tu as raison, et nous allons suivre cette marche. Quel est celui qui se présente le premier ?

* Voir la livraison d'avril, pp. 278-293.

¹ Voyez Lucien, *Dialogue des Morts*, X : Caron, Mercure, plusieurs morts, Ménippe, Charmoléus, Lampichus, Damasias, un philosophe, un orateur.

PROUDHON.

Je suis Proudhon. Tiens, Mercure, voici mes livres et mes articles de journaux ; voici la chevelure du citoyen Félix Pyat, que je lui arrachai un jour, dans un des couloirs de l'Assemblée constituante, à la suite d'une discussion un peu vive. Voici ma besace et mon bâton de houx, dont les épaules du citoyen Louis Blanc portent encore la marque. Tu peux jeter tout cela dans le lac. Pour ma *Banque du peuple*, je ne l'ai point apportée, et j'ai bien fait.

MERCURE.

Monte, Proudhon, et prends la première place, en haut, à côté du pilote, pour avoir l'œil sur les autres. Et afin que tu puisses mieux surveiller ce troupeau, — *servum pecus*, comme dit mon ami Horace, — je t'autorise à garder tes lunettes. — Quel est ce gros homme qui s'avance vers nous d'un air important et qui semble ruminer quelque chose de profond ?

PROUDHON.

Tu ne te trompes pas, Mercure, c'est bien un ruminant : c'est Le Bœuf.

LE BŒUF.

Major général de l'armée du Rhin. Voici mon portefeuille de ministre de la guerre et mon bâton de maréchal de France.

PROUDHON.

Ah ! Mercure, si j'avais encore mon bâton de houx, quelle volée de bois vert je donnerais à cet homme, qui ose parler de son bâton de maréchal !

MERCURE.

Son bâton va aller rejoindre le tien au plus profond du lac, et aussi ses épaulettes d'or et son habit brodé, et son grand ruban de la Légion d'honneur avec sa grande croix. (*A Le Bœuf.*) Allons, dépêchons. Il te reste encore tes bottes molles et tes bas de soie : ôte-les sur le champ. C'est bien, et pour le coup te voilà prêt. Monte donc dans la barque, et souviens-toi, lorsque tu seras sur l'autre rive, de ne jamais t'approcher du groupe où Soult et Masséna, Macdonald et Davoust, Lannes et Gouvion Saint-Cyr devisent

entre eux des choses de la guerre, car si tu t'avisais de les vouloir fréquenter, tu pourrais bien recevoir, mon pauvre Le Bœuf, le coup de pied de Lannes. Si tu m'en crois, tu prendras tes quartiers dans cette prairie dont parle quelque part Sénèque, et où chaque animal trouve ce qui lui est propre : *Canis leporem, Ciconia lacertam, Bos herbam*. — Mais qui va là ?

MARGUERITE BELLANGER.

Marguerite Bellanger, comtesse de Montretout.

CARON.

Morguienne ! cette Marguerite-là est tout à fait jolie, et il ne me déplairait pas de lui conter fleurette.

MERCURE.

Mon pauvre Caron, la saison d'effeuiller les marguerites est passée pour toi comme pour moi. Ne crains-tu pas que cette belle fille ne réponde à tes soupirs par ce couplet de Béranger, le poète favori de son seigneur et maître :

Je n' suis qu'un' bouqu'tière et j' n'ai rien,
 Mais d' vos soupirs je m' lasse,
 Monsieur l' croqu'-mort, car il faut bien
 Vous dir' vot' nom-z-en face.

CARON, *piqué*.

Mercure, je la trouve mauvaise.

MERCURE, *à Marguerite Bellanger*.

Allons, ma toute belle, qu'attends-tu ? Jette à l'eau ta rivière de diamants ! Jette ta ceinture dorée, avec sa devise parlante : *Margaritas ante porcos*. Donne-moi les lettres que t'a écrites l'empereur Napoléon, ton *cher seigneur*¹ ; je les ferai lire à Jupiter ; ça l'amusera.

Il prend un paquet de lettres, entouré d'une faveur rose, que lui remet Marguerite Bellanger et qu'il serre dans la coiffe de son pétase.

Laisse-là ta beauté, tes lèvres roses et tes yeux bleus, ta chevelure rousse et tes noirs sourcils, l'incarnat de tes joues et toute ta peau. A la bonne heure ! te voilà leste ! monte à présent.

¹ Voyez dans les *Papiers et Correspondance de la famille impériale*, I. pages 56 et suiv., les lettres de M^{lle} Marguerite Bellanger.

— Et celui-ci, avec son air bravache, son diadème et son sceptre ?
Qui es-tu ?

GUILLAUME.

Guillaume, empereur d'Allemagne.

MERCURE.

Et pourquoi, Guillaume, tout cet attirail ?

GUILLAUME.

Comment ! fallait-il donc, Mercure, qu'un empereur vint ici tout nu ?

MERCURE.

Un empereur, non, mais un mort ! Dépose-moi tout cela.

GUILLAUME.

Hé bien ! voilà par terre les cinq milliards que j'ai pris à la France.

MERCURE.

Jette aussi par terre ton orgueil, Guillaume, ton dédain de la justice et ton mépris de l'humanité : ils chargeraient trop la barque, s'ils y montaient avec toi.

GUILLAUME.

Mais laisse-moi au moins mon sceptre et ma couronne !

MERCURE.

Non pas ; il faut les abandonner aussi.

GUILLAUME.

Et maintenant ? tu le vois, j'ai tout quitté.

MERCURE.

Et ta cruauté ; et ton insolence , et l'hypocrisie béate qui te dictait, le soir des plus sanglantes batailles, au lendemain des bombardements les plus impitoyables, ces invocations bouffonnes à la miséricorde et à la paix, et ton caporalisme, et ton ivrognerie, défais-toi encore de tout cela.

GUILLAUME.

Es-tu content ? me voilà nu.

MERCURE.

Tu peux monter. — Et toi, qui parais si pressé de le suivre, qui es-tu donc ?

VON BISMARCK, *en uniforme de cuirassier.*

Je suis le prince de Bismark. J'accompagne partout l'empereur mon maître. S'il ne m'avait pas auprès de lui, il serait incapable de se tirer d'affaire.

CARON, *à Mercure.*

Laisse-le approcher, afin que je puisse le voir tout à mon aise, ce fameux Bismark, qui a bouleversé l'Europe, renversé et créé des empires, et qui, depuis moins de huit mois, nous a envoyé ici plus de trois cent mille hommes. (*Mercure fait avancer M. de Bismark.*) Ne le perds pas de vue une seule minute; j'ai peur qu'il ne nous trompe et ne parvienne à passer quelque chose en fraude. Il a plus d'un tour dans sa gibecière, et, pour découvrir toutes ses ruses, les lunettes de notre ami Proudhon ne suffiront peut-être pas : il nous faudrait les cent yeux d'Argus ou la vue perçante de Lyncée.

MERCURE.

Sois tranquille, Caron. (*A M. de Bismark.*) Commence par dépouiller ton titre de prince et celui de grand chancelier de l'empire d'Allemagne. Bon. Dépose maintenant le titre de rente d'un million de thalers voté par le Reischtag pour récompenser tes services. Eh! eh! ce titre-là vaut bien les deux autres. Quitte ta passion pour le pouvoir, tes triomphes diplomatiques, la plume avec laquelle tu as signé les préliminaires de paix de Nicholsburg et ceux de Versailles; ne parle pas des inscriptions gravées sur tes statues, ni du monument que tes concitoyens ont érigé en ton honneur : tous ces souvenirs sont trop pesants.

VON BISMARCK.

Puisqu'il le faut, je m'y résigne. Je te demande, Mercure, de conserver seulement deux choses.

MERCURE.

Et lesquelles?

VON BISMARCK.

Mon uniforme et mon casque de cuirassier.

MERCURE.

J'en suis désolé, mon prince, mais cela ne se peut pas.

(*M. de Bismark ôte son uniforme et son casque.*)

A la bonne heure. Voilà comme il faut être.

PROUDHON.

Il porte encore sous l'aisselle quelque chose de fort lourd.

MERCURE.

Qu'est-ce donc, Proudhon?

PROUDHON.

La fourberie, Mercure, qui lui a été très-utile pendant sa vie.

(M. de Bismark gravit les degrés de l'échelle. Le prince Charles de Hohenzollern qui, pendant le dialogue entre Mercure et M. de Bismark, a ôté son uniforme et ses décorations, son casque et ses bottes, se présente pour passer.)

MERCURE, *le regardant avec admiration.*

Quel gaillard! Blond, épais et charnu, un véritable Hercule du Nord; sans doute un de ces honnêtes géants qui vident beaucoup de chopes, donnent et reçoivent de bons coups de pointe et meurent sans avoir fait parler d'eux. Ton nom?

LE PRINCE DE HOHENZOLLERN.

Charles de Hohenzollern.

MERCURE.

Diable! Je me trompais terriblement. Cet Hercule est justement l'allumette qui a mis le feu à l'Europe. Vienne un second Homère ou un nouvel Offenbach, et ce gros joufflu, cause innocente du siège de Paris, ne sera pas moins fameux que la belle Hélène, cause moins innocente du siège de Troie.

LE PRINCE DE HOHENZOLLERN.

Mercure, laisse-moi passer; tu le vois, je suis nu; je n'ai absolument rien gardé, pas même mon beau fourneau de porcelaine: j'ai cassé ma pipe.

MERCURE.

C'est à merveille, mon ami; mais que faisons-nous de ces chairs opulentes? Quitte-les vite.

LE PRINCE DE HOHENZOLLERN.

C'est fait, et je ne pèse pas plus que les autres morts.

MERCURE.

Monte donc, et n'oublie pas, une fois aux Champs-Élysées, de le faire présenter à la belle Hélène. Vous rapprocherez l'un de l'autre vos deux sièges ; vous comparerez ensemble Agamemnon et Guillaume, Ulysse et Bismark, Thersite et Blanqui, le brave Trochu et le pieux Enée, *pius Æneas*. — Ah ! ah ! que veux-tu, toi qui caches, sous une couronne de lauriers verts, ton front jauni par l'âge ? Pourquoi portes-tu cette couronne ?

LE COMTE DE MOLTKE.

J'ai battu la France et l'Autriche, et ma patrie reconnaissante m'a donné cette récompense. Je suis le comte de Moltke. J'ai défait l'Autriche en six semaines et la France en six mois. Dans cette dernière campagne, mes troupes ont livré, en 180 jours, 150 engagements victorieux et gagné 16 grandes batailles. Elle ont pris 120 drapeaux, 7,000 canons, 26 forteresses, 500,000 soldats, 12,000 officiers, 300 généraux, 4 maréchaux, sans parler d'un empereur.

MERCURE.

Le fait est qu'il vaut mieux n'en parler point.

LE COMTE DE MOLTKE.

J'ai ajouté à mon pays un royaume, six duchés et trois provinces.

MERCURE.

Ce sont là, certes, de brillants états de service, mais qui, j'en ai peur, ne te seront pas ici d'un grand secours. Te voilà vaincu à ton tour ; arrache ta couronne et rends-moi ton épée : la paix règne aux Enfers et les armes y sont inutiles. — Mais qui est cet autre, avec son grand sabre, son feutre gris et sa chemise rouge ?

PROUDHON.

C'est un général, Mercure, ou plutôt un charlatan. Mets-le à nu, et tu verras, cachées sous cette chemise rouge, bien des choses risibles. C'est Garibaldi.

MERCURE.

Allons, quitte d'abord ce grotesque accoutrement, et puis après tout le reste. Par Jupiter ! qu'il a donc sur lui de forfanterie ! Que

d'ignorance, de sottise vanité, de blasphèmes misérables ! Laisse-là aussi ta fausse bonhomie, tes bulletins menteurs et tes lettres ridicules ! Si tu montais dans la barque avec tout ce bagage, elle coulerait aussitôt ; ce ne serait pas trop d'un vaisseau de cinquante rameurs pour le recevoir.

GARIBALDI.

Je vais m'en défaire, puisque tu le veux.

PROUDHON.

Fais-lui donc ôter aussi, Mercure, ce fil qui sort de dessous son manteau et traîne derrière ses talons.

MERCURE.

Je ne l'avais pas vu. (*A Garibaldi.*) Ote-moi cela.

PROUDHON.

C'est le fil dont se servait le comte de Cavour pour mettre cette marionnette en mouvement et lui faire jouer un rôle dans la comédie dont il était l'auteur. L'habile *impresario* tirait la ficelle et Polichinelle battait le Barigel. Mais depuis que Cavour est mort, le pauvre Polichinelle n'a plus su que se faire battre par le commissaire.

MERCURE, pendant que Garibaldi gravit les degrés de l'échelle.

Adieu, seigneur ; adieu, seigneur Polichinelle.

PROUDHON. (*Il essuie ses lunettes, les remet, et montrant du doigt un nouvel arrivant.*)

Mercure, je te présente un docte et un sage, un membre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres et de l'Académie des Sciences morales et politiques, Ernest Renan.

MERCURE.

Pressons-nous, maître Renan, l'heure s'avance. Remets-moi les soixante mille francs que tu as reçus de Napoléon pour préparer ta *Vie de Jésus* et collaborer à sa *Vie de César*. Dépose les quatre-vingt mille francs que Michel Lévy t'a comptés pour avoir donné à Jésus le baiser de Judas.

PROUDHON, *riant*.

Eh ! eh ! Judas n'avait reçu que trente deniers ; Renan a reçu quatre-vingt mille francs. Que l'on ose encore nier le progrès !

MERCURE.

Ote maintenant ta redingote à la propriétaire et ce gilet de dessous qui ressemble à la moitié d'une de tes vieilles soutanes.

ERNEST RENAN.

Allons, me voilà nu.

PROUDHON.

Eh ! oui, mon ami, nu comme un Papou ¹.

MERCURE.

Il ne te reste plus qu'à te débarrasser de tes *il semble*, de tes *il paraît*, de tes *il se pourrait*, de tes *qui sait*...

PROUDHON.

Secoue bien ses cheveux longs, gras et collés aux tempes ; ils cachent, j'en suis sûr, deux ou trois cents *peut-être*.

MERCURE.

Prends l'échelle. Tu pleures ? Je croyais que tu étais un philosophe ?

ERNEST RENAN.

Je pleure, hélas ! sur ce pauvre Jésus. « Ses souffrances ne sont-elles pas pour attendrir les meilleurs cœurs ? Sa légende n'est-elle pas pour provoquer des plus beaux yeux des larmes sans fin ² ? »

PROUDHON.

Il ment ; c'est autre chose qui le chagrine.

MERCURE.

Quoi donc ?

PROUDHON.

Il ne fera plus de soupers fins au Palais-Royal avec son ami le

¹ « Je ne vois pas de raison pour qu'un Papou soit immortel. » E. Renan, *Revue des Deux Mondes*, janvier 1860, p. 378.

² *Vie de Jésus*, p. 259.

prince Napoléon ⁴ ; il n'assistera plus aux médianoches de la princesse Mathilde, dans son petit hôtel de la rue de Courcelles ; il ne s'assoira plus, avec Sainte-Beuve, aux dîners du vendredi : c'est là ce qui le désole.

MERCURE.

A un autre. En voici un qui ne pleure pas et qui m'a l'air d'un bon vivant.

PROUDHON.

C'est Rouher, le Démosthènes de Saint-Flour.

MERCURE.

Eh bien ! l'orateur, quitte-nous cet immense fleuve de paroles, antithèses, périodes, exclamations, solécismes, barbarismes, et tout ce qui donne du poids au discours.

EUGÈNE ROUHER.

Tiens, je ne les ai plus.

MERCURE.

Dépose aussi ton titre de vice-empereur, ta mèche et ta calotte de velours.

PROUDHON.

O Rouher, un conseil. Bismark est ici. Qu'il ne te voie pas arriver avec ta théorie des trois tronçons, cela le ferait trop rire.

CARON.

Veille bien, Mercure, à ce qu'il n'emporte pas avec lui sa fameuse phrase : *Il n'y a pas eu une seule faute de commise*. Il n'en faudrait pas davantage pour faire couler ma barque au fond du fleuve.

VICTOR HUGO.

Qu'importe que Rouher sur le Pont-Neuf se carre !

PROUDHON, *se retournant*.

Tiens, un vers des *Châtiments* ! Mais c'est Hugo en personne, plus sombre et plus majestueux que jamais. Il a pris son air des grands jours.

MERCURE.

Il dit des vers, écoutons-le.

⁴ Voy. *Papiers et correspondance de la famille impériale*, t. 179.

VICTOR HUGO.

Vainement le penseur, dans ses essors funèbres,
 Heurte son âme d'ombre au plafond de ténèbres ;
 Il tombe, il meurt, son temps est court,
 Et nous n'entendons rien dans la nuit qu'il nous lègue
 Que ce que dit tout bas la création bégue
 A l'ombre du tombeau sourd.
 Le pied sent dans la nuit le dos mou du cloporte...

MERCURE.

Mon vieux, ton vers est beau ;
 Mais il est, entre nous, triste comme la porte
 De l'humide tombeau.

VICTOR HUGO.

Depuis quatre mille ans que, courbé sous la haine,
 Percant sa tombe avec les débris de sa chaîne,
 Fouillant le bas, creusant le haut,
 Il cherche à s'évader à travers la nature,
 L'esprit-forçat n'a pas encor fait d'ouverture
 A la voûte du ciel-cachot.

MERCURE.

Que nous chantes-tu là ?

VICTOR HUGO.

*Ce que, dans la nuit sombre,
 M'a dit la bouche d'ombre*¹.

(*Il passe la main sur son front, rejette ses cheveux en arrière et continue.*)

L'horreur emplit cet antre, infâme vision :
 Toute l'impureté de la création
 Tombe et vient échouer sur cette sombre rive.
 Au fond, on entrevoit, dans une ombre où n'arrive
 Pas un reflet de jour, pas un souffle de vent,
 Quelque chose d'affreux qui fut jadis vivant :
 Des mâchoires, des yeux, des ventres, des entrailles,
 Des carcasses qui font des taches aux murailles ;
 Tout est fétide, abject, plein de boue et de sang...

CARON, à *Victor Hugo*.

Sais-tu que tu n'es pas follement amusant ?

¹ *Contemplations*, II, p. 347 et suivantes.

A *Mercur*.

Mercur, c'est à toi que nous devons la lyre,
Et de cet instrument je ne veux pas médire;
Je ne saurais pourtant laisser ce malheureux
En abuser ainsi pendant une heure ou deux.
Nous n'avons point, ce soir, beaucoup de temps à perdre,
Et.... (*Il s'arrête et se gratte le front*)

MERCURE, *riant*.

Tu ne trouves pas, Caron, de rime en *erdre*.
Sur ce terrain, crois-moi, ne combats point Victor
Hugo; rappelle-toi le dicton : *Ne sutor
Ultrà crepidam*.

CARON, *d'un ton bourru*.

Soit. Tu vois que la nuit tombe
Et que, sans plus ouïr tous ces vers d'outre-tombe,
Besoin est d'en finir et de le mettre à nu,
Ainsi que tu ferais avec un inconnu.

MERCURE.

C'est juste, Caron. (*A Victor Hugo*.) Viens, et tout d'abord dépose,
Avec ton képi neuf, ton amour pour la pose.
Laisse ta çarmagnole et ton habit de Pair,
Tous tes discours, cotés bien au-dessous du pair,
Tes hymnes et tes chants pour le premier Empire ⁴,
Tes lettres sur *le Rhin* et ton *William Shakspeare*.
Jette à l'eau tes héros de roman, depuis *Han
D'Islande*, préférant son formidable han,
Depuis Claude Frolo, la Sachette, Fantine,
Esmeralda, Cosette et sa grâce enfantine,
Jusqu'à Javert, mouchard sublime, Claude Gueux,
Et le forçat Valjean, cet admirable gueux.
Jette à l'eau Claquesous, Gavroche, Bigrenaille
Et Monsieur Thénardier....

PROUDHON.

Une fière canaille !

⁴ Car j'ai ma mission ! car, armé d'une lyre,
Plein d'hymnes irrités ardents à s'épancher,
Je garde le trésor des gloires de l'Empire;
Je n'ai jamais souffert qu'on osât y toucher !

Victor Hugo, *Les Rayons et les Ombres*.

MERCURE.

A l'eau Carmagnolet, Babet et Gueulemer,
La pieuvre et Gilliat, *Travailleurs de la mer!*
A l'eau l'Homme qui rit....

PROUDHON.

Lu par l'homme qui bâille!
Ma foi, faisons aussi des vers, vaille que vaille ;
Rimons à notre tour et divertissons-nous :
On apprend à hurler, dit l'autre, avec les loups.

MERCURE.

A ce jeu-là, Proudhon, il ne faut pas qu'on triche,
Et si tu veux rimer, que ta rime soit riche.

PROUDHON.

J'y ferai de mon mieux.

CARON.

Quand aurez-vous fini?

MERCURE.

Un peu de patience. (A *Victor Hugo*.) A l'eau ton Hernani,
Donq Sol, et Lucrèce et Marion Delorme....

PROUDHON, *riant, à Mercure.*

Prends pitié de Caron, qui nous attend sous l'orme.

MERCURE.

Jette à l'eau Triboulet, Gennaro, Frédéric
Barberousse, Ruy Blas...

PROUDHON.

As-tu vu Frédéric
Dans *Ruy Blas*? Il était superbe dans ce rôle.

CARON.

Palsambleu, messeigneurs, trouvez-vous cela drôle?

MERCURE, *continuant.*

Jette avec don César, *plus délabré que Job*¹,
Les Burgraves du Rhin, Magnus et le duc Job.

¹ Plus délabré que Job et plus fier que Bragance...

Ruy Blas, acte 1, scène II.

PROUDHON.

Rhadamante, Minos, Eaque, — autres burgraves, —
Devraient le condamner, pour tant de méfaits graves,
A lire jusqu'au bout *le duc Job*, que Laya,
Au Théâtre-Français, en prose délaya.

VICTOR HUGO.

Ah! jamais!

MERCURE.

Calme-toi. Laisse encore, et pour cause,
Tes *Contemplations* et ta *métempsycose* ¹,
Et ces folles *Chansons* qu'Eros vieux et poussif
Te dicta.

PROUDHON.

Le poète est un moineau lascif :
C'est Veillot qui l'a dit.

MERCURE.

Je garde, pour les lire,
Tes *Odes*, qu'envieraient les maîtres de la lyre.
Je garde aussi ces vers au souffle pur, ardent,
Immortel pilori de l'Homme de Sedan
Qui frissonne, courbé comme une touffe d'herbes,
Lorsque passent sur lui tes *Châtiments* superbes.
— Allons, adieu.

Au moment où Victor Hugo va mettre le pied dans la barque, Caron l'arrête et lui dit :

Qu'as-tu dans la main?

VICTOR HUGO.

Mon mouchoir.

PROUDHON.

Un torchon radieux!

MERCURE.

Ami, laisse-le choir

Et monte.

CARON.

Enfin! levons l'ancre.

La barque s'éloigne.

¹ Voyez dans les *CONTEMPLATIONS*, tome II, *Pleurs dans la nuit*, et *Ce que dit la Bouche d'Ombre*.

MERCURE , *resté sur le rivage.*

Une molle brise
De la nef qui s'éloigne enfle la voile grisè,
Et la barque sans bruit glisse sur le flot noir.

(Agitant le mouchoir de Victor Hugo, qu'il a ramassé.)

Sans rancune, Caron, et vous, amis, bonsoir !

On entend des cris aigus poussés par Marguerite Bellanger et que domine bientôt la voix de Proudhon, assis auprès du gouvernail et chantant :

Taisez-vous donc , Margot la belle ,
Et ne jetez pas les hauts cris :
L'Enfer ne vaut-il pas Paris ?
Elle pleure , supplie , appelle.
Malgré sa plainte et ses clameurs,
On l'emporta dans la tartane....
Dans la galère capitane ,
Nous étions quatre-vingts rameurs.

EDMOND BIRÉ.

POÉSIE

A M. VICTOR DE LAPRADE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

DÉPUTÉ DU RHONE

Chante au bois, rossignol, puisque ton cœur est gai :
Le mien n'est pas de même, il est bien affligé.

BALLADE BRETONNE.

Le tilleul renaissant, penché sur les statues,
Offre un voile pudique aux déités trop nues ;
Lorsque tu pourras fuir ton fauteuil et ton feu,
Viens du retour de mai te réjouir un peu :
La muse au profil grec rit sous les feuilles vertes ;
Du bosquet d'Apollon les portes sont ouvertes.

Vers l'heure souhaitée où commence le soir,
Quand Grévy, fatigué de luttes sans espoir
Et d'efforts surhumains pour imposer silence,
Fait taire sa sonnette et lève la séance,
Si tu veux dissiper les brouillards de l'ennui
Qu'un proluxe orateur exhale autour de lui,
Partons tous deux..... du parc admirons les merveilles,
Ses fleuves endormis sur les dalles vermeilles,

Ses nymphes, ses poissons, courtisans qu'autrefois
Nourrissaient de leurs mains les reines et les rois.

Plus loin que les rangs d'ifs aux vertes pyramides,
Que les urnes de marbre et les bassins limpides,
Que les rameaux tremblants des lilas printaniers
Et les dômes touffus des larges marronniers
Qui, dans nos jours de deuil, comme en nos jours de fête,
Font mollement pleuvoir des fleurs sur notre tête,
Au milieu des taillis, je sais un lieu charmant...
Là, peuvent méditer le poète et l'amant,
Près d'un géant affreux, aussi noir qu'un esclave,
A moitié recouvert par un monceau de lave.
Là, je passe à l'écart mes instants les plus doux,
Car les hôtes des bois s'y donnent rendez-vous.
Voudraient-ils s'efforcer, en jasant près de l'onde,
D'apaiser du géant la souffrance profonde,
De rendre le sourire à ses traits contractés,
Ou l'insulteraient-ils par leurs cris effrontés?
Je ne sais... Mais je vois le linot, la fauvette,
L'effleurer en passant de leur aile indiscreète;
Voici le merle agile aux sifflements joyeux,
Le ramier, tendre époux, qui, bleu comme les cieux,
Charme, sous les rameaux d'un chêne séculaire,
Sa compagne assidue à ses devoirs de mère;
Le geai babillard passe, et le bouvreuil actif,
En revoyant son nid, jette un soupir plaintif..

Bientôt se détachant de ce bruyant ramage,
Quel son mélodieux grandit sous le feuillage?
D'un cytise odorant aux mille grappes d'or
Descend, comme un parfum, l'harmonieux trésor;
Sous un double réseau de musique et d'ivresse,
Mon cœur captif bénit la voix qui le caresse,
Et palpite en songeant au vieux refrain de mai :
Chante au bois, rossignol, puisque ton cœur est gai!

Le mien n'est pas de même... Et, de ce vert feuillage,
 Tu peux voir ma tristesse aux traits de mon visage.
 Chante au bois, rossignol ; de ton splendide écriin,
 Épanche, épanche encor sur mon esprit chagrin
 Tout l'éblouissement de tes perles magiques,
 Remplis mon front calmé de rêves extatiques,
 Noie en tes purs accords un cruel souvenir,
 Enchanter le présent et dore l'avenir.
 Chante au bois, rossignol..., quand l'homme déraisonne,
 Quand la guerre triomphe et que le canon tonne,
 Toi, tu sais profiter des plaisirs du printemps,
 Du souffle créateur qui rend la sève aux champs,
 La verdure au vallon, le mystère au bois sombre ;
 Tu jouis des parfums, du zéphyr et de l'ombre.....
 Chante au bois, rossignol, de toi je suis jaloux :
 Sage au gosier divin, que les hommes sont fous !
 Si le ciel au bonheur, à la paix les engage,
 La haine est dans leur sein, la mort dans leur langage ;
 Le sang, comme l'ennui, coule de leurs discours ;
 L'éclair de leurs obus change leurs nuits en jours.
 Lorsque je viens ici, caressé par la brise,
 Sous le frais chèvrefeuille ou l'odorant cytise,
 Aspirer tes accents, tendre consolateur,
 Eux, là-bas, attelés au joug de la terreur,
 Blasphèment, écoutant, pour toutes sérénades,
 Le concert des canons autour des barricades,
 L'obus affreux qui siffle en portant mille morts,
 Et tes sons infernaux, fille des sombres bords,
 Mitrailleuse aux cent voix qui, du sein des batailles,
 Entonnes sans pitié le chant des funérailles.....

Cher barde des forêts, tant de sang, tant de pleurs,
 Me font vite oublier la musique et les fleurs!.....
 Qu'un autre mieux que moi se recueille et t'admire :
 Je venais pour rêver, je ne puis que maudire.....
 Oh! oui, je vous maudis, immondes assassins,

Race d'Isariote aux lugubres desseins,
 Qui, dans l'impure nuit de vos antres infâmes,
 Tissez de nos malheurs les effroyables trames ;
 Monstres, par la luxure au bouge infect nourris,
 Colosses de la honte et titans du mépris,
 Faussaires, espions, valets de l'Allemagne,
 Généraux qui gagnez vos étoiles au bagne !

Et toi, que je te plains, pauvre peuple insensé,
 Jusqu'à leur vil niveau par l'orgueil abaissé,
 O peuple sans remords comme sans espérance !
 Tu fus pourtant jadis le grand peuple de France ;
 On vantait ton esprit, ta grâce, ta raison,
 Les rois courbaient la tête en prononçant ton nom,
 Et ton front rayonnait aux fastes de l'histoire,
 Ceint des plus beaux lauriers que peut tresser la gloire.
 La gloire !... ah ! dis-lui bien un éternel adieu ;
 Pauvre peuple insensé qui ne crois pas en Dieu !

V^{te} HIPPOLYTE DE LORGERIL,

Député des Côtes-du-Nord.

2 mai 1871.

SONNETS ARCHÉOLOGIQUES

I

Le Miroir.

Reflétant les plafonds à solives d'azur,
Un miroir, oublié, des maîtres du domaine,
Étincelle en son cadre et reluit dans le mur,
Où pend encore un bout de tenture de laine.

Le fier château ducal n'a plus de châtelaine
Qui vienne le matin y mirer son front pur ;
Une vieille concierge, en jupon de futaine,
Fait crier le parquet sous son sabot obscur.

Étrange est ce miroir dans cette haute salle !
Les toits sont sans fumée, et le lierre en spirale
Pare les vieilles tours de ses mornes couleurs ;

Et de tant de grandeur, de beauté, d'harmonie,
Seul ce miroir subsiste ainsi qu'une ironie,
Reflétant le profil des maigres laboureurs !

II

Les Loups.

Batailleur, se gorgeant de rouge venaison,
Le baron féodal était un triste sire ;
Mais ce loup dévorant avait parfois du bon,
Quoi qu'en disent certains, bien qu'il ne sût pas lire.

Las de courir la plaine et de mal se conduire,
 Le remords le piquait de son rude éperon ;
 Il brisait son épée, et, réformant son ire,
 Il se couvrait de bure et prenait le bourdon.

Et ce rude soldat, pénitent et sauvage,
 Se cherchait dans les bois quelque vert ermitage,
 Et là, frappant son front et ployant les genoux,

Il pleurait longuement sur ses fautes passées :
 Seigneurs barons du jour, sont-ce là vos pensées,
 Quand vous faites faillite à l'honneur, dites-nous ?

III

La Salle des gardes.

Où jadis résonnaient les éperons de fer
 Des comtes du Poitou, grands vassaux d'Aquitaine,
 Où Charles sept passa, pauvre roi sans domaine,
 Fuyant devant l'Anglais dans son palais désert ;

Dans cette salle immense, au jour sombre et couvert,
 Dont la haute charpente est vraiment souveraine,
 La justice enrobée à pas lents se promène
 Et cause, en attendant que son banc soit ouvert.

Partout d'obscurs couloirs et des corridors sombres
 Débouchent, et l'on voit passer comme des ombres
 Des hommes au front pâle... O légistes ! ô rois !

La loi sous votre hermine est juste et sainte, égale :
 Que de sanglots pourtant dans cette haute salle,
 Tout empreinte aujourd'hui de la grandeur des lois !

IV.

Seizième siècle.

Il est un siècle étrange et rouge dans sa gloire,
 Dont le lointain tonnerre est encore écouté ;

Un siècle qui répond à celui qui veut croire
Par un défi sanglant à toute autorité.

D'une part, c'est Luther, le fougueux révolté,
Qui lacère en grondant l'Évangile et l'histoire ;
C'est vous aussi, Stuart, ô reine de beauté :
La hache saigne encor sur votre col d'ivoire.

Ici, c'est Charles neuf debout à son balcon ;
Là, c'est le fier Lorrain combattant le Bourbon ;
Plus loin, c'est l'Espagnol qui met en feu la Frise ;

C'est l'*Armada* qui coule... O siècle, tu fais peur !
Mais je préfère encor ta sanglante fureur
A celle de ce siècle où la France agonise.

V

Tantum ergo.

Le bourdon dans la tour sonne à pleines volées.
La gothique rosace aux trèfles flamboyants
S'allume, et, dans le chœur des chapes constellées,
L'évêque haut mitré domine les croyants.

Derrière sont rangés les blancs officiants.
L'encens monte en spirale aux voûtes étoilées ;
Le plain-chant jette au ciel ses accords suppliants ;
A l'ombre des piliers prient les femmes voilées.

Tantum ergo! L'évêque a mis la chape d'or.
Le bourdon lentement ralentit son essor,
Et le calme se fait aux voûtes solennelles.

Enfin l'orgue lui-même éteint sa grande voix.
Seul le prêtre est debout, tenant le Roi des rois,
Que les blancs séraphins abritent de leurs ailes !

NUMA JEAN D'ANGÉLY.

Fontenay-le-Comte.

M^{GR} SOYER

ÉVÊQUE DE LUÇON *

Les prisons regorgeaient de victimes, et l'échafaud était le canal par lequel se vidaient les prisons. Les tyrans, ajoutant à la torture des corps la torture des consciences, refusaient aux confesseurs de la foi un prêtre dans leurs derniers moments. M. Soyer parvint à gagner un geôlier. La veille des exécutions, il entra dans les cachots, sous ses déguisements accoutumés, et portait aux condamnés les secours de son ministère. Que d'âmes il a ainsi soutenues, encouragées, portées vers Dieu et sauvées !

Cependant la police républicaine cherchait incessamment les prêtres fidèles : tous les jours, leur vie et celle de leurs amis étaient exposées. Souvent les proscrits erraient la nuit, sans savoir où reposer la tête. *La Guste*, toujours attentive à leurs besoins, étendait le soir, dans une modeste écurie, quelques bottes de paille fraîche. « C'était le lit qu'elle destinait aux proscrits sans asile. Souvent, pendant l'hiver, ils enduraient dans ce réduit d'horribles souffrances ; mais ils se consolait par la pensée que leur divin Maître n'avait trouvé comme eux, à sa naissance, qu'une étable pour abriter sa tête, et que, comme eux encore, il n'avait eu, pour réchauffer ses membres glacés, que l'haleine des plus humbles

* Voir la livraison d'avril, pp. 298-312.

animaux ¹. » Les prêtres, soit ceux du faubourg ou de la ville, soit ceux étrangers à la ville et au diocèse, arrivaient à toute heure dans cette maison hospitalière, dont, à dessein, la porte n'était fermée qu'au loquet. A leur passage, les animaux et le chien lui-même ne faisaient aucun bruit, ne laissaient échapper aucun cri qui pût éveiller les soupçons : on eût dit qu'ils s'associaient à la pensée de leurs maîtres.

Après avoir réparé par un frugal repas les forces de ses hôtes, *la Guste* se préoccupait de leur sûreté. Les conserver sous son toit était impossible, car ses moindres démarches étaient épiées; c'eût été, en quelque sorte, livrer à la police sa vie et la leur. Mais elle comptait dans le faubourg des amis nombreux, fidèles, dévoués, et c'était au moins compromis d'entre eux qu'elle adressait les prêtres que Dieu lui envoyait. Son mari, surnommé *Cinq-Pieds*, à cause de sa petite taille, était chargé de les conduire. Sa mission devenait extrêmement périlleuse, « quand il devait soustraire à leurs ennemis des défenseurs de la croix aussi intrépides que MM. Coudrin, Soyer et tant d'autres, dont le nom était dans toutes les bouches, le signalement dans toutes les feuilles publiques, et que le moindre mot, le moindre indice eût fait reconnaître. Il était réduit alors à se cacher avec eux pendant des journées entières dans les bois, dans les rochers qui entourent Montbernage, et ce n'était qu'à la chute du jour qu'il pouvait leur procurer un abri ². » Mais souvent des devoirs impérieux l'appelaient en Vendée, en Anjou, dans les provinces voisines. En son absence, Louis Bernard, son frère, le remplaçait au péril.

A ces deux hommes héroïques il faut ajouter François Bernard, leur cousin, Pasquier, Berluquart, Marceau et tous les membres de la famille Puisais. L'un de ces derniers, dit Etienne *du Billot*, ne quittait guère M. Coudrin; un autre accompagnait M. Soyer, dont il partageait la bonne et la mauvaise fortune, déguisé comme lui en garde national, en gendarme ou en simple chasseur d'alouettes.

¹ M. de Cour-*ac*.

² M. de Cour-*ac*.

Un soir, MM. Coudrin, Soyer et Sainton s'étaient réfugiés chez M^{me} veuve Ricordeau, qui demeurait rue des Herbeaux, avec sa fille et sa belle-sœur. Le lieu de leur retraite fut dénoncé au club de la Grand'Rue, et ils étaient sur le point de tomber au pouvoir de leurs ennemis, lorsqu'une voisine, prévenue par son mari du danger qui les menaçait, courut leur en donner avis. La situation était des plus graves : il y avait là une question de vie ou de mort pour les trois prêtres et pour la personne courageuse qui leur avait donné asile. On délibéra à la hâte, et l'on s'arrêta d'abord au parti de faire sortir les proscrits de la ville, à l'aide de déguisements. Des obstacles survinrent, on dut renoncer à ce moyen. Cependant, à chaque minute, le danger devenait plus pressant. M^{me} Ricordeau eut la bonne idée de confier ses hôtes à son parent Puisais, dont la maison était peu éloignée de la sienne. N'écoutant que son dévouement, celui-ci les reçoit sans hésiter; mais à peine MM. Coudrin et Sainton sont-ils cachés, que la force armée pénètre dans sa demeure. Au bruit des pas des soldats, M. Soyer, pris au dépourvu, s'enfuit dans la cour, et, voyant l'ouverture d'un conduit souterrain, il s'y précipite, en ferme, comme il peut, l'entrée par quelques fagots qu'il trouve sous sa main, et attend une mort certaine. Dieu ne voulut pas renouveler pour lui le miracle de l'araignée étendant ses toiles sur la cachette de saint Félix; mais il est d'autres prodiges plus admirables, bien que moins remarquables, que ceux dans lesquels il montre sa toute-puissance en agissant sur des êtres intelligents : ce sont ceux par lesquels il agit sur la créature raisonnable, la mène et la fait servir à ses desseins, sans la contraindre, sans lui enlever sa liberté.

M. Soyer, derrière sa trop faible défense, se préparait à sa dernière heure. Les soldats pouvaient-ils ne pas voir l'entrée du souterrain, qui frappait les regards de quiconque entrait dans la cour, et, la voyant, pouvaient-ils négliger d'y descendre? Déjà, en effet, quelques *patriotes* enfoncent leurs piques dans les fagots suspects, et bientôt le chef de l'escouade, G., maître mégissier, se glisse dans le conduit, le sabre à la main. Il semble qu'il en soit fait de celui que Dieu avait destiné à relever les ruines du siège épiscopal de

Luçon. Cet Isaac, sur lequel reposent les divines promesses, va-t-il consommer son sacrifice? Le moment est solennel : G. a pénétré dans le souterrain, et là il se trouve en face de celui qu'il cherche. La victime attend, sans demander grâce. De part et d'autre, profond silence. Pas un mot n'est proféré; mais les cœurs parlent. Le prêtre offre à Dieu sa vie; G. songe à la grandeur de l'attentat qu'il peut commettre et aux malheurs qui en résulteront pour Puisais, un de ses meilleurs ouvriers. De grandes résolutions sont prises de part et d'autre : M. Soyer tient son âme et son corps prêts pour le martyre; G. se décide généreusement à lâcher sa proie. Il se retire et laisse, sans mot dire, le prêtre, qui ne peut par une parole témoigner sa reconnaissance.

G., sortant tout couvert de boue, détourne ses compagnons d'entrer dans le cloaque, et achève ainsi sa bonne action. Les patriotes partent; M. Soyer quitte sa cachette improvisée. Mais, comme l'éveil était de plus en plus donné, et qu'on le serrait de près, dès la nuit suivante il sortit de Poitiers, conduit par Puisais père, qui demeurait à Montbernage : MM. Coudrin et Sainton demeurèrent.

Nous empruntons à la *Vie de M. Coudrin* quelques passages qui ajoutent un dernier trait au tableau.

« L'année 1794 n'était point encore terminée, dit-il. Pendant son cours, les prisons de Poitiers s'étaient encombrées, et les couvents déserts avaient été transformés en geôles. Ils étaient remplis de victimes, attendant le coup qui devait terminer leurs angoisses. Le bruit d'un massacre général des détenus, pour éviter les lenteurs d'une justice si inhumainement expéditive, se répandit. Alors des prêtres zélés, du nombre desquels étaient M. Soyer, mort depuis évêque de Luçon, et M. Coudrin, prirent des mesures pour s'introduire dans ces lieux désolés, où, avant de les frapper, on avait réuni, dans une commune captivité, ceux dont le seul crime était, ou d'avoir une noble origine, ou d'être fidèles au principe de la monarchie légitime, ou d'être attachés à la foi catholique. Ils purent réaliser le plus hardi projet et porter des paroles de paix, de la part de Dieu même, à ceux qui, depuis leur emprisonnement,

n'entendaient plus, de la part des hommes, que les imprécations d'une fureur non satisfaite ¹.

Ce fut dans l'exercice de ce ministère que l'abbé Soyer rencontra une âme d'élite qui devait travailler à la gloire de Dieu de concert avec M. Coudrin, et fonder avec lui la congrégation de Picpus, rappelant M^{me} de Chantal et M^{lle} Le Gras, comme le prêtre zélé rappelait saint François de Sales et saint Vincent de Paul.

M^{lle} Henriette Aymer de la Chevalerie brillait dans le monde par ses belles qualités et son esprit. L'abbé Coudrin avait créé, au milieu de la tourmente, une pieuse association, première pierre de l'édifice spirituel qu'il devait élever à Dieu sous le nom de Congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie et de l'Adoration perpétuelle. M^{lle} Henriette Aymer avait demandé à entrer dans l'association. Redoutant pour elle les caresses d'un monde qui l'adulait, M. Coudrin avait refusé de l'admettre. La jeune fille avait insisté, et sa persévérance lui avait ouvert la porte de la société naissante, lorsque son dévouement lui ouvrit celles de la prison. Robespierre vivait encore. M^{me} Aymer de la Chevalerie et sa fille Henriette, convaincues d'avoir donné l'hospitalité à un prêtre, furent jetées dans les fers. « Pendant que M^{lle} Henriette souffrait pour la charité, dit M. Augustin Coudrin, elle fit sur elle-même un retour sérieux, dont le mérite lui valut une faveur signalée du ciel. Elle eut le bonheur bien inattendu de faire une confession générale : un prêtre avait été assez courageux pour risquer sa vie en s'introduisant dans sa prison ; ce ministre d'une religion si féconde en dévouements était M. Soyer, dont on a parlé plus haut. Le zèle l'avait porté à tromper toute vigilance pour venir fortifier celles qui, comme M^{lle} Henriette, attendaient la mort ². »

L'abbé Soyer sut si bien diriger cette âme, qu'elle se trouva toute changée et heureuse, quoiqu'elle n'eût que la mort en perspective. La chute de Robespierre la délivra. « Même quand le danger de porter sa tête sur l'échafaud fut passé, ajoute M. Augustin

¹ *Vie de l'abbé Coudrin*, par M. Augustin Coudrin, son neveu, ancien juge au tribunal de Melun.

² *Vie de l'abbé Coudrin*.

tin Coudrin, les souvenirs qu'elle conservait du monde ne faisaient qu'exciter en elle le regret d'avoir attaché quelque prix aux avantages trompeurs avec lesquels il séduit ceux qui peuvent en être le plus bel ornement. La retraite et le silence faisaient ses délices. Elle retrouvait dans la méditation, entretien continué avec Dieu pour elle, l'aliment le plus pur et le plus substantiel de son âme. En unissant tous les mouvements de son cœur à l'amour divin, elle sentait s'allumer au dedans d'elle-même le feu de la charité qui, jusqu'à la mort, ne fit que la consumer en se dilatant de plus en plus. Une circonstance, en apparence fort indifférente, décida de sa vocation. Celui qui avait été son premier guide, M. Soyer, s'étant absenté de Poitiers, elle dut choisir un autre confesseur¹. Elle s'adressa à M. Coudrin.

III

Ce fut peut-être à cette époque, vers 1794, que M. Soyer quitta Poitiers pour aller à Bordeaux. De cette façon, il déjouait les recherches de la police révolutionnaire, et sa disparition, faisant croire au départ des autres prêtres, permettait à ceux-ci d'exercer avec un peu plus de liberté leur périlleux ministère. A Bordeaux, il se fit connaître de quelques personnes dévouées aux intérêts de la religion, et, prenant une nouvelle manière de se cacher, il se fit passer pour médecin. Sous prétexte de donner des consultations aux malades, il confessait dans les maisons, célébrait les saints mystères et administrait les sacrements. Cette position ne tarda pas à devenir très-embarrassante; et, pour comble de malheur, il tomba lui-même malade. Dieu n'abandonna pas son serviteur, le rappela à la santé, et lui permit ainsi de courir à de nouveaux périls en entreprenant de nouveaux travaux.

La terreur continuait à sévir. Voyant sans doute qu'à Poitiers les sbires de l'impiété avaient perdu sa piste et qu'ils allaient bientôt la reprendre à Bordeaux, M. Soyer quitta cette dernière ville, pour reparaitre à Montbernage. On vit un jour un grand garde national, marchant fièrement dans la rue, choisissant cependant le bord du pavé, et semblant un peu gêné dans sa démarche, c'était lui. Il

¹ *Vie de l'abbé Coudrin.*

cherchait un asile, soit à Montbernage même, soit dans un autre quartier. Il se retrouva avec M. Coudrin et les autres prêtres qu'il avait laissés, et partagea les fatigues et les dangers de leur ministère. Obligé de changer souvent d'asile, il finit par se retirer chez une famille chrétienne, qui ne le reçut qu'en s'exposant aux plus grands dangers. Les visites domiciliaires se multipliaient, et les agents du pouvoir voulaient en finir avec ces prêtres qui leur causaient tant d'inquiétudes. Lui se contentait de porter les âmes vers Dieu ; mais, porter les âmes vers Dieu, dans ces jours de perturbation profonde, c'était conspirer contre l'Etat ; il fallait que le coupable payât son héroïsme de sa tête. Un jour qu'on le cherchait, il s'était caché dans un fût vide, entassé avec d'autres dans une cave. Les patriotes frappaient sur le fond de chaque fût, et, comme le son de celui même où se trouvait le proscrit ne résonna pas de manière à faire suspecter sa présence, on passa outre, et, cette fois encore, la Providence sauva le futur évêque de Luçon ¹.

L'année 1795 ne commença pas sous de meilleurs auspices que les précédentes, elle devait se poursuivre au milieu des horreurs de la guerre et de la persécution. L'abbé Soyer songea, pour des raisons qui nous sont inconnues, à quitter Poitiers et à retourner en Anjou. De son pays lui était-il venu des nouvelles, d'après lesquelles il jugea son retour comme possible et utile ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en cette année 1795, il se fixa à Chanzeaux, d'où il se portait, suivant les besoins et les dangers du moment, dans les paroisses voisines.

Avant la Révolution, Chanzeaux avait pour curé le vénérable M. Blondel de Rye, issu d'une noble famille normande, descendue du fidèle troubadour du roi Richard Cœur-de-Lion. C'était un prêtre recommandable par ses vertus sacerdotales et par son attachement à la foi. Il était exilé par suite de son refus de serment, et il ne devait revoir sa paroisse, après la Terreur, que pour y rendre son âme à Dieu. En l'absence du saint prêtre, M. Soyer remplit les fonctions pastorales avec un courage qui a fait dire à

¹ Je tiens ce fait et plusieurs autres de M. Arnault de Guéniveau, ancien président du tribunal civil de Fontenay, ancien conseiller à la cour de Poitiers, ami intime de M. Soyer.

M. de Quatrebarbes : « Quatre années de persécution ne servirent qu'à enflammer son zèle et à faire briller ses vertus ¹. »

Sans doute, dans la crainte qu'un accident ne révélât sa présence en Anjou, car à Chanzeaux la trahison n'était pas à craindre, l'abbé Soyer paraît avoir exercé pendant un an le saint ministère, sans laisser de traces écrites de son passage. Sur les registres déposés aux archives de la mairie de Chanzeaux, le premier acte rédigé dans ce lieu porte ce qui suit : « Le cinquième jour d'août mil sept cent quatre-vingt-seize. . . j'ai, prêtre catholique, soussigné, donné, etc. — R.-F. Soyer, prêtre catholique. »

Le registre pour l'année 1797 est ainsi intitulé : « Registre contenant trente-deux feuillets, cotés et paraphés sur chacun d'iceux, par moi, prêtre catholique, exerçant à Chanzeaux, l'an mil sept cent quatre-vingt-dix-sept, moyennant l'approbation du révérendissime évêque Michel-François Couet de Lorrey, pour servir à inscrire les baptêmes, mariages et sépultures pendant ladite année. — A Chanzeaux, le 1^{er} janvier 1797. — R.-F. Soyer, prêtre catholique. »

Le dernier acte rédigé et signé par l'abbé Soyer, comme prêtre desservant la paroisse de Chanzeaux, porte la date du septième jour de juillet mil huit cent.

Une autre pièce, du 25 décembre de la même année, est l'acte de sépulture de messire Mathias-Pierre-Jean Blondel de Rye, curé de Chanzeaux. Parmi les signatures, on trouve celle de R.-F. Soyer, curé de la Salle.

Mais quels événements s'étaient produits entre ces deux dates : 1795 et 1800 ?

Un épisode qui se rattache à cette époque, nous fera voir quelles en étaient les terreurs. Des scènes si douloureuses, chaque jour répétées, nous disent par quels actes de courage et de dévouement la génération qui nous a précédés savait se montrer supérieure à la persécution.

Un prêtre, jeune encore et renommé pour sa vertu, l'abbé Provost, curé de Sainte-Foi, avait trouvé un refuge à la ferme de la Tesserie, dans la paroisse de Chaudefonds, non loin de son troupeau. Une veuve, nommée Jacquet, dont le mari était mort dans la

¹ Une paroisse vendéenne sous la Terreur, par M. le comte de Quatrebarbes.

campagne d'outre-Loire, habitait avec ses enfants cette métairie, où la présence du prêtre catholique attirait d'autres personnes des environs. Ce concours donna l'éveil aux républicains. Un soir, une de leurs colonnes se dirigea vers la ferme, et son arrivée fut si inopinée, que l'abbé Provost n'eut que le temps de se retirer dans une cachette, après avoir courageusement recommandé à ses hôtes de ne pas se permettre même le plus léger mensonge pour le sauver. Les sbires de la Révolution fouillèrent partout, sous l'inspiration de leur féroce impiété, partout, excepté dans le coin où, derrière un lit, le nouvel Athanase se tenait immobile. Mais les ornements sacrés tombèrent entre leurs mains, et l'un d'eux, s'en affublant d'une manière dérisoire, se mit à parodier les cérémonies de la messe. Cette comédie sacrilège dura longtemps. Les paroles de la liturgie étaient mêlées à d'horribles blasphèmes, à des menaces contre les habitants de la maison et à des cris de rage contre le saint prêtre. Lui, de sa cachette, entendait tout, et chaque instant pouvait amener sa mort et le massacre de ses hôtes. La nuit, une longue nuit d'hiver, se passa dans ces trances mortelles. Le jour parut enfin. Les habitants d'un village voisin, instruits de ce qui se passait, se réunirent, forcèrent les républicains à la retraite et mirent fin à tant de tortures.

Dès que l'abbé Soyer connut la position faite à son confrère par cet événement, il lui proposa de partager son refuge de Chanzeaux : ce que l'abbé Provost accepta avec d'autant plus de reconnaissance, que la nuit horrible dont nous avons parlé avait exercé sur sa santé un effet trop facile à comprendre.

L'abbé Soyer chercha, en vain, par les attentions les plus délicates, à faire taire les échos que tant de blasphèmes et tant de menaces avaient éveillés dans l'âme du prêtre si durement éprouvé. En vain M. Chéron, médecin estimé du pays, joignit ses soins aux attentions de l'abbé Soyer, la vie de l'abbé Provost ne fut plus que l'agonie d'un martyr. Il pardonnait à ses bourreaux et priaït pour eux ; mais il ne pouvait oublier ni leur impiété ni leur fureur. Le coup moral porté par la cohorte eut son effet : le confesseur de la foi vit bientôt qu'il allait consommer son sacrifice.

Sentant sa fin prochaine, il voulut revoir les fidèles de Sainte-

Foi, et mourir au milieu de ses enfants spirituels. Il s'achemina donc péniblement vers sa paroisse bien-aimée. Bientôt après, il y rendit son âme à Dieu.

Averti de ce malheur, l'abbé Soyer, avec ce courage qui ne se démentait jamais, se rendit à Sainte-Foi, et célébra, à minuit, les obsèques du saint prêtre. Malgré la présence des républicains dans le pays, l'affluence des fidèles fut considérable. L'abbé Soyer, inspiré par son zèle, adressa aux assistants une exhortation dont le souvenir se grava dans tous les cœurs.

Ces faits se sont passés dans l'hiver de 1795 à 1796. Je les tiens de M. l'abbé Soyer, doyen du Chapitre, qui les avait souvent entendu raconter à son vénérable oncle. Ils ont été recueillis et racontés, avec de plus grands détails, par M. l'abbé Conin, aujourd'hui curé de Luigné, dans la *Chronique paroissiale* de Saint-Lambert-du-Lattay, où il a été vicaire. Il avait pu interroger des témoins oculaires.

La modeste église de Sainte-Foi était une des rares églises de cette contrée qui n'avaient pas été brûlées. Elle servit souvent aux cérémonies religieuses pendant la Terreur. L'intrépide Cady, officier vendéen, compagnon d'armes et ami des vaillants frères de M. Soyer, commandait les gardes du Layon et veillait à la sécurité des pieuses assemblées.

M. Soyer, de retour en Anjou, ce foyer ardent de la croisade vendéenne, ne tarda pas à être profondément attristé par les revers des héros parmi lesquels ses frères se montraient au premier rang. Grand nombre de guerriers avaient péri en combattant pour Dieu, pour le roi, pour la France, et 1796 vint se rougir du sang de deux des plus célèbres d'entre eux : Stofflet et, bientôt après, Charette tombèrent sous les balles des bourreaux.

« Quand un homme extraordinaire disparaît, dit M. de Châteaubriand en parlant du dernier, il se fait dans le monde une sorte de silence, comme si celui qui remplissait la terre de son nom avait emporté tout le bruit. »

L'ABBÉ DU TRESSAY

(La suite à la prochaine livraison.)

ORIGINES PAROISSIALES

(ILLE-ET-VILAINE)

CANTON DE CANCALE*

I. — CANCALE.

Cancale remonte, comme paroisse, aux premières années du XI^e siècle. Les deux plus anciens actes qui nomment ce lieu, sont, l'un de 1030, l'autre de 1032, l'un et l'autre curieux à étudier.

Tous deux sont des diplômes d'Alain III, duc de Bretagne, pour la célèbre abbaye du Mont-Saint-Michel. Dans le premier, ce prince, après avoir fait de son chef diverses donations à ce monastère, rappelle et confirme des dons antérieurement faits par son père, Geoffroi I^{er}, qui fut duc de 992 à l'an 1008. C'est là qu'il parle de Cancale, comme suit :

« Dans une contrée de la Bretagne appelée *Pohélet*, est un village » nommé *Cancavene* avec un port qui lui touche, et aussi une certaine église dite *Sein-Meler*. Tout cela, le comte Geoffroi, mon » père, l'avait donné à saint Michel, et moi, après lui, j'approuve et » je confirme ce don ¹. »

* Voir le CANTON D'ARGENTRÉ dans les livraisons de février, pp. 143-151, et de mars, pp. 188-206.

¹ « Est autem in regione Britannie que vocatur Pohélet una villa que vocatur *Cancavena* cum uno portu qui illi adjacet, sed et quedam ecclesia que dicitur *Sein-Meler*... Hoc dedit pater meus Gaufrédus comes sancto Michaeli; et ego (Alanus Britannie Dei gratia comes) post eum approbo et confirmo. » (D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bret.* I, 380). La version de cette chartre, publiée par D. Morice, n'est pas datée; mais, dans le cartulaire original du Mont-Saint-Michel, manuscrit de la bibliothèque publique d'Avranches (fol. 38, R^o), elle porte positivement la date de 1030.

Pohelet, et plus régulièrement *Pou-Aleth*, en latin *Pagus Alethen-sis*, c'est le pays dépendant de la cité d'Aleth (dont on voit les ruines à Saint-Servan). Sein-Meler, c'est Saint-Méloir, une autre paroisse dont nous parlerons bientôt. Quant à Cancaver ou Cancavene (*Cancavena*), qui est Cancale, cette localité ne figure ici, on le voit, que comme simple village, sans mention d'église ou de paroisse. Cependant, l'église subsistait déjà; c'est ce que prouve l'autre diplôme, daté de 1032, où on lit :

« Je, Alain, par la grâce de Dieu, comte et duc de la nation
 » bretonne, fais savoir à tous présents et à venir qu'Almodus, abbé
 » du Mont-Saint-Michel, et les moines du même lieu sont venus me
 » prier de leur rendre deux églises, sises au territoire de Pou-
 » Aleth, que mon père Geoffroi et ma mère Havoise avaient don-
 » nées autrefois à ce saint monastère, mais qui en avaient été depuis
 » séparées absolument, à savoir l'église de Saint-Méloir et celle de
 » Saint-Méen-Judicaël, ainsi qu'une terre appelée *Cancavene*,
 » située au bord de la mer, et un port dit Porpican⁴. Leur demande
 » me semblant juste, j'ai cru devoir y satisfaire en leur rendant les
 » susdites églises avec tout leur revenu. »

La paroisse de Cancale ayant été de tout temps et étant encore sous le vocable de Saint-Méen, c'est d'elle évidemment qu'il s'agit ici, — et c'est sans doute parce qu'elle avait été omise dans la chartre de 1030 que l'abbé du Mont-Saint-Michel crut devoir, deux ans après, solliciter du duc de Bretagne ce nouveau diplôme. Puisqu'elle avait été primitivement donnée par le duc Geoffroi I^{er}, elle existait donc nécessairement avant l'an 1008.

D'ailleurs, ce second acte distingue nettement l'église ou paroisse de Saint-Méen et le lieu de Cancavene. — Cancavene était une terre au bord de la mer, avec un village (*villa*) et un port (*cum uno portu*), selon l'acte de 1030. Cette situation répond au lieu et au bourg que

⁴ « *Ecclesias duas sitas in territorio quod vocatur Pau-Alet, scilicet Sancti Meler atque Sancti Mewen Judichel,...* terram quoque prope littus maris sitam que dicitur *Chancavena*, et portum qui nominatur Porpican. » (D. Morice, *Ibid.* 372). *Porpican* est une anse dite aujourd'hui Port-Piquain, située à une demi-lieue environ au nord de Cancale, entre ce bourg et la pointe du Grouin.

l'on appelle aujourd'hui la Houle de Cancale. Quant à l'église, tout porte à croire qu'elle occupait, ou à peu près, la même place qu'aujourd'hui, c'est-à-dire qu'elle était plantée, un quart de lieue plus haut, sur la falaise qui domine la baie. D'abord sans doute elle était isolée; mais peu à peu, autour d'elle, des maisons se bâtirent, et cette agglomération, au lieu de prendre le nom du patron de l'église (Saint-Méen), emprunta celui du village voisin, dont cette église était la paroisse : cela devint le bourg de Cancale. Par contre, et pour éviter toute confusion, on cessa peu à peu de donner ce nom de Cancale ou Cancavene au village et au port qui l'avaient porté primitivement, et qui prirent alors celui de la Houle, usité jusqu'à présent.

Ainsi, le nom de Cancale s'est déplacé d'environ un kilomètre; du bord de la mer, du port et du village de pêcheurs, il a grimpé au haut de la falaise et s'est attaché exclusivement au bourg paroissial. Phénomène topologique assez curieux pour être signalé.

Mais, dira-t-on, est-il sûr que *Cancavene* soit *Cancale*? Malgré la différence apparente de ces deux mots, rien de plus sûr. En voici une preuve directe : dans un catalogue des chartes du Mont-Saint-Michel, rédigé de 1309 à 1326, la donation d'Alain III, duc de Bretagne, de l'an 1032, dont nous parlions tout à l'heure, est ainsi analysée : « Lettre du comte Alain concernant les églises de Saint-
» Méloir et de CANCALE (*sic*), une terre au bord de la mer en la
» même paroisse et un port dit Porpican ¹. » Cette forme *Cancale* du XIV^e siècle représente donc évidemment la forme *Cancavena* du XI^e. Mais comment est-on passé de l'une à l'autre ?

On y pouvait aller par deux chemins. Dans *Cancavena*, l'accent étant sur la seconde syllabe (*ca*), il en est résulté, d'après les lois régulières de formation de la langue française, que l'a final a dû tomber ou se changer en *e* muet et l'*e* antépénultième disparaître : de sorte que *Cancavena* est d'abord devenu *Cancavne*, et nous

¹ « Littera Alani comitis de ecclesiis Sancti Melorii et de *Cancale*, et de terra prope litus maris in eadem parrochia, et de portu Porpican. » (*Registrum litterarum sub sigillis nostris confectarum*, fol. 42, à la biblioth. d'Avranches, Mss. du Mont-Saint-Michel, n° 34).

avons, en effet, cette forme (*Cancauna* ou *Cancavna*) dans une charte latine de 1210 ¹. Mais les deux consonnes *vn* ainsi rapprochées donnent en français une prononciation trop difficile pour que l'usage populaire ne l'ait pas modifiée. La modification la plus simple, souvent adoptée dans notre langue en pareil cas, eût été de supprimer simplement le *v* dont le son est sourd, de manière à ce que le nom devînt *Cancane*; et dès lors, *n* et *l* étant deux liquides qui permutent souvent ensemble, on fût allé tout naturellement de *Cancane* à *Cancale*.

Il semble pourtant, d'après les actes anciens, qu'on a suivi une route un peu plus longue: Dans la formation de la langue française, il est certain que l'*n*, venant au second rang dans un groupe de deux consonnes d'une prononciation difficile, s'est souvent changée en *r*. Exemples: *Diaconus* devenu successivement *diacnus*, *diacne* et *diacre*; — *cophinus*, *cofnus*, *cofne* et *cofre* ou *coffre*; — *tympanum*, *tympnun*, *tympne*, *tympre*, *tymbre* ou *timbre*; — *ordinem*, *ordnem*, *ordne* et *ordre*, etc. De même, *Cancaune* est devenu *Cancaure*, et nous avons, en effet, cette forme dans plusieurs chartes latines des XII^e et XIII^e siècles ². Mais le *v*, comme toutes les consonnes faibles, disparaît souvent par la rapidité de la prononciation, et c'est ainsi que de *Cancaure* on est allé à *Cancare* ³. Pour arriver de là à *Cancale*, on n'a plus qu'un pas, et le plus aisé à faire. Car *r* et *l* étant deux liquides permutent aisément entre elles, et pour n'en citer ici qu'un exemple, mais tout à fait analogue, où l'*r* final est devenue *l*, il suffit de rappeler que l'*altare* latin, après avoir été successivement, dans la formation française, *alter*, *auter*, *autier*, est devenu définitivement notre *autel*.

De *Cancavena* à *Cancale*, on a ainsi quatre formes intermédiaires :

¹ Biblioth. nationale, Mss. Bl.-Mx., vol. 86, B, p. 786.

² *Ibid.*, pp. 774, 777, 787; et D. Morice, *Preuves*, I, 694. Se rappeler seulement que, dans les écritures du moyen âge, *v* est la plupart du temps représenté par *u* et réciproquement. Donc *Cancaura*, *Cancauria*, *Cancaure*, qu'on trouve dans D. Morice et dans les Bl.-Mx., doivent se prononcer et même s'écrire régulièrement *Cancaura*, *Cancauria*, *Cancaure*.

³ Dans le *Registrum litterarum*, cité plus haut, on trouve (f. 42 V^o) la forme *Cancaria*.

Cancarna, Cancarne, Cancavre, Cancare. Mais ce ne sont pas là des formes imaginaires comme celles qu'inventait Ménage pour soutenir ses étymologies impossibles; chacune de ces modifications successives est attestée par des actes authentiques. La forme définitive se montre pour la première fois dans une charte du commencement du XIII^e siècle, certainement antérieure à 1218, où la paroisse de Saint-Méen-de-Cancale est nommée « *parochia Sancti Mevenni de Cancala* ¹. » Dans un acte de 1236, on trouve l'église et le curé de Cancale appelés *ecclesia et persona de Kanquale* ²; en 1291, *parrochia Sancti Mevani de Kancale* ³; en 1296, *Quanquale* ⁴; enfin, au commencement du XIV^e siècle, dans le catalogue de 1309-1326 déjà cité, on a non-seulement la forme, mais aussi exactement l'orthographe actuelle, *Cancale*.

Quant à indiquer la signification du nom primitif (*Cancaven*), j'avoue n'avoir rien de satisfaisant à proposer, et je m'abstiens de toutes conjectures, celles qu'on a présentées jusqu'à présent n'ayant, il faut le dire, aucune valeur.

Le plus ancien curé de Cancale, dont le nom nous soit resté, s'appelait Even; il figure comme témoin, avec un autre prêtre appelé Jean Pointel, dans un acte de la fin du XI^e siècle (vers 1180) confirmatif des droits du Mont-Saint-Michel dans les paroisses de Saint-Méloir et de Cancale ⁵. En 1236, le prêtre qui occupait la cure de Cancale (et dont on ne nous dit pas le nom), était de naissance illégitime: l'évêque de Saint-Malo, Geoffroi, après avoir vérifié que ce curé n'avait du Pape aucune dispense pour couvrir cette irrégularité, le destitua de l'administration de la paroisse, et écrivit à l'abbé du Mont-Saint-Michel, qui avait la nomination de

¹ Dans une charte de Pierre Giraud, qui fut évêque de Saint-Malo de 1185 à 1218; voir D. Morice, *Preuves*, I, 772.

² Bl.-Mx., vol. 86 B, p. 785.

³ *Ibid.*, p. 786.

⁴ *Ibid.*, p. 787.

⁵ « Testibus Joanne Pointello et Eveno de Cankarena sacerdotibus. » (*Ibid.*, p. 774). Ce Jean Pointel, qui était très-probablement curé de Saint-Méloir, figure comme témoin dans une autre charte de 1184. (D. Morice, *Preuves*, I, 774). A cette époque, *sacerdos* indique presque constamment un prêtre ayant charge d'âmes, un curé.

cette cure, pour le prier de la donner à un prêtre appelé Al. Seher, qu'il lui recommande très-instamment ¹.

Le domaine temporel, appartenant aux moines du Mont-Saint-Michel en la paroisse de Cancale, s'appelait, dès le xii^e siècle, l'*Abbaye de Cancale* ², c'est-à-dire le fief de l'abbaye du Mont-en-Cancale, car il n'y eut jamais là, bien entendu, ni abbaye véritable, ni même simple prieuré, ce fief étant une dépendance du prieuré de Saint-Méloir. Je n'en ferai point ici l'histoire qui me mènerait trop loin, — d'autant que les moines du Mont-Saint-Michel eurent fort à faire pour défendre leurs droits contre les convoitises et les violences des seigneurs voisins.

II. — SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES.

La paroisse de Saint-Méloir-des-Ondes se trouve mentionnée, à côté de celle de Cancale, dans les deux chartes de 1030 et de 1032, où le duc de Bretagne, Alain III, restitue et confirme à l'abbaye du Mont-Saint-Michel ces deux églises paroissiales, qui lui avaient été une première fois données par le père d'Alain III, Geoffroi I^{er}, venu au duché de Bretagne en 992, mort en l'an 1008.

La paroisse de Saint-Méloir existait donc certainement dès le commencement du xi^e siècle. Voir, pour les preuves, notre notice sur Cancale.

En ce qui touche Saint-Méloir, nous ajouterons ici certains faits qui nous semblent intéressants, et nous font connaître les noms de quelques anciens et même très-anciens recteurs ou curés de cette paroisse.

Le premier en date, dont le nom soit venu jusqu'à nous, s'appelait *Anquetil*. Il vivait à la fin du xi^e siècle, et se trouve mentionné dans un acte du cartulaire du Mont-Saint-Michel, relatant la dona-

¹ Bl.-Mx., vol. 86 B, p. 785.

² *Abbatia de Cancavria*, en 1184; — *de Cancavna*, en 1210; — *de Cancavria*, en 1216; — *de Quanquale*, en 1296. (Voy. D. Morice, *Preuves*, I, 694, et Bl.-Mx., vol. 86 B, p. 786, pp. 777 et 787.)

tion faite aux moines de cette abbaye, par divers seigneurs, d'une partie du cimetière de Saint-Méloir : — j'ai déjà parlé, dans plusieurs de ces notices, de l'importance des cimetières au moyen âge, comme asiles ecclésiastiques offrant un refus inviolable aux malheureux poursuivis, soit par la violence des haines privées, soit même par les rigueurs de la justice. Voilà pourquoi la propriété totale ou partielle en était souvent revendiquée par les seigneurs laïques. — A Saint-Méloir, trois personnages, Guillaume Goion, Guiguen ou Guigon, *voyer* du pays d'Aleth, et Drigon Le Prêtre, disputaient aux moines la possession d'une portion du cimetière, que notre acte appelle « la première corde ; » ce qui en marque à la fois et la contenance et la situation sur le bord extérieur de l'enclos.

Des trois seigneurs susnommés, deux semblent des personnages importants : Guillaume Goion, certainement l'un des auteurs de l'illustre maison de Goyon ou Gouyon, et Guigon le *voyer* ou le *vicair*e du pays d'Aleth (*Guiguen vicarius Aletensium civitatis*). Le titre de ce dernier indique qu'il remplissait dans le diocèse d'Aleth les fonctions héréditaires de lieutenant du comte de Rennes, suzerain de ce pays ; à cette charge de lieutenant, vicair ou *voyer* (ce dernier mot est celui qu'adopta la langue du moyen âge), à cet office, dis-je, était attachée la possession d'un grand fief, s'étendant sur la paroisse de Saint-Méloir et qui devint plus tard (il y a tout lieu de le croire) la vaste seigneurie de Châteauneuf-de-la-Noë.

Quoi qu'il en soit, les moines du Mont-Saint-Michel, troublés dans la possession du cimetière de Saint-Méloir, étaient allés demander justice au tribunal du suzerain, c'est-à-dire du comte de Rennes, duc de Bretagne. Avant qu'il eût rendu sa sentence, dont sans doute ils n'attendaient rien de bon, Guillaume Goion et les autres renoncèrent à toutes leurs prétentions et abandonnèrent au Mont-Saint-Michel en toute propriété « cette première corde » du cimetière, sous la condition, toutefois, qu'elle serait affectée exclusivement à la sépulture des morts, sauf le droit réservé au moine et au prêtre desservant l'église de Saint-Méloir d'y bâtir une maison

à leur usage. Parmi les témoins de cette donation ou renonciation figure « *Anschetillus, ipsius ecclesie (S. Melorii) sacerdos*, » c'est-à-dire, *Anquetil, prêtre ou curé de Saint-Méloir*¹. Quant à l'époque, on la tire de la présence de ce Guigon le voyer ou vicaire d'Aleth, qui figure dans plusieurs autres actes de la fin du XI^e siècle, notamment dans une pièce datée de 1098².

On voit par là qu'il y avait alors à Saint-Méloir tout à la fois un moine et un prêtre séculier. Le moine était délégué par l'abbé du Mont-Saint-Michel pour régir les domaines, recevoir les revenus et exercer les droits dont l'ensemble constituait ce que l'on appelait d'abord l'*obédience* et ensuite le *prieuré* de Saint-Méloir. Parmi ces droits se trouvait à l'origine le gouvernement spirituel de la paroisse elle-même, puisque l'église, c'est-à-dire la cure de Saint-Méloir, avait été, comme nous l'avons dit, donnée aux moines dès le commencement du XI^e siècle.

Mais la discipline ecclésiastique, fixée par les conciles, ne tarda pas à interdire aux religieux d'exercer le ministère pastoral ; alors ceux-ci se firent remplacer par des prêtres séculiers à leur nomination, qui étaient au spirituel les vrais et seuls curés des paroisses. Mais, au temporel, il en allait autrement, et les moines, en se réservant le titre honorifique de *curés primitifs*, gardaient, la plupart du temps, le plus clair des revenus affectés par leur nature à l'entretien du véritable pasteur. De là, de temps à autre, entre les moines et les recteurs séculiers, des difficultés plus ou moins graves et plus ou moins longues, aboutissant à des transactions portant partage des droits contestés : car il fallait bien, en définitive, que les moines pourvussent à l'entretien des prêtres auxquels ils laissaient tout le soin et toutes les fatigues du ministère paroissial.

Dans le cartulaire du Mont-Saint-Michel, nous trouvons une transaction de ce genre, datée du 30 décembre 1166, entre Robert (le fameux Robert de Torigni), abbé du Mont, et *Hugues* ou *Huon*,

¹ Cartulaire orig. du Mont-Saint-Michel, manuscrit de la bibliothèque de la ville d'Avranches, fol. 70 v^o.

² Dom Morice, *Preuves de l'hist. de Bretagne*, I, 491 et 497.

curé de Saint-Méloir ¹. Par cet arrangement, auquel l'évêque de Saint-Malo (Albert) donna sa sanction, il fut réglé que les offrandes faites par les fidèles, dans l'église de Saint-Méloir, seraient partagées moitié par moitié entre le curé et les moines. Ceux-ci toutefois devaient avoir les deux tiers des offrandes du jour de Noël, de Pâques et de la Toussaint; et, en revanche, le curé percevait seul en totalité celles qui avaient spécialement pour but de rémunérer quelqu'une des fonctions de son ministère paroissial, à savoir : les offrandes des confréries, des baptêmes, des épousailles, des confessions et tout ce que l'église recevait dans les enterrements ². Quant à la dîme des blés, elle devait être tout entière serrée dans la grange des moines, qui n'en donnaient au curé qu'un neuvième et gardaient le reste pour eux. C'était là assurément la part du lion. Aussi, pour faire accepter de pareilles conditions, les moines promirent au curé Huon de lui faire, à sa vie durant, une rente de deux mines de seigle et deux mines d'orge. Il semble que ce bon curé s'inquiétait plus de lui-même que de ses successeurs.

Un autre acte de 1191, par lequel l'évêque de Saint-Malo, Pierre Giraud, confirme les biens du Mont-Saint-Michel dans son diocèse, nous apprend que si, dans les paroisses de Saint-Méloir et de Cancale, la dîme des blés appartenait aux moines pour huit neuvièmes, au curé pour un neuvième seulement, toutes les autres dîmes, par exemple celle du croît des animaux, se partageaient entre eux par moitié ³.

Ces questions de dîme donnèrent lieu, en 1215, à un différend assez curieux, entre Geoffroi de Torigni, prieur de Saint-Méloir, et le curé du même lieu, appelé *Robert de Radeweie* ⁴. Il s'agissait de

¹ « Inter Robertum abbatem de Monte et Hugonem sacerdotem, de redditibus et beneficiis ad ecclesiam Sancti Melorii pertinentibus. » (Cartul. du M^s.-Michel, fol. 180 r^o.)

² « De his autem oblationibus que per annum evenerint, provisum est ut inter monachos et sacerdotem per medium parciantur, exceptis illis que *pro parochiali cura* sacerdotem contingunt, scilicet, oblationibus fraternitatum, bapismi, sponsalium, confessionum, et eis omnibus que de mortuis contigerit pervenire. » (*Id. ibid.*)

³ Bibl. nationale, Mss., *Bl.-Mx.*, vol. 86 B., p. 788.

⁴ « Inter Gaufridum de Torigneio, priorem Sancti Melorii, ex una parte, et Robertum de Radeweie, ejusdem ecclesie personam, ex altera. » (*Bl.-Mx.*, 86 B., p. 778.)

la dime des vignes — car alors il y avait des vignes en Saint-Méloir. Cette dime, d'après ce qu'on vient de dire, se partageait par moitié entre le curé et les moines, comme toutes les dîmes autres que celle du blé. Pour les terres anciennement cultivées en vigne, ou pour celles nouvellement défrichées et mises en vignoble, pas de difficulté. Mais si l'on mettait en vigne des terres jusque-là en blé, qu'en devait-il être? Il paraît que jusqu'alors — et cela se conçoit — le cas ne s'était pas présenté; mais, en 1215, il devint assez fréquent pour donner lieu à procès. Le curé prétendait effectivement la moitié de la dime de toutes les vignes. Les moines, au contraire, voyant se développer dans la paroisse cette sorte de culture, réclamaient (à ce qu'il semble) dans la dime de toutes les vignes les huit neuvièmes qu'ils avaient dans celle du blé. — La cause fut portée au tribunal de l'évêque de Saint-Malo (c'était encore Pierre Giraud), qui fit accepter aux deux parties une transaction portant que, dans les terres changées de blé en vigne, le curé aurait seulement le neuvième de la dime, mais dans toutes les autres vignes la moitié. — Le côté le plus intéressant de cette petite chicane, c'est de montrer que la culture de la vigne prit au XIII^e siècle, dans notre pays, un développement et une importance dont on ne se douterait guère aujourd'hui.

Pour terminer cette petite chronique de Saint-Méloir, je vais traduire ici un document qui, outre sa valeur locale, a un intérêt réel pour l'histoire de l'organisation civile des anciennes paroisses bretonnes :

« A tous ceux qui les présentes verront Guillaume, doyen de
 » Pou-Aleth, salut en Notre-Seigneur. Sachent tous que par de-
 » vant nous les paroissiens de Saint-Méloir, agissant en commun
 » (*communiter*), ont baillé à Roger, leur curé, un champ donné à
 » l'église de Saint-Méloir, par Geoffroi du Guesclin, et situé auprès
 » du bourg de ce nom, vis-à-vis la Haute-Rue ¹. Roger pourra faire
 » de ce champ tout ce qui lui plaira, aussi bien que des bâtiments
 » qu'il y construirait; mais il devra, chaque année, au terme de

¹ Ce nom de Haute-Rue (*Alta rua*), semble désigner ou une pièce de terre ou un chemin.

» Noël, payer à l'église de Saint-Méloir une demi-mine de froment,
 » et s'il manque à la payer ou à en faire offre, il devra l'amende à
 » ladite église. Fait à Saint-Méloir, en pleine assemblée de pa-
 » roisse, l'an de grâce 1228, le dimanche avant la Purification de
 » la bienheureuse Vierge Marie ¹. (30 janvier 1228.) »

Ainsi, dès cette époque, les habitants de nos paroisses rurales étaient constitués à l'état de personnes civiles, de corps de communauté pouvant posséder, recevoir, contracter, ester en justice, etc. ; chaque paroisse, en un mot, avait dès lors une organisation municipale, imparfaite assurément, mais réelle et suffisante pour établir entre les habitants un lien de solidarité qui s'est perpétué jusqu'à nos jours.

— Aux quatre anciens curés ou recteurs de Saint-Méloir, mentionnés jusqu'ici, nous pouvons ajouter trois autres noms :

1° *Even* (*Evenus sacerdos*), témoin, environ 1160, dans deux actes d'Adam d'Herefort et de Damète de Goion, sa femme, en faveur du prieuré de Saint-Méloir ² ; 2° *Jean Pointel*, dans un acte de Guillaume, voyer de Pou-Aleth, de la fin du XII^e siècle, pour le même prieuré ³ ; 3° enfin, *Roger Langlois*, dont nous avons une

¹ « Universis presentes litteras inspecturis Guillelmus, decanus de Poelet, salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod *parrochiani Sancti Meloerii* coram nobis *communiter tradiderunt* Rogero, capellano suo, campum quem ecclesie S. Meoerii eleemosinavit Gaufridus Gasclip, situm juxta villam S. Meloerii, videlicet juxta Altam ruam, pro dimidia mina frumenti annuatim dicte ecclesie persolvenda : ita quod de dicto campo et de edificio, si quod ibi fecerit, poterit facere dictus Rogerus sue beneplacitum voluntatis, salvo dicte ecclesie redditu supradicto, salva etiam emenda dicte ecclesie nisi dictum frumentum annuatim ad Natale solutum fuerit, secundum consuetudinem patrie, vel oblatum. Actum apud Sanctum Melorum (*sic*) in plena *parrochia*, anno gratie M. CC. XX. VIII., die dominica proxima ante Purificationem B. Marie Virginis. » (*Bl.-Mx.*, vol. 86 B., p. 787.) — L'année 1228 ayant pour lettre dominicale BA, le 1^{er} janvier est un samedi ; le 2 février, jour de la Purification, est un mercredi, et le dimanche précédent est le 30 janvier 1228, date de cette charte.

² D. Morice, *Pr. de l'hist. de Bret.*, I, 643.

³ *Bl.-Mx.*, 86 B., p. 774. — Dans cette charte, il est question de deux paroisses, Cancale et Saint-Méloir, et de deux curés, Even de Cancale et Jean Pointel, dont la paroisse n'est point explicitement indiquée, mais ce ne peut être évidemment que Saint-Méloir. Ce Jean Pointel figure aussi comme témoin (*Johanne Puntello*) dans une autre charte datée de 1184, dans D. Morice, *Pr.*, I, 774, et *Bl.-Mx.*, 86 B. p. 772.

charte par laquelle il donne à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, pour une rente annuelle d'une demi-mine de froment, deux jardins à lui appartenant, contigus à son logis près Saint-Méloir, et qu'il tenait héréditairement d'un chevalier appelé Jean Quinart ¹.

Donc, de la fin du XI^e siècle au milieu du XIII^e, nous connaissons jusqu'à sept curés de Saint-Méloir, savoir :

1. Anquetil (*Anschetillus ipsius ecclesie sacerdos*), fin du XI^e siècle, vers 1090-1100.
2. Even (*Evenus sacerdos*), vers 1160.
3. Hugues ou Huon (*Hugo sacerdos*), en 1166.
4. Jean Pointel (*Joannes Pointellus*), vers 1180-1190.
5. Robert de Radeweie (*Robertus de Radeweie, ecclesie S^{ti} Melorii persona*) en 1215.
6. Roger (*Rogerus, S. Meloerii capellanus*) en 1228.
7. Roger Langlois (*Rogerus Anglicus, presbiter S^{ti} Melorii*), en 1238.

Je ne donne pas assurément cette liste comme complète ; mais il est pourtant bien peu de paroisses qui pourraient, pour le même temps, en fournir une pareille.

III. — SAINT-BENOIT-DES-ONDES.

Le territoire de cette paroisse faisait originairement partie de celle de Saint-Méloir. Seulement, dès le XII^e siècle, sur la rive droite du Bié-Jean, — près du pont de Blanc-Essai, sous lequel cette petite rivière traverse la digue des marais de Dol pour se jeter dans la mer, — il y avait un petit village, avec une petite chapelle ou oratoire, que l'on appelait le monastère de Saint-Benoît-de-Blanc-Essai. Ce fut vers le milieu du XII^e siècle (de 1150 à 1160 environ) que la piété d'un seigneur, en assurant par une dotation le service religieux de cette chapelle, en amena la transformation en église paroissiale. Voici la traduction de l'acte qui constate ce fait :

« Sachent tous ceux aux mains desquels parviendra cet écrit que

¹ *Bl.-Mx*, 86 B., p. 790.

» je Adam d'Hereford, de concert avec ma femme Damette, fille et
 » légitime héritière de Robert Goion, donne et octroie à Dieu, à
 » l'église de Saint-Michel archange et au monastère de Saint-Benoît
 » de Blanc-Essai (*monasterio S. Benedicti de Albo Essewo*) deux
 » gerbes de la dime de *Lismoné*, les dîmes de toutes les *verdières*
 » que j'ai en la paroisse de Saint-Méloir, et à Saint-Benoît le ter-
 » rain dit la place au Prêtre, deux sillons hors du village, et dans
 » les *salines* le sillon des Innocents, — le tout en perpétuelle au-
 » mône ¹. En retour, l'abbé et le couvent de l'église de Saint-Michel
 » s'engagèrent à établir dans cette chapelle de Saint-Benoît un
 » chapelain ou un moine à demeure, y faisant constamment rési-
 » dence, et ce à tout jamais ², pour servir Dieu, honorer saint
 » Benoît, et prier chaque jour pour nous et pour les âmes de ceux
 » qui ont fondé ou doté ce sanctuaire. Et pour que cette donation
 » soit incontestable, nous l'avons fait constater dans le présent
 » acte et munir du sceau de Saint-Malo et de notre propre sceau.
 » Témoins : le couvent de Saint-Michel archange, le couvent de
 » Saint-Malo, Even prêtre (de Saint-Méloir), Alain Maleterre,
 » Geoffroi Langlois, Robert Barat, Jean Le Clerc, Mathieu Le Clerc,
 » maître Guion, Viau et Eudon prêtres, Raoul de Fécamp, Thomas
 » Le Bel, et beaucoup d'autres ³. »

Deux mots de commentaire ne sont peut-être pas inutiles. — Bien entendu, l'église de Saint-Michel archange c'est l'abbaye du Mont-Saint-Michel; le couvent de Saint-Michel, c'est proprement la

¹ « Duas garbas decime de Lismone et decimas de omnibus viridariis meis que sunt in parrochia Sancti Melorii, et apud Sanctum Benedictum *plateam Sacerdotis et extra villam duos seillonnes et in salsis seillonem Innocentium in perpetuam elemosinam.* » (Bibl. nationale, Mss. *Bl.-Mx.*, vol. 86 B, p. 790, et D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bret.*, I. 643.) Dom Morice a eu le tort d'omettre les quinze mots de ce texte, imprimés ici en italique; à cela près, il donne cette charte exactement comme elle est dans la collection des *Blancs-Manteaux*.

² « Capellanum vel monachum permanentem in capella Sancti Benedicti in perpetuum, ibi surgentem et cubantem. » (*Bl.-Mx.* et D. Morice, *Pr.*, *ibid.*)

³ Dans le Register ou Catalogue des chartes de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, rédigé de 1309 à 1326, et qui se trouve dans le ms. n° 34 de la bibliothèque publique d'Avanches, cette charte figure sous ce titre : « Littera decime de Limonay et de platea Sacerdotis apud Sanctum Benedictum in parrochia Sancti Melorii. »

communauté des moines qui habitaient l'abbaye. — Le couvent de Saint-Malo, c'est la communauté de chanoines réguliers établie vers 1150 par Jean de la Grille, évêque de Saint-Malo, pour tenir lieu de chapitre dans son église cathédrale. Comme cette communauté ne survécut guère à ce prélat, mort en 1163, cela fixe à peu près la date de notre charte.

En ce qui touche la donation, les « deux gerbes de la dîme de Lismoné, » cela veut dire deux gerbes sur trois, en d'autres termes, les deux tiers de la dîme; *Lismoné*, c'est aujourd'hui Limonay ou Limonnay, village situé assez près et à l'ouest du bourg de Saint-Benoît, mais en Saint-Méloir, toutefois sur l'extrême limite des deux paroisses. — Les *verdières* sont ces herbages que la mer lave aux grandes marées, au fond de la baie de Cancale, et que l'on désigne aussi sous le nom de *prés salés*. Quant aux *salines* mentionnées ici, ce ne sont point des marais salants, mais des grèves formées d'un sable fortement chargé de parties salines, d'où l'on extrayait du sel par un procédé spécial, que l'abbé Manet a décrit dans son étude topographique sur la baie de Cancale¹.

Dans l'acte ci-dessus, l'abbé du Mont-Saint-Michel s'était réservé la faculté de faire desservir la chapelle de Saint-Benoît soit par un *chapelain*, c'est-à-dire par un prêtre séculier, soit par un moine, à son choix. Mais la discipline, qui tendait de plus en plus à exclure absolument les moines du ministère pastoral, força l'abbé de confier ce soin à un prêtre séculier.

Car — bien que ce mot ne soit point écrit dans l'acte — c'est bien une vraie *paroisse* qui fut établie à Saint-Benoît, et l'on en trouve la preuve évidente dans une charte de Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, du 14 août 1191, qui qualifie Saint-Benoît d'*église*, et la met sur le même rang que les *églises* de Saint-Méloir et de Saint-Méen de Cancale². Or, ce nom d'*église* était alors réservé aux

¹ F. Manet, *De l'état ancien et de l'état actuel de la baie du Mont-Saint-Michel et de Cancale*. (Saint-Malo, 1829, in-8°), pp. 19-20.

² « Petrus Dei gratia Macloviensis episcopus... cum abbatem et monachos Montis S. Michaelis de periculo maris traherimus in causam super ecclesiis S. Melorii et S. Mevenni de Cancavra et S. Benedicti, diligenter inquisita negotii veritate, evidentiis attendentes prefatas ecclesias et earum presentationes cum decimis et aliis perti-

églises abbatiales, cathédrales et paroissiales, — et d'ailleurs, Cancale et Saint-Méloir étant très-certainement des paroisses, Saint-Benoît, placé sur le même rang, avait donc aussi cette qualité.

Mais là, comme à Saint-Méloir, il y eut, semble-t-il, quelque difficulté relativement à la pension assignée par les moines au recteur séculier. C'est pourquoi, en 1220, l'évêque de Saint-Malo, Raoul, dut intervenir. Le Pape lui avait donné mandat de faire assigner aux recteurs de son diocèse, dont les revenus paroissiaux étaient possédés par des patrons ou des curés primitifs ¹, une portion de ces revenus suffisante pour les faire vivre convenablement, — ce que l'on appela plus tard en français et qu'on appelait dès lors en latin la portion congrue, *portionem congruam*. L'évêque décida, en conséquence, que le recteur de Saint-Benoît de la Marine ² jouirait de tous les dons et offrandes qui seraient faits à lui et à son église, du tiers de toutes les dîmes, et recevrait en outre, des moines du Mont-Saint-Michel, trois mines d'orge, deux mines d'avoine et deux de fèves.

Ainsi, jusqu'au milieu du XIII^e siècle, Saint-Benoît-des-Ondes faisait partie de la paroisse de Saint-Méloir. Vers 1160, en tout cas longtemps avant 1191, Saint-Benoît devint paroisse, régie par un curé ou recteur séculier, institué par l'évêque de Saint-Malo, mais présenté, c'est-à-dire nommé par l'abbé du Mont-Saint-Michel, qui jouissait (par lui ou par le prieur de Saint-Méloir) des deux tiers des dîmes et des droits de curé primitif de la paroisse.

mentis a longe retroactis temporibus ad memoratum monasterium de jure pertinere, possessioni monachorum et juri quod in illis ecclesiis habebant accomodavimus auctoritatem nostram cum voluntate nostri capituli et assensu. (Bl.-Mx., vol. 86 B, pp. 78.)

¹ Sur les curés primitifs, voir la notice relative à Saint-Méloir-des-Ondes ci-dessus, p. 394.

² « De ecclesia Sancti Benedicti de la Marine statuimus in hunc modum, » etc. (Bl.-Mx., 86 B, p. 788.) — Dans la langue du moyen âge, la marine et en latin *marina*, c'est tout simplement la mer, l'Océan. Saint-Benoît de la Marine répond donc exactement à la dénomination actuelle de Saint-Benoît-des-Ondes.

IV. — VILDÉ-LA-MARINE.

La forme primitive et correcte de ce nom est *Villedé* ou *Ville-Dé*, en latin *Villa Dei*, la ville ou plutôt le village de Dieu.

Le mot *Deus* a donné, dans l'ancien français, trois ou quatre formes diverses issues des différents cas de la déclinaison latine. Le nominatif *Deus*, par la chute de l'*u*, a donné *Des*, *Dex*, *Diez*. Le génitif *Dei* (*Dé-ī*), par l'union des deux dernières voyelles en une diphthongue *ei*, a donné *Dei* et *Dé*. Le datif et l'ablatif *Deo* ont donné *Deu*, *Déu*, *Dieu*.

Pour revenir à notre Vildé ou Ville-Dé, cette très-petite paroisse ayant appartenu aux chevaliers de Malte jusqu'à la Révolution, j'avais cru d'abord pouvoir l'identifier avec un lieu appelé *Vildeu* (Ville-Deu), mentionné parmi les possessions de l'Ordre du Temple dans un diplôme de Conan IV, duc de Bretagne, de l'an 1162¹. Mais la chose ne se peut, car, dans une charte de 1191, où l'évêque de Saint-Malo, Pierre Giraud, confirme au Mont-Saint-Michel tous les biens et possessions de cette abbaye situés dans son diocèse, ce prélat nomme formellement parmi ces biens « *Villam Dei de Sancto* » *Benedicto de Marina*², » c'est-à-dire la *Ville-Dé-de-Saint-Benoît-de-la-Marine*, qui ne peut être que notre *Vildé-la-Marine*.

D'où il faut conclure trois choses :

1° Que Villedé n'était alors qu'un village (*villa*) en la paroisse de Saint-Benoît ;

2° Que ce village appartenait, en 1191, aux moines du Mont-Saint-Michel, et ne passa que plus tard, à une époque que l'on ne peut fixer, en la possession soit des Templiers, soit des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem; — et c'est probablement en changeant de main que de simple village ce lieu devint paroisse ;

3° Enfin, que cette localité devrait s'appeler non *Vildé-la-Marine*,

¹ M. Anatole de Barthélemy a publié ce diplôme dans la *Revue archéologique* (année 1863), mais d'après une copie qui semble fort défectueuse; je me propose d'en donner une version un peu meilleure. Ce diplôme est entièrement différent de celui publié par D. Morice, *Pr. de l'hist. de Bret.*, I, 638.

² *Bibl. nat. Mss Bl.-Mx*, vol. 86 B, p. 787.

mais *Villedé-de-la-Marine*, c'est-à-dire *Villedé-de-la-Mer*, absolument comme *Saint-Benoît-de-la-Marine* (auj. *Saint-Benoît-des-Ondes*), dont *Villedé* faisait jadis partie.

Au civil, la paroisse de *Vildé-la-Marine* est présentement comprise dans la commune de *Hirel*.

V. — SAINT-COULOMB.

Cette paroisse a pour patron l'illustre moine irlandais, fondateur (au ^{vi} siècle) de l'abbaye de Luxeuil, saint Colomban, dont le nom breton *Coulm* signifie précisément une colombe ou — comme on disait aussi dans l'ancien français — une *coulombe*. Mais cette forme *coulombe*, à cause de sa terminaison féminine, désignait plus spécialement la femelle, et le mâle était appelé *coulomb*. De là le nom de notre paroisse.

L'acte le plus ancien qui en fasse mention, est une charte de la fin du ^{xi} siècle, par laquelle un chevalier, Clamarhoc, fils de Richer, donne à l'abbayé du Mont-Saint-Michel des terres et droits en *Saint-Ideuc*, la dime du *Verger* en *Cancale*¹, et ajoute ensuite : « Je » donne aussi à *Saint-Michel* la dime de *Fautrels*, la dime du *sief* » de *Raoul*, fils de *Mainfinit*, la moitié du produit de l'autel de » *Saint-Coulomb*², la moitié des droits de sépulture appartenant à » ce *monastère*, la moitié de la dime des bestiaux que ledit *monas-* » *tère* possède, et au même lieu de *Saint-Coulomb* autant de terre » qu'en peut labourer une charrue en un an³. »

¹ « Decimam de quodam loco qui *Vergied* vocatur. » (*Cartul. du Mont-Saint-Michel*, fol. 69 R°, Ms. de la bibliothèque d'Avranches). Ce village du *Verger* a donné son nom à une anse de mer qui borde, au nord, le territoire de *Cancale*; il s'y trouve de toute antiquité une chapelle de secours pour tout ce côté de la paroisse.

² C'est-à-dire du produit des offrandes déposées sur l'autel.

³ « Do quoque decimam *Faluetrels*, decimamque *Radulfi Mainfiniti filii*, et medietatem de hoc quod exit de altari *Sancti Columbani*, medietatemque de sepulturis ejusdem monasterii, et medietatem decime de vivis bestiis que pertinent ad predictum monasterium. Do etiam terram in eodem loco quantum potest una carruca arare in anno. » (*Cartul. du Mont-Saint-Michel*, fol. 69 R°). — L'étendue de terre indiquée en dernier lieu est ce qu'on appelait ordinairement une *charruée* de terre (*una carrucata* ou *terra ad unam carrucam*). et qui, d'après les calculs les plus modérés, contenait environ 18 hectares.

Quoique Saint-Coulomb reçoive ici le nom de monastère, ordinairement réservé aux simples chapelles ou oratoires, il s'agit bien réellement d'une paroisse, car une paroisse seule pouvait parmi ses revenus compter des droits de sépulture.

Cette charte n'est pas datée, mais elle est confirmée et souscrite par Geoffroi de Dinan, fils d'Olivier, qu'on voit aussi figurer dans la fondation du prieuré de Saint-Florent-sous-Dol, laquelle est positivement de l'an 1079¹. D'où suit que la charte de Clamarhoc se place environ 1080, et que dès lors, par conséquent, existait la paroisse de Saint-Coulomb. Toutefois, ce nom de *monastère* qui, dans l'usage, lui était encore donné, montre que l'érection de cette église en paroisse ne devait pas alors dater de bien loin. Voici, à ce sujet, une conjecture qui me semble tout à fait voisine de la certitude.

Dans la première moitié du XI^e siècle, de 1010 à 1040 environ, alors que la constitution politique de la Bretagne, ruinée par les invasions normandes, se réorganisait sur les basés de la féodalité territoriale, Dol avait pour archevêque un personnage important, Ginguéné ou Junguéné² qui, imitant la conduite des comtes de Rennes, de Penthievre et de tous les grands feudataires bretons, distribua à des vassaux une partie considérable de l'immense seigneurie temporelle attachée à son siège épiscopal. Bon parent, il commença par pourvoir sa famille. A l'aîné de ses frères, Rivallon

¹ Cette date de 1079 sera établie dans une notice spéciale sur les origines de la paroisse de l'Abbaye-sous-Dol.

² Dans les actes latins *Gingoneus*, *Jungoneus*, *Junkeneus* et aussi *Jungueneu* qui est une forme de la langue vulgaire. On voit ce prélat figurer comme témoin dans une donation faite à l'abbaye de Saint-Méen par la duchesse Havoise et ses fils (Alain III et Eudon), peu de temps après la mort de Geoffroi I^{er}, duc de Bretagne, c'est-à-dire vers 1008-1010. (D. Morice, *Pr. de l'hist. de Bret.*, I, 359); — dans la donation de Livré à Saint-Florent-de-Saumur, au temps de l'abbé Giraud, c'est-à-dire de 1013 à 1022 (D. Morice, *Ibid.*, 382); — dans la donation de Belle-Ile à Redon par Alain III, du 22 mars 1026 (*Id.*, *Ibid.*, 357); — dans les deux chartes du même duc pour le Mont-Saint-Michel, de 1030 et de 1032 (*Id.*, *Ibid.*, 381 et 372; cf. nos *Origines paroissiales*, articles *Cancale* et *Saint-Méloir*), etc. On trouve encore ce prélat mentionné en divers actes sans date précise, mais qui se placent nécessairement de 1008 à 1037 et 1040, dans D. Morice, *Pr.*, I, 369, 370, 371, 376, 383.

Chèvre-Chenue, il donna la baronnie de Combour ; à un autre, dit Salomon, de naissance illégitime, il octroya un fief moindre, mais encore très-respectable ¹, qu'on appela d'abord la seigneurie du *Guesclin* — parce qu'il avait pour chef-lieu un château bâti en mer sur le rocher de ce nom, — et plus tard la seigneurie du *Plessix-Bertrand*, parce qu'un certain Bertrand, descendant de Salomon, lassé de sa résidence maritime, transporta son domicile à une lieue environ dans les terres, où il érigea une de ces petites forteresses que la nature particulière de leur enceinte extérieure faisait alors appeler des *plessix* ². — Le rocher du Guesclin est dans une anse de même nom qui baigne, du côté du Nord, le territoire de Saint-Coulomb ; le Plessix-Bertrand s'élève sur ce territoire à une demi-lieue au sud du bourg ; la seigneurie du Guesclin ou du Plessix-Bertrand comprenait à l'origine ce même territoire tout entier.

N'y a-t-il pas lieu de croire dès lors que l'érection de la seigneurie du Guesclin et celle de la paroisse de Saint-Coulomb furent simultanées, — soit que l'archevêque Ginguéné ait voulu du même coup pourvoir à l'organisation féodale et à l'organisation religieuse de ce territoire, — soit plutôt que Salomon, le nouveau seigneur, ait tenu à établir une paroisse dans son fief pour éviter d'être, lui et ses hommes, tributaire d'une église étrangère ? D'après cela, l'origine de la paroisse de Saint-Coulomb serait certainement antérieure à l'an 1040, et remonterait probablement aux vingt-cinq premières années du XI^e siècle.

Quoi qu'il en soit, en 1225, Pierre du Guesclin était en contestation avec le chapitre de Dol au sujet des dîmes de Saint-Coulomb.

¹ Voyez D. Morice, *Preuves*, I, 683, et Dupaz, *Histoire généalogique de plusieurs maisons de Bretagne*, p. 116, 398, 399.

² Ce mot *plessix* avait, au moyen âge, plusieurs significations. Au sens propre, c'est une palissade faite de bois vifs dont les branches sont ployées et enchevêtrées au point de former une défense impénétrable, d'où le nom lui-même *plexitium* qui viendrait, selon les glossaires, du verbe *pectere*, *plexi*, ployer. — On a ensuite donné ce nom au terrain compris sous cette clôture, et comme beaucoup des châteaux des XI^e et XII^e siècles avaient pour première défense une palissade de cette sorte, de là vient que le nom de *plessix* est resté attaché à un grand nombre de lieux occupés jadis par ces petites forteresses féodales.

Il s'agissait des deux tiers des dîmes provenant d'une partie de cette paroisse appelée le *trait* du Hindré ¹. Le sire du Guesclin s'en prétendait fermier perpétuel moyennant une redevance annuelle de dix mines de froment due au chapitre. Le chapitre en prétendait la jouissance directe, et réclamait de plus une somme de 30 livres pour l'indemniser des torts que lui avait causés le sire du Guesclin. Celui-ci résista, s'entêta, se fit excommunié, et, une fois excommunié, renonça à son prétendu droit de ferme. Le chapitre, bon prince, se désista de son côté de sa demande d'indemnité, et donna même au seigneur une rente annuelle d'une mine de froment à lui due par certains paroissiens de Saint-Coulomb appelés Leroi ².

Il paraît que les limites respectives du territoire de Saint-Coulomb et de celui de Cancale restèrent assez longtemps indéterminées, du moins sur certains points. Cette incertitude ayant amené des difficultés entre le chapitre de Dol et l'abbé du Mont-Saint-Michel, qui percevaient, celui-ci les dîmes de Cancale, celui-là les dîmes de Saint-Coulomb, — les deux parties s'entendirent, en 1268, pour remettre à l'évêque de Saint-Malo et à celui de Dol (Jean Mahé) le soin de fixer définitivement, en qualité d'arbitres, cette limite contestée ³. Malgré cela, il y eut encore, vingt-trois ans après, des difficultés de même genre, terminées par un accord passé au mois

¹ Le Hindré est un village assez important de la paroisse de Saint-Coulomb, à l'est du bourg de ce nom et un peu au sud de la route de Cancale. Avant la Révolution, le Hindré était une terre à moyenne justice relevant de la seigneurie du Plessix-Bertrand.

² « Unam minam frumenti quam habebat (capitulum) cum *Regibus* parochie S. Columbani. » (D. Morice, *Pr.*, I, 855). *Reges*, le Roi ou Leroi, doit s'entendre d'une famille de ce nom habitant la paroisse de Saint-Coulomb. Ce texte est à noter pour l'histoire des noms patronymiques en Bretagne. — On voit, d'ailleurs, par une bulle du pape Boniface VIII (1294-1303), que le chapitre de Dol prélevait le tiers de tous les revenus ecclésiastiques de la paroisse de Saint-Coulomb (*Bulletin de la Société archéolog. d'Ille-et-Vilaine*, année 1862, p. 215).

³ « Joannes (Dolensis episcopus), electus arbiter cum Stephano (*sic*). Macloviensis episcopo, ab abbate S. Michaelis, priore S. Melorii, et capitulo Dolensi, ad dividendas certis terminis parrochias S. Columbani, diocesis Dolensis, et S. Mevenni de Cancale, dioc. Macloviensis. » (Note ms. de P. Hévin, extraite du Livre *Alanus*, f. 227.)

de septembre 1294, entre le chapitre de Dol et l'abbaye du Mont-Saint-Michel ¹.

Ce qui rendait ces difficultés plus importantes — et plus ardues peut-être aussi à certains égards, — c'est que, de tout temps, jusqu'à la Révolution, la paroisse de Cancale faisait partie du diocèse de Saint-Malo, et celle de Saint-Coulomb, enclavée dans ce même diocèse, relevait au spirituel de l'évêché de Dol.

VI. — LA FRESNAIE.

Le nom de cette paroisse indique un terrain où le frêne abonde : *fraxinetum* est, à proprement parler, un lieu couvert de frênes. Comme presque tous les noms latins du genre neutre, celui-ci, en passant dans le français, a pris indifféremment les deux genres, et ainsi *fraxinetum* ou *frassinatum*, devenu successivement *frasnetum*, *frasneum*, *fresneum*, a donné tout à la fois, dans la langue vulgaire, *le fresnai* et *la fresnaie*, deux formes d'un même mot, qui, l'une et l'autre, signifient un bois de frênes.

La dernière forme ayant fini par être exclusivement adoptée pour désigner la paroisse dont nous nous occupons, engendra à son tour une nouvelle forme latine, *Fresneia*, usitée dans les actes du XII^e siècle, tandis que dans les textes plus anciens, dans ceux du XI^e, par exemple, le nom primitif est le type latin régulier *Fraxinetum*.

Au reste, il faut bien l'avouer, on trouve peu de chose sur cette paroisse dans nos vieux actes.

La plus ancienne mention que j'en connaisse se réfère à une donation faite aux moines de Saint-Florent de Saumur, et relatée dans une notice contemporaine, dont voici la traduction :

¹ Arch. d'Ille-et-Vilaine, fonds du chapitre de Dol. — Cet acte donne des détails topographiques qui semblent intéressants; malheureusement, il n'en reste qu'une copie du XVII^e siècle, incomplète et fautive, partant difficile à comprendre. On y trouve mentionnés le village de *Hercan* ou *Herican*, aujourd'hui en Cancale, le ruisseau de Val-ès-Cerfs, dit dans cet acte *Vallis Serpa*, qui sépare encore les deux paroisses, le village de *Biaubois*, etc.

« Pour l'amour de Dieu, pour les âmes de ses parents et de son
 » oncle Robert, Hamon, fils de Main, a donné aux moines de
 » Saint-Florent la part qu'il avait dans la dime de la Fresnaie,
 » c'est-à-dire le quart. Guillaume, son frère, a confirmé ce don,
 » duquel furent témoins : Baderon, Roscelin son homme, Sevestre
 » fils d'Eon, Renaud fils de Constance, Glaillou ¹. »

Cette notice n'est pas datée, mais le donateur et tous les témoins, sauf un (Sevestre fils d'Eon), figurent dans les actes de la fondation du prieuré de Saint-Florent-sous-Dol, — fondation qui eut lieu dans les six premiers mois de 1079, comme nous le démontrerons en nous occupant des origines de l'ancienne paroisse de l'Abbaye-sous-Dol. On doit donc placer la donation d'Hamon, fils de Main, vers 1080, ce qui prouve que la paroisse de la Fresnaie existait dès lors. Depuis combien de temps, nous l'ignorons.

Cent ans après, en 1181, dans une grande enquête, faite par ordre d'Henri II, roi d'Angleterre, pour le recouvrement des biens aliénés ou usurpés de l'archevêché de Dol, on voit que le domaine de l'archevêque comprenait treize métairies, sises en la paroisse de la Fresnaie, et dont cet acte nous donne en partie les noms ; mais je n'en ai pu jusqu'ici retrouver que deux encore existants, *meteria Guiberti*, qui est la Guibertière, et *Ernauderia*, la Renaudière, l'une et l'autre très-voisines du bourg de la Fresnaie. Il semble aussi résulter de ce texte que notre paroisse s'étendait alors du côté de l'est jusqu'au Guioul, car, parmi ces treize métairies, l'enquête nomme « la métairie des Chanoines sur le Guioul, » et « la métairie d'Etienne du Guioul ². »

Cette enquête nous apprend encore qu'en 1181 le curé de la Fresnaie s'appelait Robert, et qu'il reconnut pour être du domaine de l'archevêque les deux tiers des dîmes de sa paroisse ³.

¹ « Hamo filius Maini dedit monachis Sancti Florentii partem suam decime de *Frazineto*, id est quartam partem, pro Dei amore, parentumque suorum patrique sui Rotberti animabus. Quod concessit Guillelmus frater ejus. Testes : Baderon, Roscelinus homo ejus, Silvester filius Eudonis, Rainaldus filius Constancii, Glaillous. » (Arch. dép. de Maine-et-Loire, *Livre Blanc* de Saint-Florent de Saumur, fol. 78 v°.) — Ce texte est inédit.

² D. Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, I, 683 et 686.

³ « Robertus presbyter de Fresneia. » Id. *Ibid.*, 687.

Enfin, d'après une bulle du pape Boniface VIII (1294-1303), le chapitre de Dol possédait en la Fresnaie des prairies étendues, dites *près aux Chanoines*, et un autre domaine appelé la métairie de la vicomtesse Roianteline¹.

VII. — HIREL.

Il y a lieu de croire que la paroisse de Hirel n'est pas moins ancienne que sa voisine, celle de la Fresnaie, c'est-à-dire qu'elle remonte au moins à la seconde moitié du XI^e siècle. Toutefois, jusqu'ici, la plus ancienne mention que nous en ayons pu trouver ne date que de la fin du XII^e siècle, et se rencontre dans l'enquête de 1181 pour le recouvrement des biens de l'archevêché de Dol.

Cette enquête nous apprend que l'évêque de Dol — qui portait encore alors le titre d'archevêque — possédait les deux tiers de la dime de la paroisse de Hirel, que ces deux tiers étaient déposés dans la maison d'un particulier appelé Chaussegrise (*Grisa Caliga*), mais restaient à la disposition du prélat.

On y trouve aussi le nom des deux prêtres qui desservaient en ce temps-là l'église de Hirel : ils s'appelaient Gautier Bodin et Ruellon. Et l'on y voit figurer un chevalier, dit Geoffroi de Hirel (*Gaufridus de Hirel*), qui, d'après son nom (*de Hirel*), devait être dans cette paroisse le principal vassal de l'évêque de Dol ; car, de tout temps et jusqu'en 1789, le territoire de Hirel relevait de la seigneurie temporelle attachée à ce siège, ou (comme on disait alors) du *régairre* de Dol².

La famille de Hirel, à laquelle appartenait ce Geoffroi, ne semble avoir eu, d'ailleurs, ni longue durée ni grand éclat. On en voit pourtant quelques membres mentionnés dans les actes de Bretagne

¹ Voir *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. II (année 1862), p. 215. — Quoique cette bulle, comme toutes les bulles, soit écrite en latin, le nom de notre paroisse ne s'y montre que sous cette forme française *la Fresnée* ; dans l'enquête de 1181, il est en latin sous la forme dérivée *Fresneia*, et, dans la notice du XI^e siècle, sous la forme primitive *Frazinetum*.

² D. Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, I, 686.

recueillis par nos Bénédictins, par exemple, un Jean de Hirel, chevalier, en 1196, et dans deux titres de la fin du XII^e ou du commencement du XIII^e siècle, deux bienfaiteurs de l'abbaye de la Vieuville, près Dol, appelés, l'un Judicaël ou Giquel de Hirel, l'autre Guillaume de Hirel. Enfin, dans une montre de l'hôtel de Bertrand du Guesclin, de l'an 1370, on trouve encore, parmi les hommes d'armes qui suivaient la bannière du connétable, un Jean de Hirel ¹.

Dans le clergé, nous rencontrons un troisième Jean de Hirel, chanoine de Dol en 1235 et 1241 ², et, cent ans plus tard, en 1340, un Roland de Hirel, chapelain de l'église de Dol, qui desservait la chapelle du Crucifix et prenait le titre de curé ³. Mais je ne sais si l'on doit mettre ces deux derniers parmi les membres de la famille de Hirel, car souvent, au moyen âge, les gens d'église, même d'extraction plébéienne, prenaient le nom de leur paroisse natale à titre de surnom individuel, sans y prétendre aucun droit comme nom patronymique.

Ajoutons, pour en finir, que d'après l'enquête de 1181, tous les lais de mer, et en général toutes les grèves de la paroisse de Hirel (*quocumque mare ascendit vel descendit*) étaient du domaine de l'évêque de Dol ⁴, et que, suivant la bulle du pape Boniface VIII, déjà citée à l'article de la *Fresnaie*, le chapitre de Dol possédait une terre de 80 acres, avec bâtiments d'exploitation en Hirel et le Vivier, et une pêcherie en mer sur le rivage de ces deux paroisses ⁵.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

¹ Dom Morice, *Preuves de l'hist. de Bret.*, 726, 773, 784, 1644.

² Id. *Ibid.*, 889, 920.

³ « Rollandus de Hirel, capellanus deserviens capellæ Crucifixi, curatus in ecclesia Dolensi. » (D. Morice, *Preuves*, I, 1406.)

⁴ Id. *Ibid.*, 686.

⁵ *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, II (année 1862), p. 215.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — La Vendée représentée à la Commune par le citoyen Allix. — Pourquoi un autre Vendéen, M. Emile Beaussire, a été emprisonné. — Eloge non suspect de la Restauration. — Paris en feu! — Les prières publiques. — M^{lle} Clémence Dubreuil.

La Vendée a eu le triste avantage de compter un de ses enfants parmi les membres de la Commune, le citoyen Allix, de Fontenay-le-Comte, le citoyen Allix, inventeur des *Escargots sympathiques*, un fou patenté, qui est sorti de Charenton pour diriger une des mairies de Paris, pour commander un bataillon de la garde nationale et pour trôner à l'Hôtel-de-Ville. Il est reçu que nous sommes le peuple le plus spirituel de la terre et que les Parisiens sont les plus spirituels de tous les Français. Nous le voulons bien, et nous nous bornons à demander que l'on nous cite une peuplade iroquoise ou huronne, chez laquelle on ait vu jamais chose plus bouffonne, plus inepte, et, tranchons le mot, plus bête. — Quant au citoyen Allix, échappé de Charenton, qu'on l'y replace, et que tout soit dit.

Un autre de nos compatriotes, M. Emile Beaussire, de Luçon, a eu l'honneur d'être arrêté par les sbires de la Commune et jeté à la Conciergerie, pour avoir fait noblement son devoir. Professeur de philosophie au lycée Charlemagne, il n'avait pas voulu abandonner son poste après l'insurrection du 18 mars. Le 1^{er} mai, il publia dans la *Revue des Deux Mondes* un article intitulé : *le Procès entre Paris et la Province*. Écrit sur un sujet brûlant, au milieu des émotions terribles de la guerre civile, au bruit du canon et de la mousqueterie, cet article est bien d'un philosophe : il est sage, raisonnable, froidement et purement écrit, tel qu'il aurait pu l'être dans un temps calme. C'est là le reproche que nous lui ferions. Nous y voudrions un peu plus de flamme, et il ne nous eût pas déplu de retrouver sur ces plages le reflet des lueurs sanglantes qui éclairaient, à cette heure fatale, l'horizon de Paris. Tel qu'il est, l'article de M. Beaussire est un acte honnête et courageux. Nous aimons à en reproduire ces lignes qui, lues en province, nous paraissent toutes simples, mais qui, écrites et publiées à Paris le 1^{er} mai 1871, honorent singulièrement leur auteur :

« Il s'en faut de beaucoup que Paris soit représenté par sa prétendue Commune; il ne l'est pas davantage par l'armée cosmopolite qui combat pour elle, quelques avantages que donnent au recrutement de cette armée la solde, la contrainte et l'apparence des convocations régulières au sein d'une organisation toute formée. » — Dame Commune, composée de membres qui n'avaient cessé de réclamer la liberté illimitée de la presse, a jugé que ces lignes ne pouvaient être expiées que par la suppression de la *Revue* qui les avait admises et par l'emprisonnement de l'écrivain qui les lui avait fournies. Nous apprenons, avec une satisfaction bien vive, que notre éminent compatriote a été mis en liberté la veille de l'entrée de nos troupes dans Paris; nous savons aussi qu'il avait supporté les jours de captivité, qui pouvaient avoir pour lui et ses nobles compagnons un si horrible lendemain, avec une sérénité d'âme admirable, avec le calme qui sied à un homme d'honneur heureux de souffrir pour avoir accompli son devoir.

Dans ce même numéro de la *Revue des Deux Mondes*, M. Emile Beaussire a publié un autre article, dont la *Revue de Bretagne et de Vendée* ne peut se dispenser de parler : il est consacré à l'examen de l'ouvrage de notre collaborateur, M. Edmond Biré, sur *Victor Hugo et la Restauration*. Si nous ne nous trompons, ce livre a déjà deux ans de date; M. Beaussire a pu cependant en parler dans le dernier numéro de la *Revue des Deux Mondes* sans commettre un trop gros anachronisme : cet ouvrage de M. Biré est, en effet, plus que jamais de circonstance : il a pour objet de rappeler comment la France, écrasée par des défaites, a pu remonter, d'une façon aussi rapide que brillante, du fond de l'abîme au sommet de la prospérité. Il pourrait être intitulé : *Comment un peuple se relève*. Hélas ! quel sujet fut jamais plus de circonstance ?

Ce que l'auteur de *Victor Hugo et la Restauration* a voulu faire, ce n'est point une démonstration, à coup sûr inutile, que les prétentions de M. Victor Hugo à l'exactitude historique étaient sans fondement; il s'est proposé de faire, sous une forme dédaignée des historiens, sous la forme purement anecdotique, un plaidoyer en faveur de la Restauration. Si le plaidoyer se lit avec intérêt, s'il porte la persuasion chez beaucoup de lecteurs, s'il ébranle chez d'autres des convictions contraires, des préjugés profondément enracinés, notre collaborateur a atteint son but. C'est ce que reconnaît M. Emile Beaussire, dans la remarquable appréciation qu'il a faite de l'ouvrage de M. Edmond Biré. Il ne se contente pas de le proclamer, il le prouve en terminant son article par un éloge de la Restauration, d'autant plus frappant sous la plume de M. Beaussire, que cet écrivain ne saurait être suspecté de faiblesse pour le gouvernement des Bourbons :

« La Restauration succomba après quinze ans, mais non sans laisser, avec le souvenir de fatales erreurs, des titres de gloire qui valent bien ceux de l'Empire, et qui n'a surpassés aucun des gouvernements qui ont suivi. C'est sous ses auspices que la

liberté politique s'est constituée pour la première fois en France d'une façon durable, que la tribune française s'est réveillée avec éclat après un long silence, et que la littérature française, également endormie sous un despote, a retrouvé dans tous les genres une vie nouvelle. Il faut souhaiter à la République, rétablie dans des conditions analogues, d'acquérir une gloire égale, en évitant les mêmes fautes et la même catastrophe; mais il restera toujours un avantage à la Restauration: si elle a subi, à ses débuts, la honte de l'occupation étrangère et du démembrement de la France, elle n'y a pas joint dans le même temps, sous les yeux du vainqueur, celle de la guerre civile! »

Le souhait que M. Emile Beaussire forme ici pour la République part à coup sûr d'une âme honnête et d'un cœur généreux. Mais M. Beaussire oserait-il répondre qu'il a l'espoir, même le plus léger, que ce souhait de prospérité, de grandeur et de gloire, adressé à la République, ait la moindre chance d'être rempli ?

— Au moment où nous achevons ces lignes, une épouvantable nouvelle nous arrive : les monstres, dont nos héroïques soldats allaient enfin triompher, ont voulu détruire Paris par la flamme ! Les mains ineptes qui avaient renversé l'hôtel de M. Thiers et la colonne Vendôme, ont, redoublant de scélératessse, mis le feu dans les plus beaux et les plus anciens monuments de la capitale; et les Tuileries, le Louvre, le Palais-Royal, l'Hôtel de Ville, et bien d'autres, sans compter de milliers de maisons particulières, ne sont plus, hélas ! que d'affreux décombres !... C'est un désastre horrible, irréparable, sans précédent au monde. « J'ai pleuré, écrit un témoin oculaire, en voyant Paris ruiné, perdu, déshonoré !... Quel désespoir s'est emparé de tous ceux qui, comme moi, ont assisté à ce crime immense ! »

Que nous reste-t-il à faire ? Invoquer la clémence divine, qui a permis que toutes ces catastrophes se déchaînaient sur notre malheureuse et coupable nation. De quel cœur tous les Français ne devraient-ils pas s'unir aux prières publiques que l'Assemblée nationale vient de voter, sur la demande d'un des héros de Patay, d'un Breton d'adoption, M. de Cazenove de Pradine, gendre et frère des deux Bouillé !

Ah ! puisse le Ciel ne pas rester sourd à nos ardentes et unanimes supplications ! Puisse-t-il nous rendre ces deux biens, sans lesquels c'en est fait de notre France : la paix et l'honneur !

LOUIS DE KERJEAN.

— Une pauvre institutrice de la Vendée, M^{lle} Clémence Dubreuil, vient de mourir à Saint-Michel-en-l'Herm, à l'âge de trente-et-un ans. Si sa carrière fut trop modeste pour qu'elle connût tous les orages de la vie, sa courte existence n'en fut pas moins tourmentée par des tracasseries et des ennuis, auxquels une mauvaise santé vint ajouter encore. Elle demanda des consolations à la poésie, et trouva, dans la culture des lettres, de nobles délassements à ses chagrins. Peu soucieuse de célébrité, elle ne confia les essais de sa muse qu'à de rares amis, et, si deux de ses pièces ont été publiées dans l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, c'est à l'indiscrétion de l'un d'eux qu'elle le doit.

LETTRE DE M^{GR} LE COMTE DE CHAMBORD

Comme vous, mon cher ami, j'assiste, l'âme navrée, aux cruelles péripéties de cette abominable guerre civile qui a suivi de si près les désastres de l'invasion.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien je m'associe aux tristes réflexions qu'elle vous inspire et combien je comprends vos angoisses.

Lorsque la première bombe étrangère éclata sur Paris, je ne me suis souvenu que des grandeurs de la ville où je suis né. J'ai jeté au monde un cri qui a été entendu. Je ne pouvais rien de plus, et, aujourd'hui comme alors, je suis réduit à gémir sur les horreurs de cette guerre fratricide.

Mais ayez confiance, les difficultés de cette douloureuse entreprise ne sont pas au-dessus de l'héroïsme de notre armée.

Vous vivez, me dites-vous, au milieu d'hommes de tous les partis, préoccupés de savoir ce que je veux, ce que je désire, ce que j'espère.

Faites-leur bien connaître mes pensées les plus intimes, et tous les sentiments dont je suis animé.

Dites-leur que je ne les ai jamais trompés, que je ne les tromperai jamais, et que je leur demande, au nom de nos intérêts les plus chers et les plus sacrés, au nom de la civilisation, au nom du monde entier, témoin de nos malheurs, d'oublier nos dissensions, nos préjugés et nos rancunes.

Prémunissez-les contre les calomnies répandues dans l'intention de faire croire que, découragé par l'excès de nos infortunes, et désespérant de l'avenir de mon pays, j'ai renoncé au bonheur de le sauver.

Il sera sauvé le jour où il cessera de confondre la licence avec la liberté; il le sera surtout, quand il n'attendra plus son salut de ces gouvernements d'aventure qui, après quelques années de fausse sécurité, le jettent dans d'effroyables abîmes.

Au-dessus des agitations de la politique, il y a une France qui souffre, une France qui ne veut pas périr, et qui ne périra pas, car lorsque Dieu soumet une nation à de pareilles épreuves, c'est qu'il a encore sur elle de grands desseins.

Sachons reconnaître enfin que l'abandon des principes est la vraie cause de nos désastres.

Une nation chrétienne ne peut pas impunément déchirer les pages séculaires de son histoire, rompre la chaîne de ses traditions, inscrire en tête de sa constitution la négation des droits de Dieu, bannir toute pensée religieuse de ses codes et de son enseignement public.

Dans ces conditions, elle ne fera jamais qu'une halte dans le désordre, elle oscillera perpétuellement entre le césarisme et l'anarchie, ces deux formes également honteuses des décadences païennes, et n'échappera pas au sort des peuples infidèles à leur mission.

Le pays l'a bien compris, quand il a choisi pour mandataires des hommes éclairés comme vous sur les besoins de leur temps, mais non moins pénétrés des principes nécessaires à toute société qui veut vivre dans l'honneur et dans la liberté.

C'est pourquoi, mon cher ami, malgré ce qui reste des préjugés, tout le bon sens de la France aspire à la monarchie. Les lueurs de l'incendie lui font apercevoir son chemin; elle sent qu'il lui faut l'ordre, la justice, l'honnêteté, et qu'en dehors de la monarchie traditionnelle, elle ne peut rien espérer de tout cela.

Combattez avec énergie les erreurs et les préventions, qui trouvent un accès trop facile, jusque dans les âmes les plus généreuses.

On dit que je prétends me faire décerner un pouvoir sans limite. Plût à Dieu qu'on n'eût pas accordé si légèrement ce pouvoir à ceux qui, dans les jours d'orage, se sont présentés sous le nom de sauveurs! Nous n'aurions pas la douleur de gémir aujourd'hui sur les maux de la patrie.

Ce que je demande, vous le savez, c'est de travailler à la régénération du pays, c'est de donner l'essor à toutes ses aspirations légitimes, c'est, à la tête de toute la maison de France, de présider à ses destinées, en soumettant avec confiance les actes du Gouvernement au sérieux contrôle de représentants librement élus.

On dit que la monarchie traditionnelle est incompatible avec l'égalité de tous devant la loi.

Répétez bien que je n'ignore pas à ce point les leçons de l'histoire et les conditions de la vie des peuples. Comment tolérerais-je des privilèges pour d'autres, moi qui ne demande que celui de consacrer tous les instants de ma vie à la sécurité et au bonheur de la France, et d'être toujours à la peine, avant d'être avec elle à l'honneur.

On dit que l'indépendance de la papauté m'est chère, et que je suis résolu à lui obtenir d'efficaces garanties. On dit vrai.

La liberté de l'Eglise est la première condition de la paix des esprits et de l'ordre dans le monde. Protéger le Saint-Siège fut toujours l'honneur de notre patrie, et la cause la plus incontestable de sa grandeur parmi les nations. Ce n'est qu'aux époques de ses plus grands malheurs que la France a abandonné ce glorieux patronage.

Croyez-le bien, je serai appelé, non-seulement parce que je suis le droit, mais parce que je suis l'ordre, parce que je suis la réforme, parce que je suis le fondé de pouvoirs nécessaire pour remettre en sa place ce qui n'y est pas, et gouverner avec la justice et les lois, dans le but de réparer les maux du passé et de préparer enfin un avenir.

On se dira que j'ai la vieille épée de la France dans la main, et dans la poitrine ce cœur de Roi et de père qui n'a point de parti. Je ne suis point un parti, et je ne veux pas revenir pour régner par un parti. Je n'ai ni injure à venger, ni ennemi à écarter, ni fortune à refaire, sauf celle de la France; et je puis choisir partout les ouvriers qui voudront s'associer loyalement à ce grand ouvrage.

Je ne ramène que la religion, la concorde et la paix; et je ne veux exercer de dictature que celle de la clémence; parce que dans mes mains, et dans mes mains seulement, la clémence est encore la justice.

Voilà, mon cher ami, pourquoi je ne désespère pas de mon pays, et pourquoi je ne recule pas devant l'immensité de la tâche. La parole est à la France, et l'heure à Dieu.

HENRI.

8 mai 1871.

FRANÇOIS VIÈTE

Les lettres et les sciences procèdent d'aptitudes bien différentes ; les unes demandent plus à l'esprit et au sentiment, les autres plus à la raison. L'imagination, sans laquelle les premières perdent une partie de leurs charmes, est sévèrement proscrite par les secondes. Aux unes, les brillantes parures, les pensées fines, gracieuses, sublimes, l'expression délicate, harmonieuse, élevée ; aux autres, une mise sévère, le raisonnement ne s'écartant jamais de la logique, le mot propre et net, sans image et sans figure. Leur allure est si différente, que, bien qu'il n'y ait pas absolument incompatibilité entre elles, il est rare qu'un savant mathématicien soit un grand écrivain. Quelle différence encore dans leur action sur la société ! Les chefs-d'œuvre de la littérature élèvent l'âme, ouvrent à l'esprit de nouveaux horizons, rendent l'homme meilleur, en stigmatisant ses travers, ses défauts et ses vices. Mais, à côté de la littérature saine et moralisante, s'élève toute une littérature perverse, faisant appel aux instincts grossiers, aux appétits sensuels, aux mauvaises passions, à la partie animale de l'homme, littérature d'autant plus dangereuse qu'ayant à son service le sophisme et le paradoxe, elle séduit les esprits faibles et quelquefois même les cœurs généreux. Il en est tout autrement de la science. Si, par son application à l'industrie et aux arts, elle peut, dans certains cas, surexciter les intérêts matériels, elle travaille toujours à améliorer la condition des

hommes par ses découvertes ; et, par les relations internationales qu'elle établit entre les peuples, elle est profitable à l'humanité tout entière. Il est possible même qu'en rapprochant les hommes, elle dissipe les préventions et les haines qui trop longtemps ont régné entre les nations, et que, touchant ainsi à leur côté moral, elle les rende meilleurs. D'ailleurs, bien différentes des lettres, elles ne soulèvent, les sciences exactes du moins, aucune controverse. Devant une démonstration mathématique, chacun s'incline et nul n'ose contester. Les calculs de Laplace et de Lagrange, les découvertes d'Arago et de Gay-Lussac, ne trouvent pas de contradicteurs dans le monde savant.

Poursuivons le contraste, et, ne considérant plus que l'impulsion donnée aux lettres et aux sciences par ceux qui les ont cultivées, voyons ce que la postérité en a recueilli, en tant que progrès littéraire ou scientifique. Après les pères, examinons ce qu'ont été les enfants. N'est-il pas vrai qu'aux siècles où les lettres ont été le plus florissantes, ont souvent succédé des jours où elles ont jeté un moins vif éclat ; que les grandes époques ont eu leur décadence ; que les grands écrivains ont été suivis d'écrivains médiocres ? Les sciences ne se comportent point ainsi. A moins d'une invasion de barbares qui les refoule ou les enveloppe des ténèbres épaisses de la superstition, leurs conquêtes tombent dans le domaine public, et chaque génération en recule les limites. C'est un empire s'étendant tous les jours, un héritage devenant plus riche par ses transmissions, un trésor qui augmente à mesure que l'on y puise. Les découvertes de la science vont donc tout entières à la postérité, et, chaque siècle y apportant son contingent, la fortune des contemporains est toujours plus grande que celle de leurs devanciers. Il n'est pas d'écolier qui, le jour où il reçoit son diplôme de bachelier, n'en sache plus, en géométrie, en physique et en chimie, que n'en savaient Euclide, Réaumur et Lavoisier. Aussi, pendant que les grands poètes et les grands écrivains de l'antiquité continuent à faire les délices des hommes de goût, pendant qu'Homère

Est jeune encor de gloire et d'immortalité,

parmi les savants de la Grèce et de Rome, dont le nom a surnagé au fleuve de l'oubli, combien y en a-t-il aujourd'hui qui trouvent des lecteurs ? Dans notre outrecuidance et notre ingratitude, n'allons pas pourtant mépriser ces grands initiateurs de la science, n'allons pas, nous, Vendéens, perdre la mémoire d'un de nos compatriotes dont le nom devrait figurer à la suite de ceux de Newton, Descartes et Leibnitz, du mathématicien François Viète.

François Viète a vu le jour à Fontenay, en 1540. La même année vit naître, dans la même ville, deux de ses plus grandes illustrations, l'une scientifique et l'autre littéraire, l'inventeur de l'algèbre et l'un des auteurs de la *Satire Ménippée*, Nicolas Rapin. Quoique par la suite ils aient suivi des voies différentes, leurs premières études furent les mêmes, et, dans le cours de leur vie, ils durent se rencontrer plus d'une fois, puisqu'ils suivirent la même politique.

Viète appartenait à une famille bourgeoise qui prit grand soin de son éducation. L'esprit précoce et le goût pour le travail de l'enfant annoncèrent de bonne heure ce que serait l'homme. Après avoir terminé de la manière la plus brillante ses études classiques, il alla faire son droit à Poitiers et en revint avocat à vingt ans. Il ne songeait alors qu'à prendre rang au barreau de Fontenay. Il est à croire qu'il s'y fit remarquer parmi les meilleurs, puisque, un an seulement après y avoir été inscrit, une affaire d'une grande importance lui fut confiée. Éléonore d'Autriche, veuve de François I^{er}, venait de mourir en Espagne ; quoiqu'il n'eût encore que vingt et un ans, Viète fut choisi pour la liquidation des fermages du Poitou affectés au douaire de cette princesse.

Pendant sept ans qu'il resta attaché au barreau de Fontenay, Viète utilisa ses loisirs, en appliquant à la lecture d'Euclide, d'Archimède, de Diophante, de Ptolémée, la connaissance qu'il avait des langues anciennes. C'est en étudiant ces auteurs que naquit sa vocation pour les mathématiques. Le désir de les apprendre l'entraîna à Paris, Fontenay étant loin de lui offrir les ressources qui lui étaient nécessaires pour s'y instruire. Il y arriva en 1567. Son

cousin, Barnabé Brisson, l'avait précédé de plusieurs années ; dans ce moment, il était un des membres les plus illustres du Parlement. Transporté au foyer de toutes les lumières, Viète se livra à ses nouvelles études avec l'ardeur que l'on y mettait au xvi^e siècle. Au dire de plusieurs auteurs, son esprit se passionna à tel point pour elles, qu'il y consacra ses jours, ses nuits, oubliant souvent l'heure des repas et ne mangeant que pour soutenir ses forces.

Comme il ne voulait pas abandonner une carrière où il avait débuté avec beaucoup d'éclat et qui pouvait un jour lui offrir une grande position dans la magistrature, qu'il pouvait faire marcher de front l'étude de la jurisprudence et celle des mathématiques, il alla occuper une place de conseiller au parlement de Bretagne, qu'il obtint probablement par le crédit de Barnabé Brisson. On l'y voit figurer le 6 avril 1574. Quels motifs lui firent abandonner ce poste ? Probablement les agitations du temps, auxquelles il ne sera point resté étranger. Il quitta Rennes pour venir chercher un refuge à Beauvoir-sur-Mer, près de Françoise de Rohan. C'est dans cette retraite qu'il composa le *Canon mathematicus* et le *Liber singularis universalium inspectionum ad canonem mathematicum*, deux des savants ouvrages qui ont fait passer son nom à la postérité.

Viète dut se rencontrer avec son compatriote Rivaudeau, que Françoise de Rohan avait aussi en grande estime, depuis surtout qu'il avait abjuré la religion catholique pour embrasser la réforme. Rivaudeau habitait le manoir de la Groizardière, dans le voisinage de Beauvoir.

Plongé dans l'étude des mathématiques qui l'absorbait tout entier, Viète laissa passer l'orage. En 1580, le traité de Fleix ayant mis fin pour un temps aux guerres religieuses et rapproché les partis, René et Françoise de Rohan profitèrent de cette embellie pour le faire nommer maître des requêtes de Henri III. Il remplit ces fonctions jusqu'en 1584. Mais après la mort du duc d'Anjou, la Ligue ne voulant pas que le roi conservât auprès de lui un homme qui comptait des amis parmi les réformés, il fut disgracié. Viète se retira de nouveau au château de Beauvoir, protégé par Françoise de Rohan et sa belle-sœur, Catherine de Parthenay. Il dut la vie à ces

deux grandes dames dont la main s'ouvrit aussi pour le soulager dans l'infortune.

Dans quelle circonstance Viète fut-il sauvé par ses illustres protectrices, et quels furent ses ennemis ? Les recherches auxquelles nous nous sommes livré n'ont pu nous l'apprendre. Catholique, tomba-t-il entre les mains des protestants qui lui auraient fait un mauvais parti sans une puissante intervention ? ou bien, comme il était tolérant et sage, puisqu'il faisait partie du groupe des politiques, ses coréligionnaires l'accusèrent-ils de trahison ? Quoique Catherine de Parthenay fût une calviniste ardente, elle avait l'âme trop élevée, elle aimait trop la science, pour ne pas, en dehors de tout esprit politique et religieux, défendre son plus glorieux représentant. Pour le fait en lui-même, le doute n'est pas permis, puisque Viète a consigné le témoignage de sa reconnaissance dans une page que l'on trouve dans ses œuvres.

Le Béarnais fit de grands efforts, auprès du roi et de sa mère, pour que la place dont il avait été dépouillé lui fût rendue ¹. Efforts inutiles ! Dans ce moment, sa recommandation ne pouvait être que nuisible à celui qui en était l'objet. Lorsque Henri III, rompant avec la Ligue qui voulait le renverser, se fut rapproché du roi de Navarre, Viète ne fut pas plus heureux et ne put pas rentrer dans ses bonnes grâces. Après la mort de ce prince, Henri IV le nomma membre du parlement, réuni à Tours.

Depuis longtemps, Viète était entré dans ce parti d'hommes sages et éclairés, auquel l'histoire n'a pas toujours rendu justice. Les

¹ « Monseigneur, il y a quelque temps qu'à la considération et prière très-humble de mon oncle de Rohan, et de ma tante la duchesse de Lodunois ; sa seur, il vous pleust accorder un estat de conseiller et mestre des requestes ordinaires à M. François Viette, de l'exercice duquel il a été discontinué par des considérations que Votre Majesté pourra entendre, et d'autant, Monseigneur, outre que le dict Viette est personnage très-capable, je l'ai toujours connu si affectionné aux affaires de mon dict oncle, que je supplie très-humblement Votre Majesté que le dict Viette soit remis à l'exercice de son dict estat, et je participerais à l'obligation de mon dict oncle et tanté, pour vous en rendre, Monseigneur, très-humble et perpétuel service, et de pareil cœur que je prie Dieu, Monseigneur, vous conserver en parfaite santé, heureuse et longue vie. Votre bien obéissant sujet et serviteur, HENRI. »
— *Lettres missives de Henri IV*, publiées par M. Berger de Xivrey.

politiques étaient alors les seuls citoyens que n'aveuglait point l'esprit de parti. Egalemeut éloignés du fanatisme de la Ligue et des exigences des réformés, ils n'avaient point encore de gros bataillons enrôlés sous leur bannière ; mais, s'ils étaient faibles par le nombre, s'ils n'avaient pas pour eux la force brutale, s'ils s'effaçaient dans le présent, ils savaient bien que l'esprit public, dégoûté des misères dans lesquelles la France était plongée depuis longtemps, se retournerait un jour de leur côté pour leur confier ses destinées. Le jour où Henri IV fut sur le trône, c'est-à-dire le jour où Paris lui ouvrit ses portes, ce fut parmi les politiques qu'il choisit ses conseillers les plus fidèles. C'est à ce titre que Viète fut nommé membre du conseil privé.

Pendant son séjour à Tours, il avait publié plusieurs de ses traités de mathématiques. C'est aussi dans cette ville qu'il pénétra le mystère des correspondances espagnoles. Ce ne fut donc pas seulement en qualité de jurisconsulte qu'il rendit des services à son souverain ; l'habitude de résoudre les problèmes les plus ardues que l'étude des mathématiques lui avait donnée, lui permit de découvrir des secrets dont la connaissance fut d'une grande importance pour l'Etat.

Il y avait longtemps que le gouvernement espagnol se servait de signes particuliers pour correspondre avec les gouverneurs de ses immenses possessions. Ayant des intérêts dans le monde entier, il était bien difficile qu'il n'eût pas de difficultés avec quelques Etats, et, dans ce cas, il ne voulait pas que ses projets fussent connus à l'avance de ceux qui n'auraient pas manqué de les contrecarrer. Quand il craignait qu'à force d'études on ne se trouvât sur la trace de la véritable interprétation à donner à ses figures, il les changeait, et déroutait ainsi les déchiffreurs les plus habiles. Ce n'était pas une petite affaire, car il lui fallait alors donner à tous ses agents la clef de la nouvelle langue. Pour le moment, cette langue était composée de plus de cinq cents figures, et les Espagnols s'en servaient avec avantage dans la guerre qu'ils faisaient à la France.

Leurs messagers étaient-ils arrêtés par nos soldats ? Nous n'avions rien à y gagner, puisque nous étions inhabiles à traduire des

hiéroglyphes que ne pouvaient pas non plus interpréter ceux qui en étaient porteurs, et dont, par conséquent, il était impossible de rien obtenir, soit par les menaces, soit par les séductions. Une telle manière de correspondre n'était pas nouvelle, puisque, en lisant l'histoire sainte, nous en trouvons des exemples. Henri IV avait bien confié aux paléographes de son temps, pour qu'ils cherchassent à les déchiffrer, les lettres qu'il avait saisies et dont il lui importait de connaître le contenu, mais les plus habiles y avaient perdu leur temps.

Le roi songea alors à Viète. Bien que les abstractions de l'algèbre fussent étrangères à cette étude, le savant mathématicien se mit à l'œuvre, et trouva sans peine la clef d'une langue qui lui devint bientôt familière. Il en instruisit Dulys, son secrétaire, pour qu'à son défaut, rien des lettres interceptées ne restât inconnu. Les esprits curieux peuvent, en consultant la collection de Dupuy, t. DCLXI, apprendre le procédé que Viète mit en usage pour arriver à la découverte dont nous venons de parler. Ce procédé est des plus simples et ne demande pas de grands efforts d'imagination. Mais les choses les moins compliquées ne sont pas toujours celles que l'esprit saisit le plus facilement; il s'égaré souvent dans des recherches lointaines, quand il a sous la main l'explication du problème. C'est pour le mettre à portée de tout le monde, que Viète publia un traité sur sa méthode.

La découverte de Viète offrit de grands avantages à Henri IV, et fut un désappointement pour les Espagnols qui, pendant deux ans, virent toutes leurs entreprises déjouées. Ayant appris que les Français étaient parvenus à découvrir un secret qu'ils croyaient impénétrable, ils ne trouvèrent d'autre explication à un fait qui leur paraissait si extraordinaire que de l'attribuer à la connaissance des sciences occultes. Ils dénoncèrent donc le roi à toute l'Europe, comme coupable de magie, et voulurent le citer devant la cour de Rome. Loin d'obtenir le succès qu'ils en attendaient, leur dénonciation les rendit l'objet de la risée universelle. Viète n'encourut point l'excommunication de l'Eglise, et trouva, en France, de nombreux admirateurs. Nommé interprète et déchiffreur du roi, il reçut, à cette occasion, des lettres de noblesse.

Adrien Romain tenait alors le sceptre de la science. De Wisbourg, où il demeurait, il avait envoyé à tous les mathématiciens de l'Europe un problème à résoudre. C'était un défi qu'il leur jetait, bien persuadé qu'il était que personne n'en trouverait la solution. Le savant hollandais se trompait. Viète ne l'eut pas plutôt sous les yeux, qu'il en pénétra le mystère, et qu'il en envoya la solution à son auteur ¹. Voilà le récit que Tallemant des Réaux nous a laissé de ce tournoi scientifique :

« Du temps de Henri IV, un Hollandais nommé Adrianus Romanus, savant aux mathématiques, mais non pas tant qu'il croyait, fit un livre où il mit une proposition qu'il donna à résoudre à tous les mathématiciens de l'Europe. Or, en un endroit de son livre, il nommait tous les mathématiciens de l'Europe, et n'en donnait pas un à la France : il arriva, peu de temps après, qu'un ambassadeur des Etats vint trouver le roi à Fontainebleau. Le roi prit plaisir à lui en montrer toutes les curiosités, et lui disait les gens excellents qu'il y avait en chaque profession dans son royaume.

» — Mais, sire, lui dit l'ambassadeur, vous n'avez point de mathématicien, car Adrianus Romanus n'en nomme pas un de français dans le catalogue qu'il en fait.

» — Si fait, si fait, dit le roi, j'ai un excellent homme. Qu'on m'aille quérir M. Viète.

» M. Viète avait suivi le conseil, il était à Fontainebleau. Il vint. L'ambassadeur avait envoyé chercher le livre d'Adrianus Romanus. On montre la proposition à M. Viète, qui se mit à une des fenêtres de la galerie où ils étaient alors, et, avant que le roi en sortît, il écrivit deux solutions avec du crayon. Le soir, il en envoya plusieurs à cet ambassadeur, et ajouta qu'il lui en donnerait tant qu'il lui plairait, car c'était une de ces propositions dont les solutions

¹ Il lui écrivait à cette occasion :

• Si toto terrarum orbe non errat Adrianus Romanus, dum mathematicos totius terrarum orbis unius sui problematis solutione vix censet idoneos, nunc ille saltem Gallias nec Galliarum Lycia suo dimensus radio : cedit Romana Belga, cedit Romanus Belgæ, via sinet Gallus a Romano vel Belga gloriam suam præripi. Ego qui mathematicum non profiteor, sed quum si quandò vacat, delectant mathematicis studia, problema Adrianicum ut legi, ut solvi, nec me malus abstulit error. »

sont infinies. L'ambassadeur envoie ces solutions à Adrianus Romanus qui, sur l'heure, se prépare pour venir voir M. Viète. Arrivé à Paris, il trouva que M. Viète était allé à Fontenay; le bon Hollandais va à Fontenay. A Fontenay, on lui dit que M. Viète était à sa maison des champs; il l'attend quelques jours et retourne le redemander : on lui dit qu'il était en ville. Il fait comme Appelles, qui tira une ligne, il laisse une proposition; Viète résout cette proposition. Le Hollandais revient, on la lui donne; le voilà bien étonné; il prend son parti d'attendre jusqu'à l'heure du dîner. Le maître des requêtes revient, le Hollandais lui embrasse les genoux; M. Viète, tout honteux, le relève, lui fait un million d'amitiés; ils dînent ensemble, et après il le mène dans son cabinet. Adrianus fut six semaines sans le pouvoir quitter. »

Ce ne fut pas sans un grand regret que les deux amis se séparèrent. Après l'avoir tenu longtemps embrassé, Adrien Romain prit congé de Viète et lui fit ses adieux. Ne voulant pas se borner à l'hospitalité qu'il lui avait donnée, celui-ci le fit reconduire jusqu'à la frontière, se chargeant, tant qu'il fut en France, des frais de son retour.

En même temps que la solution de son problème, Viète avait envoyé à Adrien Romain l'essai qu'il avait composé sur Apollonius. Cet ouvrage obtint un tel succès auprès des savants, que, sept ans après, Marino Ghetaldo en publia une nouvelle édition sous le titre d'*Apollonius redivivus*.

Ce ne fut pas le seul ouvrage de Viète que publia le savant mathématicien que nous venons de nommer.

Le 15 février 1600, il écrivait à son ancien professeur, Michele Coignetto :

« Votre seigneurie sait le désir que j'avais de connaître M. Viète, après avoir vu quelques-uns de ses ouvrages. Cela a été cause que, me trouvant à Paris pour d'autres menues affaires, j'ai voulu, avant de partir pour l'Italie, lui faire visite. Sa connaissance a prouvé qu'il était non moins affable que savant. Non-seulement il m'a montré beaucoup de ses ouvrages encore inédits, mais il me les a confiés, afin que je les visse dans ma maison et à ma commodité

J'ai pu ainsi étudier plusieurs traités de son algèbre nouvelle, qui m'ont ouvert une lumière [telle] qu'il me paraît voir une foule de choses sans lesquelles je me considérais comme aveugle. Au nombre de ces ouvrages, j'ai lu celui *De potestatum resolutione*, et, bien que je pusse en avoir une copie, je ne m'en suis pas contenté, mais j'ai voulu procurer le même avantage à tout le monde, et, comme je le priais instamment de le publier, il commença à s'excuser, disant qu'il ne le pourrait faire et n'avait pas la commodité de pouvoir le revoir et le polir. Et véritablement il est plus empêché la plus grande partie du temps dans les affaires de S. M. très-chrétienne, étant du conseil d'Etat et maître des requêtes. Mais comme je ne cessais de le stimuler et de lui persuader que l'œuvre était parfaite, que, sans autre ornement, elle pouvait paraître sur le théâtre de la science, il consentit à me complaire, pourvu que je prisse le soin de la revoir et de la retoucher. C'est donc pour le contenter, et non par désir de mettre la main à l'œuvre d'un si grand homme, que j'y ajoutai si peu que je savais. C'est pourquoi, si par hasard vous ne trouvez pas le fini que l'on attendait de M. Viète, donnez-en la faute à moi et non à l'auteur, puisqu'à lui a manqué le temps, à moi le savoir. Dans l'ouvrage vous verrez des choses inconnues aux siècles passés, quoique une foule de très-excellents hommes aient tenté plusieurs fois, mais en vain, de les découvrir.

» Vous verrez encore, s'il a le temps de pouvoir mettre la dernière main à ses autres ouvrages, par exemple celui *De recognitione æquationum*, à sa *Logisticis speciosa*, à son *Harmonium cœleste*, aux sept livres *Variorum*, qui manquent, et à beaucoup d'autres, la véritable perfection de l'algèbre et même de l'astronomie. Je termine en vous baisant les mains et me recommandant à vous. Vous me ferez plaisir de dire à M. Federico Sorminiati que M. Viète a été très-flatté de recevoir son livre, et qu'il en fait le plus grand cas; je l'en remercie infiniment. »

C. MERLAND.

(La fin à la prochaine livraison.)

LA VILLE DE MAULÉON

(CHATILLON-SUR-SÈVRE)

Grâce à des documents très-authentiques, dont je dois la communication à l'obligeance d'un collectionneur, je vais raconter ce que la ville de Mauléon et plusieurs paroisses voisines eurent à souffrir, au **xvi^e** siècle, des horribles ravages causés par les guerres de religion.

Mauléon, dont l'origine remonte, comme celle de Tiffauges et de Mortagne, à l'occupation romaine dans ces contrées, s'appelle aujourd'hui Châtillon-sur-Sèvre¹. Cette ville, qui fait partie du département des Deux-Sèvres, fut assiégée le 24 mai 1587, par le prince de Condé, chef des protestants, dans l'armée duquel se trouvait le roi de Navarre, qui devait s'appeler Henri IV. D'Aubigné, l'un des assiégeants, décrit ainsi la ville de Mauléon :

« Vieille place, d'assiette avantageuse et presque précipiteuse partout, bornée par une tête et qui eût été fortifiée pour ces raisons, jointes à celle que c'est une élection² et un tablier, si la stérilité du pays n'eût fait dédaigner les avantages qu'elle reçoit de la nature. Je compte, parmi la stérilité du pays, celle des capitaines et des esprits entreprenants. »

Deux siècles plus tard, lorsque la Vendée se souleva, Henri de

¹ Sous le règne de Louis XV, M. de Châtillon étant devenu seigneur de Mauléon, obtint du roi, en récompense de ses services, que cette ville perdrait son nom pour porter le sien.

² Beaucoup de communes des environs étaient soumises à ce tribunal, qui jugeait les différends concernant les tailles, aides et gabelles.

la Rochejaquelein, Lescure et tant d'autres capitaines royalistes, auraient donné à d'Aubigné, s'il eût vécu alors, une autre opinion de ce pays.

Quand le prince de Condé vint assiéger Mauléon, cette ville ne possédait pour garnison que quelques gentilshommes et soldats, réunis par le seigneur de la Blandinière.

Les réformés, voyant les remparts peu garnis de défenseurs, prirent dans les villages environnants toutes les échelles qu'ils purent trouver, puis, l'assaut ayant été donné, ils escaladèrent les murs. Ceux dont les échelles étaient trop courtes, « empoignèrent, dit d'Aubigné, les branches de lierre, et par elles ayant gagné le haut des murailles, se jetèrent au bas dans les jardins, sans chercher les descentes. »

En voyant les huguenots envahir la ville, les catholiques coururent s'enfermer dans le château, où ils obtinrent une capitulation honorable. Quant aux malheureux habitants de Mauléon et des communes voisines, ils furent pillés, rançonnés et accablés de corvées, étant contraints de venir avec leurs bœufs et leurs charrettes travailler aux fortifications de la ville. La magnifique abbaye de la Trinité, possédée par des religieux Augustins, fut dévastée, et tout ce que leur église possédait de précieux fut enlevé. Les vases sacrés seuls avaient une valeur de plus de trente mille francs.

L'armée du prince de Condé s'étant éloignée de Mauléon, cette ville fut bientôt occupée par les catholiques, puis par les protestants, comme on le verra dans l'enquête que je vais citer. Enfin, le 4 novembre 1588, le duc de Nevers, ayant sous ses ordres les seigneurs de la Chastre, de Lavardin, de la Châtaigneraie et autres capitaines renommés, vint, avec une armée composée de Français et d'Italiens, assiéger Mauléon, que le sieur de Villiers était chargé de défendre pour le roi de Navarre.

M. de Villiers, voyant que le duc de Nevers avait pris d'excellentes positions pour battre la place avec ses canons, envoya un parlementaire, qui obtint du chef des catholiques une capitulation, dont les principales conditions étaient que la garnison aurait la vie sauve et sortirait sans armes.

A peine cette convention était-elle signée, que les soldats catholiques, furieux de voir les protestants leur échapper, pénétrèrent dans la ville, et, se précipitant sur la garnison désarmée, se mirent à la massacrer. Ils auraient tout passé au fil de l'épée, si les seigneurs de la Chastre, de Lavardin et de Miramont n'étaient pas venus au secours des huguenots, qu'ils firent protéger par une escorte jusque de l'autre côté de la Sèvre.

Le duc de Nevers, avant de s'éloigner de Mauléon, y laissa un millier d'hommes, avec Lavardin pour gouverneur. Peu après, cette ville fut remise sous l'autorité du roi par M. de Châtillon, qui s'en empara. Puis, le sire du Puy-du-Fou, s'en étant rendu maître par surprise, en fut chassé par le prince de Conti.

La requête et les enquêtes qui furent faites au sujet de ces événements, font connaître, comme on va le voir, ce que ces luttes continuelles des deux partis eurent de calamiteux pour les habitants de ces contrées.

REQUÊTE ADRESSÉE AU ROI HENRI III.

« Sire,

» Vos très-humbles sujets les habitants de la ville de Mauléon et des paroisses de Saint-Jouin, Rorthays, Saint-Aubin-de-Baubigné, la Petite-Boissière et Moulins, proches et contiguës de la dite ville de Mauléon, vous remontent en toute humilité que le 24^{me} de mai 1587, la dite ville fut assiégée, le 12^{me} de juin ensuivant prise par force d'assaut, les meubles des habitants d'icelle entièrement pillés, leurs personnes rançonnées, la plupart des fruits et meubles des habitants des dites paroisses consommés et emportés, leur bestial aratoire et autre emmené et le pays rançonné par ceux de la nouvelle opinion, partie desquels étant demeurés en garnison en la ville, avaient forcé les pauvres suppliants leur payer, avec les deniers des tailles, grandes sommes de deniers pour leur nourriture et entretenement, ne délaissant néanmoins de prendre presque tous les fruits croissant sur leurs terres, auparavant même la maturité d'iceux, et encore les contraindre à plusieurs et conti-

nuelles corvées tant d'hommes que de bœufs et charrettes, pour la fortification de la dite ville, ce qu'ils avaient continué le dit 12^{me} de mai 1587 jusques au mois d'octobre dernier, que les dits ennemis voyant une armée conduite par monseigneur de Nevers s'acheminer vers la dite ville et pour icelle armée incommoder, auraient fait conduire en la ville de Fontenay et autres endroits par eux occupés, ce qui restait de meubles, fruits et bestial aux dits suppliants et mis le feu à leurs maisons, dont serait ensuivi que les dites paroisses et ville de Mauléon sont sans habitants, métayers et colons, pour être la plupart d'iceux morts sous la pesanteur de leur tristesse et ennui, et les autres absents et mendiant leur misérable vie aux divers pays, et, par ce moyen, les terres incultes ou en friche. A ces causes, Sire, et à ce que les pauvres suppliants aient occasion et moyen de construire et réédifier leurs maisons, faire l'agriculture de leurs terres inutiles, éviter la misérable mendicité et bien payer vos tailles à l'avenir, il vous plaise de vos bénignes grâces, jeter votre œil de pitié et compassion sur leurs cruelles afflictions, et les décharger et quitter de la contribution de vos tailles, aides, emprunts, impôts et subsides, pour le temps de cinq années entières et consécutives, à commencer du premier janvier présent mois et an.

» Signé : DE VAUMORAND, »

Au bas de cette requête est écrit :

« La présente requête est envoyée aux président et trésoriers généraux de France établis à Poitiers, pour, sur le contenu en icelle, informer ou faire informer par les villes de l'élection du dit Mauléon, appelé notre procureur en icelle et icelle information, nous envoyer avec votre avis pour, le tout vu, être pourvu aux suppliants ainsi que de raison. Fait au conseil du roi tenu à Blois, le 29 janvier 1589.

» Signé : GUYBERT. »

Les enquêtes qui furent faites ensuite, dans les paroisses voisines de Mauléon, étant à peu de choses près semblables, je n'en citerai qu'une.

ENQUÊTE.

« Messire Roch Arnaud, prêtre, demeurant à Treizevents, âgé de vingt-sept ans ou environ, après serment par lui fait de dire et déposer vérité, nous a dit, sur ce enquis, que la ville de Mauléon, depuis l'année 1587, a été prise et reprise d'un parti et d'autres cinq et six fois, par le roi régnant, par monseigneur de Nevers, monsieur de la Boulaye, monseigneur de Châtillon, monsieur du Puy-du-Fou et monseigneur le prince de Conty, ayant chacun d'eux à cette fin amené une armée et du canon, fors le dit sieur de la Boulaye et du Puy-du-Fou, qui ont pris la dite ville de Mauléon par surprise, toutes lesquelles armées ont logé paroisses de Saint-Jouin, le Temple, la Chapelle-Argeau, Moulin, la Tessouale, Saint-Aubin-de-Beaubigné, Rorthays et la Petite-Boissière, les plus proches de la dite ville, auparavant l'arrivée desquelles les assiégés par neuf ou dix fois pillèrent, ravirent et saccagèrent les meubles, fruits, bestiaux restant aux pauvres habitants des dites paroisses, lesquels, outre le paiement des tailles, ont été contraints de travailler par chacun jour aux fortifications de la dite ville de Mauléon, de la Forêt-sur-Sèvre, de Pouzauges, Cholet, la Séguinière, le Censif, et en un chacun des dits lieux, payer grandes contributions, deniers, vivres et fourrages, après avoir été détenus prisonniers et leurs bœufs exécutés, de telle façon que la plupart des dits habitants sont décédés, à cause des excès et outrages commis à leur personne, et les autres sont restés mendiant leur vie, sans avoir moyen de labourer et ensemençer leurs terres, lesquelles à présent sont du tout abandonnées et leurs maisons démolies et ruinées, sans pouvoir s'y réhabiliter. Ce que le dit déposant dit bien savoir, pour avoir vu les dites armées et passé par les dites paroisses allant à des affaires depuis un an et demi en ça, même depuis huit jours. Et est tout ce qu'il nous a dit savoir sur ce, par nous bien et dûment enquis.

» Signé : ROCH ARNAUD. »

Après avoir fait connaître ce que Mauléon et les communes voisines eurent à souffrir pendant les guerres de religion, je vais, en terminant cet article, parler des effroyables scènes de meurtre, de pillage et d'incendie dont Mauléon fut encore le théâtre pendant la guerre de la Vendée.

En 1793, l'armée royaliste établit son quartier-général dans cette ville qui, alors, s'appelait Châtillon-sur-Sèvre.

Le 3 juillet 1793, Westermann, après avoir battu les Vendéens près du Moulin-aux-Chèvres, entra dans Châtillon, où il fit exterminer tous les blessés royalistes qui n'avaient pas pu fuir. Deux jours après, les Vendéens vinrent de Cholet attaquer Westermann qui, ne pouvant leur résister, bat en retraite sur la route de Rorthays, poursuivi par les Vendéens, qui achèvent de mettre son armée en déroute. Les royalistes, victorieux, reviennent à Châtillon, où ils vengent la mort de leurs blessés en massacrant les prisonniers républicains ; puis, sans prendre aucune précaution pour se mettre à l'abri d'une surprise de la part d'ennemis qu'ils croient avoir anéantis, ils se mettent à boire, sans vouloir écouter les prudents conseils et les ordres de leurs chefs.

Cependant Westermann, désespéré de l'échec qu'il vient d'éprouver, rencontre près de Bressuire le général Chalbos avec neuf cents hommes. Il se précipite vers ce général, auquel il présente son sabre, en disant : « Tout le monde m'a abandonné, je ne veux plus servir avec des lâches ! » Aussitôt Westermann est entouré par les soldats, qui font serment de ne plus le quitter. « Eh bien, reprend Westermann, si vous aimez encore la république, retournez avec moi à Châtillon reprendre ce que nous avons laissé, ou mourir avec moi. »

Electrisés par ces paroles, les soldats républicains le suivent. En arrivant près de Châtillon, ils crient : *Vive le roi !* pour tromper les avant-gardes royalistes, qu'ils égorgent, puis ils entrent dans la ville, où ils font un massacre horrible des Vendéens, que l'ivresse a rendus incapables de se défendre. Les chefs royalistes ont à peine le temps de monter à cheval et de sortir de la ville. Westermann les poursuit avec sa cavalerie jusqu'au village du Temple,

dont l'incendie, allumé par ses ordres, éclaire leur fuite. Puis, revenant à Châtillon, il fait mettre pied à terre à ses cavaliers, pour piller et brûler la ville. Quand il voit le feu achever l'œuvre de destruction qu'il a si bien commencée pendant la nuit, il part avec ses soldats pour rejoindre l'armée républicaine près de Bressuire.

Un témoin de ce massacre m'a raconté qu'au milieu de l'obscurité, on voyait sortir de la poitrine de beaucoup de cadavres une sinistre flamme bleue, produite par l'eau-de-vie que les Vendéens avaient bue, et qu'avait enflammée le fusil qui les avait frappés à bout portant.

Après ce désastre, la ville de Châtillon s'est rebâtie, et les campagnes environnantes se sont repeuplées. Cependant, sur la commune du Temple, entre autres, on voit encore des landes qui, portant des traces de sillons, semblent prouver qu'autrefois, dans ces contrées, la population, qui ne dédaignait pas de cultiver ces mauvaises terres, devait être plus nombreuse que celle d'aujourd'hui.

CHARLES THENAISIE.

DIALOGUES DES VIVANTS ET DES MORTS *

V

LE CINQ MAI 1871.

SCÈNE I^{re}.

Aux Invalides.

NAPOLÉON I^{er}, *sortant de son tombeau, et regardant autour de lui.*

Personne ! le gardien de mon tombeau n'est pas là... Il sera sans doute allé au cabaret voisin boire à ma santé avec quelques vieux braves.... Mais, ne perdons pas de temps et ne nous amusons pas aux bagatelles de la porte. Je n'ai chaque année qu'une seule nuit, celle du Cinq Mai, pour aller aux nouvelles et pour voir ma famille. Il y a un an, lorsque j'ai dû rentrer dans ma tombe, la France était à la veille du plébiscite ; il me tarde d'apprendre quel a été le résultat de son vote : puisse-t-il avoir été favorable ! Pendant mon sommeil de douze mois, j'ai fait de mauvais rêves ; j'ai eu d'affreux cauchemars, et, au moment de me retrouver face à face avec la réalité, je ne puis me défendre d'un sentiment d'inquiétude.

(Arrivé dans la cour d'honneur, il aperçoit deux invalides, qui s'avancent péniblement, appuyés sur des béquilles.) Voici deux voltigeurs de la jeune garde. Je vais savoir par eux à quoi m'en tenir.

* Voir la livraison de mai, pp. 355-369.

(*Il enfonce son chapeau sur ses yeux et relève le collet de son manteau.*) Conservons soigneusement notre incognito. (*Il les aborde.*) Pardon, mes amis, je désirerais savoir quel a été le résultat du plébiscite.

LE PREMIER INVALIDE, *avec étonnement.*

De quel plébiscite?

NAPOLÉON.

De celui du 8 mai 1870.

LE PREMIER INVALIDE.

Vous le savez, parbleu, aussi bien que nous.

NAPOLÉON.

Faites comme si je ne le savais pas, et veuillez me répondre ; vous m'obligerez infiniment.

LE SECOND INVALIDE, *bas au premier, et hochant la tête.*

Le pauvre homme a un grain. Mais il n'en coûte pas beaucoup de le satisfaire. (*Haut.*) Si mes souvenirs sont exacts, il y a eu plus de sept millions de *Oui* et à peine quinze cent mille *Non*.

NAPOLÉON, *rayonnant.*

Plus de sept millions de *Oui* ! — Merci, mes amis, merci mille fois.

(*Il les quitte et se dirige vers l'esplanade de l'Hôtel.*)

Plus de sept millions de *Oui* ! Quel triomphe, et combien mes craintes étaient dénuées de fondement ! Mon neveu est décidément un grand homme. L'Empire repose aujourd'hui sur des assises inébranlables, et la dynastie des Bonaparte est consolidée à jamais ! Il faut que j'aille aux Tuileries féliciter Louis de ce magnifique succès.

(*On entend du côté de Vanves et d'Issy le bruit du canon. Napoléon s'arrête et écoute.*) C'est drôle !... le canon à cette heure... (*Après avoir réfléchi quelques instants.*) L'Empereur, pour m'être agréable, et sachant que je n'ai que quelques heures à passer hors de mon tombeau, aurait-il donné l'ordre de tirer pendant ce temps-là des salves d'artillerie ? (*Le bruit de la canonnade augmente,*

et Napoléon l'écoute avec une satisfaction de plus en plus visible.)
Le canon est un instrument qui me plaît, et qui est harmonieux.—
(Il tourne à droite et se dirige vers les Tuileries par le quai d'Orsay.)

SCÈNE II.

Devant la présidence du Corps législatif.

NAPOLÉON.

Je ferais peut-être bien d'entrer un instant à la présidence, pour prendre langue et savoir de Schneider ce qui s'est passé depuis le plébiscite. Autrement, il m'arrivera encore de prêter à rire, aux Tuileries, par mon ignorance des événements les plus récents et les plus considérables. (*S'adressant au concierge.*) M. le président est-il chez lui ?

LE CONCIERGE.

Quel président ?

NAPOLÉON.

Hé ! le président Schneider.

LE CONCIERGE.

M. Schneider est ailleurs¹.

NAPOLÉON.

Le Corps législatif est donc en vacances ?

LE CONCIERGE.

Vous moquez-vous de moi ? Je ne suis point d'humeur à jouer le rôle de Pipelet, et vous, mon bonhomme, vous ne me paraissez plus d'âge à jouer celui de Cabrion.

NAPOLÉON.

Je vous assure, monsieur le concierge...

LE CONCIERGE, *d'un ton goguenard.*

Je vois ce que c'est.... Monsieur arrive de Quimper-Corentin par

¹ On sait qu'en allemand *Schneider* veut dire *Tailleur*, et que c'est sous le nom de *M. Tailleur* que l'ancien président du Corps législatif figure dans le roman-pamphlet publié par M^{me} Wyse-Ratazzi (née Bonaparte) sous ce titre : *le Mariage d'une créole.*

la diligence qui descend rue Notre-Dame-des-Victoires. Hé bien ! puisqu'il en est ainsi, apprenez donc que le Corps législatif a été envahi et dissous le 4 septembre dernier ; que le général Bergeret occupe présentement l'hôtel de la présidence, et que la Chambre est transformée en un atelier de cartouches. Sur ce, monsieur le rural, bonne nuit. — (*Il ferme la porte de sa loge.*)

NAPOLEON *reste fixé à sa place, sombre et préoccupé ; au bout de peu de temps, son visage s'éclaircit. Il reprend sa marche dans la direction des Tuileries.*

Allons, mon neveu aura fait un nouveau coup d'Etat, et le 4 Septembre aura été le couronnement de l'édifice du 2 Décembre. Appuyé sur les sept millions de *Oui* du plébiscite, il a balayé la Chambre, mis Ollivier à la porte et rapporté les décrets du 19 janvier. Bravo ! Louis, je reconnais là le vieux bras de l'Empereur. — Qu'est-ce que c'est que ce général Bergeret ? Je n'en ai jamais entendu parler. C'est égal, du moment que c'est un général, c'est tout ce qu'il faut. — Oui, plus j'y réfléchis, et plus je me persuade que les choses ont dû se passer de la sorte. Après sa grande victoire du 8 mai, Louis aura fait ce que j'aurais fait moi-même si j'avais été vainqueur à Waterloo. Je me serais débarrassé de Benjamin Constant, — l'Emile Ollivier de ce temps-là ; — j'aurais déchiré mon Acte additionnel et mis à la porte tous ces *idéologues* de la Chambre des représentants. Quant à leur président Lanjuinais, je l'aurais remplacé avantageusement par quelque général qui aurait bien valu Bergeret, le général Mouton, par exemple. (*Il se frotte les mains.*) Et ce brave Thiers, qui a consacré tout un volume à démontrer que j'étais sincèrement converti aux idées *libérales* et que j'avais accepté, sans arrière-pensée, mon rôle de souverain constitutionnel ! Je ne puis y penser sans rire ! (*Il rit.* *On entend de nouveau le bruit du canon.*) Cela tient sans doute à ce que la nuit s'avance ; j'ai froid. Hâtons le pas.

SCÈNE III.

Sur la place du Carrousel, à la grille du palais des
Tuileries.

LE FACTIONNAIRE.

On ne passe pas.

NAPOLÉON.

Je vais chez l'Empereur.

LE FACTIONNAIRE, à part.

C'est un fou. (*Haut.*) L'Empereur n'y est pas.

NAPOLÉON.

Est-il à Saint-Cloud ?

LE FACTIONNAIRE.

Il est à Londres.

NAPOLÉON, avec enthousiasme.

Je suis sûr qu'au lendemain du plébiscite, maître absolu de la France, et, par la France, arbitre de l'Europe, il a jeté aux quatre vents du ciel les traités de 1815 ! (*Avec une exaltation croissante.*) Il a déclaré la guerre au gouvernement britannique. Il a envahi la Belgique, renversé le lion de Waterloo, et, avec sa flotte cuirassée, jeté une armée sur les côtes de la Grande-Bretagne ! Et maintenant, d'après ce que vous me dites, il est à Londres ! Il traverse en triomphateur les rues de la Cité !

LE FACTIONNAIRE, bas.

Le pauvre homme est fol à lier !

(*Quelques coups de canon se font entendre du côté de l'Arc de Triomphe.*)

NAPOLÉON.

Dites-moi, mon ami, qui est-ce qui fait tirer le canon ?

LE FACTIONNAIRE.

Qui ? M. Thiers.

NAPOLÉON.

Je suis bien aise de ce que vous me dites là. Adieu, mon ami. (*Il*

s'éloigne.) Tout cela s'explique à merveille. Au moment d'engager contre l'Angleterre cette lutte suprême, Louis a compris qu'il devait confier le ministère des relations extérieures à l'auteur *du Consulat et de l'Empire*, à celui que, dans une circonstance solennelle, il a si justement appelé « *un historien illustre et national* ¹. » — (*Réfléchissant.*) Quel déplorable malentendu a donc pu séparer si longtemps Louis Bonaparte et Thiers, l'héritier de l'Empire et l'écrivain qui a consacré son talent à célébrer l'Empire, l'auteur des *Idees napoléoniennes* et l'homme d'Etat qui a le plus fait pour répandre ces idées au sein de la nation? Ce fâcheux état de choses a enfin cessé, et « l'ardent ami de Napoléon I^{er} ² » est aujourd'hui le principal ministre de Napoléon III... (*Nouveaux coups de canon du côté de Neuilly.*) Thiers vient d'apprendre quelque grande victoire remportée par l'Empereur, et il fait tirer le canon pour célébrer la revanche de Waterloo! Comme je voudrais que Wellington et Blücher entendissent les éclats de cette grande voix! Blücher surtout, ce gueux de Blücher! Je voudrais qu'il fût aux portes de Paris, sous nos remparts, à Saint-Denis par exemple, son ancien quartier général, et que de là il prêtât l'oreille à ces salves formidables, qui lui apprendraient qu'une ère nouvelle de triomphe et de grandeur s'ouvre pour la France et pour les Bonaparte! (*Minuit sonne à l'horloge des Tuileries. Napoléon sort de la place du Carrousel, par le guichet de la rue de Rivoli.*)

SCÈNE IV.

Dans la rue de Rivoli.

(*Deux compagnies du 112^e bataillon, venant de l'Hôtel-de-Ville, et se rendant sur la place de la Concorde, traversent la rue. La musique joue l'air du SALUT DE LA FRANCE.* ¹

¹ Discours de Napoléon III à l'ouverture du Sénat et du Corps législatif, session de 1860.

² Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, tome XII, avertissement.

³ *Le Salut de la France*, hymne républicain composé en 1792, a dû à son premier vers de devenir sous le premier Empire un chant officiel.

NAPOLÉON, *avec satisfaction.*

Je reconnais cet air-là. (*Il fredonne :*)

Veillons au salut de l'Empire!...

Mais quel est cet uniforme? (*A un passant.*) Monsieur, pourriez-vous me dire quels sont ces soldats?

LE PASSANT.

Monsieur, ce sont des fédérés.

NAPOLÉON.

Ah! très-bien! C'est un souvenir des Cent-Jours. (*Il se dirige vers la rue de Castiglione.*) J'avais consenti à ce que l'on formât des bataillons de fédérés à Paris et à Lyon, et je me rappelle que, passant en revue ceux de la capitale, dans la cour des Tuileries, le 14 mars 1815, je leur adressais ces paroles : « Soldats fédérés des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, vos bras robustes et faits aux plus pénibles travaux sont plus propres que les autres au maniement des armes. Soldats fédérés, je suis bien aise de vous voir. J'ai confiance en vous. Vive la Nation! » Je reconnais d'ailleurs aujourd'hui que j'ai eu le tort de ne pas donner à cette institution tout le développement dont elle était susceptible. (*A un second passant.*) Monsieur, combien Paris compte-t-il de bataillons de fédérés?

LE SECOND PASSANT.

Monsieur, je crois qu'il y en a deux cent cinquante.

NAPOLÉON.

Deux cent cinquante bataillons de fédérés! C'est admirable! Heureux Paris! Heureuse France!

LE SECOND PASSANT, *à part.*

Vieux communard, va! (*Haut.*) Bonne nuit, citoyen.

NAPOLÉON, *avec étonnement.*

Citoyen!

SCÈNE V.

Sur la place Vendôme.

NAPOLÉON, *regardant la colonne.*

Tiens, la colonne est entourée d'un échafaudage... C'est Thiers qui l'aura fait dresser ; il veut évidemment réparer la faute que mon neveu avait commise, il y a quelques années, en changeant ma statue, en supprimant le petit chapeau et en remplaçant la redingote grise par une toge romaine. Je vais reparaitre au haut de la colonne, comme il convient, avec mon costume légendaire et tel que je suis resté dans le souvenir du peuple, grâce aux poètes, grâce surtout à cet excellent Béranger. (*Il chante :*)

Il avait petit chapeau
Avec redingote grise.

Allons, tout est pour le mieux dans le meilleur des empires possibles. Ma dynastie, retrempee dans les eaux du plébiscite, est inébranlable comme cette colonne. Mon neveu est en Angleterre, à la tête d'une armée victorieuse, et la patrie reconnaissante l'attend sur le rivage pour le saluer au retour d'acclamations enthousiastes. Thiers, l'homme de France qui a le plus fait pour la cause impériale, dirige les affaires pendant l'absence de Louis ; Paris, debout et en armes, fait l'admiration de l'Europe et la terreur de nos ennemis ; enfin, pour que rien ne manque aujourd'hui à mon bonheur, je vais reprendre ma place, plus triomphant que jamais, au sommet de la colonne ! (*Il essuie une larme.*) Je pleure..., mais c'est de joie. — Entrons un instant à l'état-major de la place et faisons-nous raconter en détail ces grands événements. (*S'adressant à un garde national qui sort de l'état-major.*) Je désirerais parler au général Soumain.

LE GARDE NATIONAL.

Le général Soumain ? Voilà dix mois qu'il a été remplacé par le général Trochu.

NAPOLÉON.

Le général Trochu est-il visible !

LE GARDE NATIONAL.

Il a été remplacé par le général Vinoy.

NAPOLÉON.

Ah! — Je connais le général Vinoy et...

LE GARDE NATIONAL.

Le général Vinoy a été remplacé par le général Bergeret.

NAPOLÉON.

Je croyais que le général Bergeret était au Corps législatif?

LE GARDE NATIONAL.

En effet, il a été remplacé ici par le général Dombrowski.

NAPOLÉON.

Hé bien! celui-ci...

LE GARDE NATIONAL.

Le général Dombrowski a cédé la place au général Cluseret.

NAPOLÉON.

Est-il possible? Ce dernier du moins...

LE GARDE NATIONAL.

Ce dernier a eu pour successeur le colonel Rossel.

NAPOLÉON, *à part.*

Bergeret, Dombrowski, Cluseret et Rossel... Si j'en connais pas un, je veux être pendu! (*Haut.*) Excusez-moi, monsieur, mais il s'est donc passé ici, depuis dix mois, des choses extraordinaires?

LE GARDE NATIONAL.

Ah! ça! d'où sortez-vous? Revenez-vous de l'autre monde?

NAPOLÉON.

Peut-être.

LE GARDE NATIONAL, *riant.*

Je parie que vous êtes monsieur Benoît.

NAPOLÉON.

Quel monsieur Benoît?

LE GARDE NATIONAL.

Monsieur Benoît, l'épicier de la rue de la Lune, le héros du roman de Napoléon III, qui, après un séjour prolongé en Amérique, rentre à Paris, ignorant complètement ce qui s'est passé depuis son départ ¹.

NAPOLÉON.

C'est justement ce qui m'arrive. De tout ce qui a eu lieu depuis le 6 mai de l'année dernière, je ne sais rien, absolument rien.

LE GARDE NATIONAL, *à part*.

Je crois que le pauvre diable, au lieu de revenir d'Amérique, sort tout bonnement de Charenton. — Mais, après tout, sa folie est fort inoffensive, et j'ai envie de me prêter pour un instant à sa fantaisie. — (*Haut.*) Eh bien! monsieur Benoît, apprenez que, le 15 juillet 1870, l'Empereur a déclaré la guerre à la Prusse.

NAPOLÉON.

Bravo!

LE GARDE NATIONAL.

Attendez. Six semaines après, l'Empereur a été fait prisonnier à Sedan avec 80,000 hommes.

NAPOLÉON, *livide*.

Il a au moins vendu chèrement sa liberté?

LE GARDE NATIONAL, *haussant les épaules*.

Il a tiré du fourreau son épée encore vierge, et l'a remise au roi de Prusse, qui s'est empressé de la refuser; il a ensuite allumé une cigarette, et tout a été dit. La capitulation de Sedan avait lieu le 31 août. L'Empire croulait le 4 septembre.

NAPOLÉON.

Le 4 septembre! Je comprends maintenant pourquoi Schneider n'est plus au Corps législatif.

LE GARDE NATIONAL.

Si vous m'interrompez ainsi à chaque instant, nous n'en finirons pas. Le 31 octobre, le maréchal Bazaine capitulait à Metz, et 150,000

¹ Voyez *Papiers et Correspondance de la famille impériale*, I, 202, *Plan de roman de la main de l'Empereur*.

prisonniers défilaient devant le vainqueur. Pour la troisième fois depuis soixante ans, la France était foulée aux pieds par l'étranger. Je pense que vous savez, monsieur Benoit, à qui elle est redevable des deux premières invasions. (*Napoléon baisse la tête.*) Le 29 janvier, Paris capitulait à son tour; les Prussiens prenaient possession de nos forts, et, le 12 février, tout était fini; la paix était signée.

NAPOLÉON, *d'une voix tremblante.*

A quelles conditions?

LE GARDE NATIONAL.

Au prix de cinq milliards, de l'abandon de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine. — Le 3 mars, les Prussiens faisaient leur entrée à Paris, qu'ils ont occupé pendant trois jours, de l'Arc-de-Triomphe aux Tuileries.

NAPOLÉON.

Et qu'ont fait les Parisiens pendant ces trois jours?

LE GARDE NATIONAL.

La garde nationale s'est emparée de tous les canons, de toutes les munitions, de toutes les armes restées dans la ville.

NAPOLÉON, *relevant la tête.*

Et avec ces armes, avec ces canons, vous avez marché sur les Prussiens; vous les avez chassés de ces rues et de ces places qu'ils osaient souiller de leur présence!

LE GARDE NATIONAL.

Pas si bêtes, mon bonhomme. Nous avons gardé nos canons et nos chassepots pour un meilleur usage. (*La canonnade redouble d'intensité.*) Tenez, entendez-vous? C'est la batterie du Point-du-Jour qui tire sur l'armée de Versailles.

NAPOLÉON.

Que voulez-vous dire?

LE GARDE NATIONAL, *à part.*

Notre homme a vraiment l'air de prendre intérêt à ma petite leçon d'histoire. Ma foi, continuons. — On a nommé une Assemblée

qui a osé dire que les votes de la province devaient compter pour quelque chose et que Paris ne devait plus faire la loi à la France. Comprenez-vous cela ? A cette insolente prétention de messieurs les *ruraux*, Paris a répondu comme il convenait : le 18 mars, nous avons fait une nouvelle révolution, nous avons chassé le gouvernement, nommé une Commune, et, depuis un mois et demi, nous nous battons contre les soldats de l'Assemblée qui siège à Versailles.

NAPOLÉON.

Et les Prussiens ?... les Prussiens sont partis ?

LE GARDE NATIONAL.

Pas le moins du monde. Ils occupent les forts de Nogent, de Rosny, de Noisy, d'Aubervilliers. Ils sont à Montreuil, à Romainville, à Saint-Denis...

NAPOLÉON, *avec indignation.*

Ainsi, Paris n'est plus qu'un immense cirque, où les Français s'égorgeaient entre eux sous les yeux de leur vainqueur, pareils à ces esclaves gaulois qui luttaient dans l'arène pendant que les Romains, assis sur les gradins de l'amphithéâtre, riaient des coups qu'ils se portaient !

LE GARDE NATIONAL.

La phrase est belle, mais je ne vous engage pas à la répéter devant le citoyen Rossel, si vous persistez dans votre projet de l'aller voir.

NAPOLÉON, *absorbé dans ses pensées.*

Quelle honte ! (*Levant les yeux sur la colonne.*) Hélas ! on n'est plus fier d'être Français lorsqu'on regarde la colonne !

LE GARDE NATIONAL.

Regardez-la bien, monsieur Benoît, votre colonne... Vous ne la verrez pas longtemps.

NAPOLÉON.

Pourquoi cela ?

LE GARDE NATIONAL.

Parce qu'elle va être abattue. Ainsi l'a décidé la Commune...

Mais rangeons-nous. Voici des charrettes qui arrivent, et je ne tiens pas à rester auprès.

NAPOLÉON.

En effet, il s'en échappe une odeur...

LE GARDE NATIONAL.

On doit mettre sur la place une couche de fumier de dix mètres d'épaisseur, afin de recevoir le grand Napoléon le jour où il va dévisser sa colonne. (*Il rit. — Une heure sonne à l'église Saint-Roch.*) — Une heure ! Je me salue. Adieu, ou plutôt au revoir. A lundi. C'est le jour de la grande représentation. Je vous donne rendez-vous ici, devant l'hôtel de l'état-major. Il faut absolument que vous y soyez, monsieur Benoît. (*Il s'éloigne. Le bruit de la canonade devient plus violent que jamais.*)

NAPOLÉON.

Mon empire détruit !... ma dynastie chassée !... mon nom couvert d'ignominie !... la France abattue !... la colonne jetée à terre, et demain peut-être mes cendres jetées au vent... Ah ! pourquoi ne m'a-t-on pas laissé à Sainte-Hélène !

(*Napoléon s'assied auprès de la grille qui entoure le soubassement de la colonne, et reste longtemps à cette place, abîmé dans ses réflexions. — Quatre heures sonnent. Le jour commence à paraître. Un bataillon de fédérés arrive par la rue de la Paix et traverse la place Vendôme aux cris de : Vive la Commune ! A bas la colonne !*)

UN FÉDÉRÉ, secouant Napoléon par le bras.

Hé ! mon brave, que faites-vous là à cette heure ?

Napoléon se redresse ; il veut jeter un dernier regard sur la colonne, mais le courage lui manque, et, sans oser lever les yeux, il reprend le chemin des Invalides.

EDMOND BIRÉ.

POÉSIE

CONTRASTE

SONNET.

Le ciel est transparent et la verdure est douce ;
Les oiseaux sous la feuille harmonisent leurs voix ,
La source qu'au penchant du coteau j'aperçois ,
Tombe en filets d'argent sur des tapis de-mousse.

Le soleil respandit, la fleur rit, l'herbe pousse ;
Tout chante le printemps et le plus beau des mois :
Qu'il fait bon respirer à l'ombre des grands bois,
Et vivre seul, ici, sans bruit et sans secousse !

Mais au loin quel murmure et quels cris de l'enfer
Se mêlent aux éclats de la poudre et du fer ?
Un nuage de sang couvre la grande ville ;

De sinistres drapeaux flottent sur ses remparts ;
Le pétrole et la mort courent de toutes parts.... —
C'est Paris s'effondrant sous la guerre civile.

GEORGES DE CADOUAL.

Kerléano, 30 mai 1871.

LA GROTTÉ DE ROCH-TOUL

RÉCIT DU SONNEUR DE CLOCHES.

Dans une excursion au pays de Léon, — excursion faite en des temps moins néfastes (1869), commencée au bord de la mer, du côté de Plonéour-Trez, et terminée au pied de la montagne d'Arhez, — un antiquaire et un amateur de légendes de ma connaissance passèrent toute une belle journée de la fin d'octobre à visiter le bourg de Guimilliau et ses environs. Ils examinèrent, avec l'attention qui convient à des gens de l'art, l'église gothique, le calvaire qui s'élève dans le cimetière — où l'on remarque, entre autres curiosités, Katel Kolet, Catel, la fille perdue, la pécheresse bretonne, trainée par deux démons, — et les fameux fonts baptismaux, assez souvent décrits pour qu'il soit inutile d'en parler dans ce récit.

Le soir même, quoique le vent se fût élevé, abattant déjà sur les landes une brume humide et froide, les deux voyageurs voulurent pousser bravement jusqu'à la grotte de Roch-Toul. Le *sergent* d'église, vieux paysan qui sonnait depuis cinquante ans les cloches de la paroisse, consentit, non sans quelque étonnement, mêlé d'une certaine dose de terreur, à leur servir de guide au terrible souterrain.

On fit une grande lieue d'abord sur la crête d'un coteau sauvage, puis dans une vallée encaissée, où coule un ruisseau rapide. Nous devons dire que nos amis ne suivirent nullement le chemin ordinaire. La route de la vallée avait le double avantage d'être plus courte, difficile, il est vrai, mais infiniment plus pittoresque, avec ses ravins profonds, ses taillis, ses grands rochers surplombant et ses petits ponts de pierres branlantes. Qui ne connaît, en Basse-Bretagne, ces jolis petits *ponchou*, particulièrement commodes pour franchir les flaques d'eau, en y prenant de bons bains de pied ?

N'importe ; rien n'arrêtait nos aventuriers, ni les obstacles qu'offraient les sentiers, ni le temps, ni l'heure, car déjà le soleil, d'ailleurs presque invisible, devait approcher du sommet des collines, lorsqu'ils aperçurent l'énorme et splendide masse de Roch-Toul.

Ils arrivaient par le bas de la coulée. La sombre ouverture de cette grotte de quartz, béante sur la pente rapide, les dominait d'une grande hauteur. Elle se détachait vigoureusement au milieu des roches blanches qui en forment l'édifice. En l'apercevant ainsi, on dirait le portique en ruines d'un temple de géants, dont les débris ont roulé de tous côtés, sous l'effort des âges passés.

L'aspect de ces lieux, surtout le soir, a quelque chose d'étrangement imposant, de terrible même. Aussi faut-il dire qu'à ce moment de l'expédition, bientôt nocturne, le guide, le brave bedeau, n'avancait plus qu'à l'arrière-garde.

— Allons, courage, Yves Bourlez, mon vieux sonneur, avance donc, dit l'amateur de chroniques. Aurais-tu peur, par hasard ? Est-ce que la grotte de Roch-Toul serait hantée, comme on se plaît à le raconter ?

— Silence, pour l'amour de Dieu ! fit le bedeau en se signant ; silence ! n'entendez-vous pas le coq chanter ?

— Un coq ! non, non, mon digne ami ; c'est le vent qui s'engouffre sous la voûte de rochers, ou bien les cloches de Guimilliau, tes vieilles commères, qui te tintent dans les oreilles.

— Non pas, non pas, mes gentilshommes ! Je vous dis, moi, Yves Bourlez, sonneur de cloches et sergent de l'église de *Guy-Mé-*

liau, que c'est un coq, un vrai coq qui chante là-bas, tout au fond, sous le maître autel de l'église!... M'est avis que nous ferions mieux de nous retirer prudemment et de ne pas entrer là dedans, à présent surtout que voilà la lune qui se lève en face du rocher pâle.

En effet, en ce moment la lune, perçant de gros nuages qu'un vent subit venait de chasser des plaines de l'Océan, la lune, ce vieux fanal du ciel qui prête toujours une complaisante lumière aux vieilles légendes, pointait directement ses rayons dans l'ouverture de la grotte. L'énorme voussure de quartz brillait, comme des blocs de marbre blanc; l'entrée n'en paraissait que plus noire, et il en sortait des sifflements sinistres, comme les soupirs lointains de quelque monstre endormi dans ce lugubre tombeau.

Sans tenir aucun compte des terreurs du sergent d'église, et après avoir allumé une lanterne apportée à cet usage, les explorateurs entrèrent dans l'intérieur de la caverne. Le paysan, il est vrai, regarda quelque temps en arrière avant de les suivre; mais, rester seul au dehors, dans l'obscurité, sur ce coteau sauvage, ne lui convenait guère davantage. Il prit donc le parti de suivre ses compagnons, tout en marmottant entre ses dents que les *tuchentil* (gentilshommes) n'avaient plus la foi, qu'il leur arriverait malheur, etc.

Dix minutes furent employées à examiner l'immense caverne. Rien n'est plus fantastique que ce spectacle, vu la nuit, aux reflets de mille couleurs de la lumière sur les parois humides et polies des rochers.

L'antiquaire était au comble du ravissement. Son ami flairait comme une odeur de vieille légende dans ce sombre repaire. De temps à autre des oiseaux nocturnes, effarouchés par la clarté du fanal et par le bruit des pas, s'enfuyaient à tiré d'ailes ou voletaient contre la voûte, au grand effroi du pauvre bedeau, qui récitait en breton les litanies de tous les saints.

Après avoir parcouru trente ou quarante pas, on se trouve arrêté au fond de la grotte. Le passage se rétrécit tout à coup, et devient tellement étroit qu'il paraît impossible de s'avancer plus loin. Nos voyageurs, satisfaits de leur expédition, s'assirent sur des rochers roulés à terre, et reprirent la conversation avec le bedeau.

Cet entretien préliminaire ne devant offrir aucun intérêt au lecteur, nous donnerons, sans plus de détours, le récit que le bon sergent d'église leur fit à peu près en ces termes :

— Je ne vous dirai pas s'il y a mille ans ou plus que l'événement est arrivé ; mais il est arrivé, cela est certain, puisque le coq chante encore sous l'autel de saint *Guy-Méliau*, la veille de la Toussaint, à minuit, et pendant l'élévation à la grand'messe. Oui, la chose est arrivée, à preuve que mon parrain, Jan Kastel, — que Dieu ait son âme ! — l'avait entendu dire une fois dans sa vie.

Pour lors donc, le sire de Guy-Méliau avait un fils unique, nommé Alanik. Alanik était jeune, riche et beau ; il était, de plus, vaillant autant qu'aucun autre seigneur de ce temps-là.

Il y avait à la même époque, dans la paroisse de Lampol, un seigneur avare et méchant, qui, ayant perdu son argent et ses terres en prouesses de mauvais aloi, n'avait pour toute ressource et tout bien qu'une fille, nommée Fina, belle, belle comme un pré de mai ; et, par malheur, encore plus rusée que belle.

Je vous ai dit que Fina était le seul bien qui fût resté à son père ; voici comment : tous les jeunes seigneurs qui avaient aperçu une seule fois un des yeux bleus de la blonde fille, en devenaient épris à mourir. Le père disait à l'amoureux : « Donne-moi d'abord cinq cents écus de bel argent... Bon ! mais ce n'est pas assez, l'ami. Rapporte-moi le trésor qui est au fond de Roch-Toul, et Fina sera ta moitié de ménage. »

Et voilà le pauvre garçon, laissant au manoir de Lampol son cœur et sa bourse, de se mettre en route au clair de la lune, vu que dans le jour le trésor n'eût pas été visible, à ce qu'on disait. Il entrait dans le souterrain, à la nuit, seul, sans autres armes qu'une pelle et une torche. Que se passait-il alors ? Aucun de ces aventuriers n'est revenu le dire... C'était un deuil général à vingt lieues à la ronde. La moitié des seigneurs du Léon avaient perdu leurs aînés dans ce souterrain de malheur, si bien que Fina commençait à avoir peur de rester toute sa vie *penhèrez* (héritière à marier).

Un beau jour, pourtant, Alanik, qui avait aperçu Fina au pardon

de Lampol, déclara au sire de Guy-Méliau qu'il mourrait de chagrin s'il ne mettait pas une bague d'or au doigt de Fina. Le bonhomme essaya de détourner son fils; mais tout fut inutile, et il fallut bien y consentir à la fin.

Voilà donc Alanik parti pour le manoir de Lampol. Ce n'était pas chose facile que d'y entrer.

— Pan, pan. — Qui est là? — C'est moi, Alanik.

— Alanik, un vagabond... *Quai, quai* ici, Polidor.

— Mais je suis Alanik de Guy-Méliau, vous savez?

— Nous n'avons rien à démêler avec toi, Alanik de Guy-Méliau, répondit encore le tailleur, barbe rouge, jambes tortes et figure de singe, qui gardait la porte du manoir, assis sur ses talons, comme un boule-dogue.

— Pourtant, je voudrais bien parler au seigneur Lampol, répliqua Alanik, un peu déconcerté.

— Détale, détale vivement, mauvais garnement! D'ailleurs, je sais ce qui t'amène : nous n'avons pas besoin de toi au manoir. Il n'est venu ici que trop de vagabonds se moquer de ma noble maîtresse. Nous n'en voulons plus.

Il est bon de vous dire que le tailleur, Barbe-rouge, était sorcier et qu'il savait ce qu'Alanik venait chercher à Lampol; et, comme le misérable singe mitonnait, depuis quelque temps, le projet insensé de garder Fina pour lui, — oui, ma foi, pour lui-même! — il avait résolu d'éconduire à l'avenir tous les prétendants. Il craignait qu'à la fin quelque malin compère ne découvrit le trésor caché qu'il projetait aussi de fouiller pour son compte, dès que l'occasion lui semblerait favorable.

Mais la penhèrez avait entendu les paroles courroucées du tailleur. Elle venait justement, à ce moment-là, du côté de la porte, pour voir un beau *justin* que le singe était en train de lui broder pour le prochain pardon de Saint-Thégonnec. Elle regarda par le petit *judas* du portail, et vit notre joli garçon sur le point de s'en aller. Il paraît qu'Alanik était de son goût, car elle ne fut pas longtemps à repousser Barbe-rouge dans son taudis, et à ouvrir la porte au jeune homme, qui tomba à ses genoux en lui disant : « Ma chérie. »

Inutile de conter tout ce qui s'ensuivit, si ce n'est qu'au bout de trois jours Alanik obtint la promesse de la main de Fina... s'il rapportait au papa le trésor de Roch-Toul. Fina, domptée par la douceur de son fiancé, eut beau demander à son père que cette condition fût oubliée cette fois, le vieux n'y voulut point consentir. Il fallut bien se résigner.

Mais Fina ne s'appelait pas Fina pour rien. Elle savait que le tailleur était sorcier. Maintes fois, elle avait eu recours à ses maléfices, et n'ignorait pas que le singe consultait, pour deviner l'avenir et les bons endroits où trouver des *louzou*¹ et toutes choses perdues, un vieux coq rouge qu'il gardait en *mue* dans son taudis.

Elle résolut donc de s'en emparer. Un soir que Barbe-rouge avait, par ses soins, avalé un coup de trop, elle ouvrit la cage, emporta le fameux coq, et conduisit son fiancé jusqu'à Roch-Toul. Alanik lâcha devant lui l'oiseau de la passion, puis, ayant dit *kénavo* (à revoir) à sa *douce*, qui avait les larmes aux yeux, il pénétra dans le souterrain. Fina s'en revint triste à la maison. Elle était bien changée depuis qu'elle avait un véritable attachement dans le cœur... La nuit passa là-dessus, puis le jour et la nuit encore...

Le surlendemain, Barbe-rouge (il avait deviné le tour) vint sournoisement dire à sa maîtresse qu'à Guy-Mélieu, depuis la veille, on entendait un coq chanter sous l'autel. Fina se vit dans l'obligation d'écouter les propos du compère et de lui parler *bellement*, afin d'en tirer quelque chose.

Barbe-rouge, enhardi, lui apprit, tout en vidant sa chopine, qu'Alanik s'était perdu dans la caverne, parce qu'il n'avait pas emporté un certain collier magique. Ce collier, fait d'argent et de perles fines, était en la possession du singe, mais il avait juré par les cornes du diable de ne le donner qu'à celle qui consentirait à l'épouser, lui, Barbe-rouge.

Fina sentit, au premier moment de sa fureur, une grande envie d'étrangler le misérable; mais nous savons qu'elle avait de la ruse dans sa cervelle de femme; aussi s'apaisa-t-elle tout à coup, et lui répondit-elle de sa plus douce voix d'oiseau trompeur :

¹ *Louzou*, herbes cabalistiques.

— Ma foi, Barbe-rouge, tu es bien laid, je l'avoue, mais tu as tant d'esprit, que je serai ta femme si tu m'aides à trouver le trésor de Roch-Toul.

— Le trésor, fit l'autre, nous le trouverons, belle fille, et je mettrai un louis d'or sur chacun de tes yeux bleus, sur ta bouche de rose aussi, et des piles, des piles dans tes mains et à tes pieds !

— C'est charmant, reprit Fina en riant, et moi, je t'appellerai Barbe-d'or... Ah ! ah ! ah !...

Elle s'en donna de rire, malgré sa colère, et le tailleur passa plus d'une heure avec elle, l'idiot, à se griser de vin et de faux amour. Le méchant *dupeur*, dupé à son tour, ressemblait en cela à tant de gens de ce monde, qui, même au moment de se marier, jouent (ô malheur !) jouent au fin et se trompent mutuellement.

La nuit venue, la lune levée, ils partirent pour le souterrain. Jambe-torte avait bien de la peine à suivre la maligne créature, qui marchait vite, afin de l'essouffler. C'était comique de voir ce *tortik* trottant après la belle fille, comme un carlin après une comtesse. Enfin, ils arrivèrent, et entrèrent dans la grotte. Le collier magique brillait à la main de Barbe-rouge, et l'on passait aisément par tous les détours. La conversation, il faut le dire, allait son train, et le singe amoureux en était déjà rendu à sa douzième déclaration, lorsque Fina lui dit :

— Tu causes fort bien, assurément, Barbe-rouge ; mais je veux une preuve, une seule preuve de ta confiance.

— Dix, si tu le désires, répliqua l'impudent coquin.

— Une seule me suffira : nous sommes *promis*, n'est-ce pas ? Tu peux donc me confier ce collier qui te gêne pour courir.

— Hein ! Je ne sais pas, fit Barbe-rouge, en regardant de travers.

— En ce cas, rien de fait, reprit la rusée d'un air résolu.

— Te perdre ! s'écria le tailleur consterné, non, non, par les cornes du diable !

Et il plaça le brillant collier sur le cou blanc de la jeune fille.

— Merci, lui dit-elle... Maintenant, voici un passage très-étroit ;

— passe le premier, pour me montrer la route... Sois tranquille, je saurai bien t'éclairer... Allons, passe, jé le veux.

Le passage, en effet, devenait très-dangereux : il fallait descendre des marches inégales, et une bonne lumière n'était pas de trop. Barbe-rouge s'avança en hésitant. Alors Fina porta les mains à son cou, afin d'intercepter les rayons du collier magique. La grotte devint à l'instant noire comme une tombe, si bien que le tailleur trébucha sur les pierres et roula, au bas de la pente, dans le fond d'un trou plein d'eau.

— A l'aide, à l'aide, criait le misérable, je me noie !

— Rends-moi mon fiancé, disait Fina, en éclairant la caverne ; rends-moi Alanik.

— Malheur ! Elle m'a trahi... A l'aide ! Je meurs !

— Rends-moi mon fiancé ! te dis-je.

— Par pitié, tends-moi la main ! criait encore Barbe-rouge ; nous le retrouverons, car j'entends la voix de mon coq.

— Dis-moi où est Alanik ; tu dois le savoir, traître.

— Il est..., il est là, tout auprès, derrière ces rochers... J'étouffe !... J'étouffe !

— Est-il vivant encore ?

— Il est pâle comme trépas... J'étouffe... Hâte-toi de nous secourir... Moi d'abord.

Fina, au comble de l'angoisse, s'élança dans le passage difficile. Elle resta sourde, vous le pensez bien, aux derniers cris de Barbe-rouge, qui râlait en buvant de l'eau ; et, tournant de tous les côtés les rayons du collier magique, elle découvrit bientôt celui qu'elle cherchait. Alanik, pâle et couvert de sang, était étendu sur la terre. La vue de Fina le ranima un peu. La jeune fille lui donna à boire une liqueur qu'elle avait apportée, et pensa les blessures qu'il s'était faites en tombant sur les pierres....

Mais en voilà bien assez sur cette histoire. — Pourtant, si vous voulez savoir la fin, vous saurez que les fiancés (Fina soutenant son promis) réussirent, après bien des peines, à sortir du souterrain. Par exemple, ils y laissèrent trois choses : le trésor, le coq enchanté et le sorcier mort... Trois choses assez méprisables, comme tous

les biens et les intrigues de la terre, et qui s'y trouvent encore, à ce qu'on dit.

Ces choses, on ne vient plus les chercher ici; mais, hélas! que de gens, en ce monde, qui convoitent d'autres trésors, par des sentiers tout aussi ténébreux!

Alanik et Fina vécutent-ils heureux?... On le dit du moins. Le père avare, n'étant plus détourné par les mauvais conseils de Barberouge, fut apaisé au moyen d'une belle poignée d'or, et les noces se firent à Lampol. Vous avez vu, dans l'église, de beaux fonts baptismaux... Ce fut Alanik qui les fit construire pour le baptême de son premier-né.

E. DU LAURENS DE LA BARRE.

Rennes, 7 mai 1871.

CRÉATION DE L'ÉCOLE DE CHIRURGIE

DE RENNES

A NOSSEIGNEURS,

NOSSEIGNEURS DES ESTATS DE BRETAGNE, SUPPLIE TRÈS-HUMBLEMENT

LA COMMUNAUTÉ DES MAITRES CHIRURGIENS DE RENNES :

Disent qu'entre les arts qui fleurissent en France à l'ombre du trône, et sous les auspices de Sa Majesté, la Chirurgie tient sans doute un des premiers rangs, et par l'utilité qui en résulte pour le Public, et par l'attention particulière qu'elle a méritée de la part du Monarque. Des Ecoles d'anatomie toujours ouvertes et des professeurs Chirurgiens entretenus pour l'instruction des jeunes Elèves; des Prix proposés aux Etudiants, pour animer leurs efforts; une Académie érigée de nos jours pour perfectionner par d'heureuses découvertes un art si nécessaire à la société, en sont les témoignages éclatans. Paris goûte déjà les fruits de ces soins généreux. Jamais la Chirurgie ne fut cultivée avec tant d'ardeur, ni portée à un aussi haut point que nous voyons aujourd'hui; mais il faut l'avouer, les lumières de la Capitale ont à peine percé dans les Provinces, elles restent encore à cet égard enveloppées dans d'épaisses ténèbres. Je parle surtout des petites Villes et des Campagnes. Vous le sçavez, NOSSEIGNEURS, rien de plus ordinaire que les plaintes qu'on fait du peu d'habileté des Chirurgiens qui s'y rencontrent; et ce qu'il y a de plus triste, rien de plus juste, ni de mieux fondé que ces plaintes. Quelque habitude de manier la Lancette, au surplus une routine aveugle fait presque tout leur Art et leur Science;

et quel desordre ne sont pas capables de causer de pareils Artistes, surtout dans une Profession où il n'est point de petites fautes? Ainsi, par un renversement déplorable, ces hommes qui devoient être les Conservateurs, et comme les Anges tutélaires de leurs Compatriotes s'en rendent le fleau; et un art si utile au Genre humain dans son origine, devient entre leurs mains un Art pernicieux et meurtrier. Mais que prétendons-nous ici? Les décrier et exciter contre eux votre indignation? A Dieu ne plaise : Eh ! pourroit-on même, avec justice, leur faire un crime de leur ignorance, qui chez eux est insurmontable, ne trouvant point dans leur Patrie les secours nécessaires pour s'instruire et se perfectionner dans leur art, hors d'état d'ailleurs par la modicité de leurs moyens, d'aller les puiser à la source et s'entretenir à Paris le tems qu'il conviendrait pour cela. Comment pourroient-ils avoir les sciences et les lumières qu'on se plaint de ne point trouver en eux? Nous cherchons seulement, en Vous exposant le mal, à Vous faire sentir le besoin pressant du remède. Ce remède au reste nous vous l'offrons : et le voici.

Ce seroit de fonder dans cette Capitale de la Province une Ecole de Chirurgie en faveur des jeunes Etudiants; les uns y trouveroient gratuitement l'instruction que leur pauvreté les empêche d'aller chercher ailleurs; les autres, à qui leur situation plus aisée permet de voyager, s'y mettroient du moins, par les connoissances préliminaires qu'ils y prendroient, en état de mieux profiter de leurs voyages, et peut être avec le tems, de s'en passer tout-à-fait, et de retenir ainsi dans la Province les sommes qu'ils ont coutume de porter ailleurs, et dont ils achètent leurs instructions; bien-tôt de cet espece de College sortiroient des desseins de Praticiens éclairés qui repandroient dans toutes les parties de la Province les fruits de leur heureuse éducation.

Nos Villes, nos Hôpitaux, nos Vaisseaux, nos Campagnes, le Grand et le Riche, comme le Pauvre : car nous voulons qu'on ait les moyens de faire venir du secours des grandes Villes; en a-t-on toujours le tems? Combien de cas urgents où on est obligé de se servir du premier venu? Quelle consolation alors si le Chirurgien,

que le hazard presente, se trouve avoir été formé dans une bonne Ecole! Quel desespoir au contraire si l'on tombe en de mauvaises mains! Mal d'autant plus à craindre, qu'il est irreparable, et que l'événement des maladies chirurgicales dépend ordinairement du premier coup de main.

La Communauté des Chirurgiens de cette ville offre ses services pour contribuer à une entreprise si utile et si louable. Elle se flatte de pouvoir fournir des sujets capables de donner de bonnes leçons, lesquelles deviendraient de jour en jour meilleures par leur étude assiduë et leur attention à recueillir de quoi les rendre tous les ans plus amples et plus profitables à leurs Elèves; ils ont cru devoir partager entre quelqu'un d'eux un fardeau, dont un seul se fût trouvé accablé; chacun fera son cours et s'efforcera de le remplir avec tout le zele et l'exactitude dont il est capable; ils sont en état de faire tous les ans, dans les saisons convenables, les cours ci-dessous; savoir :

PREMIEREMENT.

Un cours d'Anatomie du Corps humain, que le Demonstrateur tâchera d'orner de remarques et d'observations importantes à la Pratique, à mesure que l'explication et l'exposition de chaque partie ou de chaque organe se présenteront.

II

Toutes les operations de Chirurgie sur un Cadavre humain, dont le Cours consistera dans un Traité circonstancié des maladies qui les exige chacunes en particulier; les préparations tant du malade que de l'appareil; le manuel de l'Opération; la meilleure façon de la bien faire et la conduite du malade après l'operation.

III

Il sera fait, expliqué ou dicté un Cours des principes, contenant la Phisiologie ou l'Économie animale; la Pathologie ou le Traité des maladies chirurgicales, terminé par la Therapeutique, ou le Traité des remedes et moyens de guerir des maladies énoncées dans ledit cours.

IV

Un cours complet d'Ostéologie ou le general de la Charpente humaine, et l'Histoire particuliere de chaque pièce qui la compose.

V

Un Cours de toutes les maladies des Os, comme Luxations, Entorses, Anchiloses, Fractures, Exostoses, Caries, Rachitis et autres, dans lequel on démontreroit les signes de chaque maladie; la façon de guerir, de reduire, et de maintenir reduit par les remedes les bandages et la situation.

Cet établissement est désiré depuis long-tems par ce qu'il y a de personnes dans la Province qui ont quelque gout pour les sciences et les beaux arts.

Les merveilles que renferme l'exacte connoissance du Corps humain, indépendamment de l'utilité qui en resulte, et l'usage qu'en font les Praticiens en faveur des malades, ont de tous tems excité la curiosité et causé l'admiration des genies les plus sublimes.

Ce n'est point au reste l'interêt qui nous guide, nous sacrifierons genereusement notre tems et nos soins pour l'instruction de nos Eleves, et un fond de deux mille livres par an, à quoi nous bornons notre demande, suffira à peine pour fournir aux frais qu'entraîne necessairement cette espece d'exercice.

L'utilité reconnuë d'une pareille fondation a déjà déterminé quelques unes des principales Villes¹ du Royaume à se le procurer, à l'exemple de la Capitale.

La Communauté des Maîtres Chirugiens espere, NOSSEIGNEURS, que les mêmes motifs agiront sur Vous avec la même force, et que ce zele pour le bien public qui anime toutes vos démarches, ne se démentira pas en un point si essentiel. Et nous osons l'avancer, quelque nobles, quelque importantes que soient les matières dont

¹ Rouen et Amiens ont assigné un fond de 1500 livres pour un seul démonstrateur de l'Anatomie.

la discussion Vous rassemble, il en est peu qui merite plus votre attention, et qui interesse plus directement et plus universellement l'utilité publique.

Signé : L. MESNILDRÉ, Doyen.

G. BROSSAY SAINT-MARC, lieutenant du
premier Chirurgien du Roy.

LE PRINCE, ancien Prevost.

ERIAU, Greffier du premier Chirurgien
du Roy.

CORNU, Prevost en charge.

L. DE LA RUE, Prevost de sa Compagnie.

— Sur cette requête, les Etats de Bretagne, pour soutenir l'Ecole de Chirurgie fondée par les chirurgiens de Rennes, allouèrent 2,000 livres en 1738 (le 8 novembre), 4,000 en 1740 (5 novembre). En 1745 (25 décembre), ils chargèrent leurs députés en cour d'obtenir du Roi des lettres-patentes pour l'établissement définitif de cette école. Cette demande ayant été accordée, ils ordonnèrent, deux ans plus tard (31 octobre 1748) à leurs députés en cour de faire sceller et enregistrer lesdites lettres aux frais des Etats, qui depuis lors ne manquèrent pas, à chacune de leurs tenues, de voter une somme de 4,000 livres pour aider à entretenir cet établissement. (Voir le *Précis des délibérations des Etats de Bretagne* et les *Registres* eux-mêmes, aux dates susdites.)

ARTHUR DE LA BORDERIE.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LÉGENDES CHRÉTIENNES ET POÉSIES, par Mlle A. Molliet. — Un vol. in-12, Grenoble, 1870.

Les livres, comme les hommes, ont leur moment et leurs circonstances, auxquels ils empruntent souvent une grande partie de ce succès rapide qu'on appelle la vogue. Et la vogue, si elle n'est pas le jugement définitif du bon goût ou de l'histoire, est au moins un puissant auxiliaire pour attirer l'attention distraite de notre siècle, et faire à son admiration paresseuse une violence quelquefois salutaire.

Voici un recueil de poésies qui n'a pas compté et n'a pu compter sur un succès de vogue. D'abord il ne s'adressait qu'à des enfants, à de jeunes âmes naïves et simples, comme on l'est jusqu'à quinze et vingt ans. Or, ce ne sont pas ces clients qui, d'ordinaire, font la réputation d'un livre. Et puis, il choisit mal son heure pour se présenter au public, dont il faut toujours consulter les dispositions, avant de lui demander un quart d'heure de recueillement.

C'était au moment où, de l'autre côté du Rhin, sous les yeux de nos diplomates aveugles, grondait déjà la tempête qui devait éclater sur notre malheureuse patrie et la couvrir de ruines et de sang. Le canon et les mitrailleuses n'avaient pas encore fauché nos vaillants soldats ou battu nos murailles, mais, en prêtant une oreille un peu attentive, on eût facilement distingué le pas lourd et pesant des armées allemandes qui s'ébranlaient derrière leur épais réseau de forêts.

Vint ensuite la période fatale de nos désastres et de nos revers, inouïs jusque-là dans l'histoire d'aucun peuple, où la France fut prise comme d'un accès de fièvre chaude qui dure encore. Quoi d'étonnant que ce petit livre, éclos au fond d'une province reculée, fût ignoré, alors que le canon, le télégraphe et les journaux de Paris avaient seuls le droit de se faire entendre !

Et pourtant il ne mérite pas cet oubli. Il y a là des notes d'une rare élévation, des accents marqués au coin de la véritable inspiration, ce qui, suivant Joubert, fait le vrai poète, « des mots qui » montrent sa pensée, des pensées qui laissent voir son âme, et » une âme où tout se peint distinctement. »

Je trouve d'abord l'idée du livre excellente. Recueillir ces légendes qui se racontent le soir au foyer de la famille chrétienne, entre l'aïeule, le père, la mère et les enfants, leur laisser cette teinte de poésie vague et mystérieuse qu'elles ont emportée de l'Orient, d'où elles nous viennent, puis mettre tout cela en vers et l'offrir aux enfants, dont l'âme naïve et pure veut des chants simples comme elle, c'est faire plaisir aux mères, aux instituteurs et aux institutrices, souvent très-embarrassés sur le choix d'une bonne lecture poétique; c'est doter la littérature d'un genre vers lequel peu de génies semblent portés.

Nous ne voulons et nous ne pouvons tout analyser, encore moins citer; mais quoi de plus touchant et de plus ingénieux que la *Légende du Palmier*, le *Bon Larron*, la *Légende du Serpent*, la *Légende du diamant*, le *Petit roi*, la *Fête à Nazareth*, etc..., et toutes ces petites scènes de la vie du Christ, auxquelles l'imagination du poète, aidée de sa foi, nous fait assister? Il n'y a pas jusqu'aux *Litanies* qui n'aient leur histoire légendaire et enfantine, d'où nous viendraient, s'il faut en croire l'auteur, tous ces noms mystiques et ces glorieux titres que nos lèvres chrétiennes ne cessent de redire à Marie.

Et partout on sent une âme profondément chrétienne, aux convictions généreuses et fermes, une âme élevée, poétique, et sachant toutefois quitter les hauteurs où sa pensée habite, pour s'abaisser jusqu'aux humbles et aux petits.

Après les *Légendes* viennent d'autres poésies diverses, fruits et rêves d'une imagination sans cesse active, toujours empreintes de ce caractère religieux qui doit faire le fond de cette âme. Ce sont des traits de la vie de saint Dominique ou de sainte Catherine de Sienne, dont l'auteur semble être le disciple; ce sont des hymnes, inspirés par une belle nature, ou par ces spectacles grandioses comme on en rencontre au pied des Alpes. C'est un souvenir d'enfance qui revient tout à coup, embelli par le lointain du passé; ce

sont des conseils à un petit neveu, remplis d'une sagesse tendre et inquiète, conseils qui s'adressent quelquefois plus haut dans la vie, et abordent, sous une forme gracieuse et élevée, les questions les plus délicates de l'avenir.

Allons, là !... sans détour, dites, dans quelque temps,
 Quand vous aurez jeté votre jeunesse aux vents,
 Quand vous vous sentirez fatigué d'une vie
 Sans but et sans repos ; lorsqu'une noble envie
 Viendra faire revivre et résonner en vous .
 Les saints noms de famille et de père et d'époux ;
 Lorsque votre œil ému cherchera dans le monde
 La femme dont le cœur à votre cœur réponde,
 Dites, choisirez-vous, pour ce nouveau foyer,
 Celle qui ne saura ni croire ni prier ?....

La *Prière du jeune Indien* respire je ne sais quel parfum de poésie sauvage et naïve qui rappelle le style de Châteaubriand.

Pauvre Chalais ! est une plainte éloquente qui touchera le cœur de tous ceux qui ont aimé le Père Lacordaire et qui ont lu les pages adorables où il parle de cette riante solitude, inondée de soleil, que la main de Dieu avait un moment fait reflourir.

Oui, le cloître est désert, et le vent qui frissonne
 Va seul de la cellule à la nef, à l'autel.
 L'airain se tait... Hélas ! en ce lieu plus personne
 Pour répondre au pieux appel.

La brise qui de Dieu te parlait à toute heure,
 Aurait-elle trahi tes mystiques secrets ?
 Seule, sous ces arceaux, maintenant elle pleure,
 En répondant à nos regrets.

Et celui qui vers toi vint abriter sa cendre ¹,
 Pour garder son tombeau n'aura donc plus d'amis ?
 La voix d'un frère aimé ne fera plus descendre
 L'espoir du grand réveil sur ses os endormis....

Et tes grands souvenirs ! Et ton passé sublime !
 Tout cela, faudra-t-il l'oublier à jamais ?
 Lorsque tout en ces lieux s'éveille et se ranime,
 Ne revivras-tu pas, ô mon pauvre Chalais !

¹ Le P. Aussant, dont la famille, croyons-nous, habite Rennes. Le cimetière du couvent garde encore son tombeau.

Citons encore, avant de terminer, une petite pièce remplie de délicatesse et de fraîcheur, et qui a pour titre : *Que l'on doit bien dormir !*

Un cortège passait, blanc comme l'innocence;
Point de noirs chants de mort, point de crêpes de deuil :
Quelques vierges enfants, fraîches d'insouciance,
Suivaient le tout petit cercueil.

Puis c'était au printemps : les fleurs au cimetière
Croissent avant les fleurs des bois et des jardins,
Et les oiseaux déjà chantaient, douce prière,
Tous les soirs et tous les matins.

Toi dont j'ai vu passer le simple et frais cortège,
N'est-ce pas qu'on est bien dans le monde où tu vas ?
N'est-ce pas qu'on dort bien sous la touffe de neige
Qu'a secouée un blanc lilas ?

Toi qui n'as pas voulu de notre vie étrange,
Où les petits enfants mêmes doivent souffrir,
Sous les fleurs, au printemps, n'est-ce pas, mon doux ange,
N'est-ce pas qu'on doit bien dormir !

Nos lecteurs nous pardonneront d'être long et un peu trop élogieux sur un livre qui a certainement des défauts et des ombres, mais que nous voulons faire connaître, car notre conviction est qu'il le mérite. Et puis, lorsqu'après une laborieuse journée d'été, le soir arrive avec ses ombres, ses fortifiantes fraîcheurs et son calme réparateur, on aime à recueillir son âme et à prêter une oreille attentive aux voix mystérieuses qui s'élèvent dans la nuit, de la terre vers le ciel. Il nous semble que ce concert est comme un doux sommeil, qui repose et endort nos fatigues.

N'avons-nous pas depuis longtemps nos journées douloureuses, pleines de fatigues, de luttes sanglantes et d'amères tristesses ? Le soir semble se faire et nous présager un lendemain plus tranquille. En attendant ce jour que nous appelons de tous nos vœux sur notre pauvre patrie, recueillons-nous un instant; écoutons ces voix de l'âme et du cœur qui nous parlent de doux souvenirs, de tendres émotions, et nous rapprochent du ciel.

A. DE LA BREURE.

A TRAVERS LES RUINES DE PARIS

A ÉMILE GRIMAUD.

Mon cher ami,

Vous me demandez que j'essaie de vous tracer, pour vous et vos lecteurs, le tableau de ce pauvre Paris que je viens de revoir, ravagé, ruiné, incendié. Outre que la tâche est navrante et dépasse mon courage, elle excéderait de beaucoup les limites d'un article de quelques pages. Ce que cinq mois de siège et deux mois de Commune ont accumulé de ruines en dehors et en dedans de Paris, défie toute appréciation et toute description. Financièrement, cela doit se chiffrer par milliards (et je ne parle que des immeubles détruits ou détériorés, et de leur contenu ; pour ce qui est de la ruine plus ou moins universelle résultant de la suspension prolongée du commerce et de mille autres causes connexes, cela doit se monter à un chiffre impossible à évaluer, mais non moins effrayant). Quant à entreprendre de décrire cet immense amas de décombres qui commence à Saint-Cloud et finit à Champigny, en passant par les Tuileries et l'Hôtel-de-Ville, plusieurs volumes, écrits avec le savoir technique d'un architecte et d'un commissaire priseur, y suffiraient à peine. La photographie seule, avec son réalisme brutal et son impitoyable précision, peut rendre l'aspect de ces choses indescriptibles qui furent des maisons, des palais, des villes. Et il y a là, pour les amateurs de l'horrible, de quoi faire un album sans pareil. Affreusement curieux pour un indifférent, pour un étranger, le spectacle est à faire pleurer un Français.

Ma lettre pourrait se composer d'un seul mot : des ruines, des ruines, des ruines, et encore des ruines !...

Mais vous me demandez des détails. Prenons notre cœur à deux mains et essayons.

Donc, le 1^{er} juin, je quittais Versailles, que je laissais animé et peuplé comme jamais peut-être il ne le fut au temps même de Louis XIV (pour le moment, Louis XIV était un vieux petit bourgeois à lunettes, serré dans sa redingote, trottant menu en se dandinant d'une jambe sur l'autre, ayant pour voix une façon de flûte enrhumée et sourde dont le jour même j'avais pu entendre à l'Assemblée nationale le mince fausset ; mais quel artiste ! et quelles incomparables variations ce Paganini exécute avec cet ingrat instrument ! — pour le moment, Louis XIV s'appelait monsieur Thiers : deux noms qui rapprochés en disent plus long que cent volumes d'histoire, deux mondes juxtaposés). Avant de partir, j'avais eu le plaisir de serrer la main de plusieurs de nos honorables députés de l'Ouest, de MM. Vandier, Lallié, de la Borderie (ces deux derniers amis intimes, l'un même quelque peu le maître de la maison où nous causons en ce moment).

Le train était énorme en longueur, tant les émigrants se pressaient déjà de rentrer dans leurs foyers depuis longtemps désertés, fort anxieux de savoir s'ils ne les retrouveront pas en cendres.

En passant, je pus revoir les restes de ce qui s'appela Saint-Cloud. A diverses reprises, entre les deux sièges de Paris, j'étais déjà venu faire un douloureux pèlerinage à ce cadavre de ville. J'avais contemplé cet immense amphithéâtre de décombres : en bas, ce pont rompu, cet hôtel de la Tête-Noire, célèbre par le crime de Castaing, aujourd'hui détruit ; cette place disparaissant sous les plâtras, ces rues tortueuses montant vers Montretout au milieu d'un chaos de murailles et de toits écroulés ou se tenant debout encore par un prodige d'équilibre ; — en haut, ces squelettes de maisons, de villas, profilant sur le ciel la silhouette de leurs murs noircis.

J'avais vu les vastes casernes aux toits crevés, le parc dévasté, les statues mutilées. J'avais parcouru, salle par salle, en trébuchant sur des amas de débris, de marbres, de bronzes, de glaces, ce château

naguère impérial, œuvre charmante de Mansard, dont les obus et la torche prussienne ont fait une lamentable ruine.

Car l'incendie de Saint-Cloud est un méfait à ajouter au dossier, si riche déjà, de nos vainqueurs, méfait d'autant plus monstrueux que, suivant le témoignage formel d'habitants consultés par moi-même, il aurait été commis, en partie du moins, sinon en totalité, DEPUIS L'ARMISTICE ! La dame d'un café, à moitié préservé, racontait qu'elle était arrivée juste à temps pour éteindre le feu qui venait d'être mis à son établissement ; elle montrait ses banquettes et divans dépouillés de leurs velours, que nos rapaces ennemis avaient délicatement *cueillis* et soigneusement emballés pour « la grande Allemagne ; » — en subodorant la tapisserie des murs, on sentait encore un parfum prononcé de pétrole. Le procédé était des plus simples : on pillait d'abord la maison, puis on y mettait le feu. A la Prusse appartient l'honneur, et elle le méritait, d'avoir doté l'art de la guerre et de l'incendie de ce nouvel et redoutable engin, qui allait acquérir tout à coup un si sinistre renom : le pétrole. Avec quelle savante habileté elle sut tout d'abord l'appliquer, demandez-le aux onze maisons du faubourg des Aides, à Orléans, aux deux cent cinquante maisons incendiées de Châteaudun, et à tant d'autres !

La leçon ne devait pas être perdue, et les Prussiens allaient avoir de dignes élèves dans les incendiaires de la Commune, auxquels les soldats de M. de Bismark avaient appris, par des expériences tant de fois renouvelées sur les chaumières de nos campagnes et les maisons de nos villes, toute la puissance destructive que recèle une bombone de pétrole. L'armée prussienne avait son corps, savamment organisé, de pétroleurs : la Commune allait avoir le sien. La Prusse était digne d'avoir la Commune pour élève, et la Commune d'avoir une telle maîtresse. Leurs rapports se sont-ils bornés là ? Ces membres prussiens de la Commune, ce chef prussien de l'Internationale, ex-secrétaire particulier, dit-on, de M. de Bismark ; ces espions prussiens devenus généraux de la Commune, comme Dombrowski, par exemple ; ces sommes d'argent envoyées de Berlin ; ces danses, ces chants, ces cris sauvages des soldats allemands à la vue de Paris en feu (je tiens le fait de témoins

oculaires); ce toast porté en l'honneur de la Commune de Paris, par tout un cercle d'officiers prussiens¹; — d'autres indices encore, ne permettraient-ils pas de supposer des relations encore plus intimes entre la Prusse et la Commune, celle-ci se chargeant d'appliquer les procédés prussiens — torche, badigeon, obus à pétrole, pillage — à la destruction de Paris, que le bombardement de celle-là avait été impuissant à accomplir ?

Laissons à l'histoire le soin d'éclairer ce ténébreux mystère, et poursuivons.

C'est à partir de Puteaux et de Courbevoie que commencent à se remarquer les ravages de la guerre civile. Bombardée par les batteries fédérées de la porte Maillot et des Ternes, la partie de Courbevoie qui longe la Seine est fort maltraitée. De Courbevoie à Asnières, surtout aux abords du château de Bécon, les dégâts s'accroissent. A Asnières, le désastre est quasi complet. Cette jolie petite ville, coquettement assise le long de la Seine, jadis joyeux rendez-vous des canotiers, n'offre plus aujourd'hui que l'aspect de la désolation, avec son pont détruit, ses villas, ses cafés, ses restaurants, ses maisons bourgeoises, effondrés, troués, déchiquetés, en loques, en lambeaux. De la gare, il ne reste plus trace; le sol est absolument ras, tant les artilleurs communeux y mettaient de rage, surtout après boire, une fois bien repus, ces messieurs ne *travaillant* pas volontiers à jeun. On bombardait aussi par passe-temps, pour s'amuser : il fallait bien tuer le temps, au risque même de tuer quelqu'un avec. « Je parie un litre que j'atteins cette maison là-bas ? » Le pari tenu, l'obus volait portant au but le ravage et peut-être la mort, et le litre se vidait au milieu de joyeux lazzis. On m'a conté que tout passant, moyennant le prix d'un litre (car le litre a exercé une influence prépondérante dans cet épouvantable drame), une femme, un enfant, pouvait mettre le feu à l'étoupille. Jouait qui voulait à ce jeu sauvage. Le peuple s'amusait... Le terrible insensé allait s'amuser à des jeux bien autrement effrayants.

Si nous traversons la Seine, nous verrons aussi nombre de maisons de Clichy et de Levallois étaler leurs béantes blessures.

¹ *Le second siège de Paris, le Comité central et la Commune*, par Ludovic Hans, livre curieux et spirituellement écrit.

Mais, le plus navrant spectacle, après Saint-Cloud, offert par les environs de Paris, est assurément celui que présentent l'avenue de la Grande-Armée, Neuilly et son parc. Il y a là, sur des kilomètres d'étendue, des centaines de maisons dont pas une n'est intacte et dont beaucoup sont absolument détruites, notamment aux environs de la porte Maillot et du pont de Neuilly, théâtres d'un si opiniâtre duel d'artillerie. Mais ce qui défie toute description c'est, dans le parc, l'aspect des deux longues rues Perronet et Borghèse, telles que les ont faites les balles et les obus. Cela tient du fantastique. Maisons sans toit, toits en lambeaux suspendus en l'air; murs crénelés, crevés, éventrés, piquetés, tigrés et comme *variétés* de traces de projectiles; arbres hachés, déchirés; jardins dévastés, aux grilles enfoncées et tordues, où, en fait de fleurs, poussent balles, biscaïens, mitraille, éclats d'obus (j'ai cueilli plein mes poches de ces fleurs de la guerre civile). Pas une de ces ruines qui ressemble à sa voisine; chacune a sa physionomie diversement désolée.

Cet ensemble de villas, de châlets, de châteaux, hier coquets et charmants, à présent ruinés, navre et captive par son horrible étrangeté. J'ai là un ami qui, pendant cinq semaines, a vécu dans sa cave, avec sa jeune fille, manquant de pain parfois; tour à tour aux mains des communeux et des Versaillais; au milieu d'une fusillade et d'une canonnade qui ne cessaient ni jour ni nuit, et d'une telle intensité, d'une si redoutable justesse de tir que certain trou de sa maison, qu'il m'a montré, n'a pas vu passer, à lui seul, moins de trente-cinq obus! — Que dites-vous de cela, paisibles habitants de la province, qui ignorez jusqu'à la forme précise d'un boulet ogivo-cylindrique? *O fortunatos nimium!*...

Et ce pauvre bois de Boulogne, que le siège prussien avait déjà rasé, des fortifications jusqu'aux lacs, et qui, pour comble de décadence, est menacé, dit-on, de devenir le cimetière déshonoré des communeux fusillés!

Passons, en nous bouchant le nez, devant ces casemates bourrées de cadavres que l'on s'occupe de brûler...

Passy, Auteuil, le Point-du-Jour... des ruines encore, et des plus saisissantes. Gare d'Auteuil, anéantie; maisons entourant la

place de la Gare et le long de la voie ferrée, anéanties... Celles du voisinage qui se portent le mieux présentent à la tête ou au flanc de larges cicatrices. Brûlée, la maison fameuse où le prince Pierre Bonaparte tua Victor Noir d'un coup de pistolet, dont l'explosion retentit d'un bout du monde à l'autre, et semble avoir donné le signal de toutes nos catastrophes.

Ce superbe viaduc, que les Romains eussent admiré, et qui suffirait à illustrer toute autre ville que Paris, porte vaillamment encore les terribles mutilations que les puissantes batteries de Breteuil et de Montretout ont ajoutées aux blessures que lui avait déjà faites le bombardement prussien. Le géant de pierre est encore debout; pas une de ses innombrables arches ne s'est effondrée; ses interminables nefs de cathédrale romane sont intactes et fuient toujours à perte de vue.

Et tout autour de Paris il en est ainsi; partout à peu près, le même spectacle; le cercle de ruines est quasi continu. Ce que la guerre étrangère avait épargné, la guerre civile l'a atteint et plus ou moins détruit. Issy, Clamart, Meudon, Châtillon, Bagneux, l'Hay, Chevilly, Choisy-le-Roi, Vitry, Champigny, Rosny, le Bourget, et tant d'autres noms désormais douloureusement fameux! Toute la banlieue de Paris, sur une circonférence de quinze lieues, plus ou moins bouleversée, mutilée, mitraillée, incendiée.

Comme prélude à ces dévastations, dès avant d'être investi par les Prussiens, Paris, nouveau Rostopchine, s'était fait, dans son patriotisme farouche, une première ceinture de ruines en rasant sa zone militaire pour dégager le tir des canons de ses remparts : cent millions de ruines, pour commencer, auxquels tant d'autres millions sont venus s'ajouter depuis !

Vous le voyez, mon cher ami, je tourne autour de Paris comme si j'hésitais, comme si j'avais peur d'y entrer. C'est qu'ici, au lieu de ces ruines du dehors, ou héroïques ou inconscientes, que la lutte explique, si elle ne les justifie pas toujours, c'est le spectacle hideux de ruines criminellement préméditées et voulues, scélératement préparées et accomplies, qui nous attend.

Quand j'entrai dans Paris, l'affreuse guerre des rues venait de

finir. Dès mes premiers pas, j'en voyais partout les traces toutes fraîches encore. La gare de l'Ouest trouée par les balles, toutes ses vitres brisées; les maisons de la rue du Havre et des environs portant les mêmes stigmates; l'église de la Madeleine toute constellée de trous de balles et d'obus, plusieurs des statues de son pourtour mutilées, l'une sans tête, l'autre sans bras (il n'est pas vrai toutefois qu'une lutte se soit engagée dans l'intérieur et que huit cents fédérés y aient été tués : quelques-uns seulement ont été fusillés dans les sous-sol).

Mais, à partir de la Madeleine, le navrant spectacle! Toute une partie de la rue Royale n'existe plus. C'est comme une voie d'une autre Pompéï, ébranlée par l'éruption du volcan populaire, plus aveugle en ses fureurs, plus stupidement brutal que le Vésuve et l'Etna. On dit que d'infortunées victimes ont été tirées de dessous ces décombres, que d'autres peut-être y restent encore ensevelies. On s'occupe déjà de déblayer et d'enlever ces plâtras noircis, dont l'énorme amas écroulé obstrue la voie.

Voulez-vous savoir comment s'est accompli ce sauvage exploit? Le fait est typique et donne l'idée de l'idiote férocité des épouvantables bêtes brutes qui viennent, deux mois durant, de terroriser Paris et avaient juré de le détruire.

Le 23 mai, des gardes nationaux (que ce nom soit à jamais flétri!) préposés à la défense d'une barricade construite rue Royale, par le travers du ministère de la Marine, pointent une pièce de 7 sur les maisons d'en face, qu'ils bombardent à outrance, à moins de cent mètres! L'incendie ne s'allumant pas assez tôt à leur gré, ils amènent un canon de 12, qu'ils bourrent de matières imbibées de pétrole. Cette fois, le feu a pris! La vue des flammes transporte d'un soudain délire ces frénétiques, qui se mettent à danser, autour de la pièce fumante, une sarabande véritablement infernale : on eût dit des Papous anthropophages de la Nouvelle-Calédonie dansant autour de la victime humaine qu'ils vont manger, en chantant leur funèbre *pilou-pilou*. Communeux et cannibales Néo-Calédoniens vont, dit-on, faire connaissance sur la même terre; ils sont dignes de fraterniser, et les plus sauvages ne seront pas les naturels de Balade ou de l'île des Pins.

Le ministère de la Marine, centre d'un vaste système de défense des fédérés, n'a échappé au désastre que par miracle, grâce surtout à l'intelligent sang-froid de M. le chirurgien principal Mahé (un nom breton dignement porté), resté pour soigner les marins blessés de l'ambulance. Bombones de pétrole et barils de poudre étaient prêts. Le 23 mai, au soir, ordre de la Commune vint d'y mettre le feu. Instances de M. Mahé, qui objecte la présence de quatre-vingts blessés fédérés, dont il avait eu la prévoyance de doter ses salles hospitalières. Nouvel ordre de l'Hôtel-de-Ville, dont le texte — authentique — fait dresser les cheveux : « *Brûlez quand même; TANT PIS POUR LES BLESSÉS!* » Le délégué, moins féroce, accorde « une heure » pour l'évacuation de l'ambulance. M. Mahé procède à ce travail avec une lenteur si bien calculée, qu'il gagne, heure par heure, jusqu'à six heures du mercredi matin : les troupes de Versailles arrivaient, et le monument était sauvé!

Pour se faire une idée de ce qu'il serait à cette heure, on n'a qu'à jeter les yeux sur son voisin, le ministère des Finances : immense quadrilatère de ruines, vaste comme un Colysée, et dont les arcades intérieures, mises à jour, s'allongent et fuient semblables aux arches superposées d'un multiple viaduc. La vue en est surtout saisissante par l'énorme brèche qu'a faite une partie de la façade en s'écroulant sur la rue de Rivoli, qu'elle encombre.

Quand j'arrivai sur la place de la Concorde, les vestiges de la lutte étaient partout : écorchures de balles et d'obus sur les murailles, statue de la ville de Lille, œuvre remarquable de Pradier, coupée en deux, le buste et la tête gisant à terre; l'une des deux fontaines affreusement mutilée; candélabres, colonnes rostrales de bronze, abattus ou éventrés; balustres de pierre emportés; amas de terre, de pavés et d'énormes ballots de chiffons, restes des formidables barricades des rues Royale, Saint-Florentin et de Rivoli... Impassible, l'obélisque de Louqsor dressait intacte son aiguille de granit au milieu de ces frappants témoignages des fureurs humaines, énigme plus malaisée à déchiffrer que ses hiéroglyphes. Dans le cours de ses quarante siècles, il n'avait peut-être jamais rien vu de tel.

Là-bas, au bout de la grande allée du jardin des Tuileries, le

pavillon de l'Horloge apparaissait découronné de son faite, mais encore imposant et dominant toujours le reste du palais, rasé à la hauteur du premier étage. A gauche, le pavillon de Marsan fumait encore. Le pavillon de Flore, sur le quai, tout nouvellement reconstruit, a mieux résisté; son toit est encore en partie debout et offre à l'œil attristé la carcasse noircie de ses arcatures de fer. La galerie du bord de l'eau, toute neuve aussi, est dans le même état : quasi intacte extérieurement, brûlée à l'intérieur.

Au total, tout l'immense pourtour des Tuileries brûlé; brûlée aussi une partie du nouveau Louvre, jusque par-delà la bibliothèque, aux abords des musées. Quelques mètres de plus, et cet incomparable amas d'antiquités et de chefs-d'œuvre était atteint, et le génie humain se voilait d'une éclipse peut-être sans retour!

Cet incendie sans pareil, ces flammes colossales s'élevant jusqu'aux nues et consumant l'un des plus beaux, des plus vieux et des plus vastes palais du monde; cette bataille acharnée qui se livrait aux abords; ce fracas des toits s'effondrant; ces boîtes à mitraille éclatant en l'air; ce tonnerre de la canonnade, cette fusillade crépitant; ces balles et ces obus pleuvant dans le brasier et aux environs, pour empêcher d'éteindre le feu; cette rivalité de fureur des hommes et des éléments; — tout cela composait le spectacle le plus terrifiant, de la plus grandiose horreur. « C'était une scène de l'enfer, » me disait un témoin.

Vis-à-vis, à quelques pas, le Palais-Royal aussi en feu... En feu, sur l'autre rive, le gracieux palais de la Légion-d'Honneur, tout nouvellement réparé et meublé; — en feu le vaste et magnifique palais de la Cour des Comptes et du Conseil d'Etat; en feu une partie de la caserne voisine, la Caisse des Dépôts et Consignations; — en feu tous les hôtels et maisons parallèles de la rue de Lille, depuis la rue Solférino jusqu'au delà de la rue du Bac...

Néron eût applaudi à un tel spectacle et eût accordé sa lyre pour le chanter. L'impérial incendiaire eût reconnu comme ses dignes rivaux ces incendiaires du peuple : peuple ou César, tous les despotes se ressemblent, capables des mêmes crimes et des mêmes épouvantables folies.

Si l'horrible vous séduit et vous attire, venez voir cette rue de

Lille telle que le pétrole l'a faite, cette double rangée de ruines qui se prolonge sur une étendue de plus de cinq cents mètres. C'est le coin le plus éprouvé de Paris, le chef-d'œuvre de la Commune. Au point de jonction de la rue du Bac, surtout, c'est un chaos, un effondrement. La nuit, par un temps sombre, cela est absolument sinistre. On se demande quel tremblement de terre a ébranlé ou jeté bas toutes ces maisons, amoncelé tous ces décombres. On entend les cris d'épouvante, on voit tous ces pauvres habitants affolés, effarés, courant, fuyant, pendant que d'immondes brutes avinées, mâles et femelles, vont de maison en maison badigeonnant les escaliers de pétrole et y mettant le feu. C'a été, dit-on, un drame terrible, et on le croit sans peine. Une maison est restée debout, je demande pourquoi : on m'apprend que le marchand de vin qui l'habite a si complètement enivré les incendiaires, pris par leur faible, qu'ils n'ont pu accomplir leur effroyable office. Bien des maisons ont dû leur salut à cet ignoble moyen.

Plus loin, c'est le Palais-de-Justice, la Conciergerie et la Préfecture de police : encore un brasier digne d'être contemplé par l'œil d'un Néron. Tout a été dit sur les irréparables pertes, judiciaires, d'art, d'état-civil et autres, occasionnées par ce désastre particulier.

On a dit aussi ce quasi miracle qui a préservé le plus pur bijou de l'art gothique : au milieu des flammes qui l'entouraient, l'assiégeaient, la léchaient de toutes parts, la Sainte-Chapelle est restée intacte, inviolée, semblable à la salamandre légendaire. Ses vitraux flamboient toujours au soleil, comme un incomparable écrin de rubis. Du sein des ruines qui l'entourent, elle dresse encore vers le ciel, comme une prière jaculatoire, sa svelte flèche, radieuse et étincelante d'or; et, dominant son toit dentelé, l'archange Michel foule toujours, saisissant symbole, l'Esprit du mal de son pied triomphant...

Pendant que je passais, une bouffée de blanche fumée montait des décombres vers le saint édifice, comme exhalée par un encensoir.

Vis-à-vis, Notre-Dame, dont le feu avait déjà commencé à dévorer l'intérieur, au moyen des chaises amoncelées en bûcher et

enduites de pétrole, — Notre-Dame sauvée continue aussi à se dresser dans sa masse sereine et magnifique.

Ainsi en est-il de Saint-Eustache, dont la seule chapelle des Catéchismes a été entamée par les flammes, et des autres églises de Paris. Si plusieurs ont subi des dégâts plus ou moins graves (Saint-Leu, par exemple, bombardé avec acharnement par une citoyenne *canonnière* fédérée) — pas une n'a été incendiée. Exception d'autant plus étrange parmi les monuments publics, que ceux-ci, comme on sait, étaient l'objet d'une haine toute spéciale de la part des bandits communeux, et que déjà les églises avaient été pillées, profanées, transformées en clubs où, chaque soir, entre orateurs et oratrices, se professait l'école mutuelle d'incendie. Ceux qui fusillaient les vivants temples du Christ, ne devaient pas reculer devant la destruction de ses temples matériels.

Du Palais-de-Justice à l'Hôtel-de-Ville, c'est comme une traînée de ruines.

Théâtre-Lyrique, brûlé; siège des bureaux de l'Assistance publique, brûlé; Poids public, brûlé; Caisse de la Boulangerie, brûlée; presque toute la belle avenue Victoria, brûlée; maisons, sur la place, faisant face à l'Hôtel-de-Ville, brûlées; douze maisons, toutes neuves aussi et non moins magnifiques, rue de Rivoli, brûlées...

Ce n'est pas sans un serrement de cœur et sans sentir mes yeux se mouiller que je passai devant une de ces dernières maisons, qui m'avait été tant de fois si aimablement hospitalière... Au premier bruit des incendies dont Paris était le théâtre, un de mes amis, avoué, qui l'habitait, revient en toute hâte, avec sa femme, des environs de Nantes, où il s'était réfugié dans sa famille pour laisser passer l'orage. A peine débarqués, tous deux accourent anxieux rue de Rivoli... Ils s'arrêtent atterrés... Cette maison qui flambe encore, c'est leur maison! « Ma mère! » s'écrie tout d'abord, dans un spontané élan filial, la pauvre jeune femme, en scrutant d'un regard éperdu les décombres fumants, et oubliant que mobilier, valeurs, dossiers d'affaires, tout était réduit en cendres! Par bonheur, sa mère,

restée jusqu'au dernier moment, avait pu s'échapper du brasier, en ne sauvant de son avoir particulier que les vêtements qu'elle portait sur elle. — Je les ai revus; lui est le plus affecté; quant à ces dames, deux saintes, il est vrai, elles opposent au malheur qui les frappe la plus admirable résignation.

Et que de drames de ce genre!

Au milieu de ces ruines qui lui font cortège, l'Hôtel-de-Ville dresse sa ruine immense, masse carrée, énorme et informe, d'où émergent, à des hauteurs inégales, cheminées gigantesques encore fièrement debout, fenêtres béantes, semblables à des yeux vides, barres et échelles de fer pendantes et ne soutenant plus rien; lignes d'arcades superposées se profilant à jour sur le ciel; galeries circulaires des statues de rois, évêques, magistrats, savants, artistes, les unes décapitées ou manchotes, les autres intactes, se détachant sur ces ruines comme sur un piédestal; colonnes, pilastres, ornements, bas-reliefs, rinceaux, sculptures, plus ou moins mutilés, et qui faisaient de ce magnifique édifice l'un des chefs-d'œuvre de l'art français. Le tout noir, blanc, bleuâtre, rougeâtre, rose, tant était intense la fournaise qui l'a cuit et recuit. — Masse et teintes m'ont rappelé le château des comtes palatins à Heidelberg, bâti en granit rouge des bords du Rhin, ruine deux fois séculaire, la plus belle de l'Allemagne. Quant à l'intérieur, sous la pression de cent tonneaux de poudre accumulés dans les caves par les bandits, qui ne voulaient pas laisser pierre sur pierre de leur repaire, il a sauté comme un volcan.

Elle est particulièrement navrante la façade qui regarde Saint-Gervais : ces stores effiloqués, cette longue carcasse convexe de fer rouillé, cette pendule à cette fenêtre, c'est à peu près tout ce qui reste de la célèbre « Galerie des fêtes, » où la Ville de Paris, traitant de souverain à souverain, invitait à ses galas princes, empereurs et rois (où êtes-vous, dîners et bals de 1867, qu'honoraient de leur présence Alexandre de Russie, Guillaume de Prusse et Bismark? Que de siècles depuis moins de quatre ans!)

Ruine superbe et lamentable, à laquelle, la nuit, le clair de lune prête des aspects d'un romantique d'outre-Rhin, et que je voudrais voir rester, isolée dans sa désolation, pour rappeler à ce frivole

et oublieux Paris où conduit son effréné appétit de révolutions et quels sauvages il recèle sous le vernis menteur de sa civilisation !

Au front de l'Hôtel-de-Ville incendié, de même que sur les murs des autres monuments publics détruits, ricane toujours, comme un mensonge, la devise LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ ; Liberté du pillage et du vol, Egalité devant l'incendie, Fraternité de l'assassinat.

Un chiffre pour finir : la perte résultant de l'incendie du seul Hôtel-de-Ville et de son contenu n'a pas été évaluée à moins de 80,000,000 de francs !

Je ne parle que pour mémoire de la mairie du 11^e arrondissement, magnifique construction à peine achevée, et déjà ruine aussi.

Il n'est pas jusqu'à la vieille place révolutionnaire de la Bastille qui n'ait ses ruines également, et du fait des révolutionnaires de la Commune. Dans leur rage de dévastation, ils avaient osé porter leurs mains sacrilèges jusque sur le monument révolutionnaire par excellence, la colonne de Juillet, par jalousie sans doute contre les trois « immortelles journées, » qu'ils devaient avoir à cœur de remplacer sur le calendrier de la Révolution par « l'immortel » 18 mars et les non moins « immortelles » de mai. (D'immortalité en immortalité, voilà notre pauvre France bien près d'être mourante !) Toujours est-il que la glorieuse colonne l'a échappé belle. Fort heureusement, le « Génie de la Liberté » plane toujours là-haut, tournant le... dos au « vieux faubourg Antoiné, » ce qui n'est pas poli pour ce dernier.

Maisons incendiées à droite, maisons incendiées à gauche. En voici trois, à l'endroit à peu près où, en 1848, M^{sr} Affre fut frappé de la balle qui le tua, à l'angle de la rue conduisant à cette prison de la Roquette, désormais immortalisée par un second massacre des Carmes et le martyr d'un autre archevêque de Paris, — le quatrième sur sept assassiné depuis soixante-quinze ans ! Et l'on s'en va chercher le martyr jusqu'en Chine et en Corée !

J'ai vu, ces jours derniers, passer au milieu des rues incendiées le convoi funèbre, ou plutôt triomphal, des martyrs. La foule immense qui se pressait au défilé du cortège m'a paru sincèrement

émue et recueillie : avant six mois, je le crains, elle aura tout oublié. J'étais allé, comme des milliers d'autres, porter mes pieux hommages aux restes des illustres victimes dans leur chapelle ardente. Seule, la figure de M^r Darboy était découverte, mais absolument méconnaissable, boursoufflée et blanche à force d'être pâle (le corps n'avait pu être embaumé qu'après quatre jours d'inhumation dans la fosse commune). Mutilés par les balles et les coups de crosse de fusil, les corps de M^r Surat et de M. Deguerry avaient dû être immédiatement clos dans leur bière. Le cercueil du vénérable et si regretté curé de la Madeleine disparaissait sous des bouquets de fleurs que venaient y déposer ses pieux paroissiens. — « Ils ont tué le père des pauvres, » me disait une brave femme. Que sont les pauvres et ceux qui les secourent pour ces brutes féroces qui n'ont d'humain que la face?

Place du Château-d'Eau, maisons également brûlées; théâtre de la Porte-Saint-Martin, brûlé (et sans doute par plus d'un de ceux qui y étaient venus tant de fois se repaître de ces drames bourrés de crimes et d'assassinats, que nos dramaturges ont l'habitude de servir au peuple pour le moraliser); — brûlé, son voisin, le restaurant Deffieux, avec des raffinements de stupide barbarie que les journaux ont relatés.

Le boulevard du *Prince-Eugène* (aujourd'hui *Voltaire*) est jalonné de maisons incendiées (pourquoi celles-ci et non celles-là?) jusqu'au petit théâtre des Délassements-Comiques! (ce n'est pas moi qui pleurerai des larmes bien amères sur ses cendres), où futurs pétroleurs et pétroleuses ont dû venir plus d'une fois s'ébaudir à ses lazzis grivois.

Une note gaie dans cet affreux concert.

Vous n'êtes pas sans vous rappeler cette fameuse statue de Voltaire, copiée sur le chef-d'œuvre de Houdon, et fruit d'une souscription ouverte à grand fracas par le *Siècle* chez tous les marchands de vin et leur honorable clientèle. Son bronze une fois coulé, ne sachant le long de quel mur le déposer, le moniteur des cabarets, qui eut toujours l'art d'être au mieux avec les autorités, sans en excepter la Commune, avait enfin obtenu, au déclin de l'empire, sous le mandarinat de M. Chevreau, de l'ériger dans ces lieux loin-

tains. Eh bien ! croiriez-vous (*horresco referens*) qu'un obus — projectile « obscurantiste » s'il en fut jamais — lancé d'une main sûre par quelque jésuite déguisé de la Commune, est venu, avec la plus déplorable adresse et une désolante précision, frapper le grand homme par derrière, — juste à l'endroit où le dos change de nom ! — pour ressortir entre ses jambes. Ce qui fait irrévérencieusement songer à l'instrument de M. Purgon, et donne au « glorieux patriarche » une ressemblance aussi frappante que fâcheuse avec le Malade imaginaire sur sa chaise percée. Impossible de regarder sans éclater de rire cet effréné rieur ainsi maltraité, lui qui a tant ri des autres !

Ce pauvre *Siècle*, d'ailleurs, n'a pas de chance. Le feu a dévoré les cuisines du Palais-Royal, où, en compagnie de sa sœur en libéralisme, l'*Opinion nationale*, et de la fine fleur de la démocratie et de la libre-pensée, il allait jadis déguster les fins dîners d'une Altesse impériale. Et, pour comble d'infortune, voici qu'un boulet malappris vient détériorer, et dans quel endroit ! cette statue, objet de toutes ses filiales sollicitudes, élevée par ses soins, avec le concours des marchands de vin amis du « progrès » et des « lumières ! »

Être frappé tout à la fois dans son ventre et dans son cœur ! C'est trop d'un...

Et le carrefour de la Croix-Rouge que j'oublie, et tant d'autres ruines ! Les Gobelins et leurs incomparables tapisseries, le Grenier d'abondance et les céréales qu'il contenait, les Docks de la Villette et les marchandises de toute sorte qui s'y trouvaient accumulées, et dont la valeur ne s'élevait pas à moins de soixante millions de francs ! Brûler des marchandises, des blés, ces brutes sauvages appellent cela travailler à la « rénovation sociale, » en détruisant « l'infâme capital, » — et au profit de qui ? Du peuple, qu'ils ruinent et affament ? L'imbécillité l'emporte-t-elle ici sur la scélé-ratesse, ou la scélé-ratesse sur l'imbécillité ?

Et je n'ai fait que passer rapidement en revue une partie, la plus considérable, il est vrai, de l'œuvre de ces doux criminels auxquels le sentimental Victor Hugo offrait si bruyamment naguère — sur le papier — l'asile de sa maison, dont il se hâterait de fermer la

porte si l'un de ses intéressants clients avait la simplicité de le prendre au mot.

On a dit que ces bêtes fauves, non contentes de mettre le feu, tiraient impitoyablement sur tous ceux qui tentaient de l'éteindre, et poussaient parfois la férocité jusqu'à vouloir brûler tout ensemble habitations et habitants. Rien n'est plus vrai. Un épisode, entre cent, à moi raconté par un témoin, une victime aussi, hélas ! M. de Bl****, plus connu dans le monde artistique sous le pseudonyme de Laurence.

Le 23 mai, sur les deux heures de l'après-midi, les habitants de l'immeuble n° 31, de la rue Boissy-d'Anglas (anciennement *de la Madeleine*), tout près de l'atelier de Paul Baudry, le célèbre peintre vendéen, entendent tout à coup de formidables détonations, en même temps qu'ils sentent la maison trembler sur ses assises : une pièce de 7, braquée dans la rue même, à DOUZE mètres de distance, par des gardes communeux, avait lâché, en moins de dix minutes, onze coups, dont neuf à mitraille et deux à obus chargés de pétrole. Hommes, femmes, enfants descendent précipitamment, affolés, et veulent fuir. Les communeux les repoussent à coups de crosse et de baïonnette (j'ai vu de mes yeux les mains du narrateur labourées de cicatrices). Ce fut entre ces bourreaux et leurs victimes une lutte affreuse, une agonie, au milieu de cris perçants, de hurlements d'épouvante. Moins féroce que les autres, un garde fait suspendre le tir de la pièce et permet aux habitants de s'échapper, pêle-mêle, en désordre, les cheveux épars et roussis par le feu, mais à l'expresse condition que personne ne remontera chez soi pour sauver le moindre objet, un vêtement, un bijou, quoi que ce soit... En quelques heures, le pétrole, le pillage et le vol, coalisés, eurent tout anéanti ! M. de Bl****, archéologue, dessinateur et aquafortiste distingué, a perdu là, pour sa part, touté sa fortune d'artiste, tout un musée lentement assemblé, tableaux de maîtres, gravures, miniatures, médailles rares (dont une, en or, d'Alexandre le Grand, l'un des deux uniques exemplaires connus, le seul qui fût en France), meubles précieux, riches coffret et guéridon de la duchesse de Lamballe, dont son père était cheval-léger, diamants de

famille venant du duc de Penthièvre ; sans parler des œuvres personnelles, planches gravées du vieux Paris historique, quatre-vingts dessins inédits du vieux Rouen, etc., etc., toutes ces choses enfin qui sont sans prix pour un artiste, qui font sa vie, et dont l'irréparable perte plonge dans un deuil sans consolation !...

Mais que font les considérations de cet ordre, que sont tableaux, médailles, œuvres d'art, pour ces brutes, Érostrates sortis de la fange des égouts, qui, dans leur haine idiote contre tout ce qui est beau, tout ce qui est élevé, avaient conspiré la ruine, non plus du seul temple d'Éphèse, mais d'Éphèse tout entier !

Le monde a vu avec épouvante l'explosion soudaine de ces instincts sauvages, de ces haines bestiales, de ces stupides fureurs, de ces vices ignobles, dont le mot Commune, mot à jamais exécré, restera désormais le symbole. Lie du monde, qui prétendait et prétend encore réformer le monde. Fleur du lupanar, du cabaret, de l'hôtel borgne, résümant toutes les basses envies, tous les grossiers instincts, tout ce qui est de la bête : voilà la moralité des réformateurs. Le pillage, le vol, la débauche effrénée, l'assassinat, l'incendie, la destruction sous toutes ses formes, c'est-à-dire le néant : voilà leurs moyens. L'athéisme et le matérialisme le plus abject : voilà leur doctrine.

« PLUS DE DIEU, PLUS DE FAMILLE, PLUS DE PATRIE ! » s'écriait un jour, dans une réunion publique, au milieu de frénétiques applaudissements, celui que l'immaculé Rochefort a pudiquement appelé l'immonde Vésinier.

Ces monstrueuses insanités, fort immondes en effet, résument le fond des théories de la secte. Certes, une société assise sur de telles bases serait vraiment nouvelle ; jamais le monde n'en vit de telle ; ce serait la pyramide posée sur sa pointe. La Commune vient de nous faire entrevoir quel serait cet Eldorado, ce paradis terrestre, de la « rénovation sociale : » un agréable assemblage de fous furieux, de sauvages, de prostituées, d'assassins et d'incendiaires.

A côté de ces purs scélérats, mettez ces milliers d'hommes composant la tourbe du peuple ouvrier dans les grandes villes ; les uns, moutons de Panurge, proie toujours prête pour les meneurs d'é-

meutes; les autres, passionnés, la tête chauffée à blanc par les journaux et les clubs, convaincus (car, parmi ces forcenés, il y avait, chose horrible, bien des égarés convaincus); d'autres enfin, et en grand nombre, contraints de marcher, soit par la force coercitive, soit par la faim, n'ayant pour manger que les trente sous quotidiens de la Commune, et ce sont là les plus à plaindre.

Additionnez, et vous arriverez à un total de peut-être deux cent mille combattants, du moins au début. A cette formidable armée de l'émeute donnez 550,000 fusils, 1,700 canons, 50,000 revolvers, 56,000 autres armes de toute sorte, d'inépuisables munitions (dans les seules caves des Invalides il y avait, dit-on, cinquante millions de cartouches!); placez-la dans la première forteresse du monde, défendue par une ceinture de citadelles, dans une ville incomparable pour les ressources de toute nature qu'elle renferme, en hommes et en matériel, — et vous arriverez à conclure que jamais pays n'eût à vaincre plus redoutable insurrection. Vous admirerez d'autant plus l'héroïsme de l'armée qui l'a vaincue, qui a pris de vive force, rue par rue, cet imprenable Paris, et sous les yeux des Prussiens stupéfaits, lesquels, cinq moins durant, sont restés sans oser tenter l'assaut d'un seul fort, devant cette même place, se bornant à l'attaquer de loin sournoisement par la pioche, et attendant patiemment le jour où la famine l'aura réduite à capituler. La prise de Paris par l'armée française peut être hardiment regardée, à titre d'opération militaire, comme une première revanche de nos revers. Mais quelle revanche douloureuse, prise moralement contre nos vainqueurs, mais matériellement contre nous-mêmes! Cette pauvre France, meurtrie, déchirée, réduite, pour relever le lustre de ses armées, à se déchirer, à se meurtrir encore! Singulière destinée aussi de cette grande ville française subissant successivement deux sièges, l'un par l'étranger, l'autre par les Français! Tant sont étranges et sans analogues les désastres qui frappent coup sur coup notre malheureux pays!

Et comment Paris en est-il ainsi arrivé à devenir la proie d'une aussi formidable insurrection? Phénomène monstrueux, inexplicable, en effet, pour qui n'a pas vu les choses se passer sous ses yeux dès le commencement. Comment cela s'est fait? Demandez-le

au 4 septembre et aux impuissants qui osèrent, ce jour-là, assumer une responsabilité qui les écrase aujourd'hui, et nous avec eux ; à ces armes distribuées sans contrôle et sans garantie, par centaines de mille, de préférence, ce semble, à la lie, à « 25,000 repris de » justice et à 7,000 sectaires capables de tout, » de l'aveu même du général Trochu ; — si bien que, dès le mois de septembre, plus d'un futur émeutier avait jusqu'à six fusils ! Demandez-le à ces munitions soustraites, jour par jour, pendant cinq mois de siège, aux poudrières des secteurs, sous les yeux des autorités aveuglées ou trop faibles, pendant que, dans les clubs, librement ouverts, se prêchait ouvertement la croisade contre « le bourgeois, le seul » ennemi, le seul Prussien à combattre, » et que grondait déjà sous les monuments de Paris et les quartiers riches le volcan populaire qui allait les anéantir en partie. Demandez-le au 31 octobre, au 21 janvier, premiers essais du 18 mars, demeurés impunis (le 31 octobre, on vit un général descendre l'escalier de l'Hôtel-de-Ville bras dessus bras dessous avec Blanqui ! Issus de l'émeute, que pouvaient les gouvernants contre l'émeute ?). Demandez-le à la capitulation de Paris, terme lamentable de longues souffrances courageusement supportées et qui frappa toute cette immense population, énervée et affolée, d'un véritable transport au cerveau. Demandez-le enfin au négociateur de l'armistice qui, par une faiblesse coupable et une imprudente flatterie, se refusa au désarmement de la garde nationale (il est vrai que depuis il en a demandé pardon à Dieu et aux hommes, mais voilà un *med culpâ* qui nous coûte cher), livrant ainsi, pour une vaine satisfaction d'amour-propre patriotique ou plutôt parisien, une ville de deux millions d'âmes à une tourbe indisciplinée et surexcitée de 400,000 « baïonnettes intelligentes, » qui allaient faire la belle besogne que l'on sait : suprême épreuve, espérons-le, de ce dont est capable cette dangereuse institution, école de démoralisation, de paresse et d'ivrognerie, quand elle n'est pas une école d'émeute, — armée des opinions, c'est-à-dire des passions, sans discipline pour contre-poids, impuissante pour l'ordre, menace permanente de désordre.

Puis vint l'occupation partielle de Paris par les Prussiens : 417 pièces de canon enlevées aux parcs d'artillerie par hommes, femmes

et enfants, devant l'autorité inactive ou impuissante, sous prétexte de les soustraire à l'ennemi, qui ne pouvait les atteindre, — vinrent compléter l'arsenal de l'émeute (nombre d'autres pièces sont restées, pendant des semaines, couchées sur les glacis des remparts; et l'insurrection, le jour venu de s'en servir, n'a eu que la peine de les replacer sur leurs affûts). Comment aussi sont tombées, sans coup férir, aux mains de la Commune, ces locomotives blindées, ces canonnières et batteries flottantes, que quelques mécaniciens et un tonneau de charbon de terre eussent suffi à sauver; — ces forts de la rive gauche, qu'il a fallu, pour les reprendre, broyer sous une effroyable avalanche d'obus, et dont chacun peut-être aurait pu être défendu et gardé par cent hommes déterminés (il ne s'en est pas fallu d'un fêtu que le Mont-Valérien lui-même ne fût occupé par les Communeux, et alors la victoire de l'ordre était fort compromise)?

Toujours est-il que, le 18 mars, l'insurrection, formidablement armée et préparée de longue main dans les bas-fonds des sociétés secrètes, eut aisément raison d'une poignée de troupes peu sûres, et se trouva maîtresse de Paris. Non prévenus d'avance de l'attaque des buttes Montmartre, désorientés par des appels contradictoires, ahuris, déconcertés, et d'ailleurs, avouons-le, médiocrement sympathiques à Versailles et atteints eux-mêmes de ce mal, si éminemment parisien, d'opposition frondeuse à tout gouvernement, quel qu'il soit, — les bataillons de la garde nationale restés fidèles à l'ordre firent pourtant, groupés autour de l'amiral Saisset, d'honorables tentatives de résistance. Mais, peu nombreux, désagrégés, mal armés, sans cartouches, sans canons, que pouvaient-ils contre les redoutables bandes savamment organisées par l'*Internationale*, et déjà victorieuses? La capitulation d'une partie des maires de Paris devant l'émeute, le soir du 25 mars, mit fin à tout essai de lutte. La Commune avait achevé de triompher, et Paris vaincu allait avoir sa seconde Terreur.

L'ordre a vaincu à son tour et la Commune est tombée. Mais la secte qui l'a enfantée vit toujours, et déjà se font entendre de nouveau les rugissements de sa rage et de sa haine, rendus plus vio-

lents que jamais par le terrible châtement qui vient de lui être infligé. Espérons que la société prévenue rendra impossible la revanche dont on la menace, et qui serait effrayante; que, cette fois, un gouvernement attentif et fort saura veiller et réprimer, et que nous ne serons plus témoins de cette étrange faiblesse d'un gouvernement armant, comme à plaisir, la démagogie contre lui-même, et refusant de la désarmer quand l'occasion lui en est offerte.

Espérons que la leçon ne sera pas perdue, que l'émeute ne se verra pas une seconde fois maîtresse de la première place forte du monde, en possession d'un demi-million de fusils et de près de deux mille canons : la série de fautes et de circonstances extraordinaires qui ont amené une pareille surprise, ne se rencontre pas deux fois dans la vie d'un peuple. Espérons enfin que ce sinistre monomane de l'assassinat, ce Vieux de la Montagne du jacobinisme, Blanqui, n'aura pas la joie de voir tomber les « dix-huit cent mille têtes » qu'il réclame pour asseoir dessus l'édifice de la « rénovation sociale ! »

Quoi qu'il doive arriver, la guerre est engagée entre la société et les ennemis qui ont juré sa perte, guerre terrible, guerre à mort !

La civilisation a vu avec stupéfaction surgir tout à coup de son sein cette horde de barbares, de sauvages en délire, tuant, incendiant, au cri de : MEURTRE ET PÉTROLE ! Et cependant, ô civilisation ! cette barbarie, cette sauvagerie, dont les excès t'épouvantent, tu les as couvées, enfantées. Elles sont le produit direct, logique, de ton matérialisme, si brillant à la surface, au fond si grossier, de ton égoïsme, de ta corruption, de ton scepticisme, de ton athéisme pratique. Ces vices, chez toi, sont recouverts d'un vernis qui les pallie et les atténue ; chez ces âmes frustes et rudes, ils apparaissent dans toute leur hideur : ce n'est guère qu'une différence de nuances, de surface. Ce peuple de fauves, qui menace de te dévorer, que fais-tu pour l'instruire, surtout pour le moraliser ? Grâce à la contagion de tes préventions aveugles, il échappe à l'action du christianisme que tu conspués ou dédaignes, et qui seul pourtant pourrait dompter, assouplir ses féroces instincts (il est venu à bout de bien d'autres barbares, depuis le Vandale

jusqu'au cannibale océanien, moins sauvage peut-être, il est vrai, que les sauvages civilisés). A la bête populaire, qu'offres-tu comme école de moralisation? — tes exemples, tes livres, tes journaux, tes romans, tes théâtres, tes boulevards — lupanars en plein vent, — le club et le cabaret! Et tu t'étonnes, naïve! que d'une telle école sortent de tels disciples! Comme si de la corruption et du sophisme pouvaient naître la vertu et la saine raison! Tel germe, tel fruit.

Pour te sauver du déluge de la sauvagerie qui menace de te submerger, pour moraliser, museler ces fauves, en faire des hommes, — crois-le, il n'y a rien de tel encore que les enseignements du prêtre, l'obscur, incessant et héroïque dévouement de la sœur de charité. — Mais j'entends le chœur de tes journalistes, de tes « magistrats municipaux, » tes Mottu, tes Clémenceau, tes Bonaulet, crier : A bas les cléricaux! Et la tourbe d'applaudir, pendant que continuent de monter les eaux du déluge et de rugir les fauves... *Cléricaux*, ce mot suffit à tes préventions...

O peuple français, « le plus spirituel de la terre, » mais aussi le plus fou, peuple léger, frivole, versatile, inconsistant; dévoyé, démoralisé par quatre-vingts ans de révolutions; sceptique, sans point d'appui, sans foi en quoi que ce soit, ballotté périodiquement de l'anarchie au despotisme, du despotisme à l'anarchie, sans pouvoir te fixer sur un homme ou sur un principe; peuple dévoré de préjugés, pétri de préventions, à qui les leçons les plus terribles n'apprennent rien; qui, lorsqu'il faudrait penser, réfléchir, raisonner, te passionnes et te grises de mots, soit pour les acclamer, soit pour les honnir!

Oh! les mots, les mots, quel mal ils l'ont fait et te font encore!

Ce mot *République*, par exemple, combien parmi ceux qui chez toi le prononcent, en ont la notion précise et juste? S'appeler « citoyen; » écrire sur les murs « LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ; » planter sur une place publique, à grand renfort de chants, de cris et de discours, un manche à balai que l'on décore du titre « d'arbre de la Liberté; » « manifester, » courir « patriotiquement » les rues en brillant une *Marseillaise* quelconque : voilà le plus clair de la République pour les trois quarts de tes soi-disant républicains. Si

l'on pousse le « civisme » jusqu'à se tutoyer, oh ! alors, c'est le suprême de la République.

Quant aux qualités, aux mâles vertus qui doivent constituer le vrai républicain, et tout d'abord le respect de la loi et de la liberté, des droits de la conscience d'autrui, — qui s'en inquiète ? Rengaines réactionnaires que cela ! (réaction, réactionnaires, encore deux mots particulièrement bêtes et agaçants !)

Il existe en Europe une république, une vraie, la Suisse. Parcourez-la : partout vous y trouverez la loi se gardant elle-même, se protégeant elle-même, sans gendarmes, sans sergents de ville ; le seul bon sens, la seule moralité des citoyens y suffit (sauf à Genève peut-être, ville cosmopolite, et dans quelques centres manufacturiers). Il est vrai qu'en Suisse, pour être bon républicain, on ne se croit pas dispensé d'être poli ; on ne se tutoie pas et on se dit « monsieur » (un Suisse vous rirait au nez si vous vous avisiez de l'appeler « citoyen. ») Sur les murs des édifices publics vous cherchiez en vain une de ces pompeuses maximes qui décorent les nôtres : on les porte gravées dans le cœur, ce qui vaut mieux. Dans ce pays, enfin, on ignore toute cette friperie de formules jacobines dont nos farouches enguirlandent leur drapeau rouge, qu'ils affichent comme l'enseigne, l'essence même de la République. Aussi ai-je grand'peur que, pour ces messieurs, pardon, pour ces citoyens, la république suisse ne soit qu'une république réactionnaire !

Chez nous, quelle différence ! presque nulle part le respect de la loi, pas même souvent dans les corps constitués, administrants, gardiens constitutionnels de la loi ; autant de passion que peu de sens rassis ; esprit de parti, divisions ; préventions de classe à classe, haines de castes, quasi aussi vives qu'avant 89. Mais, en revanche, une armée de sergents de ville, de gendarmes, de soldats, pour assurer l'accomplissement de cette pauvre loi, que si peu respectent !...

Comparez, et dites si un tel peuple ne serait pas plutôt mûr pour la verge d'un despote que pour le libre régime républicain, le système politique le plus rationnel, idéalement et théoriquement, mais celui aussi qui exige (et ceux qui semblent s'en douter le moins sont précisément nos soi-disant républicains) le plus de qualités,

le plus de raison, le plus de sens pratique, le plus de moralité, disons le mot, le plus de vertus, tant des gouvernants que des gouvernés (car, hélas ! il faut en prendre notre parti, il y aura toujours, quoi que rêvent nos utopistes, des gouvernants et des gouvernés !)

Un vent de révolte, de dissolution et de démence semble d'ailleurs souffler sur tout ce pauvre peuple.

Les villes sont affolées de je ne sais quelles utopies, socialistes, fédéralistes, solidaristes, communalistes et autres grands mots, dont ceux qui les emploient ignorent le sens précis, et qui sont d'autant plus dangereux. En bas, un peuple travaillé par la haine et l'envie, perverti par des doctrines d'autant plus redoutables qu'elles sont plus vagues ; — en haut, une bourgeoisie amie de son repos, vivant au jour la journée, ne voyant que ses aises et sa tranquillité du moment ; se cachant la tête sous le sable, comme l'autruche, pour ne pas voir le chasseur qui la guette ; abdiquant à la fois ses droits et ses devoirs sociaux et politiques, cédant volontairement le terrain à une minorité turbulente, capitulant d'avance devant le vote discipliné du prolétariat, en attendant qu'elle capitule devant ses émeutes. Des conseils municipaux aspirant, en dépit de la loi, à se constituer en corps politiques, sur le modèle, si digne en effet d'être imité, de la Commune de Paris, — comme si le conseil municipal d'une grande ville, fût-ce Paris ou Lyon, avait plus de droits politiques que le conseil du dernier village ! ce qui nous conduirait tout droit à jouir de 37,000 petits gouvernements, de 37,000 petits États dans l'État : le bel idéal d'anarchie ! Et il se trouve des gens honnêtes, des gens d'ordre, distingués d'intelligence, pour fomentier, pour servir de semblables aspirations ! tant l'aberration est universelle !

Les campagnes, elles, sont folles d'une autre folie.

Obéissant à je ne sais quel infâme mot d'ordre (dont il ne serait peut-être pas difficile de découvrir le point de départ et la source, si l'on se rappelle l'infortuné M. de Moneys brûlé vif, dès le mois de septembre, par des paysans du Périgord), les habitants des campagnes, ô incroyable abêtissement du sens commun ! s'en vont en

maint endroit — répétant que tous nos récents désastres sont dus, — non point aux auteurs de la guerre et à ceux qui l'ont conduite, — mais bien aux prêtres et aux nobles, formellement et hautement accusés d'avoir payé les Prussiens pour venir ravager notre pauvre France ! On cite les millions envoyés par Pie IX à Guillaume, ceux donnés par ce glorieux patriote qui a nom Dupanloup au prince Frédéric-Charles, lequel, pour reconnaître le cadeau, s'est tout naturellement empressé d'emprisonner, un mois durant, l'illustre prélat ! Et ainsi, de l'évêque au dernier desservant, s'est étendue la trahison ! Argent du denier de Saint-Pierre, de la Propagation de la Foi, de la Sainte-Enfance, des œuvres de toute sorte, tout a passé au roi de Prusse !

Ne vous récriez pas, n'essayez pas de démontrer l'épouvantable absurdité de pareilles imputations, à la hauteur desquelles ne s'est jamais élevée, dont ne s'est même jamais doutée la démence la plus furibonde des clubs de Belleville ; ne cherchez pas à faire valoir l'ardent patriotisme, le dévouement souvent héroïque dont ont fait preuve, pendant cette guerre funeste, ces mêmes prêtres et ces mêmes nobles, ces morts affrontées et trop souvent reçues sur les champs de bataille par eux ou leurs proches, par les représentants des premières familles de France. Vous n'arracheriez à l'idiotisme convaincu qu'un sourire d'incrédulité.

Certes, on savait grande la bêtise humaine, mais jamais peut-être elle ne s'éleva à ce miracle d'imbécillité. O suffrage universel, voilà donc le troupeau dont tu te composes !

Le premier cas de cette maladie mentale qu'il me fut donné de constater, ce fut aux environs d'Orléans, où me fut montré un château dont le propriétaire était accusé par les gens du voisinage d'avoir envoyé aux Prussiens DES CHARIOTS D'OR ! Du moins, me disais-je, cette épidémie de démence n'a pu gagner notre sensée et religieuse Bretagne. Hélas ! j'allais la trouver atteinte du même mal à un degré aigu : folle, elle aussi ! La maladie y a même pris des proportions désolantes. Qui n'a reçu les confidences attristées de vénérables prêtres avouant que ces ineptes accusations avaient fort compromis, sinon ruiné tout à fait, leur autorité morale auprès de leurs paroissiens, n'osant plus aborder en chaire certains sujets,

de peur que leurs paroles ne fussent travesties, ni faire une quête pour une œuvre quelconque, dans la crainte d'être accusés de quêter pour le roi de Prusse?

Faut-il rire? faut-il s'indigner? Mieux vaut gémir de l'obscurcissement du sens commun français. Mais ceux, quels qu'ils soient, qui ont inventé ces stupides calomnies et qui, spéculant sur l'ignorance et la sottise, s'en font les propagateurs, quel crime ne commettent-ils pas!

Plus fort que cela : je pourrais citer telle contrée où, quand je partis, le bruit commençait à se répandre que ce pourrait bien être encore les nobles et les prêtres qui avaient mis ou fait mettre le feu à Paris!! On ne disait pas encore que l'infortuné archevêque et ses frères en martyr se fussent fusillés eux-mêmes pour pallier le complot; on voulait bien ne pas révéler encore le chiffre des millions donnés par les illustres et saintes victimes à leurs bourreaux pour se faire assassiner par eux; — mais cela ne peut manquer de venir...

Qu'attendre d'un pareil peuple, fou furieux dans les villes, en révolte ouverte contre la société, ou en révolte sourde contre la loi, conseils municipaux en tête; — imbécile, dans les campagnes, au point de se repaître de calomnies plus idiotes encore et plus ineptes qu'abominables? En vérité, c'est à désespérer de l'avenir de cette pauvre France! Si elle n'y prend garde et n'avise au plus tôt, ses partis, ses divisions, les passions qui l'agitent, ces crises successives qui la démoralisent, l'énervent et l'affolent; les fureurs des uns, la bêtise ou l'inertie des autres, la réduiront avant peu à n'être plus que la Pologne de l'Occident, une proie toute prête pour le brutal et insatiable vainqueur qui la guette!

Pardon, mon cher ami, de ces pensées moroses, de ces sombres pressentiments. Devant ces ruines, en présence de ce désordre moral, quasi universel, plus inquiétant encore, car les ruines matérielles se réparent, il est difficile d'avoir des idées couleur de rose. Il faut être doué de toute l'insoucieuse légèreté du caractère parisien pour oublier si vite, pour prendre si allègrement son

parti de toutes ces catastrophes, de toutes ces douleurs, de toutes ces angoisses (peut-être, après tout, y a-t-il dans ce défaut même un ressort qui a son prix). Ville étrange! les décombres de ses monuments incendiés fument encore, et déjà elle a quasi repris sa physionomie d'il y a un an. La foule encombre ses boulevards, ses cafés regorgent; ses théâtres, ses cafés-concerts ont repris leurs mêmes féeries idiotes, leurs mêmes « pièces à femmes, » leurs mêmes sornettes, où l'ineptie dépasse encore la licence. Que vous dirai-je enfin? Thérèse! ce vivant symbole de la « civilisation » parisienne, Thérèse est revenue avec ses hoquets populaciers, alternant en *duo* avec les flonflons de M^{lle} Blanche d'Antigny, autre fleur de la civilisation, — entre les ruines des Tuileries et les ruines de l'Hôtel-de-Ville : il fallait ce cadre aux chansons de ces demoiselles...

Disons toutefois que les Parisiens ne sont pas les seuls à donner à leur cité en ruines cet air choquant de ville de joie. Provinciaux et étrangers affluent. Anglais et Anglaises aux cheveux rouges et aux longues dents, journellement versés sur les quais de nos gares par des *trains de plaisir* (1), viennent contempler les ruines que nous ont faites la Prusse et la Commune, ces deux sœurs en pétrole, — et jamais l'enragée et flegmatique curiosité qui distingue la race ne se trouva à pareille fête! On voit leurs longues théories défilier par les places, errer de rue en rue, la sacoche de cuir en bandoulière, en quête de traces de balles, de trous d'obus, de ces mille et mille vestiges de la guerre civile qui se rencontrent, hélas! à chaque pas. Mais c'est quand on rencontre une maison, un monument, un palais incendié, que l'intérêt redouble, que la curiosité s'aiguise! On regarde de tous ses yeux, on consulte son *Guide*, on écoute le récit oral de son cicerone, et on passe à un exercice analogue devant une autre ruine.

L'Europe, les deux Mondes y viendront. Tant cette ville unique a toujours le privilège d'attirer, de passionner, de fasciner l'univers, depuis surtout qu'elle l'a rempli du bruit de ses longues épreuves et de ses malheurs, après l'avoir ébloui de son éclat et de ses prospérités!

L. D.

CHRONIQUE

Les Bourbons et M. Pierre Morin.

M. Pierre Morin est un des savants du *Phare de la Loire*; il y tient fidèlement la plume du savant M. de Rolland, du savant M. Sorbier, de l'éloquent M. Cluseret, qui tous ont joué leur rôle dans le drame affreux dont la France est aujourd'hui victime. Quel remède, pensez-vous, qu'il ait trouvé à tous nos maux? La proclamation de la République! c'est-à-dire la reprise de l'œuvre qu'ont si bien menée MM. de Rolland, Sorbier et Cluseret. La proposition, vraiment, est tentante, et elle le devient plus encore lorsqu'on entend M. Morin déclarer, *ex cathedra*, que la monarchie est *contraire au christianisme*. Pour un chrétien du *Phare*, le scrupule est édifiant; mais sur quoi repose-t-il? Sur une déclaration pontificale de saint Grégoire VII qui, « étant pape, nous dit M. Morin, et, comme tel, infaillible, ne manquait ni de bon sens ni de bonne foi¹. »

Grégoire VII aurait donc écrit les lignes suivantes :

« Qui ne sait que les rois et les princes ont tiré leur commencement de ceux qui, méconnaissant Dieu par l'orgueil, la rapine, la trahison, les meurtres, en un mot, à l'instigation du diable, prince du monde, ont prétendu, dans leur aveugle passion et leur intolérable arrogance, n'étant que des hommes, dominer sur leurs égaux¹. »

J'aurais bien quelques réserves à faire sur l'authenticité de ce texte, emprunté, non point au *Bullaire romain*, mais au *Cours de littérature* de M. Villemain, ce qui est fort différent. Personne n'ignore, en effet, que M. Villemain, très-habile homme de lettres,

¹ Voir la *Gazette de l'Ouest* du 6 juin.

était tellement dénué d'érudition historique, qu'après avoir écrit l'histoire de saint Grégoire VII dans l'esprit du XVIII^e siècle, il la reprit après Voigt, et l'école protestante allemande, dans un esprit tout autre, et finit par ne rien publier du tout.

Cela dit, et toutes réserves faites, que voyons-nous dans la phrase qui réjouit tant M. Morin ?

Nous y voyons que ceux qui veulent dominer sur leurs égaux ont trop souvent recours, pour atteindre leur but, à des moyens qui ne peuvent venir que du diable, la trahison, les meurtres, la rapine. Mais, en vérité, si nos pères l'avaient oublié, la Révolution nous a, quant à nous, terriblement rafraîchi la mémoire. Les rois, dites-vous, ne sont rois que par la grâce du diable ; je le veux bien, pour un certain nombre, et il me serait particulièrement difficile de le nier en songeant à la Prusse, qui n'est devenue une puissance que par l'apostasie d'Albert de Brandebourg, grand-maître de l'ordre teutonique et par l'usurpation de ce renégat sur les immenses domaines de l'ordre. Mais les tyrans sans nombre dont nous a gratifiés la République étaient-ils donc moins étrangers au diable ? Sur quoi s'appuyait l'*intolérable arrogance* de Danton ? Il l'a dit lui-même : sur l'audace ; et celle de Robespierre, le *pur*, l'*incorrup-tible*, suivant l'argot du parti ? sur la guillotine. Suivez les autres révolutionnaires grands et petits, y compris Garibaldi, le héros des Deux Mondes, qui faisait la chasse aux prêtres en Bourgogne tandis que nos ennemis cernaient l'armée de Bourbaki dans le Jura ; y compris son fidèle Achate, le général Bordone, si connu pour ses exploits en police correctionnelle ; y compris ce préfet de Saône-et-Loire, M. Frédéric Morin ¹, qui faisait traîner par les rues de Mâcon un brave général, comme on n'eût pas traîné un malfaiteur ; et vous retrouverez en chacun d'eux quelques-uns des traits burinés par saint Grégoire VII.

Si donc Grégoire a dit vrai, pour beaucoup de fondateurs ou d'usurpateurs de trônes, que ne dirait-il pas aujourd'hui de cette tourbe qui monte à l'assaut du pouvoir, *méconnaissant Dieu* par l'*orgueil* et, nous pouvons bien ajouter, par la *rapine*, rapine des places, rapine des libertés, sans compter la rapine d'argent, dont

¹ Je le cite parce qu'il a beaucoup fait parler de lui, mais sans prétendre le rattachier d'ailleurs à son homonyme, M. Pierre Morin.

Autun, il y a quelques mois, et Paris, hier, ont eu tant à souffrir.

Mais cette conclusion n'est pas la seule à tirer de ce qui précède ; il en est une autre ; c'est que, si ceux qui s'élèvent par de tels moyens tombent, à juste titre, sous le coup des anathèmes, les princes, au contraire, dont l'avènement fut l'expression des vœux et des besoins des peuples, n'en sont que plus dignes d'admiration et de louange. L'histoire cite une race qui commence à Robert-le-Fort par la défaite des Normands, ceint une première fois la couronne avec Eudes, pour avoir sauvé Paris, chose que la République ne sait plus faire, qui la ceint de nouveau avec Hugues Capet, parce qu'en elle se trouve concentrée la force vitale de la France ; qui l'honore, par sa piété avec Robert, par son esprit sagement libéral avec Louis-le-Gros, par toutes les vertus avec saint Louis ; qui, du comté de Paris, fit lentement et persévéramment le royaume de France, c'est-à-dire, comme on parlait jadis, *le plus beau royaume après le royaume du ciel*. Arrêtée plus d'une fois dans son œuvre, subissant même d'affreuses défaites, elle ne se rebuta jamais, parce qu'elle était le cœur même de la France, et que, malgré bien des erreurs et bien des passions, elle ne cessa jamais de prier le genou devant Dieu.

Avec elle, la langue de la France devint la langue politique du monde, l'intermédiaire obligé entre tous les peuples, exerçant ainsi, de l'aveu de tous, une suzeraineté qu'on refuse aujourd'hui de lui reconnaître. Son épée était l'épée de la chrétienté, et il n'était pas un opprimé qui implorât vainement son appui. Dans l'Orient, il suffisait de se dire *Franc* pour être à l'abri des vexations musulmanes, comme aujourd'hui il suffit de se dire *Russe*, et les chrétiens y avaient tous adopté ce nom magique de *Franc*, qui était, à lui seul, une sauvegarde.

Voilà ce que fut la France sous sa vieille dynastie, la grande nation catholique, la grande nation militaire, et, j'oserais presque ajouter, la grande nation intellectuelle, car sa littérature comme sa langue était répandue partout et perpétuait l'influence du noble et du beau tel que l'avait compris le génie antique. Inférieure par ses peintres et ses sculpteurs à l'Italie, elle l'égalait, elle la dépassait même peut-être par les illustres *maçons* qui avaient édifié ses cathédrales. Sa législation avait, en même temps, un caractère particulier de fierté et de noblesse. Dès le commencement du xiv^e siècle,

la royauté proclamait que sur la terre de France il ne devait y avoir que des *Francois*, et ordonnait que *toutes servitudes fussent ramenées à franchises*¹. L'état militaire, c'est-à-dire la défense du pays étant réputé, d'un autre côté, l'état noble par excellence; il conférait la noblesse dans de certaines conditions, mais ne l'exigeait pas préalablement. Il a fallu le le XVIII^e siècle, le *siècle des lumières*, pour que l'idée vint à un ministre de la guerre, ami de Voltaire et disciple des philosophes, d'exiger la noblesse comme condition préalable de tout grade dans l'armée.

Dieu enfin s'était plu à multiplier les hommes éminents dans la race de saint Louis et autour d'elle. Je n'entreprendrai point, à cet égard, une longue énumération; tout le monde peut la faire. Qu'il me suffise de rappeler qu'en deux cents ans et sur cinq rois que nous donna la branche de Bourbon, on compte deux grands hommes et un martyr. Parmi leurs ministres, il y en a cinq au moins d'illustres, Sully, Richelieu, Mazarin, Colbert et Louvois. Le moins digne de ces princes eut encore la bonne fortune d'ajouter deux provinces à la France, la Lorraine, que l'on dépêce aujourd'hui, et la Corse. Depuis le commencement de ce siècle, deux autres Bourbons ont régné sur nous, et leur époque a marqué, dans les arts et les lettres, par un essor que nous ne connaissons plus. C'était le temps des premiers vers de Victor Hugo et de Lamartine, des premières tragédies de Casimir Delavigne et de Soumet; c'était le temps de la jeunesse de Thiers, de la maturité de Guizot et de la féconde vieillesse de Châteaubriand. A côté des peintres de l'Empire, Gros, Gérard, Girodet, surgissaient Delacroix, Delacroix, Scheffer; Auber écrivait la *Muette de Portici*, Boïeldieu nous donnait la *Dame blanche*.

Dans l'administration, cette époque tant attaquée n'a pas moins laissé de traces par une intelligence et une droiture qui firent promptement disparaître les ruines amoncelées sur son chemin, ruines de l'armée, ruines du pays et ruines des finances. C'est de Louis XVIII et de ses ministres Louis et Villèle que date notre organisation financière d'aujourd'hui.

Le rôle de la France redevenait, en même temps, ce qu'il avait été de tout temps. Le vieux roi Charles X affranchissait l'Europe des barbaresques, et léguait, en partant, l'Algérie à la France.

¹ Ordonnance de Louis X du 8 juillet 1315. Voir aussi la belle charte de Philippe de Valois confirmant, en 1311, l'affranchissement des serfs du Valois.

M. Morin reproche au noble héritier de ces rois de se donner à peu près le rôle de *Gouvernement-providence*, « ce qui est bien, ajoute-t-il, la quintessence du socialisme. » Je ne m'explique pas très-clairement comment un prince qui n'admet pas la *négarion des droits de Dieu* et qui inscrit, en tête de nos libertés, la liberté de l'Eglise, peut être l'expression si parfaite du socialisme, de ce *nouveau christianisme*, comme l'appelait Saint-Simon, qui devait, suivant Fourier, *délivrer le genre humain du chaos civilisé*, c'est-à-dire, supprimer Dieu, afin que chacun pût se livrer à l'aise au culte de la matière. Je m'explique, au contraire, très-bien qu'un prince, dont la famille a tellement été l'incarnation de notre pays qu'on lui cherche vainement dans l'histoire un autre nom que celui de *Maison de France*, que le représentant né des souvenirs et des traditions auxquelles nous devons notre unité, notre grandeur, notre influence, en un mot, tout ce que nous avions hier, est à tous les titres pour nous l'homme de la Providence.

Que sommes-nous devenus, en effet, depuis que nous avons rompu la chaîne dont il est un des nobles anneaux? Nous nous sommes repris d'amour pour ces fameuses *conquêtes de 89*, qui nous avaient valu les crimes de la Convention, les hontes du Directoire, les folies de l'Empire et deux invasions à leur suite. Aujourd'hui, après un second empire, il nous a fallu subir une troisième invasion, plus terrible que les deux autres; trois invasions en cinquante-sept ans! Jadis, et pendant huit siècles, la France n'avait connu qu'une seule fois pareille humiliation et pareille douleur, et il n'avait fallu rien moins pour les lui infliger que la démence d'un roi et la trahison d'une reine.

Mais aussi qu'attendre d'un peuple — je parle uniquement du peuple officiel — qui, ne croyant plus à Dieu, ne croit plus à rien, qui, ne respectant plus les lois divines, ne respecte plus aucune loi, ni personne, qui, les yeux constamment fixés sur ce qu'il appelle ses droits, ne soupçonne même pas que les droits ne sont et ne peuvent être que la conséquence des devoirs? Chez un peuple ainsi dévoyé, l'indiscipline est partout, dans les idées comme dans les rangs, et l'on s'étonnerait d'être vaincu par ceux qui ont conservé le sentiment de la discipline!

Tels sont, en définitive, les fruits amers de nos conquêtes de 89! des provinces perdues, des palais incendiés, notre considération

plus que compromise, et notre place en Europe usurpée par ceux qui n'étaient que des roitelets du temps de nos pères!

Et il en sera ainsi tant que la France n'aura pas remis son espoir en haut et retrouvé sa base traditionnelle, tant qu'elle sera le jouet de toutes les ambitions, de Robespierre ou de Marat, de Barras ou de Napoléon, de Rochefort ou de Cluseret. Prenons-y garde, à ce jeu-là tout s'amoindrit, le génie, le patriotisme, l'honneur, et l'on s'en va déclinant comme ces Romains de la décadence, qui s'imaginaient représenter toujours Rome parce qu'ils habitaient ses monuments, s'enivraient dans ses coupes et portaient fièrement son nom, tandis qu'au fond, et sous de fastueuses apparences de vie, il n'y avait plus — les Barbares s'en aperçurent bientôt — que les cendres d'un grand peuple.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

P.-S. — Après quelques recherches, nous avons découvert la fameuse phrase de saint Grégoire VII. Elle se trouve dans sa seconde lettre à Herman de Metz (liv. VIII; *Ep.* 21). Pour la bien comprendre, il faut d'abord remarquer que, dans la plupart de ses lettres aux rois et spécialement aux rois de Germanie, de Danemark et d'Angleterre, Grégoire ne cesse de rappeler que la puissance royale vient de Dieu. « Votre prudence n'ignore certainement pas, écrit-il par exemple à Guillaume-le-Conquérant, que le Dieu tout-puissant a départi à ce monde, pour le gouverner, la dignité apostolique et la *dignité royale*, comme les plus excellentes de toutes (liv. VII, *Ep.* 25). » Mais, à côté de cette dignité légitime, *les rois et les ducs* s'en étaient fait une autre fastueuse et oppressive. C'est à celle-là que s'adressaient ses anathèmes. M. Villemain avait lu une phrase; il aurait mieux fait de lire tout le livre.

ADRESSE DES CATHOLIQUES FRANÇAIS

QUI A ÉTÉ PRÉSENTÉE A SA SAINTETÉ PIE IX

LE 16 JUIN 1871, VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE SON ÉLÉVATION AU
TRÔNE PONTIFICAL.

TRÈS-SAINT-PÈRE,

En ce jour où l'Église célèbre l'accomplissement de la 25^e année de votre glorieux pontificat, qui dépasse en durée et égale en dou- leurs le pontificat de saint Pierre, les peuples catholiques s'em- pressent d'envoyer des députations au pied de ce trône, d'autant plus vénéré par nous qu'il est plus outragé par les ennemis de Dieu et de son Christ.

La France, quoique saignante encore des blessures qui ont atteint tous ses membres, pouvait-elle laisser sa place vide au milieu des autres nations? La fille aînée de l'Église devait se trouver avec ses sœurs aux pieds de ce Calvaire du Vatican, qui n'est pas loin du Calvaire du Janicule. La France a donc chargé plusieurs de ses en- fants de présenter à Votre Sainteté ses vœux, son repentir et ses espérances. Son gouvernement l'a fait manquer à la mission que Dieu lui avait donnée depuis Charlemagne; il en a été puni avec elle, et, pour avoir laissé partager les États pontificaux, notre mal- heureuse patrie a été partagée elle-même.

La France avait remis, il y a vingt ans, Votre Sainteté sur son trône, et elle était fière de veiller à sa défense, la main appuyée sur son épée. On lui a fait désertier ce poste d'honneur. Nos dés- astres ont commencé le jour de l'abandon de Rome, et ils ne toucheront à leur fin que le jour où nous reprendrons la garde du Saint-Siège.

Vous le savez, Très-Saint-Père, les catholiques français se sont toujours séparés de leur gouvernement, dès qu'il s'est agi de vous défendre. Ils ont protesté contre les ingrattitudes et les trahisons dont vous avez été la victime, comme ils protestent aujourd'hui

contre les outrages qui ont été commis à Rome, à Florence, à Paris, envers Dieu et son Eglise. Ils vous ont suivi à toutes les stations de votre voie douloureuse, ils ont cherché à soutenir votre cause par leurs offrandes, leur parole, leurs écrits et l'effusion de leur sang. Ils ont contribué à vous former une armée, et, par une récompense providentielle, ce sont vos propres soldats qui ont été les plus intrépides défenseurs du sol de notre patrie.

Il y a quelques mois, la France catholique faisait un grand acte de foi au dogme de l'infailibilité pontificale. Il semblait qu'en appelant de ses vœux cette définition solennelle, elle pressentit que chez elle toute autorité allait périr, et voulût s'attacher plus fermement au rocher, au milieu de la tempête. Elle espère que la mystérieuse coïncidence de ses malheurs avec les malheurs de la Papauté est une preuve que Dieu ne l'a pas rejetée et lui conserve pour l'avenir son antique droit d'aïnesse.

Naguère, votre bouche auguste daignait dire que vous comptez toujours sur la France. Nous osons vous demander, Très-Saint-Père, de vouloir bien nous renouveler ce témoignage de confiance, et cette parole de vie, prononcée par le Vicaire de Celui qui tendit la main à la fille de Jaïre, sera pour notre patrie le gage du salut et de la résurrection.

Une visite au manoir de Chassay.

Non loin de Nantes, dans la petite paroisse de Sainte-Juce, s'élève le château de Chassay, dont la première mention nous est fournie par le poète Fortunat, l'ami de saint Félix, le grand évêque, gouverneur de sa ville épiscopale. Il est peu de domaines qui puissent s'enorgueillir de pareilles lettres de noblesse.

Depuis Pierre du Chaffault, de sainte mémoire (1477), et François Hamon, neveu du cardinal de Nantes (1511-1532), le diocèse n'avait pas eu l'honneur de voir à sa tête un prélat sorti des rangs de son clergé. La nomination du digne et éloquent curé de Saint-Nicolas a fait cesser cette longue interruption, au grand contentement de tous les Nantais, et pour le plus grand bien de l'antique chrétienté fondée par saint Clair.

Ami des vieilles traditions, le nouvel évêque a voulu revoir les lieux où vécut son saint patron et qu'affectionnèrent ses illustres devanciers ¹. Le 3 juin 1874, par une belle après-midi, une voiture entrait dans la grande avenue, et Monseigneur demandait aux châtelains, agréablement surpris, à parcourir, un instant, le jardin et le parc où les pontifes aimaient à se reposer des fatigues et des travaux de l'épiscopat.

Il visita l'ancienne chapelle, où de ferventes prières s'élevèrent pour les fidèles du diocèse ², la chambre où mourut M^r Turpin de Crissé, les vertes et longues charmillles plantées par ce prélat; la fontaine, à l'onde claire, dont saint Félix a bu sans doute, et qui, pour les populations voisines, possède la vertu de guérir les maladies des yeux. C'est la source du Seil, qui alimente de larges douves, creusées par Amaury d'Acigné, pour mettre son manoir à l'abri d'un siège. « Ah! il voulait soutenir un siège! » s'écria, en riant, Sa Grandeur, en apprenant cette particularité : « Je suis tout prêt à l'imiter! » — « C'est possible, répondit son interlocuteur, mais le siège que vous soutenez sans cesse, contre les attaques de l'impiété et du mauvais vouloir, est bien plus rude encore! »

Bientôt, cependant, Monseigneur dut prendre congé de ses hôtes, charmés de ses manières aimables, de ses réparties, toujours aussi vives que spirituelles. Il leur a-laissé, de sa courte visite à Chassay, un souvenir qu'ils aimeront à conserver longtemps.

RAPHAEL DE BONDY.

Une statuette du comte Fernand de Bouillé, par M. Amédée Menard.

En 1870, pendant que la France, accablée par le nombre toujours croissant de ses ennemis, continuait héroïquement contre la Prusse une lutte inégale, des poètes, l'âme exaltée par ce triste, mais sublime spectacle, firent alors des vers pleins de patriotisme,

¹ Depuis la Révolution, aucun évêque de Nantes n'est venu visiter Chassay.

² D'anciennes fondations, à une centaine de mètres au nord du bâtiment actuel, permettent de supposer que c'est sur cet emplacement primitif qu'aurait existé l'ancienne maison de plaisance de saint Félix.

pour enflammer le courage de nos soldats, ou pour flétrir le crime des Allemands.

Les lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée* n'auront point oublié les beaux vers que M. Emile Grimaud et M. Victor de Laprade publièrent à cette époque.

Un épisode de cette guerre si désastreuse inspira à M. Emile Grimaud une pièce de vers très-émouvante, intitulée : *Les Fils d'un preux*.

Voici, en quelques mots, les faits mémorables qui inspirèrent le poète.

Pendant que des charlatans de patriotisme, après s'être fait exempter du service militaire, venaient effrontément, dans les clubs de Nantes, demander à grands cris une levée en masse, le comte Fernand de Bouillé, petit-fils du général vendéen de Bonchamps, partait sans bruit, avec son fils et son gendre, M. de Cazenove, pour se joindre aux vaillants volontaires de M. de Charette.

Peu de temps après avoir dit adieu aux joies de la famille, M. de Bouillé, son fils et son gendre se trouvèrent au combat de Patay, où ils furent frappés par des balles prussiennes, le père et le fils mortellement.

Voici les vers de M. Émile Grimaud — *bis repetita placent* — qui racontent ce glorieux et tragique événement :

Et le clairon résonne, enthousiasmant l'âme;
Et le Sacré-Cœur luit sur la blanche oriflamme,
Que soutient Traversey.

Il tombe; Bouillé prend l'étendard et l'emporte,
En poussant un hurra de sa voix la plus forte...
Mais il s'est affaissé.

Et vers Jacques soudain voici bondir son père,
Frissonnant, l'œil en feu, tel que de son repaire
Bondirait un lion.

Croyez-vous que de pleurs sa paupière se trempe?...
La patrie avant tout : il enlève ta hampe,
Glorieux fanion!

Et, pendant que son fils saigne et râle sur l'herbe,
Il dresse haut dans l'air, par un geste superbe,
Le drapeau qu'il défend.

Hélas ! un coup le frappe, il s'affaisse lui-même,
 En soupirant : « Jésus ! » non loin de ceux qu'il aime,
 Son gendre et son enfant!...

Ces strophes ont inspiré à l'habile statuaire nantais, M. Amédée Menard, l'heureuse idée de représenter le comte Fernand de Bouillé au moment où, frappé par une balle, il vient de s'affaisser, non loin de son fils expirant.

Cette statuette, parfaitement exécutée et très-ressemblante, nous montre M. de Bouillé vêtu en zouave pontifical. Il est assis, la jambe droite passée sous la gauche, serrant encore dans sa main gauche la hampe du fanion sur lequel est un Sacré-Cœur. Sa main droite défaillante a laissé tomber son sabre à terre. Sa tête expressive, un peu penchée en arrière, a les yeux levés vers le ciel, où le juste est sûr de trouver sa récompense.

M. Amédée Menard, l'auteur admiré du *Forban* et de beaucoup d'œuvres d'un grand mérite, modèle en ce moment une autre statuette, représentant M. Jacques de Bouillé, qui sera un remarquable pendant de celle dont nous venons d'entretenir nos lecteurs.

CHARLES THENAISIE.

Consécration des Zouaves pontificaux au Sacré-Cœur de Jésus.

Je vous écris sous l'émotion la plus vive ; la cérémonie à laquelle je viens d'assister m'a laissé une impression ineffaçable.

Ce matin, dimanche de la Pentecôte (28 mai), le régiment des zouaves pontificaux se consacrait solennellement au Sacré-Cœur de Jésus. A huit heures, dans la chapelle du grand séminaire de Rennes, se pressaient douze à quinze cents zouaves, ayant à leur tête leur général et tous leurs officiers, en grand uniforme. Avant la messe, la plupart des zouaves s'approchent de la Sainte-Table ; la messe commence ; on exécute différents morceaux de musique.

A l'*Agnus Dei*, la porte de la sacristie s'ouvre, et l'on voit apparaître, porté par un officier, notre drapeau de Patay, sur lequel se déroule cette devise : « *Sacré Cœur de Jésus, sauvez la France.* »

Tous les officiers se lèvent et s'avancent jusqu'au pied de l'autel, pour servir d'escorte au glorieux fanion.

Le général de Charette monte sur les degrés et fait face à la foule. M^{sr} Daniel nous adresse une allocution, puis prononce l'acte de consécration. Cet acte avait été rédigé et envoyé par le brave général de Sonis.

L'émotion gagne toutes les âmes, et quand on entend ces mots qui rappellent au Cœur de Jésus les généreux martyrs de Patay, l'assistance entière est comme soulevée, de grosses larmes roulent sur le mâle visage de Charette, et, sans le respect du lieu saint, une acclamation jaillissait de toutes les poitrines.

L'acte de consécration terminé, M^{sr} Daniel invite le général à dire lui-même, devant la sainte Hostie présente sur l'autel, qu'il consacre son régiment au Cœur divin de notre Dieu.

Alors le général, majestueux et grave, la main élevée et le regard fixé sur le drapeau, prononce solennellement ces paroles :

« Moi, général de la légion, Athanase, baron de Charette, à l'ombre de ce drapeau arrosé à Patay du sang le plus pur de la France, je consacre le régiment des Volontaires de l'Ouest, des Zouaves pontificaux, au Sacré-Cœur de Jésus; et, au milieu de la crise la plus terrible par laquelle ait jamais passé le régiment, je dis hautement, avec tous mes soldats, ces mots que je lis sur ce drapeau, — sur ce drapeau qui sera toujours notre étendard : — « Sacré Cœur de Jésus, sauvez la France ! »

Le général ajoute une parole d'éloge pour le général de Sonis, puis nous entonnons le *Magnificat*; avec quel élan, mon Dieu!

Le drapeau a été remporté ensuite, toujours accompagné de son escorte d'officiers, et nous nous sommes retirés profondément émus, ayant dans l'âme un ineffable sentiment d'espérance, convaincus que la France ne saurait périr et que Dieu ne la châtie que pour la sauver.

Un Zouave pontifical.

Le Secrétaire de la Rédaction, ÉMILE GRIMAUD.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME VINGT-NEUVIÈME

ANNÉE 1871. — PREMIER SEMESTRE.

JANVIER.

Critique historique. — De l'autorité de Froissard comme historien des guerres de Bretagne au XIV ^e siècle, 1341-1364, par <i>Dom François Plaine</i>	5
Contes et récits populaires des Bretons. — Le Rocher d'Uzel, récit du batelier, par M. <i>Adolphe Orain</i>	24
Poésie. — Le Patineur, ballade; — le Souffle de Dieu, par M. <i>Émile Grimaud</i>	36
A la France; — Aux Hellènes qui viennent combattre pour la France, par M. <i>Victor de Laprade</i> , de l'Académie française..	47
S. A. R. Madame la duchesse de Berry (suite), par M. <i>le V^{te} Édouard de Kersabiec</i>	55
Chronique, par M. <i>Louis de Kerjean</i>	76

FÉVRIER.

Propos d'un assiégé. — Les Bretons au siège de Paris (suite), par M. <i>Lucien Dubois</i>	89
S. A. R. Madame la duchesse de Berry (fin), par M. <i>le V^{te} Édouard de Kersabiec</i>	105
Critique historique. — De l'autorité de Froissard comme historien des guerres de Bretagne au XIV ^e siècle, 1341-1364 (fin), par <i>Dom François Plaine</i>	119
Poésie. — Une Méprise, par M. <i>Émile Grimaud</i>	137
Bons Allemands ! par M. <i>Victor de Laprade</i> , de l'Académie française.....	139
Origines paroissiales (Ille-et-Vilaine). — Canton d'Argentré, par M. <i>Arthur de la Borderie</i>	143
Études biographiques. — M ^{me} Amélie de Gouvello.....	152
M. de Savignhac, député du Morbihan, par M. <i>Charles de la Monneraye</i>	157
Chronique. — Lettre de Bordeaux, par M. <i>Louis de Kerjean</i>	159

MARS.

Études biographiques. — M. Henri de Bellevue, capitaine des Zouaves pontificaux, par M. <i>Hippolyte Le Gouvello</i>	169
Origines paroissiales (Ille-et-Vilaine). — Canton d'Argentré (fin), par M. <i>Arthur de la Borderie</i>	188
Nos Vainqueurs, par M. <i>L. D.</i>	207
Dialogues des vivants et des morts. — I. Voltaire, M. de Bismark et M. Edmond About, par M. <i>Edmond Biré</i>	231
Chronique, par M. <i>Louis de Kerjean</i>	240
Beaux-Arts. — Une eau-forte patriotique, de M. <i>Octave de Rochebrune</i>	245
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	248

AVRIL.

Anne-Toussainte de Volvire, dite la Sainte de Néant, par M. <i>l'abbé Piéderrière</i>	249
Documents inédits. — Les congés des ducs de Bretagne, par M. <i>Léon Maître, archiviste</i>	267
Dialogues des vivants et des morts. — II. M. Gambetta, Mercure et Caron. — III. Un Banquet chez Pluton, par M. <i>Edmond Biré</i> . ..	278
Poésie. — Les Jours sombres, par M. <i>Hippolyte Minier</i>	294
Biographies vendéennes. — M ^{sr} Soyer, évêque de Luçon, par M. <i>l'abbé du Tressay</i>	298
Chronique. — M. le C ^{te} Théodore de Quatrebarbes, par M. <i>Eugène de la Gournerie</i>	313
Oraison funèbre de M. de Quatrebarbes, par M ^{sr} <i>Freppel, évêque d'Angers</i>	322
Nécrologie.....	327

MAI.

Le Beau dans la nature et dans les arts, par M. <i>l'abbé P. Gaborit</i> ..	329
Anne-Toussainte de Volvire, dite la Sainte de Néant (fin), par M. <i>l'abbé Piéderrière</i>	335
Dialogues des vivants et des morts. — IV. La Barque, par M. <i>Edmond Biré</i>	355
Poésie. — A M. Victor de Laprade, par M. <i>Hippolyte de Lorgeril</i> .	370
Sonnets archéologiques, par M. <i>Numa Jean d'Angély</i>	374
Biographies vendéennes. — M ^{sr} Soyer, évêque de Luçon (suite), par M. <i>l'abbé du Tressay</i>	377
Origines paroissiales (Ille-et-Vilaine). — Canton de Cancale, par M. <i>Arthur de la Borderie</i>	387
Chronique, par M. <i>Louis de Kerjean</i>	411
Lettre de M ^{sr} le comte de Chambord.....	414

JUN.

Biographies vendéennes. — François Viète, par M. C. Merland....	417
La ville de Mauléon (Châtillon-sur-Sèvre), par M. Charles Thenaisie.	427
Dialogues des vivants et des morts. — Le Cinq Mai 1871, par M. Edmond Biré.....	434
Poésie. — Contraste, par M. Georges de Cadoudal.....	447
Récits populaires des Bretons. — La grotte de Roch-Toul, par M. E. du Laurens de la Barre.....	448
Variétés historiques. — Création de l'école de Chirurgie de Rennes, document inédit communiqué par M. Arthur de la Borderie..	457
Notices et comptes rendus. — Légendes chrétiennes et poésies, de M ^{lle} A. Molliet, par M. A. de la Breure.....	462
A travers les ruines de Paris, par M. L. D.....	466
Chronique, par M. Eugène de la Gournerie	493

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION.

Oraison funèbre de M. le C^{te} Théodore de Quatrebarbes, par M^{sr} *Frepel*, évêque d'Angers, 322-326.

HISTOIRE.

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — S. A. R. Madame, duchesse de Berry (suite), par M. le V^{te} *Edouard de Kersabiec*, 55-75, 105-118. — Origines paroissiales (Ille-et-Vilaine). Canton d'Argentré, 143-151, 188-206; Canton de Cancale, 387-410, par M. *Arthur de la Borderie*. — Les Congés des ducs de Bretagne, par M. *Léon Maître*, 267-277. — La ville de Mauléon (Châtillon-sur-Sèvre), par M. *Charles Thenaisie*, 427-433. — Création de l'école de chirurgie de Rennes, 457-461.

BIOGRAPHIE. — M^{me} Amélie de Gouvello, 152-156. — M. de Savignhac, député du Morbihan, par M. *Charles de la Monneraye*, 157-158. — M. Henri de Bellevue, capitaine des zouaves pontificaux, par M. *Hippolyte Le Gouvello*, 169-187. — Anne-Toussainte de Volvire, dite la Sainte de Néant, par M. *l'abbé Piéderrière*, 249-266, 335-354. — M^{sr} Soyer, évêque de Luçon, par M. *l'abbé du Tressay*, 298-312, 377-386. — M. le C^{te} Théodore de Quatrebarbes, par M. *Eugène de la Gournerie*, 313-321. — François Viète, par M. C. *Merland*, 417-426.

CRITIQUE HISTORIQUE. — De l'autorité de Froissard comme historien des guerres de Bretagne au xiv^e siècle (1341-1364), par *Dom François Plaine*, 5-23, 119-136.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique de janvier, 76-88; — de février (lettre de Bordeaux), 159-165; — de mars, 240-245; — de mai, 411-413, par M. *Louis de Kerjean*; — de juin, 493-498, par M. *Eugène de la Gournerie*. — Nécrologie, 327-328. — Manifeste de M^{sr} le comte de Chambord, 414-416. — Adresse des Catholiques français à Notre-Saint-Père Pie IX, 499-500.

LITTÉRATURE.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Le rocher d'Uzel, par M. *Adolphe Orain*, 24-35. — Propos d'un assiégé : les Bretons au siège de Paris, par M. *Lucien Dubois*, 89-104. — Nos Vainqueurs, par M. *Lucien Dubois*, 207-230.

— Dialogues des vivants et des morts : I. Voltaire, M. de Bismark et M. Edmond About, 231-239; — II. M. Gambetta, Mercure et Caron, 278-285; — III. Un Banquet chez Pluton, 285-293; — IV. La Barque, 355-369; — V. Le cinq mai 1871, 434-446, par M. Edmond Biré. — La Grotte de Roch-Toul, par M. E. du Laurens de la Barre, 448-456. — A travers les ruines de Paris, par M. L. D., 466-492.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Légendes chrétiennes et poésies*, de Mlle A. Molliet, par M. A. de la Breure, 462-465.

POÉSIE. — Le Patineur, ballade, 36-38; le Souffle de Dieu, 39-47, par M. Émile Grimaud. — A la France, 47-51; — Aux Hellènes qui viennent combattre pour la France, par M. Victor de Laprade, 52-54. — Une Méprise, par M. Émile Grimaud, 137-138. — Bons Allemands! par M. Victor de Laprade, 139-142. — Les Jours sombres, par M. Hippolyte Minier, 294-297. — A M. Victor de Laprade, par M. Hippolyte de Lorge-ril, 370-373. — Sonnets archéologiques, par M. Numa Jean d'An-gély, 374-376. — Contraste, sonnet, par M. Georges de Cadoudal, 447.

BEAUX-ARTS.

Une eau-forte patriotique, de M. Octave de Rochebrune, 245-247. — Le Beau dans la nature et dans les arts, par M. l'abbé P. Gaborit, 329-334. — Une statuette du comte Fernand de Bouillé, de M. Amédée Menard, par M. Charles Thenaisie, 501-503.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie bretonne et vendéenne, 248.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

D'ANGÉLY (Numa-Jean). — Sonnets archéologiques, 374-376.

BIRÉ (Edmond). — Dialogues des vivants et des morts : I. Voltaire, M. de Bismark et M. Edmond About, 231-239; — II. M. Gambetta, Mercure et Caron; — III. Un Banquet chez Pluton, 285-293; — IV. La Barque, 355-369; — V. Le cinq mai 1871, 434-446.

DE BONDY (Raphaël). — Une Visite au manoir de Chassay, 500-501.

DE LA BORDERIE (Arthur). — Origines paroissiales (Ille-et-Vilaine). Canton d'Argentré, 143-151, 188-206. — Canton de Cancale, 387-410. — Création de l'Ecole de chirurgie de Rennes (document communiqué), 457-461.

DE LA BREURE (A.). — *Légendes chrétiennes et poésies*, par M^{lle} A. Molliet, 462-465.

DE CADOUAL (Georges). — Contraste, sonnet, 447.

DE CHAMBORD (M^{er} le c^{te}). — Manifeste, 414-416.

D. (L.). — Nos vainqueurs, 207-230. — A travers les ruines de Paris, 466-492.

DUBOIS (Lucien). — Propos d'un assiégé : les Bretons au siège de Paris, 89-104.

FREPPÉ (M^{er}). — Oraison funèbre de M. le c^{te} Théodore de Quatrebarbes, 322-326.

GABORIT (abbé P.). — Le Beau dans la nature et dans les arts, 329-334.

DE LA GOURNERIE (Eugène). — M. le c^{te} Théodore de Quatrebarbes, 313-321. — M. Pierre Morin et les Bourbons (chronique de juin), 493-498.

LE GOUVELLO (Hippolyte). — M. Henri de Bellevue, capitaine aux zouaves pontificaux, 169-187.

GRIMAUD (Emile). — Le Patineur, ballade, 36-38. — Le Souffle de Dieu, poésie, 39-47. — Une Méprise, poésie, 137-138.

DE KERJEAN (Louis). — Chronique de janvier, 76-88; — de février (lettre de Bordeaux), 159-165; — de mars, 240-245; — de mai, 411-413.

DE KERSABIEC (v^{te} Edouard). — S. A. R. Madame, duchesse de Berry (suite et fin), 55-75, 105-118.

DE LAPRADE (Victor). — A la France, poésie, 47-51. — Aux Hellènes qui viennent combattre pour la France, poésie, 52-54. — Bons Allemands ! poésie, 139-142.

- DU LAURENS DE LA BARRE (E.).** — La Grotte de Roch-Toul, 448-456.
- DE LORGERIL (Hippolyte).** — A M. Victor de Laprade, poésie, 370-373.
- MAÎTRE (Léon).** — Les Congés des ducs de Bretagne, 267-277.
- MERLAND (Constant).** — François Viète, 417-426.
- MINIER (Hippolyte).** — Les Jours sombres, poésie, 294-297.
- DE LA MONNERAYE (Charles).** — M. de Savignac, député du Morbihan, 157-158.
- ORAIN (Adolphe).** — Le Rocher d'Uzel, 24-35.
- PIÉDERRIÈRE (Abbé).** — Anne-Toussainte de Volvire, dite la Sainte de Néant, 249-266, 335-354.
- PLAINE (Dom François).** — De l'autorité de Froissard comme historien des guerres de Bretagne au xiv^e siècle (1341-1364), 5-23, 119-136.
- DE ROCHEBRUNE (Octave).** — Une eau-forte patriotique, 245-247.
- THENAISIE (Charles).** — La ville de Mauléon (Châtillon-sur-Sèvre), 427-433. — Une statuette du comte de Bouillé, par M. Amédée Menard, 501-503.
- DJ TRESSAY (Abbé).** — M^{gr} Soyer, évêque de Luçon, 298-312, 377-386.
-

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

-
- Arrestation de Madame*, par Simon Deutz, 55.
Biographie de Madame, par Saint-Edme et Germain Sarrut, 114-116.
Canon mathematicus, par François Viète, 420.
Chroniques de Froissard, 5-23, 119-136.
La Vendée et Madame, par le général Dermoncourt, 66, 73.
Le faubourg Montbernage au point de vue religieux pendant la Révolution française, par M. Ch. de Coursac, 303-312, 378.
Le Pater noster de la France, par le P. V. Alet, 245.
Légendes chrétiennes et poésies, par M^{lle} A. Molliet, 462-465.
Lettres missives de Henri IV, 421.
Liber singularis universalium inspectionum ad canonem mathematicum, par François Viète, 420.
Oraison funèbre de M^{sr} Soyer, par M. l'abbé Menuet, 300.
Souvenirs d'Ancône, par M. le c^{te} Th. de Quatrebarbes, 314, 320, 321.
Une paroisse vendéenne sous la Terreur, par M. le c^{te} Théodore de Quatrebarbes, 314-317, 384.
Victor Hugo et la Restauration, par M. Edmond Biré, 412.
Vie de l'abbé Coudrin, par M. Auguste Coudrin, 381, 382.
-



DUE NOV 17 1925



3 2044 100 904 333

